

HSBC France

**Document d'enregistrement universel et Rapport
Financier Annuel 2019**

Sommaire

	Page
Faits significatifs	3
Présentation des activités et stratégie	4
Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France	12
Autres informations concernant HSBC France	20
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	21
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	50
Développement durable	53
Risques	78
Gestion du Capital	151
Etats financiers consolidés	155
Etats financiers sociaux	226
Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement	259
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2020	263
Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital	265
Responsable du Document d'enregistrement universel et responsables du contrôle des comptes	268
Table de concordance et de référence	270
Implantations	272

Présentation de l'information

Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 19 février 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017 / 1129.



Déclaration (Annexe II – 1.2)

Le présent document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le présent document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est approuvé par l'AMF ainsi que ses éventuels amendements, et une note relative aux valeurs mobilières et le résumé approuvés conformément au règlement (UE) 2017 / 1129.

Incorporation du Document de référence

Le présent document, nommé Document d'Enregistrement Universel, renvoie au *Document de référence* déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 février 2019 sous le numéro D.19-0065.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent Document d'enregistrement universel 2019 est susceptible de contenir des énoncés prospectifs concernant des environnements financiers, résultats d'activité ou de lignes métier du groupe. Les indications qui ne sont pas le rappel d'informations historiques, par exemple indications concernant les opinions ou attentes du groupe, sont des énoncés prospectifs. Des mots tels que "s'attend à", "anticipe", "souhaite", "projette", "pense que", "recherche", "estime", "potentiel" ou "raisonnablement possible", ainsi que les variations de ces mots ou expressions similaires doivent être considérées comme des énoncés prospectifs.

De tels énoncés prospectifs sont basés sur les évaluations, estimations ou projections actuelles et une confiance excessive ne doit pas être placée sur ces indications. Les énoncés prospectifs ne sont pas valides au-delà du jour durant lequel ils sont constitués. HSBC France ne prend aucun engagement quant à la révision ou l'actualisation de ces énoncés prospectifs afin de refléter l'existence ou la survenance d'événements ou circonstances postérieurs à l'élaboration de ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques inhérents et incertitudes. Les lecteurs sont informés que nombre de facteurs sont susceptibles de modifier, parfois substantiellement, les énoncés prospectifs ou anticipations actuelles formelles ou implicites.

Faits significatifs

	Renvois	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Au cours de la période (€m)				
Résultat avant impôt publié		(22)	45	219
Résultat avant impôt ajusté	1	240	89	333
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit (publié)	2	2 227	1 736	1 907
Résultat net part du groupe (publié)		(39)	(17)	177
A la fin de la période (€m)				
Total des fonds propres – Part du groupe		8 443	6 555	5 676
Total de l'actif		237 680	180 946	167 544
Encours pondérés des risques		48 051	36 248	35 379
Prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions pour dépréciation)		56 956	46 997	44 856
Comptes créditeurs de la clientèle		57 550	41 906	38 277
Ratios de fonds propres (pleins)				
Fonds propres de base de catégorie 1 (%)	3	13,5	13,1	13,2
Fonds propres de catégorie 1 (%)		15,0	14,5	13,8
Fonds Propres Totaux (%)		16,9	15,7	14,6
Ratios de performance, rentabilité et autres ratios (% annualisés)				
Rendement annualisé des capitaux propres moyens (%)	4	(0,5)	(0,6)	3,1
Rendement avant impôt des encours moyens pondérés des risques (ajusté) (%)		0,5	0,3	1,0
Coefficient d'exploitation (ajusté) (%)	5	83,5	95,4	78,6
Ratio de liquidité à court terme ("LCR") (%)		152	128	149
Ratio de liquidité à long terme ("NSFR") (%)		117	113	116

1 Le résultat avant impôt ajusté correspond au résultat avant impôt publié retraité des éléments significatifs détaillés aux pages 12 et 14.

2 Le "Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit" est également dénommé comme un revenu.

3 Les ratios de Fonds propres sont détaillés dans la section "Fonds propres" aux pages 151 et 154.

4 Le rendement annualisé des capitaux propres moyens est calculé à partir du résultat net part du groupe divisé par la moyenne des fonds propres part du groupe.

5 Le coefficient d'exploitation ajusté est calculé à partir du total des charges d'exploitation (ajusté) divisé par le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit (ajusté). Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit est également considéré comme un revenu.

Présentation des activités et stratégie

Le Groupe HSBC est l'un des plus grands groupes de services bancaires et financiers dans le monde opérant dans 64 pays et territoires.

Nos objectifs

La mission du Groupe HSBC est d'être présent dans les zones de croissance, de connecter les clients aux opportunités, de permettre le développement des entreprises et des économies, et d'accompagner les initiatives des individus afin qu'ils puissent concrétiser leurs rêves et leurs ambitions.

Les valeurs du Groupe HSBC

Les valeurs du Groupe HSBC définissent ce que nous sommes en tant qu'organisation et ce qui nous distingue.

Ouverts

Nous sommes capables d'écouter, de traiter nos collaborateurs de manière équitable, d'intégrer les autres quelles que soient leurs opinions et leur histoire, et de valoriser les différences de point de vue.

Connectés

Nous sommes connectés à nos clients, communautés, autorités de réglementation et autres parties prenantes du Groupe HSBC, soucieux des individus et de leur évolution.

Fiables

Nous sommes dignes de confiance, fervents défenseurs de nos valeurs et respectueux de nos engagements.

Le rôle du Groupe HSBC au sein de la société

La manière dont le Groupe HSBC mène ses activités est aussi importante que le rôle qu'il joue au sein de la société. Les responsabilités qui lient le Groupe HSBC à ses clients, à ses employés, à ses actionnaires ainsi qu'à la société dans un sens plus large vont plus loin que le simple fait d'être profitable. Le Groupe HSBC cherche à construire une relation de confiance durable avec les différentes parties prenantes afin de générer de la valeur pour l'ensemble de la société.

Le Groupe HSBC dans le monde

HSBC France est la filiale française du Groupe HSBC, groupe bancaire parmi les plus solides au monde employant environ 235 000 collaborateurs dans le monde, et proposant une offre complète de produits et services bancaires à plus de 40 millions de clients afin de répondre à leurs besoins financiers.

Stratégie du Groupe HSBC

Des avantages concurrentiels uniques

L'objectif du Groupe est d'être la première banque internationale à l'échelle mondiale, d'accompagner ses clients, qu'ils soient particuliers, clients fortunés ou entreprises, dans leurs projets de développement en s'appuyant sur l'héritage du Groupe dans les marchés offrant les meilleures perspectives de croissance et de rendements, en particulier en Asie et au Moyen-Orient. La stratégie du Groupe est soutenue par les tendances mondiales à long terme et les avantages stratégiques du Groupe.

Une banque internationale de référence bénéficiant d'un accès étendu aux marchés en forte croissance :

- Une activité de gestion de patrimoine de premier plan avec des actifs clients de 1 400 milliards de dollars, soutenue par une offre complète de services patrimoniaux à l'international et des activités de banque de détail de grande envergure à Hong Kong, au Royaume-Uni et au Mexique.
- Une des plus grandes banques pour le Trade et les solutions de paiement, les activités transactionnelles générant des revenus ajustés de plus de 17 milliards de dollars. Le réseau international du Groupe couvre 64 marchés, représentant plus de 90% du PIB mondial, des échanges commerciaux et des flux de capitaux.

Un bilan solide :

- Le maintien d'une structure de capital, de financement et de liquidité solides en adéquation avec le modèle opérationnel diversifié du groupe.
- Une faible volatilité des résultats.
- Une base solide pour le versement durable d'un dividende, et une forte capacité de distribution aux actionnaires.

Perspectives stratégiques

En juin 2018, le Groupe HSBC a défini des priorités stratégiques et des objectifs financiers dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, de croissance économique favorable et de risques géopolitiques limités.

Le Groupe HSBC constate que certaines activités ont enregistré des performances solides, en particulier celles de services bancaires transactionnels et celles situées en Asie et au Moyen-Orient. Le Groupe HSBC, de par son héritage, bénéficie d'une large base de clients individuels et d'entreprises, située dans les marchés en forte croissance et offrant les meilleurs rendements. En revanche, d'autres activités du Groupe ont réalisé de moins bonnes performances.

Les perspectives macroéconomiques, et en particulier de taux d'intérêt, ont conduit le Groupe à tempérer ses prévisions de croissance et à revoir ses perspectives stratégiques en ce sens. Le Groupe HSBC prévoit une revue de ses actifs, qui permettra à terme d'établir des bases saines pour un retour à la croissance afin de générer des rendements supérieurs.

La revue de son modèle opérationnel doit permettre au Groupe HSBC de retrouver une organisation plus simple, rationnelle, et compétitive afin de mieux se positionner en tant que première banque internationale à l'échelle mondiale. En Europe, HSBC veillera à revoir son modèle opérationnel afin de simplifier son organisation, réduire ses coûts et continuer à contribuer au réseau de HSBC dans le monde.

Des informations détaillées sur la stratégie du Groupe HSBC sont disponibles sur le site Internet [hsbc.com](https://www.hsbc.com).

Une stratégie déclinée en Europe

HSBC Bank plc, y compris avec ses filiales et succursales, opère sur 20 marchés en Europe suite à l'ouverture d'une nouvelle succursale en Suède en octobre 2019. Au regard de l'environnement dans lequel les banques européennes évoluent, le Groupe HSBC cherche à mettre en place un modèle opérationnel et financier plus soutenable qui puisse servir au mieux ses clients dans le futur.

Les activités en Europe font partie intégrante de la richesse du réseau du Groupe HSBC et contribuent pour une part croissante à la capacité du Groupe HSBC de connecter ses clients aux marchés européens et internationaux. Malgré une augmentation des revenus avec l'international, le rendement de ces activités est inférieur au coût du capital.

Dans le cadre de la revue de son modèle opérationnel, le Groupe HSBC adapte ses activités en Europe. Le futur modèle opérationnel en Europe se concentrera sur les activités de grande clientèle et s'appuiera sur le réseau international du Groupe HSBC notamment en Asie et au Moyen-Orient. Le modèle opérationnel de HSBC sera ainsi simplifié, la France devenant le hub pour l'Europe continentale. La banque de grande clientèle au Royaume-Uni restera le hub international pour les activités de Banque de financement, d'investissement et de marchés, bénéficiant ainsi de la profondeur du marché financier de Londres et des capacités actuellement en place.

HSBC France

HSBC EN FRANCE

NOTRE AMBITION

Tout au long de notre histoire, nous avons cherché à être là où la croissance se trouve, connectant nos clients aux opportunités. Nous menons à bien nos activités de manière à contribuer au succès durable de nos clients, communautés et collaborateurs afin de:

- Développer les entreprises
- Faire prospérer les économies
- Aider chacun à réaliser ses ambitions

NOTRE VISION

NOS VALEURS

Fiables Ouverts Connectés

NOS ENGAGEMENTS

- A Lutter contre la criminalité financière**
HSBC a renforcé ses capacités de détection, dissuasion et prévention de la criminalité financière à travers le programme *Global Standards*.
- B S'assurer du traitement juste et équitable des clients et participer à la transparence et l'intégrité des marchés financiers**
La Charte de bonne Conduite de HSBC est fondée sur des standards éthiques élevés et sur les valeurs de HSBC pour garantir l'intérêt du client.
- C Accompagner nos collaborateurs, clients et communautés pour construire le monde de demain**
En contribuant à une économie durable bas carbone¹, et en développant l'employabilité et l'éducation financière

NOTRE STRATEGIE

Capitaliser sur les avantages concurrentiels de HSBC

- Une banque **internationale de premier plan**
- Un **accès étendu** aux marchés en forte croissance
- Une **solidité financière**

Pour aider nos clients à...

- 1 Accroître leurs activités au sein du **marché unique européen**
- 2 Avoir accès aux **marchés internationaux**

En...

- Proposant nos **produits transactionnels** afin d'**échanger et investir à l'étranger**
- Mettant à disposition notre **proposition européenne élargie** via de **nouveaux produits et services**
- Tirant profit de la **connectivité internationale et de l'expertise** du Groupe
- Aidant nos clients à mettre en place leurs **objectifs de développement durable**

NOS RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN

c. 900k clients
particuliers et entreprises

8 857 employés²
contribuant à l'expertise et au savoir-faire de HSBC

CAPITAL FINANCIER

€2 227m
produit net bancaire
publié³

13,5%
ratio CET1

€238Md
total de l'actif

CAPITAL INDUSTRIEL

126 ans de présence
en France*

11 succursales
en Europe assurant un
fort maillage international

AA- / Aa3 / A+
notations des trois
principales agences

CAPITAL SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

8 politiques de gestion des risques environnementaux appliquées aux activités de financement*

>550 collaborateurs formés aux enjeux de finance durable*

#1 en France sur la **notation ESG globale Sustainalytics⁴**

INFRASTRUCTURES

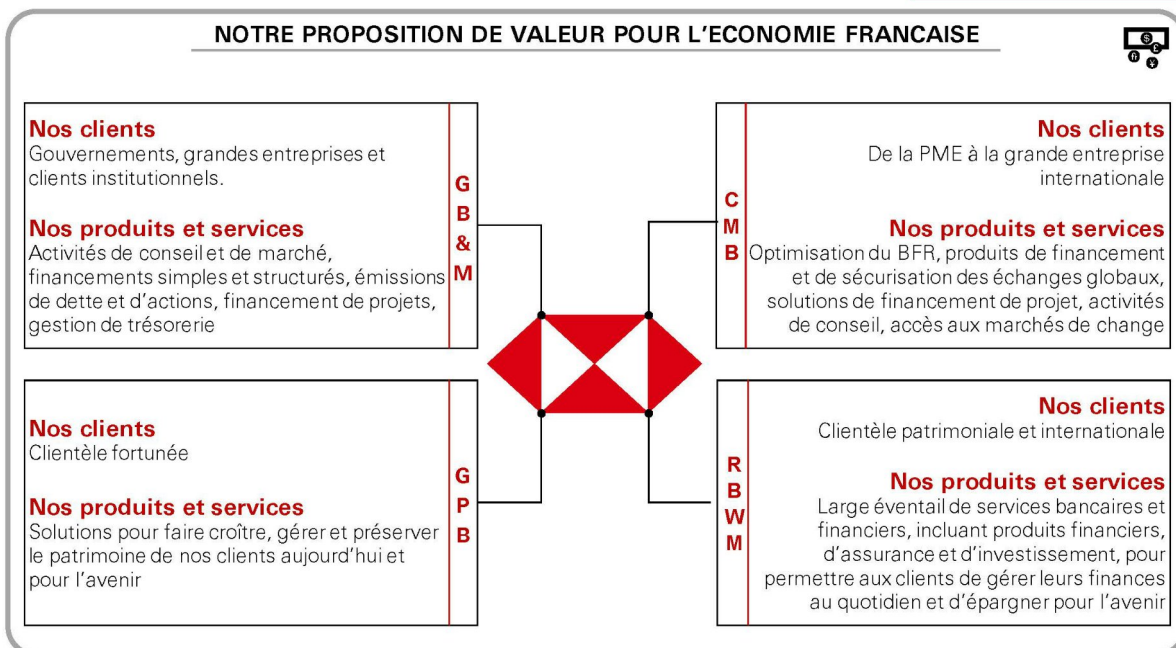
64 pays dans le réseau du Groupe HSBC facilitant la **connectivité internationale**

279 agences en France assurant un maillage important du territoire*

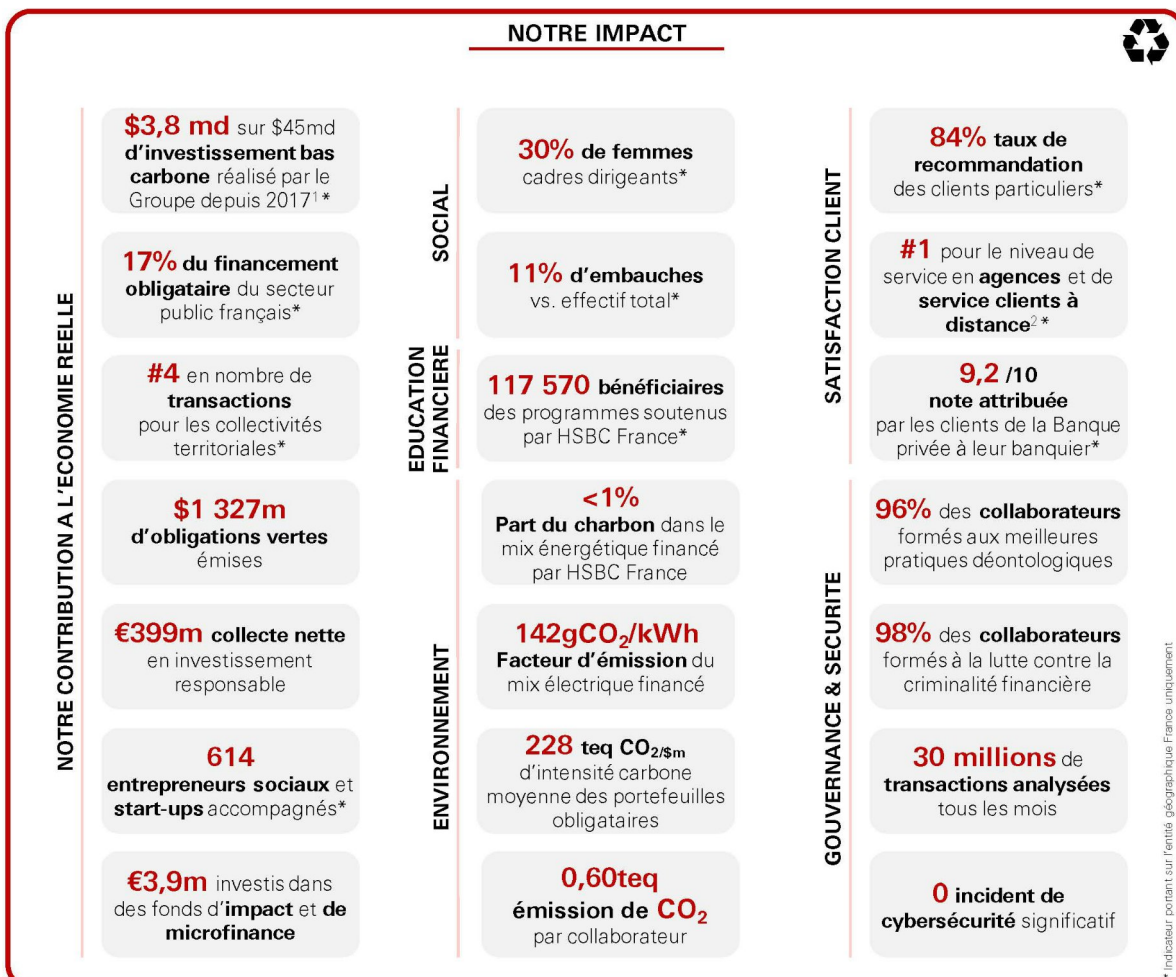
1 siège social à Paris et **1 bureau central** à La Défense*

1. HSBC France s'est fixé l'objectif d'aligner ses financements et investissements aux standards déterminés par l'Accord de Paris.
2. Equivalent Temps Plein.
3. Produit Net Bancaire avant dépréciation pour risque de crédit.
4. Etude conduite par Sustainalytics en 2019, dans laquelle HSBC France apparaît à la 6^{ème} place parmi 334 banques mondiales, et numéro 1 en France. HSBC France a reçu une notation globale de 88/100, avec respectivement 89, 87 et 87 sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

NOTRE PROPOSITION DE VALEUR POUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE



NOTRE IMPACT



1. Sur un objectif de 100 Mds défini par le Groupe HSBC d'ici 2025.
2. Etude conduite par OpinionWay pour melleurbanque.com auprès de 5 035 répondants représentatifs de la population française en termes de sexe, âge, et région.

* Indicateur portant sur l'entité géographique France uniquement.

Une stratégie déclinée en France et en Europe continentale

HSBC France au sein du Groupe HSBC

Le Groupe HSBC est l'un des plus grands groupes de services bancaires et financiers dans le monde, opérant dans pas moins de 64 pays et territoires. HSBC France s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe HSBC, qui consiste à offrir à ses clients des produits et services à haute valeur ajoutée, tout en améliorant son efficacité et en mettant en place les standards les plus exigeants en matière de conformité.

Dans le cadre de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, et après avoir acquis, en 2018, les activités de HSBC Bank Plc en Grèce, HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC, HSBC France a acquis avec succès, en 2019, certaines activités des succursales de HSBC Bank plc dans sept pays de l'Espace économique européen ("EEE") comme décrit dans la section "Impact de la procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne" et a ouvert une succursale en Suède. Ainsi, la stratégie de HSBC France intègre désormais une proposition européenne plus large dont le but est d'accompagner au mieux ses clients et les clients du Groupe dans leurs projets de croissance au sein de l'Union Européenne et des marchés internationaux.

HSBC France peut s'appuyer sur le réseau et l'expertise internationale du Groupe, ainsi que sur une couverture géographique et une offre produits étendues pour aider ses clients à atteindre leurs objectifs de croissance au sein du marché unique et des marchés internationaux.

Les activités de banque de détail en France font l'objet d'une revue par le Groupe. Cette revue stratégique est en cours et sa conclusion prendra un certain temps. La priorité de HSBC France est de continuer à satisfaire aux besoins et exigences de ses clients au cours de cette période.

Notre stratégie

L'Europe abrite certaines des entreprises les plus performantes et innovantes du monde, de la start-up entrepreneuriale à la grande multinationale. L'Union européenne constitue le plus grand bloc commercial au monde, un marché dynamique de plus de 500 millions de consommateurs. Dans ce cadre, la vision stratégique de HSBC France en Europe continentale s'appuie sur les principes clés suivants: l'Asie est le premier partenaire commercial de l'Europe et représente plus d'un tiers (35 %) de ses échanges commerciaux; les États-Unis et l'Europe entretiennent les relations les plus importantes au niveau de l'investissement et des échanges commerciaux bilatéraux.

Accompagner nos clients

HSBC France accompagne les entreprises de toute taille en France et en Europe continentale. HSBC France propose une offre complète de produits et services bancaires dans le domaine de la banque de détail, de la banque privée et des activités de conseil, de financements, de fusions et d'acquisitions, de financement du commerce international et de marchés taux, change et actions. HSBC France s'appuie sur 7 472 employés en France et 1 385 employés en Europe continentale pour couvrir l'ensemble des besoins de ses clients.

Connecter les clients au monde

S'appuyant sur le réseau étendu du Groupe HSBC – notamment dans les pays développés et en forte croissance, HSBC France permet à ses clients de saisir les opportunités de croissance les plus attractives partout dans le monde. L'histoire et l'héritage du Groupe confèrent à HSBC une capacité inégalée à faciliter l'entrée des entreprises européennes sur les marchés en Asie et aux États-Unis. HSBC offre également aux entreprises d'Asie et des États-Unis des opportunités de croissance en Europe.

Renforcer les connexions internationales

HSBC France est attaché à contribuer au développement de ses clients dans l'Union Européenne alors qu'une croissance annuelle moyenne de 4,6 % est attendue pour les échanges intra-régionaux. Grâce à ses équipes dédiées en France et dans 11 pays d'Europe, HSBC France a l'ensemble des capacités nécessaires en Europe (financements traditionnels et structurés du commerce international, gestion de trésorerie, solutions de paiement et autres solutions de financement) pour servir ses clients, des petites entreprises aux grandes multinationales.

Pérenniser une croissance durable

L'Europe se trouve au centre des efforts internationaux de lutte contre le changement climatique et occupe la place de leader mondial de la finance durable. HSBC France partage pleinement ces valeurs et souhaite aider les gouvernements et les entreprises à atteindre leurs objectifs de développement d'un environnement futur durable. HSBC France soutient ses clients, qu'ils soient particuliers, entreprises ou investisseurs, dans leur transition vers une économie à faible émission de carbone à travers le déploiement de services et de produits dédiés et ce, afin d'aligner son portefeuille d'actifs aux standards déterminés par l'Accord de Paris.

Impact de la procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne

Le Royaume-Uni a officiellement quitté l'Union Européenne le 31 janvier 2020 et est entré dans la période de transition qui devrait s'achever le 31 décembre 2020. Les négociations quant aux relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne auront lieu pendant cette période. A ce stade, les relations futures ne sont pas encore clairement établies, ne laissant que peu de temps aux entreprises pour s'adapter à ces changements qui prendront effet au 1^{er} janvier 2021. Le Groupe HSBC a mis en place un plan de contingence solide, principalement déployé en France, qui se focalise sur quatre aspects : la réorganisation de la structure juridique, l'offre produits, les transferts de clients et les employés.

Réorganisation de la structure juridique

En considérant une sortie sans accord du Royaume-Uni de l'Union Européenne, les opérations bancaires transfrontalières européennes de HSBC basées à Londres ne seront plus possibles. Le Groupe, en se basant sur cette hypothèse, a décidé de transférer les activités de ses succursales précédemment rattachées à HSBC Bank plc à de nouvelles succursales de HSBC France. Le transfert, finalisé au premier semestre 2019, s'est déroulé en plusieurs étapes :

- le 1^{er} janvier 2018, HSBC France a acquis les activités de la succursale de HSBC Bank plc en Grèce ;
- le 1^{er} août 2018, HSBC France a acquis HSBC Bank Polska S.A. en Pologne et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC en Irlande, respectivement filiales directe et indirecte de HSBC Bank plc ;

- HSBC France a acquis certains actifs et passifs de six succursales européennes de HSBC Bank plc (aux Pays-Bas, en Italie, en Espagne, en République tchèque, en Belgique et en Irlande) le 1^{er} février 2019. Par ailleurs, le 1^{er} mars 2019, HSBC France a acquis certains actifs et passifs de la succursale au Luxembourg de HSBC Bank plc ;
- Le 1^{er} avril 2019, HSBC France a fusionné ses filiales, HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC, respectivement au sein de ses succursales polonaise et irlandaise ;
- HSBC France a ouvert le 9 mai 2019 une succursale en Suède. Le démarrage de l'activité a eu lieu en octobre 2019.

L'offre produits

Pour répondre aux demandes de transferts de clients et aux nouvelles activités dans un cadre post sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, HSBC France renforce son offre de produits déjà existante et développe de nouvelles infrastructures en France, aux Pays-Bas et en Irlande. L'élargissement de l'offre *Global Liquidity and Cash Management* (notamment la compensation en Euro – Euroclearing) et *Global Trade and Receivable Finance (supply chain)*, la création de l'activité de Conservation de Titres (HSS) pour les clients européens à Paris (nouvelle plateforme proposant des services de gestion de liquidité, de crédit, de dépôts et de produits de marché), et l'extension de l'offre des activités de marché (nouveaux services de change, produits de taux et actions) constituent les priorités.

Transferts des clients

Le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne va impacter le modèle opérationnel des clients de l'Espace économique européen, notamment pour la gestion de leur fonds de roulement, leurs décisions d'investissement et l'accès aux marchés financiers. La priorité du Groupe HSBC est d'offrir une continuité de services. Bien que l'intention du Groupe HSBC soit de minimiser les changements pour ses clients, certains clients européens dans l'Espace économique européen pourraient ne plus bénéficier des services offerts au Royaume-Uni, et doivent donc demander leur transfert vers HSBC France ou une autre entité de l'Espace économique européen. Les transferts de clients sont en grande partie finalisés, et le Groupe HSBC travaille avec les clients restants pour les accompagner dans leur transition.

Employés

Le transfert d'activités de clients de l'Espace économique européen vers HSBC France nécessite de renforcer les équipes locales. Compte tenu de la dimension des activités de HSBC en France, HSBC France est prêt à reprendre de nouvelles activités et responsabilités.

Le Groupe HSBC a bien progressé dans la mise en place de son plan de contingence, s'assurant ainsi d'être préparé à une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Des risques d'exécution demeurent cependant, notamment en raison du résultat incertain des négociations et des courts délais pour mettre en œuvre des changements significatifs à nos modèles opérationnels au Royaume-Uni et en Europe, comme décrit dans la section "Facteurs de risque". Les risques sont suivis continuellement, avec une attention particulière portée aux secteurs les plus vulnérables afin d'évaluer la nécessité d'ajuster la politique de risque de HSBC.

Produits et services proposés

Le Groupe HSBC sert ses clients au travers de quatre lignes de métiers – la Banque de financement, d'investissement et de marchés ("GBM"), la Banque d'entreprises ("CMB"), la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine ("RBWM"), et la Banque privée ("GPB") – et le Corporate Centre. Le Corporate Centre comprend la trésorerie centrale, et notamment la gestion du bilan, de certains actifs historiques, des intérêts dans nos filiales et joint-ventures, ainsi que les coûts de certaines fonctions centrales supportant nos lignes de métier.

Les lignes de métier

Le modèle opérationnel de HSBC France consiste en quatre lignes de métiers, qui s'appuient sur le département des Opérations, Services et Technologies ("HOST") et 11 fonctions dont Risques, Finance, Compliance, Direction Juridique, Marketing et Ressources humaines.

Banque de financement, d'investissement et de marchés ("GBM")

HSBC France, opérant sur douze marchés (France, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Irlande, Grèce, République Tchèque, Pologne, Luxembourg, Suède, Royaume Uni), offre à ses clients en Europe une couverture géographique étendue et une connaissance des marchés locaux approfondie.

HSBC France est un partenaire de référence offrant un éventail de produits et services financiers personnalisé aux grandes entreprises et aux clients institutionnels dans le monde : activités de conseil, de financements simples et structurés, d'émissions de dette et d'actions, de financement de projets, de gestion de trésorerie, de financement du commerce international et de marchés. Cette activité contribue également de manière significative aux revenus des autres régions du Groupe au travers de sa base clients en Europe.

HSBC France a continué d'exercer pleinement son rôle de plateforme stratégique du Groupe HSBC pour les produits de taux libellés en euro et les dérivés structurés de taux en euro et devises. En France, le modèle d'activité et la stratégie consistent à être une des premières banques de financement et d'investissement pour

accompagner ses clients prioritaires dans leurs projets de développement à l'international en s'appuyant sur l'expertise et le réseau du Groupe tant dans les pays développés qu'émergents. HSBC France poursuit l'adaptation de cette activité afin de simplifier sa structure dans une logique de discipline en matière de coûts. GBM s'impose les standards les élevés en termes de bonne conduite (« Conduct ») et de gestion du risque de criminalité financière.

Banque d'entreprises ("CMB")

Bénéficiant d'une présence dans neuf pays (France, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Irlande, Grèce, République Tchèque et Pologne), la Banque d'entreprises offre ses services à ses entreprises clientes, de la PME focalisée sur son marché domestique à la grande entreprise internationale. En France, HSBC France s'appuie sur ses centres d'affaires présents dans les grandes villes françaises pour servir ses clients et offre aux entreprises internationales l'ensemble des produits et services dont elles ont besoin pour se développer.

HSBC France propose, ainsi, un large éventail de services bancaires et financiers pour aider les entreprises clientes à optimiser la gestion et le développement de leurs activités. La gamme de produits et services proposés inclut des solutions d'optimisation des fonds de roulement, crédits à terme, solutions de paiement et de gestion de trésorerie, produits de financement et de sécurisation des échanges internationaux, solutions de financement de projets, et déploie son expertise en matière de fusion-acquisition ainsi qu'un accès aux marchés de change auprès de ses clients. Dans le cadre du Brexit et des incertitudes qui en découlent, la Banque d'entreprises travaille avec les entreprises européennes pour les accompagner dans leur transition et les aider à saisir des opportunités alors que l'Union Européenne pourrait définir de nouvelles règles pour les échanges commerciaux.

La Banque d'entreprises peut poursuivre sa croissance et ses relations bâties avec les PME et les grandes entreprises en France et à l'international, en s'appuyant sur sa collaboration avec la Banque de financement, d'investissement et de marchés. CMB continue de centrer ses efforts sur les opportunités liées aux principales routes du commerce international et sur l'acquisition de nouveaux clients, notamment suite au Brexit. La Banque

Présentation des activités et stratégie

d'entreprises continuera de se concentrer sur sa rentabilité, notamment en développant ses activités sur les clients et activités stratégiques.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine ("RBWM")

En France et en Grèce, RBWM répond aux besoins financiers de plus de 800 000 clients à travers ses quatre activités : la banque de détail, la gestion de patrimoine, la gestion d'actifs et les activités d'assurance. RBWM propose des solutions aux individus à travers ses différentes offres (HSBC Premier, HSBC Fusion et Jade by HSBC Premier), ciblant une clientèle patrimoniale et internationale. Pour les individus ayant des besoins bancaires plus simples, HSBC France propose également un large éventail de services bancaires et financiers pour permettre aux clients de gérer leurs finances au quotidien et d'épargner pour l'avenir. Enfin, RBWM propose des solutions pour aider les particuliers dans leurs besoins de financement à court ou à long terme et délivre des conseils financiers, d'assurance et d'investissement pour les assister dans la gestion et la protection de leur patrimoine financier.

La banque de détail de HSBC France sert ses clients à travers trois canaux de communication : les agences, les centres de service téléphonique et les canaux digitaux (internet et mobile). La relation client-conseiller se transforme en passant d'un univers d'interactions isolées et fragmentées à un monde dans lequel HSBC France est constamment à l'écoute de ses clients, apprenant et innovant à tout moment pour offrir des solutions simples et efficaces.

HSBC France s'appuie sur des équipes d'experts spécialisés par profils de clients et sur des propositions adaptées aux aspirations de chacun.

Banque privée ("GPB")

La Banque privée propose une offre de produits et de services personnalisés à une clientèle fortunée, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes de gestion discrétionnaire et conseillée. En s'appuyant sur la force du Groupe HSBC et les produits les plus adaptés du marché, la Banque privée travaille en collaboration avec ses clients et les autres lignes de métiers du Groupe pour fournir des solutions leur permettant de faire croître, de gérer et de préserver leur patrimoine aujourd'hui et pour l'avenir. En France, la Banque privée vise à continuer à croître en s'appuyant sur les synergies avec les autres lignes de métiers du Groupe pour élargir sa base de clientèle, et en développant son offre de services, notamment dans la gestion sous mandat. L'application des plus hauts standards internationaux, le renforcement des contrôles de gestion des risques, la transparence fiscale et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque privée.

Contexte et perspectives géopolitiques, économiques et réglementaires

Contexte macroéconomique

L'année 2019, qui pourrait afficher le plus faible rythme de croissance économique au niveau mondial depuis la crise financière, a été marquée par trois principaux types d'événements.

Commercialement d'abord, les tensions protectionnistes, essentiellement sino-américaines, ont contribué à accroître les incertitudes et à abaisser le niveau global de l'activité du fait du relèvement de certains de leurs droits de douane.

Economiquement ensuite, le ralentissement de l'expansion ne s'est pas limité à ces deux pays, mais a également affecté les économies les plus ouvertes aux échanges internationaux, notamment l'Allemagne. Monétairement enfin, un grand nombre de banques centrales de pays développés comme émergents ont assoupli l'orientation de leur politique afin de limiter l'ampleur de la décélération économique, dans un environnement déjà marqué par la modestie des pressions inflationnistes.

En effet, la montée des tensions commerciales a conduit à fragiliser la contribution à la croissance du PIB de l'investissement des entreprises aux Etats-Unis et du secteur manufacturier en

Chine. Mais la solidité du marché du travail a permis aux dépenses de consommation privée de demeurer un maillon crucial de l'expansion aux Etats-Unis qui, entamée mi-2009, a battu en 2019 le record de longévité précédemment détenu par le cycle de 1991 à 2001. Quant à la Chine continentale, des baisses d'impôt et de taux d'intérêt ont permis de soutenir la formation de capital fixe notamment.

En revanche, si l'activité économique est demeurée dynamique dans plusieurs pays d'Asie, l'Union européenne s'est trouvée confrontée aux incertitudes liées au Brexit. La zone euro, pour sa part, a connu une récession de son industrie, pénalisée par la situation d'une Allemagne dépendante de son commerce extérieur et une Italie ayant connu une très faible croissance. La France, au contraire, a affiché une certaine résilience, la robustesse de l'investissement des entreprises permettant de compenser une consommation des ménages restée encore limitée malgré un pouvoir d'achat en amélioration.

Dans ce contexte de ralentissement économique et de faible inflation, rares ont été les banques centrales de pays avancés (Norvège et Suède) ayant relevé leurs taux en 2019: tandis que la Banque du Japon et la Banque d'Angleterre laissaient inchangé le loyer de l'argent à respectivement -0.10 % et 0.75 %, la Fed a abaissé trois fois le taux des Feds funds, ramené dans la fourchette 1.50-1.75 % après quatre hausses en 2018. De son côté, la BCE, en septembre, a diminué à -0.50 %, un plus bas historique, le taux de la facilité de dépôt et a décidé de reprendre en novembre, à hauteur de 20 milliards d'euros par mois, ses achats nets d'actifs interrompus fin 2018.

Enfin, malgré un pétrole légèrement plus cher (le baril de Brent a progressé de 23 % en 2019, finissant l'année à 66USD) et des craintes d'une escalade des rivalités commerciales ou d'un Brexit désordonné, les marchés financiers ont in fine semblé rassurés par le mouvement d'assouplissement d'ensemble des banques centrales : non seulement l'entrée en territoire négatif, fin août, de l'écart entre les taux américain à dix et deux ans n'a guère été interprété comme le signe avant-coureur d'une entrée en récession outre-Atlantique, mais la Réserve fédérale a décidé à cette même période d'augmenter la taille de son bilan pour limiter les tensions sur les taux à court terme. Les Bourses finissent l'année en nette hausse, de 22 % pour le Dow Jones, 29 % pour le S&P500, 25 % pour le MSCI monde, 22 % pour le MSCI Europe et 26 % pour le CAC40, avec des taux souverains à 10 ans encore en repli : ils atteignent 1,92 % fin 2019 aux Etats-Unis, -0,02 % au Japon, -0,19 % en Allemagne et 0,12 % en France. L'euro clôt l'année à 1,12 USD et à 0,85 GBP.

Perspectives macroéconomiques

Les perspectives économiques ne permettent guère d'espérer de rebond de l'activité mondiale pour 2020, tandis que 2021 devrait voir un retour vers les niveaux de croissance affichés en 2019. En effet, il est difficile de déceler les facteurs qui permettraient une accélération des taux de croissance chinois ou américain d'ici 2021, malgré une bonne orientation de l'activité au Japon, en Inde et en Indonésie notamment à cet horizon.

En Europe, les indicateurs avancés laissent augurer un creux pour la croissance en 2020, avant une légère amélioration attendue l'année suivante. Allemagne et France, en particulier, pourraient connaître en 2020 une activité en retrait par rapport à 2019, puis afficher une croissance plus allante en 2021. Dans l'ensemble, le caractère toujours accommodant des politiques monétaires, joint à des politiques budgétaires souvent favorables au soutien à l'activité et à des marchés du travail généralement bien orientés, devrait permettre à la consommation des ménages de contribuer davantage à la croissance économique, notamment en France.

Toutefois, les incertitudes n'ont pas disparu, qu'il s'agisse de l'impact du coronavirus, de l'orientation du commerce mondial, de l'évolution des principales devises, des marchés boursiers ou des négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, sans oublier les incertitudes politiques dans certains pays.

Environnement réglementaire

Depuis l'adoption de l'Union bancaire par les Etats membres de la Zone euro en 2014, HSBC France est supervisée en premier lieu par la Banque centrale européenne ("BCE"), en lien avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ("ACPR"). Cette dernière demeure responsable en propre de certains domaines, comme par exemple le contrôle des obligations en matière de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme ainsi que les règles de protection de la clientèle. HSBC France est également supervisée par l'Autorité des marchés financiers dans son domaine de compétence et par ailleurs suivie par le Conseil de résolution unique (CRU) en sa qualité d'autorité de résolution pour les établissements bancaires significatifs de la zone euro. Enfin, en tant que membre du Groupe HSBC, HSBC France est soumise à certaines règles britanniques édictées respectivement par la Prudential Regulation Authority ("PRA") et la Financial Conduct Authority ("FCA") pour les questions prudentielles et la protection du consommateur.

Plusieurs développements réglementaires impactant HSBC France ont été répertoriés depuis l'été 2019.

Au plan international, la révision des exigences de Bâle III est désormais sur le point d'être finalisée, notamment suite à la révision du régime de détermination des actifs pondérés par les risques (*Risk weighted assets*) pour les risques de marché (*Fundamental Review of the Trading Book "FRTB"*) en janvier 2019. Par ailleurs, une consultation du comité de Bâle a été lancée en novembre 2019 au sujet des exigences de fonds propres afférentes aux instruments (*Credit Valuation Adjustment "CVA"*).

L'accord international prévoit une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, accompagnée d'une période transitoire de cinq ans pour la mise en place d'un plancher des actifs à risques pondérés. Ce plancher prévoit que les actifs pondérés par les risques résultant de l'utilisation de modèles internes soient progressivement au moins égaux à 72,5 % des niveaux qui résulteraient d'une approche standard. L'accord doit en premier lieu être transposé au niveau européen avant d'être applicable au niveau de HSBC France.

L'Autorité Bancaire Européenne ("ABE") a conduit plusieurs évaluations de l'impact potentiel de cet accord international sur les banques européennes, qui concluent à une probable augmentation des actifs pondérés par les risques. L'impact final de la réforme reste néanmoins incertain à la fois en terme d'impacts et d'échéances, plus particulièrement car certaines mesures clés du texte sont toujours en discussion, notamment concernant le calcul plancher d'actifs pondérés par les risques. En outre, l'accord autorise un certain nombre de flexibilités au niveau régional et/ou national.

Au plan européen, l'Union européenne a publié en juin 2019 le paquet dit CRR2 (révision de la première version de la réglementation CRR "*Capital Requirements Regulation*"). Ces règles mettent en œuvre les exigences du Conseil de Stabilité Financière pour les niveaux de fonds propres exigibles en cas de résolution (Total Loss Absorption Capital "*TLAC*" et *Minimum Requirements for Eligible Liabilities "MREL"*). CRR2 introduit également les premières transpositions des exigences de Bâle III : les méthodes de traitement du risque de contrepartie, de marché ("*FRTB*"), les règles d'investissements de capitaux dans les fonds, ainsi que les nouvelles règles portant sur le ratio de levier. Les règles de CRR2 feront l'objet d'une mise en place progressive. Néanmoins, les dispositions les plus significatives entreront en vigueur au deuxième trimestre 2021, en amont de l'échéance définie par le comité de Bâle. Les exigences concernant la révision de l'approche sur le risque de marché ayant été finalisées trop tardivement par le comité de Bâle pour être prises en compte au sein du texte final de CRR2, seront, quant à elle, intégrées par le biais d'un acte délégué, dont une version quasi-finale a été publiée en décembre 2019. L'approche FRTB se concentre pour l'instant sur des obligations de reporting, dans l'attente de la finalisation d'une étude d'impact globale. Par conséquent, la date finale de mise en place de ces exigences n'a pas encore été définie par l'Union Européenne.

Le reste des éléments de la réforme Bâle III seront quant à eux incorporés dans une nouvelle transposition européenne du texte CRR ("*CRR3*"). A cet effet, la Commission Européenne a lancé en 2019 une consultation relative au projet de texte CRR3, qui inclut notamment de nouvelles exigences de traitement du risque de crédit, du risque opérationnel et du plancher des actifs pondérés par les risques. Une version préliminaire du texte CRR3 est attendue par la Commission Européenne au deuxième trimestre 2020. Sa mise en place au sein de l'Union européenne fera ensuite l'objet de négociations entre le Conseil et le Parlement Européens, de sorte que ses modalités demeurent incertaines à ce stade.

Par ailleurs, suite au référendum du 23 juin 2016, le Royaume-Uni est désormais officiellement sorti de l'Union Européenne en date du 31 janvier 2020. Afin d'assurer une transition ordonnée, le Royaume-Uni reste sujet aux lois de l'Union européenne durant une période de transition confirmée jusqu'au 31 décembre 2020. Cette période peut faire l'objet d'une extension de deux ans, à condition d'un nouvel accord politique. Durant cette période de transition, le Royaume-Uni continuera à être considéré comme un pays de l'Union européenne en ce qui concerne les règles prudentielles. Le Royaume-Uni sera ensuite considéré comme un pays tiers (hors Union européenne), avec des règles applicables qui dépendront des examens d'équivalence qui seront réalisés. La fin de cette période de transition pourrait également, compte tenu des exigences de CRR2, engendrer de nouvelles règles spécifiques concernant les niveaux de fonds propres exigibles en cas de résolution pour HSBC France, en sa qualité de filiale matérielle d'un groupe bancaire basé dans un pays tiers.

En outre, la BCE a procédé en août 2019 à la révision de ses attentes relatives au provisionnement prudentiel pour les nouveaux prêts non performants dans le cadre du pilier 2, afin d'intégrer les nouvelles exigences au titre du pilier 1 mises en application en avril 2019. En conséquence de ces exigences les prêts non-performants classifiés comme tels après le 1^{er} avril 2018 sont sujets à un niveau unique de provision, harmonisant les exigences successives dans le cadre du pilier 2 et du pilier 1. Les exigences spécifiques de la BCE pour le stock existant de ces prêts avant le 31 mars 2018 restent inchangées.

En janvier 2020, le Haut Conseil de Stabilité Financière a confirmé sa décision de relever le taux du coussin de fonds propres contracyclique de 0,25 % à 0,5 % d'ici avril 2020, et a également communiqué en décembre 2019 ses recommandations d'encadrement des pratiques de crédit immobilier en France (en particulier un taux d'effort à l'octroi maximal de 33 % du revenu net de l'emprunteur ainsi qu'une durée de crédit qui n'excède pas 25 ans).

S'agissant spécifiquement de HSBC France, la Banque centrale européenne a conduit fin 2019 une évaluation globale (*Supervisory Review and Evaluation Process - "SREP"*) du modèle économique de la banque, de sa gouvernance et de sa situation en termes de fonds propres et de liquidité, comme chaque année pour l'ensemble des établissements significatifs de la Zone euro depuis l'entrée en vigueur du Mécanisme de supervision unique.

Dans ce cadre, la Banque centrale européenne a notifié à HSBC France un niveau minimum de fonds propres totaux de 13,75 % à compter du 1^{er} janvier 2020. Ce niveau, qui comprend à la fois le minimum de 8 % de fonds propres obligatoire dit de pilier 1, un coussin de conservation des fonds propres de 2,5 %, un coussin contracyclique de 0,25 % et l'exigence dite de Pilier 2 (*Pillar 2 requirement*) de 3 %, a fait l'objet d'une publication par HSBC France le 7 novembre 2019. HSBC France a également fait l'objet de la part de la BCE d'une indication de Pilier 2 (*Pillar 2 guidance*).

Rapport d'activité

Périmètre de la revue de performance

La performance de la banque est analysée ci-après selon le périmètre des comptes consolidés du groupe HSBC France, arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés en pages 156 et

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France

suivantes.

Par ailleurs, la performance sur le périmètre des comptes sociaux de HSBC France, établis conformément aux principes comptables

généraux applicables en France aux établissements de crédit, est analysée dans la Note "Faits significatifs de l'exercice" de l'annexe aux états financiers sociaux en pages 229 et suivantes.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France

Compte de résultat consolidé

	<i>Renvois</i>	31 décembre 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Marge nette d'intérêt		1 095	1 011
Commissions nettes		778	593
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur		30	24
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat		1 277	(638)
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés incorporés		(1)	(2)
Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		153	113
Résultat net de cession des investissements financiers		12	14
Dividendes reçus		-	-
Primes d'assurance nettes		2 076	2 026
Autres produits d'exploitation		187	70
Total du produit net bancaire	1	5 607	3 211
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés		(3 380)	(1 475)
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1	2 227	1 736
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		(128)	10
Produit net bancaire		2 099	1 746
Total des charges d'exploitation	1	(2 121)	(1 701)
Résultat d'exploitation		(22)	45
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat avant impôt		(22)	45
Impôt sur les bénéfices		(17)	(63)
Résultat net		(39)	(18)
- résultat net part du Groupe		(39)	(17)
- part des intérêts minoritaires		-	(1)

1 Le total des produits et charges d'exploitation comprend les éléments significatifs décrits aux pages 12 à 14.

La marge nette d'intérêt s'établit à 1 095 millions EUR contre 1 011 millions EUR l'année précédente. Cette augmentation comprend une hausse de 143 millions EUR relative à l'intégration des succursales européennes. Le niveau de taux bas et négatifs continue de pénaliser les marges sur dépôts ainsi que les intérêts du portefeuille d'obligations de la compagnie d'assurance, malgré un effet volume favorable sur les crédits et dépôts.

Les commissions nettes atteignent 778 millions EUR en 2019, à comparer à 593 millions EUR en 2018. Cette variation est la résultante de l'intégration des succursales européennes en hausse de 152 millions EUR et de la croissance des commissions sur la Banque d'investissement. Cela a été partiellement compensé par une légère baisse des commissions de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.

Les revenus du portefeuille de transaction ou comptabilisés à la juste valeur sont de 30 millions EUR en 2019 par rapport à 24 millions EUR en 2018. Cette évolution s'explique par :

- une variation favorable de 31 millions EUR des revenus issus des activités de taux de la Banque de marchés, malgré la faiblesse de la demande clientèle et la compression des marges sur des marchés de dettes souveraines en Zone euro;
- une hausse de 33 millions EUR liée à l'intégration des succursales européennes;
- en partie compensées par une évolution négative de la valeur de marché d'instruments détenus par la compagnie d'assurance à hauteur de -58 millions EUR et trouvant sa contrepartie au niveau de la variation de dette envers les assurés.

Le résultat net des actifs et des passifs d'assurance à la juste valeur par le compte de résultat s'affiche à 1 277 millions EUR en 2019 par rapport à -638 millions EUR l'année précédente. Cette évolution représente la variation de la valeur de

marché des actifs détenus par la compagnie d'assurances, dans le cadre des contrats en unités de compte et sur le fonds euro. Cette hausse trouve sa contrepartie au niveau de la variation de dette envers les assurés.

La variation de juste valeur des actifs financiers comptabilisés obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat, s'élève à 153 millions EUR, en hausse de 40 millions EUR par rapport à l'année précédente, principalement expliquée par des mouvements favorables sur le portefeuille de la filiale d'Assurances et l'impact favorable de certains prêts et créances qui n'ont pas passé le test *Solely Payment of Principal and Interests*.

Le résultat net de cession des investissements financiers est globalement stable à 12 millions EUR en 2019 contre 14 millions EUR en 2018.

Les primes d'assurance collectées se sont élevées à 2 076 millions EUR en 2019, comparées à 2 026 millions EUR en 2018.

Les autres produits d'exploitation sont de 187 millions EUR contre 70 millions EUR l'année précédente, reflétant:

- l'évolution favorable de 70 millions EUR de la *Present value of In-Force long-term insurance business* ("PVIF") des contrats d'assurance. La variation de la PVIF comptable est de 113 millions EUR en 2019 contre 43 millions EUR en 2018;
- une hausse de 13 millions EUR liée à la consolidation des succursales européennes;
- la reconnaissance des produits issus des services rendus et facturés aux entités du Groupe en produit d'exploitation et non plus en charges d'exploitation comme précédemment.

Les engagements nets des sinistres et variation de dette envers les assurés s'élèvent à -3 380 millions EUR en 2019

contre -1 475 millions EUR en 2018. Cette variation doit être mise en regard de la hausse significative de valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 2 227 millions EUR en 2019 contre 1 736 millions EUR en 2018. Cette augmentation reflète l'impact favorable de l'intégration des succursales européennes, un mouvement favorable de la PVIF sur les activités de la compagnie d'assurance, une performance solide des activités de la Banque d'investissement et la résilience des revenus de la Banque de particuliers et gestion de patrimoine, de la Banque Privée et de la Banque d'entreprises. Cela a été partiellement compensé par des revenus de la Banque de marchés sur les activités de taux qui sont restés bas en raison d'une faiblesse de la demande client et de moindres marges sur les produits de dette souveraine de la zone Euro.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont de -128 millions EUR en 2019 en comparaison d'un crédit net de 10 millions EUR en 2018. L'évolution est principalement liée à la hausse des provisions individuelles sur la Banque de financement, d'investissement et de marchés et sur la Banque d'entreprises, alors que le niveau de coût du risque reste faible sur la Banque de particuliers et gestion de patrimoine.

Les charges d'exploitation s'élèvent à -2 121 millions EUR en 2019, à comparer à -1 701 millions EUR en 2018. Elles intègrent les coûts des entités européennes pour un montant de -277 millions EUR, la dépréciation de l'écart d'acquisition au titre des activités de la Banque d'entreprises pour -169 millions EUR, la contribution au Fonds de résolution unique pour -57 millions EUR qui reste stable par rapport à 2018, et les coûts relatifs à la préparation de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne pour -47 millions EUR stables par rapport à l'an dernier.

Le résultat avant impôt est en perte de -22 millions EUR contre un profit de 45 millions EUR en 2018, et inclut -169 millions EUR de dépréciation d'écart d'acquisition. La performance financière a été atténuée par la persistance des taux d'intérêt à un niveau historiquement bas pesant sur la marge d'intérêt, malgré la croissance des encours de crédits et dépôts résultant d'une performance commerciale favorable. De plus, la performance de la Banque de marchés est restée faible dans un environnement compétitif. Ces éléments ont été en partie compensés par la contribution positive des succursales européennes qui ont affiché un résultat avant impôt publié de 131 millions EUR.

Le résultat net part du groupe s'affiche à -39 millions EUR en 2019 contre -17 millions EUR l'année précédente.

Eléments significatifs du produit net bancaire par ligne de métier – (revenus)/charges

	Au 31 décembre 2019						Total €m
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre		
	€m	€m	€m	€m	€m		
Produit net bancaire publié	819	676	622	60	50	2 227	
Eléments significatifs du PNB	–	–	1	–	1	2	
– DVA (<i>Debit Valuation Adjustment</i>) sur instruments dérivés	–	–	1	–	–	1	
– Couvertures non éligibles	–	–	–	–	1	1	
Produit net bancaire ajusté	819	676	623	60	51	2 229	
	Au 31 décembre 2018						
Produit net bancaire publié	749	514	440	52	(19)	1 736	
Eléments significatifs du PNB	–	–	(6)	–	1	(5)	
– DVA (<i>Debit Valuation Adjustment</i>) sur instruments dérivés	–	–	(6)	–	–	(6)	
– Couvertures non éligibles	–	–	–	–	1	1	
Produit net bancaire ajusté	749	514	434	52	(18)	1 731	

Eléments significatifs des charges d'exploitation par ligne de métier – (reprises)/charges

	Au 31 décembre 2019						Total €m
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre		
	€m	€m	€m	€m	€m		
Charges d'exploitation publiées	(786)	(596)	(571)	(52)	(116)	(2 121)	
Eléments significatifs des charges d'exploitation	4	173	31	4	48	260	
– Frais d'établissement du Royaume-Uni – banque clôturée	–	–	–	–	–	–	
– Charges de restructuration et autres charges	4	3	17	4	16	44	
– Coûts liés au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne	–	1	14	–	32	47	
– Dépréciation des écarts d'acquisition	–	169	–	–	–	169	
Charges d'exploitation ajustées	(782)	(423)	(540)	(48)	(68)	(1 861)	
	Au 31 décembre 2018						
Charges d'exploitation publiées	(804)	(371)	(422)	(44)	(60)	(1 701)	
Eléments significatifs des charges d'exploitation	–	2	15	–	32	49	
– Frais d'établissement du Royaume-Uni – banque clôturée	–	–	–	–	1	1	
– Coûts de restructuration et autres provisions	–	–	–	–	–	–	
– Coûts liés au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne	–	2	15	–	31	48	
Charges d'exploitation ajustées	(804)	(369)	(407)	(44)	(28)	(1 652)	

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France

Impact net sur le résultat avant impôt par ligne de segment métier

	Au 31 décembre 2019					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Résultat avant impôt publié	34	11	(8)	8	(67)	(22)
Eléments significatifs du PNB	—	—	1	—	1	2
Eléments significatifs des charges d'exploitation	4	173	31	4	48	260
Résultat avant impôt ajusté	38	184	24	12	(18)	240
Impact net sur le résultat publié	4	173	32	4	49	262

	Au 31 décembre 2018					
Résultat avant impôt publié	(55)	143	21	13	(77)	45
Eléments significatifs du PNB	—	—	(6)	—	1	(5)
Eléments significatifs des charges d'exploitation	—	2	15	—	32	49
Résultat avant impôt ajusté	(55)	145	30	13	(44)	89
Impact net sur le résultat publié	—	2	9	—	33	44

Profit/(perte) ajusté au cours de la période

	Au 31 décembre 2019					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	819	676	623	60	51	2 229
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1	(69)	(59)	—	(1)	(128)
Produit net bancaire	820	607	564	60	50	2 101
Total des charges d'exploitation	(782)	(423)	(540)	(48)	(68)	(1 861)
Résultat d'exploitation	38	184	24	12	(18)	240
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt ajusté	38	184	24	12	(18)	240

	Au 31 décembre 2018					
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	749	514	434	52	(18)	1 731
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	—	—	3	5	2	10
Produit net bancaire	749	514	437	57	(16)	1 741
Total des charges d'exploitation	(804)	(369)	(407)	(44)	(28)	(1 652)
Résultat d'exploitation	(55)	145	30	13	(44)	89
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt ajusté	(55)	145	30	13	(44)	89

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 2 229 millions EUR, à comparer à 1 731 millions EUR en 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'intégration des succursales européennes, dont le produit net bancaire avant dépréciation pour risque de crédit a augmenté de 342 millions EUR, et la variation de la PVIF sur les activités de la compagnie d'assurance, en hausse de 70 millions EUR. Hors ces deux éléments, l'augmentation du produit net bancaire avant dépréciation pour risque de crédit est due à la bonne performance des activités de la compagnie d'assurances et de la Banque d'investissement, en partie compensée par la persistance de l'environnement de taux d'intérêt bas, qui a continué de pénaliser la marge nette d'intérêt, et par les conditions de marché peu favorables aux activités de la Banque de marchés.

Les dépréciations pour risque de crédit ont représenté une charge de -128 millions EUR en 2019 comparée à une reprise nette de 10 millions EUR en 2018. Cette situation reflète des provisions en hausse sur la Banque de financement, d'investissement et de marchés et sur la Banque d'entreprises, alors que le coût du risque sur la Banque de particuliers et gestion de patrimoine se maintient à un niveau faible.

Les charges d'exploitation ajustées s'élèvent à -1 861 millions EUR sur l'année 2019, à comparer à -1 652 millions EUR en 2018,

principalement impactées par le rattachement des entités européennes pour un montant de -264 millions EUR. La poursuite des projets de transformation et les coûts engagés pour servir nos clients dans un environnement post sortie du Royaume Uni de l'Union européenne ont été en partie compensés par des gains d'efficacité.

Le résultat avant impôt ajusté est en progression, passant de 89 millions EUR en 2018 à 240 millions EUR en 2019. Cette variation inclut une hausse du mouvement de PVIF de 70 millions EUR et du résultat des entités européennes de 139 millions EUR.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

Le total du bilan de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine inclut la Grèce dont les encours de crédits aux particuliers s'établissent à 0,3 milliard EUR (contre 0,4 milliard EUR sur l'année 2018), les dépôts de la clientèle à 0,8 milliard EUR (contre 0,6 milliard EUR sur l'année 2018) et le résultat ajusté avant impôt à -8 millions EUR (contre -7 millions EUR sur l'année 2018).

En France, les encours de crédits aux particuliers, à 20,7 milliards EUR, augmentent de 8 % sur un an, au dessus des tendances de

marché, avec une production de nouveaux crédits immobiliers soutenue, de l'ordre de 4,5 milliards EUR.

Le total des actifs confiés par les clients particuliers s'élevé à 43 milliards EUR, en hausse de 7 %, grâce à une collecte nette favorable et un effet marché positif. La Banque de particuliers bénéficie de l'augmentation des dépôts de la clientèle, dont les encours s'établissent à 17,7 milliards EUR, en hausse de 7 %, avec notamment une hausse des dépôts à vue de 11 %. Le niveau des encours financiers confiés par la clientèle est passé de 23,6 milliards EUR en 2018 à 25,1 milliards EUR en 2019, soutenu principalement par la collecte nette en assurance-vie et l'évolution favorable du marché des actions en 2019.

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine sert une base de 813 000 clients actifs en France à fin 2019, chiffre stable par rapport à 2018.

La qualité de la Banque de réseau de HSBC France a été reconnue au travers de la récompense "Trophées 2020 de la Qualité Bancaire" qui évalue la satisfaction client. HSBC France se classe 1^{er} pour les catégories "Agence physique" et "Service Client à distance", 2^e pour les catégories "conseiller Vie quotidienne" et "conseiller Projet" et 3^e pour la catégorie "site Internet".

L'expertise de HSBC Assurances Vie et l'adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance ont été une fois de plus reconnues en 2019 au travers de différentes récompenses, dont le Trophée d'Or des contrats d'assurance-vie (Magazine Le Revenu) pour HSBC Stratégie Patrimoine, pour la cinquième année consécutive.

Les expertises du métier de la Gestion d'actifs lui ont permis de recevoir en 2019, notamment :

- la 2^e place sur la gamme "obligations ISR" (Gestion de Fortune) ;
- plusieurs trophées en Allemagne et au Royaume-Uni sur la gamme "obligations zone euro".

Le résultat ajusté avant impôt s'élevé à 38 millions EUR à fin 2019, en hausse par rapport à -55 millions EUR en 2018, en raison principalement d'une variation favorable de la PVIF, pour un montant de 110 millions EUR, et de charges d'exploitation maîtrisées. Ce résultat reflète également la croissance des encours de la clientèle soutenue par des investissements marketing et digitaux. Cependant, les taux d'intérêt historiquement bas continuent d'avoir un impact défavorable sur la rentabilité de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 819 millions EUR sur l'année 2019 contre 749 millions EUR sur l'année 2018.

La marge nette d'intérêt bancaire reste pénalisée par l'environnement de taux bas qui entraîne une compression des marges, malgré la bonne croissance des volumes de dépôts et crédits. Les commissions nettes sont en retrait par rapport à l'année 2018, principalement dû à un 1^{er} semestre en repli sur les activités de gestion de patrimoine alors que le 2^e semestre a vu une amélioration avec des conditions plus favorables sur les marchés actions.

Les revenus de l'Assurance sont en augmentation de 86 millions EUR par rapport à 2018, principalement liée à la PVIF (décrite dans la Note 21 de l'annexe aux états financiers consolidés), et à l'amélioration des conditions sur les marchés actions, partiellement compensée par l'environnement de taux bas.

Les provisions pour risque de crédit sont en ligne avec 2018 et restent basses.

Les charges d'exploitation ajustées à 782 millions EUR, contre 804 millions EUR à fin 2018, reflètent les gains de productivité et la gestion rigoureuse des coûts.

Banque d'entreprises

La Banque d'entreprises fournit un large éventail de services bancaires et financiers afin de permettre aux clients entreprises de gérer et de développer leurs activités en France et à l'international.

HSBC France est attaché à contribuer au développement des entreprises et a augmenté en 2019 son encours de crédits à la clientèle de 40 %, à 18,4 milliards EUR. Sur un périmètre comparable, excluant les entités européennes, la croissance des encours est de 5 %. Les encours de dépôts s'inscrivent en hausse de 93 %, à 22,7 milliards EUR, et de 6 % à périmètre constant, si l'on exclut les entités européennes en croissance de 9,9 milliards EUR.

En 2019, la Banque d'entreprises a participé au montage de plusieurs opérations financières significatives en lien avec la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 676 millions EUR, en hausse de 162 millions EUR par rapport à 2018, incluant l'effet favorable du rattachement des entités européennes pour 154 millions EUR. Sur un périmètre comparable, excluant les entités européennes, le produit net bancaire ajusté avant dépréciation pour risque de crédit a augmenté de 2 %, malgré la prolongation du contexte défavorable de taux bas.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciation pour risque de crédit généré par les clients français dans les autres entités du Groupe HSBC à l'étranger représente un tiers des revenus générés en France par ces mêmes entreprises. A fin décembre 2019, ces revenus générés à l'étranger sont en progression de 11 % par rapport à fin 2018. HSBC reste un partenaire clé pour les entreprises françaises cherchant à s'implanter à l'étranger ainsi que pour les entreprises étrangères souhaitant se développer en France.

Les dépréciations pour risque de crédit de la Banque d'entreprises représentent une charge de -69 millions EUR en 2019, à comparer à un niveau historiquement bas enregistré en 2018 avec une reprise nette de 0,3 million EUR.

Les charges d'exploitation ajustées, à -423 millions EUR, sont en hausse de 54 millions EUR, dont 65 millions EUR liés à l'intégration des entités étrangères. A périmètre constant, les charges d'exploitation ajustées sont en diminution de 3 %, traduisant la gestion rigoureuse des dépenses.

La Banque d'entreprises présente un résultat avant impôt ajusté de 184 millions EUR contre 145 millions EUR en 2018.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

En 2019, HSBC a amélioré sa part de marché en tant que chef de file des émissions obligataires, tout en confirmant sa position de première banque internationale auprès des émetteurs français et de leader pour les émetteurs du secteur public européen. HSBC a accompagné ses clients sur tous les créneaux phares des marchés internationaux : "high yield", hybrides, multi-tranches / multi-devises, placements privés, et pour les catégories d'émetteurs les plus variés en termes de notoriété et de qualité de crédit. HSBC a renforcé sa position sur les émissions "Vertes et socialement responsables" en se positionnant au premier rang mondial¹.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit est en hausse sensible, à 623 millions EUR, à comparer à 434 millions EUR l'année précédente, soit une hausse de 189 millions EUR, dont 178 millions EUR sont liés à l'intégration des succursales européennes.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit des activités de marchés est en légère hausse par rapport à 2018 mais reste pénalisé par une faible performance des activités de Taux. Les revenus de la Banque de financement et d'investissement ont progressé, bénéficiant notamment d'une bonne performance des activités de crédits qui ont profité de transferts de clients européens. Les revenus des autres activités GBM restent bien orientés et bénéficient du déploiement de l'activité *Euroclearing* à Paris.

Les trois succursales ayant le plus contribué au produit net bancaire en 2019 sont par ordre d'importance les succursales luxembourgeoise, espagnole et italienne, pour un revenu cumulé de 138 millions EUR.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit généré par les clients français à l'étranger est en hausse de 3 % par rapport à 2018 à taux de change constant, et représente toujours la plus grande part des revenus générés par les clients français au sein du Groupe HSBC. Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit généré en France par les clients des autres entités du Groupe HSBC est en hausse de 13 %.

Les dépréciations pour risque de crédit s'élèvent à -59 millions EUR, contre une reprise de 3 millions EUR en 2018.

Les charges d'exploitation ajustées s'élèvent à -539 millions EUR, en augmentation de 133 millions EUR par rapport à 2018, dont 115 millions EUR s'expliquent par l'intégration des succursales européennes.

Le résultat ajusté avant impôt de la Banque de financement, d'investissement et de marchés s'établit à 24 millions EUR contre 30 millions EUR en 2018.

1 Source Dealogic.

Banque privée

Le résultat ajusté avant impôt est de 12 millions EUR pour l'année 2019 contre 13 millions EUR en 2018.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 60 millions EUR pour l'année 2019, en hausse de 14 % par rapport à 2018. La marge nette d'intérêt progresse, tirée par un effet volume positif important sur les crédits, malgré la prolongation du contexte défavorable de taux bas. Les commissions nettes et autres revenus ont progressé de 13 %, bénéficiant d'une collecte nette positive et du dynamisme de l'activité clientèle sur les activités d'assurance-vie et de gestion conseillée.

Les dépréciations pour risque de crédit sont en reprise nette sur l'année de 0,1 million EUR, à comparer avec une reprise de 4 millions EUR en 2018.

Les charges d'exploitation ajustées s'établissent à -48 millions EUR, en hausse de 5 millions EUR, incluant une part croissante liée aux projets informatiques et réglementaires.

Corporate Centre

Le métier *Corporate Centre* comprend l'activité de gestion de bilan et de trésorerie et des éléments de produits et de charges n'ayant pas vocation à être affectés aux lignes métiers.

Le résultat ajusté avant impôt s'établit à -18 millions EUR en 2019, contre -44 millions EUR l'année précédente.

Bilan consolidé résumé

	Renvois	31 décembre 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Total de l'actif		237 680	180 946
Caisse, banques centrales et CCP		19 463	9 018
Portefeuille de transaction		14 837	16 966
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat		11 957	10 495
Instruments dérivés		45 724	31 777
Prêts et créances sur les établissements de crédit		6 798	6 197
Prêts et créances sur la clientèle		56 956	46 997
Opérations de prise en pension – hors-trading		45 973	32 835
Investissements financiers		16 987	16 502
Autres actifs		18 985	10 159
Total des dettes		229 209	174 362
Dettes envers les établissements de crédit		12 113	10 828
Comptes créditeurs de la clientèle		57 550	41 906
Opérations de mise en pension – hors-trading		20 213	18 921
Portefeuille de transaction		23 262	23 145
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur		18 953	14 584
Instruments dérivés		45 115	31 298
Dettes représentées par un titre		9 782	2 472
Passifs des contrats d'assurance		23 292	21 335
Autres passifs		18 929	9 873
Total des fonds propres		8 471	6 584
Total des fonds propres – part du groupe		8 443	6 555
Part des intérêts minoritaires		28	29

Le bilan consolidé de HSBC France présente un montant total d'actifs de 238 milliards EUR au 31 décembre 2019, en hausse de 57 milliards EUR par rapport au 31 décembre 2018.

Actif

Les dépôts de HSBC France auprès de la Banque centrale sont en hausse de 10,5 milliards EUR, à 19,5 milliards EUR en 2019, avec une augmentation des liquidités provenant des succursales européennes. Le portefeuille de transactions diminue de 2,1 milliards EUR pour atteindre 14,8 milliards EUR en 2019, en raison d'une moindre activité sur le marché des obligations sur souverains. Les actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat sont de 12 milliards EUR, la hausse de 1,5 milliard EUR sur ce poste étant portée par la compagnie d'assurances. Les instruments dérivés sont en hausse de 13,9 milliards EUR, à 45,7 milliards EUR, en relation avec la baisse des taux d'intérêt. Le portefeuille de crédits à la clientèle continue de progresser de 10 milliards EUR, à 57 milliards EUR en 2019, grâce à une bonne dynamique sur tous les métiers et à l'intégration des succursales européennes, pour 5,5 milliards EUR. Les titres pris en pension augmentent de 13,1 milliards EUR pour atteindre 46 milliards EUR en 2019, en lien avec la contribution

des succursales européennes, pour 3 milliards EUR, et le développement des activités en France, pour 10 milliards EUR. Les investissements financiers sont restés globalement stables à 17 milliards EUR.

Passif

Les dépôts des contreparties bancaires sont en hausse de 1,3 milliard EUR, à 12,1 milliards EUR en 2019. Les dépôts de la clientèle passent de 41,9 milliards EUR en 2018 à 57,6 milliards EUR en 2019, en relation avec l'augmentation des encours des succursales européennes de 12,6 milliards EUR et de la croissance des encours de dépôts des clients de la Banque de particuliers et gestion de patrimoine et de la Banque d'entreprises. Les titres mis en pension augmentent de 1,3 milliard EUR, pour atteindre 20,2 milliards EUR en 2019, tandis que le portefeuille de transactions est stable. Les instruments dérivés sont en diminution de 13,8 milliards EUR, en raison de la baisse des taux d'intérêt. Le montant des contrats d'assurances souscrits par les clients est en augmentation de 2 milliards EUR, à 23,3 milliards EUR en 2019.

Fonds propres

Les fonds propres sont en hausse, à 8,4 milliards EUR. Au cours de l'année 2019, HSBC France a réalisé plusieurs opérations décrites dans le chapitre "Gestion du capital" en page 151.

Le ratio de fonds propres totaux s'établit à 16,9 % au 31 décembre 2019, contre 15,7 % au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2019, le ratio de fonds propres (*Common Equity Tier 1*) est de 13,5 % et le ratio de levier s'affiche à 3,7%.

Liquidité et financement

L'encours de financement moyen et long terme et les principales opérations de financement de la banque au cours de l'année 2019 sont présentés dans la section consacrée à la gestion de la liquidité et du financement en pages 119 à 121.

Le ratio court terme *Liquidity coverage ratio* ("LCR"), calculé selon les termes de l'Acte délégué de l'UE, s'élève à 152 %, pour un minimum réglementaire s'établissant à 80 %, et le ratio long terme *Net stable funding ratio* ("NSFR"), calculé selon le texte BCBS 295, s'élève à 117 %.

Informations sur le bilan

	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2019	49 550	27 666	140 835	2 757	16 872	237 680
- dont :						
Prêts et créances sur la clientèle	21 034	18 378	15 411	2 739	(606)	56 956
Comptes créditeurs de la clientèle	18 463	22 707	13 712	1 094	1 574	57 550
Au 31 décembre 2018	45 916	15 060	105 352	2 339	12 279	180 946
- dont :						
Prêts et créances sur la clientèle	19 477	13 137	12 608	2 325	(550)	46 997
Comptes créditeurs de la clientèle	17 190	11 787	12 088	828	13	41 906

Résultats avant impôt par pays

	Au 31 décembre 2019					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
France	41	(63)	(78)	8	(62)	(154)
Belgique	-	-	1	-	-	1
République Tchèque	-	22	1	-	4	27
Grèce	(8)	(2)	14	-	-	4
Irlande	-	16	9	-	-	25
Italie	-	2	8	-	-	10
Luxembourg	-	-	9	-	(1)	8
Pays-Bas	-	28	4	-	(3)	29
Espagne	-	15	22	-	(1)	36
Suède	-	-	(1)	-	-	(1)
Royaume-Uni	-	-	(4)	-	-	(4)
Pologne	-	(7)	6	-	(3)	(4)
Autres pays	1	-	1	-	(1)	1
Résultat avant impôt	34	11	(8)	8	(67)	(22)
	Au 31 décembre 2018					
France	(48)	143	13	13	(81)	40
Belgique	-	-	-	-	-	-
République Tchèque	-	-	-	-	-	-
Grèce	(7)	(1)	6	-	5	3
Irlande	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-
Suède	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	1	3	-	(1)	3
Autres pays	-	-	(1)	-	-	(1)
Résultat avant impôt	(55)	143	21	13	(77)	45

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est calculée en divisant les revenus nets d'intérêts tels que publiés au compte résultat par les encours moyens d'actifs porteurs d'intérêts. Les encours moyens sont basés sur les soldes fin de mois de chacune des activités.

La marge nette d'intérêt est de 78 points de base ("pdb") en 2019 comparé à 91 pdb en 2018.

Marge nette d'intérêt

	2019	2018
	€m	€m
Intérêts et produits assimilés	1 951	1 622
Intérêts et charges assimilées	(856)	(611)
Marge nette d'intérêt	1 095	1 011
Encours moyens d'actifs porteurs d'intérêt	140 493	111 434
Sources de financement sans intérêt	61 106	45 960
Pourcentage des sources de financement sans intérêt divisées par les encours moyens d'actifs porteurs d'intérêt	43,49%	41,24%
Spread net d'intérêt	0,30%	0,51%
Rendement d'intérêt des sources de financement	0,48%	0,39%
Marge nette d'intérêt ¹	0,78%	0,91%

1 La marge nette d'intérêt est le revenu net d'intérêts exprimés en pourcentage annualisé des encours moyens d'actifs porteurs d'intérêt.

Récapitulatif des intérêts et produits assimilés par classe d'actifs

	2019			2018		
	Bilan moyen	Intérêts et produits assimilés	Rendement ¹	Bilan moyen	Intérêts et produits assimilés	Rendement ¹
	€m	€m	%	€m	€m	%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et fonds court terme	22 933	49	0,21 %	14 763	118	0,8 %
Prêts et créances sur la clientèle	55 116	985	1,79 %	45 702	807	1,77 %
Opérations de prise de pension – hors-trading	34 308	26	0,07 %	21 559	10	0,05 %
Investissements financiers	16 917	328	1,94 %	17 351	337	1,94 %
Autres encours d'actifs porteurs d'intérêt	11 219	563	5,02 %	12 059	350	2,9 %
Total des encours d'actifs porteurs d'intérêt	140 493	1 951	1,39 %	111 434	1 622	1,46 %
Portefeuille de transaction et actifs financiers obligatoirement à la juste valeur	22 083	300	1,36 %	21 705	333	1,53 %
– Portefeuille de transaction ²	18 863	241	1,28 %	18 583	271	1,46 %
– Autres actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	3 220	59	1,84 %	3 122	62	1,99 %
Dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(690)			(641)		
Encours d'actifs non porteurs d'intérêt	68 442			44 743		
Total	230 328	2 252	0,98 %	177 241	1 955	1,10 %

1 Les calculs de rendement incluent les intérêts négatifs sur les passifs considérés comme des intérêts et produits assimilés dans le compte de résultat.

2 Les intérêts et produits assimilés provenant du portefeuille de transaction sont inclus dans les gains et pertes sur opérations de portefeuille de transaction dans le compte de résultat.

Récapitulatif des intérêts et charges assimilées par classe de passifs et de fonds propres

	2019			2018		
	Bilan moyen	Intérêts et charges assimilées	Coût ¹	Bilan moyen	Intérêts et charges assimilées	Coût ¹
	€m	€m	%	€m	€m	%
Dettes envers les établissements de crédit	12 569	42	0,33 %	11 732	40	0,34 %
Comptes créditeurs de la clientèle	20 176	135	0,67 %	16 792	78	0,47 %
Opérations de mise en pension – hors trading	18 160	3	0,01 %	13 158	–	– %
Dettes représentées par un titre – hors-trading	17 619	16	0,09 %	13 885	19	0,13 %
– Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur own debt issued	11 023	(3)	(0,03)%	9 003	5	0,05 %
– Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	6 596	19	0,29 %	4 882	14	0,28 %
Autres encours au passif porteurs d'intérêt	10 174	660	6,5 %	9 266	474	5,12 %
Total des encours au passif porteurs d'intérêt	78 698	856	1,09 %	64 833	611	0,94 %
Portefeuille de transaction et passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur (hors own debt held)	30 547	480	1,57 %	23 510	335	1,42 %
– Portefeuille de transaction ²	24 644	424	1,72 %	19 680	344	1,75 %
– Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur (hors own debt held)	5 903	56	0,95 %	3 830	(9)	(0,23) %
Encours au passif non porteurs d'intérêt	32 824			23 377		
Total fonds propres et encours au passif non porteurs d'intérêt	88 259			65 521		
Total	230 328	1 337	0,58 %	177 241	946	0,53 %

1 Les calculs du coût incluent les intérêts négatifs sur les actifs considérés comme des intérêts et charges assimilées dans le compte de résultat.

2 Les intérêts et charges assimilées provenant du portefeuille de transaction sont inclus dans les gains et pertes sur opérations de portefeuille de transaction dans le compte de résultat.

Pourcentage du bilan moyen et analyse de la marge

	2019	2018
Pourcentage des encours au passif porteurs d'intérêt		
Dépôts à vue	13,94 %	13,38 %
Comptes d'épargne	9,89 %	11,32 %
<i>Money market</i>		
Certificats de dépôt et autres instruments <i>Money market</i>	7,94 %	9,94 %
Dépôts	48,34 %	50,39 %
Pourcentage des encours d'actifs porteurs d'intérêt		
Prêts et créances sur la clientèle	39,23 %	41,01 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	16,32 %	13,25 %
Investissements	12,04 %	15,57 %
Pourcentage du passif moyen		
Encours moyen au passif porteurs d'intérêt incluant ceux détenus à des fins de transaction ou désignés dès l'origine à la juste valeur	47,43 %	49,84 %
Encours moyen au passif non porteurs d'intérêt	52,57 %	50,16 %
Pourcentage de l'actif moyen		
Encours moyen à l'actif porteurs d'intérêt incluant ceux détenus à des fins de transaction ou désignés dès l'origine à la juste valeur	70,29 %	73,65 %
Encours moyen à l'actif non porteurs d'intérêt	29,71 %	26,72 %

Événements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2019 jusqu'au Conseil d'Administration du 18 février 2020.

Données financières historiques

Données financières historiques (non auditées)

	2019	2018	2017	2016	2015
	€m	€m	€m	€m	€m
Groupe HSBC France					
Résultat avant impôt	(22)	45	219	432	618
Résultat net part du groupe	(39)	(17)	177	310	445
Au 31 décembre					
Capitaux propres part du groupe	8 443	6 555	5 676	5 842	5 838
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	63 754	53 194	49 699	44 706	43 184
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	69 663	52 734	51 574	46 281	39 897
Total du bilan	237 680	180 946	167 544	169 423	168 458
Nombre de salariés (équivalent temps plein)	9 472	8 829	8 337	8 647	9 217
Ratios					
- Ratio total des fonds propres ¹	16,9 %	15,7 %	14,1 %	13,2 %	14,9 %
- Ratio Common Equity Tier 1 ¹	13,5 %	13,1 %	13,1 %	13,2 %	14,9 %
- Coefficient d'exploitation ²	95,2 %	98,3 %	78,6 %	72,7 %	68,8 %

¹ Les ratios de fonds propres à partir de 2018 sont reportés en ratios pleins et non plus en ratios transitionnels.

² Le Coefficient d'exploitation en 2016 ne tient pas compte de la dépréciation des écarts d'acquisition.

Notations

HSBC France est notée par trois des plus importantes agences : Standard & Poor's, Moody's et FitchRatings.

	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Notations long terme			
Dette Senior non sécurisée	AA -	Aa3	A+-
Perspective	Négative	Négative	Stable
Notations court terme	A-1+	P-1	F1+
Date de mise à jour	12 Nov. 2019	18 Déc. 2019	20 Déc. 2019

Les notations de HSBC France sont alignées avec celles de HSBC Bank plc (Standard & Poor's) et HSBC Holdings plc (FitchRatings), en raison du caractère stratégique de HSBC France pour le Groupe HSBC.

HSBC France a rencontré les trois agences durant l'année 2019.

Durant le quatrième trimestre, chacune des trois agences a modifié les notes de HSBC Holdings plc, HSBC Bank plc et HSBC France. FitchRatings a abaissé les notation long-terme d'un cran tandis que Moody's et Standard & Poor's ont abaissé leur perspective à négative.

Les principales raisons sont la réduction des objectifs de rentabilité du Groupe HSBC dans son ensemble et de la filiale aux Etats-Unis ainsi que l'annonce attendue d'importantes restructurations et coûts associés aux Etats-Unis et en Europe, hors HSBC UK Bank plc. Par ailleurs, en raison de la réduction de l'incertitude concernant le Brexit, FitchRatings a ramené sa perspective à stable.

Autres informations concernant HSBC France

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce)

Article D.441 – II : Factures reçues par HSBC France¹ ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre des factures concernées	40 929					8 925
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	644 842	142 062	61 536	46 295	88 973	338 865
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	66 %	14 %	6 %	5 %	9 %	34 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	2 834					
Montant total des factures exclues TTC (en milliers d'euros)	48 388					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours					

¹ Hors les succursales européennes de HSBC France.

Information relative à l'échéance des créances clients

(Articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce)

Article D.441 – I : Factures émises par HSBC France¹ non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre des factures concernées	19					454
Montant total des factures concernées HT (en milliers d'euros)	1 795	10 683	4 018	48	1 112	15 861
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0,06 %	0,34 %	0,13 %	0,00 %	0,04 %	0,50 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	–					
Montant total des factures exclues HT (en milliers d'euros)	–					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 à 45 jours					

¹ Hors les succursales européennes de HSBC France.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et certaines opérations connexes, HSBC France considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

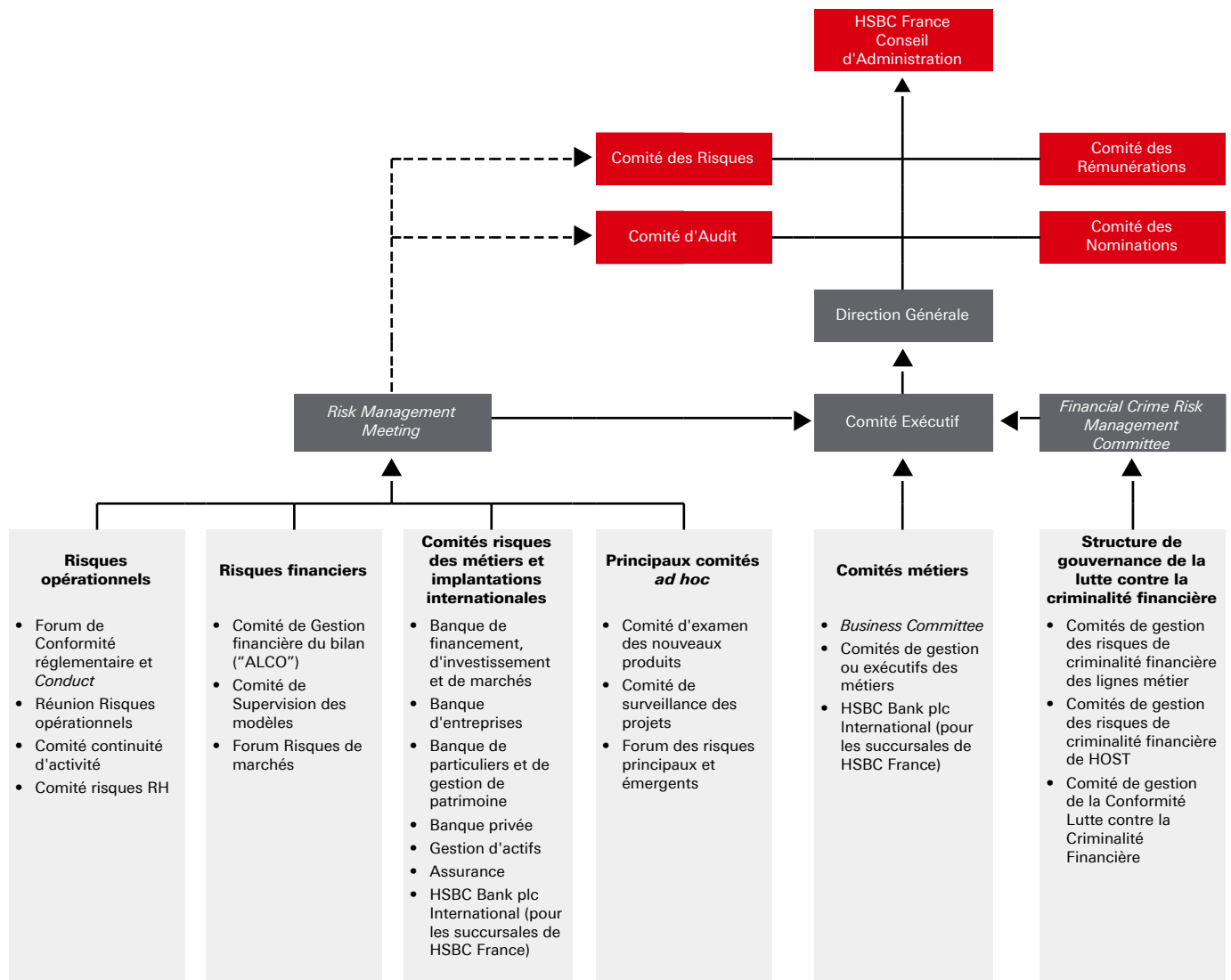
Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale des

actionnaires un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné à l'article L. 225-100.

Ce rapport a été soumis aux Comités du Conseil lors de leurs séances des 30 janvier et 4 février 2020.

Organes et régime de gouvernement d'entreprise

Structure des organes de gouvernance



Forums et Groupes de travail

La composition du Conseil d'Administration est détaillée et commentée en pages 22 et suivantes du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La composition, les missions et les travaux des Comités du Conseil d'Administration sont présentés dans les sections respectives du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise (voir pages 32 à 36).

La composition de la Direction Générale et du Comité Exécutif figure en pages 36 et suivantes du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les risques, problèmes ou autres questions qui requièrent l'attention de l'organe de direction sont traités par les lignes managériales ou par la structure des comités décrite ci-dessus.

En particulier s'agissant du flux d'information lié aux risques, le *Risk Management Meeting* de HSBC France, présidé par le *Chief Risk Officer* et dont les membres sont le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les autres membres du Comité Exécutif, est le comité faïtier de supervision de gestion des risques et du contrôle permanent. A ses côtés, le comité chargé de superviser plus spécifiquement le risque de criminalité financière, le risque de sanctions et le risque de fraude, est le Comité de gestion des risques de criminalité financière.

Les informations pertinentes, en particulier sur les risques, sont communiquées trimestriellement au Conseil d'Administration et à ses Comités d'Audit et des Risques par les principaux responsables de la banque.

Code de gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, il est précisé que, compte tenu de la situation spécifique de HSBC France, filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et dont les titres de capital ne sont pas admis sur un marché réglementé, HSBC France ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises mais se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC (le "Code"), adopté par le Conseil d'Administration de HSBC France lors de sa séance du 14 février 2014. L'objectif de ce code est d'homogénéiser des pratiques de gouvernement d'entreprise d'un standard élevé dans l'ensemble du Groupe HSBC.

Les informations relatives à la structure de la gouvernance, au rôle du Président du Conseil d'Administration, à la composition, au fonctionnement, à l'organisation et aux travaux du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la rémunération des mandataires sociaux sont présentées dans les différentes rubriques concernées du présent Rapport.

Conseil d'Administration¹

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qu'il a enrichi à plusieurs reprises depuis sa mise en place. En 2019, le Conseil a revu et mis à jour ce règlement intérieur lors de sa séance du 8 février.

Le règlement intérieur définit les missions, le fonctionnement et l'information du Conseil d'Administration. Il rappelle les principales missions et les modalités d'exercice de la fonction de Président du Conseil, ainsi que les principales missions du Directeur Général. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions et responsabilités du Comité d'Audit, du Comité des Risques, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (telles que précisées, ci-après, dans les parties relatives à chacun de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d'ordre déontologique et en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France, en précisant leurs droits et devoirs.

Présidence du Conseil d'Administration

Missions du Président du Conseil

Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de gouvernance de HSBC France. En particulier, il organise et dirige les travaux du Conseil, qu'il coordonne avec ceux des Comités spécialisés. Il s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et, notamment, il veille à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Présentation du Président du Conseil

Samir Assaf

Président du Conseil d'Administration

Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022

Fonction principale : Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Directeur Général *Global Banking and Markets*, Groupe HSBC². Responsable des régions Europe, Moyen-Orient et Afrique pour le Groupe HSBC.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG². Administrateur : The Saudi British Bank².

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1960. Titulaire d'un DEA Banque Finance de l'Université Panthéon-Sorbonne et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il entre au CCF en 1994 après avoir été Directeur de la Trésorerie pour le Groupe Total. En 1998, il prend la Direction des Marchés du CCF. Il rejoint HSBC en 2000 quand la banque acquiert le CCF. Chez HSBC, il démarre comme Directeur des Marchés pour HSBC France et Responsable pour l'Europe du *Fixed Income Trading*. En 2006, il est promu à la tête des activités de marchés pour l'Europe et le Moyen-Orient et en 2007 devient Directeur adjoint des activités de Marchés du Groupe. En 2008, il prend la Direction des activités de Marchés pour l'ensemble du Groupe HSBC et est nommé *Group General Manager*. Il prend la direction managériale de la Recherche au niveau global en 2009 et étend ses responsabilités au métier *Securities Services* en 2010. En 2011, il est nommé *Group Managing Director* et membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Depuis novembre 2012, il est Président du Conseil d'Administration de HSBC France. Il a été également membre fondateur de l'Association des Marchés Financiers en Europe et, depuis 2012, membre du *Financial Markets Advisory Committee* du Fonds Monétaire International. Il est membre du *Advisory Council* du *Fixed Income Currencies and Commodities Markets Standards Board* (FMSB). A compter du 1^{er} mars 2020, il exercera les fonctions de Président de la Banque de financement et d'investissement du Groupe HSBC.

2018 Mandats dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC France.
Administrateur : The Saudi British Bank. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

2017 Mandats dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC France.
Administrateur : The Saudi British Bank. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

2016 Mandats dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC France.
Administrateur : The Saudi British Bank. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

2015 Mandats dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC France.
Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandat hors du Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association.

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration comprend 18 Administrateurs, dont 14 élus par l'Assemblée Générale et 4 élus par les salariés. Un représentant du Comité social et économique assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'Administration.

La durée du mandat des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale ou élus par les salariés est de trois ans.

¹ Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103 avenue des Champs Elysées, 75419 Paris Cedex 08, France.

² Société cotée.

La composition du Conseil d'Administration s'inscrit dans le cadre des politiques d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de fonctions clés et de diversité qu'il a mises en place.

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration au cours de 2019 et début 2020

Le Comité des Nominations a examiné la situation des Administrateurs dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019 – Samir Assaf, Paul Cellard, James Emmett, Lindsay Gordon, Philippe Houzé, Thierry Moulouquet, Dominique Perrier, Arnaud Poupart-Lafarge, Brigitte Taittinger, Jacques Veyrat et Andrew Wild. Suite à la réévaluation de leur aptitude et sur recommandation du Comité, le Conseil a décidé de proposer leur renouvellement. L'Assemblée Générale du 15 mars 2019 a renouvelé les mandats de ces Administrateurs.

Suite à la démission d'Anne Méaux de son mandat d'Administrateur, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 8 février 2019, a coopté Fanny Letier, qui a démissionné de son mandat le 15 avril 2019.

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'Administrateur, Laurence Rogier, lors de sa séance du 26 juillet 2019, en remplacement d'Andrew Wild démissionnaire. L'Assemblée Générale du 5 septembre 2019 a ratifié cette cooptation.

Le 26 septembre 2019, Christine D'Amore, Laurent Lagueny et Lucie Thalamas Dit Barathe ont été élus Administrateurs par les salariés. Ils remplacent Ibtissam Bara, Ludovic Bénard et Xavier Bertrand.

Lors de la séance du Conseil du 6 février 2020, Jacques Veyrat a démissionné de son mandat d'Administrateur.

Présentation des Administrateurs au 7 février 2020

Jean Beunardeau

Administrateur et Directeur Général

Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2017.

Fin de mandat : 2020³

Fonction principale : Directeur Général, HSBC France. *Group General Manager*, Groupe HSBC⁴.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC France). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC France). Trésorier : Association Golf de Saint-Cloud. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée (depuis juin 2019). Mandat ayant pris fin en 2019 : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1962. Ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *Corporate Finance* de HSBC France en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000.

Il devient *Co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en 2004, en charge du *Corporate* et de l'*Investment Banking*. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En 2007, il est nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France. En 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. La même année, il est nommé Responsable de la Banque de financement et d'investissement pour l'Europe continentale au sein du Groupe HSBC. Depuis janvier 2012, il est Directeur Général de HSBC France et fut Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France de 2012 à avril 2019.

2018 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC France). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC France). Trésorier : Association du Golf de Saint-Cloud.

2017 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC France). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC France).

2016 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC France). Président : Académie France-Chine.

2015 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.

³ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 13 mars 2020.

⁴ Société cotée.

Paule Cellard

Administrateur indépendant

Membre du Comité des Risques

Première nomination : 2017. Dernier renouvellement : 2019.
Fin de mandat : 2022

Autres mandats : Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex⁵, Somfy⁵.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : quatre mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1955. Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP Europe). Titulaire d'une maîtrise en Droit International de l'Université Paris II-Assas et du

Certificat Administrateur de sociétés de l'Institut Français des Administrateurs délivré par l'Institut d'Études Politiques de Paris. Après avoir exercé diverses responsabilités opérationnelles au sein des activités de Banque de financement et d'investissement à la Banque Indosuez, à la Chase Manhattan Bank puis dans le Groupe Crédit Agricole, elle a été de 2000 à 2005 Directrice de l'équipe centrale d'Inspection Générale de Calyon, de 2006 à 2009 Directrice Générale de Gestion Privée Indosuez, puis Directeur mondial de la Conformité au Crédit Agricole Corporate & Investment Bank jusqu'en 2013, date de son départ en retraite. Depuis 2013, elle occupe différents postes de membre de conseil et au sein des comités spécialisés de ces conseils.

2018 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Présidente : Klefi Conseil. Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.

2016 –

2015 –

Christine D'Amore

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2019. Fin de mandat : 2022

Fonction principale : Assistante commerciale, *Corporate Banking Center* Toulouse Capitole, Banque d'entreprises, HSBC France.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1971. Titulaire du Brevet Professionnel "Banque". Diplômée d'une maîtrise en Langues étrangères appliquées anglais/espagnol, affaires et commerce. Depuis son entrée chez HSBC France en 2003, elle a occupé des postes de superviseur d'agence, d'assistante commerciale et de conseiller clientèle au sein des réseaux de la Banque de particuliers et de la Banque d'entreprises.

2018 –

2017 –

2016 –

2015 –

James Emmett

Administrateur

Première nomination : 2018. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022

Fonction principale : *Group General Manager*, Groupe HSBC⁵. Directeur Général, HSBC Bank plc. Directeur Général Europe.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :
Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG⁵.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant.

Compétence et expérience : Né en 1971. De nationalité britannique. Titulaire d'une licence (BSc) en Services Financiers de l'Université de Manchester et d'une licence (BA) en Histoire de l'Université de Cambridge. Il a rejoint HSBC en 1994 et a occupé divers postes dans les métiers de la Banque d'entreprises et de la Banque de détail, du *Trade Finance*, et au sein des fonctions Opérations et Technologie, et Stratégie en Europe, Asie, Moyen-Orient et Amériques. De 2012 à 2014, il a été *Global Head of Trade and Receivables Finance*. Il a été Directeur Général de HSBC Turquie de septembre 2014 à juin 2016, puis nommé *Chief Operating Officer* de HSBC Bank plc de 2016 à 2018. Depuis 2018, Directeur Général de HSBC Bank plc et *Group General Manager* de HSBC avec la responsabilité de l'Europe continentale et de la *Non Ring Fenced Bank* au Royaume-Uni.

2018 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc.
Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG

2017 –

2016 –

2015 –

Lindsay Gordon

Administrateur indépendant

Président du Comité des Risques et Membre du Comité d'Audit

Première nomination : 2013. Dernier renouvellement : 2019.
Fin de mandat : 2022

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Export Development Canada.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1952. De nationalités britannique et canadienne. Titulaire d'un M.B.A. en Finance et Affaires Internationales à la Sauder School of Business de l'Université de Colombie Britannique et d'une licence (BA) en Economie de l'Université de Colombie Britannique. Il a rejoint HSBC Bank Canada en 1987 et a occupé de nombreuses fonctions, à Toronto et Vancouver, dont Premier Vice-Président à la Direction, Directeur du crédit, Premier Vice-Président et Responsable du crédit spécial, et Vice-Président de la Banque d'entreprises à Toronto. Il est nommé *Chief Operating Officer* en 1999 puis occupe les fonctions de Président et Directeur Général de 2003 à 2013, date de son départ en retraite.

⁵ Société cotée.

- 2018 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique.
Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D.
Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.
- 2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique.
Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D.
Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.
- 2016 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique.
Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D.
Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.
- 2015 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique.
Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.

Philippe Houzé

Administrateur indépendant

Président du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2019.
Fin de mandat : 2022

Fonction principale : Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

Autres mandats : Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, . Président du Conseil de Surveillance : La Redoute. Administrateur Référent : Carrefour⁶. Administrateur : Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD . Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile de France. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.
Président du Conseil d'Etablissement France : INSEAD, ESCP. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Mandats ayant pris fin en 2019 : Président : Guérin Joaillerie. Administrateur : Institut Français de la Mode.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1947. Titulaire d'une licence en Sciences Politiques et d'un M.B.A. de l'Institut Européen d'Administration des Affaires ("INSEAD"). Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix de 1994 à 2013.

- 2018 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD, Institut Français de la Mode. Président du Conseil de Surveillance : La Redoute. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile de France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil d'Etablissement France : INSEAD, ESCP Europe. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.
- 2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD, Expofrance 2025, EESC ESCP, Institut Français de la Mode. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile de France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil d'Etablissement France : INSEAD, ESCP Europe. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.
- 2016 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : INSEAD, Expofrance 2025, EESC ESCP, Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile de France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil : France INSEAD. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.

⁶ Société cotée.

2015 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Didier Guérin. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation - Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil : France INSEAD. Administrateur : INSEAD, Expofrance 2025. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.

Laurent Lagueny

Administrateur élu par les salariés

Membre du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2019. Fin de mandat : 2022

Fonction principale : Directeur *Processing Trade Finance*, Banque d'entreprises, HSBC France.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1966. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Entré chez HSBC France en 1998, il a occupé des postes de direction de succursale et de centre d'affaire au sein des réseaux de la Banque de particuliers et de la Banque d'entreprises puis d'animateur à la direction de la formation. Après avoir exercé des fonctions de directeur commercial de 2009 à 2013 au sein du département *Trade and Supply Chain*, il a été nommé Directeur *Processing Trade Finance* en 2018.

2018 -

2017 -

2016 -

2015 -

Thierry Moulouquet

Administrateur indépendant

Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques

Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2019. Fin de mandat : 2022

Autres mandats : Gérant : Revue des Deux Mondes⁷. Président du Conseil de Surveillance : Webedia⁷. Administrateur : Fimalac^{7, 8}, Groupe Lucien Barrière⁷, Valeo⁸, Fimalac Entertainment⁷.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et deux mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1951. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration. Titulaire d'une licence en Sciences Economiques. Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, il entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint,

Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault jusqu'en 2010 puis Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan jusqu'en 2011.

2018 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président-Directeur Général puis Gérant : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo, Fimalac Entertainment.

2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo, Trois-S Entertainment.

2016 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo, Trois-S Entertainment.

2015 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo.

Dominique Perrier

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'Audit

Première nomination : 2018. Dernier renouvellement : 2019. Fin de mandat : 2022

Autres mandats : Administrateur : NaturaBuy. Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et deux mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1954. Diplômée de l'Ecole Supérieure de Sciences Economiques et Commerciales ("ESSEC") et expert-comptable. Titulaire du certificat d'aptitude à la profession de médiateur de l'Ecole Professionnelle de la Médiation et de la Négociation. Après avoir exercé en tant qu'auditeur chez Peat Marwick puis à compter de 1988 en tant qu'associée d'audit et de conseil au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (PwC), elle prend en charge de 2001 à 2016 le développement du département Litiges et Investigations de PwC. De 2004 à 2008, elle dirige également l'activité de *Restructuring*. Retraitée depuis 2017, elle intervient, d'une part, comme administrateur indépendant et, d'autre part, comme arbitre, expert indépendant et médiateur.

⁷ Sociétés appartenant au groupe Fimalac.

⁸ Société cotée.

2018	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : NaturaBuy. Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil.
2017	–
2016	–
2015	–

Arnaud Poupart-Lafarge

Administrateur indépendant

Membre du Comité des Risques

Première nomination : 2016. Dernier renouvellement : 2019.
Fin de mandat : 2022

Fonction principale : Président : Racilia (depuis juillet 2019).

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1965. Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Titulaire d'un Master de Sciences en Gestion de l'Ingénierie de l'Université de Stanford. Au sein du groupe ArcelorMittal, a dirigé des opérations en Europe, Afrique et CEI ; membre du *Management Council* du groupe ArcelorMittal jusqu'en 2013. Directeur Général de Nexans de 2014 à 2018, après avoir rejoint la société en 2013 en tant que Directeur des Opérations. Il est Président de Racilia depuis juillet 2019.

2018	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Directeur Général : Nexans.
2017	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Directeur Général : Nexans.
2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Directeur Général : Nexans.
2015	–

Philippe Purdy

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2004. Dernière réélection : 2019.
Fin de mandat : 2022

Fonction principale : Attaché commercial, Agence de Mandelieu, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, HSBC France.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1958. De nationalités française et britannique. Titulaire d'un DUT en Techniques de Commercialisation et d'un Brevet Professionnel Banque. Depuis son entrée chez HSBC France en 1982, il a occupé différents postes de conseiller financier et d'attaché commercial.

2018	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
2017	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
2015	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

Lucile Ribot

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'Audit

Première nomination : 2016. Dernier renouvellement : 2017.
Fin de mandat : 2020⁹

Autres mandats : Administrateur : Imerys¹⁰, Kaufman & Broad SA¹⁰. Mandat ayant pris fin en 2019 : Administrateur : SoLocal Group.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : trois mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1966. Diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris ("HEC"). Directeur de mission chez Arthur Andersen (audit et conseil) de 1989 à 1994. Elle intègre le Groupe Fives en 1995 en tant que Contrôleur de Gestion Groupe. De 1996 à 1997, Directeur Administratif et Financier de la filiale Fives Solios. Chez Fives de 1998 à juillet 2017 en tant que Directeur Financier et membre du Directoire de 2002 à janvier 2017.

2018	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : SoLocal Group, Imerys, Kaufman & Broad SA.
2017	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Directoire : Fives. Membre du Directoire et Directeur Général : Novafives. Administrateur : Fives DMS, Fives Pillard, FL Metal, Fives Landis Limited, Fives UK Holding Limited.
2016	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Directoire : Fives. Membre du Directoire et Directeur Général : Novafives. Administrateur : Fives DMS, Fives Pillard, FL Metal, Fives Landis Limited, Fives UK Holding Limited.
2015	–

Laurence Rogier

Administrateur

Première nomination : 2019. Fin de mandat : 2022

Fonction principale : Directrice Financière, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Président : HSBC SFH (France). Administrateur : HSBC Assurances Vie (France).

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1964. Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et de la Société Française

⁹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 13 mars 2020.

¹⁰ Société cotée.

d'Analyse Financière. Elle a rejoint HSBC France en 1987 et a occupé différents postes au sein des fonctions support de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. De 2002 à 2005, elle a été Responsable Finance de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, France et de 2006 à 2010, Chef de Projet Senior des activités de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. Elle rejoint la Direction financière en 2010 et est nommée Directrice Financière de HSBC France en 2014.

2018 –

2017 –

2016 –

2015 –

Carola von Schmettow

Administrateur

Première nomination : 2015. Dernier renouvellement : 2018.
Fin de mandat : 2021

Fonction principale : Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG¹¹.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG¹¹.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de direction et un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1964. De nationalité allemande. Titulaire d'un Master en Mathématiques de l'Université Heinrich-Heine de Düsseldorf et d'un Master en Musique de l'Université Robert Schumann de Düsseldorf. Entrée chez HSBC Trinkaus & Burkhardt AG en 1992 en tant que *Associate Trading*. De 1995 à 1997, Responsable de la Trésorerie puis jusqu'en 1999, Responsable de la coordination de la Banque de marchés. De 1999 à 2003, Directeur Général de HSBC Trinkaus Capital Management GmbH (aujourd'hui HSBC Global Asset Management Deutschland GmbH). Elle est également Membre du Comité Exécutif de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG de 2001 à 2004, d'abord en tant que Responsable de la Banque privée et de la Gestion d'actifs puis Responsable des Clients Institutionnels et de la Gestion d'actifs. De 2004 à 2006, associé indéfiniment responsable de la société HSBC Trinkaus & Burkhardt KGaA pour laquelle elle est Responsable des Clients Institutionnels et de la Gestion d'actifs. Depuis 2006, membre du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG et Responsable des métiers de Banque de marchés et de Recherche et des fonctions support. En 2015, elle est nommée Président du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

2018 **Mandats dans le Groupe HSBC :**

Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.

2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**

Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.

2016 **Mandats dans le Groupe HSBC :**

Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.

2015 **Mandats dans le Groupe HSBC :**

Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.

Brigitte Taittinger

Administrateur indépendant

Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2019.
Fin de mandat : 2022

Autres mandats : Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty¹¹, Suez¹¹.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : trois mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1959. Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise en Histoire. Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1991. Président-Directeur Général de Annick Goutal de 1991 à 2012. De 2013 à 2017, Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.

2018 **Mandat dans le Groupe HSBC :**

Administrateur indépendant : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty, Suez.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**

Administrateur indépendant : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty.

2016 **Mandat dans le Groupe HSBC :**

Administrateur indépendant : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.

2015 **Mandat dans le Groupe HSBC :**

Administrateur indépendant : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.

Lucie Thalamas Dit Barathe

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2019. Fin de mandat : 2022

Fonction principale : Assistante commerciale, Business Banking Center Nord, Banque d'entreprises, HSBC France.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

¹¹ Société cotée.

Compétence et expérience : Née en 1966. Diplômée d'un BTS secrétariat de direction. Depuis son entrée chez HSBC France en 1987, elle a occupé des postes de superviseur d'agence et d'assistante commerciale ainsi que de gestionnaire back-office au service des engagements au sein des réseaux de la Banque de particuliers et de la Banque d'entreprises.

2018	–
2017	–
2016	–
2015	–

Diversité du Conseil

La politique de diversité de l'organe de direction, mise à jour par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 février 2019, vise à un équilibre et à une complémentarité d'âge, de genre, d'expérience géographique, professionnelle et académique, d'indépendance, de séniorité dans le mandat, et de représentation des salariés.

Les profils des Administrateurs sont divers et complémentaires et couvrent le spectre des métiers et des risques associés aux activités de HSBC France. Le Conseil compte quatre membres élus par les salariés.

Quatre nationalités sont représentées au sein du Conseil et près des deux tiers des Administrateurs ont une expérience de l'international. L'âge moyen des Administrateurs est de 58,7 ans au 31 décembre 2019 et leur séniorité moyenne dans la fonction s'élevé à six ans.

Hors Administrateurs élus par les salariés, le Conseil compte six femmes et huit hommes, soit une proportion de 43 % de femmes et 57 % d'hommes.

Administrateurs indépendants

Au regard des critères sur l'indépendance définis par les orientations conjointes sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction émises par l'Autorité Bancaire Européenne ("ABE") et de la *European Securities and Markets Authority* ("ESMA") et par le Groupe HSBC, le Conseil d'Administration décide si chacun des Administrateurs non exécutifs, lors de sa nomination et ensuite une fois par an, peut être considéré comme indépendant. Pour ce faire, il examine s'il existe des liens personnels ou des circonstances susceptibles d'affecter, ou pouvant paraître affecter le jugement de l'Administrateur.

Le Conseil expose par écrit ses raisons s'il décide qu'un Administrateur, malgré l'existence de liens ou de circonstances en rapport apparent avec sa décision, est indépendant.

Le Conseil d'Administration a, sur le rapport de son Comité des Nominations, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2019 au regard de ces critères. Il a considéré que neuf Administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants. Toutefois, un Administrateur exerce son mandat d'Administrateur depuis plus de douze ans. Néanmoins, il est apparu au Conseil d'Administration que ce seul critère ne mettait pas en cause son indépendance vis-à-vis de l'entreprise.

La moitié des Administrateurs sont indépendants, soit une proportion supérieure à celle d'un tiers (hors Président du Conseil d'Administration) recommandée par le Code.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations du Code, une évaluation du Conseil a été conduite en interne en juin 2019, sous la responsabilité du Comité des Nominations, sur la base d'un questionnaire comprenant cinq thèmes : performance de la Société ; ressources humaines, clients, "Conduct" et culture ; risques et pérennité ; leadership du Conseil ; et efficacité du Conseil. Les résultats de cette évaluation, ainsi que le suivi des principales actions mises en œuvre suite à l'évaluation conduite l'année précédente, ont été débattus par le Comité des Nominations puis par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 26 juillet 2019.

L'opinion générale sur le Conseil et son fonctionnement demeure largement positive. Parmi les améliorations, l'introduction de "deep dives" à l'ordre du jour des séances des Comités d'Audit et des Risques a été notée comme une amélioration. Ils souhaitent également la poursuite de l'augmentation du temps alloué aux sujets relatifs à la croissance des activités, à la stratégie et aux ressources humaines. En particulier, l'impact des nouvelles technologies devrait être introduit dans les présentations faites sur les métiers.

Formation et information des Administrateurs

En application du règlement intérieur du Conseil, chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. En particulier, le Conseil et les Comités du Conseil peuvent demander une présentation sur un sujet particulier pour une séance ultérieure.

Sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a, lors de sa séance du 26 juillet 2019, mis à jour la politique de formation des membres de l'organe de direction.

Conformément à cette politique, le nouvel Administrateur reçoit, lors de son entrée en fonction, un dossier d'information sur HSBC France, comprenant, notamment, des éléments d'information juridiques sur la société et le rôle de l'administrateur ainsi que le dernier document de référence et les procès-verbaux du Conseil sur les douze derniers mois. En outre, le Secrétaire du Conseil organise, à son intention, et en fonction de ses besoins et priorités, un programme de rencontres de sessions de formation avec les principaux responsables des métiers et fonctions de HSBC France. Il est également proposé aux Administrateurs en fonction de participer à ces sessions.

En 2019, une formation, sur le rôle et le fonctionnement de la gouvernance d'entreprise et sur le paysage et les changements réglementaires, a été animée par un cabinet d'audit et de conseil externe. Par ailleurs, les Administrateurs ont suivi des formations, en *e-learning*, sur la gestion des risques chez HSBC, sur la santé, la sécurité et le bien-être, sur la confidentialité des données et la cybersécurité, la lutte contre le blanchiment d'argent et les sanctions internationales, la lutte contre la corruption, les valeurs et le "Conduct", le risque d'initié, et le droit de la concurrence.

Les séances du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil sont, également, mises à profit afin d'apporter aux Administrateurs les éléments d'information indispensables à leur mission et d'actualiser leurs connaissances.

Par ailleurs, un forum a été organisé à l'attention des Présidents de Comités d'Audit et des Risques des principales entités européennes du Groupe HSBC.

Rémunération des Administrateurs

La rémunération annuelle maximale et totale allouée aux Administrateurs s'élevé à 700 000 EUR, sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2017.

Cette rémunération est répartie selon les règles suivantes, décidées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 6 février 2016. La rémunération versée aux Présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques a été révisée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 février 2019 :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer, de manière forfaitaire, la somme annuelle de 35 000 EUR, les règlements étant faits annuellement, à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- le jeton complémentaire annuel versé aux membres des Comités du Conseil est fixé de manière forfaitaire à hauteur de :
 - 25 000 EUR pour les Présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
 - 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
 - 7 000 EUR pour les Présidents du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations ;

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

- 6 000 EUR pour les membres du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations.

Par ailleurs, au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à leur rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur dans des sociétés du Groupe HSBC. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France et de ses filiales.

En 2019, au titre de l'exercice 2018, Jean Beunardeau, James Emmett, Carola von Schmettow, Antonio Simoes et Andrew Wild ont ainsi renoncé au versement de leur rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur. Il convient de noter que,

conformément à cette même règle, Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit pas de rémunération de la part de HSBC France dans le cadre de ses fonctions.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leur rémunération.

Le montant des rémunérations, net des prélèvements sociaux, acompte au titre de l'impôt sur le revenu et retenue à la source, qui sera effectivement versé aux Administrateurs en 2020, au titre de l'exercice 2019, s'établit à 0,47 million EUR, contre 0,49 million EUR versés en 2019 au titre de 2018.

Rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) (Tableau 3)

	Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur versées en 2018 au titre de 2017	Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur versées en 2019 au titre de 2018	Autres rémunérations versées en 2018 ¹	Autres rémunérations versées en 2019 ¹
Administrateurs exerçant leur fonction principale dans une autre entité du Groupe HSBC				
James Emmett ^{2, 3}	–	–	375 451 GBP	1 839 695 GBP
Carola von Schmettow ⁴	–	–	–	–
Antonio Simoes ^{3, 5}	–	–	1 499 259 GBP	–
Administrateurs élus par les salariés				
Ibtissam Bara ^{6, 7}	28 980 EUR	28 980 EUR	–	–
Ludovic Bénard ^{6, 7}	33 948 EUR	33 948 EUR	–	–
Xavier Bertrand ^{6, 7}	28 980 EUR	28 980 EUR	–	–
Christine D'Amore ⁸	–	–	–	–
Laurent Lagueny ⁸	–	–	–	–
Philippe Purdy ⁷	28 980 EUR	28 980 EUR	–	–
Lucie Thalamas Dit Barathe ⁸	–	–	–	–
Administrateurs n'exerçant pas de fonctions dans le Groupe HSBC⁹				
Paule Cellard	32 958 EUR	45 500 EUR	–	–
Martine Gerow ¹⁰	22 750 EUR	–	–	–
Lindsay Gordon	63 220 EUR	63 200 EUR	–	–
Philippe Houzé	34 300 EUR	34 300 EUR	–	–
Anne Méaux ¹¹	24 500 EUR	24 500 EUR	–	–
Thierry Moulouguet	187 681 EUR ¹²	50 750 EUR	–	–
Dominique Perrier ¹³	–	20 417 EUR	–	–
Arnaud Poupart-Lafarge	24 500 EUR	24 500 EUR	–	–
Lucile Ribot	35 000 EUR	45 500 EUR	–	–
Brigitte Taittinger	24 500 EUR	24 500 EUR	–	–
Jacques Veyrat	32 900 EUR	32 900 EUR	–	–

1 Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.

2 Coopté le 26 octobre 2018.

3 Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de ses fonctions de direction dans le Groupe.

4 Ne perçoit pas de rémunérations de la part des sociétés contrôlées par HSBC France ni des sociétés qui contrôlent HSBC France.

5 Démission de son mandat d'Administrateur le 17 septembre 2018.

6 Fin de mandat le 26 septembre 2019.

7 Rémunération abandonnée au profit d'une organisation syndicale, nette de prélèvements sociaux.

8 Elu par les salariés le 26 septembre 2019.

9 Montants versés nets de prélèvements sociaux, d'acompte d'impôt sur le revenu et, le cas échéant, de retenue à la source.

10 Démission de son mandat d'Administrateur le 21 juin 2017.

11 Démission de son mandat d'Administrateur le 23 janvier 2019.

12 Dont 50 750 EUR versés par HSBC France.

13 Cooptée le 20 février 2018.

Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Le Conseil tient compte, dans son fonctionnement, de la position de HSBC France, détenu à 99,9 % par le Groupe HSBC :

- il remet en question, de façon constructive, la stratégie et détermine les orientations stratégiques, à partir de la stratégie élaborée par la Direction Générale de HSBC France, et supervise et contrôle leur mise en œuvre. Il approuve les investissements et désinvestissements stratégiques et toutes

les opérations susceptibles d'influer significativement sur les résultats ;

- il supervise et contrôle les prises de décisions et les actions et assure une surveillance efficace des dirigeants effectifs et remet en question de façon constructive et examine de manière critique les propositions et les informations reçues des dirigeants effectifs ainsi que leurs décisions ;
- il supervise et contrôle que les objectifs stratégiques, la structure organisationnelle et la stratégie des risques de HSBC France, y compris son appétence au risque et le dispositif de gestion des risques, ainsi que d'autres politiques (par exemple la politique de rémunération) et le dispositif de publication, sont mis en œuvre de façon cohérente. En particulier, en matière de

surveillance du dispositif de gouvernance et de contrôle des risques, il :

- s'assure et évalue périodiquement l'efficacité du dispositif de gouvernance interne de HSBC France et s'assure que des mesures correctrices ont été prises pour remédier aux éventuelles défaillances ;
- approuve et revoit régulièrement les stratégies et les politiques régissant la prise, la gestion, la surveillance et la réduction des risques ;
- approuve les limites globales de risque ;
- est informé, par les dirigeants effectifs, de l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci ;
- contrôle le processus de publication et de communication ;
- il supervise et contrôle les risques majeurs et revoit les rapports réguliers de gestion des risques, exposant les risques liés aux activités et aux résultats de HSBC France ;
- il veille à ce que la culture du risque de HSBC France soit mise en œuvre de manière cohérente ;
- il fixe les valeurs et les principes de HSBC France et supervise la mise en œuvre et le maintien d'un code de conduite ou de politiques similaires et efficaces pour identifier, gérer et réduire les conflits d'intérêts réels et potentiels ;
- il veille à l'intégrité de l'information et des rapports financiers et du dispositif de contrôle interne, y compris un dispositif de gestion des risques efficace et robuste ;
- il veille à ce que les responsables des fonctions de contrôle interne puissent agir de manière indépendante et, indépendamment de la responsabilité d'autres organes internes, lignes métier ou fonctions, puissent exprimer leurs préoccupations et avertir le Conseil, le cas échéant, lorsque des évolutions de risques défavorables affectent ou sont susceptibles d'affecter l'institution ;
- il délibère sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et des dispositions statutaires ;
- il veille à la réputation du Groupe HSBC en France.

Dans les huit jours qui précèdent la séance, les Administrateurs reçoivent le dossier, comprenant l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que les présentations relatives aux points de l'ordre du jour qui seront discutés en séance. Certains points, relevant d'une haute confidentialité, ne peuvent faire l'objet d'une information préalable et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société et reçoivent, pour ce faire, une documentation appropriée.

Travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à neuf reprises au cours de l'année 2019. Le taux d'assiduité moyen des Administrateurs aux séances du Conseil a été de 80 %, par rapport à 73 % en 2018 :

- le 16 janvier 2019 (taux d'assiduité : 74 %) ;
- le 8 février 2019 (taux d'assiduité : 89 %) ;
- le 19 février 2019 (taux d'assiduité : 79 %) ;
- le 26 avril 2019 (taux d'assiduité : 94 %) ;
- le 28 mai 2019 (taux d'assiduité : 56 %) ;
- le 26 juillet 2019 (taux d'assiduité : 78 %) ;
- le 2 août 2019 (taux d'assiduité : 78 %) ;
- le 16 octobre 2019 (taux d'assiduité : 83 %) ;
- le 24 octobre 2019 (taux d'assiduité : 94 %).

Activités et stratégie

A chacune de ses séances, le Conseil a été informé de l'évolution des activités, de la position du groupe, des enjeux pour chacune de ses activités et de l'exécution des projets de transformation. Ainsi, une présentation détaillée d'une ligne métier différente et un point sur le projet de modernisation de l'infrastructure informatique engagé par HSBC France ont été faits à chacune des séances régulières du Conseil. Le Conseil est, en outre, resté particulièrement attentif aux impacts de l'environnement de taux notamment sur les activités et sur la performance financière ainsi qu'aux mesures prises en réponse.

En 2019, le Conseil d'Administration a continué à surveiller les risques liés à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et a poursuivi ses travaux concernant les projets visant à assurer la continuité des activités et du service aux clients. Ainsi, il a, notamment, finalisé la mise en œuvre de l'acquisition, par HSBC France, de certains actifs et passifs des succursales de HSBC Bank plc en Belgique, Espagne, Irlande, Italie, aux Pays-Bas et en République tchèque au 1^{er} février 2019 et au Luxembourg au 1^{er} mars 2019 (séances des 16 janvier, 8 février et 26 avril 2019), et la fusion, avec HSBC France, de deux filiales, acquises de HSBC Bank plc en 2018 en Irlande et en Pologne, avec une date d'effet au 1^{er} avril 2019 (séance du 16 janvier 2019).

Dans sa séance du 26 juillet 2019, le Conseil d'Administration a approuvé les orientations stratégiques de l'entreprise. Il a pris connaissance des avis du Comité central d'entreprise sur la situation économique et financière de l'entreprise et sur les orientations stratégiques lors de sa séance du 24 octobre 2019.

En matière de personnes, de valeurs et de culture, les résultats de l'enquête annuelle d'engagement des salariés ainsi que les plans d'actions décidés en réponse à cette enquête ont été présentés au Conseil (séance du 24 octobre 2019).

Lors de la séance du 16 octobre 2019, le Conseil d'Administration a approuvé le déménagement du siège social de HSBC France, qui aura lieu en 2020.

Le Président du Conseil, qui est également membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC, et Directeur Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés du Groupe HSBC, a commenté régulièrement l'évolution, les résultats, l'actualité, ainsi que l'évolution du contexte économique mondial et réglementaire. Les Administrateurs indépendants ont partagé, avec le Conseil, leur vision de la situation économique et de la conjoncture dans leur secteur d'activité.

Finance

En 2019, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. A chacune de ses séances, le Conseil a examiné les revenus, les coûts, les résultats, ainsi que le bilan de HSBC France. Pour chaque période considérée, le Conseil a entendu les conclusions des Commissaires aux comptes, qui sont invités à participer à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Dans sa séance du 8 février 2019, le Conseil a examiné et approuvé le budget, le plan de fonds propres et de liquidité ainsi que l'appétence au risque pour l'exercice 2019, et dans celle du 24 octobre 2019, il a examiné une première version de l'appétence au risque pour l'exercice 2020.

Le Conseil d'Administration a été informé de l'évolution des fonds propres réglementaires et des ratios réglementaires, en particulier de capital, de liquidité, de solvabilité, et de levier, ainsi que des impacts des différentes évolutions réglementaires dans ces domaines, notamment en termes de revenus et de bilan.

A chacune de ses séances régulières, le Conseil a eu communication du plan de financement, de la position de refinancement et de l'évolution de la dette à moyen long terme et a autorisé certaines opérations dans ces domaines.

Au regard de l'évolution des activités de HSBC France, le Conseil d'Administration a décidé, en 2019, de procéder à deux augmentations de capital social, l'une pour un total de 299,4 millions EUR (séance du 28 mai 2019) réalisée le 27 juin

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

2019 et l'autre pour un total de 198 millions EUR (séance du 2 août 2019) réalisée le 27 septembre 2019.

Le Conseil a, par ailleurs, examiné et validé la politique en matière de dividende et les rapports *Internal Capital Adequacy Assessment Process* ("ICAAP") et *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process* ("ILAAP") (séance du 26 avril 2019).

Gestion des risques

Lors de chaque séance, sur la base, en particulier, des principaux documents de synthèse des risques (cartographie des risques, risques principaux et émergents et tableau de bord de suivi de l'appétence au risque), et des rapports faits en séance par le Directeur des Risques et le Président du Comité des Risques, le Conseil a revu la situation du groupe en matière de risques, notamment financiers, tels que tests de résistance, crédit, marchés, modèles, fonds propres, liquidité et taux, et opérationnels, y compris de sécurité et de fraude, informatiques, de litiges, fiscaux, de ressources humaines. Il a décidé d'ajuster certains seuils d'appétence au risque au cours de l'année. En plus des informations régulièrement transmises au Conseil sur ces sujets, des présentations spécifiques sur les modèles de risque et les changements des taux de référence des marchés de capitaux ont été faites au Conseil (séances des 26 juillet et 2 août 2019). Les Administrateurs ont, en outre, accès aux dossiers des séances du Comité des Risques.

Par ailleurs, le Conseil a été informé, à chacune de ses séances, des progrès réalisés dans le domaine de la lutte contre la criminalité financière. Lors de la séance du 8 février 2019, le rapport au Conseil d'Administration sur la Conformité – Lutte contre la criminalité financière a été fait par la Directrice de la Conformité – Lutte contre la criminalité financière.

Concernant la Conformité réglementaire, le Directeur de la Conformité réglementaire a présenté son rapport au Conseil d'Administration lors de sa séance du 26 avril 2019. Le Conseil a approuvé la nomination d'un nouveau Directeur de la Conformité réglementaire (séance du 24 octobre 2019). Le Conseil a également examiné le rapport du médiateur concernant son activité durant l'année 2018 (séance du 24 octobre 2019).

Le Conseil d'Administration a examiné, et approuvé lorsque cela est nécessaire, les rapports annuels sur le contrôle interne (séance du 26 avril 2019) et sur l'organisation du dispositif de lutte contre la criminalité financière (séance du 26 juillet 2019), préparés conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 et adressés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les travaux de l'Audit interne, en particulier les rapports ayant fait l'objet d'une notation défavorable et l'évolution du nombre de recommandations ouvertes, ont été commentés notamment par le Président du Comité d'Audit et le Directeur des Risques lors de chaque séance.

Contexte réglementaire et supervision

Le Conseil a été régulièrement informé des échanges avec les différentes autorités de supervision, ainsi que de leurs missions et enquêtes, en particulier la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, l'Autorité des marchés financiers et l'Agence française anti-corruption, ainsi que de leurs conclusions, des lettres de suite reçues et des réponses faites par HSBC France. Il a également été tenu informé du déroulement et des résultats de l'exercice annuel de revue et d'évaluation (*Supervisory review and evaluation process*) réalisé par l'équipe conjointe de supervision en charge de la supervision de HSBC France.

Gouvernance

Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé, à chacune de ses séances, des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et le Comité des Risques, notamment en matière de supervision, de projets et de sujets comptables, informatiques, de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne, de conformité réglementaire, de lutte contre la criminalité financière et de

contrôle permanent.

A chacune des séances du Conseil, est présenté le suivi des points d'action demandés par le Conseil lors de séances précédentes, qui donnent lieu, le cas échéant, à des présentations spécifiques.

En 2019, le Conseil a approuvé plusieurs politiques nouvelles ou mises à jour : la politique de gouvernance interne, la politique d'évaluation de l'aptitude individuelle et collective de l'organe de direction, la procédure de nomination de l'organe de direction, et la politique de diversité de l'organe de direction.

Outre ces points, le Conseil a délibéré, notamment sur la base des travaux des Comités des Rémunérations et des Nominations, sur les différents travaux qui relèvent de sa responsabilité, conformément aux lois et réglementations en vigueur, en particulier en matière de rémunérations, d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction, de composition du Conseil, de la Direction Générale et des comités spécialisés du Conseil, de révision du règlement intérieur du Conseil, d'évaluation du fonctionnement du Conseil, de prévention des conflits d'intérêts et d'autorisation de services non-audit rendus par les Commissaires aux comptes. Ainsi, il a approuvé les rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice 2018 (séance du 19 février 2019), le rapport semestriel du Conseil au 30 juin 2019 (séance du 2 août 2019), ainsi que les publications au titre des résultats annuels et semestriels au cours de ces mêmes séances. De même, le Conseil a autorisé de nouvelles conventions réglementées (séances des 8 et 19 février 2019) et examiné les conventions conclues et autorisées par le Conseil au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie, conformément à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce (séance du 24 octobre 2019).

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil est assisté par quatre Comités spécialisés : Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité des Nominations et Comité des Rémunérations, dont les missions sont définies dans le règlement intérieur du Conseil.

Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit au 7 février 2020

Président :	
Thierry Moulouquet (indépendant)	Nomination 2010 (membre de 2009 à 2010)
Membres :	
Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination 2013
Dominique Perrier (indépendante)	Nomination 2019
Lucile Ribot (indépendante)	Nomination 2017

Les membres du Comité d'Audit sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, comptable et de contrôle pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président-Directeur Général d'une banque, de membre de Comités d'Audit, y compris de banques, de Directeur Financier, ou de Commissaire aux comptes.

Sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 26 juillet 2019, de nommer Dominique Perrier en tant que membre du Comité d'Audit en remplacement de Paule Cellard, afin de différencier la composition des Comités d'Audit et des Risques. Les participations croisées des présidents des Comités d'Audit et des Risques permettent d'assurer une interaction adéquate entre ces deux comités.

Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées au budget, à l'information financière, aux contrôles internes sur l'information financière, aux ratios de fonds propres et de liquidité en appui du Comité des Risques, à la politique de dividende et à l'allocation des fonds propres, à la gestion de la fonction Finance et à l'Audit interne, et de conseiller le Conseil sur ces sujets.

Le Comité examine notamment :

- l'intégrité des états financiers, la communication d'informations dans le cadre du Pilier 3, les déclarations officielles et les communications relatives à la performance financière ;
- l'efficacité de l'Audit interne et du processus d'audit externe ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle financier interne.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit se réunit, dans la mesure du possible, quelques jours avant le Conseil.

Enfin, à la demande du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, le Président du Comité d'Audit de HSBC France adresse un certificat semestriel au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct, confirmant, notamment, que les comptes ont été revus par le Comité et que le dispositif de contrôle interne relatif au reporting financier paraît approprié. Ce certificat s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité d'Audit de HSBC France, mais également sur les certificats signés par les Présidents des Comités d'Audit ou d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France.

Travaux du Comité d'Audit en 2019

En 2019, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises, avec un taux d'assiduité de 100 %, comme en 2018 :

- le 5 février 2019 ;
- le 24 avril 2019 ;
- le 19 juillet 2019 ;
- le 21 octobre 2019.

Avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité, de l'Inspecteur Général, et du Directeur des Risques. Le Directeur Général et l'un des deux Directeurs Généraux Délégués ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, le Président du Comité a rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête au cours de l'exercice.

Le premier volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit a ainsi procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés. Il a été informé, par la Direction Financière, des principaux points d'attention comptables et fiscaux et a discuté des options retenues par l'entreprise dans le cadre de l'arrêté des comptes et vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés. Le Comité a continué à être régulièrement informé de la mise en œuvre et des impacts de la norme comptable IFRS 16 sur les contrats de location, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Le Comité a également examiné, à chacune de ses séances, les actifs pondérés des risques et les différents ratios réglementaires et internes de capital, de liquidité et de levier, la situation de liquidité et de financement de la banque et le risque structurel de taux d'intérêts étant suivis par le Comité des Risques.

Le Comité a examiné le budget pour l'exercice 2019 (séance du 5 février 2019) puis la mise à jour des projections de la performance à fin 2019. Il a, de nouveau, tout au long de l'année, été attentif au suivi de la base de coûts, des initiatives d'économies mises en œuvre et des processus de refacturation en vigueur au sein du Groupe HSBC.

Une présentation spécifique sur la gestion des données chez HSBC France a été faite au Comité couvrant, notamment, la gouvernance en place, les enjeux et les plans d'actions, en particulier au regard de l'application de BCBS 239.

Le Comité a régulièrement été informé de la situation relative à la solvabilité et aux fonds propres de HSBC Assurances Vie (France) et des évolutions des modèles utilisés pour calculer la *Present Value of In-Force* ("PVIF") ainsi que de leur impact sur le compte de résultat.

Le deuxième volet des travaux du Comité a porté sur les contrôles. Dans ce cadre, les Commissaires aux comptes ont commenté leur lettre de recommandations et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2018. Le Comité a discuté le programme d'audit et l'indépendance des Commissaires aux comptes, approuvé les rémunérations versées en 2018 par le groupe HSBC France aux Commissaires aux comptes. Le Comité a été informé d'un changement de signataire chez l'un des deux Commissaires aux comptes et revu et autorisé en tant que de besoin les services autres que de commissariat aux comptes rendus par les Commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes ont présenté leurs diligences sur les comptes au 31 mars 2019, au 30 juin 2019 et au 30 septembre 2019 (séances des 24 avril, 19 juillet et 21 octobre 2019), ainsi que leur plan annuel d'audit (séance du 19 juillet 2019).

Le Comité a également pris connaissance des résultats des contrôles réalisés sur les états financiers, en particulier concernant les faiblesses identifiées par ces contrôles et l'avancement des plans d'actions. Dans ce cadre, il a examiné les travaux réalisés dans le cadre de l'application de Sarbanes-Oxley et revu les points relevés dans les certificats de contrôle comptable et par les missions d'assurance qualité comptable, ainsi que l'avancement de la mise en œuvre des recommandations émises par les Commissaires aux comptes.

Lors de sa séance du 21 octobre 2019, le Comité a examiné la liste des conventions réglementées précédemment autorisées par le Conseil et dont l'exécution s'est poursuivie et a formulé des recommandations au Conseil d'Administration quant à la mise à jour de cette liste.

Lors de la séance du 19 juillet 2019, une présentation du dispositif en place en matière de lancement d'alerte a été faite au Comité.

Le troisième volet des travaux du Comité a porté sur la revue détaillée, à chacune de ses séances, des travaux de l'Audit interne. Il a revu les conclusions des principales missions d'audit, en particulier celles qui appelaient une attention particulière. Le Comité est resté particulièrement attentif à la bonne mise en œuvre des recommandations d'audit. Il a, par ailleurs, approuvé la mise à jour de la charte d'audit et le plan annuel d'audit pour 2019 (séance du 5 février 2019) et discuté des moyens humains de l'Audit interne.

Le Comité a procédé à la revue annuelle de ses termes de référence (séance du 5 février 2019).

Le Président du Comité d'Audit a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit dans les séances du Conseil d'Administration des 8 février, 26 avril, 26 juillet et 24 octobre 2019.

Comité des Risques

Composition du Comité des Risques au 7 février 2020

Président :	
Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination 2015 (membre de 2013 à 2015)
Membres :	
Paule Cellard (indépendante)	Nomination 2017
Thierry Moulouquet (indépendant)	Nomination 2009 (Président de 2010 à 2015)
Arnaud Poupart-Lafarge (indépendant)	Nomination 2019

Les membres du Comité sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président ou Directeur Général d'une banque, des responsabilités opérationnelles au sein d'activités de Banque de financement et d'investissement ou de Directeur d'une inspection générale et

d'une direction de conformité d'une banque, de membre de Comités de Risques, de *Chief Operating Officer* ou de Directeur Financier.

Sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 26 juillet 2019, de nommer Arnaud Poupard-Lafarge en tant que membre du Comité des Risques en remplacement de Lucile Ribot, afin de différencier la composition des Comités d'Audit et des Risques. Les participations croisées des présidents des Comités d'Audit et des Risques permettent d'assurer une interaction adéquate entre ces deux comités.

Missions du Comité des Risques

Le Comité des Risques rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées aux risques ayant un impact sur HSBC France et ses filiales, y compris la gouvernance des risques et les systèmes de contrôle interne (autres que les contrôles internes sur l'information financière), et de conseiller le Conseil sur ces sujets.

Le Comité collabore avec les autres comités du Conseil dont les activités peuvent avoir un impact sur la stratégie en matière de risques (notamment, le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations) et communique régulièrement avec les fonctions de contrôle interne de HSBC France et en particulier la fonction de gestion des risques.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

A la demande du Comité des Risques de HSBC Bank plc, le Président du Comité des Risques de HSBC France adresse un certificat semestriel au Président du Comité des Risques de HSBC Bank plc, confirmant, notamment, que le Comité a examiné les rapports sur les risques et qu'aucun sujet n'a été porté à son attention autre que ceux décrits dans les supports. Ce certificat s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité des Risques de HSBC France, mais également sur les certificats signés par les Présidents des Comités des Risques ou d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France.

Travaux du Comité des Risques en 2019

En 2019, le Comité des Risques s'est réuni à sept reprises, avec un taux d'assiduité de 100 %, par rapport à 90 % en 2018 :

- le 5 février 2019 ;
- le 12 avril 2019 ;
- le 24 avril 2019 ;
- le 18 juin 2019 ;
- le 19 juillet 2019 ;
- le 21 octobre 2019 ;
- le 21 novembre 2019.

Avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur des Risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Directeur Général et l'un des deux Directeurs Généraux Délégués ont également assisté aux séances du Comité afin de répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour les sujets sous leur responsabilité.

Le Comité des Risques a régulièrement tenu, à l'issue de ses séances trimestrielles, des sessions à huis clos hors la présence du management de HSBC France et avec le Directeur des Risques uniquement.

Début 2019, le Comité a décidé d'introduire, lors de chacune de ses séances trimestrielles, une présentation approfondie sur un sujet particulier de son choix en fonction de l'actualité ou des sujets d'attention particulière. Les thèmes traités sous cette forme au cours de l'année 2019 ont porté sur la gestion du risque de modèle, la cybersécurité et les ajustements de juste valeur.

Le Comité a approuvé l'appétence au risque de HSBC France pour l'exercice 2019 (séance du 5 février 2019) et ses mises à jour ultérieures, puis a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord de suivi, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés. Il a également revu et approuvé le cadre de tolérance au risque. Lors de sa séance du 21 octobre 2019, il a examiné un premier projet d'appétence au risque pour l'année 2020. En plus d'une synthèse des risques exposée par le Directeur des Risques, le Comité a revu, à chacune de ses séances, la cartographie des risques, les risques principaux et ceux émergents, ainsi que leur évaluation, accompagnée des plans d'actions mis en œuvre. Le Comité a été informé des changements apportés au dispositif de gestion des risques.

Lors de ses séances, le Comité des Risques a continué à procéder à la revue des risques financiers, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les risques de crédit, avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution des encours de crédit et de créances non performantes par métier, l'évolution des risques pondérés, du coût du risque et des dossiers et secteurs préoccupants. En lien avec l'actualité économique et géopolitique, le Comité a examiné les expositions de HSBC France à certains secteurs ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, l'évolution des expositions, la fixation des limites, l'évolution des risques pondérés des activités de marché et les résultats des tests de résistance internes. Le Comité a été informé des échanges et missions des autorités de tutelle en matière de risques de marché ;
- les modèles de risque, avec, notamment, le suivi de l'avancement du programme en la matière et des revues et inspections sur place conduites par les superviseurs sur les modèles ainsi que leur impact sur les risques pondéré et la teneur et la mise en œuvre des recommandations émises par les différents corps de contrôle internes et externes ;
- les risques de liquidité, de fonds propres et de taux d'intérêts du *banking book*. Le Comité a, notamment, approuvé les rapports *Internal Capital Adequacy Assessment Process* ("ICAAP") et *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process* ("ILAAP") (séance du 24 avril 2019) après une session dédiée à l'examen de ces projets de rapports (séance du 12 avril 2019) ainsi que les plans de capital et de liquidité (séance du 5 février 2019) et leur exécution ensuite ;
- les tests de résistance, et, notamment, les travaux réalisés dans le cadre du programme de tests de résistance internes et des contributions de HSBC France aux tests de résistance du Groupe HSBC réalisés par l'Autorité bancaire européenne et la *Prudential Regulation Authority*, ainsi que les résultats de ces tests.

De même, le Comité des Risques a continué, à chacune de ses séances, à revoir les risques non-financiers, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les pertes opérationnelles et les progrès et plans d'action relatifs au dispositif de gestion des risques opérationnels ;
- les risques juridiques, y compris les risques émergents, et les litiges ;
- les risques de sécurité et de fraude, y compris la sécurité de l'information et la continuité d'activité. Le Comité a, en outre, été particulièrement attentif au risque de cybercriminalité en examinant, par exemple, régulièrement les principales menaces dans ce domaine, l'évolution de l'organisation de cette fonction, ou les principaux succès et défis ;
- l'informatique, y compris les principaux incidents et risques, la stratégie d'externalisation dans le *Cloud*, ainsi que l'avancement des principaux projets.

En 2019, le Comité a continué à consacrer une part importante de ses travaux aux projets. Ainsi, lors de chacune de ses séances trimestrielles, une présentation spécifique a été consacrée au projet de modernisation de l'infrastructure informatique engagé

par HSBC France et un point a été fait sur l'avancement des autres projets significatifs.

Le Comité a été tenu informé de l'avancement des projets et des risques liés à la préparation de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, en particulier concernant les évolutions dans la structure juridique de HSBC France. Le Comité a régulièrement revu l'évolution des risques du nouveau périmètre formé par les succursales de HSBC France.

Dans les domaines du contrôle permanent, de la conformité et des relations avec les régulateurs, le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des plans de contrôle interne et des principaux sujets de faiblesse identifiés, ainsi que des plans d'action élaborés en réponse.

Le Comité a été informé des travaux engagés par la Direction des Risques Opérationnels, notamment de l'avancement et des résultats des plans de contrôle. Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le Comité a été informé des évolutions du dispositif de gestion des prestations de services externalisées, en particulier de celles dites "essentielles", qu'elles soient sous-traitées au sein du Groupe HSBC ou auprès de fournisseurs extérieurs, afin, notamment, de le mettre en conformité avec les exigences des orientations relatives à l'externalisation émises par l'Autorité bancaire européenne, ainsi que des résultats des contrôles réalisés sur les prestations essentielles sous-traitées.

En matière de Conformité lutte contre la criminalité financière, le Comité a continué, en 2019, à suivre de manière attentive l'évolution des travaux, du dispositif, des outils et de la mise en œuvre des recommandations émises par les différents corps de contrôle en matière de lutte anti-blanchiment, d'application des sanctions internationales et de lutte contre la corruption, ainsi que de l'évolution des effectifs, des échanges avec les autorités de contrôle et de supervision et des missions conduites par ces dernières dans ces domaines.

En matière de Conformité réglementaire, le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels, qui relèvent les principaux nouveaux sujets et font le point sur ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes. Il a également examiné l'avancement des plans d'action mis en œuvre dans le cadre du programme *Conduct* du Groupe HSBC, ainsi que le rapport annuel du médiateur (séance du 21 octobre 2019). Il a été attentif aux sujets en matière de projets et de ressources de la Direction de la Conformité réglementaire. Il a été informé du plan de la Conformité réglementaire pour l'année 2019 (séance du 5 février 2019) et a suivi l'évolution des indicateurs d'appétence au risque en matière de Conformité réglementaire.

Le Comité a approuvé les rapports annuels à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le contrôle interne (séance du 24 avril 2019) et sur l'organisation du dispositif de lutte contre la criminalité financière (séance du 19 juillet 2019) et a pris connaissance d'autres rapports destinés aux autorités de tutelle.

Le Comité a été informé des échanges avec les autorités de tutelle et des conclusions de diverses missions et revues menées par les autorités de tutelle et de contrôle, telles que l'Autorité des marchés financiers, la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, la *Prudential Regulation Authority*, ou l'Agence française anticorruption, et a eu communication des rapports, lettres de suite et réponses sur ces missions ainsi que des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations.

Le Comité a été informé des travaux de HSBC France en matière de redressement et de résolution, réalisés dans le cadre des obligations du Groupe HSBC vis-à-vis de la *Prudential Regulation Authority* ou de ses propres obligations.

Le Comité est resté, en 2019, attentif à l'évolution de l'environnement réglementaire et de supervision dans lequel opère HSBC France et à ses impacts.

S'agissant des autres sujets de gouvernance, le Comité a examiné la politique de rémunérations (séance du 5 février 2019). Il a également procédé à la revue annuelle de ses termes de référence (séance du 5 février 2019).

Le Président du Comité des Risques a rendu compte des principaux points discutés en Comité des Risques dans les séances du Conseil d'Administration des 8 février, 26 avril, 26 juillet et 24 octobre 2019.

Comité des Nominations

Composition du Comité des Nominations au 7 février 2020

Président :	
Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 2009 (membre de 1999 à 2009)
Membres :	
Samir Assaf	Nomination 2012
Arnaud Poupart-Lafarge (indépendant)	Nomination 2020

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC, le Comité des Nominations est constitué, au moins pour moitié, d'Administrateurs non exécutifs, non salariés du Groupe HSBC et indépendants.

Lors de sa séance du 6 février 2020 et sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Arnaud Poupart-Lafarge en tant que membre du Comité des Nominations, en remplacement de Jacques Veyrat.

Missions du Comité des Nominations

Le Comité des Nominations rend compte de ses activités au Conseil d'Administration et a pour mission de piloter les processus relatifs à la nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration et d'identifier et de proposer, en vue d'une approbation par le Conseil d'Administration, des candidats à une nomination au Conseil d'Administration et à ses Comités.

Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Nominations en 2019

Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2019, avec un taux de présence de 100 %, comme en 2018. Ses principaux travaux ont concerné :

- la mise en œuvre des orientations conjointes de l'ABE et de l'ESMA sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés, avec l'élaboration d'une politique d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés (la "politique d'évaluation de l'aptitude") et la mise à jour des politiques de diversité et de formation de l'organe de direction (séances des 1^{er} février et 15 juillet 2019) ;
- l'évaluation complète de l'aptitude individuelle et collective de l'organe de direction, en application de la politique d'évaluation de l'aptitude (séance du 15 juillet 2019) et les évaluations et réévaluations nécessaires au regard des critères définis dans cette politique (séances des 15 juillet et 13 décembre 2019) ;
- des réflexions sur la composition de l'organe de direction dans ses fonctions de supervision et exécutive, basées sur les politiques d'évaluation de l'aptitude et de diversité, ayant conduit le Comité à proposer au Conseil la cooptation de deux nouveaux Administrateurs : Fanny Letier (séance du 1^{er} février 2019) et Laurence Rogier (séance du 15 juillet 2019), et la nomination d'un Directeur Général Délégué : Chris Davies (séances des 1^{er} février et 15 juillet 2019) ;
- des propositions, au Conseil, sur le renouvellement des mandats d'Administrateur venant à échéance lors des Assemblées Générales annuelles de 2019 et 2020 (séances des 1^{er} février et 13 décembre 2019) ;
- la composition des Comités du Conseil (séances des 15 juillet et 13 décembre 2019) ;
- le plan de formation de l'organe de direction pour 2019 (séance du 15 juillet 2019) ;
- l'examen des résultats de l'évaluation du Conseil et des actions à mettre en œuvre (séance du 15 juillet 2019) ;

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

- l'examen et la proposition, au Conseil, d'approuver le registre mis à jour des situations potentielles de conflit d'intérêts (séance du 1^{er} février 2019) ;
- l'examen de la première partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise (séance du 1^{er} février 2019) ;
- la revue du Règlement intérieur du Conseil d'Administration (séance du 1^{er} février 2019) ;
- la revue du dispositif en place en matière de planification des successions de l'organe de direction (séance du 15 juillet 2019).

Le Président du Comité des Nominations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité lors des séances des 8 février et 26 juillet 2019. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Comité des Rémunérations

Composition du Comité des Rémunérations au 7 février 2020

Président :	
Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 2009 (membre de 1999 à 2009)
Membres :	
Samir Assaf	Nomination 2012
Laurent Lagueny (élu par les salariés)	Nomination 2020
Arnaud Poupart-Lafarge (indépendant)	Nomination 2020

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations est constitué, au moins, de deux Administrateurs non exécutifs indépendants.

Lors de sa séance du 6 février 2020 et sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Laurent Lagueny et Arnaud Poupart-Lafarge en tant que membres du Comité des Rémunérations, en remplacement de Ludovic Bénard et Jacques Veyrat.

Missions du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations a la responsabilité non exécutive des sujets liés aux rémunérations. Dans l'exercice de cette responsabilité, il est chargé de :

- aider le Conseil à superviser la mise en œuvre et le fonctionnement de la politique de rémunération de HSBC France conformément à la politique de rémunération du Groupe HSBC, telle qu'approuvée par le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC et les actionnaires de HSBC Holdings plc en assemblée générale ;
- s'assurer que la politique de rémunération de HSBC France est conforme à toutes les réglementations locales concernées ;
- s'assurer que la politique de rémunération de HSBC France est appropriée au regard de l'objectif d'attirer, de conserver et de motiver des administrateurs et des dirigeants ayant les compétences nécessaires pour assurer une bonne gestion de HSBC France.

Le Comité collabore avec les autres Comités du Conseil d'Administration dont les activités peuvent avoir une incidence sur l'élaboration et le bon fonctionnement des politiques et pratiques de rémunérations (en particulier, le Comité des Risques).

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc ou lui sont ensuite soumises. Par ailleurs, pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Rémunérations en 2019

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2019, avec un taux de présence de 100 %, comme en 2018. Ses principaux travaux ont concerné :

- l'examen de la politique générale de rémunération de HSBC en France, au titre des exercices 2018 et 2019, prenant en compte la réglementation en matière de rémunération concernant,

notamment, la maîtrise des risques et la contribution des fonctions Risque et Conformité au processus de détermination des rémunérations variables, l'examen de la liste, et la rémunération associée, des collaborateurs identifiés comme ne respectant pas totalement les règles en matière de risque et de conformité, ainsi que l'examen des règles et de la rémunération des collaborateurs définis comme preneurs de risques (séances des 1^{er} février et 13 décembre 2019) ;

- l'examen des vingt rémunérations les plus élevées au titre des exercices 2018 et 2019 (séances des 1^{er} février et 13 décembre 2019) ;
- les propositions de rémunérations du Responsable de la fonction de gestion des risques (*Chief Risk Officer*) et du Responsable de la Conformité réglementaire (séance du 13 décembre 2019) ;
- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération de Jean Beunardeau et Andrew Wild, au titre des exercices 2018 et 2019 et de Chris Davies au titre de l'exercice 2019, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions qui leur sont attribuées (cf. partie "Rémunération des mandataires sociaux") (séances des 1^{er} février et 13 décembre 2019) ;
- l'examen de la partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise relative aux rémunérations (séance du 1^{er} février 2019).

Le Président du Comité des Rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité lors de la séance du 8 février 2019. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Direction Générale

Depuis 2007, le Conseil d'Administration de HSBC France a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce choix, maintenu depuis cette date, est par ailleurs en conformité avec les obligations faites aux établissements de crédit.

Organisation de la Direction Générale

La Direction Générale dirige la Société et la représente vis-à-vis des tiers. Elle est composée des trois dirigeants effectifs, à savoir le Directeur Général, Jean Beunardeau, qui est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués :

- Chris Davies, nommé Directeur Général Délégué le 8 février 2019 puis dirigeant effectif le 26 juillet 2019 ;
- Andrew Wild, en poste depuis mars 2015.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique, fixée par les statuts ou par le Conseil, aux pouvoirs du Directeur Général mais les décisions qui engagent les orientations stratégiques des activités de la société et les investissements / désinvestissements sont soumises à l'approbation préalable du Conseil conformément au Règlement intérieur du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a délégué à Jean Beunardeau (Directeur Général), à Chris Davies et Andrew Wild (Directeurs Généraux Délégués) et à un certain nombre de responsables de la Banque de marchés, des pouvoirs en matière d'émissions obligataires.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs aux personnes sous son autorité hiérarchique directe qui peuvent à leur tour sous-déléguer certains pouvoirs.

Les pouvoirs ainsi délégués doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et

procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit et de marché, le Directeur Général déléguant ses pouvoirs.

Présentation des membres de la Direction Générale

La biographie du Directeur Général, Jean Beunardeau, est disponible page 23.

Christopher Davies Directeur Général Délégué

Fonction principale : Directeur Général Délégué, HSBC France. Directeur Général du périmètre Europe International, HSBC Bank plc. *Group General Manager*, Groupe HSBC.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :
Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited, HSBC Bank Malta p.l.c., HSBC Bank (RR) (Limited Liability Company), HSBC Europe B.V., Midcorp Limited. Mandat ayant pris fin en 2019 : Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Bank Polska S.A.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant.

Compétence et expérience : Né en 1962. De nationalité britannique. Titulaire d'une licence (BA) en littérature et langues française et allemande de l'Université d'Oxford et diplômé du *Chartered Institute of Bankers*. Depuis son entrée chez HSBC en 1985, il a occupé divers postes de direction au sein des principales lignes métier de HSBC, principalement au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Chine. Ainsi, il a été Directeur de la Banque d'entreprises en Amérique du Nord de 2007 à 2011 puis Directeur Général Délégué de HSBC Bank (China) *Company Limited* de 2011 à 2013. Depuis 2013, il est Directeur Général du périmètre Europe International de HSBC Bank plc et *Group General Manager* du Groupe HSBC depuis 2017. Il a été nommé Directeur Général Délégué de HSBC France en février 2019.

2018 –
2017 –
2016 –
2015 –

Andrew Wild Directeur Général Délégué

Fonction principale : Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque d'entreprises pour l'Europe, HSBC Bank plc.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC : Mandat ayant pris fin en 2019 : Administrateur : HSBC France.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant.

Compétence et expérience : Né en 1970. De nationalité britannique. Diplômé de la *Business School* de l'Université de Nottingham. Il est également expert-comptable diplômé. Il est entré dans le Groupe HSBC en 2005 après avoir été notamment *Senior Manager*, *Transaction Services* chez KPMG puis *Corporate Finance Director* chez KPMG Corporate Finance. En 2008, il est nommé Directeur Adjoint de la Banque d'entreprises de HSBC France. En 2011, il est nommé *Global Head of Corporate, Business Banking and Products* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC puis il devient, en 2013, Directeur mondial de *Mid-Market* et *Business Banking* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC. Il est Directeur Général Délégué, Adjoint au

Directeur Général de HSBC France depuis 2015 et a été Directeur de la Banque d'entreprises en France de 2015 à 2018. En 2017, il est nommé Directeur de la Banque d'entreprises pour l'Europe. Il a été Administrateur de HSBC France de 2015 à 2019.

2018 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :
Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :
Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

2016 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :
Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

2015 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC France.

Comité Exécutif

La Direction Générale est assistée par un Comité Exécutif, dont la composition au 6 février 2020 est la suivante:

Jean Beunardeau	Directeur Général
Andrew Wild	Directeur Général Délégué, Directeur de la Banque d'entreprises pour l'Europe
Chris Davies	Directeur Général Délégué, <i>Head of International Europe</i>
Anne-Lise Bapst	Directrice de la Communication
Ewan Barr	Chief Operating Officer
Marine de Bazelaire	Directrice du Développement Durable
Xavier Boisseau	Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés
Myriam Couillaud	Directrice des Ressources Humaines
Frédéric Coutant	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Eric Emoré	Directeur des Assurances
François Essertel	Directeur de la Banque privée
Lisa Hicks	Directrice de la Stratégie et de l'Organisation
Franck Lacour	Directeur de la Banque de marchés
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques
Nathalie Léonard	Directrice des Affaires Fiscales
François Mongin	Inspecteur Général
Matteo Pardi	Directeur de la Gestion d'actifs
Antoine Pfister	Directeur de la Conformité Réglementaire
Hubert Preschez	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Emmanuel Rémy	<i>Chief Risk Officer</i>
Laurence Rogier	Directrice Financière
Jacques Sourbier	Directeur de la Banque d'entreprises
Simon Spilsbury	Directeur de la Conformité Lutte contre la criminalité financière
Thomas Vandeville	Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

HSBC France réalise chaque année des plans de succession pour les rôles considérés comme clés avec des règles claires guidant cet exercice afin d'avoir des plans de successions solides, favorisant l'équilibre homme/femme ainsi que la promotion interne. Il est requis d'avoir a minima quatre successeurs par rôle

et une femme successeur pour chacun de ces rôles ainsi qu'une répartition des recrutements internes vs recrutements externes de 80 pour 20. Les plans de succession ont ainsi été revus en 2019 sur ces bases, y compris s'agissant des membres du Comité Exécutif. Des informations complémentaires sur la politique de diversité sont disponibles dans le chapitre Développement Durable page 66.

Informations complémentaires

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Lors de sa séance du 24 octobre 2019, le Conseil d'Administration a procédé à l'examen annuel des conventions conclues qu'il a autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie.

Conventions autorisées au cours de l'exercice 2019

De nouvelles conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été approuvées par le Conseil d'Administration de HSBC France au cours de l'exercice 2019 :

- une convention entre HSBC *Bank* plc et HSBC France portant sur l'acquisition des activités de la succursale de HSBC *Bank* plc au Luxembourg par HSBC France (séance du 8 février 2019). Cette convention a été conclue le 19 février 2019.
- une convention entre HSBC *Bank* plc Paris Branch et HSBC France portant sur le transfert des activités Actions et de Recherche Actions par HSBC *Bank* plc Paris Branch à HSBC France sous la forme d'une cession de fonds de commerce (séance du 19 février 2019). Au 31 décembre 2019, cette convention n'était pas conclue.
- une convention d'indemnisation entre HSBC France et HSBC *Bank* plc et HSBC *Bank* UK plc, afin de couvrir HSBC *Bank* plc et HSBC *Bank* UK plc de tout montant qu'ils pourraient être amenés à payer en raison des obligations dont ils resteront débiteurs vis-à-vis des bénéficiaires, qui seront les clients entrés en relation avec HSBC France, HSBC *Bank* plc et HSBC *Bank* UK plc n'ayant plus l'autorisation de fournir certains instruments et services commerciaux internationaux (« Trade ») aux sociétés localisées au sein de l'espace économique européen après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (séance du 19 février 2019). Cette convention a été conclue le 3 juin 2019 avec HSBC *Bank* plc et le 11 novembre 2019 avec HSBC *Bank* UK plc.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2019

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC *Bank* plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de services portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2019.

Les traités d'apport et actes annexes entre HSBC France et HSBC *Bank* plc conclus en 2018 et portant sur l'apport de certains actifs et passifs de six succursales européennes (Espagne, Italie, Irlande, Pays-Bas, République tchèque, Belgique) de HSBC *Bank* plc à HSBC France, ont poursuivi leurs effets en 2019.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France, en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre

gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2015, a également poursuivi ses effets en 2019.

La convention adoptée en 2009, confirmant les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration, concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France, a poursuivi ses effets en 2019.

La convention, conclue en 2018 avec effet au 1^{er} janvier 2019, portant sur le transfert par HSBC France de sa division informatique de Banque de financement, d'investissement et de marchés à HSBC *Global Services (UK) Limited* au travers de sa succursale en France, a poursuivi ses effets en 2019.

Informations complémentaires concernant les membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration

Absence de conflits d'intérêts

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs à l'égard de HSBC France des membres du Conseil d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il convient de noter qu'au 31 décembre 2019, Samir Assaf est Président du Conseil d'Administration de HSBC France et Directeur Général de *Global Banking and Markets* pour le Groupe HSBC et membre du Comité Exécutif de HSBC Holdings plc (*Group Management Board*).

A la connaissance de HSBC France, il n'existe pas :

- de lien familial entre les membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale de HSBC France ;
- d'arrangement ou accord conclu avec un actionnaire, client, fournisseur ou autre en vertu duquel l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale a été sélectionné.

La politique du Conseil d'Administration en matière de conflits d'intérêts, annexée au Règlement intérieur du Conseil, prend en compte les principes de gouvernance d'entreprise à l'intention des banques publiés par le Comité de Bâle en juillet 2015 et comprend, notamment, une liste de questions afin d'aider les Administrateurs à identifier les situations de conflits d'intérêts, des exemples de situations pouvant donner lieu à conflit d'intérêts et de situations que le Conseil jugera généralement comme n'étant pas des situations de conflits d'intérêts, et un formulaire de demande d'autorisation et de déclaration d'une situation potentielle de conflit d'intérêts. Afin de renforcer le dispositif de prévention des conflits d'intérêts, les Administrateurs doivent demander l'autorisation au Conseil avant d'accepter un mandat ou des fonctions dans une société ou une organisation en dehors du Groupe HSBC et un processus d'autorisation, de revue et éventuellement de retrait d'autorisation par le Conseil est en place.

Absence de condamnation

A la connaissance de HSBC France, aucun des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale actuellement en fonction n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou mise sous administration judiciaire, d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 21 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure

de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut, également, voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les

conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

Avec maintien du droit préférentiel de souscription

Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve	
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	10 août 2018
Date d'échéance de l'autorisation	10 octobre 2020
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	800 millions EUR
Montant utilisé	0 million EUR

Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Politique de rémunération

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et approuvées par le Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe est déterminée en fonction, d'une part, des pratiques de marché avec l'appui de conseils spécialisés et, d'autre part, de références Groupe.

La part variable est déterminée en fonction de la performance globale du Groupe HSBC et de HSBC France et d'indicateurs qui couvrent une dimension "Financial Performance" (résultats avant impôts, évolution comparative des revenus et des coûts ("JAWs"), rendements des fonds propres, etc.), une dimension "Strategic priorities" axée sur la recherche d'une profitabilité durable, sur une gestion optimisée des coûts, une bonne exécution du projet Brexit, une amélioration de l'expérience client, un renforcement des capacités de leadership, ... et une dimension "Risk and Compliance", ciblant notamment une gestion efficace de la criminalité financière, une maîtrise des risques opérationnels et un renforcement des comportements en ligne avec nos valeurs. Ces indicateurs, inscrits dans une "balanced scorecard", sont analysés par comparaison aux objectifs fixés au début de l'année. L'ensemble des paramètres pris en compte donne lieu à l'attribution d'une note de performance. Parallèlement, cette part variable tient compte des tendances de marchés et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe HSBC, est versée pour partie sous forme non différée et pour partie sous forme différée, et pour partie en espèces et pour partie sous forme d'actions.

Les Directeurs Généraux Délégués, respectivement responsable du métier Banque d'entreprises et du périmètre international, ont également des objectifs spécifiques à leur métier ou à leur périmètre.

Attribution d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2019 de l'attribution d'actions HSBC Holdings plc, conformément à la politique générale du Groupe HSBC.

Le Groupe HSBC attribue plusieurs catégories d'actions :

- les "Group Performance Shares" attribuées jusqu'en 2015 aux cadres dirigeants du Groupe HSBC et qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
 - une période d'acquisition de cinq ans ;
 - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite ;
 - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("Performance scorecard") ;

- les "Restricted Shares" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe HSBC, au terme soit d'une période de deux et trois ans (période applicable pour la France), soit d'une période de cinq ans pour une partie des "Material Risk Takers" identifiés par le Groupe.

Au titre de 2019, les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France se sont vu attribuer des "Restricted Shares" sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au terme d'une période de cinq ans.

Régime complémentaire de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale.

Au 31 décembre 2019, Jean Beuardeau avait acquis des droits à pension représentant 10,5 % de sa rémunération fixe 2019 et 5,0 % de sa rémunération totale 2019. La provision correspondant à la valeur actualisée de cet engagement de retraite a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2019, pour un montant de 4,9 millions EUR.

Les deux Directeurs Généraux Délégués Andrew Wild et Chris Davies ne bénéficient pas de ce régime de retraite spécifique, étant couverts par des dispositifs relevant de leur contrat de travail britannique.

Rémunérations

Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France. Il ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite de HSBC France dans la mesure où il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC.

Les rémunérations de Jean Beuardeau, Directeur Général de HSBC France, de Andrew Wild et de Chris Davies, Directeurs Généraux Délégués de HSBC France, sont détaillées dans les pages ci-après.

Enfin, en matière d'avantages annexes, Jean Beuardeau utilise un véhicule mis à disposition par la société pour ses seuls besoins professionnels et Andrew Wild bénéficie d'une voiture de fonction.

Les informations ci-dessous sont publiées en application des dispositions des articles L. 225-102-1 alinéas 1, 2 et 3 et L. 225-184 du Code de commerce. Elles concernent les rémunérations versées par la société HSBC France, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC). Les rémunérations des mandataires sociaux ci-après sont présentées conformément aux recommandations publiées par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") en décembre 2009. A noter que les tableaux 4, 5 et 9 de cette recommandation ne sont pas applicables.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Directeur Général¹

	2016	2017	2018	2019
	Rémunération versée en 2016	Rémunération versée en 2017	Rémunération versée en 2018	Rémunération versée en 2019
	€	€	€	€
Jean Beunardeau				
Rémunération fixe	545 826	545 826	545 826	545 826
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	564 000	564 000	564 000	564 000
Rémunération variable en espèces	178 140	244 033	272 000	251 697
Rémunération variable en actions ⁴	178 140	244 033	272 000	251 697
Rémunération variable différée en espèces ⁵	267 210	366 049	408 000	377 546
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	267 210	366 049	408 000	377 546
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance ⁷	98 967	—	—	—
Rémunération d'Administrateur ⁸	—	—	—	—
Avantages en nature	—	—	—	—
Total	2 099 493	2 329 990	2 469 826	2 368 312

	2016	2017	2018	2019
	Rémunération due en 2016	Rémunération due en 2017	Rémunération due en 2018	Rémunération due en 2019
	€	€	€	€
Jean Beunardeau				
Rémunération fixe	545 826	545 826	545 826	545 826
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	564 000	564 000	564 000	564 000
Rémunération variable en espèces	244 033	272 000	251 697	239 112
Rémunération variable en actions ⁴	244 033	272 000	251 697	239 112
Rémunération variable différée en espèces ⁵	366 049	408 000	377 546	358 668
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	366 049	408 000	377 546	358 668
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance ⁷	—	—	—	—
Rémunération d'Administrateur ⁸	—	—	—	—
Avantages en nature	—	—	—	—
Total	2 329 990	2 469 826	2 368 312	2 305 386

1 Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

2 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.

3 Cette prime est versée mensuellement en espèces.

4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de six mois pour les actions attribuées jusqu'en 2016 et d'un an pour les actions attribuées à compter de 2017.

5 Rémunération variable en espèces différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur 5 ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de six mois pour les actions attribuées en 2016 et d'un an pour les actions attribuées à compter de 2017.

7 Rémunération variable en actions avec conditions de performance différée sur cinq ans (100 % en année N+5) et soumise à une période de rétention jusqu'à la retraite.

8 A renoncé au versement par HSBC France de sa rémunération d'Administrateur (cf. page 29).

Directeur Général Délégué¹

	2016	2017	2018	2019
	Rémunération versée en 2016	Rémunération versée en 2017	Rémunération versée en 2018	Rémunération versée en 2019
	€	€	€	€
Andrew Wild				
Rémunération fixe	395 000	395 000	395 000	469 117
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	98 000	98 000	98 000	98 000
Rémunération variable en espèces	76 875	93 000	114 657	135 630
Rémunération variable en actions ⁴	76 875	93 000	114 657	135 630
Rémunération variable différée en espèces ⁵	51 251	62 000	76 438	90 420
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	51 251	62 000	76 438	90 420
Rémunération d'Administrateur ⁷	—	—	—	—
Avantages en nature ⁸	4 626	4 626	4 626	4 626
Total	753 878	807 626	879 816	1 023 843

	2016	2017	2018	2019
	Rémunération due en 2016	Rémunération due en 2017	Rémunération due en 2018	Rémunération due en 2019
	€	€	€	€
Andrew Wild				
Rémunération fixe	395 000	395 000	395 000	469 117
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	98 000	98 000	98 000	98 000
Rémunération variable en espèces	93 000	114 657	135 630	133 500
Rémunération variable en actions ⁴	93 000	114 657	135 630	133 500
Rémunération variable différée en espèces ⁵	62 000	76 438	90 420	89 000
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	62 000	76 438	90 420	89 000
Rémunération d'Administrateur ⁷	—	—	—	—
Avantages en nature ⁸	4 626	4 626	4 626	4 626
Total	807 626	879 816	949 726	1 016 743

1 Directeur Général Délégué depuis le 1 mars 2015.

2 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.

3 Cette prime est versée mensuellement en espèces.

4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de douze mois.

5 Rémunération variable en espèces différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de douze mois.

7 A renoncé au versement par HSBC France de sa rémunération d'Administrateur (cf. page 29).

8 Voiture de fonction. Bénéficie également annuellement d'une indemnité logement, d'indemnités de déplacement, d'une couverture médicale et d'une assistance fiscale.

Directeur Général Délégué¹

	2016	2017	2018	2019
	Rémunération versée en 2016	Rémunération versée en 2017	Rémunération versée en 2018	Rémunération versée en 2019
	€	€	€	€
Chris Davies				
Rémunération fixe				466 864
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}				77 831
Rémunération variable en espèces				—
Rémunération variable en actions ⁴				—
Rémunération variable différée en espèces ⁵				—
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶				—
Rémunération d'Administrateur ⁷				—
Avantages en nature ⁸				—
Total				544 695

Directeur Général Délégué¹

	2016	2017	2018	2019
	Rémunération due en 2016	Rémunération due en 2017	Rémunération due en 2018	Rémunération due en 2019
	€	€	€	€
Chris Davies				
Rémunération fixe				466 864
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}				77 831
Rémunération variable en espèces				146 623
Rémunération variable en actions ⁴				146 623
Rémunération variable différée en espèces ⁵				97 749
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶				97 749
Rémunération des administrateurs ⁷				—
Avantages en nature ⁸				—
Total				1 033 439

1 Directeur Général Délégué depuis le 8 février 2019.

2 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.

3 Cette prime est versée mensuellement en espèces.

4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de douze mois.

5 Rémunération variable en espèces différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de douze mois.

7 N'étant pas administrateur il ne bénéficie pas de rémunération à ce titre (cf. page 29).

8 Bénéficie annuellement d'une allocation liée au coût de la vie, d'une indemnité logement, d'indemnités de déplacement, d'une couverture médicale et d'une assistance fiscale.

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2020 au titre de 2019 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance (Tableau 6)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau	Mars 2020	ND	358 668 EUR	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :
				Mars 2021	Mars 2022
				Mars 2022	Mars 2023
				Mars 2023	Mars 2024
				Mars 2024	Mars 2025
Jean Beunardeau	Mars 2020	ND	239 112 EUR	Mars 2020	Mars 2021
Andrew Wild	Mars 2020	ND	89 000EUR	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :
				Mars 2021	Mars 2022
				Mars 2022	Mars 2023
				Mars 2023	Mars 2024
				Mars 2024	Mars 2025
Andrew Wild	Mars 2020	ND	133 500 EUR	Mars 2020	Mars 2021
Chris Davies	Mars 2020	ND	109 290 EUR	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :
				Mars 2021	Mars 2022
				Mars 2022	Mars 2023
				Mars 2023	Mars 2024
				Mars 2024	Mars 2025
Chris Davies	Mars 2020	ND	163 935 EUR	Mars 2020	Mars 2021

Actions de performance devenues disponibles en 2019 pour chaque mandataire social (Tableau 7)

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

Actions HSBC Holdings plc acquises en 2019 par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 8)

	Date du plan	Nombre d'actions acquises ¹	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Jean Beunardeau	10.03.2014	62 379	Performance shares
Jean Beunardeau	29.02.2016	18 668	—
Jean Beunardeau	27.02.2017	10 981	—
Jean Beunardeau	28.03.2018	11 503	—
Jean Beunardeau	25.03.2019	35 226	—
Andrew Wild	29.02.2016	4 296	—
Andrew Wild	27.02.2017	1 860	—
Andrew Wild	28.03.2018	2 155	—
Andrew Wild	25.03.2019	18 982	—

¹ Les actions attribuées en 2015 dans le cadre du sous-plan français sont disponibles à la vente deux ans après l'acquisition; celles attribuées en 2016 et 2017 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois ou 12 mois après leur acquisition. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2018 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois ou 12 mois après la date d'acquisition.

Les actions attribuées en 2016 ont été acquises pour 34 % en 2019.

Les actions attribuées en 2017 ont été acquises pour 20 % en 2019.

Les actions attribuées en 2018 ont été acquises pour 20 % en 2019.

Les actions immédiates attribuées en 2019 ont été acquises pour 100 % en 2019.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2019 au titre de 2018 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires (Tableau 10)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions d'actions (salariés ou anciens salariés)	25.02.2019	541 699	3 890 443	26.02.2021 pour 66 % et 26.02.2022 pour 34 % ou 26.02.2019 pour 100 %	26.02.2021 pour 66 % et 26.02.2022 pour 34 % ou 26.08.2019 pour 100 %

¹ Une partie des actions attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers (cf. page 39) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois ou un an après la date d'acquisition.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2020 au titre de 2019, aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions d'actions (salariés ou anciens salariés)	24.02.2020	ND	3 336 365 EUR	Mars 2022 pour 66% et Mars 2023 pour 34 %	Septembre 2022 ou Mars 2023 pour 66% et Septembre 2023 ou Mars 2024 pour 34 %

¹ Une partie des actions attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers (cf. page 39) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois ou un an après la date d'acquisition.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, des dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires, acquises en 2019

	Nombre d'actions acquises ¹	Dates d'acquisition
Nombre total des 10 plus importantes attributions d'actions acquises en 2019 (salariés ou anciens salariés)	421 818	
dont attribution 2016	89 100	13.03.2019
dont attribution 2017	88 384	13.03.2019
dont attribution 2018	7 741	12.03.2019
dont attribution 2019	236 593	25.02.2019

¹ Les actions attribuées en 2016 et 2017 sont disponibles six mois après l'acquisition; celles attribuées en 2018 sont disponibles 1 an après leur acquisition. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2019 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois ou un an après la date d'acquisition.

Autres informations (Tableau 2)

Dirigeant Mandataire Social						
Fonction		Régime de retraite supplémentaire HSBC France ¹	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	Participation détenue dans le capital de la société et option existante sur ces actions	
Début de mandat	Contrat de travail					
Jean Beunardeau Directeur Général ² 1 février 2010 ³ 2020	Suspendu	Oui	Non	Non	Non	Non
Andrew Wild Directeur Général Délégué 1 mars 2015 2020	Non applicable	Non	Non	Non	Non	Non
Chris Davies Directeur Général Délégué 8 février 2019 2020	Non applicable	Non	Non	Non	Non	Non

¹ Cf. page 39.

² Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

³ Date de nomination en qualité de Directeur Général Délégué.

Politique de rémunération des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, pris sur le fondement des articles L. 511-64, L. 511-71 et L. 511-72 du Code monétaire et financier et de l'article 450 du règlement (UE) n° 575/2013.

Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise

HSBC France faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre en France s'inscrit dans le cadre de cette politique globale, tout en veillant à respecter les réglementations applicables localement et, en particulier, celles issues de la directive européenne CRD III de juillet 2010 abrogée par la Directive CRD IV de juin 2013, depuis le 1^{er} janvier 2015 de la Directive AIFM, depuis le 1^{er} janvier 2016 de la Directive Solvabilité II et depuis le 1^{er} janvier 2017 de la Directive UCITS.

Deux instances, le *People Committee* restreint et le Comité des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en œuvre de cette politique.

Conformément à l'article L 511-74 du Code Monétaire et Financier, la politique de rémunération fait l'objet, une fois par an, d'une évaluation indépendante assurée par l'Audit interne. Elle fait par ailleurs l'objet d'une validation par les équipes de conformité réglementaire.

Le *People Committee* restreint, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général, un des deux Directeurs Généraux Délégués, le Directeur des Risques, le Directeur des Ressources Humaines), examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixés par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et Banque centrale européenne depuis le 4 novembre 2014, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et des lignes de métier globales, et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes locales, au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes locales et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre espèces et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, après en avoir validé la liste, il examine et valide la cohérence des rémunérations des *"Material Risk Takers"* et des *"Risk Takers"* (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents du Groupe HSBC. Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*), en lien avec les organes de décision du Groupe

HSBC et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur le respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB.

Le Comité des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, exprime son avis, en s'appuyant sur les documents relatifs à la politique de rémunération préparée par le *People Committee* restreint, sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec, toutefois, un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, du Directeur des Risques et du Directeur de la Conformité Réglementaire et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Principales caractéristiques de la politique de rémunération

Au niveau du Groupe HSBC, la politique de rémunération définie prend en compte, d'une part, la performance financière durable et la compétitivité commerciale de l'entreprise, dans son ensemble et dans chacun de ses métiers, d'autre part, la performance globale en matière de gestion des risques, et, enfin, la capacité de l'entreprise à financer cette politique sur ses propres résultats.

Le principal indicateur de performance retenu par le Groupe HSBC, pour déterminer les enveloppes de rémunérations variables, est le résultat avant impôt, avant rémunérations variables et à l'exclusion de l'impact du *spread* de crédit sur la dette propre et des plus ou moins-values de cession d'activités et de filiales. Il intègre, en revanche, les provisions pour risques de modèle et de crédit.

Les enveloppes de rémunérations variables globales et par métiers sont revues et validées par le Directeur des Risques du Groupe (*Group Chief Risk Officer*), le Directeur Général du Groupe (*Group CEO*), le Directeur Financier du Groupe (*Group Chief Finance Officer*) et le Comité des Rémunérations du Groupe.

Après validation, ces enveloppes de rémunérations variables sont ensuite réparties, pour chaque métier/segment/produit/Fonction/Host par Région/Pays, en fonction de leurs performances respectives. Les performances locales sont mesurées au travers, d'une part, d'indicateurs financiers, tels que l'évolution du Résultat avant impôt, l'évolution des revenus, la maîtrise des coûts, l'effet de ciseaux, le rendement des fonds propres, la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe HSBC (en particulier accroissement des revenus issus de la connectivité internationale...) ou des priorités régionales ou locales (renforcement de l'expérience client, déploiement des plans de transformation quand ils existent, revue stratégique...). Elles prévoient, d'autre part, des indicateurs non financiers tels que la mise en œuvre des recommandations des régulateurs, la poursuite de la mise en œuvre des *Global Standards*, les résultats des audits et la mise en œuvre des recommandations, le management du risque évalué au travers de l'évolution des provisions pour risque, du niveau des Risques pondérés RWA et du rendement des risques pondérés correspondants, du montant des pertes opérationnelles, l'amélioration de l'appropriation par les collaborateurs de la culture du risque, une meilleure représentation des femmes dans les grades HSBC 0 à 3. Ces différents indicateurs sont inscrits dans une *Performance Scorecard* et analysés comparativement à l'année précédente et au regard du budget de l'année.

Ces enveloppes sont ensuite attribuées de manière différenciée, en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur. La performance individuelle du collaborateur est évaluée par le

manager une fois par an en fin d'année et fait l'objet d'une appréciation sur une échelle à quatre positions, mise en œuvre dans le cadre du processus d'évaluation au titre de l'exercice 2014 :

- performance remarquable ;
- performance très satisfaisante ;
- performance satisfaisante ;
- performance irrégulière.

Cette échelle d'évaluation de la performance, sur quatre positions, a pour objectif de favoriser la différenciation des niveaux de performance et donc des niveaux de rémunération variable.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit –, recommandations clientèle, synergies inter-métiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*Performance Scorecards*).

Conformément aux règles prévues par la directive CRD III abrogée par la Directive CRD IV, certaines catégories de collaborateurs sont soumises à des règles spécifiques en matière d'attribution de rémunération variable. Ces collaborateurs, considérés comme ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise (*Material Risk Takers*), ont été identifiés à partir des critères qualitatifs et quantitatifs définis par l'Autorité bancaire européenne en mars 2014. En application de ces critères, le Groupe HSBC, qui est lui-même soumis à cette réglementation, a identifié, 66 collaborateurs relevant de cette catégorie de *Material Risk Takers*. (51 sur le périmètre France et 15 sur le périmètre international).

Ces nouveaux critères s'appliquant à la fois sur une base consolidée et sur une base individuelle, cette liste de *Material Risk Takers*, identifiée au niveau du Groupe HSBC, a été complétée par une liste additionnelle de 64 collaborateurs (57 sur le périmètre France et 7 sur le périmètre international), pouvant, d'un point de vue local, avoir un impact significatif sur le profil de risque de l'entreprise.

Cette liste globale de 130 collaborateurs comprend, principalement, les dirigeants mandataires sociaux, les responsables de métiers, les responsables des fonctions risque et les opérateurs de marché ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise.

Pour cette population, les rémunérations variables sont limitées à deux fois la rémunération fixe, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de HSBC France du 13 juin 2014. Afin de maintenir la compétitivité de la rémunération de ces *Material Risk Takers*, le Groupe a modifié la structure de rémunération d'un certain nombre d'entre eux en leur allouant une indemnité fixe mensuelle liée à leur fonction. Par ailleurs, leur rémunération variable est différée d'au moins 40 % voire de 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Enfin, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées, ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

Il est à noter que dès lors que le montant de la rémunération variable est inférieur à 33 % de la rémunération totale et inférieur à 100 000 euros, la rémunération variable est attribuée sous forme de numéraire versé immédiatement et d'actions différées en application des règles de différé standard du Groupe HSBC.

Pour l'ensemble de cette population, la rémunération variable est globalement différée à 43 % et celle-ci représente 43 % de leur rémunération totale. La part différée en actions n'est acquise au collaborateur qu'à l'issue soit d'une période de deux ans, pour 66 % de l'attribution, et de trois ans, pour les 34 % résiduels, soit d'une période de deux ans pour 40 % de l'attribution, de trois ans pour 20 % de l'attribution, de quatre ans pour 20 % de l'attribution et de cinq ans pour les 20 % de l'attribution résiduelle. Elle est, par ailleurs, soumise à une période de rétention de six mois ou un an à compter de l'acquisition définitive et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les sociétés de gestion qui remplissent certaines conditions sont soumises à la Directive UCITS. Cette directive vient s'ajouter à la Directive AIFM déjà en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015. Conformément à ces Directives, certaines catégories de collaborateurs de HSBC *Global Asset Management* (France) et HSBC REIM (France) sont soumises à des règles particulières en matière d'attribution de rémunération variable. Les collaborateurs concernés par ces règles sont ceux dont l'activité professionnelle a une incidence significative sur le profil de risque de la Société de Gestion et/ou du/des Fonds d'Investissement Alternatif géré(s) et/ou des UCITS gérés. La liste de ces "*Risk Takers*" comprend principalement les dirigeants mandataires sociaux, les responsables des fonctions risque, finance et juridique, les responsables vente, les responsables de la gestion et les représentants des succursales. Globalement sur 2019, 43 "*Risk Takers*" ont été identifiés. Pour cette population, sous réserve que leur rémunération variable soit supérieure à 200 000 EUR et qu'elle représente plus de 30 % de leur rémunération fixe, la rémunération variable est différée à 40 % dès lors que la rémunération variable est inférieure à 500 000 GBP et à 60 % si la rémunération variable est supérieure ou égale à 500 000 GBP. Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est différée à 40 %, la structure de la rémunération variable est la suivante : 50 % en cash immédiat, 10 % en cash immédiat indexé sur la performance d'un panier de fonds, 40 % en cash différé par 1/3 sur trois ans et indexé sur la performance d'un panier de fonds. Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est différée à 60 %, la structure de la rémunération variable est la suivante : 40 % en cash immédiat, 10 % en cash différé par 1/3 sur trois ans, 50 % en cash différé par 1/3 sur trois ans indexé sur la performance d'un panier de fonds. Le variable attribué sous forme de cash indexé, tant dans la partie non différée que dans la partie différée, est soumis à une période de rétention de 1 an à compter de la date d'acquisition. Les "*Risk Takers*" qui ne remplissent pas les conditions mentionnées ci-dessus sont soumis aux règles de différé standard du Groupe.

Depuis l'exercice 2016, les collaborateurs identifiés comme "Preneurs de risque Solvabilité II" dans le métier Assurances seront concernés par des règles spécifiques de différé appliquées selon la réglementation "Solvabilité II".

Collaborateurs éligibles

Conformément à la directive, certains collaborateurs de HSBC Assurances Vie (France) considérés comme "Preneurs de Risques – Solvabilité II" sont soumis à ces règles particulières en matière d'attribution de leur rémunération variable.

En 2019, les collaborateurs concernés par ces règles sont :

- les membres du Conseil d'Administration* ;
- les collaborateurs qui dirigent effectivement l'entreprise : le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes ;
- les collaborateurs qui occupent une fonction clé ou une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise : le Directeur du Risque, Directeur de la Conformité, Directeur de l'Actuariat, Directeur de l'Audit ;
- Les membres du COMEX s'ils ne sont pas inclus dans les deux premières catégories et s'ils exercent une fonction stratégique impactant le profil de risque de l'entreprise : le directeur Financier.

* A l'exception de 2 Administrateurs qui ont le statut d'administrateur externe "non exécutif".)

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Au titre de l'exercice 2019, 18 collaborateurs ont été identifiés "Preneurs de Risques – Solvabilité II".

Impact sur la rémunération variable

Pour les "Preneurs de Risques – Solvabilité II", une part de la rémunération variable fait l'objet d'un différé de paiement spécifique. La part différée de la rémunération variable est attribuée sous la forme d'actions ordinaires HSBC et est acquise sur une période de trois ans selon les dispositions ci-dessous :

- Un différé de 60 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant total de 500 000 GBP et plus ;
- Un différé de 40 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant inférieur à 500 000 GBP.

Cependant, les Preneurs de "Risques – Solvabilité II" qui ont une rémunération totale ne dépassant pas 500 000 GBP (ou l'équivalent dans la devise locale) et dont la rémunération variable pour l'exercice concerné ne dépasse pas 33 % de la rémunération totale, sont considérés comme "de minimis". A ce titre, ils sont soumis aux règles de différé standard du Groupe, à savoir un différé sous forme d'actions compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable qui suit les règles d'acquisition standards.

Il est à noter que les collaborateurs qui sont déjà identifiés comme "Preneurs de Risques significatifs – CRD IV" ("MRT – CRD IV") dans le cadre de la réglementation bancaire se voient appliquer les règles plus strictes relevant de ce régime. Pour HSBC Assurances vie (France), 12 collaborateurs parmi les 18 collaborateurs sont identifiés comme "Preneurs de Risques significatifs – CRD IV".

Il est à noter aussi qu'au-delà de cette population de Risk Takers, la grande majorité des cadres supérieurs de l'entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2019, prévoient un différé sous forme d'actions,

compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable, et qui suit les mêmes règles d'acquisition que celles décrites ci-dessus. En revanche, les actions ne sont soumises à aucune période de rétention.

Enfin, depuis 2010, un dispositif de malus s'applique à l'ensemble des collaborateurs attributaires d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité des Rémunérations du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

A noter également que toutes les rémunérations acquises peuvent être soumises à la politique de "Clawback" du Groupe. Ce dispositif prévoit, en cas de manquement avéré, une récupération a posteriori des attributions déjà versées et/ou acquises au titre d'une année de performance.

Ces 2 mécanismes de « Malus et Clawback » s'appliquent sous réserve des dispositions légales en vigueur au moment de leur mise en oeuvre.

S'agissant, enfin, des rémunérations variables garanties, elles sont très exceptionnelles, limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d'embauche.

Informations prévues par la directive CRD IV

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de l'organe exécutif ainsi que, d'autre part, des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise.

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

Rémunérations attribuées à l'ensemble des effectifs

	Effectif en Equivalent temps plein au 31.12.2019 ¹	Total des rémunérations 2019 €
Dirigeants effectifs	3	4 497 636
Banque de financement, d'investissement et de marchés	580	86 148 532
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	3 547	179 820 703
Banque Privée	107	12 144 163
Banque d'entreprises	1 283	78 367 538
Fonctions support et autres	1 953	137 898 606
Total (périmètre France)	7 472	498 877 177
HSBC France, Athens Branch (Grèce)	350	18 489 362
HSBC France, Spanish Branch (Espagne)	152	18 110 817
HSBC France, Dublin Branch (Irlande)	138	14 778 335
HSBC France, Pobocka Praha (République Tchèque)	94	5 823 466
HSBC France, Milan Branch (Italie)	120	15 296 357
HSBC France, Amsterdam Branch (Pays-Bas)	62	6 787 063
HSBC France, Luxembourg Branch (Luxembourg)	271	25 906 019
HSBC France, Poland Branch (Pologne)	167	9 971 442
HSBC France, Brussels Branch (Belgique)	26	2 785 728
HSBC France, Stockholm Branch (Suède)	6	692 261
Total (périmètre International)	1 385	118 640 850
Total périmètres France et International	8 857	617 518 028

¹ Effectif HSBC en France au 31 décembre 2019 hors alternants, CFCS, suspensions de contrats et invalides permanents.

Rémunération attribuée aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels dont les activités ont un impact sur l'exposition au risque de l'entreprise

Répartition entre part fixe et part variable

	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2019 €	Montant total de la part fixe €	Montant total de la part variable €
Dirigeants effectifs	3	4 497 636	2 310 626	2 187 010
Banque de financement, d'investissement et de marchés	45	31 079 782	17 723 667	13 356 116
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	12	7 135 880	3 598 794	3 537 086
Banque Privée	5	2 267 453	1 121 000	1 146 453
Banque d'entreprises	9	3 014 575	1 790 000	1 224 575
Fonctions support et autres	34	9 115 953	5 915 649	3 200 304
Total (périmètre France)	108	57 111 279	32 459 736	24 651 544
Total (périmètre International)	22	10 874 281	6 102 640	4 771 642
Total périmètres France et International	130	67 985 561	38 562 375	29 423 186

Rémunération variable totale : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

	Paiement en espèces €	Paiement en actions €	Montant total de la part variable €
Dirigeants effectifs	1 093 505	1 093 505	2 187 010
Banque de financement, d'investissement et de marchés	6 720 058	6 636 058	13 356 116
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	1 583 252	1 953 834	3 537 086
Banque Privée	606 602	539 851	1 146 453
Banque d'entreprises	565 347	659 227	1 224 575
Fonctions support et autres	1 892 617	1 307 688	3 200 304
Total (périmètre France)	12 461 381	12 190 163	24 651 544
Total (périmètre International)	2 458 969	2 312 673	4 771 642
Total périmètres France et International	14 920 350	14 502 836	29 423 186

Rémunération variable totale : répartition entre montant non différé et montant différé

	Montant non différé €	Montant différé €	Montant total de la part variable €
Dirigeants effectifs	1 073 094	1 113 916	2 187 010
Banque de financement, d'investissement et de marchés	7 434 899	5 921 217	13 356 116
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	1 687 457	1 849 629	3 537 086
Banque Privée	714 572	431 881	1 146 453
Banque d'entreprises	678 417	546 158	1 224 575
Fonctions support et autres	2 133 651	1 066 653	3 200 304
Total (périmètre France)	13 722 090	10 929 454	24 651 544
Total (périmètre International)	2 805 963	1 965 678	4 771 642
Total périmètres France et International	16 528 053	12 895 132	29 423 186

Rémunération variable totale attribuée en année N et différée : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

	Paiement en espèces €	Paiement en actions €	Montant total de la part variable différée €
Dirigeants effectifs	556 958	556 958	1 113 916
Banque de financement, d'investissement et de marchés	2 956 609	2 964 609	5 921 217
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	350 376	1 499 253	1 849 629
Banque Privée	215 940	215 940	431 881
Banque d'entreprises	226 139	320 019	546 158
Fonctions support et autres	482 069	584 585	1 066 653
Total (périmètre France)	4 788 091	6 141 363	10 929 454
Total (périmètre International)	978 989	986 689	1 965 678
Total périmètres France et International	5 767 080	7 128 052	12 895 132

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Total des encours de rémunération variable différée non encore versée attribuée au cours des années précédentes

	Montant des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs €
Dirigeants effectifs	1 890 145
Banque de financement, d'investissement et de marchés	6 896 244
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	1 005 136
Banque Privée	361 300
Banque d'entreprises	302 443
Fonctions support et autres	1 085 011
Total (périmètre France)	11 540 279
Total (périmètre International)	1 283 594
Total périmètres France et International	12 823 873

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées relatives aux années antérieures non acquises au 31 décembre 2018, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du

mécanisme du malus ou à un départ prématuré. La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2019. L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

Rémunération variable garantie totale

	Nombre de bénéficiaires	Montant total des rémunérations variables garanties €
Dirigeants effectifs	-	-
Banque de financement, d'investissement et de marchés	NC	800 000
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	-	-
Banque d'entreprises	-	-
Fonctions support et autres	-	-
Total (périmètre France)	NC	800 000
Total (périmètre International)	-	-
Total périmètres France et International	NC	800 000

Indemnités de départ versées en année N

	Nombre de bénéficiaires	Montant des indemnités de départ accordées en année N payé en année N €
Dirigeants effectifs	-	-
Banque de financement, d'investissement et de marchés	NC	2 093 997
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	-	-
Banque d'entreprises	-	-
Fonctions support et autres	-	-
Total (périmètre France)	NC	2 093 997
Total (périmètre International)	-	-
Total périmètres France et International	NC	2 093 997

Prestation de pension discrétionnaire en année N

	Nombre de bénéficiaires	Montant total des contributions aux prestations de pensions discrétionnaires en année N €
Dirigeants effectifs	1	507 436
Banque de financement, d'investissement et de marchés	-	-
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	-	-
Banque d'entreprises	-	-
Fonctions support et autres	-	-
Total (périmètre France)	1	507 436
Total (périmètre International)	-	-
Total périmètres France et International	1	507 436

Informations sur les hautes rémunérations

Rémunération totale

	Nombre de preneurs de risques
Entre 1 million et 1,5 million non compris	7
Entre 1,5 million et 2 millions non compris	3
Entre 2 millions et 2,5 millions non compris	1
Total	11

Informations prévues par la directive AIFM

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise dans les sociétés de gestion HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM

	Rémunération fixe €	Rémunération variable €	Montant total €
Ensemble des collaborateurs (nombre : 379)	27 483 703	9 387 438	36 871 140
Dont collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (nombre : 43) ¹	6 714 728	4 459 561	11 174 289
Dont cadres supérieurs (19 collaborateurs)	2 850 741	1 582 719	4 433 460

¹ Dont 3 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD IV.

Informations prévues par la directive Solvabilité II

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II dans la société HSBC Assurances Vie (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

	Rémunération fixe €	Rémunération variable €	Rémunération totale €
Collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II (nombre : 18) ¹	4 298 151	3 682 864	7 981 015

¹ Dont 11 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD IV. La rémunération n'est pas disponible pour 1 collaborateur HSBC Insurance (Asia) LTD.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux Actionnaires

HSBC FRANCE

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec HSBC Bank plc (société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%)

Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé lors de sa séance du 8 février 2019 une convention avec HSBC Bank plc, portant sur l'acquisition des activités de la succursale de HSBC Bank plc au Luxembourg par HSBC France.

Modalités :

Cette convention a été conclue en date du 19 février 2019.

Les deux parties ont convenu des modalités relatives à la transaction, notamment les éléments relatifs à l'information des clients, la gestion des accords avec les clients, les salariés transférés, la détermination et l'exigibilité de la TVA, ainsi que les modalités de détermination du prix de cession.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été conclue afin de garantir la continuité des activités du groupe HSBC au sein de l'Espace Economique Européen suite au Brexit.

Avec HSBC Bank plc et HSBC Bank UK plc (sociétés contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%)

Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé lors de sa séance du 19 février 2019 une convention d'indemnisation au profit de HSBC Bank plc et HSBC Bank UK plc.

Cette convention a pour but de couvrir HSBC Bank plc et HSBC Bank UK plc de tout montant qu'ils pourraient être amenés à payer en raison des obligations dont ils resteront débiteurs vis-à-vis des bénéficiaires, qui seront les clients entrés en relation avec HSBC France, dans le cadre de leur transfert à HSBC France.

Modalités :

Cette convention d'indemnisation entre HSBC France, HSBC Bank plc et HSBC Bank UK plc, a été conclue le 3 juin 2019 et le 11 novembre 2019 respectivement.

Les parties ont convenu des termes et conditions d'indemnisation de HSBC Bank plc et HSBC Bank UK plc par HSBC France.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été conclue afin de garantir la continuité des activités du groupe HSBC au sein de l'Espace Economique Européen suite au Brexit.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec HSBC Bank plc Paris Branch (société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%)

Nature et objet :

Transfert des activités Actions et de Recherche Actions par HSBC Bank plc Paris Branch à HSBC France.

Cette convention avec HSBC Bank plc Paris Branch, a été autorisée par votre conseil d'administration lors de sa séance du 19 février 2019. La convention porte sur la cession du Fonds de Commerce afférent aux activités de services financiers fournis aux clients de l'Espace Economique Européen et de la Suisse.

Modalités :

Cette convention a été conclue en date du 31 janvier 2020.

Les deux parties ont convenu des modalités relatives à la cession de fonds de commerce, notamment les éléments composant le fonds de commerce compris dans la cession, les éléments de passifs transférés, les éléments exclus de la cession, les salariés transférés, les charges et conditions ainsi que le prix de cession.

Le prix de cession s'élève à 4 000 000 euros et sera payé par compensation avec le montant du Passif Transféré.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été conclue afin de garantir la continuité des activités du groupe HSBC au sein de l'Espace Economique Européen suite au Brexit.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec HSBC Bank plc (société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%)

Acquisition d'activités de six succursales européennes :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de sa séance du 3 août 2018 les traités d'apport conclus le 12 octobre 2018 entre HSBC France et HSBC Bank plc portant sur l'acquisition des activités de six succursales européennes actuellement rattachées à HSBC Bank plc (Espagne, Italie, Irlande, Pays-Bas, République Tchèque, Belgique) de HSBC Bank plc à HSBC France.

Les deux parties ont convenu des modalités relatives à l'apport de certains actifs et passifs en lien avec les activités transférées de ces six succursales.

L'acquisition de ces activités s'inscrit dans le cadre de l'évolution politique et réglementaire en Europe liée au Brexit.

Avec HSBC Bank plc Paris Branch (société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%)

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2019 :

- Contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises.
- Convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch portant sur diverses activités.

Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice 2019 a représenté 20,8 millions d'euros.

- Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch et HSBC France. Au titre de cette convention, un produit d'impôt de 53,9 millions d'euros a été comptabilisé en 2019.

Avec HSBC Global Services (UK) Limited (filiale détenue à 100% par HSBC Holdings plc)

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de sa séance du 26 octobre 2018 la convention conclue le 31 décembre 2018 entre HSBC France et HSBC Global Services (UK) Limited au travers de sa succursale en France portant sur le transfert de la division informatique de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France à la succursale en France de HSBC Global Services (UK) Limited. Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2019.

Les deux parties ont convenu des modalités relatives à la cession de fonds de commerce, notamment les éléments composant le fonds de commerce compris dans la cession, les éléments de passifs transférés, les éléments exclus de la cession, les salariés transférés, les charges et conditions ainsi que le prix de cession.

Cet accord a été conclu afin de se conformer aux exigences du groupe en matière de continuité des opérations. En effet, des sociétés de services sont créées où des banques du Groupe HSBC fournissent des services partagés critiques à d'autres banques du Groupe qui opèrent dans des territoires différents. Les activités relatives à ces services sont ainsi transférées vers les entités créées.

Avec HSBC Holdings plc, société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

La convention renouvelée en 2015 et assurant l'usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales. Cette convention n'a pas eu d'impact comptable au titre de l'exercice 2019.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Convention concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des mandataires sociaux

La convention, adoptée en 2009, a confirmé les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration concernant la mise à jour du règlement du régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France.

Au titre de cette convention, une dotation à la provision pour engagement de retraite a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2019 pour un montant de 0,4 millions d'euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 février 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot
Associé

BDO Paris Audit & Advisory

Michel Léger
Associé

Développement durable

Déclaration de Performance Extra-Financière

Modèle d'affaires de HSBC France

Présentation des activités et stratégie

Le modèle d'affaires de la banque HSBC en France, présentant l'ensemble de son périmètre, ses principales ressources, ses principales activités et réalisations, sa stratégie et ses perspectives est présenté dans la partie Présentation des activités et stratégie page 4.

Pilotage de la démarche Développement Durable – Gouvernance

Le Groupe HSBC conduit ses activités avec la volonté d'accompagner la réussite durable de ses clients et collaborateurs et des communautés dans lesquelles il évolue. HSBC France s'inscrit pleinement dans la ligne de conduite adoptée par le Groupe et présentée dans le document stratégique du Groupe (<https://www.hsbc.com/investors/results-and-announcements>).

Afin de déployer et de mettre en œuvre efficacement cette stratégie dans l'Hexagone, HSBC France a créé, en 2008, une Direction du Développement Durable, placée sous la responsabilité directe du Directeur Général et de la Direction du Développement Durable monde. Elle siège au Comité Exécutif de la banque. Composée de cinq personnes, elle pilote la définition et la mise en place des plans d'actions élaborés avec le concours des relais présents dans chacun des métiers concernés.

Ces relais se réunissent tous les deux mois au sein du Comité Finance Durable, dont le principal objectif est de faire état des progrès ou des freins au déploiement de cette stratégie. Des comités complémentaires dédiés au pilotage de la démarche sont déclinés dans certaines lignes métiers et fonctions, en déclinaison miroir de la gouvernance du Groupe.

Ce chapitre complète les informations extra-financières présentées dans le document stratégique qui sera publié par le Groupe HSBC en février 2020 ainsi que dans le rapport Environnemental Social et de Gouvernance (ESG) annuel du Groupe HSBC dont le dernier, publié en avril 2019, est disponible sur le site du Groupe HSBC (<http://www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact>). Le prochain rapport ESG du Groupe HSBC sera disponible en février 2020, également sur le site du Groupe HSBC.

Identification des principaux risques de développement durable de HSBC en France

Une culture d'entreprise responsable

Le Groupe HSBC s'est fixé pour mission de mettre en relation des Hommes et des opportunités. Cette mission lui confère un devoir de protection de ses clients, de la société au sens large et de l'intégrité du système financier.

Approche des risques non financiers

Le Groupe HSBC utilise de nombreux outils pour identifier et gérer ses risques non financiers, tels que son appétit au risque, sa cartographie des risques, sa liste des risques principaux et émergents, ou encore les tests de résistance. Il s'appuie également sur les enquêtes auprès des collaborateurs et des clients, sur les dialogues avec ses clients et ses investisseurs, et sur l'enquête ESG annuelle auprès des investisseurs.

En 2019, HSBC France a revu la cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance qu'elle avait élaborée en 2018 et en a confirmé la pertinence et la validité. Cette analyse des risques ESG les plus matériels à court, moyen ou long termes a permis d'en retenir 12 présentant un risque matériel pour HSBC France, complétés des 3 thèmes imposés par l'ordonnance du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières

Une correspondance a été établie entre les 15 risques ainsi identifiés et leur présentation thématique dans la Déclaration de performance Extra Financière :

- 6 thèmes liés à des risques de développement durable de l'activité bancaire :
 - Risque de déception des clients traité dans le thème 1 : Satisfaction des clients
 - Risque de méconnaissance financière traité dans le thème 2 : Contribution à l'éducation financière des clients, collaborateurs et partenaires de HSBC France, et lutte contre l'exclusion
 - Risque lié au défaut de soutien de l'économie réelle dans le thème 3 : Contribution au financement de l'économie réelle
 - Risque lié au financement d'une économie incompatible avec les objectifs de l'accord de Paris traité dans le thème 4 : Contribution au financement d'une économie bas carbone
 - Risque lié au soutien d'une économie non durable traité dans le thème 5 : Gestion des risques environnementaux de l'activité bancaire
 - Risque lié à l'absence de maîtrise de l'empreinte environnementale opérationnelle de la banque traité dans le thème 6 : Maîtrise de l'empreinte environnementale directe de la banque
- 3 thèmes liés à des risques sociaux :
 - Risque lié à la non adéquation entre besoins et ressources humaines effectives traité dans le thème 7 : Embauches
 - Risque lié au défaut de compétences adaptées des collaborateurs traité dans le thème 8 : Développement et employabilité
 - Risques liés au manque de diversité au sein des équipes et risques psycho-sociaux, traités dans le thème 9 : Diversité, équité et qualité de vie
- 6 thèmes liés à des risques de gouvernance :
 - Risque lié au défaut de loyauté des pratiques et protection de l'intérêt des clients traité dans le thème 10 : Loyauté des pratiques et protection de l'intérêt des clients
 - Risques de blanchiment et de criminalité financière traités dans le thème 11
 - Risque de corruption traité dans le thème 12*
 - Risques en matière d'évasion fiscale traités dans le thème 13*
 - Risques en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique traités dans le thème 14
 - Risques en matière de non-respect des Droits de l'Homme traités dans le thème 15*.

En 2019, l'agence de notation extra financière Sustainalytics a évalué HSBC France du point de vue de la gestion de ses risques ESG en "low" et de sa performance ESG en "Leader".

* thème imposé par la Directive Européenne sur la Déclaration de Performance Extra Financière

Politiques et actions mises en œuvre pour répondre aux principaux risques ESG

Les politiques de gestion des risques environnementaux sont exposées dans le chapitre "Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire" page 60.

Les politiques de gestion des risques sociaux sont présentées dans le chapitre "Une politique RH inclusive et responsable" page 63.

Les politiques de gestion des risques de gouvernance sont présentées en fonction des thèmes dans les chapitres suivants :

- Risques de blanchiment et de criminalité financière : page 136 ;
- Risques de corruption : page 136 ;

- Risques en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique : page 142.

Une politique engagée de maîtrise des risques de développement durable

C'est l'enjeu de chacun de développer un système économique durable. C'est une responsabilité partagée par tous les acteurs de la société d'apporter des solutions aux changements climatiques, aux transformations technologiques et à la globalisation pour assurer une prospérité future.

Le Groupe HSBC est conscient que les Etats, les entreprises, le système financier et la société civile sont tous des parties prenantes dans la lutte contre le changement climatique et les défis du développement durable.

Dans cet esprit, le Groupe HSBC gère les risques que des services financiers fournis à ses clients correspondent inadéquatement à leurs attentes, à celles de la société ou puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Les risques liés au développement durable peuvent également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit pour la banque et un risque de réputation pour le Groupe.

Le Groupe a, en conséquence, défini des politiques pour y répondre, comme suit :

Écouter les clients pour répondre à leurs attentes (thème 1)

Le Groupe HSBC poursuit son engagement d'être à l'écoute de ses clients, dont les retours contribuent à améliorer ses produits et la qualité de service.

Il a également mis en place des politiques, des processus et une gouvernance pour assurer la protection de ses clients. Ce cadre soutient la manière dont la banque conduit ses activités, développe ses produits et services, forme et rétribue ses collaborateurs et interagit avec ses clients.

La banque poursuivra encore ses efforts en matière de simplification des procédures, d'optimisation de l'expérience de ses clients, avec notamment la joignabilité, la proactivité des conseillers et l'amélioration du parcours client.

En France, HSBC a pour ambition d'être la banque patrimoniale de référence et vise l'excellence en matière de qualité de service et d'expérience client. Les clients sont au cœur de sa démarche et la banque s'efforce de leur offrir un service toujours plus fluide, plus rapide et mieux adapté à leurs besoins.

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine en France travaille en ce sens sur différents chantiers dont les principaux sont :

- le déploiement d'un nouveau dispositif de gestion des appels en agence pour augmenter la joignabilité ;
- des études sur la messagerie électronique pour améliorer les temps de réponse, et le suivi des demandes ;
- l'extension des heures d'ouverture dans les agences ;
- la gestion et l'animation des campagnes commerciales pour répondre aux fortes attentes de proactivité des clients ;
- l'effort continu de formation des chargés de clientèle pour assurer les services d'une banque de haut niveau et pour répondre aux exigences de conformité en matière de conseil financier ;
- le déploiement de nouvelles fonctionnalités numériques avec les innovations mobiles (documents électroniques sur mobile, accès direct à l'agenda du chargé de clientèle pour prendre rendez-vous, paiement instantané, extension des possibilités biométriques...) ;
- l'analyse des principaux "parcours clients" (par exemple : déploiement de la signature électronique sur les dossiers d'assurance, ouverture de nouveaux canaux pour les paiements manuels, révision des procédures en cas de décès, etc.).

Suivi de la recommandation et de la satisfaction clients particuliers

Le Groupe HSBC mesure et publie les statistiques clients de tous ses métiers dans son rapport ESG

En France, en 2019, plus de 17 500 clients particuliers ont été interrogés, dont 89 % disent avoir réalisé ce qu'ils souhaitaient lors de leur visite dans une agence. 84 % des clients connaissant leur conseiller le recommanderaient. La perception des clients à l'égard du Centre de relation client n'a cessé de s'améliorer depuis 2018 pour atteindre 7,7/10 à fin décembre. Des scores qui démontrent la fidélité et la confiance des clients ainsi que l'engagement des équipes dans la relation et le service client.

Pour preuve, HSBC France obtient 5 très belles récompenses à l'occasion de l'édition 2020 des Trophées de la qualité bancaire. Cette étude, menée par meilleurebanque.com / meilleurtaux.com a évalué le niveau de satisfaction des clients pour leur banque dans 6 catégories et HSBC France se classe dans 5 des 6 palmarès concernant les banques à réseau (plus de 5 000 répondants représentatifs de la population française / terrain en octobre 2019) :

- 1^{er} sur le Service client à distance (91 % de satisfaction) ;
- 1^{er} ex-aequo sur l'agence physique (87 % de satisfaction) ;
- 2^e ex-aequo sur le Conseiller banque au quotidien (83% de satisfaction) ;
- 2^e ex-aequo sur le Conseiller projets (78% de satisfaction) ;
- 3^e sur le Site internet (86% de satisfaction).

Gestion des réclamations des clients particuliers

En 2019, le volume des réclamations client a légèrement augmenté de 2 % par rapport à 2018 pour le réseau de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine en France.

La qualité et la rapidité de réponse aux réclamations font l'objet d'un suivi rigoureux. Les délais de réponse ont été sensiblement réduits. Ainsi, sur l'année 2019, 68 % (+3 points par rapport à 2018) des réclamations ont été traitées le même jour ou le jour suivant ; 12 % (-2 points) ont été traitées sous un délai compris entre 2 et 5 jours ouvrés et 20 % (-1 point) ont été traitées dans un délai supérieur à 5 jours ouvrés.

En 2019, les principaux sujets d'insatisfaction des clients particuliers sont :

- le fonctionnement du compte courant et sa tarification, 30 % des réclamations : contestations de frais ou commissions, retards de clôture de compte ou dans le traitement des successions ;
- les moyens de paiement, 30 % des réclamations : virements internationaux et SEPA, remises de chèques, contestations cartes bancaires ;
- le suivi et l'accueil commercial, 13 % des réclamations : principalement lié au manque de joignabilité ;
- l'assurance vie, 9 % des réclamations, principalement des retards de traitement.

Le nombre de dossiers ayant bénéficié d'une intervention du Médiateur est stable.

Suivi du niveau de satisfaction des clients de la Banque privée

La Banque privée porte une attention particulière à l'avis et aux suggestions des clients et travaille continuellement à améliorer son offre et viser l'excellence en matière de qualité de services.

La Banque privée sollicite ses clients annuellement pour participer à une enquête visant à recueillir leurs expériences et identifier les axes d'amélioration autour de deux thèmes principaux :

- Taux de satisfaction concernant l'offre et les services proposés ;
- Niveau de confiance à l'égard de la Banque privée.

L'enquête de 2019 montre une amélioration significative de la satisfaction des clients (8,2/10 contre 7,6 en 2018).

La qualité de la relation avec leurs interlocuteurs privilégiés, notamment avec leur banquier privé dédié (9,2/10 contre 8,6/10 en

2018) en qui ils déclarent avoir confiance (80 % des clients interrogés contre 64 % en 2018), mais aussi avec les équipes de conseillers (investissement, crédit, gestion de patrimoine) et spécialistes produits (8,7/10 contre 8,3/10 en 2018 – note moyenne) est en progression.

La quasi-totalité des clients interrogés déclarent avoir atteint leurs objectifs financiers en 2019 (97 % contre 90 % en 2018) grâce à une stratégie financière toujours plus claire et efficace (99 % contre 94 % en 2018).

Les clients confient la gestion d'une majorité de leurs avoirs à la Banque privée (67 % de l'ensemble des avoirs des clients interrogés sont gérés par la Banque privée) et affirment ainsi leur confiance à l'égard des équipes.

Malgré une très légère hausse de la satisfaction client concernant l'offre de services en ligne et les solutions digitales proposées par la banque (5,95 % contre 5,39 % en 2018), des efforts restent à faire dans ce domaine.

Suivi du niveau de satisfaction des clients de la Banque d'entreprises

Le niveau de satisfaction des clients de la Banque d'entreprises est suivi dans le cadre d'une enquête annuelle portant sur l'ensemble de la relation d'une part, et d'une enquête mensuelle, s'inscrivant dans un programme du Groupe HSBC, sur les moments de vérité de la relation tels que l'ouverture de compte ou la demande de crédit par exemple. Les *feedbacks* des clients collectés viennent alimenter de manière continue la réflexion sur la simplification des processus mais également sur le plan qualité construit notamment autour du développement de la proximité client, de la proposition de valeur et de l'accompagnement de nos clients dans leurs activités internationales.

Gestion des réclamations des clients de la Banque d'entreprises

Du côté de la Banque d'entreprises en France, le nombre de réclamations a diminué de 27 % en 2019 (1 577 réclamations contre 2 170 en 2018). Les 14 principaux motifs d'insatisfaction représentent 69 % du total des réclamations. Sur cette base, 24 % des motifs de réclamation portent sur les flux et moyens de paiement, 24 % sur la gestion du compte, 12 % sur le *Trade*.

45 % des réclamations ont été traitées en moins de 5 jours ouvrés et 69 % en moins de 15 jours ouvrés.

L'analyse de ces réclamations a donné lieu à l'élaboration de plans d'actions en cours de déploiement afin d'améliorer les procédures et d'augmenter la qualité de service et la satisfaction client.

Ainsi, les équipes opérationnelles du *Middle Office* et les équipes projets ont optimisé les processus d'entrée en relation domestique et internationales, permettant ainsi de diviser les temps de traitement par la banque par 3 sur les deux processus.

Gestion des réclamations des clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés

Afin d'améliorer le processus de déclaration des réclamations des clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et leur traitement, la gestion en est centralisée depuis mars 2018, quel que soit le département concerné (services internes à la Banque de financement, d'investissement et de marchés mais aussi les autres services tels que *Global Liquidity & Cash Management* ou *Global Trade & Receivables Finance* travaillant avec les clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés). Plus de 99 % des réponses aux réclamations ont été traitées, à date, dans le délai réglementaire de 2 mois, avec un délai moyen de traitement de 10,6 jours. Au 31 décembre 2019, le volume de réclamations, très faible au regard du volume d'opérations traitées était de 117. Elles portent principalement sur la non-exécution d'opérations ou le traitement tardif de demandes clients sur leurs comptes courants ou autres produits bancaires.

Cette capacité à résoudre rapidement et efficacement les problèmes de ses clients est au cœur des préoccupations de la banque. Dans ce but, HSBC France a aussi créé, en 2019, le *Client Escalation Committee* qui permet aux chargés d'affaires de faire remonter au plus haut niveau de la banque, dans un forum

réunissant lignes métiers et fonctions support, les problèmes des clients pour y trouver des solutions pérennes. L'objectif principal est de préserver la satisfaction du client et de s'assurer, par un travail d'analyse systématique, que les causes profondes de ces sujets sont identifiées et résolues.

Investir dans le numérique pour mieux accompagner les clients

Dans un contexte économique, politique et technologique en pleine mouvance, la maîtrise des risques, la recherche de l'excellence opérationnelle et la capacité à saisir les opportunités de croissance sont déterminants. La transformation digitale, les défis de l'économie circulaire et les nouvelles chaînes de valeur poussent la banque à repenser et réinventer la relation Banque & Clients. Conscient de ces enjeux, le Groupe HSBC investit massivement dans les solutions du futur pour apporter à ses clients toujours plus de simplicité, de fluidité, de transparence et d'instantanéité.

Plus que jamais, la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine en France doit développer son efficacité opérationnelle et sa connaissance client pour maintenir et enrichir sa proposition de valeur différenciante et sa qualité de service dans un contexte de marché difficile.

- La banque accélère sa digitalisation :
 - +37 % d'ouvertures de comptes en ligne en 2019 ;
 - La e-signature possible pour la souscription de plus de 90 % des produits ;
 - L'agrégation de comptes tiers possible sur mobile et sur ordinateur ;
 - Prise de rendez-vous en ligne possible pour les clients et les prospects ;
- Dans un respect rigoureux des lois et réglementations liées à la protection des données personnelles, de nombreuses initiatives sont menées à partir des données clients :
 - Collecte automatisée de données clients pour faire gagner du temps aux collaborateurs et aux clients (exemple du projet KYC Digital) ;
 - Multiplication de l'utilisation de scores d'appétence et de risque pour développer la proactivité et lutter contre l'attrition.

De son côté, la Banque d'entreprises a poursuivi l'amélioration des processus liés à la signature électronique en donnant désormais la possibilité d'intégrer numériquement des nouveaux documents pour éviter les envois de documents papier par voie postale.

Par ailleurs, la Banque de financement, d'investissement et de marché a investi dans le développement de plateformes digitales pour une gestion plus efficace et responsable :

- Liquidity Management Portal est une plateforme internationale et multi devises de gestion de trésorerie, s'appuyant sur des technologies API avec un accès aux données en temps réel : les trésoriers ont une visibilité optimisée sur les liquidités de l'entreprise dans les pays où elle opère et dans les devises concernées. Des rapports personnalisables et des outils d'analyse fournissent des indicateurs de performance clés en termes de gestion des liquidités. Enfin, la solution permet une gestion autonome de la centralisation de trésorerie (flux interentreprises, paramètres de nivellement, etc.).
- My Deal est une plateforme digitale, multi-canal, permettant aux clients émetteurs d'accéder notamment aux éléments du *roadshow*, aux *feedbacks* des investisseurs, à l'état du livre d'ordre en temps réel... Elle est utilisée par HSBC sur le marché primaire lorsque l'opération est en cours, que la banque soit coordinateur simple ou global. Cette solution est particulièrement innovante sur le marché et transforme l'expérience des grands clients lors des opérations d'émissions obligataires en leur fournissant de manière sécurisée de l'information en temps réel.
- Supply Chain Finance : cette solution associe les avantages d'une plateforme digitale multi-devises et multi-pays à une démarche RSE. Dans le cadre d'accords contractuels avec les

clients importateurs, leurs fournisseurs peuvent bénéficier de conditions de financement non seulement plus favorables car s'appuyant sur la solidité financière de l'acheteur, mais également différenciées en fonction de critères RSE. L'expérience client est facilitée grâce à la digitalisation du processus. Par ailleurs HSBC soutient ainsi les efforts de ses propres clients pour inscrire leur activité dans le cadre d'un engagement sociétal et environnemental, une demande d'accompagnement de plus en plus forte de la part des grands clients.

Enfin, la Banque privée, en partenariat avec Blackrock, déploie la solution Aladdin Wealth afin de délivrer un service de gestion conseillée dynamique et proactive, et fournir une information financière plus détaillée à ses clients. Ce programme de modélisation des risques de marché et d'analyse des portefeuilles offre aux clients une visibilité de qualité institutionnelle sur la composition holistique de leurs actifs, combinant performances et risques associés. Plus de 200 institutions financières et près de 25 000 professionnels de l'investissement utilisent d'ores et déjà la plateforme Aladdin Wealth pour la gestion d'actifs. Ce partenariat HSBC-BlackRock constitue une innovation majeure mettant au service de clients privés des outils technologiques traditionnellement réservés à la clientèle institutionnelle.

Consolider l'éducation financière des clients, collaborateurs et partenaires de HSBC France, comme levier de prospérité financière et de lutte contre l'exclusion (thème 2)

L'éducation financière est au cœur du progrès individuel et collectif. Mieux comprendre la gestion de l'argent et les relations économiques permet aux individus de progresser économiquement, professionnellement et socialement.

Dans cet objectif, HSBC France soutient des initiatives pour permettre à ses clients, ses collaborateurs et les membres des communautés dans lesquelles la banque opère de se sensibiliser et de développer des compétences pour gérer en confiance leur budget et faire croître leur épargne. HSBC France s'est notamment fixé pour objectif d'accompagner 60 000 personnes sur la thématique de l'éducation financière à horizon 2020.

Ainsi, HSBC France offre à tous ses clients particuliers l'agrégation de l'ensemble de leurs comptes bancaires et le classement des opérations par catégories via l'application *Personal Economy*, service qui permet à ses clients particuliers d'analyser et de suivre leur budget au quotidien. Disponible depuis octobre 2016 via son mobile, la fonctionnalité est désormais accessible pour les clients via ma Banque en Ligne depuis la synthèse des comptes.

En 2019, HSBC France a proposé des conférences financières sur des grands moments clés de la vie, comme notamment : "acquérir sa résidence principale", "protéger ses proches", "préparer sa retraite", "maîtriser sa fiscalité" et également, "préparer les études de ses enfants".

En matière d'épargne, les équipes de HSBC Global Asset Management en France ont développé un programme innovant de culture financière à destination des acteurs et des décideurs évoluant dans le périmètre de l'épargne salariale (clients et prospects) en s'appuyant sur une approche pédagogique totalement inédite : ouvrir les portes de la gestion d'actifs pour permettre aux clients une immersion de 2 jours. Mené sous forme de Hackathon, ce parcours "découverte" a permis à 35 clients de créer leurs propres fonds d'investissement virtuels, avec une remise de prix le 15 décembre 2019. Une deuxième édition est programmée en avril 2020.

HSBC Private Banking France agit également pour faciliter la transmission entre les générations dans le cadre du programme *Next Generation*. Celui-ci comprend des ateliers pour sensibiliser et préparer les enfants des clients aux nouveaux enjeux sociétaux (démographie, nouvelles technologies, finance durable, gouvernance des entreprises, changement climatique, ...). Plus de 800 clients de la Banque privée dans le monde peuvent bénéficier de ce programme dont 100 clients en France.

Afin de mieux faire comprendre comment chacun, au travers de son épargne et de l'investissement socialement responsable, peut soutenir les entreprises qui contribuent à l'émergence d'une

économie durable et à la préservation de la planète, HSBC France propose depuis le 25 septembre un podcast dédié à l'investissement socialement responsable baptisé "Les Voies de l'économie". Le 1^{er} épisode totalisait environ 5 600 écoutes à fin 2019. Les trois prochains épisodes aborderont successivement les thématiques de l'eau, du carbone et de la gestion des déchets.

En 2019, HSBC France s'est attaché à communiquer plus largement auprès de ses clients sur la fragilité financière au travers des relevés de comptes mensuels et du site HSBC.fr. La banque informe plus particulièrement les clients identifiés en situation de fragilité par des courriers personnalisés sur l'existence de l'Offre Client Fragile "HSBC Service Initial". Dans le cadre d'une action spécifique de remédiation fin 2018, l'envoi de ces courriers a connu une forte augmentation, + 84 % en 2019 par rapport à 2018. HSBC France transmet également chaque semaine aux souscripteurs de cette offre la position de leurs comptes par SMS, service qui leur permet d'analyser et de suivre leur budget.

Par ailleurs, un partenariat a été initié en milieu d'année avec l'Association Crésus en faveur des clients fragiles afin de permettre une meilleure identification et un accompagnement plus efficace.

La Fondation HSBC pour l'Education soutient également l'association Crésus dont la mission est de prévenir l'exclusion financière, économique et sociale par des interventions, des formations et par la mise en œuvre d'actions pédagogiques de haut niveau. Le soutien de la Fondation porte sur les programmes suivants :

- Depuis 2013, la plateforme d'entraide et de médiation pour le public en situation de fragilité, incluant les collaborateurs de la banque ;
- Depuis 2018, l'éducation financière via le programme "Dilemme", un jeu de plateau dédié aux problématiques budgétaires et financières. En 2019, 125 bénéficiaires de la Fondation ont participé à des sessions et 30 collaborateurs HSBC ont été formés à son déploiement. A l'occasion de la semaine de la Finance Responsable, 13 agences HSBC ont organisé des ateliers Dilemme destinés aux enfants des clients et des collaborateurs afin de leur faire découvrir les bases de la gestion d'un budget, des produits et services du secteur bancaire.

Depuis 2019, la Fondation HSBC pour l'Education est membre de l'Institut pour l'Education Financière du Public ("IEFP") dont l'ensemble des travaux sont accessibles depuis leur site internet lafinancepourtous.com. L'objectif de l'IEFP est d'aider chacun à acquérir les bases de connaissances nécessaires pour se sentir plus à l'aise avec les questions financières et comprendre les enjeux économiques du monde dans lequel nous vivons. Le partenariat entre la Fondation HSBC pour l'Education et l'IEFP a permis de bénéficier du fort trafic de visiteurs sur le site de La finance pour tous et à HSBC France de toucher ainsi environ 59 000 personnes.

En 2019, ce sont ainsi 117 570 bénéficiaires qui ont été sensibilisés à l'éducation financière ou accompagnés via les programmes et actions de la Banque, dépassant ainsi de 96 % l'objectif 2020 fixé à 60 000 personnes.

Plus d'informations sur les actions de HSBC en matière d'éducation financière sont disponibles sur <https://www.hsbc.com/our-approach/building-a-sustainable-future/employability-and-financial-capability>

Contribuer au financement de l'économie réelle (thème 3)

Par son activité, HSBC France contribue au financement de l'économie et à la bonne marche de la société. En garantissant une activité solide et des revenus durables, la banque peut, en effet, verser des dividendes à ses actionnaires, rémunérer ses salariés, régler ses fournisseurs et payer les impôts dont elle est redevable. La banque accompagne une clientèle de particuliers, d'entreprises, d'institutions et de collectivités dans leur développement en France et à l'international par les prêts qui leur sont accordés, assure leur avenir au travers de placements, et

sécurise leurs transactions nationales et internationales.

HSBC France – Ventilation de la valeur ajoutée

	2019	2018	2017
	€m	€m	€m
Contribution aux prélèvements obligatoires	402	514	448
Distributions de dividendes	–	–	412
Salaires et avantages sociaux (nets de charge)	741	614	620

Financement des collectivités territoriales

Depuis 2011, le recours aux marchés de capitaux permet aux collectivités territoriales françaises de diversifier et d'optimiser le coût de financement de leurs investissements (école, transports, etc.), contribuant ainsi à l'attractivité et au dynamisme de leur territoire.

En 2019, l'usage des marchés obligataires par les collectivités territoriales françaises et les établissements publics de santé ("EPS") se maintient toujours à des niveaux élevés avec 1,56 milliard EUR émis. Ce montant est en légère baisse par rapport au volume émis en 2018 (1,91 milliard EUR) mais le nombre d'entités actives et le nombre de transactions sont en augmentation. La légère baisse du volume total émis s'explique par les moindres besoins des deux acteurs historiquement majeurs que sont la Région Ile-de-France (aucune émission en 2019) et la Ville de Paris (une seule émission de 250 millions EUR en 2019). La part de l'obligataire représente toujours à lui seul 9 % des sources de financements en 2019 des collectivités et EPS (en complément des financements de la Banque Européenne d'Investissement, de l'Agence France Locale, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Banque Postale, et d'autres banques commerciales). Sur ce compartiment de marché, HSBC France reste leader historique et se classe toujours n° 1 des chefs de file des émissions des collectivités territoriales françaises et EPS. HSBC France a, en 2019, dirigé 5 transactions sur 79 (et 160 transactions sur 608 depuis 2000).

En 2019, HSBC France se maintient également arrangeur n°1 des programmes EMTN (*Euro Medium Term Note*) des collectivités territoriales françaises (20 programmes sur un total de 27).

HSBC France travaille aussi activement à la diversification des financements des acteurs du logement social en France qui connaît d'importants changements actuellement. Après un premier placement privé pour la société Vilogia en 2018, HSBC France a dirigé en 2019 un premier placement privé pour la société Batigère.

De son côté, HSBC Assurances Vie (France) a poursuivi son engagement dans le financement des collectivités locales françaises à travers une augmentation de 38 millions EUR d'un fonds dédié, qui atteint désormais 165 millions EUR. Ce fonds d'investissement a financé en 2019 des équipements hospitaliers, des réaménagements de bourg et du logement social. Au sein du fonds, le suivi ESG s'est amélioré au fil de l'année 2019 et a permis, sur les dernières acquisitions, de disposer d'une mesure des investissements par rapport aux objectifs de développement durable ("ODD") de l'ONU ; ainsi les investissements réalisés en 2019 participent à l'atteinte des 5 ODD suivants: les services énergétiques durable (n° 7), la réduction des inégalités entre pays (n°10), les villes ouvertes, sûres et durables (n°11), la consommation et production durables (n° 12) et enfin la restauration des écosystèmes terrestres (n° 15).

Financement des entreprises et soutien à l'entrepreneuriat

La Banque d'entreprises soutient les entreprises dans le monde entier et a la capacité financière de les accompagner vers une transition durable. Sa couverture géographique, sa gamme de produits et sa connaissance des clients lui permet de favoriser le développement des PME, ETI et Grandes Entreprises en les accompagnant et en finançant leurs projets tant en France qu'à l'international. Les encours de crédits à la clientèle, toutes lignes de métier confondues, sont passés de 47 milliards EUR au

31 décembre 2018 à 58 milliards EUR à fin 2019, la hausse s'expliquant par l'intégration des succursales début 2019.

La Banque privée a mis en place une équipe "Incubateur" qui accompagne les entrepreneurs de la nouvelle économie. Cette offre s'appuie sur une collaboration étroite entre la Banque privée, la Banque des entreprises et de particuliers, afin de proposer un service global et des mises en relation avec des investisseurs ou entrepreneurs leaders dans leur secteur. Plus de 120 entrepreneurs à haut potentiel ont pu bénéficier des conseils des experts de cette équipe HSBC en 2019. Plus de 200 jeunes entrepreneurs ont également été conviés à des événements dédiés à l'entrepreneuriat en France et à l'international avec le soutien de HSBC.

En ligne avec la stratégie de développement durable du Groupe HSBC*, l'accompagnement des entreprises par les équipes en France porte également sur le soutien à la création d'emploi par l'entrepreneuriat et à la performance durable des entreprises incluant l'Entrepreneuriat Social et Solidaire ("ESS"). 615 entrepreneurs ont ainsi été accompagnés en 2019, au travers de 8 programmes dédiés. Depuis 2018, ce sont donc 1249 entrepreneurs qui ont été accompagnés, ce qui représente 83 % de l'objectif de 1500 entrepreneurs accompagnés d'ici 2020.

- HSBC France maintient ses participations dans deux fonds de capital-risque à caractère social : Impact Partenaires, pour un montant de 0,5 million EUR depuis 2010 et Citizen Capital pour un montant de 1 million EUR depuis 2011 ;
- En matière de microfinance, la banque, à travers un partenariat initié depuis 2007 avec l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), met à disposition une enveloppe annuelle de 2,4 millions EUR (au même niveau que 2017) qui a permis à 448 personnes en situation de précarité de retrouver un emploi et à 83 micro-entrepreneurs de créer leur activité ;
- Afin de contribuer à accompagner au plus près les entrepreneurs de l'Adie, douze collaborateurs de la Banque d'entreprises en Ile-de-France, à Rennes, Bordeaux et Marseille participent au jury de fin de parcours du programme certifiant : "Je deviens Entrepreneur". Depuis 2018, 63 entrepreneurs ont bénéficié de ce programme ; une majorité d'entre eux ont ainsi créé leur entreprise.

D'autres programmes d'accompagnement, destinés à lutter contre les inégalités et les difficultés d'accès à l'entrepreneuriat, ont été co-construits avec la Banque d'entreprises en France. Le *Women International Program* a été mis en place avec le réseau les Premières afin de permettre à six entrepreneures de milieux défavorisés de développer leur activité à l'international. Une autre initiative dédiée aux entrepreneurs seniors, les Eclaireurs, en partenariat avec la Fondation Entreprendre, va permettre à douze entrepreneurs de plus de 45 ans de rebondir grâce à l'entrepreneuriat.

* (<https://www.hsbc.com/our-approach/building-a-sustainable-future>)

Contribuer au financement d'une économie bas carbone (thème 4)

Plus que jamais, soutenir l'innovation et les solutions bas carbone est une nécessité pour assurer une prospérité à long terme pour tous. Pour le Groupe HSBC, ce sont les éléments clés d'une croissance durable sur lesquels il a un pouvoir d'influence.

Le réseau du Groupe couvre les couloirs d'échange et les zones économiques les plus vastes et en forte croissance. Ceci lui permet de jouer un rôle stratégique pour favoriser une croissance durable dans les différentes régions.

Le Groupe HSBC a un héritage important en matière d'initiatives dans les communautés et environnements au sein desquels il évolue et sa stratégie de développement durable s'appuie sur cette histoire.

Au 31 décembre 2019, le niveau de risque ESG était considéré « moyen » par Sustainalytics. La notation de HSBC a surperformé par rapport à un ensemble de pairs qui comprenait 10 banques mondiales, trois banques de pays émergents et une banque basée en Asie-Pacifique.

Les engagements du Groupe HSBC en matière de finance durable

- 100 milliards USD d'investissements bas carbone d'ici à 2025 ;
- Pour la consommation du Groupe, 100 % de l'électricité d'origine renouvelable en 2030 ; (voir page 62 pour un détail de la contribution de HSBC France à la réduction de l'empreinte environnementale du Groupe) ;
- Le désengagement des investissements dans le charbon, ainsi qu'une évaluation plus complète et plus transparente des risques climatiques ;
- L'application des recommandations de la *Task Force on Climate related Financial Disclosure* ("TCFD") en matière de reporting sur les risques et opportunités liés au changement climatique ;
- Enfin, un Centre pour la finance durable visant à développer les ressources intellectuelles propres à HSBC pour lui permettre d'asseoir son réseau d'influence.

Plus d'information sur les progrès par rapport à ces engagements sur <https://www.hsbc.com/our-approach/building-a-sustainable-future/sustainable-finance>.

Contribution aux engagements du Groupe HSBC en matière de financements durables à 2025

La contribution de HSBC France à l'objectif des 100 milliards USD du Groupe s'élevait à 3,8 milliards USD au 31 décembre 2019, dont une grande partie par le biais d'émissions d'obligations vertes.

Obligations vertes

HSBC France est fortement impliqué dans le développement des obligations vertes. En 2019 sur le compartiment des souverains, HSBC France, en tant que *Primary Advisor*, a codirigé l'émission inaugurale verte pour les Pays-Bas (*via* DDA – « *Dutch Direct Auction* »), la première émission verte d'un souverain noté triple-A, pour un montant de près de 6 milliards EUR à 20 ans. Sur le compartiment des Agences en France, HSBC France a dirigé pour SNCF Réseau la première émission Green bonds jamais émise à 100 ans pour un montant de 100 millions EUR (une première mondiale). Toujours pour SNCF Réseau, la banque a codirigé une nouvelle émission Green Bonds de référence à 10 ans pour un montant de 500 millions EUR. Pour la Société du Grand Paris, HSBC France a codirigé un emprunt Green Bonds Benchmark à 30 ans de 1 milliard EUR et arrangé deux placements privés Green Bonds de 55 et 50 millions EUR respectivement à 50 et 51 ans. Enfin, HSBC France a codirigé l'emprunt inaugural Sustainability Bonds de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 500 millions EUR à 5 ans (emprunt à taux négatif). Auprès des collectivités locales, HSBC France a codirigé en Belgique l'émission Verte et Responsable Inaugurale de la Région Wallonne (1 milliard EUR double tranche à 7 et 15 ans). Sur le compartiment des obligations sécurisées, la banque a codirigé l'emprunt inaugural Green Bonds de la CAFFIL de 750 millions EUR à 10 ans. Elle a codirigé l'emprunt inaugural subordonné Green Bond de CNP Assurances pour un montant de 750 millions EUR. Enfin, sur le compartiment des émetteurs corporates, HSBC France a codirigé 3 emprunts Green Bonds pour Engie (1 milliard EUR à 6 ans, 750 millions EUR à 8 ans et 750 millions EUR à 20 ans).

Plus d'informations sur les émissions d'obligations vertes sur <https://www.hsbc.com/investors/fixed-income-investors/green-and-sustainability-bonds>

De son côté, HSBC Assurances Vie (France) a continué, malgré la baisse des taux de rendements réduisant l'univers d'investissement éligible, à augmenter les investissements en obligations vertes au sein du portefeuille obligataire par la souscription de 14 millions EUR en 2019.

Prêts verts et prêts liés à des critères ESG

HSBC France a contribué au développement de ce nouveau segment de financement de la transition en participant à la plupart des opérations syndiquées réalisées en 2019 : Sodexo pour un crédit de 1,4 milliard EUR équivalent, Carrefour pour 3,9 milliards EUR, Suez pour 1,5 milliard EUR, Solvay pour 2 milliards EUR et SNCF pour 3,5 milliards EUR.

HSBC France a également structuré un prêt vert de 90 millions EUR pour un projet immobilier bénéficiant d'une triple certification à la fois environnementale et sur la qualité de vie au travail, dont la consommation énergétique des bâtiments sera 25 à 30 % inférieure au standard de la réglementation thermique RT 2012.

Développement de la finance durable au sein de la Banque d'entreprises

Dans le prolongement logique d'une première sensibilisation aux sujets de finance durable en 2018, la Banque d'entreprises s'est attachée, en 2019, à structurer son approche clients, ses forces commerciales et son offre produits pour répondre aux nouvelles exigences de son environnement (réglementaires, concurrentielles, attentes des collaborateurs et notamment des plus jeunes, expressions de besoins des clients...). Cette stratégie s'articule autour des leviers suivants :

- Nouvelle organisation interne pour mieux répondre aux attentes des clients et forces commerciales

La Banque d'entreprises a constitué une équipe de 4 personnes dédiées à la finance durable, dont l'objectif principal est de structurer son approche en termes de finance durable, de coopérer avec d'autres entités du Groupe HSBC pour élever le niveau de compétences de ses chargés d'affaires et de favoriser la création de nouveaux produits dans le but de contribuer au financement d'une économie bas carbone. Il s'agit également de répondre de façon très opérationnelle aux demandes des écosystèmes et pôles de compétitivité autour des grands enjeux de la transition énergétique, du devoir de vigilance, de la loi Sapin 2 et des trajectoires ESG.

- Nouvelle offre à destination des clients

En 2019, la Banque d'entreprises a lancé différents produits de finance durable :

- les "crédits à impact" (financements dont la marge évolue en fonction du respect de critères ESG définis en amont et/ou en tenant compte de l'évolution d'une notation extra-financière délivrée par un organisme indépendant). HSBC France a ainsi pu participer aux premiers crédits à impact en 2019.
- une enveloppe bonifiée en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissements pour un montant de 500 millions EUR avec un objectif décidé en interne d'affecter une partie de cette enveloppe à des projets ou entreprises qualifiés "verts" (selon un certain nombre de critères inspirés de la taxonomie Greenfin déjà existante et reconnue).
- en parallèle, la banque propose également les garanties du fonds Innovfin du Fonds Européen d'Investissements ("FEI") afin de soutenir ses clients innovants. Ces garanties s'adressent à des prêts pour des PME ou ETI européennes qui répondent aux critères du FEI, et en particulier à au moins l'un des 19 critères d'innovation reconnus par le fonds. HSBC France souhaite notamment, à travers cette enveloppe, soutenir l'innovation écologique et la digitalisation des PME telle que définies par la Commission européenne.

Afin d'accompagner au mieux ses clients, HSBC France a également souhaité renforcer sa proximité (*via* adhésion et/ou signature de partenariat dédié) avec des pôles de compétitivité et en particulier ceux qui fédèrent les entreprises qui tendent vers une économie bas carbone (entreprises dans le secteur des énergies renouvelables par exemple, mais aussi celles impliquées dans le secteur de la "ville durable"...).

Enfin, la Banque d'entreprises a lancé un projet de multi-partenariat impliquant six acteurs spécialisés dans la transition énergétique, le devoir de vigilance et les stratégies RSE au sens large afin d'accompagner ses chargés d'affaires pour évoquer ces sujets avec l'ensemble de ses clients. L'objectif de ce multi-partenariat est très opérationnel et permettra de restituer des données chiffrées sur l'impact des réalisations.

- Actions de formation

Les actions de formation ont été renforcées en 2019 avec plus de 400 personnes formées au sein de la Banque d'entreprises. Le détail des actions est disponible dans le paragraphe "Acculturation aux enjeux de finance durable" page 60.

Développement de l'investissement responsable au sein de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

Avec le lancement en 2001 du premier fonds ISR en actions, HSBC France est engagé dans la finance durable depuis près de 20 ans. La banque est convaincue de l'importance des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ("ESG"). Aujourd'hui, 100 % de l'offre de gestion intègre les critères ESG en complément des critères financiers dans les décisions d'investissement.

HSBC France a lancé, en octobre 2019, une gamme venant compléter son offre de fonds labellisés ISR, déclinée sur tous les profils de risque avec trois nouvelles solutions Multi-Asset. Déclinés sur des profils de risque croissant, *HSBC RIF – SRI Moderate*, *HSBC RIF – SRI Balanced* et *HSBC RIF – SRI Dynamic* sont principalement investis en lignes directes sur la Zone euro. Cette nouvelle offre diversifiée ISR agrège un processus de gestion ISR et une expertise de gestion *Multi-Asset*. L'approche ISR est portée par des gérants et analystes qui s'appuient sur des outils propriétaires et sur une plateforme globale de recherche ESG qui permet d'assurer la cohérence des décisions d'investissement.

Composée de 5 profils, la SICAV de droit français *HSBC Responsible Investment Fund* (HSBC RIF)* regroupe maintenant sept fonds labellisés ISR déclinés sur toutes les classes d'actifs avec une nouvelle offre profilée (du plus prudent au plus dynamique). Cette offre inédite permet d'investir selon son appétence au risque sur le thème de la finance durable. Cette SICAV intègre également un compartiment ISR-Transition Energétique, *HSBC RIF – Europe Equity Green Transition*, qui bénéficie désormais de trois labels européens reconnus : les Labels d'Etat français ISR et Greenfin – France Finance Verte ainsi que le Label belge de durabilité *Towards Sustainability*, créé par Febelfin et délivré par la fédération belge du secteur financier en novembre 2019.

Depuis 2017, HSBC France propose des fonds *Lower carbon* qui visent à dégager une croissance du capital et des revenus sur l'investissement à long terme. Le fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans des actions de sociétés de toute taille et cherche à avoir une empreinte carbone plus faible que celle de son indice de référence.

Le processus d'investissement identifie et classe les actions les plus attractives de l'univers d'investissement du fonds. Pour réduire l'exposition aux activités intenses en carbone, l'empreinte carbone de toutes les actions du portefeuille est évaluée. Ce processus permet ainsi de constituer un portefeuille qui maximise son exposition aux actions attractives et réduit son empreinte carbone.

Grâce à ces offres ISR et *Lower Carbon*, les investisseurs sont en capacité de mettre en résonance leurs valeurs personnelles et leurs investissements financiers, et ce quel que soit leur profil aux fins de soutenir une économie durable. Les flux collectés sur la gamme ISR représentent maintenant près de 13 % des encours gérés. Ils ont progressé de 186 % entre octobre 2018 et décembre 2019, alors que les flux investis en OPC non ISR ont plutôt été en décollecte. Cette tendance se retrouve sur l'ensemble des investissements responsables (intégrant ISR, *Lower Carbon* et *Equity Green Transition*) avec une progression de 133 % sur la même période.

Développement de la finance durable au sein de la Banque privée

La Banque privée a effectué son premier lancement cet été d'un produit structuré HSBC Green Bond sur l'indice *MSCI Europe Select* (Exclusion des secteurs controversés – alcool, tabac...) *Social Responsible Investment* ("SRI"). L'indice sous-jacent du produit intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ("ESG").

La Banque privée s'est également engagée au côté d'une association en proposant une solution d'investissement avec une dimension caritative, le produit structuré "Phénix Mémoire Dégressif WO CAC/SX5E" pour un montant de 10 millions EUR. Dans le cadre de cette émission, la Banque privée reverse un don de 0.20 % du montant total émis à l'association SOS Villages d'Enfants – <https://www.sosve.org/>. L'association est partenaire de longue date du Groupe HSBC dans le cadre du "Youth Opportunities Programme", et a pour objectif de soutenir les orphelins et enfants abandonnés.

Prise en compte croissante des enjeux Environnementaux, Sociétaux, et de Gouvernance et du risque climat dans la gestion d'actifs

Démarche ESG

L'importance financière des enjeux ESG est de plus en plus mise en évidence aujourd'hui, alors même que les investisseurs positionnent leurs investissements pour le futur. *HSBC Global Asset Management* est convaincu que les enjeux ESG peuvent avoir des répercussions importantes sur les fondamentaux et la performance à long terme d'une entreprise. Dès 2006, le métier de la gestion d'actifs a signé les Principes pour un Investissement Responsable des Nations unies et s'est engagée à respecter ses six principes clés ; aujourd'hui, l'intégration ESG s'applique de manière homogène partout dans le monde, y compris au sein des pays émergents et sur la plupart des classes d'actifs (actions, obligations d'entreprises, monétaires et diversifiées). Les équipes de gestion examinent et analysent le score ESG et l'intensité carbone au niveau des portefeuilles afin de mieux comprendre et appréhender les risques et les opportunités (voir "Gestion du risque climat dans la gestion d'actifs" page 61).

Principes pour un Investissement Responsable ("PRI")

La qualité de la démarche d'intégration des facteurs ESG par HSBC Global Asset Management a, de nouveau, été soulignée lors de la dernière évaluation annuelle des PRI, qui classe et note les signataires sur la qualité de la mise en œuvre des six principes de l'investissement responsable. Ainsi, en 2019, HSBC Global Asset Management obtient le score "A+" dans tous les domaines évalués (stratégie et gouvernance ESG, qualité du processus d'intégration ESG dans la gestion actions et la gestion obligataire) et se classe dans les dix premiers percentiles du classement des gérants d'actifs.

Offre Investissement Socialement Responsable ("ISR")

En lançant, en 2019, la gamme complète de solutions labellisées ISR, *HSBC Responsible Investment Fund* (HSBC "RIF")*, à destination des investisseurs institutionnels et des particuliers, HSBC Global Asset Management répond aux attentes de la Loi Pacte qui impose désormais de proposer au moins un fonds labellisé ISR ou Greenfin ou un fonds solidaire dans les contrats d'assurance-vie d'ici à 2020, et les trois types de fonds d'ici à 2022. En outre ce compartiment est décliné au travers d'un FCPE nourricier HSBC EE Actions Transition Verte.

Il faut noter la très forte progression en 2019 (+164 % par rapport à 2018) de la collecte nette réalisée *** sur les OPC labellisés ISR de la gamme HSBC Finance Durable incluant les FCPE socialement responsables ainsi que notre offre de fonds bas carbone, soit plus de 399 millions EUR****.

En termes d'investissement à impact, le Groupe HSBC reconnaît sa responsabilité vis-à-vis des Objectifs de Développement Durable ("ODD") des Nations Unies et de l'Accord de Paris. La Gestion d'actifs s'est engagée à trouver des solutions d'investissement novatrices et efficaces pour permettre à ses clients institutionnels de participer à cette transition vers une économie moins carbonée. C'est dans ce cadre, que HSBC Global Asset Management a lancé en juin 2019, en partenariat avec l'IFC (*International Finance Corporation*), la promotion d'un fonds mondial dédié aux obligations vertes émergentes : *HSBC Real Economy Green Investment Opportunity* ("REGIO") *GEM Bond*.

Pédagogie et sensibilisation à l'investissement responsable

En 2019, HSBC Global Asset Management a poursuivi les efforts de pédagogie entrepris en 2018 vis-à-vis des épargnants en

contribuant notamment à la production d'un programme de podcasts pédagogiques sur les thématiques du développement et de la finance durables : "Les voies de l'économie". Les profondes mutations de l'économie face aux enjeux du réchauffement climatique, de l'épuisement des ressources, de la gestion des déchets y sont expliquées... ainsi que la manière dont l'Investissement Socialement Responsable ("ISR") permet de contribuer à un développement plus durable.

En outre, HSBC *Global Asset Management* a participé à plusieurs événements de place en 2019 sur le thème de la finance durable, notamment pour la 2^{ème} année consécutive, au *Positive Investor Forum* ainsi qu'à la conférence annuelle des PRI, les *PRI in Person* où l'un des spécialistes de l'investissement responsable a animé le workshop *Climate Action 100+*, une initiative quinquennale d'investisseurs visant à nouer des contacts avec les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. HSBC *Global Asset Management* fait partie des signataires fondateurs du *Climate Action 100+* et siège au Comité exécutif.

- HSBC Responsible Investment Funds (HSBC "RIF") est une SICAV de droit français qui regroupe les solutions d'épargne «finance durable» dotées d'un Label d'Etat. Cette SICAV, composée de 7 compartiments depuis le 30 septembre 2019, représente plus de 1,4 milliard EUR d'encours à fin 2019.
- www.towardsustainability.be/fr/hsbc-europe-equity-green-transition
- Montant annuel de la collecte nette (en millions EUR) réalisée par HSBC *Global Asset Management* (France) soit via les OPC ouverts de la gamme Finance Durable distribués au sein des marchés définis ci-après dès lors que ces OPC y sont enregistrés soit via les Fonds d'épargne salariale socialement responsables. Pour rappel, les marchés couverts par HSBC *Global Asset Management* (France) sont : France, Benelux, Espagne, Italie, Pays Nordiques, Grèce et Malte.
- Données au 31 décembre 2019. Ce montant intègre le repositionnement de 3 OPC au sein de la gamme Finance Durable labellisée ISR intervenu les 12 juillet et 8 novembre 2019, pour un montant total de 135 millions d'EUR.

Prise en compte croissante des enjeux Environnementaux, Sociétaux, et de Gouvernance et du risque climat dans l'assurance

En 2019, HSBC Assurances Vie (France) a poursuivi, dans sa politique immobilière, une démarche de qualité environnementale soutenue : sélection de biens répondant aux standards les plus élevés en matière environnementale, réalisation de travaux visant à améliorer leur qualité environnementale, attestés par l'obtention de labels indépendants (HQE, Effinergie Rénovation ou encore notation BREEAM).

HSBC Assurances Vie (France) a finalisé son investissement complémentaire d'environ 37 millions EUR visant à rénover et agrandir le village Club Med de la Caravelle en Guadeloupe qui avait été acquis en octobre 2017 incluant un bail de long terme signé avec Club Med. Le village existant a ainsi été rénové et agrandi au travers de nouvelles constructions labellisées répondant aux objectifs de HSBC Assurances Vie (France) fixés en matière de normes énergétiques. Au-delà des objectifs climatiques, ce projet a des répercussions économiques positives sur la région, reconnues par l'obtention de subventions pour un montant de 9,8 millions EUR de la part du FEDER – Fonds Européen de Développement Régional, 0,3 millions EUR de la part de l'ADEME et 0,3 millions EUR d'EDF. Le projet a également permis de créer de l'emploi : environ 150 personnes sur une durée de 8 mois en moyenne ont travaillé à la rénovation et à l'agrandissement du village, une centaine d'emplois directs travaillant au sein du village a été créée et environ autant d'emplois indirects.

Recherche ESG pour les clients gestionnaires d'actifs

Le département "Recherche et vente actions" de HSBC France met l'accent sur l'ISR. Il organise régulièrement des petits déjeuners "ESG" où il invite une société qui présente sa stratégie développement durable aux clients investisseurs ISR de la banque. Ainsi, ont été accueillis cette année plusieurs directeurs

développement durable de grandes entreprises cotées. Sont également organisées des rencontres où les analystes financiers de HSBC France présentent les enjeux liés à un thème ESG ("l'optimisation comptable", "le prix des médicaments aux Etats-Unis", "l'isolation des bâtiments", etc). Un voyage d'étude à Copenhague pour rencontrer des fabricants d'éoliennes a particulièrement intéressé les investisseurs. Au total ce sont 11 événements "ESG" qui ont eu lieu en 2019.

Acculturation des collaborateurs aux enjeux de finance durable

Afin d'accompagner la nécessaire acculturation des collaborateurs aux enjeux de la finance durable, la Direction du Développement Durable, l'équipe d'analyse ESG de la Gestion d'actifs et les référents développement durable des lignes métiers ont organisé, en 2019, plus de 40 sessions de sensibilisation et formation pour plus de 550 collaborateurs incluant notamment :

- une journée "*Sustainable Finance Forum*" au siège, ouverte à tous les collaborateurs, incluant quatre ateliers de sensibilisation aux enjeux climatiques *via* La Fresque du Climat ;
- des formations thématiques dédiées aux lignes métiers et à la fonction Risques qui ont traité de différents sujets tels que : Critères ESG: comment la gestion d'actifs scrute les entreprises ; la biodiversité, l'autre urgence de la finance durable ; le secteur automobile face à la transition écologique ; la taxonomie européenne ;
- six formations sur site externe de 2 ou 3 jours en coanimation avec l'ONG *Earthwatch* mêlant formation théorique, interventions d'experts externes et expérimentation sous la direction de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique).

Les équipes de la Banque d'entreprises ont bénéficié, de surcroît, de formations spécifiques animées par les partenaires dans le cadre du multipartenariat évoqué dans la partie "Développement de la finance durable au sein de la Banque d'entreprises" page 58.

Enfin, HSBC France fait partie des cinq banques pilotes ayant adhéré au programme Inveest (financement de l'efficacité énergétique) en partenariat avec l'Ademe et a, de fait, commencé à former des collaborateurs au financement de projets d'efficacité énergétique.

Intégration de critères Finance Durable dans les rémunérations

Le comité de direction du Groupe HSBC est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable, ce qui se traduit par des objectifs spécifiques dans les objectifs à long terme pour les administrateurs exécutifs et les Directeurs Généraux du Groupe. En 2017, les objectifs à long terme des administrateurs exécutifs incitent à atteindre un objectif cumulatif de financement et d'investissement de 30 à 34 milliards USD pour le développement de technologies et de projets d'énergie propre et à faibles émissions de carbone qui contribuent à la réalisation de l'Accord de Paris et des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, sur une période de trois ans qui s'achève au 31 décembre 2020. En 2018, les tableaux de bord des primes d'intéressement à long terme pour les administrateurs exécutifs incluent une mesure du classement établi par l'agence de notation Sustainalytics, incitant à l'atteinte de l'évaluation *Outperformer*.

Ces objectifs sont déclinés dans les filiales du Groupe. Pour HSBC France, des objectifs tels que l'évaluation du risque de transition sur les clients ou la formation sont également inclus dans les tableaux de bord des objectifs annuels de la Banque d'entreprises, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de la Direction des opérations.

Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire (thème 5)

Le Groupe HSBC soutient l'Accord de Paris et a publié sa propre politique vis-à-vis du changement climatique*. Avant cela, il a souscrit en 2003 aux Principes Equateur, qui sont un ensemble de directives aidant les établissements financiers volontaires à évaluer et contrôler l'impact social et environnemental des projets d'infrastructure. Le Groupe HSBC a élargi de sa propre initiative

les Principes Equateur aux prêts aux entreprises, au financement des exportations et aux autres outils de financement de projet.

Depuis plus de quinze ans, en complément, le Groupe HSBC a mis au point un cadre de gestion des risques qui se fonde sur une méthode de travail avec les entreprises clientes afin de comprendre et traiter les questions environnementales et sociales en lien avec des secteurs et thèmes sensibles, des processus formels et des hommes et femmes bien formés et responsables.

Ainsi, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des financements consentis aux clients de la banque est intégrée dans les procédures de gestion des risques du Groupe HSBC, qui sont appliquées par toutes les équipes dans le monde. Afin de garantir la cohérence des procédures d'analyse et d'approbation, un système d'évaluation des risques environnementaux et sociaux a été institué pour permettre de noter et de suivre, partout dans le monde, les entreprises clientes opérant dans des secteurs sensibles, et d'obtenir des informations plus précises sur l'exposition du Groupe dans la gestion durable du risque.

Les impacts environnementaux et sociaux potentiels des clients exerçant leur activité dans l'un des secteurs concernés par ses politiques sectorielles sont évalués par les chargés d'affaires dans les métiers de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises et les *Sustainability Risk Managers* de la direction du Crédit dans le cas des transactions à risque en financement de projet et pour les crédits.

Les secteurs identifiés comme prioritaires et pour lesquels une politique interne a été élaborée, déterminant la manière dont ces secteurs sont accompagnés, sont la forêt et ses produits dérivés, les matières premières agricoles, l'eau douce, l'industrie extractive, la chimie, l'énergie, la défense, les sites classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et les zones Ramsar.

Afin d'améliorer sa gestion des risques, le Groupe HSBC procède régulièrement à la révision de ses politiques sectorielles internes. La dernière révision a porté sur la politique sectorielle énergie, en avril 2018 étendant le champs de restriction et de retrait de son soutien à différences sources d'énergie, comme le charbon, les forages en Arctique, les projets d'exploitation de sables bitumineux, certains grands barrages hydroélectriques ou centrale de production d'électricité à base d'énergie nucléaire.

La démarche adoptée par le Groupe HSBC pour ses relations d'affaires dans ces secteurs sensibles consiste toujours à dialoguer avec le client, pour l'aider à se conformer aux standards internationaux. Cependant, en dernier ressort, le Groupe met fin aux relations avec un client qui ne répond pas à ses exigences ou qui n'a pas accompli de progrès significatif.

Ces politiques volontaires, socles d'une approche restrictive et transparente du financement des secteurs intensifs en carbone ou potentiellement dommageables à l'environnement, ont permis au Groupe HSBC et a fortiori à HSBC France de ne plus financer de nouvelles mines de charbon thermique ni de centrales thermiques au charbon depuis la révision de la politique sectorielle énergie mi-2018. La part du charbon dans le mix énergétique financé par HSBC France en 2019 représente moins de 1 %, part résultant du mix énergétique de certains clients et non du financement direct de la banque pour cette activité, conformément à sa politique interne. HSBC France participe ainsi à l'engagement collectif du secteur financier de se désengager du financement du charbon.

Pour plus de détails, consulter le site du Groupe : <http://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/sustainability-risk>.

* [161102-hsbc-statement-on-climate-change-oct16.pdf](#)

Evaluation de l'exposition de HSBC France aux risques physiques et risques de transition liés au changement climatique

Dans le cadre de l'article 173 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, HSBC France a évalué ses risques liés aux changements climatiques en référence aux exigences réglementaires. Par ailleurs, le Groupe HSBC s'est engagé à suivre les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* ("TCFD") depuis leur publication en 2017 et

communiqué sur ses avancements dans son rapport ESG annuel disponible sur le site du Groupe.

HSBC France a pour objectif d'affiner sa compréhension de son exposition aux risques de transition pour maintenir l'alignement de ses financements dans le secteur énergétique aux projections du scénario 2°C de l'AIE pour l'Europe.

HSBC France a travaillé avec Carbone 4, cabinet de conseil en transition énergétique et en adaptation climatique, pour effectuer des analyses descendantes, ou "top down", de l'exposition de son portefeuille de prêts aux risques climatiques. La banque a commencé par les secteurs les plus exposés : Energie & Transport en 2016 ; Immobilier & Industrie en 2017, ce qui représentait un tiers de son portefeuille de prêts. En 2018, le marché des entreprises a procédé à l'analyse de l'ensemble de son portefeuille de prêts et confirmé que les secteurs de l'immobilier, des transports et des équipementiers d'industries fortement carbonées sont des secteurs à enjeux pour HSBC France. En 2019, HSBC France a procédé à une nouvelle évaluation de son portefeuille de prêts dans le secteur de l'énergie afin d'en mesurer l'évolution par rapport à 2016. Cette étude a montré que la part des énergies fossiles (pétrole et gaz) a diminué en pourcentage et que le poids de l'électricité dans les encours a progressé, ce qui permet un meilleur alignement du mix énergétique financé par HSBC France avec les besoins issus du scénario AIE 2° C Europe. Le facteur d'émissions du mix électrique financé par HSBC France était de 142g de CO2 par kWh en 2018, en deçà des 335g de CO2 par kWh proposé par le scénario de l'AIE 2°C Europe sur cette même année.

Cette évaluation du portefeuille de HSBC France est complétée par l'approche entreprise par entreprise, conçue par le Groupe et couvrant 6 secteurs prioritaires (pétrole & gaz, énergie, construction, chimie, automobile, mines et métaux). Son objectif général est d'évaluer le niveau de sensibilité de chaque client aux enjeux liés aux changements climatiques. En France, 37 clients et 15 chargés d'affaires ont été concernés par ce processus en 2019. Il fait partie de la stratégie de dialogue engagée par le Groupe HSBC avec ses clients pour appréhender l'impact de la transition vers une économie bas carbone sur leurs modèles d'affaires et les accompagner dans cette transition. Ainsi, ce sont plus de 160 échanges sur ces thématiques qui ont été saisis dans l'outil de CRM des équipes commerciales de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises.

Plus d'informations sur l'évaluation du risque de transition pour le Groupe HSBC est disponible dans le rapport 2019 du Groupe sur hsbc.com.

Enfin, afin de mieux comprendre comment évaluer l'exposition de son portefeuille de financement aux risques physiques liés aux changements climatiques, HSBC France a participé, en 2019, à Climinvest, programme européen dont l'objectif est de développer des services climatiques appliqués aux acteurs financiers. Ainsi, l'équipe de chercheurs a mené une évaluation d'un échantillon du portefeuille de financement dans le secteur immobilier. Les résultats ont montré que plus de 55 % du portefeuille est exposé à un risque d'inondation à moyen terme (2041-2070) et plus de 20 % à un risque d'inondation à court terme (2021-2050).

Gestion du risque climat dans la gestion d'actifs

Le changement climatique est un des aspects importants de l'approche d'intégration des enjeux du développement durable dans la gestion d'actifs. Le risque climatique est géré à trois niveaux :

- **Évaluation des enjeux climatiques au niveau des entreprises :** l'investissement inscrit dans le cadre du changement climatique débute par la compréhension des risques sur les stratégies de gestion, les secteurs et les entreprises. La recherche et l'analyse ESG / climat sont intégrées aux systèmes et aux outils de gestion et d'analyse et permettent d'approfondir la compréhension des risques et des opportunités d'une entreprise ou d'un émetteur.
- **Évaluation des enjeux climatiques au niveau des portefeuilles :** les outils décisionnels utilisés par les gérants de portefeuille intègrent les données ESG et carbone. Ils sont donc en mesure de procéder à tout moment à des évaluations très précises de

leur exposition au risque climatique (en valeur absolue et relative), dans le cadre de leur activité de gestion. L'analyse carbone est utilisée comme outil de filtrage dans le cadre des stratégies Investissement Socialement Responsable ("ISR") et des stratégies bas carbone.

- *Recherche macro/sectorielle sur les enjeux climatiques* : l'analyse de ces problématiques, notamment les risques inhérents à la transition et leur impact sur les marchés financiers, est un domaine de recherche qui évolue rapidement. HSBC Global Asset Management fait office de pionnier en la matière grâce à ses travaux de recherche, notamment les études réalisées sur les différents scénarios de transition vers une économie bas-carbone, sa collaboration avec des experts externes et des initiatives sectorielles. La Gestion d'actifs partage les conclusions de ses travaux avec toutes les équipes d'investissement afin qu'elles prennent des décisions plus avisées. Le suivi est axé prioritairement sur les industries à haute intensité de carbone, très vulnérables dans certains scénarios.

Dialoguer avec les entreprises dans lesquelles HSBC Global Asset Management investit pour mieux comprendre et accompagner leurs pratiques en termes de *reporting* climat, de gestion des risques et des opportunités liés au changement climatique et à notre politique en la matière, est une étape importante du processus. La Gestion d'actifs mène des initiatives d'engagement directes et collaboratives et utilise ses décisions de vote pour faire remonter les problématiques potentielles le cas échéant.

Actions d'engagement collaboratives

HSBC Global Asset Management est conscient que sans action concertée face au changement climatique, les avoirs, les portefeuilles et la valeur des actifs financiers seront affectés à court, mais surtout à moyen et long terme. Dans la continuité des initiatives d'engagement collectives pour le climat (Climate Action 100+, IIGCC...), HSBC Global Asset Management a rejoint, le 10 juillet 2019, huit des plus grands gérants d'actifs mondiaux pour fonder l'initiative *One Planet Asset Managers* et s'engager à coopérer et intégrer le critère climat dans ses investissements. Cette initiative vient soutenir la démarche initiée en 2018 par six fonds souverains engagés dans la lutte contre le changement climatique *One Planet Sovereign Wealth Funds*.

Vote et engagement actionnarial

HSBC Global Asset Management est garant de la bonne gestion des actifs que lui confient ses clients et un actionnariat actif est l'une des composantes clés de son approche d'investissement responsable. Cela lui permet d'encourager les entreprises à adopter de meilleures pratiques et elle utilise ses droits de vote pour signifier ses inquiétudes en termes d'enjeux ESG et de risque climat. Après avoir mis en place un système de suivi des activités d'engagement en 2016, la gestion d'actifs a développé, en 2019, un outil d'analyse qui permet le suivi de ses votes. Elle a observé une meilleure compréhension du rôle de l'engagement dans le processus d'investissement, et une volonté accrue de soulever des préoccupations ESG. Ainsi, en 2018, HSBC Global Asset Management a initié des échanges sur des problématiques ESG avec 1 279 entreprises dans 58 pays. Les équipes de gérants et d'analystes Crédit et Actions basées en France ont interagi avec près de 300 entreprises sur des enjeux purement ESG et/ou climatiques, et ont ainsi doublé depuis 2017, notamment grâce aux activités d'engagement menées par l'équipe obligataire. Les entreprises concernées sont prioritairement celles qui sont détenues dans ses portefeuilles ou pour lesquelles elle a un intérêt marqué. HSBC Global Asset Management fait ainsi partie des gérants les plus actifs sur le climat en matière de votes avec 82 % de résolutions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique soutenues entre 2017 et 2019*.

Mesure de l'intensité carbone des portefeuilles

HSBC Global Asset Management est l'un des premiers signataires des recommandations du Groupe de travail du Conseil de stabilité financière** sur la publication de données financières liées au risque climat et a commencé à publier l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions dès 2015 après la signature du *Montreal*

Carbon Pledge. En 2019, le périmètre d'analyse de l'empreinte carbone des investissements couvre désormais, outre les portefeuilles actions et obligations, les portefeuilles diversifiés et immobiliers, gérés dans cinq centres de gestion majeurs (Paris, Londres, Hong Kong, New York, Düsseldorf). La gestion d'actifs prend en compte les actifs investis sur les marchés émergents et développés, qu'ils soient gérés selon une approche active ou passive. Pour analyser l'intensité carbone des portefeuilles, HSBC Global Asset Management s'est appuyé sur deux fournisseurs de données carbone reconnus : S&P Trucost et MSCI. Ainsi, par rapport à l'année précédente, sur un périmètre élargi, l'intensité carbone moyenne pondérée (scopes 1 et 2) exprimée en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires s'établit ainsi, fin 2018, sur la base des données de S&P Trucost :

- 295 teCO₂/\$m de chiffre d'affaires pour les portefeuilles actions (280 fin 2017)
- 228 teCO₂/\$m de chiffres d'affaires pour les portefeuilles obligataires (296 fin 2017)

Pour plus d'information sur la démarche climat de HSBC Global Asset Management, consulter le site www.assetmanagement.hsbc.fr

* *Etude "Voting Matters" réalisée par l'ONG britannique ShareAction* qui analyse la manière dont les gérants d'actifs ont voté en assemblée générale sur des résolutions ayant trait à la lutte contre le changement climatique.* <https://shareaction.org/wp-content/uploads/2019/11/Voting-Matters.pdf>

** *La TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) est un groupe de travail nommé par le Financial Security Board (FSB) en décembre 2015. Présidé par Michael Bloomberg, il est composé de 32 membres issus du secteur financier et non-financier (gestionnaires d'actifs, fonds de pension, groupes privés, entreprises d'audit et de consulting, agences de notation).*

Maîtriser l'empreinte environnementale directe de la banque (thème 6)

Dans le cadre de sa stratégie de réduction de son empreinte environnementale liée à ses opérations, la stratégie *Reduce*, le Groupe HSBC vise à réduire d'une tonne les émissions de CO₂ annuelles des collaborateurs entre 2012 et 2020, à réduire ses consommations d'énergie et à accroître la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique, notamment en atteignant 100 % d'électricité d'origine renouvelable en 2030. Le Groupe HSBC publie son bilan carbone dans son rapport annuel disponible sur son site internet (<http://www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact>).

Afin de contribuer à la stratégie du Groupe HSBC, HSBC France concentre son action autour de quatre objectifs :

- améliorer son efficacité énergétique ;
- réduire ses émissions de CO₂, notamment celles liées aux déplacements professionnels ;
- réduire sa consommation de papier ;
- réduire sa production de déchets non recyclés.

Réduire les émissions de CO₂

En 2019, les leviers d'action ont notamment porté sur la poursuite de la politique de rénovation des bâtiments, sur une politique active de recherche d'économies d'énergie dans la gestion des sites HSBC, sur la promotion du télétravail et sur la réduction des déplacements professionnels.

Dans la continuité de la certification HQE de Cœur Défense (46 000 m² de bureaux) obtenue dès 2011, et de la Certification NF HQE™ Bâtiments Tertiaires en exploitation avec le niveau "Excellent" en 2018, HSBC France a obtenu le niveau "Exceptionnel" en 2019, notamment en progressant sur la thématique santé :

- Changement des spots vers des LED pour les pièces sanitaires ;
- 85 % des produits de nettoyage sont éco-labélisés ;
- Les analyses de la qualité d'air obtenues auprès du bailleur montrent qu'elles sont dans les normes.

Enfin, les déplacements professionnels effectués par les collaborateurs en France en 2019 ont augmenté de +1,69 % en kilomètres parcourus par rapport à 2018 mais ont baissé de près de 4 % en émissions de CO₂. La hausse des kilomètres parcourus est la résultante des voyages effectués dans le cadre de la préparation du Brexit et du repositionnement en France de certaines activités bancaires ainsi qu'aux formations et réunions des Représentants du Personnel centralisées à Paris. La révision à la baisse des facteurs d'émission *Department for Environment, Food & Rural Affairs* ("DEFRA") sur les deux derniers trimestres de référence ont affecté positivement les émissions de CO₂ en 2019. Au total, les émissions de CO₂ par collaborateur et par an pour le transport s'élèvent à environ 0,43 tonne eq CO₂, en baisse de 36 % par rapport à 2018.

Conformément au décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre ("BEGES") et au plan climat-énergie territorial, HSBC France a réalisé et publié son bilan carbone 2018, avec un montant de tonnes équivalent CO₂ produites en faible augmentation. L'édition 2019 du bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise sera accessible sur <http://www.about.hsbc.fr/fr-fr/hsbc-in-france/community>.

Plan de mobilité

La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique impose la réalisation d'un Plan de Mobilité par les établissements regroupant plus de 100 salariés sur un même site et situés dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains ("PDU").

HSBC France a mené, en 2018, un premier diagnostic pour le site de la Défense (Courbevoie) regroupant le plus grand nombre de collaborateurs sur un même site, portant sur l'accessibilité du site ainsi que les pratiques et les attentes des salariés dans leurs déplacements domicile-travail. Cette étude a conduit à la signature, début 2019, de la "Charte d'engagements réciproques pour le lissage des heures de pointe" proposée par Ile-de-France Mobilités et Paris La Défense, dont l'objectif est d'améliorer la qualité des déplacements en transports en commun des collaborateurs arrivant sur le territoire pendant les heures de pointe. HSBC France, dans le cadre de la promotion de la qualité de vie au travail, a mis en place également une politique volontaire de télétravail permettant à une part de plus en plus importante de collaborateurs de bénéficier de ce dispositif. Ainsi, 1 287 salariés en 2019 ont bénéficié du télétravail à jour fixe vs 1 163 en 2018, soit une progression de 10,7 %. De plus en 2019, un outil d'approbation du télétravail occasionnel (flexiwork) a été mis en place permettant de suivre et d'évaluer ce nouveau dispositif. Ainsi, ce sont 874 collaborateurs qui ont bénéficié de cet avantage, représentant un nombre total de 1955 journées "télétravaillées" entre juillet et octobre 2019.

Economie circulaire

HSBC France poursuit ses efforts en matière de réduction de ses déchets en général et de ses déchets non recyclés en particulier. La production de déchets a évolué de 899 tonnes en 2018 à 849 tonnes en 2019, soit une baisse de plus de 5 %. Elle représente en moyenne 96 kg par collaborateur et par an en 2019, contre 97 kg en 2018.

Au niveau de la réduction et du tri des déchets, plusieurs actions ont été mises en place au niveau des sièges situés à la Défense et aux Champs Élysées, en particulier pour limiter les déchets plastiques. Ainsi le Restaurant Inter Entreprise du bâtiment situé sur le site des Champs-Élysées propose désormais :

- des alternatives 100 % compostables afin de remplacer les boîtes à emporter initialement en plastique ;
- la vente de bouteilles en verre et de tasses à la cafétéria afin de réduire la consommation de bouteilles et gobelets en plastique ;
- des nouveaux mobiliers à récupération d'énergie pour remplacer les anciens présentoirs du self-service très consommateurs d'énergie.

Des fontaines à eau ont été installées au niveau des cafétérias des étages et dans le restaurant d'entreprise pour inciter les collaborateurs à remplir leur bouteille d'eau directement, au lieu

d'acheter et de consommer des bouteilles en plastique. Dans les salons et salles de réception, le plastique a été complètement supprimé, les bouteilles et vaisselle en plastique remplacées par des bouteilles en verre et de la vaisselle réutilisable.

Par ailleurs, durant la semaine européenne de réduction des déchets fin novembre 2019, une série d'actions a été mise en place pour sensibiliser les collaborateurs à la réduction des déchets dont la diffusion d'un guide de bonnes pratiques afin de promouvoir les écogestes à mettre en place tout au long d'une journée de travail.

HSBC France est engagé depuis de nombreuses années dans la réduction de sa consommation de papier. On observe ainsi une diminution de 6 % de la consommation de papier entre 2018 et 2019 (données du 1^{er} octobre au 30 septembre de chaque année) avec environ 92 kg de papier par collaborateur en 2019 contre 93 kg en 2018. La mise en place de bonnes pratiques pour réduire la quantité de documents imprimés tant par une meilleure gestion du parc des imprimantes que le passage en e-relevés d'un certain nombre de clients a permis de réduire la consommation de papier durablement. En 2019, de nouvelles initiatives ont été mises en œuvre dans ce même objectif. Ainsi *HSBC Factoring (France)* a développé un nouveau système de dématérialisation des factures, avoirs et justificatifs envoyés par ses clients qui permettra en année pleine une réduction de 500 000 à 700 000 pages imprimées et une réduction du parc des imprimantes.

Malgré leur importance au niveau environnemental et sociétal, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, la promotion de l'alimentation responsable équitable et durable et le respect du bien-être animal ne sont pas des sujets matériels dans le cadre des activités de la banque.

Pour des résultats plus détaillés sur les engagements de la politique environnementale de HSBC France, consultez hsbc.fr ou hsbc.com.

Une politique RH inclusive et responsable

En tant qu'employeur de référence dans le monde, le Groupe HSBC a pour principal enjeu de bâtir une politique RH permettant de développer l'employabilité de ses collaborateurs tout en apportant le meilleur à la Banque.

Dans un environnement où les potentiels sont multiples, le Groupe HSBC est convaincu que la gestion de la différence est une source de richesse. Aussi, il accorde une importance toute particulière à la diversité qui s'exprime en son sein sous toutes ses formes : genre, âge, couleur de peau, origine sociale, religion, handicap, orientation sexuelle, apparence ou opinions notamment. Chacun doit pouvoir être lui-même, dans une organisation qui privilégie la pluralité des profils et des opinions. Ainsi, faire de cette diversité un atout pour l'entreprise est un enjeu majeur pour la banque.

Embauches (thème 7)

Dans un monde bancaire en transformation (digitalisation, évolution réglementaire, évolution de l'environnement macro-économique...), le Groupe HSBC a pour enjeu d'accompagner l'évolution des métiers en attirant, recrutant et intégrant les meilleurs talents.

En tant que Banque Universelle et pour soutenir son développement, HSBC France recrute des collaborateurs d'horizons variés pour contribuer aux différents métiers et fonctions de la Banque.

HSBC en France

Genre	Recrute- ments CDI	Recrute- ments surcroît, remplace- ment CDD	Mobilité Entrée change- ment de société	Mobilité Entrée depuis étranger	Total em- bauches ETP	%
Femmes	412	16	8	18	454	53
Hommes	342	14	15	26	397	47
Total général	754	30 (*)	23	44	851	100
Métiers						
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	451	25	10	0	486	57
Banque d'entreprises	137	0	1	6	144	17
Banque de financement, d'investissement et de marchés	47	1	1	11	60	7
Banque privée	8	2	0	0	10	1
Fonctions support et autres	111	2	11	27	151	18
Total général	754	30 (*)	23	44	851	100

* Dont 12 surcroîts, 18 remplacements

Périmètre international

Genre	Total embauches ETP	%
Femmes	55	52
Hommes	51	48
Total général	106	100
Métiers		
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	2	2
Banque d'entreprises	16	15
Banque de financement, d'investissement et de	65	62
Banque privée	—	—
Fonctions support et autres	23	21
Total général	106	100

En diffusant toutes ses annonces sur son site carrière, la mobilité interne reste le canal privilégié de recrutement de la banque. Les collaborateurs peuvent ainsi évoluer au sein de HSBC France, de ses filiales et à l'international. Plus de 550 mobilités ont ainsi été réalisées en 2019.

Une communication employeur ciblée

Afin d'attirer les talents l'un des enjeux du Groupe HSBC consiste à affirmer sa notoriété et mieux faire connaître ses métiers pour augmenter son attractivité auprès des candidats.

Même si HSBC reste une marque commerciale prestigieuse qui attire spontanément de nombreux candidats, sa marque employeur continue d'être renforcée. Cela passe notamment par une présence accrue sur les réseaux sociaux sur lesquels la banque relaie des actualités Ressources Humaines comme sa présence sur les forums écoles ou la tenue d'événements internes.

Des événements visant à promouvoir HSBC en tant qu'employeur auprès des jeunes diplômés sont organisés tout au long de l'année. HSBC France a participé en 2019 à plus de 50 événements au sein d'écoles cibles sous des formats différents.

Deux programmes sont très prisés par les étudiants :

- Les VIE (Volontariat International en Entreprises) : les jeunes diplômés partent sur des missions de 6 à 24 mois majoritairement à Londres, New York, Hong Kong, sur des métiers d'opérations de marché, informatique, risques et finance.
- Le "Global Graduate" : il s'agit d'un programme du Groupe HSBC, destiné aux jeunes diplômés, proposant des rotations en début de CDI en Banque de financement, d'investissement et de marchés et en Banque d'entreprises. Ce programme permet la découverte des différents métiers d'une

filère et l'acquisition de compétences pointues, ce qui permet à la banque de constituer un vivier de talents.

En 2019, HSBC France a recruté 246 alternants, 484 stagiaires, 37 VIE et 20 "Graduates".

Des canaux de recrutement diversifiés pour des candidats différents

HSBC France cherche à attirer les meilleurs candidats, et ce, dans un contexte marché qui peut s'avérer tendu sur certains profils particulièrement recherchés. La banque a cherché à diversifier sa stratégie d'identification de candidates en adaptant et multipliant ses canaux d'approche. Les opportunités sont également relayées sur des sites emplois "jobboards" spécialisés ou généralistes. Dans certains cas, des cabinets de recrutement sont sollicités pour accompagner la banque dans la recherche de candidats. Ces cabinets ont été référencés en fonction de leurs expertises et de la qualité de leurs prestations. Ils s'engagent par ailleurs à respecter l'accord sur la diversité de la banque, étant tenus de présenter des candidats "senior" et de respecter la mixité Homme/Femme.

Un programme de cooptation a été lancé, considérant les salariés de HSBC comme les meilleurs ambassadeurs de l'entreprise. Ils se sont montrés très impliqués dans le recrutement de nouveaux collaborateurs en relayant les opportunités en externe.

Développement et employabilité (thème 8)

L'employabilité est un enjeu majeur pour maintenir l'adaptation des individus aux mutations internes organisationnelles et technologiques mais plus largement au marché du travail. Afin de préparer la banque de demain, il est nécessaire de maintenir et développer les compétences internes mais également de préparer les compétences futures dont l'entreprise aura besoin.

Dans ce cadre, le Groupe HSBC met tout en œuvre pour mettre à disposition de ses collaborateurs les ressources nécessaires pour se développer et prendre en main leur carrière. L'entreprise les accompagne notamment grâce au déploiement d'un écosystème de formation efficace leur permettant de se perfectionner et de développer leurs compétences grâce à des contenus innovants, des formats adaptés et des formations individualisées.

L'objectif du Groupe HSBC est ainsi de rendre ses collaborateurs acteurs de leur carrière.

Plus d'informations sur les actions du Groupe HSBC sur <https://www.hsbc.com/our-approach/building-a-sustainable-future/employability-and-financial-capability>

Favoriser la mobilité interne

HSBC France fait de la mobilité interne un levier fondamental de développement et de fidélisations pour ses collaborateurs. En proposant des opportunités d'évolution de carrière internes, elle valorise et reconnaît le potentiel de ses talents, augmente la polyvalence des compétences et renforce le sentiment de confiance et d'appartenance.

HSBC France publie l'ensemble des postes à la mobilité interne, ceux-ci étant directement accessibles via un portail RH unique. Les salariés ont également la possibilité de mettre à jour leur CV en ligne en renseignant leurs expériences professionnelles, les langues pratiquées et toutes compétences spécifiques. Ils peuvent aussi faire connaître leurs souhaits de mobilité géographique en France et à l'étranger. Ces données alimentent la base de données RH qui permet de faire des recherches sur des critères pour trouver le talent recherché en relation avec les compétences requises.

Un forum "#RencontresCarrières", a été proposé aux collaborateurs des plus grands sites en France en 2019 (Paris, Fussy, Bordeaux, Marseille, Lille et Lyon). Plus de 600 collaborateurs ont participé à cette initiative.

Ce forum, organisé par la DRH avec différents métiers, avait pour but de donner de la visibilité :

- aux collaborateurs, sur les métiers qui recrutent et sur les postes à pourvoir, en ayant la possibilité d'échanger directement avec les métiers. Il permet aussi de mieux appréhender son développement de carrière au travers des métiers existants au sein de HSBC ;

- aux métiers, en permettant de communiquer sur leurs postes et d'échanger directement dans un cadre plus informel avec les collaborateurs.

Cet événement a aussi offert la possibilité aux collaborateurs de participer à différents ateliers RH : Coaching CV, Mobilité chez HSBC, Mobilité Internationale, Formations, HR Direct.

Cette initiative s'inscrit dans la démarche de développement de carrières et de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de la banque.

Promouvoir les modes d'apprentissage complémentaires : 70/20/10

Parce que se développer signifie aussi apprendre, HSBC France souhaite trouver la meilleure méthode d'apprentissage pour ses collaborateurs. Elle base ainsi son modèle de développement sur le modèle 70/20/10, alliant l'apprentissage formel et l'apprentissage informel.

HSBC France poursuit son action pour faciliter l'appropriation et la valorisation de ce modèle auprès des managers et des collaborateurs en associant les trois modes d'apprentissage complémentaires que sont :

- Les 70 % de l'apprentissage se réalisant grâce aux expériences et pratiques au quotidien. Cet apprentissage informel s'effectue au moment même où le collaborateur en a besoin *via* des informations disponibles sur les sites intranet, internet ou grâce à des applications métiers.
- Les 20 % de l'apprentissage se réalisant au travers d'échanges avec ses collègues, ses clients internes et externes, son manager. La pratique régulière du *feedback* sur ce qui fonctionne bien ou ce qui doit être amélioré prend ici toute son importance.
- Les 10 % de l'apprentissage se réalisant dans le cadre de formations en présentiel, via le *e-learning* ou les *webex*. Cet apprentissage formel offre un socle de connaissances fondamentales théoriques et doit lui aussi évoluer pour faire de cette formation dite formelle un temps d'échange à très haute valeur ajoutée.

HSBC University : une plateforme de formation accessible à tous

La formation est au cœur des dispositifs de développement, elle permet de donner du sens, de développer les nouvelles compétences et ainsi de renforcer l'employabilité des collaborateurs. L'accès à la formation pour tous étant l'un des principaux enjeux pour HSBC, une plateforme de formation du Groupe, *HSBC University*, a été mise à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

Cette plateforme est accessible à tous sur le portail RH et sur smartphone. Il s'agit d'une bibliothèque classée par grands thèmes de métiers, qui recense à la fois les formations en présentiel, des vidéos, des articles, des témoignages... Il est possible de consulter l'ensemble des formations par catégorie et de s'inscrire directement aux sessions disponibles.

Des accès en ligne à des sources de formation externes sont également accessibles aux collaborateurs.

HSBC University s'adresse à tous les collaborateurs qui souhaitent se former, s'informer, s'enrichir.

Ces nouvelles solutions ont des formats d'apprentissage courts qui permettent de développer la curiosité nécessaire pour apprendre et renforcer la culture de l'apprentissage au sein de HSBC et qui encouragent de nouvelles façons d'apprendre.

Des actions de développement de compétences se construisent selon les thématiques prioritaires telles que la lutte contre la criminalité financière, le renforcement des compétences personnelles, interpersonnelles, interculturelles, linguistiques, multi-générationnelles et digitales. Pour accompagner les managers, différents programmes sont proposés pour développer le *leadership*.

Le fil conducteur est de mettre en œuvre un écosystème facilitant l'apprentissage permanent, en interne et en externe, pour renforcer l'adaptabilité, l'agilité et la polyvalence des salariés.

Proposer des offres de coaching individuel et collectif

Dans le but de rendre ses collaborateurs acteurs de leur carrière, HSBC France propose depuis de nombreuses années un accompagnement personnalisé *via* une offre de *coaching*. Ce dispositif vise à répondre à un enjeu d'accompagnement des collaborateurs dans leur développement personnel et leur performance individuelle, tout en s'alignant avec la stratégie de l'entreprise pour servir la performance collective. Cet accompagnement peut être individuel mais aussi collectif.

L'offre de *coaching* individuel permet de répondre à des besoins de plus en plus larges (prise de poste managérial, évolution professionnelle, développement de l'employabilité...) et se digitalise. HSBC France a la volonté d'élargir et de moderniser son offre de *coaching* pour répondre au plus près aux besoins des collaborateurs et leur offrir des solutions les plus flexibles possibles. Ainsi, l'offre de *coaching* est proposée sous deux formes : en présentiel et à distance. En 2019, pas loin d'une trentaine de *coachings* individuels ont été réalisés, dont 10 ayant profité de la nouvelle offre de *coaching* digitalisée.

L'offre de *coaching* collectif permet d'accompagner des équipes ou des collaborateurs ayant des objectifs de développement communs, notamment sur des problématiques de conduite du changement, de cohésion d'équipe ou autre.

Enfin, un atelier de développement personnel et de plan de carrière est disponible pour les collaborateurs de certaines lignes métiers (Booster ma carrière). Il a pour objectif d'accompagner les collaborateurs dans la prise en charge de leur développement de carrière, ceci afin de maximiser leur potentiel et d'atteindre un meilleur niveau de satisfaction professionnelle.

Depuis son lancement en 2017, 228 collaborateurs ont suivi ce programme, dont 44 % sur l'année 2019.

Offrir des opportunités de développement dans le cadre de programmes dédiés

Toujours dans le but d'accompagner ses collaborateurs dans leur développement, HSBC laisse place à l'innovation pour élaborer des programmes novateurs. L'enjeu étant de permettre aux collaborateurs d'expérimenter pour progresser grâce à des initiatives métiers ou des programmes dédiés.

En 2019, plusieurs métiers ont mis en place des initiatives du type *Shadow Comex*, permettant à des collaborateurs de travailler sur des projets à proposer aux instances de direction de leur métier. Ce faisant, les collaborateurs en question gagnent en visibilité et développent de nouvelles compétences. Plus de 50 collaborateurs ont participé à ces programmes en 2019.

Préparer le futur : de l'identification du Talent à l'identification des Talents

HSBC a conscience de l'enjeu stratégique que constitue la gestion des talents. En effet, pour perdurer et progresser dans le temps, HSBC souhaite miser sur ses meilleurs profils et les faire monter en puissance.

Dans ce contexte, HSBC modernise sa politique de gestion des talents en passant d'une détection des talents à l'initiative de la ligne hiérarchique à une détection des talents associant les collaborateurs.

HSBC construit son vivier de talents au niveau Groupe mais également au niveau France grâce à différents programmes de développement, *Explore* et *Inspire*.

Explore est un programme Groupe qui a permis à des collaborateurs d'évaluer leur potentiel pour devenir les futurs leaders de HSBC au travers de différentes phases d'évaluation, basées sur des méthodes éprouvées et reconnues, mises en œuvre par un des plus grands cabinets experts de ce domaine. En France, plus de 100 collaborateurs ont été invités à participer à ce programme et près d'un quart d'entre eux a pu bénéficier d'ateliers dédiés à l'appropriation de ces évaluations dans le cadre de leur développement de carrière.

Inspire, lancé en 2019, est un programme français de développement du *leadership*. Il permet à une trentaine de leaders de suivre un parcours d'un an composé de plusieurs modules

innovants et inspirants. Des objectifs individuels de développement s'allient à des objectifs collectifs pour créer une vision commune du *leadership* chez HSBC en France.

Par ailleurs, HSBC réalise chaque année des plans de succession pour les rôles considérés comme clés. Des règles claires guident cet exercice afin d'avoir des plans de succession solides, favorisant l'équilibre femme/homme ainsi que la promotion interne. Il est requis d'avoir à minima 4 successeurs par rôle, une femme successeur pour chaque rôle clé, et une répartition des recrutements internes vs recrutements externes de 80 pour 20.

Promotion

Les chiffres clés – HSBC en France

Genre	Collaborateurs en ETP promus	%
Femmes	226	59
Hommes	159	41
Total général	386	100

Métiers	Collaborateurs en ETP promus	%
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	150	39
Banque d'entreprises	65	17
Banque de financement, d'investissement et de marchés	48	12
Banque privée	10	3
Fonctions support et autres	113	29
Total général	386	100

Les chiffres clés – Périmètre international

Genre	Collaborateurs en ETP promus	%
Femmes	37	54
Hommes	31	46
Total général	68	100

Métiers	Collaborateurs en FTE promus	%
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	8	12
Banque d'entreprises	19	28
Banque de financement, d'investissement et de marchés	22	32
Banque privée	—	0
Fonctions support et autres	19	28
Total général	68	100

Diversité, équité et qualité de vie au travail (thème 9)

Dans un monde concurrentiel et en pleine mutation, la diversité et la qualité de vie au travail sont des enjeux déterminants et différenciants pour le Groupe HSBC. Au-delà d'être des leviers d'engagement, elles sont un investissement d'avenir pour l'entreprise : la banque est persuadée qu'avec des collaborateurs engagés et en bonne santé, la performance économique et l'attractivité du Groupe s'en verront améliorées.

Dans ce contexte, HSBC en France s'est fixé pour objectif de continuer à promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion et d'améliorer sa qualité de vie au travail en développant une culture partagée du bien-être au travail.

Un accord égalité professionnelle et qualité de vie au travail a été signé le 8 mars 2018 pour une durée de 4 ans.

Cet accord s'articule autour de deux axes prioritaires que sont :

- la diversité, l'égalité et l'inclusion ;
- la qualité de vie au travail, la flexibilité des organisations de travail et les enjeux liés à la déconnexion.

Diversité, égalité et inclusion

Le Groupe HSBC est convaincu que les différences sont une richesse pour l'entreprise. Tout l'enjeu repose dans la valorisation

et la bonne exploitation de celles-ci dans le but de créer une cohésion interne, de renforcer la motivation et l'implication ainsi que la fierté d'appartenance des collaborateurs.

Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

Diversité et Inclusion ont toujours fait partie de l'identité du Groupe HSBC. En 2019, HSBC France a continué à agir sur la culture d'entreprise au travers notamment d'actions de sensibilisation et de formation.

La poursuite du déploiement de la formation lancée en 2017 sur "les biais inconscients" a notamment permis la formation de plus de 350 managers et professionnels de la fonction RH depuis son lancement.

HSBC est partenaire de l'opération PHENIX qui permet à des étudiants en Master de sciences humaines ou physiques de travailler dans le secteur bancaire (quatre étudiants sont en CDI et un en alternance)

HSBC a aussi participé, en lien avec l'Association Française des Banques, à l'intégration de réfugiés politiques hautement qualifiés en contrat d'alternance.

Enfin, HSBC France a recruté 22 auxiliaires d'été, en lien avec ses associations partenaires œuvrant en faveur de l'égalité des chances : Sciences Po, Fondation Egalité des Chances et Tremplin. Cette démarche vise à favoriser la diversité d'origine des candidats aux postes d'auxiliaires d'été.

De nombreux programmes de tutorat tant internes qu'externes sont proposés aux collaborateurs bénévoles, leur permettant de sortir de leur cadre "habituel" et de développer de nouvelles compétences. En 2019, plusieurs programmes de mentoring sont en place au sein de la banque, avec une quarantaine de mentors pour la Banque de financement, d'investissement et de marchés et une trentaine pour la Banque d'entreprises. Par ailleurs, 117 collaborateurs accompagnent de jeunes talents issus de milieux populaires *via* des structures soutenues par la Fondation HSBC pour l'Education (Convention Prioritaire de Sciences Po, Fondation Egalité des chances, Article 1).

De même, HSBC France, à travers sa Fondation HSBC pour l'Education, soutient :

- l'apprentissage, et en particulier des actions qui favorisent l'acquisition de nouvelles compétences pour une meilleure insertion sur le marché du travail comme le déploiement de "l'Attestation de Compétences Acquisées" du Réseau des Ecoles de la 2^{ème} chance, un passeport pour l'insertion personnelle et professionnelle.
- les formations au numérique comme celle proposée par l'association Musiques et Cultures Digitales, MCD, labellisée Paris Code.

Egalité femmes/hommes

Avec 52 % de femmes cadres, la banque poursuit son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en 2019.

Par ailleurs, le Groupe HSBC s'est donné des objectifs clairs et transparents en termes de part des femmes dans les niveaux de cadres de direction. Cet objectif s'échelonne sur deux échéances : 30 % de femmes sur les niveaux de cadres de direction en 2020 et 35 % en 2025. La France s'inscrit complètement dans ces objectifs. A fin 2019, la part des femmes sur ces niveaux est de 29 %.

Un tableau de bord complet suivant la progression de la part des femmes dans les niveaux à responsabilités est suivi deux fois par an par le Comité exécutif de HSBC France.

Enfin, un suivi de ces objectifs au niveau du Groupe HSBC sera disponible dans le rapport ESG 2019 du Groupe disponible sur [hsbc.com](https://www.hsbc.com).

Insertion des personnes en situation de handicap

Avec un taux d'emploi de 4,3 %, HSBC France poursuit, en 2019, son action en faveur du recrutement et de l'intégration de ses collaborateurs en situation de handicap. H

Des initiatives en interne et en externe permettent de faire changer le regard sur le handicap comme des témoignages de collaborateurs, des ateliers de sensibilisation et de détection des troubles auditifs menés avec le Service de Santé au Travail lors de la semaine du handicap.

Sur le plan de la vie quotidienne, plus de 500 salariés en situation de handicap ou parents d'un proche en situation de handicap ont bénéficié de chèques CESU totalement financés par HSBC et une quarantaine de salariés ont été accompagnés dans le financement d'équipements individuels et d'aménagements, dans le cadre de leur handicap.

Améliorer la qualité de vie au travail pour créer de l'engagement

La qualité de vie au travail étant un vecteur d'engagement, la Direction de HSBC France a choisi d'agir sur cet enjeu majeur afin de renforcer le sentiment d'équité et d'appartenance, la cohésion et de préserver la santé mentale et physique des collaborateurs.

L'engagement des collaborateurs est en effet une préoccupation stratégique de HSBC, qui veut faire de l'épanouissement professionnel une priorité.

Sensibiliser/former à la qualité de vie au travail.

Depuis 2018, une formation "agir en faveur du bien-être au travail" a été intégrée au catalogue de formation. Elle est animée sur la base de mises en situation, de cas pratiques et d'échanges entre les participants et met l'accent sur le développement de relations de qualité, la prévention et la régulation des conflits, la gestion des émotions.

HSBC s'attache à communiquer régulièrement sur l'importance de la déconnexion aux travers du partage de bonnes pratiques sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et la gestion des absences.

En juin 2019, une action de sensibilisation des managers sur les enjeux de "Qualité de vie au travail" a conduit à aborder les questions concrètes que soulèvent la déconnexion pendant les congés, les modalités du travail flexible, l'équilibre vie privée-vie professionnelle et le bien-être au travail.

Offrir plus de flexibilité aux collaborateurs

HSBC France est attentif à proposer des organisations de travail plus souples et plus flexibles à ses collaborateurs allant dans le sens d'un meilleur équilibre vie privée-vie professionnelle.

La signature d'un accord Groupe sur le télétravail le 27 juillet 2018 a élargi les possibilités de travailler à domicile en consolidant le télétravail à jour fixe déjà en place chez HSBC France et en offrant de nouvelles possibilités de télétravail occasionnel.

Une attention particulière a été portée dans cet accord au maintien du lien social dans l'entreprise, à l'égalité de traitement entre les collaborateurs ainsi qu'au respect de la vie privée et du droit à la déconnexion.

Veiller au bon usage des outils numériques

Dans un environnement hyperconnecté, le bon usage des outils de communication professionnels est un enjeu de qualité de vie au travail.

Le Comité Exécutif de HSBC France s'est engagé en décidant de rédiger et de signer une charte adressée à chaque salarié. Cette charte établit 10 grands principes visant à inciter et encourager la mise en œuvre de comportements et de règles au quotidien qui contribuent à concilier vies privée et professionnelle.

Un guide du bon usage des outils numériques a également été mis à la disposition d

En 2019 le droit à la déconnexion a été renforcé par la mise en œuvre d'alertes digitales sur les écrans des collaborateurs.

Renforcer la capacité collective à maîtriser le changement et mesurer régulièrement le niveau de satisfaction et de bien-être des collaborateurs

L'écoute des collaborateurs s'appuie sur différents dispositifs, dont un programme mis en place au niveau du Groupe HSBC depuis 2012, HSBC Exchange.

Ce dispositif consiste, pour les managers, à organiser des réunions d'échanges sans ordre du jour, dans lesquelles les managers participent sans point de vue hiérarchique. Les collaborateurs se sentent libres d'échanger sur n'importe quel sujet. Les éléments qui en ressortent sont transmis au Groupe HSBC. Depuis le lancement de ce programme, l'entreprise a clairement identifié que les collaborateurs ayant participé à une réunion *Exchange* ont une approche plus positive de leur travail, de la stratégie et comprennent mieux les changements que traverse la banque.

Par ailleurs, le Groupe HSBC interroge régulièrement ses collaborateurs, partout dans le monde, grâce à un dispositif d'écoute resserré, intitulé *Snapshot*. Cette enquête a pour objectif d'évaluer la compréhension des priorités stratégiques de l'entreprise et de mesurer la perception des changements en cours à travers différents thèmes : la stratégie, les *Global Standards*, la communication, l'expérience clients, la culture et les méthodes de travail.

Au 1^{er} semestre 2019, les scores HSBC France sont stables ou en légère progression en comparaison avec le second semestre 2018.

- "L'expérience collaborateurs", l'équilibre vie professionnelle-vie privée, l'éthique, la responsabilité, la confiance dans le management direct et une culture d'inclusion sont perçues comme les points forts de HSBC France. Des améliorations sensibles sont observées sur les indicateurs relatifs à la reconnaissance.
- Le sentiment de contribuer à la stratégie a également sensiblement progressé tout comme la capacité du *leadership* à montrer l'exemple.
- L'enquête fait ressortir des axes d'amélioration concernant la carrière, l'orientation client, les process et la valorisation de la stratégie.

Ces dispositifs Groupe sont complétés en France par un Observatoire du stress mis en place depuis 2004 et un dispositif de prévention des risques psychosociaux créé en 2012. Si les résultats de ces deux dispositifs ne sont pas encore connus pour 2019, les résultats 2018 confirment la tendance constatée précédemment d'une amélioration des facteurs de risques psychosociaux ressentis par les collaborateurs de la plupart des métiers. C'est le cas des niveaux de stress, d'anxiété et de dépression portés par la qualité des relations de travail avec le supérieur hiérarchique et entre collègues, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, la reconnaissance managériale et le niveau d'autonomie en progression qui constituent des facteurs protecteurs. La part des répondants estimant que leurs conditions de travail sont bonnes et en hausse progresse et atteint 78 % dans l'enquête réalisée en octobre 2017 et dont les résultats ont été partagés en 2018.

Démarche participative : Boost Ta Banque

HSBC porte la conviction que la performance est le résultat du travail d'équipes engagées. La Direction du Groupe a donc invité les collaborateurs du monde entier à contribuer à cette réflexion.

En France, cette réflexion a pris la forme d'une démarche appelée *Boost Ta Banque*, qui a débuté fin 2018 avec une trentaine d'ateliers participatifs réunissant plus de 300 collaborateurs, de tous métiers et de toutes régions.

A la suite de ces ateliers, les collaborateurs ont pu travailler sur des thèmes aussi variés que la reconnaissance, l'autonomie ou la complexité de l'organisation. Ils ont proposé des solutions concrètes pour améliorer les modes de fonctionnement et renforcer l'engagement des collaborateurs.

Ces propositions ont été reprises immédiatement, d'autres approfondies dans le cadre d'un travail de co-construction entre volontaires et membres du comité exécutif.

Une politique de rémunération attractive et équitable

Dans un contexte fortement concurrentiel, une politique de rémunération performante permet d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs collaborateurs. C'est un moteur d'engagement puissant sur lequel le Groupe HSBC souhaite miser.

Ainsi, HSBC France répond à cet enjeu stratégique en proposant une politique de rémunération à la fois attractive et équitable, donnant à chaque salarié le sentiment d'être traité à sa juste valeur.

La politique de rémunération de HSBC France reconnaît et rétribue les efforts fournis, l'engagement, l'implication, la contribution et la performance collective et individuelle de ses collaborateurs au travers d'enveloppes annuelles de révisions salariales sélectives et collectives, de rémunérations variables individuelles et d'une rémunération collective sous forme de participation et d'intéressement aux résultats.

Elle aide financièrement les collaborateurs dans leur vie au quotidien avec le versement de diverses indemnités, pour la garde d'enfant, au moment de la rentrée scolaire, pour les vacances au travers de l'abondement des chèques vacances, en cas de mobilité dans l'entreprise... Enfin, elle leur apporte des garanties qui les accompagneront tout au long de leur parcours chez HSBC et au-delà : maintien de salaire et de couverture santé en cas de maladie, prestations de Prévoyance en cas d'incapacité/invalidité, dispositif de retraite supplémentaire mis en place depuis de nombreuses années pour permettre aux collaborateurs d'améliorer leur niveau de retraite...

Cette politique s'inscrit dans une approche qui vise à traiter équitablement l'ensemble des collaborateurs. Quelques exemples illustrent cette approche.

Les accords collectifs de HSBC France prévoient depuis plus de 10 ans une mesure de révision salariale automatique pour les retours de maternité ou d'adoption. Les enveloppes spécifiques allouées à l'équité depuis 10 ans (8,5 millions EUR) ont permis d'atteindre une équité salariale dans plusieurs domaines. Ainsi le salaire des femmes, sur les différents niveaux de la classification bancaire, se situe en 2019 entre 98,6 % et 100,6 % de celui des hommes.

Rapport salaire théorique F/H

Statut	Niveau de convention	2017	2018	2019
Techniciens	C	—	—	—
	D	96,0 %	98,2 %	NS
	E	98,1 %	98,4 %	98,6 %
	F	101,1 %	101,2 %	100,6 %
	G	101,7 %	100,1 %	100,2 %
Cadres	H	99,4 %	99,1 %	99,6 %
	I	97,6 %	98,6 %	98,6 %
	J	98,6 %	99,6 %	98,6 %
	K	99,6 %	99,8 %	100,1 %

Le salaire des salariés à temps partiels, sur les différents niveaux de la classification bancaire, se situe en 2019 entre 99,2 % et 104,9 % de celui des salariés à temps pleins.

Rapport salaire théorique Temps Partiel/Temps Plein

Statut	Niveau de convention	2017	2018	2019
Techniciens	C	—	—	—
	D	—	—	—
	E	103,1 %	102,9 %	104,6 %
	F	105,0 %	104,5 %	104,9 %
	G	102,2 %	100,4 %	101,7 %
Cadres	H	100,5 %	100,5 %	101,3 %
	I	97,9 %	98,3 %	99,2 %
	J	100,6 %	100,2 %	99,7 %
	K	98,0 %	97,2 %	98,8 %

Le salaire des collaborateurs en situation de handicap se positionne entre 97,3 % et 111,2 % du salaire de l'ensemble des collaborateurs. Un CESU handicap financé en totalité par l'entreprise a été mis en place à compter de 2015 pour aider les collaborateurs en situation de handicap ou les collaborateurs parents d'un proche en situation de handicap.

Rapport salaire théorique travailleurs handicapés / reste des collaborateurs

Statut	Niveau de convention	2017	2018	2019
Techniciens	C	—	—	—
	D	—	—	—
	E	104,8 %	107,7 %	111,2 %
	F	105,0 %	103,8 %	104,9 %
	G	102,0 %	101,4 %	102,5 %
Cadres	H	99,7 %	100,5 %	100,8 %
	I	97,1 %	97,5 %	97,3 %
	J	99,6 %	98,7 %	98,9 %
	K	97,9 %	98,6 %	100,3 %

Tableau des Indicateurs Sociaux de HSBC France

Indicateurs	Evolution		
	2019	2018	2017
1 – Effectif par statut, genre et contrat (ETP) au 31/12			
Effectif total (ETP) HSBC en France	7 472	7 586	7 721
– dont CDI	7 437	7 555	7 679
dont cadres femmes	2 997	2 982	2 922
dont cadres hommes	2 861	2 928	2 895
dont techniciens femmes	1 205	1 257	1 411
dont techniciens hommes	373	389	452
– dont impatriés	15	14	14
– dont femmes	4	4	2
– dont hommes	11	10	12
– dont CDD	20	17	28
dont cadres femmes	10	8	10
dont cadres hommes	4	8	11
dont techniciens femmes	3	2	4
dont techniciens hommes	3	—	3
Effectif total femmes	4 220	4 252	4 349
% femmes	56,2 %	56,1 %	56,3 %
Effectif total hommes	3 253	3 334	3 372
% hommes	43,3 %	43,9 %	43,7 %
Effectif total (ETP) Périmètre étranger	1 385	627	—
– dont femmes	700	360	—
% femmes	50,6 %	57,4 %	—
– dont hommes	685	267	—
% Hommes	49,4 %	42,6 %	—
Effectif total (ETP) HSBC en France et Périmètre étranger	8 857	8 213	7 721
– dont femmes	4 920	4 612	4 349
% femmes	55,5 %	56,2 %	56,3 %
– dont hommes	3 937	3 601	3 372
% Hommes	44,5 %	43,8 %	43,7 %
2 – Embauches / Licenciement (FTE)			
Embauches (ETP) HSBC en France	851	787	642
% Embauches	11,3 %	10,4 %	8,3 %
Licenciements (ETP) HSBC en France	100	98	114
% Licenciements	1,3 %	1,3 %	1,5 %
Embauches (ETP) Périmètre étranger	106	55	—
% Embauches	7,6 %	8,8 %	—
Licenciements (ETP) Périmètre étranger	5	—	—
% Licenciements	0,4 %	—	—
Embauches (ETP) HSBC en France y compris	957	842	642
% Embauches	10,8 %	10,3 %	8,3 %
Licenciements (ETP) HSBC en France y	105	98	114
% Licenciements	1,2 %	1,2 %	1,5 %

3 – Egalité de traitement			
% de femmes sur les niveaux de cadre de Direction HSBC en France (ETP)	30 %	30 %	27,2 %
% de femmes sur les niveaux de cadre de Direction Périmètre étranger (ETP)	28,6 %	47,6 %	–
% de femmes sur les niveaux de cadre de Direction HSBC en France y compris Périmètre étranger (ETP)	29,7 %	31 %	27,2 %
Nombre de collaborateurs en situation de handicap	439	458	431
% de collaborateurs en situation de handicap	5,2 %	5,3 %	5 %
% de collaborateurs de moins de 30 ans HSBC en France (ETP)	11,2 %	10,8 %	11,2 %
% de collaborateurs de plus de 50 ans HSBC en France (ETP)	31,2 %	30,4 %	29,8 %
% de collaborateurs de moins de 30 ans Périmètre étranger (FTE)	8,9 %	7,7 %	–
% de collaborateurs de plus de 50 ans Périmètre étranger (FTE)	15,6 %	10,2 %	–
% de collaborateurs de moins de 30 ans HSBC en France y compris Périmètre étranger (FTE)	10,8 %	10,5 %	9,4 %
% de collaborateurs de plus de 50 ans HSBC en France y compris Périmètre étranger (FTE)	28,8 %	28,9 %	28,8 %

Une politique de gouvernance adaptée aux évolutions sociétales

Les risques relatifs au bon respect des lois, réglementations, normes, règles, politiques internes et bonnes pratiques liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales et à la lutte contre la corruption font l'objet d'une surveillance renforcée avec le déploiement d'un dispositif de contrôles adaptés et la production de mesures d'évaluation de ces risques.

Loyauté des pratiques et protection de l'intérêt des clients (thème 10)

Le Groupe HSBC a élaboré un code de bonne conduite ayant pour objectif qu'à travers ses actions et décisions, il est attendu d'apporter un traitement juste et équitable de ses clients et de ne pas perturber le fonctionnement régulier et transparent des marchés financiers. Ces principes qui ont été intégrés dans les normes et standards du Groupe 'les principes mondiaux', sont essentiels pour assurer sa réussite à long terme et apporter le meilleur service à ses clients. La banque dispose, pour ce faire, de politiques et d'une gouvernance claires, notamment sur les produits et services, la formation et la motivation de ses collaborateurs, ainsi que l'interaction avec les clients et les échanges internes. Le code de bonne conduite ou *Conduct* constitue le fil directeur dans la gestion de ses activités de tous les métiers et fonctions.

S'agissant de la gouvernance des produits et services, HSBC France a intégré de nouveaux produits dans le contexte du Brexit pour assurer une continuité de services vis-à-vis de sa clientèle, qui ont représenté 27 % du nombre total de soumissions en 2018 et 38 % du nombre total de soumissions de produits et services en 2019. La troisième formation mondiale obligatoire annuelle intitulée 'Valeurs, code de bonne conduite et moi' permettant de mieux comprendre les conséquences de ses décisions sur les clients et sur d'autres parties prenantes, a été finalisée par 96 % des collaborateurs de HSBC France.

Pour plus de détails, voir la section Risques – Conformité réglementaire en page 134.

Prévenir les risques de criminalité financière (thème 11)

Le Groupe HSBC doit contribuer à préserver l'intégrité du système financier mondial. Dans le cadre de cette responsabilité, il a fortement investi dans ses capacités de détection, de dissuasion et de prévention de la criminalité financière, et poursuit ses efforts dans ce sens. Différents programmes ont été mis en œuvre et d'autres sont en cours pour améliorer les systèmes ainsi que les pratiques quotidiennes de gestion des risques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale, le respect des

sanctions et la lutte contre la corruption. Au sein de HSBC France, chaque mois, la totalité des transactions soit plus de 30 millions de transactions sur 1,7 million de comptes sont analysées afin de détecter des signes de blanchiment d'argent, d'évasion fiscale et de non-respect des sanctions. De plus, 1,7 million de noms sont filtrés en permanence par rapport à diverses listes de surveillance applicables. La banque a mis un terme à ses liens avec tous les clients, produits et pays pour lesquels ces risques semblaient trop importants pour pouvoir être gérés correctement. Le Groupe HSBC collabore également avec les pouvoirs publics et avec d'autres banques pour faire valoir ses intérêts collectifs dans ce domaine. Toutes ces mesures lui permettent de réduire beaucoup plus efficacement le risque de criminalité financière.

Afin de garantir l'efficacité des politiques, une formation annuelle a été mise à jour et suivie par 98 % des collaborateurs de HSBC France. Ce qui est en ligne avec le niveau de risque accepté par la banque d'avoir au moins 98 % des collaborateurs qui ont effectué cette formation, le niveau de tolérance étant fixé à 97 %.

Pour plus de détails, voir la section Risques – Lutte contre la criminalité financière, page 136.

Plus d'information sur la politique du Groupe en matière de lutte contre la criminalité financière sur : <https://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/financial-crime-risk/financial-crime-risk-policies>.

Lutter contre la corruption (thème 12)

Le Groupe HSBC s'engage à respecter les normes d'éthique les plus exigeantes et il applique une tolérance zéro en matière de corruption, qu'il considère comme une pratique contraire à l'éthique et aux principes de bonne gouvernance. Il impose le respect de toutes les lois anticorruption en vigueur sur tous les marchés et dans tous les pays où il exerce son activité. Il a mis en place une politique de lutte contre la corruption qui met en pratique les recommandations d'organismes internationaux telles que la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques ("OCDE") ou le dixième principe du Pacte mondial des Nations unies.

En matière de lutte contre la corruption, HSBC France s'est engagé à se conformer à la loi française dite "Sapin II" et à opérer selon une tolérance zéro en matière de corruption.

En 2018, l'Agence française anticorruption ("AFA") a effectué 47 audits en France, dont un au sein de HSBC France. Un certain nombre de préoccupations ont été soulevées et un exercice de médiation est actuellement en cours pour permettre à la banque de se conformer aux 8 piliers définis par la loi, tels que la cartographie des risques et le cadre de contrôle interne.

Pour plus de détails, voir la section Risques, page 135.

Plus d'information sur la politique du Groupe HSBC en matière de lutte contre la corruption sur : <https://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/financial-crime-risk/financial-crime-risk-policies>

Lutter contre l'évasion fiscale (thème 13)

Le Groupe HSBC s'engage à respecter aussi bien la lettre que l'esprit de la loi sur tous les territoires où il exerce une activité. Il aspire à des relations franches et transparentes avec toutes les administrations fiscales, veille à clarifier toutes les incertitudes et à résoudre tous les litiges en temps et en heure. Il estime donc qu'il s'acquitte de sa juste part d'impôts dans les pays où il exerce.

D'autre part, certains clients de HSBC France pourraient tenter d'utiliser ses services à des fins d'évasion fiscale, exposant la banque à des accusations de complicité qui, si elles étaient confirmées, peuvent entraîner de sévères conséquences financières, pénales et pour sa réputation.

Le Groupe a adopté le code des bonnes pratiques fiscales des banques¹ mis en place en 2009 et procède à la gestion du risque fiscal dans un cadre formel. Il met en œuvre différentes initiatives fiscales apparues après la crise financière mondiale, dans l'optique d'une transparence accrue. Ces initiatives portent sur les

obligations fiscales des entreprises et de leurs clients. Citons ainsi :

- la loi américaine sur la conformité fiscale des titulaires de comptes à l'étranger ("FATCA") ;
- la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale de l'OCDE (la "Norme commune de déclaration") ;
- la publication d'informations pays par pays prévue par la directive européenne sur les exigences de fonds propres IV ("CRD IV")² ;
- l'initiative de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires ("BEPS") ;
- la législation britannique contre la criminalité des entreprises, qui punit l'absence de lutte contre l'évasion fiscale.

Pour plus de détails, voir la section Risques – Lutter contre le risque fiscal, page 138.

1 Code du gouvernement britannique en matière de fiscalité des banques.

2 Aller sur hsbc.com pour notre approche en matière de transparence fiscale.

Développer un dispositif de cybersécurité et de prévention des intrusions informatiques (thème 14)

HSBC France, comme d'autres organisations, est la cible d'attaques informatiques de plus en plus nombreuses et sophistiquées qui, dans certains cas, peuvent affecter ses opérations, y compris la disponibilité de ses sites informatiques à l'usage de sa clientèle.

La sécurité du système informatique de la banque est cruciale pour le bon fonctionnement de ses services bancaires, la protection de sa clientèle et de la marque HSBC. Dans le but de la préserver à son meilleur niveau, HSBC France continue de renforcer ses moyens techniques, son dispositif de contrôle et sa gouvernance pour prévenir et résister à cette menace toujours plus grande des cyber-attaques.

Le risque Cyber est une priorité majeure pour la direction et fait l'objet de communications et discussions régulières afin d'assurer la visibilité, la gouvernance et le soutien approprié à notre programme de cybersécurité. HSBC France n'a déclaré aucun incident de sécurité significatif sur les 12 derniers mois, atteignant ainsi son objectif.

Pour plus de détails, voir la section Risque cyber et de sécurité de l'information, page 140.

Respecter les Droits de l'Homme (thème 15)

L'engagement du Groupe HSBC à respecter les droits de l'homme, principalement dans la mesure où ils s'appliquent à nos collaborateurs, à nos fournisseurs et par le biais de nos activités de financement, est décrit dans notre Déclaration sur les droits de l'Homme publiée en 2015. Cette déclaration, ainsi que les mises à jour ESG et les déclarations au titre de la loi britannique sur l'esclavage moderne ("MSA"), qui inclut des informations supplémentaires, sont disponibles sur www.hsbc.com.

Le Groupe HSBC s'est également doté d'un code de conduite éthique et environnemental que la banque impose à ses fournisseurs et qui tient compte de la législation sur l'esclavage moderne et sur les droits de l'Homme.

HSBC France est aligné aux engagements et politiques du Groupe. Ainsi, depuis mars 2017, dans le cadre des nouveaux contrats et des contrats entrant dans un processus de renouvellement, il est systématiquement demandé aux fournisseurs de signer le code de conduite éthique et environnemental établi par le Groupe. A fin décembre 2019, 97 % des fournisseurs concernés avaient répondu positivement, ce qui permet de répondre ainsi à l'objectif d'un taux de retour des fournisseurs proche de 100 %.

HSBC France met en œuvre un plan de vigilance afin de répondre à l'exigence de la Loi sur le Devoir de Vigilance. Compte tenu de l'environnement législatif et réglementaire, du périmètre de ses activités et des procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, les risques liés au non-respect des droits de l'Homme pour HSBC France ne sont pas matériels.

Voir le détail du plan de vigilance en page 76.

Dispositif d'alerte

Le Groupe HSBC s'efforce de créer un environnement de travail dans lequel les collaborateurs se sentent capables de partager leurs préoccupations. Toutefois, conscient que certaines circonstances nécessitent une discrétion particulière, il a simplifié son dispositif d'alerte en 2015 en créant *HSBC Confidential*. Cette plate forme permet aux collaborateurs de faire part de leurs inquiétudes éventuelles concernant tout dysfonctionnement ou infraction à la législation, aux règlements et aux politiques et procédures internes, dès lors que les canaux habituels d'expression des préoccupations sont indisponibles ou inappropriés, sans crainte de représailles. *HSBC Confidential* est sous la supervision du Comité Conduites et Valeurs et du Comité d'Audit du Groupe. Les investigations conduites suite aux signalements sont menées de manière approfondie et indépendante par des experts des différentes directions incluant la Conformité, les Ressources Humaines, la Direction Juridique, la Direction des Fraudes, la Sécurité de l'Information et l'Audit. Les investigations relatives aux alertes reçues sont lancées dans un délai n'excédant pas trois mois.

Chez HSBC France 54 alertes ont été reçues au 31 décembre 2019, en hausse de 35 % par rapport à 2018. 29,6 % étaient clôturées au 31 décembre 2019. 85 % des alertes comportaient des allégations relatives à l'environnement de travail.

Voir le détail du plan de vigilance en page 76.

Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales

Périmètre de reporting

Le périmètre du Groupe HSBC en France s'est élargi au cours de l'exercice 2019, avec l'intégration de nouvelles succursales et compte désormais des succursales dans onze pays : Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, république Tchèque, Royaume-Uni et Suède.

Pour l'exercice 2019, le périmètre de la Déclaration de Performance Extra Financière a pris en compte les succursales intégrées en 2018 et en 2019 pour le reporting des informations sociales (thèmes 7 à 9).

Pour les autres risques, le périmètre retenu est celui de HSBC France, en conformité avec la méthodologie établie pour la Déclaration de Performance Extra-Financière qui accorde un délai d'un an pour intégrer le nouveau périmètre. En 2018, le périmètre incluait deux pays, la Grèce et la Pologne, constituées de 500 collaborateurs environ au total, représentant une part peu matérielle de l'effectif total du Groupe HSBC en France (environ 5 %).

Les travaux menés par PwC pour la revue de sincérité ont donc été réalisés sur un périmètre identique à celui retenu pour l'exercice 2018.

Le périmètre de *reporting* de chaque indicateur est indiqué dans le tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France. Ce périmètre peut varier en fonction de la disponibilité des informations ou de la nature de l'indicateur.

Ainsi, les indicateurs sociaux concernent HSBC en France (hors HSBC Bank PLC Paris Branch) : HSBC France, HSBC Assurances Vie (France), HSBC Global Asset Management (France).

Les indicateurs environnementaux concernent le Groupe HSBC en France ou HSBC France hors le site de Reims qui représente moins de 1 % de la surface totale.

Variation de périmètre

Pour les indicateurs environnementaux, les entités intégrées ou sorties en cours d'année sont comptabilisées respectivement dans les données reportées à leur date d'entrée dans le Groupe et jusqu'à leur date de sortie de celui-ci.

Période de reporting

La période retenue pour le *reporting* annuel est l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Pour les indicateurs environnementaux, les données 2019 sont constituées à partir des données couvrant la période de *reporting* du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Outils et procédés de reporting

Pour les indicateurs environnementaux

L'outil de *reporting* utilisé par le Groupe HSBC est Metrix, développé par Enablon. Ses principales fonctionnalités incluent la collecte des données énergie (kWh) et émissions de CO₂, eau (m³), papier (tonnes), déchets (tonnes), km parcourus et émissions de CO₂, la collecte d'autres données : commentaires, surfaces opérationnelles (m²), nombre de sites, effectifs ("ETP"), actions, la double validation au niveau pays, puis région et monde, et enfin les tableaux de bord.

Pour les indicateurs sociaux

Les informations qui figurent dans le *reporting* sont issues de requêtes issues de ADP Link.

Précisions sur la définition de certains indicateurs

Indicateurs environnementaux

Les émissions de CO₂ liées à l'énergie correspondent aux consommations d'électricité, de gaz, de fioul, de chaud et de froid urbains. Les émissions de CO₂ liées au transport correspondent aux voyages effectués en train et en avion (dont les commandes sont passées auprès du prestataire de voyage), aux voyages effectués en taxi, par le biais de locations de voitures ou du parc automobile du groupe. L'indicateur "Consommation d'énergie" intègre une part d'estimation liée au décalage de période de comptabilisation entre la facture et le *reporting*.

Indicateurs sociaux

L'effectif total comprend les employés en CDI et en CDD. Les contrats en alternance, les contrats de professionnalisation, les contrats suspendus, les employés en préretraite, les employés en longue maladie, les employés en invalidité permanente et les expatriés sont inclus. Les auxiliaires de vacances sont exclus. Les embauches et les licenciements incluent les employés en CDI et en CDD. Un collaborateur qui passe d'un CDD à un CDI au cours de la période de *reporting* sera comptabilisée comme une embauche.

Tableau des indicateurs de performance de la Déclaration de Performance Extra Financière du Groupe HSBC en France

Thématiques liées à des risques de développement durable de l'activité bancaire

Indicateur au 31 décembre 2019	2019	2018	2017
Satisfaction des clients (thème 1)			
Taux de recommandation des clients particuliers	84%	84%	ND
Part des réclamations des clients particuliers traitées le même jour ou le jour suivant	68%	45%	ND
Contribution à l'éducation financière des clients, collaborateurs et partenaires de HSBC France et lutte contre l'exclusion (thème 2)			
Nombre de bénéficiaires des programmes	117 570	26 366	ND
Réalisé par rapport à l'objectif 2020 (%)	196%	44%	ND
Contribution au financement de l'économie réelle (thème 3)			
Financements destinés aux collectivités territoriales sur le marché obligataire (AFL et ZPS compris) en nombre	5	13	22
Classement Bloomberg des chefs de file des émissions des collectivités territoriales françaises en nombre de transactions	4	1	1
Financements destinés aux collectivités territoriales sur le marché obligataire (AFL et ZPS compris) en volume (MUSD)	111	422	811
Classement Bloomberg des chefs de file des émissions des collectivités territoriales françaises en volume de transactions	4	4	1
Nombre d'entrepreneurs accompagnés	615	635	ND
Réalisé par rapport à l'objectif 2020 (%)	83%	42%	ND
Contribution au financement d'une économie bas carbone (thème 4)			
Contribution à l'objectif du Groupe en matière de financements durables à 2025 (USDm)	1 385	792	1 638
Collecte nette en investissement responsable (MEUR) ⁽¹⁾	399	151	52
Evolution de la collecte nette en investissement responsable par rapport à l'année précédente (%)	164%	190%	ND
Green Bonds en nombre	10	6	14
Classement Dealogic en nombre	5	4	2
Green Bonds en volume (USDm)	1 327	669	2 600
Classement Dealogic en volume	5	6	4
Gestion des risques environnementaux de l'activité bancaire (thème 5)			
Part du charbon dans le mix énergétique financé par HSBC France	<1 %		
Facteur d'émissions du mix électrique financé par HSBC France (en gCO ₂ /kWh)	142		
Maîtrise de l'empreinte environnementale directe de la banque (thème 6)			
Emissions de CO ₂ ⁽²⁾ (tonnes eq CO ₂) par collaborateur ⁽³⁾	0,60	0,66	0,64
Evolution par rapport à l'année précédente (%)	(10)%	3%	(3)%
Consommation de papier (kg) par collaborateur ⁽³⁾	92	93	89
Evolution par rapport à l'année précédente (%)	(1)%	4%	(8)%
Production de déchets (kg) par collaborateur ⁽³⁾	96	97	104
Evolution par rapport à l'année précédente (%)	(1)%	1%	(36)%

Thématiques liées à des risques sociaux

Embauches (thème 7)			
Part d'embauches/effectif total (en ETP, HSBC en France + périmètre international)	11%	10%	8%
Développement et employabilité (thème 8)			
Part des collaborateurs en CDI ayant participé au forums #RencontreCarrière	11%	6%	ND
Diversité, équité et qualité de vie (thème 9)			
Part des femmes sur les niveaux de cadre de Direction (en FTE, HSBC en France + périmètre étranger)	30%	31%	27%

Thématiques liées à des risques de gouvernance

Loyauté des pratiques et protection de l'intérêt des clients (thème 10)			
Part des effectifs formés en 2018 sur cette thématique 10	96%	92%	ND
Prévenir la criminalité financière et le blanchiment (thème 11)			
Lutter contre la corruption (thème 12)			
Lutter contre l'évasion fiscale (thème 13)			
Part des effectifs formés en 2018 sur les thématique 11, 12 et 13	98%	96%	ND
Risques en matière de cybersécurité (thème 14)			
Nombre d'incidents de sécurité significatif sur les 12 derniers mois.	—	—	ND
Politiques en matière des Droits de l'Homme (thème 15)			
Part des fournisseurs ayant signé le Code de Conduite dans le cadre du renouvellement des contrats	97%	38%	ND

1 Montant annuel de la collecte nette (en millions EUR) réalisée par HSBC Global Asset Management (France) sur les fonds ouverts de la gamme Finance Durable et les FCPE socialement responsable distribués sur les marchés couverts par HSBC Global Asset Management (France) : France, Benelux, Espagne, Italie, Pays Nordiques, Grèce et Malte. Ce montant inclut l'encours du FCP HSBC Europe Equity Green Transition issu de la transformation du FCP HSBC Special Situation intervenue le 16 novembre 2018.

2 Emissions de CO₂ énergie et transports.

3 Base : effectifs assujettis.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

HSBC France

103, Avenue des Champs Elysées

75419 Paris Cedex 08

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société HSBC France (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 rév.2 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande auprès de la Direction Développement Durable de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;

Développement Durable

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir le site de HSBC France de la Défense et des Champs-Élysées, et couvrent 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2019 et février 2020 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec 21 personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions stratégique, développement durable, ressources humaines, marketing, logistique et achats, etc.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2020

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Part des clients recommandant leur conseiller ;
- Taux de variation du nombre d'ouverture de comptes en ligne ;
- Taux de réclamations des clients particuliers traitées le même jour ou le jour suivant ;
- Taux de progression des courriers personnalisés aux clients en situation de fragilité ;
- Réalisé par rapport à l'objectif 2020 (% - nombre de bénéficiaires du programme) ;
- Nombre de personnes sensibilisées à l'éducation financière ou accompagnées via les programmes et actions de la Banque ;
- Volume des transactions destinées aux collectivités territoriales ;
- Montant des souscriptions en faveur du fonds dédié aux collectivités locales au titre de l'année 2020 ;
- Part du charbon dans le mix énergétique financé par HSBC France ;
- Facteur d'émissions du mix électrique financé par HSBC France ;
- Progression de la collecte nette réalisée sur les OPC labellisées ISR (Gamme HSBC Finance Durable) incluant les FCPE socialement responsable ;
- Nombre de prêts liés à des critères ESG accordés ;
- Nombre d'événements ESG organisés ;
- Progression du nombre d'interactions avec les entreprises sur les enjeux purement ESG et/ou climatiques ;
- Montant des souscriptions en obligations vertes au sein du portefeuille obligataire ;
- Nombre d'interactions avec les entreprises sur des enjeux purement ESG et/ou climatiques ;
- Classement Dealogic ;
- Taux de variation des émissions de CO2 par collaborateur pour les déplacements professionnels par rapport à 2018 ;
- Pourcentage de réduction de la consommation de papier par collaborateur par rapport à 2018 ;
- Production de déchets ;
- Part embauches/effectif total ;
- Part des collaborateurs en CDI ayant participé au forum #RencontreCarrière ;
- Part de femmes sur les niveaux de cadre de Direction ;
- Taux de collaborateur en situation de handicap ;
- Part des collaborateurs ayant réalisé la formation « Valeurs, code de bonne conduite et moi » ;
- Part des effectifs formés sur les thématiques de criminalité financière, de blanchiment, de corruption et d'évasion fiscale ;
- Nombre d'incidents de sécurité significatif sur les 12 derniers mois ;
- Part des fournisseurs ayant signé le Code de Conduite dans le cadre du renouvellement des contrats.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Déploiement de la solution Aladdin Wealth ;
- Organisation d'un Hackaton ;
- Mis en place du Women International Program ;
- Analyse de la qualité de l'air du bâtiment Cœur Défense ;
- Lancement du programme de leadership « Inspire » ;
- Partenariat de l'opération PHENIX ;
- Dispositif de cybersécurité ;
- Continuité du Code de Conduite éthique et environnementale pour les fournisseurs de biens et services ;
- Programme de mentoring en place ;
- Global Graduate ;
- Certification HQE ;
- Initiative One Planet Asset Managers ;
- Lancement d'une nouvelle gamme Multi Asset labellisés ISR.

Loi sur le devoir de vigilance

Mise en place du Plan de Vigilance de

HSBC France

HSBC France met en œuvre un plan de vigilance conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le Plan de Vigilance de HSBC France se construit dans le cadre défini par le Groupe HSBC. Des engagements ont été pris et des règles et procédures ont été mises en place au niveau du Groupe HSBC, afin d'atténuer les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que la préservation de l'environnement. Ce cadre s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe HSBC dans le monde et notamment HSBC France et ses filiales consolidées.

Dans ce cadre, le Plan de Vigilance est mis en place et suivi par un comité semestriel composé de la Direction des Affaires Juridiques, la Direction de la Conformité Réglementaire, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Achats, la Direction des Risques Opérationnels, et la Direction du Développement Durable, sous l'égide du Directeur des Risques de HSBC France.

* Ces déclarations et politiques sont disponibles sur la page Our Approach / ESG reporting and policies sur le site du Groupe

<https://www.hsbc.com/our-approach/esg-information/esg-reporting-and-policies>

Identification des risques relatifs au Devoir de Vigilance

Périmètre d'application

Le périmètre géographique d'application du plan de vigilance concerne HSBC France et ses succursales internationales dont celles intégrées en 2018 et 2019 en Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, république Tchèque, Royaume-Unie et Suède.

Au sein de ce périmètre géographique, le plan de vigilance couvre les risques relatifs à la fois aux salariés de HSBC France, aux activités de la banque, ainsi qu'aux fournisseurs et sous-traitants.

Identification et définition des risques relevant du Devoir de Vigilance

Santé et sécurité des personnes au travail

Comme stipulé dans le document *Health & Safety policy**, le Groupe HSBC, en tant qu'employeur, doit proposer un environnement de travail sain et respectueux, ainsi que veiller à la protection et à l'intégrité physique de ses collaborateurs sur leur lieu de travail ou lorsqu'ils sont en déplacement professionnel.

Respect des droits humains

Le Groupe HSBC définit son approche des droits humains dans sa déclaration *Statement on human rights*, qui s'appuie sur différents textes internationaux, notamment l'*International Bill of Human Rights* de l'ONU et la *Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work* de l'Organisation Internationale du Travail.

Suivant cette acception des droits humains, le Groupe HSBC veille à ce que ses employés, ainsi que les employés de ses fournisseurs et clients, soient traités sans discrimination ni harcèlement quant à leur appartenance à un groupe religieux, social, ethnique ou de genre, âge, handicap, orientation sexuelle, statut marital, grossesse ainsi qu'à leur participation à des activités associatives et syndicales lorsque celles-ci sont autorisées par la loi nationale, et ce dans les relations professionnelles aussi bien que dans les pratiques d'emploi.

Le Groupe HSBC s'est également engagé en matière de lutte contre tous types d'esclavage, de travail forcé et obligatoire, de trafic d'êtres humains ou de travail des mineurs, comme inscrit dans son *Modern Slavery Act**. En matière de normes sociales, le Groupe HSBC veille à être conforme à la réglementation locale et aux pratiques du secteur en matière de salaire, heures de travail,

liberté d'association et droit à la syndicalisation, pratiques disciplinaires et procédures de gestion des conflits.

Protection de l'environnement

Le Groupe HSBC prévient, atténue et contrôle les impacts importants sur l'environnement et la santé, conformément à l'*Environmental policy**. Celle-ci implique la conformité à la réglementation en matière de gestion des déchets, manipulation de matières dangereuses, ou d'approvisionnement en matières premières. Une attention particulière est portée aux risques liés au changement climatique, définis comme une menace urgente et potentiellement irréversible dans le *Statement on Climate Change** du Groupe HSBC.

* Ces déclarations et politiques sont disponibles sur la page Our Approach / ESG reporting and policies sur le site du Groupe.

<https://www.hsbc.com/our-approach/esg-information/esg-reporting-and-policies>

Cartographie des risques et procédures d'évaluation

La cartographie des risques spécifiques au Devoir de Vigilance est réalisée à partir de la bibliothèque de risques et de contrôles déployée au sein du Groupe HSBC. Les risques associés au Devoir de Vigilance sont présents dans la cartographie des risques évalués par les métiers et fonctions qui reflètent l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés et mentionnent les contrôles clés de premier niveau ainsi que le dispositif des contrôles de second niveau qui permettent de les maîtriser.

La mise à jour des cartographies des risques et du dispositif de contrôle permanent s'effectue au fil de l'eau sur la base des résultats des contrôles réalisés par les opérationnels, les équipes de gestion des risques opérationnels (BRM/CCO), les équipes Assurances, les conclusions des rapports établis par le contrôle périodique ou par des tiers (dont les régulateurs), des incidents internes ou externes et dès lors qu'un changement significatif intervient (nécessitant une revue de l'évaluation actuelle du risque et de la couverture de contrôle afférente).

Le dispositif de contrôle déployé au sein des métiers et fonctions n'a pas identifié en 2019 de défaillances critiques en lien avec le Devoir de Vigilance.

Plan de prévention des risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Concernant le suivi des fournisseurs et sous-traitants, le Groupe HSBC met régulièrement à jour son *Ethical and Environmental Code of Conduct for Suppliers of Goods and Services* pour intégrer les nouvelles évolutions. Depuis mars 2017, lors de l'établissement de nouveaux contrats ou en cas de renouvellement, les fournisseurs sont tenus d'en accepter les principes en le signant. La signature de ce document permet d'acter que le fournisseur respecte les lois fondamentales en matière de droit humain, de santé et de sécurité des personnes, et de respect de l'environnement. Au 31 décembre 2019, 97 % des fournisseurs concernés avaient signé ce code de conduite.

HSBC France fait preuve d'une vigilance particulière à l'égard de ses fournisseurs stratégiques, pour lesquels le montant d'engagement annuel excède 500 millions USD. Le Groupe HSBC s'est associé à la société Sedex pour la réalisation de l'évaluation des risques éthiques et environnementaux les concernant. Sedex examine les risques de chaque fournisseur en fonction de sa localisation, des zones de production, des secteurs d'activité dans lesquels ils opèrent et d'un questionnaire d'autoévaluation portant sur l'identification des risques liés aux droits du travail, à la santé et à la sécurité des personnes, à l'environnement et à l'éthique des affaires. L'évaluation du risque se fait sur la base d'une notation. Pour les fournisseurs qui obtiennent une note "à risque élevé", l'information est communiquée à l'acheteur afin qu'il puisse décider de la poursuite ou de l'arrêt des relations professionnelles entre HSBC France et ce fournisseur. HSBC France n'a identifié aucun fournisseur exposé à un risque élevé à ce jour.

* Ces déclarations et politiques sont disponibles sur la page Our Approach / ESG reporting and policies sur le site du Groupe.

Plan de prévention des risques liés à l'activité de la banque

Concernant l'impact des financements de la banque sur des atteintes potentielles aux droits humains et à la préservation de l'environnement, la politique de gestion des risques de développement durable mise en place par le Groupe HSBC depuis plus de quinze ans assure un cadre de gestion du risque solide. Il est ainsi procédé à une revue annuelle des clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises opérant dans les secteurs concernés par les politiques sectorielles développées par le Groupe ainsi qu'une revue systématique des transactions dans ces mêmes secteurs d'activité. Le Groupe HSBC a mis en place des politiques sectorielles dans les domaines suivants : les matières premières agricoles, la chimie, la défense, l'énergie, l'industrie forestière, les infrastructures d'eau douce, l'industrie minière et métallurgique, les sites du patrimoine mondial et les zones humides Ramsar*. Il les révisé et les affine régulièrement, notamment par un dialogue constructif établi avec les ONG et les groupes d'action aux côtés desquels il s'engage régulièrement sur des questions d'intérêt commun. Le Groupe HSBC applique les Principes de l'Équateur depuis leur origine en 2003, y compris la dernière version (EP3) depuis 2014. Par ailleurs, sur six secteurs particulièrement carbon-intensifs (pétrole & gaz, énergie, construction, chimie, automobile, mines & métaux), le Groupe HSBC a mis en place une méthodologie afin d'évaluer les stratégies climatiques mises en place par ses clients entreprises, et ainsi mieux piloter l'impact de ses financements.

Pour plus de détails, se reporter au paragraphe "Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire" page 60.

* Ces déclarations et politiques sont disponibles sur la page Our Approach / ESG reporting and policies sur le site du Groupe.

Dispositif d'alerte

Présentation du Dispositif

Le Groupe HSBC s'efforce de créer un environnement de travail dans lequel les collaborateurs se sentent libres de partager leurs préoccupations. Conscient que certaines circonstances nécessitent une discrétion particulière, il a simplifié son dispositif d'alerte en 2015 en créant *HSBC Confidential*.

Le dispositif est ouvert à l'ensemble des collaborateurs du groupe HSBC France ainsi qu'aux collaborateurs extérieurs et occasionnels et peut être utilisé, dès lors que les canaux habituels d'expression des préoccupations sont indisponibles ou inappropriés, pour exprimer, tout un éventail de préoccupations, y compris :

- Non-respect des lois, règlements, politiques et procédures internes de HSBC ;
- Manquement déontologique ou comportement inapproprié ou contraire aux dispositions relatives à la Déontologie rappelées dans le règlement intérieur, y compris en ce qui concerne les règles applicables à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- Soupçon de fraude ou de criminalité financière ;
- Existence ou survenance de risques portant atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement, résultant des activités de HSBC France et de ses filiales ainsi que de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs.

Le dispositif peut être utilisé de manière anonyme par le lanceur d'alerte et est accessible, à tout moment, en langue française et anglaise, par le biais de 3 canaux (*e-mail*, *hotline* téléphonique et formulaire disponible sur l'intranet HSBC) et est supervisé par une équipe indépendante au sein de la fonction Conformité.

Cette dernière s'assure que la confidentialité (quant à l'identité du lanceur d'alerte, de la ou des personne(s) éventuellement mise(s) en cause et aux informations recueillies) est préservée à tous les stades de la procédure ; ceci afin de protéger le lanceur d'alerte contre le risque de représailles. Les investigations sont menées de manière confidentielle, approfondie et indépendante par des équipes d'investigation dédiées, formées et sensibilisées aux lois applicables aux dispositifs d'alertes professionnelles.

Le dispositif est décrit dans des procédures internes et fait l'objet de communications auprès des collaborateurs *via* l'intranet HSBC ou à travers des séances de sensibilisation destinées à encourager la "*Speak-up culture*" au sein de HSBC.

En matière de Gouvernance, un forum organisé trimestriellement par l'équipe de supervision au sein de la fonction Conformité permet d'échanger sur l'activité *via* notamment des indicateurs de performance.

Données chiffrées sur l'année 2019

54 alertes ont été reçues au 31 décembre 2019, en hausse de 35 % par rapport à 2018.

29,6 % étaient clôturées au 31 décembre 2019. 85 % des alertes comportaient des allégations relatives à l'environnement de travail.

Dispositif de suivi des mesures

HSBC France a mis en place une procédure de gestion des manquements individuels. Il vise d'une part, à identifier tous les cas de non-respect des règles et procédures au sein de l'entreprise et d'autre part, à assurer une cohérence de traitement de ces cas.

Les manquements que HSBC France cherche à identifier couvrent notamment les cas de blanchiment d'argent qui peuvent impliquer des activités telles que le financement du terrorisme, la traite d'êtres humains, ou l'esclavage par exemple, les cas où la sécurité physique des collaborateurs est menacée, ou bien les cas de harcèlement.

Pour traiter ces situations, des Comités des manquements sont organisés dans chaque Métier et dans les principales Fonctions de HSBC France. Pour les Fonctions plus petites ou pour les succursales, des comités *ad hoc* sont tenus si un cas de manquement survient. L'objectif des comités est d'évaluer le niveau de risque, les circonstances dans lesquelles le manquement est survenu ainsi que le niveau de manquement. Si c'est approprié, une sanction est appliquée ; des mesures correctives peuvent également être appliquées pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Des indicateurs de suivi sont également mis en place.

Ainsi en 2019, deux cas de manquements ont été traités dans le cadre de la Loi sur le Devoir de Vigilance.

Concernant plus spécifiquement les manquements liés à l'activité de la banque, HSBC France enquête sur les allégations crédibles de violations des droits de l'Homme telles qu'elles lui sont signalées dans le cadre des actions d'engagement avec les parties prenantes. Ils sont ensuite traités directement auprès de la société cliente par le chargé d'affaires et, si nécessaire, transmis à la direction de HSBC France et de la société cliente, jusqu'au niveau de la direction générale. Lorsque cela est nécessaire, les relations commerciales sont revues au cas par cas par le comité du risque de réputation et de sélection des clients. Ces Comités peuvent décider de restreindre ou de mettre fin à une relation client lorsqu'elle ne veut pas ou ne peut pas respecter les exigences du Groupe HSBC, y compris celles relatives à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains.

Risques

	Page
Synthèse des risques	78
Appétit au risque HSBC	79
Points d'attention spécifiques	79
Risques principaux et émergents	80
Développements clés et profil de risque	91
Evolutions marquantes – 2019	91
Gestion des risques	91
Le risque de crédit	97
Risque de contrepartie	117
Gestion de la liquidité et du risque de financement	119
Le risque de marché	121
Le risque de taux structurel	126
Gouvernance de BSM	128
Le risque de change structurel	128
Les risques opérationnels	128
Conformité	133
Les risques juridiques et la gestion des litiges	137
Le risque fiscal	138
Les risques comptables	139
Risque de résilience	140
Risque cyber et de sécurité de l'information	140
Dispositif général de contrôle périodique	143
Ressources humaines	145
Assurances et couverture des risques	146
Les risques liés au développement durable et au changement climatique	147
La gestion des risques liés au métier de l'Assurance	147
Gestion du risque réputationnel	150
Gestion du Capital	151

L'ensemble des éléments relatifs au rapport Pilier 3 et aux publications prudentielles est disponible sur les sites internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr.

Synthèse des risques

Principaux ratios réglementaires

	Au	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	%	%
Ratios de fonds propres pleins		
Fonds propres de base de catégorie 1	13,5	13,1
Fonds propres de catégorie 1	15,0	14,5
Fonds propres totaux	16,9	15,7
Ratio de Levier pleins	3,7	3,6
Ratios de Liquidité		
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	128	149
Ratio de liquidité à long terme (NSFR) ¹	113	116

¹ Calculé en fonction du texte BCBS 295.

Actifs Pondérés du Risque (par nature)

	Actifs Pondérés du Risque		Exigence en fonds propres	
	2019	2018	2019	2018
	€m	€m	€m	€m
Risque de Crédit	36 425	25 972	2 914	2 078
Risque de Contrepartie	3 983	3 627	319	290
Risque de Marché	4 494	3 455	359	276
Risque Opérationnel	3 149	3 194	252	256
Exigence transitoire	–	–	–	–
Total Actifs Pondérés du Risque	48 051	36 248	3 844	2 900

Coût du risque et Encours douteux sur prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

	Au	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
(en millions d'euros / %)		
Prêt et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit	64 436	53 788
Créances dépréciées brutes (B) ¹	1 239	990
Créances dépréciées en % des créances totales	1,92 %	1,84%
Dotations aux provisions sur créances douteuses de l'exercice	(128)	10
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances sur la clientèle (A) ¹	(589)	(522)
Ratio de provision pour dépréciation sur encours créances douteuses : A/B	47,54 %	52,73%

¹ Les montants correspondent au stage 3 uniquement.

Appétit au risque de HSBC

Tout au long de son histoire, le Groupe HSBC a maintenu un profil de risque prudent. Cet élément est au centre de la stratégie et des activités du Groupe. Les principes qui suivent déterminent les principes fondamentaux d'appétit pour le risque et la façon dont les activités et les risques du Groupe sont conduits.

Application à l'échelle de l'entreprise

- L'appétit au risque prend en considération les risques financiers et non financiers et est exprimé en termes quantitatifs et qualitatifs.
- Cela s'applique au niveau global de l'entreprise, au niveau régional, et aux entités opérationnelles de taille significative.

Situation financière

- Excellente structure de capital, définie par les ratios réglementaires et internes.
- Gestion autonome de la liquidité et des financements de chaque entité du Groupe.

Modèle opérationnel

- Rendement des activités lié à la prise de risque.
- Une rentabilité durable et diversifiée des activités permettant d'assurer un rendement constant et soutenu pour nos actionnaires.

Pratiques commerciales

- S'abstenir complètement de s'engager dans des activités ou de s'associer avec des partenaires sans avoir établi et/ou atténué les risques potentiels ou les atteintes possibles à la réputation du Groupe.
- Aucun appétit pour les activités qui pourraient, de façon délibérée ou sciemment, causer du tort aux clients dans l'utilisation des produits et des services du Groupe ou qui pourraient être en infraction avec la lettre ou l'esprit des obligations réglementaires.
- Aucun appétit pour les conduites inappropriées sur les marchés financiers, que ce soit le fait d'un employé du Groupe ou d'une ligne métier.

Points d'attention spécifiques

Risque lié au Brexit – Procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Le Royaume-Uni a officiellement quitté l'Union Européenne le 31 janvier 2020 et est entré dans la période de transition jusqu'au 31 décembre 2020. Les négociations quant aux relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne auront lieu pendant cette période. Il n'y a cependant aucune certitude ni sur la future relation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, ni même sur la durée nécessaire à sa mise en place. L'incertitude persiste donc, tout comme le risque de volatilité des marchés, notamment au Royaume-Uni. La présence du Groupe HSBC à l'échelle mondiale et sa base client diversifiée devraient permettre d'atténuer l'impact de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Atténuation

Durant cette période, la priorité du Groupe HSBC est de suivre l'évolution des conséquences possibles de ce changement pour ses clients, ses produits et son modèle bancaire, et de prendre les mesures appropriées pour pallier ces risques. Quel que soit le scénario, l'objectif de HSBC est de continuer à répondre aux besoins de ses clients et à assurer la continuité des activités du Groupe. L'échelle et la nature de l'impact sur le Groupe HSBC dépendront des conditions précises dans lesquelles le Groupe HSBC et ses clients seront capables de mener leurs activités transfrontalières suite au départ du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Comme expliqué dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le Groupe HSBC a mis en place un plan de contingence solide. Ce

dernier est basé sur un scénario suivant lequel le Royaume-Uni sort définitivement de l'Union européenne le 31 janvier 2020, et ce, sans conserver l'accès au marché unique, ni bénéficier d'une union douanière ou d'un arrangement transitoire. Le Groupe HSBC et HSBC France ont réalisé de réels progrès pour s'assurer qu'ils étaient préparés à une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en janvier 2020 dans les conditions évoquées précédemment. Le programme Brexit du Groupe HSBC est en phase de finalisation. Des risques d'exécution demeurent cependant, notamment en raison du résultat incertain des négociations et des courts délais pour mettre en place les changements significatifs nécessaires à nos modèles opérationnels au Royaume-Uni et en Europe. Les risques sont suivis continuellement, avec une attention particulière portée aux secteurs les plus vulnérables afin d'évaluer la nécessité d'ajuster la politique de risque de HSBC. Dans le cadre des programmes de tests de résistance, un grand nombre de scénarios macroéconomiques et événementiels a été pris en compte, en plus d'un scénario mis en place par la Banque d'Angleterre pour évaluer l'impact d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sur le Groupe HSBC. Les résultats ont confirmé que le Groupe HSBC est bien positionné dans l'éventualité de tels chocs potentiels.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2018.

Ibor transition

Le *Financial Stability Board* a noté que le déclin des financements interbancaires à court terme non sécurisés générerait des risques structurels pour les indices de taux de référence utilisés sur ces marchés. En réponse à cette observation, les régulateurs et les banques centrales des différentes juridictions ont convoqué des groupes de travail nationaux (NWG, *National Working Groups*) pour identifier des taux de remplacement pour ces taux interbancaires (IBOR, *Interbank Offered Rates*), et, là où cela est approprié, pour faciliter une transition ordonnée vers ces taux.

Suite à l'annonce par la FCA (*Financial Conduct Authority*, autorité des marchés financiers britannique) en juillet 2017 qu'elle n'inciterait ni ne demanderait plus aux banques de contribuer aux taux LIBOR après 2021, les NWG des devises concernées ont été chargés de faciliter une transition ordonnée des taux LIBOR en question vers leurs taux de remplacement. Le NWG de l'Euro (EUR RFR Working Group) est également chargée de faciliter une transition ordonnée de l'EONIA (*Euro Overnight Index Average*, taux au jour le jour en Euro) vers l'€STR, l'EONIA ayant été déclaré non conforme au BMR (*Benchmark Regulation*, règlement européen sur les indices) et ne pouvant donc plus être utilisé après 2021. Le EUR RFR Working Group est également chargé d'émettre des recommandations sur les clauses contractuelles à insérer dans les contrats utilisant l'EURIBOR (clauses de repli – "fallback" – en cas de cessation temporaire ou définitive de la publication de l'indice) : en effet, même si la disparition de l'EURIBOR n'est pas prévue à ce stade puisqu'il a été reconnu conforme au BMR suite à la réforme de sa méthodologie en 2019, des clauses de fallback robustes doivent être définies pour cet indice, comme l'exige le BMR. Enfin, même si les NWG des autres juridictions ont identifié des taux de remplacement pour leurs IBOR respectifs, il n'est pas prévu que ces taux de référence cessent d'exister.

Vu l'absence actuelle d'alternatives, le portefeuille du Groupe HSBC en contrats allant au-delà de 2021 est en augmentation sur le LIBOR et stable sur l'EONIA. HSBC a mis en place un programme "transition IBOR" (*Interbank Offered Rates*, taux interbancaires offerts) ayant pour objectif de faciliter une transition ordonnée du LIBOR et de l'EONIA vers les taux de remplacement et de gérer les évolutions de l'EURIBOR pour HSBC et ses clients. Ce programme global supervise la transition effectuée par chacune des lignes de métier globales et est dirigé par le *Chief Risk Officer* du Groupe. Chez HSBC France, le programme est supervisé par le *Chief Risk Officer* de HSBC France.

Le programme se focalise actuellement sur le développement des produits indexés sur les taux de remplacement sélectionnés par les NWG et l'adaptation des procédures et des outils afin de pouvoir offrir ces produits aux clients. En fonction de l'adhésion des clients à ces produits, cela devrait limiter la croissance actuelle

Risques

du volume de contrats LIBOR allant au-delà de 2021, réduire le volume des contrats EONIA allant également au-delà de 2021 et permettre la migration des produits existants en LIBOR et EONIA vers les nouveaux indices. Un plan de développement structuré est requis étant donné l'utilisation généralisée du LIBOR, de l'EURIBOR et de l'EONIA dans un vaste ensemble de produits, de systèmes et de procédures au sein de chacune des quatre lignes de métier globales. Le risque d'exécution afférent est suivi de près par le programme.

Le programme développe par ailleurs des capacités de mise à jour des contrats existants en LIBOR, en EURIBOR et en EONIA ainsi que des contrats en EURIBOR ; en effet, même si la disparition de l'EURIBOR n'est pas prévue à ce stade, l'industrie financière travaille au développement de clauses de *fallback* robustes (clauses de repli) pour cet indice, comme l'exige le BMR. Nous nous attendons à ce que les efforts de l'ISDA pour guider la transition des contrats de produits dérivés réduisent le risque d'une transition non ordonnée du marché des dérivés, dont la taille estimée dépasse les 200 mille milliards de dollars de notationnel. Néanmoins, le processus de mise en œuvre du protocole proposé par l'ISDA et de transition des contrats en cours constitue un projet de grande envergure pour l'industrie financière dans son ensemble et pourrait exposer HSBC à un risque de perte financière.

Nous comptons nous engager activement pour assurer une transition ordonnée de l'émission par HSBC d'obligations indexées sur l'EONIA, et des obligations EONIA dont HSBC est l'agent payeur. A ce stade, nous sommes confiants dans notre capacité à assurer la transition de l'essentiel de ces expositions et nous participons activement aux groupes de travail de place.

Bien que nous ayons des plans d'action pour assurer la transition de plusieurs milliards de dollars de prêts indexés sur le LIBOR et l'EONIA vers les taux de remplacement, notre capacité à assurer la transition de ce portefeuille avant la fin 2021 dépend dans une large mesure de la disponibilité des produits indexés sur les taux de remplacement et sur le fait que nos clients soient prêts et capables d'adapter leurs propres procédures et systèmes pour gérer les produits de remplacement. Cela pourrait générer un niveau élevé de risque de conduite ("*conduct risk*"). HSBC échange avec les clients concernés pour s'assurer qu'ils sont conscients des risques liés à l'achat de produits indexés sur le LIBOR et l'EONIA ainsi que de la nécessité de migrer les contrats existants avant la fin 2021.

Outre les risques de conduite et d'exécution déjà mentionnés, le processus de mise en place des nouveaux taux de référence pourrait exposer le Groupe à un niveau accru de risques opérationnels et financiers, tels qu'une volatilité potentielle des revenus résultant des modifications de contrats, des changements dans les relations de couverture comptable et du volume élevé de changements dans les produits et les procédures. Nous continuons à échanger avec la place, les autorités et nos clients afin de contribuer à une transition ordonnée et à la réduction des risques liés à la transition.

Risques principaux et émergents

Notre approche pour identifier et surveiller les risques principaux et émergents est décrite à la page 93. En 2019, nous avons apporté quelques modifications à la liste des risques principaux et émergents, qui reflètent l'évolution des risques auxquels HSBC fait face. Ces risques principaux et émergents, tels que nous les évaluons, sont les suivants :

Facteurs externes

Risques macroéconomiques

La montée des tensions commerciales et la décélération des économies américaine et chinoise ont pesé sur l'environnement extérieur en 2019. Ce contexte global moins porteur n'a pourtant pas empêché la France d'afficher une certaine résilience par rapport à ses principaux voisins, notamment l'Allemagne. En

France, en effet, l'investissement des entreprises a accéléré au cours des trois premiers trimestres de 2019, alors que la consommation des ménages a fait preuve d'une relative faiblesse au regard des mesures de soutien au pouvoir d'achat prises par les autorités.

Il est vrai que, tirant parti de taux d'intérêt toujours bas et d'un taux de marge à son plus haut niveau depuis mi-2008, les entreprises ont soutenu l'activité économique non seulement par leurs dépenses en capital, mais aussi via une politique de recrutement plus dynamique, un plus grand nombre de contrats étant désormais conclus à durée indéterminée. Mais malgré ce marché du travail mieux orienté et une inflation toujours contenue, les gains de pouvoir d'achat ainsi obtenus par les ménages ne se sont pas matérialisés par une accélération de leurs dépenses de consommation. Au contraire, le taux d'épargne des ménages, voisin de 15 %, est monté en 2019 à son plus haut niveau depuis fin 2012, alimenté non seulement par la progression des revenus, mais aussi par des motifs de précaution face aux incertitudes de l'environnement économique et social. Par ailleurs, le maintien de taux extrêmement bas continue d'affecter lourdement les revenus des banques provenant des dépôts et de certaines de leurs activités de marché liées aux taux d'intérêts. Il affecte également les revenus et le bilan des compagnies d'assurance, sur leur activité d'assurance-vie.

Toutefois, comme en 2018, l'année 2019 pourrait donc à nouveau voir la France afficher un taux de croissance plus élevé que ceux de l'Allemagne et de la Zone euro. En outre, la politique monétaire de la BCE, rendue encore plus accommodante après les décisions prises en septembre (notamment la baisse du taux de la facilité de dépôt et la reprise de la politique d'achat d'actifs à compter de novembre), devrait contribuer à rendre les conditions d'emprunt encore plus attractives, favorisant en cela la montée des niveaux d'endettement de certains agents.

Du côté de la politique budgétaire, les baisses d'impôt mises en place à destination des ménages et des entreprises devraient permettre à l'activité d'atteindre un niveau de croissance proche de son potentiel en 2019. La Commission européenne, néanmoins, a souligné en novembre 2019, à l'occasion de l'examen du projet de budget 2020, un risque de non-conformité aux règles budgétaires européennes, la trajectoire des finances publiques françaises se dégradant par rapport aux projections transmises à Bruxelles dans le cadre du programme de stabilité d'avril.

Atténuation

Confrontée à ces défis, HSBC France a poursuivi ses efforts d'adaptation à ce nouvel environnement pour contrer son impact sur sa rentabilité et renforcer la robustesse de son *business model*.

Cette adaptation continue de passer par une maîtrise des coûts extrêmement stricte tout en poursuivant les efforts de modernisation nécessaires.

Dans la Banque de particuliers, la transformation du modèle de distribution mise en place en 2018, avec la spécialisation des forces commerciales, conjuguée à la modernisation accélérée des services de banque à distance, a pleinement porté ses effets en termes de productivité et de croissance.

S'agissant de ses activités de grande clientèle et de marché, HSBC France a continué de développer sa base de clients, par croissance organique mais aussi en accueillant, dans la perspective du Brexit, des entreprises européennes clientes de sa maison-mère britannique, HSBC Bank plc, et en renforçant encore ses partenariats avec les autres entités du réseau mondial HSBC. Par ailleurs, le portefeuille de produits de marché que HSBC France offre à sa grande clientèle s'est étoffé et diversifié en 2019, là encore dans le but d'assurer une continuité de service aux clients de la Zone euro transférant leurs relations bancaires depuis Londres sur le Continent.

Elle-même confrontée à la nécessité de verser des "intérêts négatifs" sur ses propres dépôts, et en accord avec les pratiques de marché désormais en vigueur en France, HSBC France applique des taux d'intérêt négatifs sur leurs dépôts journaliers aux clients ayant le statut de banque ou d'établissement financier.

En ce qui concerne ses activités d'assurance-vie, HSBC France continue d'appliquer une stratégie de gestion à long terme de ses actifs et de ses couvertures qui ont pour effet d'atténuer l'impact de la baisse des rendements. Il est à noter, à ce propos, que HSBC Assurances-Vie (France) est en France la seule compagnie d'assurances à comptabiliser en compte de résultats les variations de sa *Present Value In-Force* ("PVIF"), qui est la valeur nette présente des profits attendus de son portefeuille d'investissements. Pour préserver son ratio de solvabilité, HSBC Assurances-Vie (France) a par ailleurs procédé à divers ajustements, dont celui de la répartition des commissions sur la vente de ses produits avec son distributeur, le réseau de HSBC France.

S'agissant des risques sectoriels, la banque, outre un suivi attentif des tendances économiques, a établi de longue date des procédures et un dispositif de contrôle consistant entre autres en l'examen détaillé de toutes ses expositions significatives à des clients opérant dans un secteur risqué, en la fixation de limites sectorielles et en un programme de tests de résistance destinés à évaluer régulièrement l'effet d'une détérioration exceptionnelle survenant dans certains secteurs économiques auxquels elle est particulièrement exposée. Les politiques de crédit sont par ailleurs réexaminées si nécessaire en fonction des évolutions sectorielles constatées ainsi que des conclusions à tirer éventuellement de ces "stress tests". Des tests de résistance plus globaux sont en outre menés annuellement pour mesurer l'impact d'une dégradation économique majeure sur ses résultats et son bilan.

Enfin, eu égard aux écarts persistants entre les situations économiques des pays de l'Union européenne et aux incertitudes engendrées par le Brexit, HSBC France continue de limiter ses positions de risques de marché dans son portefeuille de négociation. Celles-ci sont soumises à des tests de résistance fréquents sur la base d'un grand nombre de scénarios différents, que la banque fait évoluer en fonction des tendances qu'elle observe et des évolutions possibles de l'environnement économique. De même, les calculs de risque et les limites imposées aux équipes de "front office" tiennent compte du caractère relativement illiquide de certains marchés.

Eu égard essentiellement à l'absence de remontée des taux, contrairement aux anticipations, les risques macroéconomiques ont augmenté depuis le 31 décembre 2018.

Risque de concurrence

HSBC France opère dans un secteur très concurrentiel qui continue de subir d'importants changements, conséquences de réformes réglementaires, d'une attention publique accrue résultant de la crise financière, et d'un environnement économique toujours difficile.

Marché

Face à la concurrence accrue des banques traditionnelles et des nouveaux entrants, notamment sur les offres patrimoniales digitales, des investissements en capitaux sont nécessaires pour rester compétitif.

Politique tarifaire

La pression concurrentielle et réglementaire actuelle sur le marché bancaire accentue la tendance à fournir des produits et services digitaux et mobiles à des prix inférieurs. De plus, l'environnement de taux bas continue à peser sur la marge d'intérêts nette des banques traditionnelles, et les clients se montrent de moins en moins enclins à payer pour des opérations bancaires usuelles. Les banques traditionnelles, pour la plupart, ont été amenées à augmenter leurs tarifs sur d'autres produits et services, quand le succès des banques mobiles et des "Fintechs" repose sur une expérience client et des produits de pointe pour augmenter à la fois leur base clients et leurs revenus.

Technologie

L'industrie bancaire est confrontée, sur certaines de ses activités traditionnelles, à de nouveaux entrants tels que les banques en ligne, les entreprises de la "tech" et les acteurs non bancaires (Fintechs, Assuretechs, spécialistes de la "Supply Chain"...) dotés d'une véritable expertise dans les technologies de l'information et

du traitement de données. Ces concurrents potentiels sont en mesure de capter une part de la "chaîne de valeur" des services et produits offerts par les banques en proposant à leur clientèle des produits et services généralement moins coûteux, plus souples et réactifs grâce aux nouvelles technologies, et des services mieux adaptés à la "banque à distance" via des smartphones ou tablettes, à tel point que les plateformes des acteurs traditionnels pourraient être, à terme, dépassées. Les banques traditionnelles doivent s'adapter à travers des partenariats, des acquisitions ou la mise en place d'incubateurs et laboratoires de recherche.

Ce défi est d'autant plus grand que les réglementations et les évolutions du marché modifient en profondeur les univers des paiements (Directive européenne sur les services de paiements "DSP2", Paiement Instantané, Paiement NFC (*Near Field Communication*), *Blockchain*) et de la gestion de données (Règlement européen sur la protection des données "RGPD", *Open Banking*, Intelligence Artificielle).

Paiements

L'adoption et l'extension du périmètre légal de la réglementation européenne sur les services de paiement (PSD2) facilitent l'accès aux plateformes bancaires de paiement électronique des banques traditionnelles à deux nouveaux types d'acteurs, que sont les "Account Information Service Providers" ("AISP") et les "Payment Initiation Service Providers" ("PISP"). Les AISP sont des "agrégateurs" de données qui peuvent traiter et centraliser les informations de plusieurs comptes détenus par un même client dans une ou plusieurs banques ; les PISP sont, eux, habilités à recevoir et à traiter des demandes de paiement de clients dès lors que ceux-ci les y ont habilités. En outre, les banques ont dû - ou doivent - rapidement adapter leurs procédures et leurs infrastructures technologiques afin de proposer des offres de paiement en temps réel à leurs clients. Enfin, le secteur des paiements a également évolué avec l'utilisation grandissante de la *blockchain* qui représente un fort risque de désintermédiation bien que cette technologie n'en soit qu'à ses débuts.

Gestion des données

Le RGPD, l'*Open Banking* et l'Intelligence Artificielle changeront également de façon significative la manière dont les banques utilisent les données clients. L'un des risques majeurs pour les banques traditionnelles, potentiellement moins agiles que les nouveaux entrants, réside donc dans la perte progressive d'une part de leurs activités, dans un environnement dans lequel les clients attendent un service exemplaire de la part de leur banque.

Atténuation

Le Groupe HSBC est très au fait de ces évolutions technologiques et entretient d'étroites relations avec l'écosystème des "Fintechs". Le projet PSD2 est bien structuré en France et en Europe afin que la banque se conforme à ses obligations et puisse saisir de potentielles opportunités commerciales. Par ailleurs, le RGPD est désormais mis en place de façon structurée au sein de HSBC France. HSBC offre à ses clients des services de Paiement Instantané et offre un service de consultation de comptes "multibanque". Les incubateurs de HSBC France (GTRF Lab, iLab) considèrent également des opportunités d'investissements afin de préparer la banque aux différentes évolutions technologiques et progressivement digitaliser ses produits et services. Les projets d'"*Open Banking*" initiés au Royaume-Uni pourraient également être exploités.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2018.

Risque "cyber"

La menace de cyber-attaques reste un sujet d'attention pour notre organisation. Une incapacité à se protéger contre la criminalité sur Internet ou des cyber-attaques pourraient entraîner des pertes financières, une interruption de nos activités et/ou la perte de données de nos clients ou d'autres informations sensibles qui pourraient affecter notre réputation ou notre capacité à attirer ou conserver nos clients.

Les "rançongiciels" (*ransomwares*) et les attaques par déni de service ("DDoS") sont des menaces de plus en plus prédominantes au sein du secteur. La technique d'hameçonnage

Risques

reste le vecteur de diffusion de *malwares* et autres virus la plus utilisée et la plus efficace.

Atténuation

La sécurité du système informatique de la banque est cruciale pour le bon fonctionnement de ses services bancaires, la protection de sa clientèle et de la marque HSBC. Dans le but de la préserver à son meilleur niveau, HSBC France renforce de manière continue ses moyens techniques, son dispositif de contrôle et sa gouvernance pour prévenir et résister à cette menace toujours plus grande des cyber-attaques. Plus spécifiquement, de nombreux tests sont effectués en interne pour sensibiliser les employés HSBC au risque d'hameçonnage.

Le risque Cyber est une priorité majeure pour la Direction et fait l'objet de communications et de débats réguliers afin d'assurer la visibilité, la gouvernance et le soutien appropriés à notre programme de cyber-sécurité.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2018.

Risque de non-transparence fiscale

Comme toute entreprise, HSBC France est exposée au risque d'une interprétation ou d'une application erronée des règles fiscales qui s'appliquent à elle, dont la complexité va croissant. Plus spécifiquement, les autorités fiscales portent une attention de plus en plus grande aux conditions de facturation entre sociétés membres de grands groupes internationaux comme HSBC. HSBC France court donc le risque d'un redressement ou de pénalités dans l'hypothèse où elle ne respecterait pas l'ensemble de ces dispositions, notamment l'obligation de traiter avec sa société-mère à des conditions commerciales normales.

D'autre part, certains clients de HSBC France pourraient tenter d'utiliser ses services à des fins d'évasion fiscale, exposant la banque à des accusations de complicité, qui, si elles étaient confirmées, pourraient entraîner de sévères conséquences financières ou pénales ou pour sa réputation.

Atténuation

La Direction des Affaires Fiscales de HSBC France travaille en étroite collaboration avec les autres fonctions et les différentes lignes de métier, de même qu'avec les autres entités du Groupe, pour s'assurer que les transactions que HSBC France réalise pour son propre compte ainsi que celles réalisées avec ses clients sont bien conformes à la lettre et à l'esprit des règles fiscales. Elle veille en outre à ce que les prix de transfert pratiqués avec les autres entités du Groupe soient justifiés et documentés.

Ce risque a augmenté depuis le 31 décembre 2018 du fait des attentes croissantes de l'administration fiscale en termes de justificatifs dans ce domaine.

Risques de non-conformité réglementaire, y compris aux règles de bonne conduite

Nos régulateurs accordent une attention croissante aux thèmes "Conduct", en termes de traitement équitable de la clientèle, avec une attention portée plus particulièrement en 2019 à la protection de la clientèle fragile, mais également aux règles de bonne conduite sur les marchés financiers (y compris le dispositif de détection des abus de marché).

L'ACPR a également signalé porter une attention particulière à toutes les initiatives relatives au développement des services numériques, de l'intelligence artificielle et des FinTech, en rappelant que ces changements doivent s'opérer dans l'intérêt de la clientèle et permettre une traçabilité et un contrôle accrus.

Par ailleurs, le niveau de risque lié aux grandes évolutions réglementaires combinées aux réformes structurelles du Royaume-Uni s'est maintenu en 2019. HSBC a ajusté sa stratégie pour l'Europe suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'UE afin d'assurer un niveau de service équivalent à ses clients pré- et post-Brexit. La conformité aux normes réglementaires doit être garantie à tout moment, que ce soit vis-à-vis de contreparties internes ou externes.

La finance éco-responsable ainsi que les crypto-monnaies sont également de nouveaux enjeux pour les acteurs du secteur

financier et représentent une priorité pour nos régulateurs. La loi française relative à la transition écologique devra être revue à l'aulne des initiatives européennes, l'enjeu majeur pour l'AMF étant de lutter contre l'éco-blanchiment grâce notamment à une harmonisation de la définition de ce qu'est la finance éco-responsable. Concernant, les crypto-monnaies, les régulateurs français appellent à une initiative européenne.

Atténuation

Conformément aux initiatives du Groupe et à sa politique de bonne conduite, HSBC France a déployé le programme *Conduct* : les lignes de métier gèrent pleinement le risque *Conduct* comme les autres risques.

La fonction *Regulatory Compliance* supervise et conseille les métiers dans leurs plans d'action, en étant attentive à la formation des collaborateurs, afin de gérer tout problème ou retard potentiel dans l'application des normes réglementaires. Elle assure le rôle de "Risk Steward" (réfèrent) dans ce domaine auprès de contreparties internes ou externes, y compris nos régulateurs, dans la mise en œuvre des priorités stratégiques de HSBC.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2018.

Risque de criminalité financière

HSBC n'a pas d'appétit à voir ses produits et services utilisés pour blanchir les profits d'activités criminelles, financer le terrorisme, faire du commerce avec des pays ou des individus objets de sanctions internationales, ou encore faciliter l'évasion fiscale. Le risque de criminalité financière reste intrinsèquement élevé et nécessite un travail continu de renforcement du dispositif de prévention, de détection et de déclaration des activités criminelles.

Atténuation

Le dispositif de HSBC a été conçu afin d'appliquer la lettre et l'esprit des lois, règles, normes et bonnes pratiques les plus strictes de la profession en la matière. Ceci englobe toutes les pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales, la lutte contre la corruption, la prévention de la fraude et la lutte contre l'évasion fiscale, avec les priorités suivantes :

- un dispositif de connaissance client adapté, incluant les principes d'identification et de vérification des données du client ainsi qu'une bonne connaissance de ses ressources financières, sans oublier des examens renforcés pour les clients à risque élevé tels que les personnes politiquement exposées, leurs proches et associés ;
- une culture de la lutte contre la criminalité financière adaptée aux risques du marché, et diffusée depuis la Direction de la banque à l'adresse de l'ensemble de ses collaborateurs ;
- un dispositif adapté de surveillance des transactions, permettant d'identifier toute activité suspecte d'un client de la banque ou le concernant, et de la signaler à Tracfin ;
- un dispositif adapté de comparaison des données clients, tiers et transactions avec les listes de sanctions nationales et internationales, permettant l'investigation dans un délai raisonnable de toute anomalie relevée ;
- refuser toute relation d'affaire inappropriée ou susceptible de faire porter un risque à HSBC en matière de respect des sanctions internationales ;
- un dispositif de lutte contre la corruption conforme à la politique du Groupe HSBC, à la loi "Sapin II" et aux directives de l'Agence Française Anti-corruption ;
- un dispositif adapté de dissuasion et de détection des tentatives de fraude ;
- un dispositif de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale conforme aux dispositions de l'article L. 561-15-11 du Code monétaire et financier et aux obligations de reporting FATCA, CRS et DAC6.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2018.

Changement climatique

Le Groupe HSBC est conscient que les changements climatiques et les besoins de transition vers une économie bas carbone vont générer des risques climatiques à court, moyen et long termes. Par ailleurs, HSBC France répond aux exigences réglementaires françaises en évaluant son exposition aux risques liés aux changements climatiques.

Les risques climatiques sont répartis en deux principales catégories : (1) les risques liés à la transition vers une économie bas carbone et (2) les risques liés aux impacts physiques du changement climatique, qui se matérialiseront sur des horizons de temps différents selon les pays et les secteurs.

Le risque de transition, dans un contexte de changement climatique, est le risque qu'un client ou une contrepartie ne puisse pas remplir ses obligations financières du fait de la transition vers une économie sobre en carbone. Cette transition peut être stimulée par des politiques et réglementations, l'adoption de technologies d'efficacité énergétique et des évolutions de marchés.

Le risque de transition peut se traduire par des pertes de revenus, des baisses de valorisation des actifs, des coûts à la hausse (coûts de production plus élevés, investissements dans de nouvelles technologies, taxe carbone, coûts réglementaires et amendes, actions en justice) et des risques de réputation.

HSBC pourrait se trouver exposé à des risques climatiques significatifs par le biais de financements ou d'opérations de marchés avec des entreprises ayant une exposition directe aux risques climatiques (producteurs d'énergie fossile, utilisateurs intensifs d'énergie fossile, propriétaires fonciers, entreprises du secteur agricole/agroalimentaire). La Banque pourrait également faire face à des risques de réputation et de procédures judiciaires liés à des financements d'activités fortement émettrices de CO². Parallèlement, avec le développement des marchés bas carbone et des alternatives d'efficacité énergétique, HSBC pourrait accompagner de manière opportune les entreprises choisissant d'investir dans des actifs "verts".

Atténuation

HSBC développe des politiques et des procédures de gestion de ces risques en ligne avec l'appétit au risque du Groupe pour (1) protéger la Banque contre les risques climatiques et (2) faciliter le financement de la transition vers une économie bas carbone.

Il développe une approche pour mesurer et suivre son exposition (1) aux activités intensives en carbone et (2) aux activités bas carbone. Le risque de transition est évalué et suivi par les équipes commerciales et les équipes crédit et l'exposition au risque de transition est communiquée au Comité des Risques du Groupe, en incluant une revue régulière des secteurs et clients sensibles.

Ce processus permettra d'aligner le portefeuille de financements avec un scénario de décarbonation.

Le risque est resté stable depuis le 31 décembre 2018.

Risques liés à la transition des indices de taux

Suite à la recommandation du FSB de remplacer les IBOR (*interbank offered rates*, taux offerts interbancaires) par des RFR (*Risk Free Rates*, taux sans risque) et l'adoption par l'Union européenne du règlement sur les indices de référence (BMR - *Benchmark Regulation*), les autorités publiques ont guidé l'industrie bancaire en direction d'une transition robuste et sans heurt. Depuis le 2 octobre 2019, la BCE publie l'€STR, le RFR destiné à remplacer l'EONIA (taux d'intérêt au jour le jour en Euro). L'EONIA existe toujours, calculé comme l'€STR plus un écart fixe ; il cessera d'être publié le 3 janvier 2022. L'EURIBOR a migré vers une nouvelle méthode de calcul qui a été reconnue comme satisfaisant aux exigences du BMR ; il n'est donc pas prévu pour le moment qu'il soit remplacé ; néanmoins, le BMR impose que des clauses de sauvegarde robustes soient mises en place dans tous les contrats basés sur l'EURIBOR. Les autres indices IBOR sont en cours de remplacement par des RFR (le LIBOR GBP par le SONIA, le LIBOR USD par le SOFR) et cesseront d'être publiés fin 2021.

Le Groupe HSBC a identifié un certain nombre de risques prudentiels, de bonne conduite et systémiques associés à cette transition, en particulier :

- Risque de bonne conduite : la poursuite de la vente de produits basés sur les LIBOR et l'EONIA (en particulier avec des échéances dépassant 2021), la vente des nouveaux produits basés sur les RFR et la migration du portefeuille de contrats existants vers les RFR peuvent avoir des impacts négatifs, réels ou perçus, pour les clients et pour les marchés.
- Risque juridique : impossibilité d'exécution de contrat ou force majeure peuvent survenir quand les contrats existants n'ont pas été adaptés avant la cessation de publication de l'indice.
- Risques d'exécution : des changements significatifs dans les systèmes, les processus et les contrôles sont requis pour permettre la vente des produits en RFR et la migration du portefeuille de contrats existants.

Atténuation

Le Groupe HSBC a mis en place un programme global pour coordonner les activités liées à la transition vers les nouveaux indices et en gérer les risques et les impacts. Une gouvernance locale a été établie pour HSBC France et ses succursales, impliquant toutes les lignes de métier et fonctions de support, notamment Risque et Finance.

Dans le cadre du programme, toutes les lignes de métier ont défini et déploient des plans d'action détaillés avec les objectifs suivants : développement et vente de produits en RFR, atténuation des risques liés à la vente de produits en IBOR/EONIA, migration des contrats existants. En outre, le programme a mis en place un suivi régulier du volume et de la valeur des expositions des clients potentiellement affectées par la transition.

Le Groupe HSBC et HSBC France continueront à interagir avec l'industrie et les régulateurs pour contribuer à une transition ordonnée. En particulier, des collaborateurs de HSBC France participent au Groupe de Travail sur les RFR en Euro.

Ce risque est un nouveau risque.

Risque sur le modèle opérationnel et financier

Dans une industrie bancaire européenne en manque de rentabilité, certaines banques génèrent un rendement sur capitaux propres inférieur au coût estimé de ces derniers. Le modèle opérationnel et financier de HSBC France est soumis d'une part à un environnement prolongé de taux bas et à une concurrence intense affectant sa capacité à générer des revenus, et d'autre part à des contraintes réglementaires et d'investissement dans ses infrastructures technologiques pesant sur sa capacité à maîtriser ses coûts. La détérioration des perspectives économiques pourrait amplifier la pression sur les revenus de HSBC France.

Atténuation

HSBC France a identifié un certain nombre d'initiatives pour adapter sa structure de coûts à l'environnement actuel. Ces initiatives sont suivies à l'échelle locale, européenne et globale. Les projets relatifs à la DSP2 et la préparation à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sont actuellement mis en place afin de soutenir les évolutions de marché.

Ce risque a été intégré à la liste des risques principaux et émergents en 2019.

Risque réputationnel

Le nombre de projets de transformations internes a significativement augmenté afin de répondre au besoin d'adapter le modèle opérationnel et financier de HSBC France à l'environnement actuel. L'intensité et le rythme de ces transformations est un sujet de préoccupation pour la réputation de HSBC France ainsi que pour ses employés et la conservation de ses clients.

Atténuation

Ces risques sont étroitement suivis et des actions d'atténuation ont été mises en place, notamment un plan de communication spécifique et détaillé.

Ce risque a été intégré à la liste des risques principaux et émergents en 2019.

Risque géopolitique

Les marchés financiers autour du monde sont de plus en plus bousculés et influencés par des dynamiques d'ordre géopolitique. L'accroissement du risque géopolitique est devenu la norme, avec des incertitudes entourant la politique, les relations internationales et le leadership politique constituent une force motrice derrière la volatilité des marchés financiers.

Etats-Unis – Chine : malgré des développements positifs en matière de négociations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ces derniers mois, la nature changeante de leur relation apparaît comme étant un phénomène permanent. A court terme, le risque d'une guerre des droits de douane a été atténué, mais la compétition à moyen et long-terme entre les deux superpuissances va vraisemblablement continuer, avec les récentes frictions commerciales qui marquent le début d'une relation bilatérale évolutive.

Moyen-Orient – Les tensions entre les Etats-Unis et l'Iran sont une menace pour toute la région ainsi que pour l'économie mondiale dans l'éventualité d'une guerre totale, ce qui est néanmoins considéré comme improbable. Bien que réduit, le risque lié à l'organisation Etat Islamique doit être surveillé de près.

Europe – Le Brexit a dominé l'année 2019. Le Royaume-Uni a officiellement quitté l'Union Européenne le 31 janvier 2020 et est entré dans la période de transition jusqu'au 31 décembre 2020. Même si les risques de Brexit sans accord ont diminué, des incertitudes demeurent importantes et vont continuer de peser sur l'économie britannique. Des économies européennes affaiblies forment un point d'attention qui pourrait augmenter en cas de ralentissement économique général.

Atténuation

Nous continuons de surveiller attentivement les évolutions politiques, de l'environnement économique et de la qualité des portefeuilles des secteurs les plus affectés. L'exposition est contrôlée fréquemment pour les secteurs ou entreprises considérés "à risque"

Le risque a augmenté de manière générale depuis le 31 décembre 2018 malgré la diminution du risque lié à un Brexit sans accord.

Facteurs internes

Risques des systèmes informatiques & résilience opérationnelle

Indépendamment d'actes de malveillance, les systèmes informatiques de la banque sont exposés à des risques de panne ou de mauvais fonctionnement, ou d'accès non autorisés aux applications et serveurs informatiques, qui pourraient affecter les clients de HSBC France, son fonctionnement ou encore sa capacité à respecter ses obligations réglementaires.

Atténuation

Pour se prémunir contre ce risque, HSBC France met en œuvre un programme régulier de migration de ses données et de ses applicatifs sur de nouveaux serveurs. Dans certains cas, le choix est fait de confier nos services informatiques à des sous-traitants lorsque cette solution est plus sûre et plus efficace. L'utilisation de service de type *Cloud* vise à augmenter notre résilience tout en gardant le contrôle de nos données, de nos applications et de notre architecture.

Le risque s'est détérioré depuis le 31 décembre 2018.

Risques psycho-sociaux

Un environnement externe plus difficile, l'accélération des restructurations pour conserver la compétitivité et les programmes

de transformation et projets en cours chez HSBC France, touchent une grande partie du personnel et créent un environnement que certains collaborateurs peuvent ressentir comme complexe et incertain. Alors que les résultats financiers de HSBC France, du fait des taux d'intérêts bas et de la compétition croissante sur les activités de marchés, tendent à se dégrader en comparaison avec les années précédentes, cette situation peut entraîner un désengagement d'une partie du personnel et une augmentation du taux d'absentéisme et de démissions. En outre, la transformation et la complexité croissante de l'industrie bancaire modifient les attentes en termes de compétence dans tous les Métiers et Fonctions. Les collaborateurs doivent s'adapter et développer de nouvelles compétences, ce qui peut créer un sentiment d'inadaptation pour certains.

Atténuation

Pour se prémunir contre ces risques, HSBC France s'assure que l'ensemble du personnel reçoit une information régulière et claire sur les réorganisations et les projets en cours. La banque surveille par ailleurs avec attention la charge de travail et le niveau de stress de ses employés au travers d'enquêtes bi-annuelles et, pour ses cadres à forfait jour, par des questionnaires adaptés. L'encadrement de proximité est également sensibilisé régulièrement à ce risque et encouragé à prendre les mesures appropriées quand nécessaire. La stratégie HSBC, orientée vers le bien-être au travail et une façon de travailler différente, vise également à atténuer ces risques ; HSBC France a décliné cette stratégie dans une série d'ateliers "*Boost ta banque*" invitant les collaborateurs à s'exprimer et à identifier des plans d'action concrets. En outre, HSBC France propose des programmes de formation spécifiques (techniques, managériales) pour aider les collaborateurs à développer de nouvelles compétences et à s'adapter.

Le risque a augmenté depuis le 31 décembre 2018.

Risques d'exécution

Afin de réaliser ses objectifs stratégiques et de respecter ses exigences réglementaires, il est important pour HSBC France de maintenir une attention forte au risque d'exécution.

Les différents projets en cours chez HSBC France peuvent engendrer des conflits de priorités et d'allocation de moyens, notamment dans un environnement de mutualisation de ces moyens avec les autres parties du Groupe HSBC aux niveaux européen et mondial. Ceux-ci peuvent peser en fin de compte à la fois sur le bon déroulement des projets, voire leur bonne fin, et sur le fonctionnement courant de la banque, avec comme conséquences possibles des pertes financières, une réputation entachée ou encore des sanctions réglementaires.

Atténuation

HSBC France met en œuvre les moyens nécessaires à la conduite de ses différents projets, qu'ils soient techniques, financiers ou humains. Ceux-ci font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'une gouvernance adaptée à leur nature et à leur niveau de complexité. Les principaux parmi eux sont suivis au plus haut niveau des instances de gouvernance du Groupe HSBC (globales, régionales et locales), mais aussi au sein de HSBC France notamment durant le Comité mensuel de surveillance des principaux Projets initié au 1^{er} janvier 2018.

Le risque est resté stable depuis le 31 décembre 2018.

Risque de modèle

Le risque de modèle se présente lorsque les décisions prises par la banque se basent en partie sur des modèles, comme c'est de plus en plus le cas dans de nombreux domaines, qu'ils soient de caractère financier ou non.

Des contrôles robustes sont déjà en place pour maîtriser ce risque : un inventaire des modèles est tenu à jour et les modèles sont régulièrement soumis à une validation indépendante. Néanmoins, HSBC France a identifié certains domaines où ses procédures doivent être améliorées pour parvenir à une gestion efficace du risque de modèle, afin d'éviter que des décisions soient prises sur la base de modèles mal contrôlés : une mauvaise

gestion du risque de modèle pourrait avoir des conséquences sur les objectifs stratégiques, en particulier en termes d'optimisation du capital, et sur la réputation de HSBC France.

Sur le plan de l'innovation, les métiers bancaires utilisent de plus en plus de modèles dans leurs activités, en utilisant des techniques de plus en plus sophistiquées suivant les progrès des méthodes d'apprentissage automatique. Ces modèles, conçus pour augmenter l'efficacité des métiers, peuvent poser des risques si les contrôles correspondants ne s'adaptent pas à leur caractère innovant pour continuer à fournir une image fiable du risque de modèle.

Dans le cas spécifique des modèles de capitaux réglementaires, les exigences réglementaires continuent à monter, en particulier dans le contexte de la revue ciblée des modèles internes effectuée depuis 2017 par la Banque centrale européenne. Les autorités de supervision ont émis des réserves sur la qualité de certains modèles existants ou en projet, ce qui crée un risque que des conditions défavorables soient imposées pour le calcul des actifs pondérés des risques basé sur les modèles internes et, au delà, une incertitude sur leur utilisation à long terme par HSBC France pour certains portefeuilles de clientèle.

Dans le contexte des profonds changements qui vont affecter les indices de taux d'intérêt ("IBOR") dans les prochaines années, des risques spécifiques à certains modèles voient le jour, en particulier dans le domaine de la valorisation des instruments de marché et de la quantification des risques correspondants. En cas de mauvaise appréhension des conséquences de cette transition sur l'ensemble des modèles utilisés par la banque, HSBC France pourrait se trouver dans l'incapacité de faire face à certains aspects de cette transition.

À horizon plus lointain, plusieurs modifications importantes du cadre réglementaire sont en cours d'élaboration ou d'implémentation : définition du défaut, réévaluation des modèles de probabilité de défaut ou de perte en cas de défaut, directives européennes CRR versions 2 et 3, revue fondamentale des activités de marché... Ces projets génèrent une incertitude sur l'état à long terme des règles régissant l'utilisation de modèles pour le calcul des besoins en capitaux. Ils pourraient nécessiter des redéveloppements de modèles existants, avec les risques que cela comporte en termes d'approbation par les autorités de supervision, et de conséquences négatives de potentiels problèmes de performance de ces nouveaux modèles.

Atténuation

HSBC France procède actuellement à l'amélioration de son traitement du risque de modèle, en intégrant son activité de validation indépendante dans une fonction plus large de gestion du risque de modèle, qui joue le rôle de seconde ligne de défense sur ce risque. Le dispositif de contrôle du risque de modèle est en cours de redéfinition, afin de permettre une meilleure compréhension de ce risque par la banque à travers les différentes activités utilisatrices de modèles. La politique autour de l'utilisation des modèles est recentrée autour des domaines les plus importants, et une procédure générale d'évaluation des risques et d'approbation est en cours d'élaboration.

La fonction de gestion du risque de modèle du Groupe HSBC travaille en lien avec les métiers et les fonctions de la banque pour maîtriser l'utilisation des techniques avancées de modélisation, en s'assurant qu'une gouvernance adéquate est suivie en particulier dans les domaines où des modèles reposant sur les techniques d'apprentissage automatique sont en cours de développement.

S'agissant des modèles de fonds propres réglementaires, HSBC France travaille en lien avec les autorités de supervision afin de satisfaire à leurs attentes et de répondre à leurs préoccupations sur la qualité des modèles. Les équipes de modélisation travaillent à des versions améliorées des modèles remédiant aux principaux points faibles identifiés, pour les présenter aux autorités au cours de l'année 2020.

Le risque de modèle lié aux changements d'indices de taux d'intérêt fait l'objet d'un groupe de travail spécifique au niveau du Groupe HSBC, qui s'assure que l'ensemble des conséquences sur les modèles sont bien identifiées, et fournit une vision globale du

processus de transition du point de vue du risque de modèle. Les métiers et fonctions utilisatrices de modèles travaillent avec la fonction de gestion du risque de modèle pour planifier les changements nécessaires et maîtriser les risques pendant la période de transition.

Les conséquences des changements réglementaires à venir sur les modèles sont examinées dans le cadre de projets et groupes de travail dédiés, en particulier la réforme Bâle III et la revue fondamentale des activités de marché. Une revue des recommandations réglementaires est effectuée en continu et s'intéresse en particulier aux aspects de modélisation ; les changements nécessaires sont planifiés conformément à la gouvernance applicable. HSBC France maintient un contact étroit avec les autorités de supervision sur ces sujets.

Le risque s'est détérioré depuis le 31 décembre 2018.

Risques liés à la gestion de données

HSBC France utilise un grand nombre de systèmes et d'applications informatiques afin de soutenir des processus et opérations stratégiques de la banque. Ainsi, nous avons souvent besoin de rapprocher des sources de données multiples, comme des sources de données clients, pour limiter le risque d'erreur. Le Groupe HSBC, à l'instar d'autres organisations, se doit d'être en conformité avec des régulations, internes et aussi externes, comme le Règlement Général sur la Protection des Données ("RGPD") qui requiert la mise en œuvre de moyens permettant d'assurer le caractère privé des données ainsi que nos capacités de protection du système de données clients et ce, depuis mai 2018.

Atténuation

- Nous continuons d'améliorer la qualité de nos données à travers nos systèmes au niveau global. Notre gestion des données, leur agrégation ainsi que leur surveillance permettent le renforcement et l'amélioration continus de l'efficacité de nos systèmes et processus internes. Nous mettons en œuvre des contrôles de données pour les processus essentiels dans les systèmes du "front office" avec pour objectif d'améliorer notre capture des données directement à leur source. Nous avons réussi à obtenir la note "largely compliant", "tout à fait conforme", en accord avec les principes du Comité de Bâle (BCBS 239) qui sont maintenant incorporés à travers les régions et marchés principaux.
- A travers notre dispositif global de gestion des données, nous continuons à étendre et améliorer notre gouvernance en matière de données afin de contrôler de manière proactive la qualité des données afférentes aux clients, aux produits, aux transactions tout en résolvant les problèmes associés en temps voulu. Nous avons également mis en place des contrôles de données afin d'améliorer la fiabilité de celles qui sont utilisées par nos clients et collaborateurs.
- Nous sommes également en train de moderniser nos infrastructures de données et d'analyses de ces dernières grâce à des investissements dans des capacités avancées dans le *Cloud*, le *machine learning* et les plateformes d'intelligence artificielle.
- Le Groupe HSBC a mis en place un dispositif global concernant la confidentialité des données qui définit des pratiques, des principes de conception et des orientations qui mettent en évidence la conformité de la banque avec la législation dans ce domaine et dans les juridictions dans lesquelles HSBC France opère à l'instar du RGPD dans l'Union européenne.
- Nous avons également lancé les travaux de modernisation de l'architecture et de l'infrastructure de nos données à travers l'introduction du *big data*, du *cloud*, du *machine learning*, d'analyses avancées et de technologies de visualisation. Dans le but d'aider les collaborateurs à rester au courant des sujets qui ont trait à la gestion de données et aux lois afférentes, nous continuons de tenir des symposiums annuels ainsi que des formations sur ces sujets, ce qui souligne notre engagement à protéger les données personnelles de nos clients, employés et autres parties prenantes.

Risques

Le risque s'est détérioré depuis le 31 décembre 2018.

Risques liés aux tiers

HSBC France a recours à des tierces parties pour nombre de services en commun avec d'autres établissements financiers. Les risques associés à l'utilisation de tiers sont liés au manque de transparence et peuvent donc être plus difficiles à gérer. Il est primordial de s'assurer que nous avons mis en place les procédures, les processus et le dispositif pour gérer ce risque de façon adéquate. Celui-ci doit inclure le contrôle lors de la sélection, une gouvernance et une supervision de ces tierces parties, incluant les services externalisés sur le "Cloud", particulièrement pour les processus et contrôles clés, qui peuvent affecter la résilience opérationnelle. Toute défaillance provenant de la gestion de nos tiers peut affecter notre capacité à atteindre les attentes stratégiques, réglementaires et de nos clients.

Atténuation

Nous continuons à renforcer notre modèle au sein de la première ligne de défense, au travers d'équipes dédiées.

Les processus, contrôles et la technologie, pour évaluer nos tierces parties grâce à des critères clés et des processus de contrôles, ont été développés et renforcés.

La capacité de supervision de la seconde ligne de défense a été renforcée pour gérer et intégrer les procédures et performances au regard de l'appétit au risque. Au sein de la seconde ligne de défense, l'équipe *Resilience Risk* est en charge de définir la stratégie et les procédures pour une gestion des risques de Tiers efficace.

Toute externalisation d'un service matériel doit être formellement approuvée par le comité de gestion des risques de la banque avant le démarrage du contrat.

Un comité spécifique revoit les projets d'externalisation sur *Cloud* afin de vérifier la conformité avec la stratégie *Cloud* du Groupe HSBC et analyser les risques réglementaires, juridiques et la gestion des données personnelles.

Un comité trimestriel est en place afin de s'assurer que les relations d'externalisation sont gérées selon les standards du Groupe HSBC et en conformité avec la réglementation.

Ce risque a été intégré à la liste des risques principaux et émergents en 2019.

Facteurs de risques

Nous avons établi une liste de facteurs de risques qui couvre des risques qui affectent notre entreprise. Un grand nombre de facteurs de risques peuvent affecter de façon significative notre entreprise, nos perspectives, notre situation financière, notre capital, notre réputation, les résultats des opérations et/ou des clients. Ces risques n'ont pas été nécessairement jugés comme étant des risques principaux ou émergents ; cependant, ils sont pris en compte dans l'évaluation permanente des risques principaux ou émergents qui peuvent conduire à une révision de notre appétence au risque.

Catégorie	Facteurs de risque	Probabilité (Peu probable/Possible/Probable)	Impact (Faible/Moyen/Elevé)
Risques macroéconomiques	Les conditions économiques et de marché actuelles peuvent affecter les résultats de HSBC France.	Probable	Elevé
Risque géopolitique	Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait nécessiter un changement du modèle économique et opérationnel de HSBC France afin de s'adapter au nouvel environnement économique et réglementaire.	Probable	Moyen
Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC	HSBC France est exposé aux risques associés au remplacement des indices de référence.	Peu probable	Elevé
Risques liés à l'activité, aux opérations, à la gouvernance et au contrôle interne	La conduite de nos actions stratégiques est exposée à un risque d'exécution.	Probable	Elevé
	HSBC France est exposé à un risque d'attrition et de rétention de compétences.	Probable	Elevé
	Les profits escomptés de nos initiatives stratégiques restent incertains.	Possible	Elevé
	HSBC France reste exposé à un large éventail de risques Cyber qui sont facilités par l'usage de la technologie.	Possible	Elevé
	Les activités de HSBC France s'appuient sur des fournisseurs externes et internes ainsi que sur des prestataires de services.	Possible	Elevé
	Les activités de HSBC France sont largement dépendantes de son système d'information.	Peu probable	Elevé
	Les politiques et processus de gestion des données peuvent ne pas être suffisamment robustes.	Peu probable	Elevé
	Nous avons une exposition significative au risque de contrepartie.	Peu probable	Elevé
	Le risque réputationnel de HSBC France est fortement liée aux évolutions en cours de son organisation interne.	Probable	Moyen
	HSBC France pourrait subir des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles.	Probable	Moyen
	Les risques concernant la qualité des crédits des emprunteurs sont intrinsèques à notre activité.	Probable	Moyen
	Les fluctuations du marché peuvent réduire nos revenus ou la valeur de nos portefeuilles.	Probable	Moyen
	Les activités de HSBC France sont exposées à un risque de fraude.	Probable	Moyen
	La préparation des états financiers de HSBC France se fonde sur des jugements, des estimations et des hypothèses qui sont potentiellement sujets à l'incertitude.	Probable	Moyen
La liquidité, ou l'accès au financement, est essentielle pour l'activité de la banque.	Peu probable	Moyen	
Les tiers introducteurs et autres tierces parties peuvent nous utiliser pour mener à notre insu des activités illégales.	Peu probable	Moyen	

Risques macroéconomiques

Les conditions économiques et de marché actuelles peuvent affecter les résultats de HSBC France.

Probabilité : Probable / Impact : Elevé

Du fait de son appartenance à un groupe bancaire présent dans de nombreux pays, une large partie de la clientèle de HSBC France est elle-même constituée d'entreprises internationales ou ayant une forte activité à l'international. Dans un contexte de relations commerciales tendues entre les Etats-Unis et la Chine et d'une poussée globale des tendances protectionnistes, on ne peut exclure une contraction progressive des échanges internationaux, qui pourrait affecter à moyen terme le volume d'affaires et les résultats de HSBC France.

Par ailleurs, l'environnement de taux bas, voire négatif, prévalant en zone euro depuis maintenant plusieurs années affecte de façon générale les banques dont une partie des revenus provenaient traditionnellement des dépôts de leur clientèle. Ces taux voisins de zéro, et plus généralement la politique d'assouplissement monétaire menée par la BCE, ont également eu pour effet de réduire les volumes traités sur les marchés dans le cadre des activités de taux, contribuant à l'érosion des marges d'intermédiation bancaire, au-delà de l'effet provoqué en ce sens par le développement des plateformes d'échange électroniques.

Si elles devaient persister durablement, et si la diversification en cours des activités de marché de HSBC France et la restructuration de sa banque de détail devaient ne pas prospérer conformément aux prévisions, ces conditions économiques et de marché pourraient représenter un défi particulier pour la banque, dont les activités de taux étaient le socle historique de sa ligne de métier "Global Markets".

Risque géopolitique

Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait nécessiter un changement du modèle économique et opérationnel de HSBC France afin de s'adapter au nouvel environnement économique et réglementaire. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Le vote de l'électorat britannique et l'accord de retrait de l'Union européenne pourraient avoir des conséquences significatives sur la situation macroéconomique générale du Royaume-Uni, de l'Union européenne et du monde. Les négociations portant sur l'accord de retrait du Royaume-Uni ainsi que la définition de sa relation future avec l'Union européenne et de ses relations commerciales avec le reste du monde ne sont toujours pas achevées.

Les opérations bancaires transfrontalières européennes du Groupe HSBC effectuées depuis Londres reposaient sur un accès totalement libre au marché européen des services financiers. La future relation du Royaume-Uni avec l'Union européenne aura des répercussions sur le fonctionnement de ces activités (perte des droits liés au "passeport européen", interruption de la circulation libre des services et modifications significatives apportées à la politique migratoire britannique). Ainsi, pour répondre aux besoins des clients du Groupe HSBC après le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, le Groupe HSBC continue de procéder à des ajustements de son modèle bancaire transfrontalier avec notamment le transfert des activités de plusieurs entités basées dans l'Espace économique européen ("EEE") à de nouvelles succursales de HSBC France (mis en place au premier semestre 2019) et la migration des activités et des clients affectés du Royaume-Uni vers les filiales de l'EEE de HSBC, en particulier HSBC France (qui devrait s'achever en 2020).

HSBC France doit faire face à de nombreux risques (juridiques, réglementaires, d'organisation, opérationnels, informatiques, humains, financiers). Ces risques sont suivis de façon régulière dans le cadre d'un comité de supervision afin de limiter leurs impacts potentiels.

Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC

HSBC France est exposé aux risques associés au remplacement des indices de référence. Probabilité : Peu probable / Impact : Elevé.

Le remplacement attendu des indices de référence clés (LIBOR / EONIA / EURIBOR) par des indices de référence alternatifs induit des risques pour HSBC France, ses clients et l'industrie des services financiers de façon plus générale. Ceci comprend, de façon non limitative, les risques suivants :

- Risques juridiques, dus aux changements requis pour la documentation des transactions nouvelles et existantes ;
- Risques financiers, dus aux changements potentiels dans la valorisation des instruments financiers liés aux indices de référence ;
- Risques de niveaux de prix, dus aux changements des indices de référence qui pourraient affecter les mécanismes de valorisation sur certains instruments ;
- Risques opérationnels, dus aux besoins éventuels d'adaptation des systèmes informatiques, des infrastructures de déclaration des transactions et des processus opérationnels ;
- Risques de conduite liés aux communications à la clientèle, pouvant entraîner des conséquences sur les clients et les engagements durant la période de transition.

L'incertitude concernant les mécanismes de transition et les niveaux relatifs du remplacement des indices et des méthodologies subsiste. Par conséquent, il n'est actuellement pas possible de déterminer dans quelle mesure de tels changements pourraient affecter HSBC France. Néanmoins, la mise en œuvre d'indices alternatifs de référence pourrait avoir un effet défavorable important sur notre situation financière, nos clients et nos activités.

Risque lié à l'activité, aux opérations, à la gouvernance et au contrôle interne

La conduite de nos actions stratégiques est exposée à un risque d'exécution. Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

Une gestion maîtrisée des projets mobilisant des ressources conséquentes dans un temps réduit est nécessaire pour assurer la mise en œuvre des priorités stratégiques de HSBC France. HSBC France continue à mettre en place ou à finaliser un grand nombre de programmes en plus du projet lié à la sortie du Royaume Uni précité (nouveau modèle de distribution RBWM, ainsi que les projets liés aux exigences réglementaires), dont la dimension et la complexité entraînent un risque accru d'exécution. L'impact cumulé des initiatives en cours au sein de HSBC France est significatif et a des conséquences directes sur les ressources et sur les collaborateurs de HSBC France. De plus, la mise en œuvre de ces actions stratégiques reste soumise à des incertitudes liées à l'environnement de marché économique, et réglementaire, pouvant engendrer de la volatilité dans les résultats financiers et la nécessité d'adapter la stratégie d'exécution au nouvel environnement.

Tout dysfonctionnement lors de la mise en œuvre des actions stratégiques ou d'autres programmes réglementaires pourrait avoir un impact significatif sur la santé financière, la rentabilité, les perspectives et la valeur des actions de HSBC France, ainsi que de plus amples conséquences réglementaires et réputationnelles. Le risque d'exécution lié au nombre croissant de projets structurels est suivi par un comité de supervision des projets significatifs pour HSBC France.

HSBC France est exposé à un risque d'attrition et de rétention de compétences . Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

Les exigences reposant sur le personnel de la banque restent d'un niveau très élevé. La charge de travail découlant des obligations réglementaires liées aux réformes expose les collaborateurs à des

Risques

demandes complexes et qui peuvent être contradictoires. Dans le même temps, le marché de l'emploi est tendu, en particulier dans certains domaines d'expertise dans lesquels la main-d'œuvre est très mobile et rare. Le succès de HSBC dépend en partie de la rétention de personnes clés, que ce soit au niveau de son équipe de direction, du management ou des employés. La capacité à continuer à attirer, former, motiver et retenir des professionnels hautement qualifiés et des talents qui adhèrent aux principales valeurs de HSBC est un élément essentiel de notre stratégie. Le succès de la mise en œuvre de notre stratégie de croissance dépend des compétences présentes dans les Métiers et les Fonctions, mais aussi de facteurs externes liés à l'économie, au marché et à la réglementation. Si les Métiers et Fonctions ne disposent pas des ressources adéquates, perdent les personnes ou des talents clés, échouent à les remplacer de façon satisfaisante dans des délais courts, échouent à mettre en œuvre les changements d'organisation accompagnant la stratégie, ou échouent à développer des valeurs partagées par tous, alors nos perspectives commerciales, notre situation financière et le résultat de nos activités, y compris la maîtrise des risques opérationnels pourraient en être fortement affectés.

Les profits escomptés de nos initiatives stratégiques restent incertains. Probabilité : Possible / Impact : Elevé.

La stratégie du Groupe HSBC s'articule autour de deux tendances : la croissance continue du commerce international et des flux de capitaux, et la création de richesse. Au regard de l'environnement dans lequel les banques européennes évoluent, le Groupe HSBC a décidé de lancer une revue stratégique de ses activités européennes afin de mettre en place un modèle opérationnel et financier plus durable qui servira au mieux ses clients dans le futur. Dans ce cadre, la vision stratégique de HSBC France est d'être la banque internationale de référence au service des entreprises en Europe continentale. HSBC France peut s'appuyer sur le réseau et l'expertise internationale du Groupe, ainsi qu'une couverture géographique et une offre produits étendues pour aider ses clients à atteindre leurs objectifs de croissance au sein du marché unique et des marchés internationaux. Le déploiement et l'exécution de la stratégie de HSBC France reposent sur des estimations et des jugements difficiles, subjectifs et complexes, dont les hypothèses reposent sur des prévisions économiques en France mais aussi dans d'autres parties du monde. HSBC pourrait se tromper dans l'identification des tendances qu'elle cherche à exploiter et dans les facteurs qui guident ses décisions en matière de déploiement du capital et de réduction de coûts.

Pour mener à bien la stratégie de croissance de HSBC France, il est nécessaire d'intégrer et de matérialiser pleinement le positionnement de HSBC France en tant que plateforme du Groupe au sein de l'Europe continentale, et ce en continuant de développer les synergies entre les différentes entités du Groupe HSBC dans le monde.

La capacité de HSBC France à mener à bien sa stratégie pourrait être limitée par sa capacité opérationnelle et par la complexité de l'environnement réglementaire actuel. HSBC France poursuit en parallèle ses initiatives de gestion des coûts.

HSBC France reste exposé à un large éventail de risques Cyber qui sont facilités par l'usage de la technologie.

Probabilité : Possible / Impact : Elevé

La menace Cyber reste un sujet d'attention pour notre organisation, et des défaillances de nos mesures de protection contre la criminalité sur Internet ou les cyber-attaques pourraient aboutir à des pertes financières, une interruption de nos activités et/ou la perte de données de nos clients ou d'autres informations sensibles qui pourraient atteindre notre réputation ou notre capacité à attirer et à conserver nos clients. Les "rançongiciels" et les attaques par déni de service ("DDoS") sont une menace prépondérante en pleine expansion au sein du secteur financier. En 2019, la banque a été la cible d'un faible nombre d'attaques DDoS sur ses sites sur Internet et aucune attaque par "rançongiciel" n'a été recensée. Bien que les cyber-attaques aient eu un effet négligeable sur nos clients et nos services, et compte tenu de la sophistication grandissante des cyber-attaques, de

futures attaques pourraient avoir des conséquences importantes sur nos activités, nos perspectives, notre assise financière, notre réputation et notre résultat opérationnel.

Les activités de HSBC France s'appuient sur des fournisseurs externes et internes ainsi que sur des prestataires de services. Probabilité : Possible / Impact : Elevé

HSBC s'appuie sur des tiers externes et internes pour fournir des biens et des services. Les régulateurs ont renforcé leur surveillance de l'utilisation par les institutions financières de services fournis par des tiers, y compris ceux qui ont trait aux décisions d'externalisation et à la manière dont les relations clés sont gérées. Les risques provenant de tierces parties peuvent être plus complexes à gérer.

Une insuffisance dans la gestion du risque de tiers pourrait affecter notre capacité à satisfaire nos attentes en termes de stratégie, de réglementation et de clientèle. Cela pourrait avoir des répercussions, y compris des sanctions réglementaires ou civiles, ou une atteinte à la fois à la valeur de l'action HSBC cotée en bourse et à notre réputation, accompagnées potentiellement d'une atteinte défavorable significative à nos activités, nos clients, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Ainsi, pour répondre aux récentes évolutions réglementaires liées à la mise en œuvre des nouvelles orientations de l'Autorité bancaire européenne ("ABE") relatives à l'externalisation, HSBC France a renforcé en 2019 son dispositif de gestion des risques de tiers afin de gérer ces risques de manière uniforme et efficace au sein de son périmètre. Ce nouveau dispositif, applicable sur l'ensemble du périmètre de HSBC France, est en cours de déploiement et nécessite encore un accompagnement des métiers. Par ailleurs, les travaux de remédiation liés aux tiers pré existants sont en cours de déploiement.

Les activités de HSBC France sont largement dépendantes de son système d'information. Probabilité : Peu probable / Impact : Elevé.

La fiabilité et la sécurité de notre infrastructure informatique et de nos bases de données clients sont cruciales pour maintenir la disponibilité de service de nos applications bancaires et de nos processus, et ainsi protéger la marque HSBC. Le bon fonctionnement de nos systèmes de paiement, de contrôle financier, de gestion du risque, d'analyse de crédit et de *reporting*, de comptabilité, de service client et autres systèmes informatiques, ainsi que les réseaux de télécommunication entre nos agences et les centres de traitements informatiques, sont critiques pour nos opérations. Une défaillance des systèmes essentiels, toute indisponibilité de service prolongée, ou toute brèche substantielle de sécurité de données, particulièrement dans le cas de données confidentielles de clients, pourrait provoquer de sérieux dommages dans notre faculté à servir nos clients ; contrevenir aux réglementations dans le cadre desquelles nous opérons ; et causer des dommages à long terme à nos activités et notre marque avec un effet défavorable significatif sur notre activité, nos clients, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Aucune perturbation ou événement significatif n'est à signaler pour HSBC France en 2019. De plus, la direction de HSBC France a pris en compte l'environnement financier de contrôle et a passé en revue les actions prises afin d'améliorer les contrôles liés à la gestion des accès informatiques.

Les politiques et processus de gestion des données peuvent ne pas être suffisamment robustes. Probabilité : Peu probable / Impact : Elevé.

Les processus métiers essentiels s'appuient sur de larges volumes de données provenant de multiples systèmes et sources. Si la gouvernance des données y compris leur rétention et leur destruction, les politiques de qualité des données et d'architecture de données, ou encore nos procédures, ne sont pas suffisamment robustes, une intervention manuelle, des ajustements et des réconciliations peuvent être requis afin de réduire le risque d'erreur dans la communication à destination de la Direction et des Régulateurs.

Des politiques et processus insuffisants peuvent également affecter notre capacité à utiliser les données au sein de HSBC France pour servir nos clients plus efficacement et/ou améliorer notre offre produits. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, nos perspectives et nos clients, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

De plus, les institutions financières échouant à se conformer aux principes d'agrégation des données de risques et à celui de production des rapports tels que décrits par le Comité de Bâle, dans le délai requis, peuvent être soumises à des mesures de surveillance. En complément, le non-respect des nouvelles dispositions globales en matière de confidentialité des données Règlement Général sur la Protection des Données ("RGPD") peut résulter en des sanctions réglementaires. Là encore, l'une ou l'autre de ces défaillances pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, nos clients, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous avons une exposition significative au risque de contrepartie. Probabilité : Peu probable / Impact : Elevé.

HSBC France est exposé à des contreparties qui interviennent dans pratiquement tous les grands secteurs et effectue régulièrement des transactions avec des contreparties dans les services financiers, notamment des contreparties centrales, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et d'autres clients institutionnels. Nombre de ces transactions exposent HSBC France à un risque de crédit en cas de défaillance de sa contrepartie ou de son client. L'action ou le manque de solidité commerciale d'autres institutions de services financiers peut affecter de façon significative notre capacité à effectuer des opérations courantes pour financer nos opérations et gérer nos risques. Les institutions financières sont nécessairement interdépendantes en raison de relations de négociation, de compensation, de contrepartie ou autres. En conséquence, une défaillance ou une baisse de la confiance du marché dans certaines institutions ou une inquiétude vis-à-vis du secteur des services financiers en général peuvent entraîner de nouvelles difficultés individuelles et/ou systémiques, des défaillances et des pertes.

La compensation centrale obligatoire des dérivés de gré à gré, y compris dans le cadre du règlement européen sur les infrastructures de marché en Europe, pose des risques pour HSBC.

En tant que membre compensateur, nous serons tenus de souscrire les pertes subies par une contrepartie centrale (la "CCP") par défaut des autres membres compensateurs et de leurs clients.

Par conséquent, le recours croissant aux chambres de compensation apporte un élément supplémentaire d'interconnexion entre les membres de compensation et les clients qui, selon nous, pourrait augmenter plutôt que réduire notre exposition au risque systémique. Dans le même temps, notre capacité à gérer nous-mêmes un tel risque sera réduite car le contrôle en a été en grande partie sous-traité aux contreparties centrales.

Lorsque le risque de contrepartie bilatéral a été atténué par la prise de garanties, le risque de crédit de HSBC France peut rester élevé si la garantie que nous détenons ne peut pas être réalisée ou doit être liquidée à un prix insuffisant pour recouvrer la totalité de notre exposition au crédit ou aux dérivés. Il existe un risque que la garantie ne puisse être réalisée, y compris dans les cas où cela résulterait d'un changement de loi qui pourrait influencer sur notre capacité à réaliser une garantie ou à faire valoir d'autres droits contractuels.

De tels ajustements ou modifications de la juste valeur pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Le risque réputationnel de HSBC France est fortement liée aux évolutions en cours de son organisation interne. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Le risque réputationnel a augmenté de manière significative dans le contexte de réorganisation du modèle économique de HSBC France : le parcours de transformation et l'intense activité liée à un

grand nombre de projets stratégiques gérés simultanément ont attiré l'attention des médias, ce qui peut affecter directement HSBC France, sur le plan financier ou non, ainsi que la confiance que lui portent ses partenaires et clients. Dans le même temps, le degré d'incertitude a augmenté pour les clients ainsi que les employés, et notre capacité à embaucher ou attirer pourrait être affectée par une période prolongée de manque de visibilité sur nos métiers et nos activités futures.

Une opinion publique défavorable peut également diminuer notre capacité à acquérir ou conserver des parts de marché (notamment auprès des clients particuliers et professionnels), à attirer ou à motiver des collaborateurs, et peut affecter nos activités, nos clients, notre situation financière et nos résultats.

HSBC France pourrait subir des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

HSBC France utilise des modèles dans divers contextes pour gérer son activité, en particulier pour le calcul des risques pondérés, les provisions pour risques, la juste valeur de certains instruments financiers, la prévention des délits financiers et du risque de fraude, les tests de résistance et les autorisations de crédit.

HSBC peut dans certains cas subir des conséquences négatives de décisions prises sur la base de l'utilisation de modèles, en particulier lorsque ces modèles sont mal construits ou mal mis en oeuvre, lorsque leurs résultats sont mal interprétés, ou utilisés en dehors du cadre prévu, ou lorsqu'il se produit certains événements dont la probabilité avait été négligée lors de la conception du modèle.

L'utilisation de modèles par les banques fait l'objet d'une stricte surveillance des autorités de supervision, en particulier en ce qui concerne les modèles internes utilisés par les banques pour le calcul des risques pondérés. En cas de faiblesse importante de ces modèles, les autorités de supervision sont susceptibles d'imposer à la banque de développer de nouveaux modèles ou des exigences en capital supplémentaires. Les risques émanant de l'utilisation de modèles peuvent avoir un impact négatif sur l'activité de la banque, ses perspectives, les conditions financières dans lesquelles elle opère, ses résultats opérationnels, sa réputation, et le capital minimum requis.

Les risques concernant la qualité des crédits des emprunteurs sont intrinsèques à notre activité. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Les risques engendrés par les évolutions dans la qualité des crédits et le recouvrement des créances sur les emprunteurs sont intrinsèques à l'activité de HSBC France. La détérioration de la qualité de crédit des emprunteurs et des contreparties, provenant d'une détérioration générale des conditions économiques ou du risque systématique de l'environnement financier, peut réduire la valeur de nos actifs et la possibilité de la réaliser et nécessiter d'augmenter la dépréciation des créances. Le risque est de mal estimer l'impact des facteurs que nous avons identifiés, ou de ne pas réussir à identifier les facteurs pertinents. De plus, l'information que HSBC France utilise pour déterminer la solvabilité des contreparties peut ne pas être exacte. Ne pas estimer correctement la capacité des contreparties à remplir leurs engagements peut avoir un impact négatif significatif sur les perspectives, la situation financière et le résultat d'exploitation de HSBC France. Le niveau de cet impact négatif va dépendre du nombre d'emprunteurs, de la taille de l'exposition et du degré d'inexactitude de nos estimations.

Les fluctuations du marché peuvent réduire nos revenus ou la valeur de nos portefeuilles. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Nos activités sont intrinsèquement soumises aux risques inhérents aux marchés financiers et à l'ensemble de l'économie, notamment des modifications des taux d'intérêt, des taux d'inflation, des *spreads* de crédit, des taux de change, des matières premières, des actions, du prix des obligations et de l'immobilier, et le risque

Risques

que nos clients agissent d'une manière non conforme à nos hypothèses d'activité, de tarification et de couverture.

Les mouvements de marché continueront de nous affecter de manière significative dans plusieurs domaines clés. Par exemple, les activités bancaires et de négociation sont soumises au risque de taux d'intérêt, au risque de change, au risque d'inflation et au risque de *spread* de crédit. Les variations du niveau des taux d'intérêt, des écarts de taux interbancaires par rapport aux taux officiels, des courbes de rendement et des *spreads* ont une incidence sur l'écart de taux d'intérêt entre les coûts d'emprunts et les revenus de prêts.

Les pressions concurrentielles sur les taux fixes ou les conditions des produits sur les prêts et dépôts existants limitent parfois notre capacité à modifier les taux d'intérêt applicables aux clients en réponse à l'évolution de leur situation financière.

Nos activités d'assurance sont également exposées au risque que les fluctuations du marché entraînent des déséquilibres entre les passifs liés aux produits et les actifs de placement qui les sous-tendent. Il est difficile de prévoir avec précision le degré d'évolution de la conjoncture du marché, qui peut avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Les activités de HSBC France sont exposées à un risque de fraude. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Le risque de fraude a augmenté et a été complexifié par les transformations digitales qui ont eu lieu dans le Groupe HSBC. Les fraudeurs peuvent cibler tous nos produits, services et canaux (particulièrement les processus de recrutement en ligne), y compris l'activité de prêts, la banque en ligne, les paiements, l'ouverture de comptes, les cartes de crédit; les cyber-attaques auxquelles la banque est confrontée et augmentent en nombre et en intensité. Cela peut entraîner des pertes financières pour HSBC France, de l'insatisfaction chez la clientèle, un dommage réputationnel et d'éventuels impacts réglementaires qui peuvent avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, nos perspectives, notre santé financière et le résultat de nos opérations. Il existe une pression de la part des consommateurs pour rendre plus largement les banques responsables des fraudes qui les affecte, en l'absence de solutions et contrôles préventifs exhaustifs. De plus, la fraude liée aux litiges à l'encontre de la banque est en augmentation, qu'il s'agisse de situations concernant des clients HSBC victimes de fraude ou bien de clients HSBC eux-mêmes fraudeurs.

La préparation des états financiers de HSBC France se fonde sur des jugements, des estimations et des hypothèses qui sont potentiellement sujets à l'incertitude. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

La préparation des états financiers implique des jugements, des évaluations et des hypothèses ayant potentiellement des impacts sur les montants rapportés au bilan (actifs, passifs) et en résultat (charges et produits). Du fait de l'existence de sources d'incertitude tout particulièrement lors du recours à des modèles financiers complexes, les montants qui seront effectivement comptabilisés sur les périodes futures pourraient différer de ces estimations. Les estimations, jugements, hypothèses et modèles sont régulièrement évalués, et intègrent des données historiques ainsi que d'autres facteurs, qui incluent l'anticipation d'événements futurs considérés comme suffisamment raisonnables compte tenu des circonstances. Les révisions apportées aux estimations comptables sont reconnues sur la période au cours de laquelle l'estimation est corrigée et sur toutes les périodes futures concernées par cette révision. Les normes comptables considérées comme critiques pour nos états financiers et la situation financière qui reposent sur des critères de "matérialité" et des jugements et estimations essentielles comprennent la dépréciation des prêts et créances, la dépréciation des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, l'impôt différé actif, les provisions et intérêts dans les entreprises associées. L'évaluation des instruments financiers à la juste valeur peut être subjective, en particulier si les modèles utilisés incluent

des données non observables. Du fait de l'incertitude et de la subjectivité inhérentes à la valorisation de tels instruments, les impacts financiers futurs pourraient différer substantiellement de ceux utilisés sur la base de l'information disponible à la date de clôture. L'impact de ces différences sur les résultats futurs des opérations et sur la situation financière future de HSBC France pourrait être significatif. Si les jugements, estimations et hypothèses utilisés par HSBC France pour préparer ses états financiers consolidés se révèlent, par la suite, substantiellement différents de ceux utilisés compte tenu de l'information disponible à la date de clôture, cela pourrait affecter notre activité, nos perspectives, notre position financière et le résultat de nos opérations.

La liquidité, ou l'accès au financement, est essentielle pour l'activité de la banque. Probabilité : Peu probable / Impact : Moyen.

La capacité de la banque à emprunter, sur une base sécurisée ou non, et le prix à payer pour le faire peuvent être affectés par l'augmentation des taux d'intérêt ou des *spreads* de crédit, l'abondance de liquidité, les obligations réglementaires en matière de liquidité ou encore la perception du risque relatif au Groupe HSBC dans son ensemble, HSBC France en particulier ou l'ensemble du secteur bancaire.

Les dépôts et comptes d'épargne à vue ou à court terme représentent une part importante du financement de la banque et HSBC France attache une importance particulière à maintenir leur stabilité. Pour les dépôts, la stabilité dépend de la capacité de la banque à maintenir la confiance des déposants dans sa solidité financière et sa liquidité ainsi que sur sa capacité à proposer une rémunération transparente et dans les règles du marché. Bien que les dépôts aient représenté historiquement une source de financement stable, cela pourrait ne pas rester le cas.

HSBC France recourt également aux marchés financiers pour le financement nécessaire à la réduction des déséquilibres de maturité entre actifs et passifs par devise.

Une conjoncture économique défavorable, des marchés perturbés ou des évolutions réglementaires pourraient alourdir le coût de financement ou rendre plus difficile l'accès de HSBC France aux marchés financiers dans le cadre de son développement ou de son expansion.

Si la banque se trouvait dans l'incapacité de se financer par les dépôts clientèle ou sur les marchés financiers, sa situation de liquidité pourrait s'en trouver affectée. Elle pourrait se trouver en difficulté pour honorer les demandes de retrait des dépôts des clients, pour rembourser ses emprunts à l'échéance, pour fournir le financement des lignes de crédit confirmées ou de contrats d'assurance ou pour financer de nouveaux prêts ou investissements et son activité avec la clientèle. La banque pourrait devoir liquider certains actifs grevés afin de faire face à ses engagements. Dans un environnement de faible liquidité, certains actifs pourraient être difficilement cessibles, sinon à un prix réduit, ce qui pourrait affecter négativement notre activité, nos perspectives, nos conditions d'exploitation ou nos résultats. Il est difficile d'anticiper de manière fiable des changements dans les possibilités d'accès au financement et l'étendue de leurs conséquences possibles.

Néanmoins, un certain nombre d'actions et de procédures - y compris au sein des métiers - sont prévus et possibles en cas de crise de liquidité et constituent le "Contingency Funding Plan" de HSBC France. Celles-ci réduisent fortement l'impact estimé en cas de matérialisation de ce risque.

Les tiers introducteurs et autres tierces parties peuvent nous utiliser pour mener à notre insu des activités illégales. Probabilité : Peu probable / Impact : Moyen.

Nous devons nous conformer aux lois et aux réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (ci-après "LCB-FT"), de sanctions financières internationales, de lutte contre la corruption et de transparence fiscale. Pour ce faire, nous avons adopté localement des politiques et procédures du Groupe HSBC reprenant les

exigences législatives et réglementaires locales, telles que les procédures "Customer Due Diligence", et mis en place un dispositif de contrôle interne et de gouvernance. Ce programme de conformité est destiné à limiter l'exposition de HSBC au risque de crime financier.

Depuis ces dernières années, les autorités américaines et britanniques concentrent particulièrement leur politique à l'égard des établissements financiers sur la prévention et la détection du blanchiment de capitaux, sur le respect des sanctions économiques américaines et européennes, et sur la lutte contre la corruption au niveau du Groupe. Cette tendance se traduit entre autres par les accords signés avec les autorités britanniques et américaines suite aux différentes investigations menées et aux insuffisances relevées en matière de LCB-FT et de respect des sanctions. Toutefois, la conclusion de ces accords n'exclut pas toute poursuite ultérieure par les autorités de régulation bancaire, les autorités publiques ou judiciaires, ou encore toute poursuite intentée par des particuliers.

En parallèle, notre régulateur bancaire français continue de mettre l'accent sur la LCB-FT, et plus récemment sur la lutte contre la corruption, la fraude, la fraude fiscale et l'évasion fiscale dans l'industrie bancaire française. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite "Sapin II" introduit de nouvelles exigences en matière de lutte contre la corruption et crée une Agence Française Anticorruption ("AFA") en charge de la supervision des entreprises françaises dans ce domaine.

Pour renforcer la protection des entités du Groupe au regard de ces risques, plusieurs actions de remédiation ont été mises en place suite à la signature du "Deferred Prosecution Agreement" avec les autorités américaines. Comme nous nous sommes acquittés de nos obligations au titre du DPA, ce dernier a par conséquent pris fin à la fin de l'année 2017. Le *Monitor*, qui avait pour mission d'évaluer nos progrès dans le cadre du DPA, agissait également depuis juillet 2013 en tant qu'expert (*Skilled Person*) dans le cadre d'une Directive émise par le UK *Financial Conduct Authority* ("FCA") en 2012 et sa mission à ce titre se poursuivra pour une durée qu'il appartiendra à la FCA de fixer.

Nous avons observé, ces dernières années, un accroissement substantiel du volume de nouvelles réglementations affectant nos processus opérationnels, ainsi qu'une augmentation du risque de non-conformité, les régulateurs et autres autorités continuant de mener des revues et des contrôles sur place des activités de la banque. Il est important de relever que des contrôles sur place et des discussions plénières pour l'évaluation mutuelle de la France sont planifiés par le GAFI pour 2020. HSBC France a continué d'améliorer son dispositif de lutte contre la criminalité financière et de conformité réglementaire, en conformité avec les normes les plus exigeantes du Groupe.

En outre, dans certaines conditions encadrées par la réglementation, il est possible de s'appuyer sur certains tiers introducteurs ou autres tierces parties qui maintiennent et appliquent de manière appropriée leurs procédures en matière de LCB-FT, de sanctions financières internationales, de lutte contre la corruption, de prévention de la fraude et de la transparence fiscale. Bien qu'autorisée par la réglementation, la tierce introduction peut s'avérer inefficace pour prévenir la survenance de faits de blanchiment de capitaux et/ou de financement de terrorisme, de corruption, de fraude, de fraude fiscale et d'évasion fiscale ou encore de violation des règles en matière de sanctions financières internationales. Les tiers introducteurs/tierces parties peuvent nous utiliser pour mener, à notre insu, des activités illégales. Dès lors, toute participation ou condamnation pour des faits de complicité de blanchiment de capitaux peut nuire à notre réputation et donner lieu à des amendes, sanctions ou poursuites judiciaires. Ces dernières peuvent aussi avoir des incidences défavorables significatives sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation.

Les Risques ESG – Environnements, Sociaux et de Gouvernance

Voir "Déclaration de Performance Extra-Financière" de la partie "Développement Durable".

Développements clés et profil de risque

Évolutions marquantes – 2019

En 2019, HSBC France a poursuivi le déploiement des initiatives visant à améliorer son approche de la gestion des risques. Parmi celles-ci figurent :

- le renforcement du dispositif de gestion des risques fournisseurs (internes et externes) avec la mise en oeuvre des directives de l'Autorité bancaire européenne sur le dernier trimestre 2019 ;
- la poursuite du renforcement de la culture du risque avec une attention particulière portée sur les sujets liés à la cybersécurité par le biais, notamment, de formations destinées à améliorer la perception et le traitement des risques liés à la sécurité et aux systèmes d'information par les collaborateurs de HSBC ;
- la mise en place d'une équipe Resilience Risk, qui a pour objectif de maintenir la confiance de nos clients, de nos actionnaires et des régulateurs en assurant le maintien des activités essentielles de HSBC même en cas d'interruption de nos services informatiques ;
- le dispositif "Conduct", qui consiste à garantir à nos clients un traitement juste et équitable et à ne pas perturber le bon fonctionnement et la transparence des opérations sur les marchés financiers, a été élargi et intégré dans le dispositif de gestion des risques du Groupe, l'*Enterprise Risk Management Framework*, afin de renforcer la compréhension des rôles et responsabilités qui incombent aux membres des 3 Lignes de Défense (modèle expliqué plus loin dans la partie "Organisation du dispositif") ;
- l'élargissement du périmètre de gestion des risques de HSBC France avec l'intégration de nouvelles filiales et succursales internationales: l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, l'Irlande, les Pays-Bas, la Belgique, la République tchèque ainsi que la Suède.

Gestion des risques

En tant qu'institution financière, le Groupe HSBC considère la gestion du risque comme une priorité. Ainsi, les risques sont gérés de manière mesurée, en ligne avec l'appétit aux risques défini localement. HSBC France conserve une position de forte liquidité, qui est avantageuse pour s'adapter à un environnement réglementaire en forte mutation.

Gérer les risques

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dispositif

Une gouvernance forte et des responsabilités clairement établies permettent une gestion efficace des risques. Le dispositif de gestion des risques au sein du Groupe HSBC permet une surveillance et une évaluation continues des risques. Le dispositif d'appétit au risque (*Risk Appetite*), la réalisation de tests de résistance, la *Risk Map* et l'identification des principaux risques actuels et émergents sont partie intégrante de la gouvernance de gestion des risques.

La gestion des risques de HSBC France est conçue de manière à assurer une évaluation et un suivi appropriés du risque.

Le Comité des Risques est composé d'Administrateurs indépendants et a pour mission de superviser pour le compte du Conseil d'Administration l'appétit et la tolérance au risque de la

Risques

banque, sa gestion des risques, ou encore son dispositif de contrôle interne ou de conformité et de le conseiller dans ces domaines.

Le Comité des Risques entretient et développe une culture qui encourage la gestion des risques, que la Direction met en œuvre au moyen de procédures, de formations et d'actions de management.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques décrit dans les chapitres qui suivent.

Le Comité des Risques est aidé dans l'exercice de ses responsabilités par le *Chief Risk Officer* ("CRO"), le Directeur Financier, le responsable de l'Audit interne et par les responsables Conformité – Lutte contre la criminalité financière et Conformité Réglementaire, avec le support d'autres fonctions ou métiers pour les risques entrant dans leurs périmètres respectifs.

Gouvernance

La gestion des risques est supervisée par la *Risk Management Meeting* ("RMM") de HSBC France, comité faïtier de gestion des risques, aux côtés du *Financial Crime Risk Management Committee* ("FCRMC") chargé d'assurer spécifiquement la supervision des risques liés à la criminalité financière et au non-respect des sanctions internationales.

Présidé par le CRO, le RMM réunit mensuellement les membres du Comité Exécutif afin d'analyser les principaux risques de HSBC France selon un ordre du jour préalablement établi. Le *Chief Executive Officer* des succursales internationales et *Directeur Général Délégué* de HSBC France, est membre du RMM d'HSBC France depuis juillet 2018. Ce comité s'appuie également sur le RMM de HSBC Bank plc International, auquel participe le CRO de HSBC France ainsi que sur les travaux des comités de gestion des risques propres à chaque métier et de certaines fonctions de seconde ligne de défense (Juridique, Conformité Réglementaire et Conformité – Lutte contre la criminalité financière). Il examine mensuellement les risques opérationnels des métiers et des fonctions, ceux de HOST, l'avancement des plans d'actions mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles. Le RMM de HSBC France reporte à son homologue au niveau régional : le RMM de HSBC Bank plc.

Enfin, ce dispositif est complété par des forums et groupes de travail sur les risques spécifiques au sein des métiers et fonctions, qui réunissent les différents niveaux du contrôle permanent, de façon à permettre la gestion, le suivi et le contrôle des risques propres à chacune des activités de HSBC France. Les principales fonctions agissant en seconde ligne de défense tiennent une instance mensuelle ou trimestrielle, présidée par le responsable de la fonction et à laquelle participent les membres et experts de la fonction, des représentants des métiers, de la fonction *Operational Risk* et, pour certains d'entre eux, le CRO de HSBC France.

Organisation du dispositif

En ligne avec les exigences du Groupe HSBC et celles de l'arrêté du 3 novembre 2014, un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques est déployé au sein de HSBC France.

Le CRO de HSBC France est responsable du contrôle permanent de HSBC France pour l'ensemble de son périmètre.

La responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers, fonctions et HOST, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement réalisés et sont couverts par un dispositif de contrôle de second niveau indépendant. Le détail de ce dispositif est disponible au sein de la rubrique intitulée "Dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels" du présent rapport. Le dispositif de gestion des risques du Groupe HSBC est défini par la structure des trois lignes de défense telle que décrite, dans la section intitulée « Les trois lignes de défense » ci-après.

Les risques opérationnels ou risques non-financiers

Le risque opérationnel ou non-financier résulte de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et

processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information, ou liés à des événements extérieurs.

HSBC France gère ses risques non-financiers selon les recommandations des *Risk Stewards* et sous la supervision de la Direction des Risques Opérationnels qui assure une vision holistique des risques non-financiers de la Banque.

Les risques financiers

Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités. Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les outils

Dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, chaque entité a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques. Les risques inhérents et résiduels sont répertoriés dans des cartographies propres à chaque métier (Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque privée). Ces cartographies décrivent l'évaluation des risques des métiers qu'elles couvrent et les contrôles attendus selon une approche par les risques.

La mise à jour du dispositif de contrôle permanent s'effectue au fil de l'eau et dès lors qu'un changement significatif intervient (nécessitant une réévaluation du risque et de la couverture de contrôle afférente). Le profil de risque des métiers et de la plupart des fonctions est présenté plus formellement annuellement par son dirigeant au *Chief Risk Officer* ("CRO") de HSBC France, en présence des secondes lignes de défense, les *Risk Stewards* concernés, de la Direction des Risques Opérationnels et de l'Audit. L'objectif consiste à s'assurer que l'évaluation et la gestion des risques non financiers réalisées au sein des métiers et fonctions sont cohérentes avec l'activité concernée et respectent le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au sein du Groupe HSBC ainsi que la réglementation française.

Les trois lignes de défense

Nous utilisons une méthodologie basée sur le modèle des trois lignes de défense pour définir les rôles et responsabilités de chacun dans la gestion des risques. Ce modèle constitue un environnement de contrôle robuste de gestion des risques.

Ce modèle met en avant notre approche de gestion des risques en clarifiant les responsabilités, et en permettant une coordination efficace des activités de risques et de contrôles. Les trois lignes de défense sont résumées ci-dessous :

- la première ligne de défense, propriétaire des risques, est responsable de leur identification, leur enregistrement et leur gestion, et de s'assurer que l'évaluation et les contrôles appropriés sont en place pour atténuer ces risques ;
- la seconde ligne de défense s'assure que les risques du domaine dont elles ont la responsabilité sont gérés de manière efficace et communique des recommandations, des directives et des conseils à la première ligne de défense. Cette ligne a été renforcée par des équipes Assurance, notamment au sein des équipes de conformité qui sont dédiées à la réalisation des contrôles permanents avec une vision exhaustive, sur des typologies des risques dédiés ;
- la troisième ligne de défense est l'Audit interne, qui apporte une vision indépendante et objective sur la pertinence et l'efficacité opérationnelle du dispositif de gestion des risques, du processus de contrôle interne et de la gouvernance.

La culture du risque

La culture du risque au sein du Groupe HSBC fait référence aux normes déployées, aux attitudes et comportements en termes de sensibilisation, de gestion et de prise de risque.

Depuis de nombreuses années; le Groupe HSBC a renforcé sa culture des risques, dont la responsabilité première incombe à ses dirigeants. Cette culture est reflétée dans nos documents décrivant nos "Valeurs" et nos "Grands Principes", qui sont mis à disposition de tous les collaborateurs du Groupe. Ces documents permettent d'aligner les comportements individuels des collaborateurs avec le dispositif de Gestion des risques du Groupe HSBC afin que notre profil de risque reste dans le cadre fixé.

La communication des messages stratégiques de la Direction Générale sur les sujets de risques s'effectue de manière claire et transparente vers les employés du Groupe HSBC. Des formations obligatoires sont également déployées sur les thématiques de risques et de conformité afin d'améliorer les compétences et les connaissances des collaborateurs, de renforcer la culture du risque et l'engagement de tous sur l'ensemble de ces sujets, comme décrit dans notre politique de gestion des risques.

Depuis 2016, le programme "*Embedding FCC Culture*" a permis de renforcer les connaissances de nos collaborateurs et l'efficacité du dispositif au sein de la banque pour une meilleure identification des risques de criminalité financière et de lutte contre le terrorisme par les équipes de la 1^{re} ligne de défense et de HOST.

Le programme mondial *Conduct* (code de bonne conduite), déployé en 2015 et qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs de HSBC, vise à s'assurer que les actions et décisions prises dans le cadre de nos activités répondent aux objectifs du Groupe. Des communications et des formations sont régulièrement déployées pour améliorer la connaissance des collaborateurs complétant la formation obligatoire dispensée à l'ensemble des employés du Groupe : "Le code de bonne conduite et moi". Par ailleurs, un guide du code de bonne conduite a été élaboré permettant aux collaborateurs de les éclairer sur la meilleure façon de prendre en compte, dans leurs décisions, les objectifs des clients et la transparence des marchés.

La culture du risque est renforcée par la politique de Rémunération mise en place par le Groupe à travers l'attribution de récompenses individuelles intégrées dans la rémunération variable, y compris dans celle des cadres de Direction, visant ainsi à encourager les actions et la réalisation d'objectifs financiers et non financiers alignés sur notre niveau d'appétence aux risques, sur les valeurs du Groupe et sur notre stratégie globale.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs.

La fonction Risque

La fonction Risque est dirigée par le Directeur des Risques, *Chief Risk Officer* ("CRO"), responsable de la gestion du risque pour HSBC France. Cette responsabilité comprend la fixation de la politique de risque, la surveillance des profils à risque, et l'identification et la supervision des risques à venir. Cette fonction est constituée de sous-fonctions qui couvrent l'ensemble des risques des activités de la banque. La fonction Risque fait partie de la seconde ligne de défense. Elle est indépendante des fonctions commerciales.

Les outils de management du Risque à l'échelle de l'entreprise

HSBC France utilise plusieurs outils pour identifier, surveiller et contrôler le risque. Les principaux outils du management du risque de l'entreprise sont :

Appétit au risque (*Risk appetite*)

L'appétit au risque de HSBC France est présenté dans le Rapport d'Appétit au Risque, qui décrit les types et niveaux de risques que HSBC France est prêt à accepter dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie. Le Rapport d'Appétit au Risque de HSBC France couvre les 18 zones principales de risque suivantes, avec des mesures détaillées pour chaque catégorie : conformité contre la criminalité financière, conformité réglementaire, risques opérationnels, risque réputationnel, systèmes, gestion d'actifs, assurance, sécurité, ressources humaines, coût du risque, diversification du risque, risques de marchés, risques pondérés, capital (y compris ratio de levier), liquidité et financement, risque

de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, profitabilité et coûts. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont assignés aux catégories de risques ci-dessus. Les mesures de ces indicateurs :

- guident l'activité sous-jacente des métiers, en s'assurant qu'elle reste alignée avec l'appétit au risque ;
- renseignent la rentabilité ajustée du risque ;
- permettent le suivi des principales hypothèses sous-jacentes et, si nécessaire, leur ajustement lors des cycles suivants de planification d'activité ; et
- identifient rapidement les décisions opérationnelles nécessaires afin de diminuer le risque.

Le Rapport d'Appétit au Risque est approuvé par le Conseil d'Administration de HSBC France, sur avis du Comité des Risques. Il est une composante clé du dispositif de gestion des risques. Il constitue un élément central du processus de planification annuelle et vise à être aligné avec la stratégie.

Pour chacun des indicateurs d'appétit au risque, la performance réalisée est suivie mensuellement par le *Risk Management Meeting*, et trimestriellement par le Comité des Risques et le Conseil d'Administration. Les détails des indicateurs ayant franchi les seuils d'appétit ou de tolérance au risque sont fournis, ainsi que les actions de remédiation.

"Risk Map"

La "*Risk Map*" fournit un point de vue à un instant "t" du profil de risque au travers de la taxonomie des risques de HSBC France, basé sur l'évaluation discrétionnaire des "*Risk Stewards*" à propos des activités de la première ligne de défense. Elle évalue la potentialité de ces risques, d'avoir un impact matériel sur les résultats financiers du groupe, sur sa réputation, et la pérennité de son activité. Les "*Risk Stewards*" attribuent au risque une évaluation actuelle ou projetée motivée par des commentaires. Les risques ayant été évalués ambre ou rouge nécessitent un plan de contrôle ainsi qu'un plan d'action pour atténuer le risque, les deux ayant été initiés et mis en place afin de gérer le risque pour le ramener à un niveau acceptable.

Risques principaux et émergents

Nous utilisons une procédure relative aux risques principaux et émergents afin de fournir une vision prospective quant aux problèmes émanant de ces risques ainsi que la probabilité de l'exécution des menaces sur notre stratégie et nos opérations à moyen et long terme.

Nous évaluons de manière proactive le risque environnemental interne et externe en mettant à jour nos risques principaux et émergents autant que nécessaire.

Nous définissons "un risque principal ou majeur" comme un problème thématique pouvant se concrétiser au cours des six mois ou de l'année à venir, et qui a une probabilité matérielle d'affecter le groupe quant à ses résultats financiers, sa réputation ou son modèle de développement. Il peut provenir de certaines combinaisons de types de risques ou plus largement de certaines activités. L'impact peut être bien compris par le "*senior management*" et plusieurs actions peuvent être mises en place.

Un "risque émergent" se définit comme un risque dont les composantes principales sont inconnues qui peuvent se concrétiser et se cristalliser au-delà d'un horizon de temps d'une année. S'il s'était matérialisé, il aurait pu avoir un effet significatif sur la stratégie de long terme du Groupe, sur sa rentabilité et/ou sur sa réputation. Les plans de corrections existants sont susceptibles d'être minimales, en raison de la nature incertaine du risque à ce stade.

Tests de résistance ("Stress tests")

HSBC France réalise un programme complet de tests de résistance, qui soutient notre gestion des risques et la planification de nos besoins en capitaux. Il inclut notamment l'exécution de tests de résistance mandatés par nos superviseurs. Nos tests de résistance bénéficient d'équipes et infrastructures dédiées, et sont supervisés par la Direction Générale de la banque. Notre programme de tests de résistance (*stress tests*) mesure la solidité de notre structure de capital au travers d'un examen rigoureux de notre résilience à des chocs externes. Il nous permet également de comprendre, d'atténuer les risques ainsi que d'éclairer nos décisions relatives aux niveaux de capital. Tout en réalisant des tests de résistance réglementaires, nous conduisons nos propres tests de résistance internes (ex. : tests de risque de concentration sur des portefeuilles spécifiques, *stress tests* de marchés et des analyses de sensibilité du capital à certains facteurs de risque).

Les impacts des tests de résistance sont mesurés par rapport à notre compte de résultat, nos risques pondérés et notre capital. Les résultats des tests de résistance sont soumis au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

En 2019, HSBC France a réalisé une série de tests de résistance afin d'examiner l'adéquation des fonds propres et des liquidités dans le contexte des risques de HSBC France. Ces tests qui reposent sur des scénarios spécifiques à la France, simulant des chocs macroéconomiques, ou envisageant une forte détérioration de certains secteurs d'activité, ou encore destinés à évaluer le risque de concentration dans les portefeuilles de crédits de la banque, ont également été présentés à la Direction Générale et aux organes de gouvernance de la banque.

En plus des scénarios spécifiques à la banque, HSBC France a contribué au programme de tests de résistance du Groupe HSBC, notamment le test de résistance interne global et le test de résistance inversé. Les tests de résistance inversés visent à définir les scénarios et circonstances qui auraient pour conséquence de rendre le modèle économique de la banque non viable, et ainsi d'identifier les vulnérabilités potentielles de l'activité.

Les scénarios relatifs aux exercices de tests de résistance reposent généralement sur un ensemble de variables macroéconomiques et financières (PIB, inflation, taux d'intérêt et de change, chômage, indice boursier) projetées sur un horizon de temps prédéterminé. Plusieurs scénarios sont habituellement définis :

- un scénario de référence, considéré comme le plus plausible sur la période projetée, et prenant en compte les environnements économique et financier et leur évolution prospective ;
- un ou des scénarios défavorables intégrant un ou plusieurs chocs affectant les environnements économique et financier, comme la concrétisation d'un ou plusieurs risques pesant sur le scénario de référence.

Pour les tests de résistance macroéconomiques, les scénarios de référence et défavorables sont généralement coordonnés centralement par les équipes Risques et Finance du Groupe HSBC, et déclinés en scénarios régionaux et nationaux afin d'assurer une cohérence globale. Afin de s'assurer que les risques spécifiques de HSBC France sont couverts, des scénarios spécifiques à la France sont développés par les équipes Risques et Finance de HSBC France, avec la contribution de groupes de spécialistes.

Tests de résistance réglementaires

Les tests de résistance sont pour les superviseurs réglementaires un outil important afin d'évaluer la résilience du secteur bancaire et des banques individuellement face à des évolutions économiques ou financières défavorables.

Les résultats renseignent le superviseur et les Directions sur l'adéquation du capital des établissements individuels. Ils pourraient avoir à l'avenir un effet significatif sur les exigences minimales en matière de capital, ainsi que sur les actions prévues liées au capital, comme la distribution de dividendes.

HSBC France, HSBC Bank plc et le Groupe HSBC ont pris part au programme de test de résistance de la Banque d'Angleterre en 2019, impliquant les principales banques britanniques. Le Scénario Cyclique Annuel, utilisé ("ACS") était similaire à celui retenu en 2018, avec une crise financière globale et synchrone, une augmentation significative du taux du chômage, une contraction de la consommation, et une chute générale des prix de l'immobilier. Les résultats pour le Groupe des tests de résistance 2019 de la PRA ont été publiés par la Banque d'Angleterre, au quatrième trimestre 2019, et ont confirmé l'absence d'inadéquation en matière de capital. En complément du "ACS", le Scénario Exploratoire ("BES") examine l'impact d'une crise de liquidité dans le secteur bancaire britannique. Les résultats de cet exercice devraient être finalisés au premier trimestre de 2020. HSBC France a également participé au test de résistance liquidité du ECB ("LiST").

Risques significatifs – bancaire et assurance

Les risques significatifs des activités de banque et d'assurance de HSBC France sont détaillés dans le tableau suivant.

Description des risques – activité bancaire

Risques	Venant de	Mesure, suivi et gestion des risques
<p>Risque de crédit</p> <p>Il s'agit du risque de perte financière en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie dans le cadre d'un contrat.</p>	<p>Le risque de crédit découle principalement des activités de prêt, de financement du négoce, crédit-bail et location de longue durée, et d'autres activités comme les garanties et les produits dérivés.</p>	<p>Le risque de crédit est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mesuré comme la perte enregistrée en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie incapable de procéder au remboursement des sommes dues ; • contrôlé à l'aide de limites détaillées <i>via</i> un cadre de délégation d'autorité ; et • géré à travers un processus de contrôle des risques robuste qui met en œuvre des politiques, des principes et des conseils pour les gestionnaires et propriétaires des risques.
<p>Risques de liquidité et de financement</p> <p>Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC France ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'elle ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Le risque de financement est le risque que les ressources jugées durables et donc utilisées pour financer les actifs ne soient plus pérennes.</p>	<p>Le risque de liquidité résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie ou de ce que le financement des actifs illiquides ne peut être obtenu au moment requis selon les conditions attendues.</p>	<p>Les risques de liquidité et de financement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mesurés en utilisant une palette de ratios incluant le <i>Liquidity Coverage Ratio</i> et le <i>Net Stable Funding Ratio</i> ; • supervisés selon le cadre interne sur la gestion des risques de liquidité et de financement ; et • gérés par une entité opérationnelle de façon autonome, sans appui implicite sur une autre entité du Groupe (sauf accord confirmé) ou sur une banque centrale sauf à ce qu'il s'agisse d'une pratique usuelle de place.
<p>Risques de marché</p> <p>Le risque que les mouvements de marchés impactent nos revenus et la valeur de nos positions.</p>	<p>Les expositions aux risques de marché sont séparées en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les portefeuilles de <i>trading</i> ; et • les portefeuilles de <i>banking</i>. 	<p>Les risques de marché sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quantifiés et surveillés à l'aide de la VaR, des <i>stress tests</i> et des sensibilités des portefeuilles à la variation des données de marché ; et • gérés à l'aide de limites opérationnelles approuvées par le <i>Risk Management Meeting</i> ("RMM").
<p>Risque opérationnel</p> <p>Le risque opérationnel représente le risque résultant de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains, des systèmes d'information ou liés à des événements extérieurs.</p>	<p>Les risques opérationnels sont liés aux opérations effectuées au quotidien ou aux événements externes et ce, pour l'ensemble des composants de notre activité. Les risques liés à la conformité réglementaire et à la lutte contre la criminalité financière sont détaillés ci-dessous.</p>	<p>Le risque opérationnel est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mesuré par l'utilisation de la matrice d'évaluation des risques et des contrôles, qui détermine le niveau du risque et l'efficacité des contrôles ; • contrôlé au travers de l'utilisation d'indicateurs clés et du dispositif de contrôle interne ; • géré en premier lieu par les métiers et fonctions qui identifient et évaluent les risques, mettent en place les contrôles permettant de les réduire et suivent l'efficacité des contrôles au travers du dispositif de gestion des risques opérationnels.
<p>Risque de non-conformité réglementaire</p> <p>Il s'agit du risque de violation de la lettre et/ou de l'esprit des textes applicables à HSBC France, qu'il s'agisse de lois, de codes, de normes, ou de standards internes et externes de bonne conduite. Une telle violation aurait pour conséquence une amende ou une sanction, et nuirait aux activités de la banque.</p>	<p>Le risque de non-conformité réglementaire fait partie des risques opérationnels, et provient de la méconnaissance d'obligations vis-à-vis de clients ou d'autres partenaires, d'un comportement de marché inapproprié, mais également de la violation de normes ou standards de bonne conduite.</p>	<p>Le risque de non-conformité réglementaire est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évalué grâce à des indicateurs dédiés, des analyses d'incidents, des retours des autorités de tutelle de HSBC France, et à l'appréciation des équipes de la fonction Conformité Réglementaire ; • contrôlé en vertu de notre évaluation des risques et des indicateurs y afférents, des résultats des contrôles menés par les équipes dédiées, les conclusions des inspections d'audits internes et externes, et les résultats des missions d'inspections réalisées par nos autorités de tutelle ; et • encadré par la rédaction et la diffusion de politiques et procédures dédiées, la formation adéquate des collaborateurs, et le suivi des éléments ci-dessus. HSBC France assure une gestion proactive des risques et/ou des efforts de remédiation en tant que de besoin.

Description des risques – activité bancaire

Risques	Venant de	Mesure, suivi et gestion des risques
Risques de criminalité financière		
<p>Le risque que les lois, réglementations, normes, règles, politiques internes et bonnes pratiques liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales et à la lutte contre la corruption et à la lutte contre la fraude (et notamment la lutte contre la fraude fiscale) ne soient pas suivies à la lettre ou dans l'esprit.</p>	<p>HSBC France est exposé à des risques de criminalité financière dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de nos services pour légitimer les profits d'activités illégales • Recours aux services de la banque pour financer une organisation terroriste • Réalisation de transactions vers des pays ou des individus sanctionnés • Corruption active ou passive ou sous tout autre forme de nos collaborateurs 	<p>Les risques de criminalité financière font l'objet d'une surveillance renforcée, avec le déploiement d'un dispositif de contrôles adaptés et la production de mesures d'évaluation de ces risques.</p> <p>Ces risques sont présentés et gérés en comité <i>Financial Crime Risk Management Committee</i> ("FCRMC"), dirigé par le Directeur Général et auquel tous les directeurs de lignes métiers, le COO et le Directeur FCC assistent.</p> <p>En 2019, HSBC France a mené à bien les programmes de transformation et d'organisation de la fonction FCC en mettant l'accent sur le cadre de surveillance des transactions.</p>
Risques de modèle		
<p>Le risque que des décisions soient prises sur la base de modèles dont les prédictions peuvent s'avérer peu fiables.</p>	<p>Le risque de modèle se présente lorsque les décisions prises par la banque se basent en partie sur des modèles, comme c'est de plus en plus le cas dans de nombreux domaines, qu'ils soient de caractère financier ou non.</p> <p>Les modèles se distinguent par leur caractère prédictif, qui ne peut être au mieux qu'une approximation simplifiée des phénomènes complexes auxquels la banque est confrontée.</p> <p>Le risque de modèle peut se manifester sous plusieurs forme : erreurs de méthode dans la conception des modèles, erreurs dans leur implémentation informatique, utilisation de modèles en dehors du cadre pour lequel ils ont été conçus, ou plus simplement occurrence d'événements complexes négligés dont la probabilité a été négligée lors de la conception du modèle.</p>	<p>Le risque de modèle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesuré par une activité régulière de validation indépendante des modèles, qui permet d'identifier des lacunes (constats) et d'évaluer la performance de façon globale. Des métriques agrégées permettent de mesurer le recours à des modèles non validés ou présentant des défauts importants déjà détectés. • Contrôlé par une surveillance continue de la performance des modèles par la première ligne de défense (équipes propriétaires et utilisatrices des modèles) et par les vérifications de la seconde ligne de défense (équipe de gestion du risque de modèle). Les audits internes et externes ciblés ainsi que des revues des organismes de supervision sont également utilisés par la banque pour améliorer la surveillance de ses risques de modèle. • Géré par la mise en place de mesures destinées à diminuer, atténuer ou contrôler le risque de chaque modèle, par la création de politiques et procédures adéquates, et le contrôle de leur application et de leur efficacité.
Risque de résilience		
<p>Le risque de résilience représente notre incapacité à fournir des activités essentielles de la banque à nos clients, filiales et partenaires du fait d'une situation de disruption opérationnelle significative et continue.</p>	<p>Le risque de résilience peut être le résultat d'une myriade de défaillances ou d'insuffisances imputables à des processus, des personnes, des systèmes ou des événements externes. Les menaces en termes de résilience opérationnelle ont été illustrées ces dernières années à de nombreuses reprises. Ainsi, des exemples de facteurs mettant en exergue une attention accrue sur le sujet de la résilience peuvent être cités : les innovations technologiques rapides, les comportements changeants de nos clients, le risque toujours plus grand d'attaques et de menaces informatiques, les dépendances transfrontalières ou encore la sous-traitance.</p>	<p>Le risque de résilience est composé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La définition d'un seuil tolérable (impact maximum) ; • La supervision de l'environnement du risque et du contrôle ; • Le contrôle permanent ainsi que les revues thématiques.

Autres risques significatifs

Risques	Résultat de	Mesure, suivi et gestion du risques
Risque réputationnel Le risque de ne pas répondre aux attentes des parties prenantes suite à un événement, un comportement, une action ou une inaction, que ce soit de la banque elle-même, de ses employés ou de ceux avec qui elle est associés, risque d'entraîner une vision négative de HSBC France.	Les risques de réputation primaires résultent directement d'une action ou d'une inaction de la part de HSBC France, de ses salariés ou des parties liées qui ne sont pas la conséquence d'un autre type de risque. Les risques de réputation secondaires sont ceux qui découlent indirectement d'un défaut de contrôle d'autres risques.	Le risque de réputation est : <ul style="list-style-type: none"> • mesuré en fonction de notre réputation, telle qu'indiquée par nos rapports avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les médias, les régulateurs, les clients et les employés ; • contrôlé <i>via</i> un dispositif de gestion des risques de réputation intégré dans le cadre plus large de la gestion des risques de la banque ; et • géré par chaque membre du personnel, et couvert par un certain nombre de politiques et de lignes directrices. Il existe une structure claire de comités et de personnes chargés d'atténuer le risque de réputation.

Nos filiales compagnies d'assurance sont réglementairement séparées des opérations de banque.

Les risques dans les entités d'assurance sont gérés selon des méthodologies et processus sous la supervision du Groupe. Nos

opérations d'assurance sont également soumises à des risques similaires à ceux des opérations bancaires, qui sont couverts par des processus de gestion du risque du Groupe.

Description des risques - assurantiel

Risques	Résultat de	Mesure, suivi et gestion du risques
Le risque financier Notre capacité à appairer les engagements résultant des contrats d'assurance avec les portefeuilles d'actifs détenus en représentation de ces engagements est subordonnée à la gestion des risques financiers et à la manière dont ces risques sont assumés par les assurés.	L'exposition aux risques financiers provient : <ul style="list-style-type: none"> • du risque de marché qui affecte la juste valeur des actifs financiers ou leur <i>cash-flow</i> futurs ; • du risque de crédit, et du risque de liquidité qui conduirait l'entreprise à ne pas être en mesure de régler les capitaux dus aux assurés. 	Le risque financier est : <ul style="list-style-type: none"> • mesuré (i) pour le risque de crédit en termes de capital économique et en montant de perte en cas de défaillance d'une contrepartie (ii) pour le risque de marché en termes de capital économique, de métriques internes et de fluctuations de variables financières clés et (iii) pour le risque de liquidité en termes de métriques internes y compris des projections de <i>cash-flow</i> stressées ; • contrôlé au travers d'un cadre d'approbation de limites et de délégation de pouvoir ; et • géré dans un cadre de contrôle des risques robuste qui expose des politiques, des principes et des orientations clairs et cohérents. Cela inclut la conception des produits, la gestion actif-passif et la détermination du taux servi aux assurés.
Risque assurantiel Le risque que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus puissent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement.	Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat.	Le risque assurantiel est : <ul style="list-style-type: none"> • mesuré en termes d'engagements vis-à-vis des assurés des contrats d'assurance vie (passif) et de capital économique alloué au risque de souscription ; • contrôlé à l'aide d'un dispositif de limites et des délégations de pouvoir ; et • géré dans un cadre de contrôle des risques robuste qui met en avant des politiques, principes et directives clairs et pertinents. Ceci inclut des procédures de conception de produits, de souscription, de réassurance et de gestion des sinistres.

Le risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail.

Gestion du risque de crédit

Parmi tous les risques encourus par HSBC France, le risque de crédit est la source la plus importante en besoins de fonds propres.

La gestion du risque de crédit vise à :

- maintenir au sein du Groupe HSBC une culture forte de politique d'octroi de crédit qui s'appuie sur une politique stricte et un environnement de contrôle robuste ;
- à la fois être un partenaire des lignes de métier globales et les encadrer en définissant, mettant en œuvre et réévaluant régulièrement le *risk appetite* en fonction des conditions du moment et de scénarios ;
- assurer un suivi indépendant et critique du risque, de son coût et des moyens de le réduire efficacement.

Dans la banque, la fonction du Risque de Crédit est sous la responsabilité du Directeur des Risques de HSBC France, qui rapporte localement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des Risques Europe. Ses responsabilités incluent :

- la mise en place de la politique locale d'octroi de crédit, alignée autant que possible sur celle du Groupe HSBC ;
- la validation de l'appétence au risque de crédit sur certains secteurs, activités ou produits spécifiques ;
- la mise en œuvre d'une revue indépendante du risque de crédit ; la fonction Risque de Crédit valide chaque demande de crédit ou, pour les plus modestes d'entre elles (dans la banque de particuliers et la banque commerciale), a fixé au préalable les limites et conditions précises d'exercice des pouvoirs de crédit qu'elle a délégués aux équipes commerciales ;
- la supervision, le suivi de la performance et de la gestion des différents portefeuilles de HSBC France ;
- le contrôle des expositions aux Etats souverains, aux banques et institutions financières, qu'elles soient ou non logées dans des portefeuilles de négociation ;
- la définition et l'application de la politique de HSBC France en matière de grands risques, en s'assurant que les risques de concentration au regard du capital de HSBC France sont bien suivis ;
- le maintien et le développement des modèles internes de notation de crédit de HSBC France *via* le *Model Oversight Committee* qui assure le suivi des modèles appliqués aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers ;
- l'information de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de HSBC France en matière de

Risques

risque de concentration, de provisions et de tests de résistance ;

- la représentation de HSBC France en matière de risque de crédit face aux régulateurs et aux agences de notation.

Risque de concentration

La concentration du risque de crédit survient lorsque plusieurs contreparties (ou expositions) possèdent des caractéristiques économiques similaires, sont engagées dans des activités similaires ou travaillent dans les mêmes secteurs ou zones géographiques ou, d'une façon plus générale, lorsque la capacité collective des contreparties à respecter leurs engagements économiques est dépendante et peut être affectée par les changements économiques ou politiques.

Un certain nombre de mesures ont été mises en place par le Groupe afin de réduire la concentration des portefeuilles du Groupe, au niveau d'une industrie donnée, d'un pays, et groupes de clients. Ceci se traduit par la mise en place de limites de crédit spécifiques au niveau portefeuille ou client, de procédures d'accord spécifique et de procédures de contrôle ainsi que des *stress tests*.

Politique de Crédit relative aux Grands Risques

La *Large Credit Exposure Policy* ("LCEP") expose la politique relative au contrôle des grands risques du groupe HSBC France, qui entre dans le cadre à la fois de la politique de HSBC Bank plc, de HSBC Holdings plc et des exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ("ACPR") et de la Banque centrale européenne ("BCE"). L'objet de la LCEP est de s'assurer que :

- HSBC France respecte les exigences réglementaires en ce qui concerne les grands engagements ;
- il existe un cadre de procédure approprié pour la surveillance et le contrôle des grands engagements et des concentrations de risques ;
- la somme des engagements de la banque sur un emprunteur individuel, ou un groupe d'emprunteurs liés, ne devienne pas excessive par rapport à ses fonds propres ;
- la surconcentration et/ou le groupement des grandes expositions sont prohibés ;
- les engagements sur les zones géographiques ou des secteurs d'activité particuliers sont étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués.

Risque de concentration par contrepartie

Les limites de l'exposition au risque sont classifiées en trois catégories :

- catégorie A : tout financement enregistré au bilan, ainsi que les engagements donnés tels que les garanties émises, les crédits documentaires et les lettres de crédit *standby* ;
- catégorie B : les produits de marché hors-bilan tels que les *swaps* de devise et de taux d'intérêt, mesurés à leur valeur de risque maximale attendue sur leur durée de vie ;
- catégorie S (*settlement risk*) : essentiellement le risque de livraison intra-journalier sur les engagements de paiement et de change avec les clients de la banque ou pour leur compte.

Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des gouvernements centraux/banques centrales

Les autorisations en place pour une même contrepartie ou un même groupe de contreparties liées (total des limites de catégorie A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part), après prise en compte des éventuelles atténuations de risques permises par la réglementation, ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France.

Par ailleurs, toute exposition ainsi définie qui excéderait 10 % des fonds propres consolidés de HSBC France doit faire l'objet d'une validation par HSBC Bank plc, indépendamment des pouvoirs de crédit en vigueur.

En outre, s'agissant spécifiquement des institutions financières, les engagements de catégories A et B concernant :

- les expositions d'une durée supérieure à un an ;
- les expositions sur des filiales d'institutions financières qui ne sont pas elles-mêmes des institutions financières ; ne doivent pas dépasser 10 % des fonds propres de HSBC France.

Un rapport trimestriel de toutes les contreparties, ou groupes de contreparties liées, sur lesquels les engagements de HSBC France (somme des limites de catégories A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part) dépassent 10 % de ses fonds propres, est présenté au RMM, au Comité des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration de HSBC France, de même qu'à différentes instances de contrôle des risques de HSBC Bank plc.

Pour HSBC France au 31 décembre 2019, 4 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets (8 groupes au 31 décembre 2018).

Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC France a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre les mesures correctives si cela devient nécessaire. La Direction du Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) est chargée de surveiller l'application de ce principe. Pour cela, le portefeuille de prêts aux entreprises alloué par secteur d'activité est analysé trimestriellement lors du Comité des Risques, l'appétit au risque par secteur étant limité à 10 % de l'exposition totale (EAD) de HSBC France.

De plus, certains secteurs d'activité tels que l'Immobilier Commercial (*Commercial Real Estate*) et les opérations à effet de levier (*Leveraged Buy Outs*) sont régis par des limites maximales (*Caps*) et des directives sectorielles définies par HSBC France et/ou le Groupe HSBC. Les limites (*caps*) sont suivies de façon trimestrielle.

Enfin, en fonction de l'environnement macroéconomique, des analyses sectorielles spécifiques sont menées pour déterminer si des mesures correctives sont requises.

Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux/banques centrales sont déterminées tant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, qu'en fonction des dernières données politiques, économiques ou de marché.

Sur ce type de contreparties, les engagements (groupement des catégories de types A et B) ne doivent pas dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC France à l'exception des cas suivants :

- les expositions sur les gouvernements et banques centrales situées dans un pays bénéficiant d'une pondération à 0 % selon l'approche prudentielle Standard ;
- les expositions sur les banques multilatérales de développement (comme mentionné dans le glossaire du Manuel de la PRA) et les organisations internationales (comme indiqué dans les articles 117 et 118 de la CRR) qui bénéficient d'une pondération en risque de 0 % ;
- les expositions sur les gouvernements centraux et banques centrales de l'Union européenne libellées en devise locale et bénéficiant aussi d'une pondération nulle (CRR Art. 114 (4)).

Toutefois, il convient de noter qu'indépendamment de la qualification de pays à pondération nulle, toutes les demandes d'exposition sont soumises à un accord préalable sur le risque et les autorisations correspondantes sont enregistrées de la façon habituelle.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques du Groupe HSBC, qui statue sur toutes les limites globales, sur la base des recommandations du Directeur du Crédit aux Entreprises et du Risque de Marché ainsi que des chargés de relation avec les gouvernements centraux et les établissements de crédit. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins

annuellement ou plus fréquemment selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque par pays (somme des limites de catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est fourni à la Direction Générale, au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

Concernant l'exercice 2019, conformément à sa politique de crédit, les expositions de HSBC France sur d'autres pays que la France sont limitées. Seuls deux pays représentent un montant d'engagement (de catégorie de types A et B) supérieur à 2 milliards EUR : l'Allemagne et les Pays-Bas.

Les expositions sur l'Allemagne et les Pays-Bas sont principalement constituées de contreparties pondérées à 0 % (articles 115 à 118 de la CRR).

Les expositions sur les autres pays, notamment la Chine, l'Italie ou la Turquie, ne sont pas significatives pour HSBC France.

Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation découlant des accords dits "de Bâle".

Elles sont réparties en deux grandes catégories :

- les sûretés réelles constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur ;
- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier (garanties). Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Pour le périmètre traité en approche *Internal Ratings Based* ("IRB"), les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de Perte en cas de défaut (LGD – correspondant à un rehaussement du Taux de recouvrement) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire. La valeur prise en considération tient compte d'une décote dépendant de la force exécutoire de l'engagement et de la dégradation anticipée de la valeur de l'actif nanti.

Pour le périmètre traité en approche standard, les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les sûretés réelles viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe HSBC pour chaque activité.

Sûretés réelles

Les sûretés réelles se distinguent en deux classes : les sûretés financières d'une part et les autres sûretés réelles d'autre part :

- les sûretés de nature financière correspondent aux espèces, aux comptes titres et aux contrats d'assurance-vie ; aux parts de fonds communs de placement, aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;
- les autres sûretés réelles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de matériels ou stocks, de cession de créances commerciales ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte dans l'analyse de crédit, les sûretés réelles doivent remplir les conditions suivantes :

- le nantissement doit être documenté ;
- l'actif nanti doit disposer d'un marché secondaire liquide permettant une revente rapide ;
- la banque doit disposer d'une valeur régulièrement mise à jour de l'actif nanti ;
- la banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Sûretés personnelles

Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit font partie de cette catégorie. L'établissement Crédit Logement couvre le risque de défaillance de l'emprunteur pour les crédits immobiliers.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires.

Les garanties peuvent être consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de sûretés personnelles.

La prise en compte d'une garantie consiste à déterminer la récupération moyenne à laquelle la Banque peut s'attendre suite à l'appel de la garantie du fait du défaut de l'emprunteur. Elle dépend du montant de la garantie et de la force exécutoire de la garantie.

Optimisation de la gestion du risque de crédit par le biais de CDS

Dans le cadre de son mandat d'optimisation de la gestion du risque de crédit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, *Portfolio Management* ("PM") réalise des opérations de couverture au moyen de dérivés de crédit, principalement de *Credit Default Swaps* ("CDS"). Ces achats de CDS sont opérés dans le cadre d'une gestion active avec pour principal objectif la couverture des risques de migration, de concentration et la gestion des expositions importantes. Les sous-jacents concernés sont des prêts aux grandes entreprises émis par la Banque de financement, d'investissement et de marchés (*Banking*).

Considérées comme des sûretés personnelles et traitées en approche IRBA, les couvertures par CDS s'élèvent à 199 millions EUR au 31 décembre 2019 et entraînent, sous réserve d'éligibilité, une diminution de la perte en cas de défaut estimée pour les prêts sous-jacents, et par conséquent une réduction de sa consommation en termes d'actifs pondérés.

Qualité du crédit

Les systèmes et processus de notation des risques de crédit du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les expositions selon l'importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d'évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Les cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après se subdivisent elles-mêmes en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts pour la grande clientèle, aux prêts pour les particuliers, ainsi qu'au *rating* de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

Tous les clients distincts de HSBC sont notés au moyen de l'échelle de probabilité de défaut ("PD"), à l'exception de ceux pour lesquels s'applique la méthode standard Bâle II.

Chaque bande *Customer Risk Rating* ("CRR") ou Note de Risque client) correspond à une catégorie de notation externe attribuée par rapport aux taux de défaut à long terme pour cette catégorie, c'est-à-dire à la moyenne des taux de défaut historiques pondérés par émetteur. Les correspondances avec les agences de notations externes sont uniquement indicatives et sont susceptibles d'évoluer à l'avenir.

Pour les titres de dette et certains autres instruments financiers, les notations externes ont été alignées sur les cinq catégories de qualité de crédit.

Classement par qualité du crédit

	Titres de dettes souveraines		Prêts à la grande clientèle et dérivés			Prêts aux particuliers	
	Note de crédit externe	Obligations/autres Note de crédit externe	Note de crédit interne ¹	12 mois Probabilité de défaut%	Note de crédit interne ²	Probabilité 12 mois de défaut%	
Strong	BBB et supérieur	A- et supérieur	CRR 1 à CRR 2	0 – 0,169	band 1 à band 2	0,000 – 0,500	
Good	BBB- à BB	BBB+ à BBB-	CRR 3	0,170 – 0,740	band 3	0,501 – 1,500	
Satisfactory	BB- à B et non noté	BB+ à B et non noté	CRR 4 à CRR 5	0,741 – 4,914	band 4 à band 5	1,501 – 20,000	
Sub-standard	B- à C	B- à C	CRR 6 à CRR 8	4,915 – 99,999	band 6 à band 8	20,001 – 99,999	
Créances douteuses et contentieuses	Douteux	Douteux	CRR 9 à CRR 10	100	band 9 à band 10	100+ ou en défaut	

1 Note de crédit de l'emprunteur (Customer risk rating "CRR").

2 12-month point-in-time ("PIT") pondérées en fonction des probabilités de défaut ("PD").

Définitions des catégories de notation

- "Strong" : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues.
- "Good" : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible.
- "Satisfactory" : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré.
- "Sub-standard" : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important.
- "Créances douteuses et contentieuses" : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses.

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

	Encours bruts					Total €m	Provision pour ECL €m	Net €m
	Strong €m	Good €m	Satisfactory €m	Sub- standard €m	Créances douteuses et contentieuses €m			
Champ d'application de la norme IFRS 9								
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	25 541	12 162	16 512	2 184	1 239	57 638	(682)	56 956
– particuliers ¹	17 376	2 519	1 879	107	472	22 353	(183)	22 170
– sociétés non financières	6 312	8 333	13 344	1 860	712	30 561	(452)	30 109
– établissements financiers non bancaires	1 853	1 310	1 289	217	55	4 724	(47)	4 677
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 547	172	76	3	–	6 798	–	6 798
Caisse, banques centrales et CCP	19 323	50	90	–	–	19 463	–	19 463
Comptes d'encaissement	774	1	–	–	–	775	–	775
Opérations de prise en pension – hors-trading	42 851	3 010	112	–	–	45 973	–	45 973
Investissements financiers	–	–	6	–	–	6	–	6
Comptes de régularisation et autres actifs	14 286	282	943	4	12	15 527	(1)	15 526
– endossements et effets acceptés	18	–	–	–	–	18	–	18
– autres actifs	14 268	282	943	4	12	15 509	(1)	15 508
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	12 762	1 863	621	–	1	15 247	(6)	15 241
Hors champ d'application de la norme IFRS 9								
Portefeuille de transaction actif	14 677	50	110	–	–	14 837	–	14 837
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	1 152	265	1 797	–	–	3 214	–	3 214
Instruments dérivés	34 818	5 267	5 630	9	–	45 724	–	45 724
Actifs destinés à la vente	–	–	–	–	–	–	–	–
Total bilan	172 731	23 122	25 897	2 200	1 252	225 202	(689)	224 513
Pourcentage du total du bilan par qualité de crédit	76,7 %	10,3 %	11,5 %	1,0 %	0,5 %	100 %		
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	62 824	14 279	10 269	991	59	88 422	(23)	88 399
Garanties financières et contrats similaires	640	188	257	115	9	1 209	(5)	1 204
Champs d'application de la norme IFRS 9 :								
Engagement sur prêts irrévocables et garanties financières	63 464	14 467	10 526	1 106	68	89 631	(28)	89 603
Autres engagements sur prêts révocables	348	646	266	11	–	1 271	–	1 271
Garanties non financières et contrats similaires	3 503	1 906	3 400	364	83	9 256	(33)	9 223
Hors champs d'application de la norme IFRS 9 :								
Garanties non financières et engagements de prêts révocables	3 851	2 552	3 666	375	83	10 527	(33)	10 494
Total hors bilan	67 315	17 019	14 192	1 481	151	100 158	(61)	100 097
Au 31 décembre 2019	240 046	40 141	40 089	3 681	1 403	325 360	(750)	324 610

¹ Dont 13 087 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2019.

² Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

	Encours bruts					Créances douteuses et contentieuses	Total	Provision pour ECL	Net
	Strong	Good	Satisfactory	Sub-standard					
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Champ d'application de la norme IFRS 9									
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	22 714	9 439	12 668	1 780	990	47 591	(594)	46 997	
– particuliers ¹	15 340	2 962	1 651	163	478	20 594	(206)	20 388	
– sociétés non financières	6 568	6 019	10 217	1 616	512	24 932	(387)	24 545	
– établissements financiers non bancaires	806	458	800	1	—	2 065	(1)	2 064	
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 935	33	228	1	—	6 197	—	6 197	
Caisse, banques centrales et CCP	9 003	—	—	16	—	9 019	(1)	9 018	
Comptes d'encaissement	437	—	—	—	—	437	—	437	
Opérations de prise en pension – hors-trading	28 557	1 240	3 038	—	—	32 835	—	32 835	
Investissements financiers	6	—	—	—	—	6	—	6	
Comptes de régularisation et autres actifs	6 930	251	318	3	1	7 503	—	7 503	
– endossements et effets acceptés	19	—	—	—	—	19	—	19	
– autres actifs	6 911	251	318	3	1	7 484	—	7 484	
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	12 840	1 627	267	369	1	15 104	(6)	15 098	
Hors champ d'application de la norme IFRS 9									
Portefeuille de transaction actif	14 099	2 802	30	35	—	16 966	—	16 966	
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	2 783	382	272	—	—	3 437	—	3 437	
Instruments dérivés	28 405	3 031	316	24	1	31 777	—	31 777	
Actifs destinés à la vente	30	—	—	—	—	30	—	30	
Total bilan	131 739	18 805	17 137	2 228	993	170 902	(601)	170 301	
Pourcentage du total du bilan par qualité de crédit	77,1 %	11,0 %	10,0 %	1,3 %	0,6 %	100 %			
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	72 091	12 261	1 244	201	41	85 838	(12)	85 826	
Garanties financières et contrats similaires	768	189	46	78	5	1 086	(2)	1 084	
Champs d'application de la norme IFRS 9 :									
Engagement sur prêts irrévocables et garanties financières	72 859	12 450	1 290	279	46	86 924	(14)	86 910	
Autres engagements sur prêts révocables ³	317	—	—	—	—	317	—	317	
Garanties non financières et contrats similaires	4 072	3 038	329	226	38	7 703	(10)	7 693	
Hors champs d'application de la norme IFRS 9 :									
Garanties non financières et engagements de prêts révocables	4 389	3 038	329	226	38	8 020	(10)	8 010	
Total hors bilan	77 248	15 488	1 619	505	84	94 944	(24)	94 920	
Au 31 décembre 2018	208 987	34 293	18 756	2 733	1 077	265 846	(625)	265 221	

1 Dont 11 347 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2018.

2 Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.

3 Les engagements sur prêts révocables et autres engagements de 317 millions EUR qui sont hors champ d'application de la norme IFRS 9 sont classés dans la catégorie strong.

Ventilation des actifs financiers (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global), par qualité de crédit par stage

	Encours bruts					Total €m	Provision pour ECL €m	Net €m
	Strong €m	Good €m	Satisfactory €m	Sub- standard €m	Créances douteuses et contentieuses €m			
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	25 541	12 162	16 512	2 184	1 239	57 638	(682)	56 956
– stage 1	25 540	12 004	13 953	1 405	–	52 902	(43)	52 859
– stage 2	1	158	2 559	779	–	3 497	(50)	3 447
– stage 3	–	–	–	–	1 195	1 195	(578)	617
– POCI ³	–	–	–	–	44	44	(11)	33
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 547	172	76	3	–	6 798	–	6 798
– stage 1	6 522	171	76	–	–	6 769	–	6 769
– stage 2	25	1	–	3	–	29	–	29
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	77 234	3 343	1 151	4	12	81 744	(1)	81 743
– stage 1	77 234	3 341	1 151	–	–	81 726	–	81 726
– stage 2	–	2	–	4	–	6	–	6
– stage 3	–	–	–	–	12	12	(1)	11
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Total bilan excluant les instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global	109 322	15 677	17 739	2 191	1 251	146 180	(683)	145 497
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	62 824	14 279	10 269	991	59	88 422	(23)	88 399
– stage 1	62 824	14 149	9 608	420	–	87 001	(6)	86 995
– stage 2	–	130	661	571	–	1 362	(3)	1 359
– stage 3	–	–	–	–	59	59	(14)	45
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Garanties financières ¹	640	188	257	115	9	1 209	(5)	1 204
– stage 1	640	188	218	75	–	1 121	(1)	1 120
– stage 2	–	–	39	40	–	79	(4)	75
– stage 3	–	–	–	–	6	6	–	6
– POCI ³	–	–	–	–	3	3	–	3
Total hors bilan	63 464	14 467	10 526	1 106	68	89 631	(28)	89 603
Total bilan et hors bilan excluant les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	172 786	30 144	28 265	3 297	1 319	235 811	(711)	235 100
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	12 762	1 863	621	–	1	15 247	(6)	15 241
– stage 1	12 707	1 853	588	–	–	15 148	(5)	15 143
– stage 2	55	10	33	–	–	98	(1)	97
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	1	1	–	1
Au 31 décembre 2019	185 548	32 007	28 886	3 297	1 320	251 058	(717)	250 341

1 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

2 Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.

3 POCI "Purchased or originated credit-impaired" : Dépréciation de crédit acheté ou créé.

Ventilation des actifs financiers (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global), par qualité de crédit par stage

	Encours bruts					Total €m	Provision pour ECL €m	Net €m
	Strong €m	Good €m	Satisfactory €m	Sub- standard €m	Créances douteuses et contentieuses €m			
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	22 714	9 439	12 668	1 780	990	47 591	(594)	46 997
– stage 1	22 711	9 385	10 692	841	–	43 629	(28)	43 601
– stage 2	3	54	1 976	939	–	2 972	(44)	2 928
– stage 3	–	–	–	–	975	975	(519)	456
– POCI ³	–	–	–	–	15	15	(3)	12
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 935	33	228	1	–	6 197	–	6 197
– stage 1	5 928	33	228	1	–	6 190	–	6 190
– stage 2	7	–	–	–	–	7	–	7
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	45 071	1 491	3 356	18	1	49 937	(1)	49 936
– stage 1	45 071	1 489	3 356	15	–	49 931	(1)	49 930
– stage 2	–	2	–	3	–	5	–	5
– stage 3	–	–	–	–	1	1	–	1
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Total bilan excluant les instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultats global	73 720	10 963	16 252	1 799	991	103 725	(595)	103 130
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	72 091	12 261	1 244	201	41	85 838	(12)	85 826
– stage 1	72 091	12 261	224	6	–	84 582	(2)	84 580
– stage 2	–	–	1 020	195	–	1 215	(2)	1 213
– stage 3	–	–	–	–	41	41	(8)	33
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Garanties financières ¹	768	189	46	78	5	1 086	(2)	1 084
– stage 1	768	189	40	10	–	1 007	(1)	1 006
– stage 2	–	–	6	68	–	74	(1)	73
– stage 3	–	–	–	–	2	2	–	2
– POCI ³	–	–	–	–	3	3	–	3
Total hors bilan	72 859	12 450	1 290	279	46	86 924	(14)	86 910
Total bilan et hors bilan excluant les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	146 579	23 413	17 542	2 078	1 037	190 649	(609)	190 040
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	12 840	1 627	267	369	1	15 104	(6)	15 098
– stage 1	12 840	1 548	267	369	–	15 024	(6)	15 018
– stage 2	–	79	–	–	–	79	–	79
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	1	1	–	1
Au 31 décembre 2018	159 419	25 040	17 809	2 447	1 038	205 753	(615)	205 138

1 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

2 Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.

3 POCI "Purchased or originated credit-impaired" : Dépréciation de crédit acheté ou créé.

Evaluation des provisions

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des provisions sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de créances, à une comparaison entre les statistiques de défaillance, ou de défaut de paiement, et les données historiques, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique du moment.

Créances dépréciées – identification des indications objectives de perte de valeur

Les critères utilisés par HSBC France pour déterminer qu'une créance est dépréciée incluent :

- les difficultés de trésorerie éprouvées par l'emprunteur et dont elle aurait connaissance ;
- des impayés en capital ou en intérêts de plus de 90 jours ;

- la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou présente tout autre risque financier significatif ;
- une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières, consistant en l'abandon ou en le rééchelonnement du capital, des intérêts ou des frais ; ou encore ;
- une détérioration de la situation ou des perspectives financières de l'emprunteur telles que sa capacité à rembourser soit considérée comme douteuse.

Dépréciations des prêts et créances

Pour les détails sur la politique de HSBC France en matière de dépréciations de prêts et créances, veuillez vous reporter à des annexes aux états financiers consolidés.

Synthèse du risque de crédit

La publication ci-dessous présente les encours bruts des instruments financiers qui sont appliqués aux dépréciations requises par la norme IFRS 9 et la dotation associée pour l'ECL. A cause de la nature de la norme IFRS 9, l'étendue des

instruments financiers reconnus pour l'ECL est plus importante que celle de la norme IAS 39.

Le tableau suivant présente la répartition des prêts par type de client.

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues par segment de clientèle (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global)

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Encours bruts €m	Dépréciations/ provisions ¹ €m	Encours bruts €m	Dépréciations/ provisions ¹ €m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	57 638	(682)	47 591	(594)
– particuliers ²	22 353	(183)	20 594	(206)
– sociétés non financières	30 561	(452)	24 932	(387)
– établissements financiers non bancaires	4 724	(47)	2 065	(1)
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 798	–	6 197	–
Autres actifs financiers au coût amorti :	81 744	(1)	49 961	(1)
– caisse, banques centrales et CCP	19 463	–	9 019	(1)
– comptes d'encaissement	775	–	437	–
– opérations de prises en pensions - Hors trading	45 973	–	32 835	–
– investissements financiers ³	6	–	6	–
– comptes de régularisation et autres actifs ⁴	15 527	(1)	7 664	–
Total bilan	146 180	(683)	103 749	(595)
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	88 422	(23)	85 838	(12)
– particuliers	1 189	(1)	1 180	–
– sociétés non financières	36 798	(21)	25 902	(12)
– sociétés financières	50 435	(1)	58 756	–
Garanties financières ⁵	1 209	(5)	1 086	(2)
– particuliers	30	–	36	–
– sociétés non financières	573	(5)	982	(2)
– sociétés financières	606	–	68	–
Total hors bilan⁶	89 631	(28)	86 924	(14)
Total bilan et hors bilan	235 811	(711)	190 673	(609)
	Juste valeur €m	Provision pour ECL⁷ €m	Juste valeur €m	Provision pour ECL⁷ €m
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	16 967	(6)	16 485	(6)

1 Le total de la perte de crédit attendue est comptabilisé dans la provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de la perte de crédit attendue dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision.

2 Dont 13 087 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2019 (2018 : 11 347 millions EUR).

3 Comprend uniquement les investissements financiers évalués au coût amorti. Les investissements financiers tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 158 comprennent les actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les instruments de dette et de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

4 Comprend uniquement les instruments financiers soumis à la norme IFRS 9. Les "Comptes de régularisation et autres actifs" tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 158 comprennent les actifs financiers et non financiers.

5 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

6 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

7 Les Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur en tenant compte de la provision pour perte de crédit attendue. La variation de la perte de crédit attendue est comptabilisée dans le poste "Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit" dans le compte de résultat.

Risques

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 31 décembre 2019

	Encours bruts ¹					Dépréciations / provisions					Couverture des pertes attendues sur crédit (%)				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	52 902	3 497	1 195	44	57 638	(43)	(50)	(578)	(11)	(682)	0,1	1,4	48,4	25,0	1,2
– particuliers ³	20 769	1 112	472	–	22 353	(4)	(21)	(158)	–	(183)	–	1,9	33,5	–	0,8
– sociétés non financières	27 518	2 331	668	44	30 561	(36)	(28)	(377)	(11)	(452)	0,1	1,2	56,4	25,0	1,5
– établissements financiers non bancaires	4 615	54	55	–	4 724	(3)	(1)	(43)	–	(47)	0,1	1,9	78,2	–	1,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 769	29	–	–	6 798	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	81 726	6	12	–	81 744	–	–	(1)	–	(1)	–	–	8,3	–	–
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	87 001	1 362	59	–	88 422	(6)	(3)	(14)	–	(23)	–	0,2	23,7	–	–
– particuliers	1 145	41	3	–	1 189	–	(1)	–	–	(1)	–	2,4	–	–	0,1
– sociétés non financières	35 519	1 223	56	–	36 798	(5)	(2)	(14)	–	(21)	–	0,2	25,0	–	0,1
– sociétés	50 337	98	–	–	50 435	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Garanties financières ⁴	1 121	79	6	3	1 209	(1)	(4)	–	–	(5)	0,1	5,1	–	–	0,4
– particuliers	29	–	1	–	30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	486	79	5	3	573	(1)	(4)	–	–	(5)	0,2	5,1	–	–	0,9
– sociétés	606	–	–	–	606	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2019	229 519	4 973	1 272	47	235 811	(50)	(57)	(593)	(11)	(711)	–	1,1	46,6	23,4	0,3

1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

2 POCI ou "Purchased or Originated Credit Impaired" : dépréciation de crédit acheté ou créé.

3 Dont 13 087 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2019.

4 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

A moins qu'ils n'aient été transférés préalablement pour un autre motif, tous les actifs financiers sont considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent un arriéré de paiement de plus de 30 jours, et sont alors transférés de « Stage 1 » à « Stage 2 ». Le tableau ci-dessous indique la

ventilation des encours en « Stage 2 » entre ceux transférés préalablement, et ceux à moins et plus de 30 jours d'arriéré. Les instruments financiers en arriéré de paiement sont les prêts pour lesquels les clients n'ont pas effectué leurs paiements conformément aux conditions contractuelles de leurs contrats.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par jour de retard au 31 décembre 2019

	Encours bruts			Dépréciations / provisions			Couverture des pertes attendues sur crédit (%)		
	Stage 2	Dont :	Dont :	Stage 2	Dont :	Dont :	Stage 2	Dont :	Dont :
	€m	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹	€m	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹	%	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3 497	60	44	(50)	(1)	(3)	1,4	1,7	6,8
– particuliers	1 112	44	38	(21)	(1)	(1)	1,9	2,3	2,6
– sociétés non financières	2 331	16	6	(28)	–	(2)	1,2	–	33,3
– établissements financiers non bancaires	54	–	–	(1)	–	–	1,9	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	29	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	6	–	–	–	–	–	–	–	–

1 Les comptes à vue en stage 2 ne sont pas présentés dans ce tableau.

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 31 décembre 2018

	Encours bruts ¹					Dépréciations / provisions					Couverture des pertes attendues sur crédit (%)				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	43 629	2 972	975	15	47 591	(28)	(44)	(519)	(3)	(594)	0,1	1,5	53,2	20,0	1,2
– particuliers ³	18 960	1 156	478	–	20 594	(5)	(24)	(177)	–	(206)	–	2,1	37,0	–	1,0
– sociétés non financières	22 604	1 816	497	15	24 932	(22)	(20)	(342)	(3)	(387)	0,1	1,1	68,8	20,0	1,6
– établissements financiers non bancaires	2 065	–	–	–	2 065	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 190	7	–	–	6 197	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	49 931	5	1	–	49 937	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	84 581	1 216	41	–	85 838	(2)	(2)	(8)	–	(12)	–	0,2	19,5	–	–
– particuliers	1 143	34	3	–	1 180	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	24 708	1 156	38	–	25 902	(2)	(2)	(8)	–	(12)	–	0,2	21,1	–	–
– financier	58 730	26	–	–	58 756	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Garanties financières ⁴	1 007	74	2	3	1 086	(1)	(1)	–	–	(2)	0,1	1,4	–	–	0,2
– particuliers	35	–	1	–	36	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	904	74	1	3	982	(1)	(1)	–	–	(2)	0,1	1,4	–	–	0,2
– financier	68	–	–	–	68	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2018	185 338	4 274	1 019	18	190 649	(32)	(47)	(527)	(3)	(609)	–	1,1	51,7	16,7	0,3

1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

2 POCI ou "Purchased or Originated Credit Impaired": dépréciation du crédit acheté ou créé.

3 Dont 11 347 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2018.

4 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par jour de retard au 31 décembre 2018

	Encours bruts			Dépréciations / provisions			Couverture des pertes attendues sur crédit (%)		
	Stage 2	Dont :	Dont :	Stage 2	Dont :	Dont :	Stage 2	Dont :	Dont :
	€m	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹	€m	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹	%	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2 972	97	121	(44)	(2)	(4)	1,5	2,1	3,3
– particuliers	1 156	67	46	(24)	(2)	(2)	2,1	3,0	4,3
– sociétés non financières	1 816	30	75	(20)	–	(2)	1,1	–	2,7
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	7	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	5	–	–	–	–	–	–	–	–

1 Les comptes à vue en stage 2 ne sont pas présentés dans ce tableau.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que ces facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies dans les principes et méthodes comptables. Pour les actifs financiers

comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution. Pour les engagements de financement irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant total maximal des prêts ainsi engagés.

Exposition maximale au risque de crédit

	31 décembre 2019		
	Plafond d'exposition	Compensation	Net
	€m	€m	€m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	56 956	—	56 956
– particuliers ¹	22 170	—	22 170
– sociétés non financières	30 109	—	30 109
– établissements financiers non bancaires	4 677	—	4 677
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 798	(446)	6 352
Autres actifs financiers au coût amorti	81 836	(9 327)	72 509
– caisse, banques centrales et CCP	19 463	—	19 463
– comptes d'encaissement	775	—	775
– opérations de prise en pension – hors-trading	45 973	(9 327)	36 646
– investissements financiers	6	—	6
– autres actifs et immobilisations corporelles	15 619	—	15 619
Actifs destinés à la vente	3	—	3
Instruments dérivés	45 724	(45 217)	507
Exposition totale du bilan au risque de crédit	191 317	(54 990)	136 327
Total hors bilan	100 097	—	100 097
– garanties financières et contrats similaires ²	10 427	—	10 427
– engagements sur prêts et autres opérations de crédit	89 670	—	89 670
Total bilan et hors bilan	291 414	(54 990)	236 424

1 Dont 13 087 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2019.

2 Les "Garanties financières et contrats similaires" correspondent aux "Garanties et actifs donnés en garanties" et "Autres garanties sur les contrats sains" présentés dans la Note 31.

Exposition maximale au risque de crédit

	31 décembre 2018		
	Plafond d'exposition	Compensation	Net
	€m	€m	€m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	46 997	—	46 997
– particuliers ¹	20 388	—	20 388
– sociétés non financières	24 545	—	24 545
– établissements financiers non bancaires	2 064	—	2 064
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 197	(34)	6 163
Autres actifs financiers au coût amorti	49 823	(4 400)	45 423
– caisse, banques centrales et CCP	9 018	—	9 018
– comptes d'encaissement	437	—	437
– opérations de prise en pension – hors-trading	32 835	(4 400)	28 435
– investissements financiers	6	—	6
– autres actifs et immobilisations corporelles	7 527	—	7 527
Actifs destinés à la vente	30	—	30
Instruments dérivés	31 777	(29 121)	2 656
Exposition totale du bilan au risque de crédit	134 824	(33 555)	101 269
Total hors bilan	94 920	—	94 920
– garanties financières et contrats similaires ²	8 777	—	8 777
– engagements sur prêts et autres opérations de crédit	86 143	—	86 143
Total bilan et hors bilan	229 744	(33 555)	196 189

1 Dont 11 347 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2018.

2 Les "Garanties financières et contrats similaires" correspondent aux "Garanties et actifs donnés en garanties" et "Autres garanties sur les contrats sains" présentés dans la Note 31.

Estimation des pertes de crédit attendues

La mesure des pertes de crédit attendues ("PCA") est complexe et combine l'utilisation de jugements à dire d'experts et d'estimations chiffrées, y compris l'intégration dans les estimations de PCA de différents scénarios prospectifs relatifs aux environnements économiques futurs, et ce afin de respecter la norme IFRS 9.

Méthodologie

HSBC a opté pour une approche basée sur 3 scénarios représentatifs des prévisions de HSBC en termes d'environnements économiques, permettant une évaluation objective et fondée sur des pondérations probabilistes des PCA, et qui tient compte des conditions économiques anticipées. Ces scénarios couvrent le "résultat le plus probable" (scénario dit "central"), mais aussi deux autres cas considérés comme moins probables, dits "le plus favorable" et "le plus défavorable". A chacun de ces 2 scénarios est alloué un poids de 10 %, tandis que le scénario "central" pèse pour 80 % dans le calcul des pertes de crédit attendues. Ces pondérations sont un choix managérial de HSBC, considéré comme le plus pertinent pour garantir une évaluation objective des pertes de crédit attendues en fonction des conditions économiques. Les principales hypothèses utilisées pour construire les scénarios sont basées sur des consensus de prévisions économiques externes, ce qui renforce l'objectivité des scénarios IFRS 9 et maximise l'utilisation d'informations indépendantes.

En ce qui concerne le scénario "central", HSBC définit les principaux indicateurs tels que la croissance, l'inflation, le taux de chômage... en se basant sur des moyennes de prévisions économiques et sur des historiques de valeurs de marché. Les scénarios "favorable" et "défavorable" sont eux construits autour du scénario central, avec une convergence à 3 ans vers le scénario "central".

La démarche suivante est appliquée afin de définir les scénarios économiques :

- Estimation du Risque Economique : définition d'une liste des risques économiques et politiques pouvant affecter les principaux marchés de HSBC, à savoir le Royaume-Uni, la Zone euro, HongKong, la Chine et les Etats-Unis.
- Génération des Scénarios : élaboration d'un jeu de prévisions économiques pour le scénario "central", et génération des scénarios "favorable" et "défavorable" basée sur des jugements à dire d'expert et l'analyse de données historiques.
- Enrichissement des Variables : chaque scénario est développé en enrichissant les variables économiques prises en compte (cela couvre plus de 400 variables concernées par les activités de HSBC).

HSBC France contribue à chaque mise à jour des scénarios économiques afin de s'assurer de la prise en compte des spécificités locales dans les scénarios économiques. De plus, HSBC est conscient que cette approche basée sur des scénarios économiques pourrait être insuffisante dans certains cas. Par conséquent, une analyse complémentaire peut être demandée par le Management ; et l'application de mesures correctives peut être décidée par le Management si les estimations de PCA basées sur les scénarios économiques ne répondent pas pleinement aux critères IFRS 9.

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes pour les prêts et avances aux établissements de crédit et aux clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières

La publication ci-après fournit une réconciliation de l'encours brut de HSBC France et des provisions pour pertes pour les prêts et les avances aux établissements de crédit et aux clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières. Les transferts des instruments financiers représentent l'impact des migrations entre "stages" sur les encours bruts et les dotations de provisions sur ECL correspondantes. La réévaluation nette d'ECL provenant de la réestimation nette de l'ECL résultant des migrations entre "stages" représente la variation d'ECL due à ces transferts.

Risques

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1^{er} janvier 2019	80 597	(31)	4 270	(47)	1 016	(527)	19	(3)	85 902	(608)
Transferts d'instruments financiers	(641)	(25)	390	29	251	(4)	–	–	–	–
– Transferts du stage 1 au stage 2	(3 964)	4	3 964	(4)	–	–	–	–	–	–
– Transferts du stage 2 au stage 1	3 322	(29)	(3 322)	29	–	–	–	–	–	–
– Transferts au Stage 3	–	–	(283)	7	283	(7)	–	–	–	–
– Transferts du Stage 3	1	–	31	(3)	(32)	3	–	–	–	–
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de stage	–	19	–	(12)	–	(1)	–	–	–	6
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	32 705	(19)	–	–	–	–	3	(2)	32 708	(21)
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(9 410)	2	(755)	8	(242)	87	(8)	2	(10 415)	99
Modification des paramètres de risque - autres prêts / remboursements	(8 530)	12	(266)	(2)	185	35	9	12	(8 602)	57
Modification des paramètres de risque - qualité du crédit	–	8	–	(22)	–	(233)	–	(26)	–	(273)
Changement de méthode de calcul de la perte de crédit attendue	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Actifs passés en perte	–	–	–	–	(98)	98	(88)	88	(186)	186
Modifications liées au crédit décomptabilisé	–	–	–	–	(3)	2	–	–	(3)	2
Change	35	–	3	–	–	–	–	–	38	–
Autres	1 377	(5)	507	2	13	(1)	(1)	–	1 896	(4)
Transferts ²	7 555	(11)	818	(13)	138	(48)	113	(82)	8 624	(154)
Au 31 décembre 2019	103 688	(50)	4 967	(57)	1 260	(592)	47	(11)	109 962	(710)
Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	–	22	–	(28)	–	(112)	–	(14)	–	(132)
Récupérations (sur créances amorties)	–	–	–	–	–	4	–	–	–	4
Gains ou pertes liées aux modifications contractuelles des flux de trésorerie n'étant pas le résultat d'une décomptabilisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total de charge liée à la perte de crédit attendue pour la période	–	22	–	(28)	–	(108)	–	(14)	–	(128)

	Au 31 décembre 2019		
	Montant brut	Provision pour perte de crédit attendues	Charge pour pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m
Comme ci-dessus	109 962	(710)	(128)
Autres actifs financiers au coût amorti	81 744	(1)	–
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors-trading	44 105	–	–
Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global) / Compte de résultat consolidé	235 811	(711)	(128)
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	16 967	(6)	–
Total provision pour perte de crédit / Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	252 778	(717)	(128)

¹ Exclut la garantie d'exécution pour lesquels la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

² Inclut les soldes liés à l'acquisition des 7 branches : Madrid, Milan, Irlande, Pays-Bas, Belgique, Prague à compter du 1^{er} février 2019 et Luxembourg à compter du 1^{er} mars 2019.

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues		
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Au 1 ^{er} janvier 2018	73 626	(38)	3 376	(46)	1 071	(504)	—	—	78 073	(588)
Transferts d'instruments financiers	(457)	(34)	271	40	186	(6)	—	—	—	—
– Transferts du stage 1 au stage 2	(3 973)	5	3 973	(5)	—	—	—	—	—	—
– Transferts du stage 2 au stage 1	3 514	(39)	(3 514)	39	—	—	—	—	—	—
– Transferts au Stage 3	—	—	(193)	7	193	(7)	—	—	—	—
– Transferts du Stage 3	2	—	5	(1)	(7)	1	—	—	—	—
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de stage	—	26	—	(15)	—	(1)	—	—	—	10
Modifications liées au crédit non décomptabilisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Modification des paramètres de risque (données du modèle)	(6 699)	(9)	661	(22)	(23)	(60)	(3)	16	(6 064)	(75)
Changement de méthode de calcul de la perte de crédit attendue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nouveaux et autres prêts net / (remboursements) ²	13 864	(14)	(1 524)	34	(186)	53	(19)	1	12 135	74
Actifs passés en perte	—	—	—	—	(87)	87	—	—	(87)	87
Modifications liées au crédit décomptabilisé	—	—	—	—	(11)	3	—	—	(11)	3
Change	20	—	—	—	—	—	—	—	20	—
Autres	(1 503)	44	1 110	(28)	(95)	(3)	29	(19)	(459)	(6)
Transferts ³	1 746	(6)	376	(10)	161	(96)	12	(1)	2 295	(113)
Au 31 décembre 2018	80 597	(31)	4 270	(47)	1 016	(527)	19	(3)	85 902	(608)
Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	—	3	—	(3)	—	(5)	—	17	—	12
Récupérations (sur créances amorties)	—	—	—	—	—	3	—	—	—	3
Autres	—	(7)	—	—	—	2	—	—	—	(5)
Total de charge liée à la perte de crédit attendue pour la période	—	(4)	—	(3)	—	—	—	17	—	10

	Au 31 décembre 2018		
	Montant brut	Provision pour perte de crédit attendues	Charge pour pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m
Comme ci-dessus	85 902	(608)	10
Autres actifs financiers au coût amorti	49 961	(1)	—
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors-trading	54 810	—	—
Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global) / Compte de résultat consolidé	190 673	(609)	10
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	16 485	(6)	—
Total provision pour perte de crédit / Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	207 158	(615)	10

1 Exclut la garantie d'exécution pour lesquels la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

2 Le comparatif au 31 décembre 2018 "Réconciliation des variations de l'encours bruts et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit" présente les "Nouveaux actifs financiers créés ou acquis", les "Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)" et les "Modification des paramètres de risque - autres prêts / (remboursements)" sous "Nouveaux prêts nets et nouveaux prêts / remboursements". Afin d'affiner la granularité, ces montants ont été présentés séparément dans l'information du 31 décembre 2019.

3 Inclut les soldes liés à l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France le 1^{er} janvier 2018 et aux acquisitions des 2 filiales en Irlande et en Pologne à compter du 1^{er} août 2018.

Crédits douteux

HSBC détermine qu'un instrument financier est en défaut et en "stage 3", en considérant des preuves objectives, principalement si :

- il existe un arriéré de paiement contractuel en principal ou des intérêts en retard de plus de 90 jours ;
- il semble improbable que l'emprunteur s'acquitte de ses obligations de crédit sans avoir recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Le prêt est alors considéré en défaut. Si le défaut de paiement n'est pas identifié à un stade plus précoce, il est présumé se

produire à partir de 90 jours de retard, même si les règles du régulateur permettent une défaillance à partir de 180 jours de retard. Ainsi les définitions du défaut sont alignées pour que le "Stage 3" représente tous les prêts considérés comme en défaut.

Restructuration de prêts et "forbearance"

Diverses stratégies de négociation et de restructuration sont utilisées pour améliorer la gestion des relations avec les clients en difficulté, en évitant autant que possible le défaut du débiteur et la mise en jeu des garanties éventuellement obtenues, tout en maximisant les chances de recouvrement des sommes dues. Cela inclut notamment des reports d'échéances, une réduction des intérêts ou du capital, des consolidations de dettes ou toute

Risques

autre forme de modification des conditions et de réaménagement de prêt.

Les politiques et pratiques de HSBC France sont fondées sur des critères destinés à s'assurer autant que possible que le paiement des échéances est susceptible de continuer. Cela induit souvent des modifications dans les conditions de prêt au bénéfice du client. Ces situations de restructuration ne sont appliquées que dans les cas où le client a démontré sa volonté d'honorer ses engagements et qu'il sera en mesure d'y faire face une fois les nouvelles conditions mises en place.

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour plusieurs raisons, notamment l'évolution des conditions de marché, la volonté de conserver un client et divers facteurs non liés à la détérioration effective ou potentielle du profil de crédit d'un client. Il peut arriver que les conditions contractuelles d'un prêt soient modifiées en réponse à des difficultés réelles ou apparentes d'un emprunteur. Les prêts pour lesquels de telles concessions ont été accordées sont classés en "prêts renégociés" lorsque les conditions contractuelles de paiement ont été modifiées du fait de doutes sérieux sur la capacité dudit emprunteur à honorer ses échéances contractuelles.

Identification des créances restructurées

Les concessions accordées sur des prêts à la clientèle qui n'affectent pas la structure de paiement ou la base de remboursement, telles que la renonciation par la banque à se prévaloir du non-respect par l'emprunteur de ratios financiers contractuels (*financial covenants*), ou leur modification temporaire ou définitive, ne figurent pas dans cette classification, car elles n'atténuent pas à proprement parler les difficultés financières de l'emprunteur en améliorant sa capacité à honorer ses échéances.

Pour les prêts des clients particuliers, la politique de gestion du risque de crédit du groupe impose des restrictions au nombre et à la fréquence des renégociations, fixe une période minimale depuis l'ouverture du compte avant que la renégociation puisse être envisagée et détermine le nombre minimal de paiements qui doivent être reçus. L'application de cette politique varie selon la nature du marché, le produit et la gestion de la relation client ainsi que la survenance d'événements exceptionnels.

Classification des prêts restructurés en fonction de la qualité de crédit

Le référentiel IFRS impose à toute entité d'évaluer à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière est dépréciée. Un prêt est déprécié et une provision pour créances douteuses et contentieuses est comptabilisée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant l'existence d'un événement générateur de perte ayant un effet sur les flux de trésorerie du prêt et pouvant être estimé de manière fiable.

Un prêt renégocié est présenté comme déprécié dans les cas suivants :

- une modification est intervenue dans les flux de trésorerie contractuels liée à une mesure de concession que le prêteur n'envisagerait pas autrement ; et
- sans cette mesure de concession, il est probable que l'emprunteur ne serait pas en mesure d'honorer en totalité ses obligations contractuelles de paiement.

Cette présentation s'applique à moins que la mesure de concession soit négligeable et qu'aucun autre élément n'indique une dépréciation.

Le prêt renégocié continuera d'être comptabilisé comme déprécié pendant au moins un an et jusqu'à ce que des éléments suffisamment tangibles montrent une diminution significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et si aucun autre élément n'indique une dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base collective, les éléments pris en compte comprennent généralement un historique du respect des échéances prévues dans les conditions initiales ou, le cas échéant, révisées. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base individuelle, tous les éléments disponibles sont évalués au cas par cas.

Pour les prêts des clients particuliers, la période minimale de respect des échéances requises dépend de la nature des prêts du portefeuille, mais elle est généralement d'au moins douze mois. Lorsque les portefeuilles affichent des niveaux plus élevés de concession, tels que ceux qui sont souscrits par HSBC Finance, la période minimale de respect des échéances requise peut être sensiblement plus longue.

Prêts restructurés et comptabilisation de dotations pour dépréciation

Pour les prêts aux clients particuliers, les prêts renégociés sont séparés du reste du portefeuille lorsque les prêts sont évalués collectivement en vue de leur dépréciation afin de prendre en compte la proportion plus élevée de pertes souvent observée sur ces segments.

Dans la Banque d'entreprises, les prêts renégociés sont généralement évalués individuellement. Les notations de risque de crédit sont des caractéristiques intrinsèques de l'évaluation des dépréciations. Une restructuration pour difficultés financières ("*Distressed restructuring*") est classée en créance douteuse ou contentieuse. L'évaluation pour dépréciation de la créance individuelle prend en compte le risque plus élevé de non-paiement des flux de trésorerie futurs inhérent aux prêts renégociés.

Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti restructurés par stage

	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Valeur comptable brute					
Particuliers	–	–	51	–	51
– hypothèque de premier rang	–	–	36	–	36
– autres prêts personnels	–	–	15	–	15
Prêts à la grande clientèle	134	48	103	43	328
– sociétés non financières	134	48	103	43	328
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2019	134	48	154	43	379
Provision pour pertes de crédit attendues					
Particuliers	–	–	(14)	–	(14)
– hypothèque de premier rang	–	–	(10)	–	(10)
– autres prêts personnels	–	–	(4)	–	(4)
Prêts à la grande clientèle	(2)	–	(46)	(10)	(58)
– sociétés non financières	(2)	–	(46)	(10)	(58)
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2019	(2)	–	(60)	(10)	(72)

Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti restructurés par stage

	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Valeur comptable brute					
Particuliers	—	—	42	—	42
– hypothèque de premier rang	—	—	29	—	29
– autres prêts personnels	—	—	13	—	13
Prêts à la grande clientèle	5	99	42	15	161
– sociétés non financières	5	99	42	15	161
– établissements financiers non bancaires	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2018	5	99	84	15	203
Provision pour pertes de crédit attendues					
Particuliers	—	—	(12)	—	(12)
– hypothèque de premier rang	—	—	(8)	—	(8)
– autres prêts personnels	—	—	(4)	—	(4)
Prêts à la grande clientèle	—	(2)	(26)	(4)	(32)
– sociétés non financières	—	(2)	(26)	(4)	(32)
– établissements financiers non bancaires	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2018	—	(2)	(38)	(4)	(44)

Prêts et créances sur la grande clientèle

Les sections suivantes fournissent des détails plus approfondis sur les prêts et créances sur la grande clientèle et sur les établissements de crédit.

Total des prêts et créances sur la grande clientèle par secteur d'activité et par stage

	Encours bruts					Provisions pour pertes de crédit attendues				
	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Sociétés non financières	27 518	2 331	668	44	30 561	(36)	(28)	(377)	(11)	(452)
– industrie	6 479	550	88	42	7 159	(8)	(6)	(62)	(9)	(85)
– commerce international	13 138	947	437	2	14 524	(12)	(13)	(249)	(1)	(275)
– immobilier commercial	4 814	785	55	—	5 654	(10)	(9)	(20)	(1)	(40)
– immobilier non commercial	423	20	76	—	519	(1)	—	(36)	—	(37)
– gouvernements	933	—	—	—	933	—	—	—	—	—
– autres	1 731	29	12	—	1 772	(5)	—	(10)	—	(15)
Etablissements financiers non bancaires	4 615	54	55	—	4 724	(3)	(1)	(43)	—	(47)
Prêts aux établissements de crédit	6 769	29	—	—	6 798	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2019	38 902	2 414	723	44	42 083	(39)	(29)	(420)	(11)	(499)

Sociétés non financières	22 604	1 816	497	15	24 932	(22)	(20)	(342)	(3)	(387)
– industrie	2 963	265	108	7	3 343	(4)	(3)	(69)	(1)	(77)
– commerce international	11 586	729	286	7	12 608	(11)	(10)	(215)	(2)	(238)
– immobilier commercial	4 481	306	61	1	4 849	(6)	(6)	(26)	—	(38)
– immobilier non commercial	352	9	22	—	383	—	—	(19)	—	(19)
– gouvernements	1 221	1	—	—	1 222	—	—	—	—	—
– autres	2 001	506	20	—	2 527	(1)	(1)	(13)	—	(15)
Etablissements financiers non bancaires	2 065	—	—	—	2 065	(1)	—	—	—	(1)
Prêts aux établissements de crédit	6 190	7	—	—	6 197	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2018	30 859	1 823	497	15	33 194	(23)	(20)	(342)	(3)	(388)

Total des encours hors bilan sur la grande clientèle (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières¹ données en garantie) par stage

	Encours bruts					Provisions pour pertes de crédit attendues				
	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Sociétés non financières	36 005	1 302	61	3	37 371	(6)	(6)	(14)	—	(26)
Sociétés financières	50 943	98	—	—	51 041	(1)	—	—	—	(1)
Au 31 décembre 2019	86 948	1 400	61	3	88 412	(7)	(6)	(14)	—	(27)

¹ Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Risques

Total des encours hors bilan sur la grande clientèle (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières¹ données en garantie) par stage

	Encours bruts					Provisions pour pertes de crédit attendues				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Sociétés non financières	25 611	1 229	39	3	26 882	(5)	(8)	(11)	—	(24)
Sociétés financières	58 516	26	—	—	58 542	(1)	—	—	—	(1)
Au 31 décembre 2018	84 127	1 255	39	3	85 424	(6)	(8)	(11)	—	(25)

1 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Prêts à la grande clientèle : autres prêts et avances aux entreprises, commerciaux et financiers (non bancaires), y compris engagements de prêt, par niveau de garantie, par stage

	Total	
	Encours bruts €m	Perte pour risque de crédit attendue %
Stage 1		
Non garantis	59 452	(0,1)
Totalement garantis	4 118	(0,1)
Ratio LTV :		
– moins que 50 %	940	—
– 51 % à 75 %	1 419	(0,1)
– 76 % à 90 %	888	(0,1)
– 91 % à 100 %	871	(0,1)
Partiellement garantis (A) :	2 265	(0,1)
– valeur de la garantie de A	1 786	
Total	65 835	(0,1)
Stage 2		
Non garantis	2 698	(0,7)
Totalement garantis	173	(1,7)
Ratio LTV :		
– moins que 50 %	21	—
– 51 % à 75 %	54	—
– 76 % à 90 %	13	—
– 91 % à 100 %	85	(3,5)
Partiellement garantis (B) :	65	—
– valeur de la garantie de B	38	
Total	2 936	(0,8)
Stage 3		
Non garantis	524	(67,6)
Totalement garantis	36	(27,8)
Ratio LTV :		
– moins que 50 %	11	(36,4)
– 51 % à 75 %	14	(28,6)
– 76 % à 90 %	9	(11,1)
– 91 % à 100 %	2	(50,0)
Partiellement garantis (C) :	92	(22,8)
– valeur de la garantie de C	11	
Total	652	(59,0)
POCI		
Non garantis	39	(20,5)
Totalement garantis	—	0,0
Ratio LTV :		
– moins que 50 %	—	—
– 51 % à 75 %	—	—
– 76 % à 90 %	—	—
– 91 % à 100 %	—	—
Partiellement garantis (D) :	5	(40,0)
– valeur de la garantie de D	4	
Total	44	(22,7)
Au 31 décembre 2019	69 467	(0,7)

Crédit aux particuliers

Vue d'ensemble

HSBC France offre un large éventail de prêts aux particuliers, garantis et non garantis, pour répondre aux besoins des clients. Les crédits permettent aux clients de financer les achats d'actifs,

par exemple : un bien immobilier résidentiel, garanti par Crédit Logement ou une hypothèque sur le bien acquis. Des crédits à la consommation peuvent être proposés également, tels que découverts et prêts personnels qui sont principalement sans garantie.

Total des prêts aux particuliers pour les prêts et avances à la clientèle au coût amorti par stage

	Encours bruts					Provisions pour perte de crédit				
	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Hypothèques de premier rang	3 033	265	196	—	3 494	(1)	(6)	(76)	—	(83)
Autres prêts aux particuliers	17 736	847	276	—	18 859	(3)	(15)	(82)	—	(100)
– autres ¹	17 440	817	258	—	18 515	(2)	(13)	(82)	—	(97)
– cartes de paiement et de crédit	296	30	18	—	344	(1)	(2)	—	—	(3)
– hypothèques de second rang	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2019	20 769	1 112	472	—	22 353	(4)	(21)	(158)	—	(183)

¹ Dont 13 087 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2019.

Total des prêts aux particuliers pour les prêts et avances à la clientèle au coût amorti par stage

	Encours bruts					Provisions pour perte de crédit				
	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Hypothèques de premier rang	2 907	284	221	—	3 412	(1)	(7)	(84)	—	(92)
Autres prêts aux particuliers	16 053	872	257	—	17 182	(4)	(17)	(93)	—	(114)
– autres ¹	15 633	840	239	—	16 712	(3)	(15)	(93)	—	(111)
– cartes de paiement et de crédit	290	32	18	—	340	(1)	(2)	—	—	(3)
– hypothèques de second rang	130	—	—	—	130	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2018	18 960	1 156	478	—	20 594	(5)	(24)	(177)	—	(206)

¹ Dont 11 347 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2018.

Les prêts immobiliers garantis

HSBC France propose plusieurs types de prêts immobiliers garantis pour faire face aux besoins de la clientèle tels que amortissables, prêts relais et réglementés. Pour ce type de prêts, HSBC France applique des conditions d'endettement et de LTV maximum qui respectent la politique de crédit, la stratégie et l'appétit au risque du Groupe HSBC.

Sûretés réelles et autres techniques d'atténuation du risque de crédit

Le principe technique d'atténuation de risque de crédit pour les prêts aux particuliers est de prendre des sûretés réelles. Chez HSBC France Retail, une hypothèque sur le bien est souvent prise pour garantir les prêts immobiliers. Un autre type de sûreté réelle est la garantie de Crédit Logement (Société de Financement agréée par l'ACPR). Crédit Logement garantit 100 % du prêt immobilier en cas de défaut. Les prêts peuvent être garantis par un nantissement de titres financiers négociables, nantissement de contrat d'assurance en fonds euros.

Le tableau ci-après présente les encours de nos prêts par garantie, y compris les engagements hors-bilan. Dans ce tableau, nous indiquons la valeur de nos garanties qui peuvent être réalisées en cas de défaut de paiement avéré de l'emprunteur.

Le calcul de la LTV représente le pourcentage financé par la banque par rapport à la valeur du bien donné en garantie.

Les biens immobiliers hypothéqués sont revalorisés en automatique sur la base INSEE chaque mois. Chaque année, les biens hypothéqués liés à des encours >3 millions sont revalorisés par un expert indépendant. La valorisation des sûretés de nature financière est effectuée quotidiennement lorsque le portefeuille nanti est domicilié chez HSBC France, et annuellement lorsque le portefeuille est domicilié chez un confrère. La valorisation des sûretés réelles ne tient pas compte des frais de la mise en place ou de la vente du bien grevé. Les prêts sans garantie ou partiellement garantis peuvent bénéficier d'autres formes de crédit mesures d'atténuation.

Risques

Prêts aux particuliers : prêts hypothécaires résidentiels comprenant les engagements de prêt par niveau de garantie

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Encours bruts €m	Couverture sur perte de crédit attendues %	Encours bruts €m	Couverture sur perte de crédit attendues %
Stage 1				
Totalement garantis	2 918	—	2 769	—
Ratio LTV :				
– moins de 50 %	1 307	—	1 133	—
– 51 % à 60 %	622	—	542	—
– 61 % à 70 %	495	—	509	—
– 71 % à 80 %	340	—	372	—
– 81 % à 90 %	105	—	144	—
– 91 % à 100 %	49	—	69	—
Partiellement garantis (A) :	115	—	140	—
Ratio LTV :				
– 101 % à 110 %	32	—	37	—
– 111 % à 120 %	21	—	26	—
– plus de 120 %	62	—	77	—
– valeur de la garantie de A	111		137	
Total	3 033	—	2 909	—
Stage 2				
Totalement garantis	250	(1,6)	263	(1,5)
Ratio LTV :				
– moins de 50 %	123	(0,8)	115	(0,9)
– 51 % à 60 %	41	(2,4)	43	(2,3)
– 61 % à 70 %	35	(2,9)	42	(2,4)
– 71 % à 80 %	37	(2,7)	41	(2,4)
– 81 % à 90 %	10	—	18	—
– 91 % à 100 %	4	—	4	—
Partiellement garantis (B) :	16	(6,3)	21	(14,3)
Ratio LTV :				
– 101 % à 110 %	6	(16,7)	6	(16,7)
– 111 % à 120 %	3	—	5	(20,0)
– plus de 120 %	7	—	10	(10,0)
– valeur de la garantie de B	15		20	
Total	266	(1,9)	284	(2,5)
Stage 3				
Totalement garantis	123	(27,6)	159	(30,2)
Ratio LTV :				
– moins de 50 %	68	(30,9)	65	(16,9)
– 51 % à 60 %	20	(20,0)	21	(23,8)
– 61 % à 70 %	12	(25,0)	27	(37,0)
– 71 % à 80 %	12	(25,0)	16	(43,8)
– 81 % à 90 %	5	(20,0)	7	(28,6)
– 91 % à 100 %	6	(33,3)	23	(56,5)
Partiellement garantis (C) :	74	(56,8)	60	(75,0)
Ratio LTV :				
– 101 % à 110 %	32	(53,1)	10	(40,0)
– 111 % à 120 %	17	(64,7)	13	(53,8)
– plus de 120 %	25	(56,0)	37	(91,9)
– valeur de la garantie de C	58		50	
Total	197	(38,6)	219	(42,5)
Au 31 décembre 2019	3 496	(2,3)	3 412	(2,9)

Analyse des titres adossés à des actifs *Asset-Backed Securities* ("ABS")

Valeur comptable des participations du groupe HSBC France dans des titres adossés à des actifs ("ABS"):

Exposition globale

	2019 €m	2018 €m
– Juste valeur <i>via</i> bénéfices et pertes	—	—
– Investissements financiers	—	—
– Détenu jusqu'à échéance	—	—
– Prêts et créances recouvrables	—	—
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	—	—

Risque de contrepartie

Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie (Counterparty Credit Risk - "CCR") est le risque que la contrepartie à une opération fasse défaut avant le règlement définitif des flux de trésorerie liés à l'opération.

Le calcul de l'exposition au risque de contrepartie

HSBC France applique la méthode du modèle interne ("IMM") de l'article 283 du CRR pour déterminer les expositions CCR pour les transactions de gré à gré ("OTC").

Les opérations de pension ("SFT") sont toutes exclues de l'IMM; le capital requis pour ces produits reste conforme à la méthode du titre II, chapitre 4, comme le permet le paragraphe 2 de l'article 111 du CRR.

Les produits dérivés négociés en bourse ("ETD") sont également tous exclus, la méthode de l'évaluation au prix du marché de l'article 274 du CRR étant alors utilisée.

En outre, une petite partie des produits OTC, les plus complexes, restera hors du champ d'application en raison de problèmes de modélisation. La méthode de l'évaluation au prix du marché est alors utilisée.

Cadre et suivi des limites

La gestion du risque de contrepartie au sein de HSBC France est assurée à différents niveaux :

- L'autorité de crédit est détenue par *Wholesale Credit Risk* ("WCR"), qui fait partie du département *Wholesale Credit and Market Risk* ("WMR"), au sein de la Direction des Risques, au niveau local, régional ou au niveau du groupe.
- La surveillance du risque de contrepartie sur les activités de dérivés de taux est assurée par l'équipe *Traded Credit Risk* ("TCR") au sein de la fonction *Traded Risk*, qui est une sous-fonction de WMR. TCR est divisé en deux équipes : *Traded Credit Risk Management* ("TCRM") et *Traded Credit Risk Control* ("TCRC").

Les expositions de risque de contrepartie sont disponibles en temps réel et en date veille. Tout dépassement du niveau de risque approuvé par l'autorité de crédit est remonté par TCR selon une procédure définie. Les principales variations de limites/expositions de crédit sont détaillées une fois par mois dans le cadre du *Risk Management Meeting* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Risque de contrepartie et autorité de crédit compétente

HSBC France WCR a une délégation de pouvoirs de crédit pour les contreparties de type Entreprises (*Corporates*), fonds, compagnies d'assurance et de gestion d'actifs (*Asset Management*). La décision de crédit peut nécessiter une confirmation d'accord ("concurrency") de HSBC Bank plc WCMR et éventuellement de Group WCMR si son montant excède la délégation de pouvoirs de HSBC France.

Les autorisations de crédit pour les contreparties de type Souverains, Intra-Groupe et Banques nécessitent systématiquement la *concurrency* de HSBC Bank plc WCMR et de Group WCMR.

HSBC France TCRM, au sein de HSBC France Traded Risk, n'a aucune autorité de crédit.

Toutes les lignes de crédit sont revues au moins une fois par an :

- TCR réalise une analyse du portefeuille, de l'environnement de marché et porte un avis sur le montant de la ligne de crédit ;
- HSBC France WCR (HSBC Bank plc WCMR et Group WCMR si nécessaire) valide les lignes de crédit correspondant à l'appétit au risque et le profil financier de la contrepartie (*rating* interne).

A la demande du *local Relationship Manager* et éventuellement du *Global Relationship Manager*, HSBC France TCRM peut recommander les demandes de crédit à l'autorité de crédit compétente, dans le contexte des revues annuelles ou de demandes de limites ponctuelles. Les recommandations soumises par TCRM mettent en exergue les principaux vecteurs de risques

(en se basant sur une analyse fine du portefeuille existant qui inclut les risques de marchés contingents, les *stress tests*...) et font éventuellement des propositions pour réduire le risque du portefeuille ou celui de l'opération proposée.

Mise en place des limites de crédit pour la gestion du risque de contrepartie

Les limites du CCR sont accordées à deux niveaux :

- Limites au niveau de la contrepartie ;
- Limites au niveau du portefeuille.

A) Limites au niveau de la contrepartie

- Capacité de risque de crédit du groupe (Group Credit Risk Capacity - "GCRC")

L'appétit cumulé du crédit de HSBC envers le client est reflété dans la GCRC. La GCRC est définie lors du processus de revue annuelle globale (Global Annual Review - "GAR"). Il est composé de deux éléments: (i) les limites (Cat A, Cat B, Cat S - voir ci-dessous) déjà approuvées ou proposées à l'approbation dans la demande et, (ii) l'appétit non alloué (Unallocated Appetite - "UA") qui représente un indicateur pour les transactions en cours ou une marge générique qui prend en compte la stratégie de développement commercial du *Global Relationship Banker* (GRB) au cours des douze prochains mois.

- Limites de catégorie A ("Cat A")

Les engagements de catégorie A sont ceux pour lesquels une limite de crédit est généralement enregistrée pour leur montant notionnel total, la banque étant potentiellement exposée à un risque correspondant à 100 % du montant engagé. Les engagements de catégorie A comprennent des actifs au bilan tels que des prêts ou des lignes de crédit, ainsi que des souscriptions d'obligations. Ils peuvent être financés (prêts, avances sur le marché monétaire, opérations sur obligations) ou non financés, tels que des garanties et autres engagements par signature.

Les limites Cat A sont définies entre autres en fonction de leur durée.

- Limites de catégorie B ("Cat B")

Les limites Cat B couvrent les principaux risques de crédit des contreparties découlant de produits hors bilan et sont utilisées pour la surveillance de l'exposition future potentielle (Potential Future Exposure - "PFE"). L'exposition en catégorie B représente le coût de remplacement des contrats de gré à gré. Dans la plupart des cas, les limites de catégorie B sont définies au niveau de l'entité selon des bandes de maturité. Pour les fonds, le risque est contrôlé à la fois pour les fonds à compartiments multiples et pour les fonds individuels. Certaines entreprises complexes sont principalement contrôlées au niveau de l'entité mais peuvent avoir des limites communes dans la relation globale.

- Limites de *Loan Look-Alike* ("LLA")

L'exposition au LLA est une mesure parallèle utilisée pour compléter la mesure de certains types d'exposition de catégorie B. Cette mesure est utilisée pour des transactions ayant des caractéristiques analogues à celles d'un emprunt, mais dont l'exposition est principalement surveillée au moyen d'une facilité de catégorie B. Par exemple, l'exposition des "repo" est suivie en termes de "numéraire contre titres" et celle des ventes de titres à terme en suivie en termes de nominal.

- Limites de catégorie S ("Cat S")

Les limites Cat S couvrent le risque que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations de livraison, que ce soit par le biais de systèmes de paiement (Payment Settlement Limits - "PSL") ou de processus de règlement des transactions de marché et de titres (Treasury Settlement Limits - "TSL"). Lorsque cela est possible et lorsque les systèmes le permettent, le règlement est effectué en livraison contre paiement (Delivery Versus Payment - "DVP") par le biais de fournisseurs de services de règlement tels que Euroclear ou CLS, afin d'atténuer le risque de livraison.

Risques

- Limites du risque de fluctuation (Fluctuation Risk - "FLU")

La négociation (*trading*) de marchandises et de titres au comptant entraîne un risque de crédit sur la contrepartie en raison de la fluctuation potentielle des prix pendant la période précédant le règlement, entre la transaction et le règlement du contrat. Il s'agit d'un risque standard, quoique généralement très court, du coût de remplacement, dans le cas où une contrepartie ferait défaut et par conséquent ne s'acquitte pas de ses obligations.

- Limites intra-groupe

Les processus pour enregistrer les limites et surveiller les expositions intra-groupe sont les mêmes que pour les expositions bancaires tierces.

B) Limites au niveau du portefeuille

L'équipe TCR a établi un certain nombre de limites au niveau du portefeuille pour surveiller le risque au niveau global. Celles-ci sont formalisées par un mandat partagé avec les directeurs commerciaux de *Global Banking & Markets* ("GBM") et de Gestion de Bilan *Balance Sheet Management* – ("BSM"), et soumises à un examen annuel et un dispositif de surveillance permanent.

Les limites couvertes par ce mandat sont les suivantes :

- limites de *Mark to Market* ("MtM")

L'exposition MtM est la somme des MtM positives de toutes les contreparties.

- Limites d'exposition actuelle *Current Exposure* – ("CE")

CE est la somme des MtM nets des garanties données/reçues par toutes les contreparties.

- Limites du risque spécifique de corrélation *Specific Wrong Way Risk* – ("SWWR")

Les transactions en risque spécifique de corrélation sont des transactions dans lesquelles l'exposition future est élevée lorsque la probabilité de défaut de la contrepartie est également élevée, c'est-à-dire que l'exposition future est corrélée positivement et directement avec la probabilité de défaut de la contrepartie et que cette relation est déterminée par la ou les transactions avec la contrepartie.

- Limites du risque général de corrélation *General Wrong Way Risk* – ("GWWR")

Un risque général de corrélation se produit lorsque la probabilité de défaut d'une contrepartie est positivement corrélée aux mouvements des facteurs de risque de marché généraux tels que les taux de change. Par exemple, la probabilité de défaut d'une contrepartie peut augmenter avec une dépréciation de la monnaie nationale si la dépréciation affecte son modèle économique. Les contrats de gré à gré négociés avec une telle contrepartie et dont la valeur augmente pour la banque à mesure que la devise se déprécie, représentent le risque général de corrélation.

- Limites du fonds de défaillance *Default Fund* – ("DF")

La limite DF couvre la contribution de HSBC à un fonds de défaillance d'une contrepartie centrale ("CCP").

- limites de marge initiale *Initial Margin* – ("IM")

La limite de marge initiale couvre la contribution de HSBC en marge initiale aux CCPs.

- Limites de perte liées à la mutualisation sous contrainte

Outre l'exposition au risque de contrepartie habituel, HSBC a également une exposition supplémentaire aux contreparties centrales via leurs droits de mutualiser les pertes entre les membres compensateurs.

Dans le cadre de la surveillance du risque par des tests de résistance, une perte de mutualisation sous contrainte est calculée pour évaluer la perte potentielle résultant d'une période de tension liée aux activités de compensation non mesurées par l'exposition actuelle soumise à une contrainte.

Les techniques d'atténuation du risque de contrepartie

Afin de réduire son risque de contrepartie, HSBC France conclut, avec la plupart de ses contreparties, des accords de

compensation. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière du montant des sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants.

Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure.

La gestion du collatéral des opérations de dérivés et des opérations de pensions ou de prêts et emprunts de titres fait l'objet d'un suivi rigoureux : contrôles spécifiques pour s'assurer du bon déroulement du processus de règlement, valeur de l'exposition certifiée de manière quotidienne et réconciliations avec les contreparties établies sur les opérations collatéralisées.

Les ajustements de valeur de crédit

(Credit Valuation Adjustment)

L'ajustement de l'évaluation de crédit ou "CVA" est un ajustement de l'évaluation au cours moyen du marché du portefeuille des transactions conclues avec une contrepartie. Cet ajustement reflète la valeur de marché courante du risque de crédit que représente la contrepartie pour l'établissement, mais non la valeur de marché courante du risque de crédit que représente l'établissement pour la contrepartie.

Les établissements qui bénéficient d'un accord pour utiliser la méthode interne (Internal Model Method – "IMM") pour le risque spécifique et le risque de contrepartie peuvent calculer l'exigence de fonds propres pour la CVA en approche avancée, sinon une approche standard doit être utilisée.

HSBC France applique les méthodes suivantes pour déterminer la charge de capital de la CVA :

- L'approche avancée sur tous les dérivés de gré à gré admissibles à l'IMM.
- L'approche standardisée pour toutes les autres transactions qui ne sont pas dans couvertes par l'IMM.

Couvertures du risque d'ajustement de valeur de crédit

Les dérivés de crédit permettent de réduire le risque de crédit. La responsabilité de la couverture de ce risque est portée par l'équipe *Counterparty Exposure Management* ("CEM"). Depuis 2018, cette équipe traite des couvertures de Credit Default Swaps (CDS) éligibles pour l'atténuation des exigences de fonds propres de la CVA. Seuls les CDS à nom unique ou index sont utilisés comme instruments de couverture. Le suivi des couvertures éligibles est assuré quotidiennement par l'équipe *Traded Risk*.

Risque de corrélation défavorable

La méthode standard de mesure de l'exposition au risque suppose qu'il n'y a pas de corrélation entre la solvabilité d'une contrepartie et le coût de remplacement des transactions effectuées avec cette contrepartie. Toutefois, dans certaines circonstances, une corrélation existe bien et, selon la nature du sous-jacent de la transaction, elle peut être considérée comme une transaction "*Wrong-Way Risk*" (corrélation adverse).

HSBC distingue 2 catégories de *Wrong-Way-Risk* :

- Risque général de corrélation
- Risque spécifique de corrélation

HSBC dispose de procédures qui lui permettent d'identifier, suivre et contrôler les cas d'exposition à un risque de corrélation générale et spécifique pour chaque entité juridique.

HSBC France a un appétit limité pour des transactions générant du risque spécifique de corrélation. Toute nouvelle transaction de cette nature nécessite l'obtention d'une validation au cas par cas.

Risque de contrepartie¹ – par type d'exposition et par produit

	2019		2018	
	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m
Par type d'exposition				
Approche IRB Avancée	955	76	1 383	111
– Administrations centrales et banques centrales	75	6	–	–
– Etablissements	880	70	1 383	111
– Entreprises	–	–	–	–
Approche IRB Fondation	1 478	118	859	69
– Entreprises	1 478	118	859	69
Approche Standard	506	40	505	40
– Administrations centrales et banques centrales	6	–	1	–
– Administrations régionales ou locales	–	–	5	–
– Etablissements	411	33	489	39
– Entreprises	89	7	10	1
CVA Approche avancée	571	46	–	–
CVA Ajustement de l'évaluation de crédit – Approche Standard	314	25	683	55
Chambres de compensation	159	13	197	16
Par produit				
– Dérivés	2 710	217	2 040	163
– Opérations de prêts ou d'emprunts de titres	322	26	887	71
– Autres	1	–	–	–
– CVA Approche avancée	571	46	–	–
– CVA Ajustement de l'évaluation de crédit – Approche Standard	314	25	683	55
– Contribution au fonds de défaut des chambres de compensation	65	5	17	1
Au 31 décembre	3 983	319	3 627	290

Gestion de la liquidité et du risque de financement

Cadre de gestion de la liquidité et du risque de financement

Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC France ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'il ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie ou lorsque le financement des actifs illiquides ne peut être obtenu au moment et termes requis.

Le Groupe HSBC s'est doté d'un cadre de gestion de la liquidité et du risque de financement *Liquidity and funding risk management framework* ("LFRF") dont l'objectif est de lui permettre de supporter des stress très sévères de liquidité. Il est conçu pour être adaptable à des modèles d'activité, des marchés et des cadres réglementaires en évolution rapide. La gestion de la liquidité et du financement s'inscrit, en France, en cohérence avec le cadre LFRF du Groupe, intégrant des pratiques et limites fixés par le RMM et approuvés par le Conseil d'administration. La politique de HSBC France repose sur l'autosuffisance dans le financement de ses activités.

les ratios LCR (*Liquidity coverage ratio*) et NSFR (*Net stable funding ratio*) sont des éléments clés du cadre LFRF.

La structure du LFRF est renforcée par une gouvernance robuste dont les deux principaux axes sont :

- le comité ALCO (*Asset, liability and capital management committee*); et
- le processus de revue annuelle de l'adéquation de la liquidité (*Internal liquidity adequacy assessment process - "ILAAP"*), utilisé afin de valider les niveaux d'appétit et de tolérance au risque.

Les entités opérationnelles du Groupe HSBC sont généralement implantées dans son pays donné reflétant la gestion locale de la liquidité et du financement. Dans ce contexte, la liquidité et le financement sont gérés au sein de HSBC France sur une base individuelle sans référence implicite au soutien pouvant être fourni par d'autres entités du Groupe en dehors d'engagements contractuel préexistants. La politique générale du Groupe HSBC

implique que les entités opérationnelles reposent sur l'autosuffisance dans le financement de leurs activités.

Profil de risque de liquidité et de financement

Liquidity coverage ratio ("LCR")

Le ratio LCR incite les banques à disposer de suffisamment d'actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées *High Quality Liquid Assets* ("HQLA") pour résister à un scénario de stress sur 30 jours calendaires. Les actifs HQLA sont composés de liquidités ou d'actifs pouvant être convertis sur les marchés en liquidités avec une perte de valeur minimale voire nulle.

Au 31 décembre 2019, HSBC France était dans la limite de risque du LCR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement ("LFRF").

Le tableau suivant montre le niveau du LCR pour HSBC France (selon l'acte délégué de la Commission européenne).

Liquidity coverage ratio

	Au 31 décembre	
	2019 %	2018 %
HSBC France	152	128

Net Stable Funding Ratio ("NSFR")

Le ratio NSFR impose aux institutions bancaires de disposer de suffisamment de ressources stables pour couvrir leurs besoins de ressources stables. Il reflète le profil de financement à long terme d'une banque (financement avec une maturité résiduelle supérieure à un an). Ce ratio est conçu comme un complément du LCR.

HSBC France, comme le Groupe HSBC, calcule le NSFR selon la recommandation finale 295 du Comité de Bâle ("BCBS") d'octobre 2014 dans l'attente d'une calibration de ce ratio par les autorités européennes. Ce calcul requiert plusieurs interprétations du texte, ce qui pourrait rendre le NSFR calculé par HSBC France non directement comparable avec les ratios d'autres institutions.

Risques

Au 31 décembre 2019, HSBC France était dans la limite de risque du NSFR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement ("LFRF").

Le tableau suivant montre le niveau du NSFR pour HSBC France (sur la base du texte BCBS 295).

Net stable funding ratio

	Au 31 décembre	
	2019	2018
	%	%
HSBC France	117	113

Pour information, sur la base du règlement CRR2 (Réglementation EU 2019/876) qui entrera en vigueur en juin 2021, le ratio NSFR est estimé au niveau de 127 % à fin décembre 2019.

Concentration des déposants et concentration des remboursements de financements à terme

Les métriques LCR et NSFR s'appuient sur des hypothèses stressées de sorties de trésorerie pour chaque segment de déposants et de produits. La validité de ces hypothèses pourrait être remise en cause s'il existe une concentration élevée des déposants dans un portefeuille donné.

De même, HSBC France serait exposé à un risque de refinancement à terme si le profil de maturité des dettes contenait une concentration excessive de remboursements dans une période donnée.

Ces risques sont suivis par l'ALCO en cohérence avec l'appétit au risque approuvé par le Conseil d'administration.

Actifs liquides

Le tableau ci-après montre la valeur en liquidité non pondérée des actifs considérés comme liquides et utilisés dans le calcul du LCR.

Le niveau d'actifs liquides publié reflète le portefeuille d'actifs liquides non grevés à la date d'arrêt en utilisant la définition réglementaire des actifs liquides.

Actifs liquides

	Valeur en liquidité (avant haircut) estimée au 31 décembre	
	2019	2018
	€m	€m
Niveau 1	38 176	17 277
Niveau 2a	880	485
Niveau 2b	1	26

Les actifs liquides de niveau 1 incluent les dépôts de HSBC France en banque centrale (hors réserves obligatoires) et les encaisses.

Tests de résistance à des stress de liquidité

HSBC France évalue sa résistance à des stress de liquidité afin de confirmer l'adéquation de son appétit aux risques, pour valider qu'il peut continuer d'opérer dans différents scénarios de stress et pour confirmer que les hypothèses de stress incluses dans le scénario du LCR sont appropriées et suffisamment conservatrices pour l'activité du groupe. HSBC France conduit également des *reverse stress tests* dans le but spécifique d'évaluer le caractère peu probable de scénarios menant à l'épuisement des sources de liquidité. Si ces scénarios ne sont pas jugés suffisamment peu probables, des actions correctrices sont engagées.

Les différents scénarios de tests de résistance menés sur la qualité des sources de financement englobent des hypothèses de stress de natures et de durées différentes. Le comité ALCO valide ces hypothèses et revoit les résultats des tests. Ces informations sont également présentées au Conseil d'Administration *via* le processus d'évaluation du dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement ("ILAAP").

Sources de financement

la principale source de financement de HSBC France est l'ensemble des dépôts à vue de la clientèle, les prêts de titres et les titres émis auprès des investisseurs.

Le tableau "sources et emplois des fonds" ci-dessous, qui fournit une vue sur le financement du bilan consolidé de HSBC France, doit être lu au regard du LFRF.

Le tableau ci-dessous analyse le bilan consolidé de HSBC France en fonction des actifs émanant des activités opérationnelles et des sources de financement supportant ces activités. Les actifs et les passifs ne provenant pas de ces activités opérationnelles sont présentés comme un net entre les sources de financement et leur déploiement.

HSBC France émet également des dettes sous forme de titres (sécurisées et non sécurisées) sur les marchés ou *via* des placements privés et emprunte sur les marchés de repo contre des actifs de bonne qualité pour réduire les déséquilibres entre actifs et passifs par maturité et devises et maintenir une présence sur les marchés financiers nationaux.

Les principales opérations de financement de la banque sont présentées dans la section "Événements significatifs de l'année" en page 172.

Sources et emplois des fonds

	2019	2018		2019	2018
	€m	€m		€m	€m
Sources			Emplois		
Comptes créditeurs de la clientèle	57 550	41 906	Prêts et créances sur la clientèle	56 956	46 997
Dettes envers les établissements de crédit	12 113	10 828	Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 798	6 197
Opérations de mise en pension – hors-trading	20 213	18 921	Opérations de prise en pension – hors-trading	45 973	32 835
Dettes représentées par un titre	9 782	2 472	Portefeuille de transaction	14 837	16 966
Dettes subordonnées	1 376	876	Investissements financiers	16 987	16 502
Passifs financiers à la juste valeur	18 953	14 584	Caisse, banques centrales et CCP	19 463	9 018
Passifs des contrats d'assurance	23 292	21 335	Emploi net dans d'autres actifs et passifs du bilan	13 074	12 136
Portefeuille de transaction	23 262	23 145			
Total des fonds propres	8 471	6 584			
Au 31 décembre	187 877	140 651	Au 31 décembre	187 877	140 651

Risque de liquidité contingente provenant des lignes de crédit confirmées

HSBC France fournit à ses clients des lignes confirmées, comme des facilités de crédit et des lignes *backstop*. Les montants non tirés de ces engagements hors-bilan sont pris en compte dans le calcul du LCR et du NSFR selon les textes réglementaires

applicables. Ceci assure que, dans un scénario de stress, les sorties supplémentaires de trésorerie induits par une hausse des

tirages sur les lignes confirmées n'engendreront pas de risque de liquidité pour HSBC France.

Le tableau ci-dessous montre les expositions contractuelles de HSBC France au 31 décembre. La hausse de 16,8 milliards EUR est due principalement à l'intégration des succursales européennes pour 6,8 milliards EUR et aux activités transférées par HSBC Bank plc.

Expositions contractuelles de HSBC France au 31 décembre, suivies dans le cadre des limites de liquidité contingente

	Au	
	31 décembre 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Engagements vers la clientèle		
– Entreprise	37 311	23 123
– Particuliers et PME	1 871	1 257
– Clients financiers	3 069	2 938
– Autres	2 467	579
Engagements vers la clientèle		
– 5 plus grandes lignes ¹	3 689	3 118

¹ Somme du montant non tiré pour les 5 plus grandes facilités confirmées.

Actifs grevés et gestion du collatéral

Un actif est grevé s'il a été donné en garantie d'un passif existant, de sorte qu'il cesse d'être disponible pour aider la banque à obtenir un financement, satisfaire ses besoins en garantie ou être vendu pour réduire les besoins en financement. Le collatéral est géré sur la base du périmètre HSBC France, conformément à l'approche adoptée dans la gestion de liquidité et de financement. Le collatéral disponible est géré comme un *pool* unique, dont HSBC France cherche à optimiser en permanence l'allocation.

Ces informations visent à mieux identifier les actifs disponibles et non soumis à des restrictions pouvant être utilisés pour couvrir des besoins en financement et des besoins en garantie futurs éventuels. Ces informations n'ont pas été réunies pour identifier les actifs qui seraient disponibles pour satisfaire aux exigences de créanciers ou pour prédire quels actifs seraient disponibles pour ces derniers dans l'hypothèse d'une résolution ou d'un dépôt de bilan.

Synthèse des actifs disponibles pour répondre aux besoins futurs éventuels de financement et de garantie (inscrits au bilan et hors bilan) :

	2019 €m	2018 €m
Total actifs du bilan au 31 décembre	237 680	180 946
Moins :		
– opérations de prise en pension / emprunt de titres et actifs dérivés	(91 698)	(64 613)
– autres actifs ne pouvant pas être donnés en garantie ¹	(32 513)	(30 038)
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	113 469	86 295
Plus : actifs hors bilan :		
– juste valeur des garanties reçues au titre des opérations de prise en pension/emprunt de titres/dérivés pouvant être cédées ou gagées	79 915	79 329
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	193 384	165 624
Moins :		
– actifs du bilan donnés en garantie	(31 930)	(28 584)
– dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des opérations de prise en pension/emprunt de titres	(68 465)	(78 791)
Total des actifs disponibles pour répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	92 989	58 249

Le risque de marché

Le risque de marché est le risque que les taux ou prix de marché – taux de marché, taux de change, prix des actions, etc. – sur lesquels la banque a des positions évoluent en sa défaveur et causent des pertes. Toute position ouverte générant du risque de marché doit être encadrée par des limites. Une gouvernance précise assure le respect de cette règle dans toutes les entités du Groupe HSBC.

Ces limites sont définies en termes d'instruments autorisés, d'actifs sous-jacents, de limites de *Value at Risk* ("VaR"), de niveau de sensibilité aux facteurs de risque, de niveau maximal de pertes, et de *stress tests*. Elles sont révisées annuellement au minimum au cours du processus de revue annuelle des limites et sont présentées au *Market Risk Forum*.

Le processus d'allocation des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Gouvernance de la gestion du risque de marché

Au niveau du Groupe HSBC, le risque de marché est géré et contrôlé grâce à des limites approuvées par le *Risk Management Meeting* ("RMM") de HSBC Holdings plc. Ces limites sont ensuite allouées aux différentes lignes de métiers et aux entités légales du Groupe HSBC. Les principales entités, telles que HSBC France, ont des sous-fonctions indépendantes, de *Market Risk Management* et *Market Risk Control*, qui sont chargées de mesurer et rapporter quotidiennement les expositions au regard des limites.

Wholesale Credit and Market Risk ("WMR")

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques de marché est assuré au sein du département *Wholesale Credit and Market Risk*. Son responsable rapporte au *Chief Risk Officer* du Groupe HSBC. Ce département a la responsabilité, via l'entité *Traded Risk*, d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe par le biais des *Site Entity Room Mandates*, une fois celles-ci validées par les instances de gouvernance du Groupe HSBC. De même, ce département a la responsabilité de contrôler les expositions au niveau du Groupe HSBC et d'autoriser les limites temporaires. Le département *Wholesale Credit and Market Risk*

Risques

("WMMR") comporte un échelon européen et un échelon local dans certains pays, dont la France.

Traded Risk Europe

Le responsable *Traded Risk Europe*, hiérarchiquement rattaché au responsable mondial de *Traded Risk* et au responsable de WMMR Europe, supervise le processus de revue des mandats de risques de marchés dans son périmètre géographique. Il les soumet à l'approbation de *Group WMMR*. Il est le responsable fonctionnel du responsable de *Traded Risk France*.

Gouvernance du risque de marché pour HSBC France

Localement, le *Chief Risk Officer* de HSBC France confie à WMMR France la gestion des limites de ses risques de marché ainsi que celle de ses différentes lignes de métiers. Ainsi, en plus de la soumission à *Group WMMR* par l'intermédiaire de *Traded Risk Europe*, les mandats de risque sont aussi approuvés par le responsable de WMMR France, dans les limites d'appétit au risque approuvées par le Conseil d'Administration de HSBC France. Ceux-ci font l'objet d'une revue formelle au minimum annuelle par le *Market Risk Forum*.

Le Market Risk Forum de HSBC France ("MRF")

Le *Market Risk Forum* de HSBC France a pour mission de superviser l'intégralité des risques de marché, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance des risques de marché.

Le MRF se réunit mensuellement sous la présidence du responsable de WMMR France. Il regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : le responsable de *Traded Risk France*, le responsable de *Independent Model Review* ("IMR"), le Responsable de *Product Control*.

Le *Market Risk Forum* de HSBC France examine les indicateurs de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites significatives et les demandes d'augmentations temporaires ou permanentes de ces limites.

Le Risk Management Meeting ("RMM")

Les principaux points d'attention relevés en *Market Risk Forum* sont rapportés mensuellement au RMM de HSBC France.

Wholesale Credit and Market Risk ("WMMR") France

WMMR France est la Direction responsable des risques de crédit aux entreprises et du risque de marché de HSBC France. Le responsable de WMMR France préside le *Market Risk Forum*.

Traded Risk France

Au sein de WMMR, *Traded Risk* conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- la surveillance permanente des risques de marché ;
- la mise en place de procédures conformes aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques ;
- l'allocation des limites de risques de marché au sein de HSBC France compatibles avec sa stratégie et son appétit au risque ;
- la participation à l'approbation des nouveaux produits de marché ;
- le calcul des expositions aux risques de marché et des différents indicateurs de risque correspondants, dont notamment celui de la *Value at Risk*.

Le responsable de *Traded Risk France* couvre à la fois la responsabilité de *Market Risk Management and Control* ("MRMaC") France et celle de *Traded Credit* ("TCR") France. Il lui revient d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de marché. D'une façon générale, il revient au responsable de *Traded Risk France* de fournir commentaires et explications sur tout dépassement de limites significatives et sur toute position qu'il juge utile de porter à la connaissance de la Direction Générale.

MRMaC comporte deux équipes : *Market Risk Management* ("MRM"), et *Market Risk Control* ("MRC").

Market Risk Management ("MRM")

Market Risk Management ("MRM") définit les mandats de limites de risques de marché, gère les dépassements de limites et les situations exceptionnelles, analyse les positions, assure leur suivi en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, *Value at Risk*, scénarios de stress), définit et développe une analyse synthétique des risques de marché à destination de la Direction Générale, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés.

L'équipe MRM prépare la revue annuelle des limites en lien avec les responsables d'activité et les soumet pour approbation au responsable de WMMR France, agissant par délégation du *Chief Risk Officer*, et à *Group WMMR* via le responsable de *Traded Risk Europe*.

Market Risk Control ("MRC")

Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché considéré et la nature de la limite considérée. Elles en rapportent tout dépassement constaté et signalent également toute utilisation supérieure à un seuil d'alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du rapport des *stress tests* hebdomadaires. Enfin, elles assurent le suivi du *backtesting* de la *Value at Risk*.

Ces équipes produisent et publient les rapports consolidés des risques de marché de HSBC France, pour la Direction Générale et pour consolidation au niveau du Groupe HSBC. Elles assurent également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (RMM, Comité des Risques, Conseil d'Administration, rapports annuels, etc.) ou externes (autorités de tutelle).

Market Risk Control est sous l'autorité hiérarchique du Responsable de *Traded Risk France*.

Traded Credit Risk ("TCR")

Deux équipes sont chargées d'assurer au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risque de contrepartie pour les activités de marché de HSBC France.

Une première équipe produit et publie les rapports nécessaires au suivi des risques de contrepartie pour les activités de marché de HSBC France à destination notamment de la deuxième équipe de *Risk Managers*, *Traded Credit Risk Management* ("TCRM").

TCRM analyse la pertinence des mesures de risques utilisées, définit et développe une analyse synthétique des risques de contrepartie à destination de la Direction, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés et de l'environnement économique.

Ces deux équipes sont sous l'autorité hiérarchique du responsable de *Traded Risk France*.

Independent Model Review ("IMR")

La gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche "*front office*". La revue de ces modèles, ainsi que des modèles de *Value at Risk*, incombe à une équipe spécialisée et indépendante, *Independent Model Review* ("IMR"). Son responsable rapporte localement au *Chief Risk Officer* et fonctionnellement au responsable IMR Europe.

Product Control ("PC")

La fonction *Product Control* est responsable de la valorisation indépendante des positions. Elle assure quotidiennement la production et l'explication des résultats économiques et les réconcilie en fin de mois avec les résultats issus des chaînes comptables. *Product Control* effectue de surcroît le contrôle des transactions "off market" et "off margin" (tâches en cours de transfert aux équipes de surveillance marché) et intervient ponctuellement dans le suivi de la résolution de désaccords sur les appels de marge.

La définition et le calcul des ajustements mensuels de valorisation lui incombent, de même que le suivi des recommandations de IMR en termes de limitations de modèles. Le responsable de *Product Control* est rattaché hiérarchiquement au Directeur Financier de HSBC France et fonctionnellement au responsable *Product Control* EMEA (Europe, Middle East & Africa).

Le Comité des Valorisations

Le Comité des Valorisations se réunit mensuellement et réunit des représentants du *Front office*, de MRM, de IMR et de *Product Control*.

Il examine et approuve les contrôles des paramètres de modèles utilisés par le *front office* et les calculs des ajustements mensuels de valorisation et, trimestriellement, les ajustements de "Prudent Valuation". Il revoit en outre les opérations faisant l'objet d'une modélisation particulière dans les systèmes *front office/back office*.

Les méthodes de détermination des provisions concernant les opérations de marché sont revues et approuvées par ce comité de manière annuelle au minimum.

Les risques de marché en 2019

La tension entre les Etats-Unis et la Chine ont continué d'animer les marchés financiers, avec des impacts se diffusant progressivement dans les échanges commerciaux mondiaux.

La croissance mondiale a ralenti tout au long de 2019, conduisant les banques centrales à ajuster leur politique monétaire.

La Banque centrale européenne ("BCE") a annoncé en septembre 2019 une nouvelle baisse de son taux de dépôt et a relancé son programme de rachats d'actifs.

La Réserve fédérale américaine a baissé deux fois son taux directeur pour une baisse totale de 0,5 % sur l'année.

Dans ce contexte, les rendements obligataires de la Zone euro ont chuté en 2019.

La dette italienne est restée volatile mais les taux italiens ont suivi cette tendance baissière également.

Les marchés actions ont connu une année euphorique. En plus du soutien des banques centrales, l'optimisme a prévalu quant au dénouement des tensions commerciales et sur la résolution du Brexit.

HSBC France a reçu des accord temporaires de la BCE, dans le cadre du régime de "tolérance", pour utiliser des modèles internes pour le calcul de ses besoins en fonds propres, lui permettant de maintenir le meilleur accès aux marchés financiers aux clients du Groupe HSBC migrant leurs opérations de marché de la Grande-Bretagne vers la France dans le cadre du Brexit.

La Banque centrale européenne ("BCE") a conduit et planifié des visites sur site afin de se prononcer sur une éventuelle validation permanente de ces modèles.

Mesures de risques de marché

Suivi et limites des risques de marché

L'objectif de HSBC France est de gérer et de contrôler les risques de marché en maintenant un profil de risque en ligne avec son appétit au risque. HSBC utilise une palette d'outils pour surveiller et limiter les risques de marché incluant des analyses de sensibilité, le suivi de la *Value at Risk* et les *stress tests*.

Les expositions et les risques maximaux que HSBC France accepte de porter sont encadrés par un ensemble de mandats, qui couvrent les limites significatives en termes de :

- *Value at Risk*, *Stressed Value at Risk* ;
- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris différents facteurs dits de "spread" ;
- expositions en cas de défaut ("EaD") des émetteurs d'obligations ;
- montant maximal des pertes quotidiennes et mensuelles, dit "max-loss" ;
- liste des instruments autorisés.

Chaque mandat de métier encadre plusieurs mandats d'unités appelées *desks Volcker* ou FBL (pour *French Banking Law*, en référence à la Loi Bancaire Française) qui à leur tour reçoivent un ensemble de limites de la part des *Market Risk Managers* ("MRM") après la soumission par le responsable du *desk* d'un document appelé *Trading Desk Profile*. Ce document résume la stratégie du *desk*, les limites de risque demandées ainsi que toutes autres informations pertinentes au fonctionnement du *desk*.

Analyse des sensibilités

L'analyse des sensibilités mesure l'impact de l'évolution de facteurs de risque individuels incluant les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des actions par exemple. HSBC utilise ces indicateurs pour suivre les positions de risque de marché de différents types. Des limites pour ces sensibilités sont définies pour chaque portefeuille, produit et type de risque.

Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *Value at Risk* ("VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas de HSBC). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ;
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Le *backtesting* confronte les chiffres de VaR calculés *ex ante* avec les résultats quotidiens produits *ex post*. Cette comparaison permet de contrôler l'aptitude de la VaR à encadrer les variations attendues des résultats et donc d'estimer la qualité du modèle

Risques

interne. Les insuffisances potentielles du modèle de VaR sont, notamment, mises en évidence si les résultats du jour excèdent la VaR 99 % ou lorsque la VaR excède fréquemment et grossièrement les résultats quotidiens.

Les exceptions ou violations de *backtesting* sont rapportées et analysées.

Ce processus de contrôle a posteriori du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % un jour comparée à des résultats quotidiens déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Le *backtesting* est calculé chaque jour. Conformément aux exigences réglementaires, ses résultats sont communiqués trimestriellement au régulateur.

HSBC a enregistré plusieurs "exceptions de *backtesting*" en 2019. Celles-ci ont été provoquées principalement par les conditions de marché. En mars d'abord, puis en août, le changement de ton de la BCE sur la politique monétaire a surpris les marchés générant une volatilité accrue sur les taux d'intérêt. Des baisses significatives de la volatilité implicite des taux américains ont aussi été observées. Ce changement de régime a généré des exceptions de *backtesting* car les chocs ont dépassé le quantile à 99 % observé ces deux dernières années.

Risque hors du dispositif VaR

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC France calcule, depuis le 31 décembre 2007, une VaR complémentaire (*VaR Add-on*) au titre des facteurs de risques exotiques.

Stressed VaR ("SVaR")

HSBC France calcule une VaR "stressée" (*Stressed VaR*). Comme la VaR, celle-ci est calculée en utilisant des simulations historiques et un niveau de probabilité de 99 %. Toutefois, à la différence de la VaR, la *Stressed VaR* se fonde sur une période de portage de 10 jours, et un historique de données en période de stress. Un équivalent 1 jour de la *Stressed VaR* est obtenu en divisant cette dernière par la racine carrée de 10.

Les tests de résistance (*Stress Tests*)

Les *Stress Tests* sont un outil important, pleinement intégré dans le dispositif de gestion des risques du Groupe. Ils servent à évaluer l'impact potentiel sur la valeur des portefeuilles d'événements de marché plus extrêmes, bien que plausibles. Dans de tels scénarios, les pertes peuvent être plus importantes que celles prédites par le modèle de VaR.

Les *Stress Tests* sont mis en œuvre au niveau de HSBC France, de la région Europe et du Groupe HSBC. Des scénarios standards et communs au Groupe HSBC sont utilisés afin d'appréhender des événements de marché extrêmes. Les scénarios sont construits pour capturer des événements significatifs ou des mouvements de marché propres à chaque type d'activité et classe d'actifs.

L'instance qui se tient au niveau du groupe, le "*Stress Testing Review*", détermine les scénarios à appliquer au niveau portefeuille et consolidé :

- des scénarios de stress sur les facteurs de risques qui ne sont probablement pas capturés dans la VaR ;
- des scénarios "techniques" qui envisagent des mouvements extrêmes de chaque scénario sans lien avec les mouvements des marchés ;
- des scénarios hypothétiques envisageant des événements macroéconomiques potentiels, par exemple un ralentissement de l'activité en Chine et ses conséquences sur les dettes souveraines, incluant une contagion large ;
- des scénarios historiques incorporant des observations de variations de marché durant des périodes de stress passées et non capturées par la VaR.

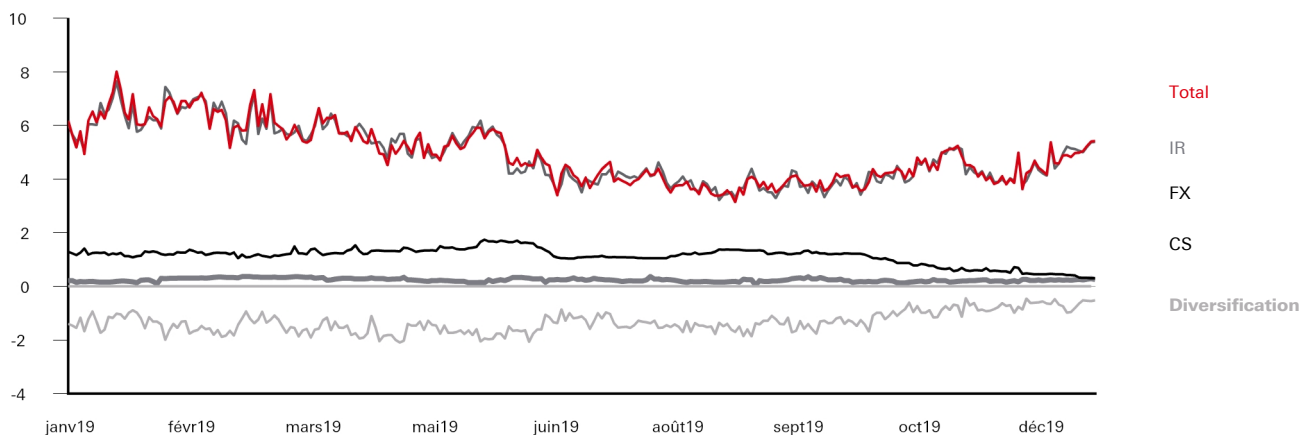
D'autres scénarios sont définis localement en tenant compte de la spécificité des activités de HSBC France. L'ensemble des scénarios impactant significativement la valorisation de portefeuilles est discuté et revu lors du *Market Risk Forum*. Des scénarios de *stress test* spécifiques à la Zone euro sont définis localement au niveau de HSBC France (mélangeant différentes déformations des courbes de taux des émetteurs souverains, incluant des tensions sévères de ces *spreads*) et sont régulièrement recalibrés pour être ajustés aux conditions de marché. Des scénarios dédiés comprenant une déformation de la courbe de *swap* et de la surface de volatilité sont appliqués aux portefeuilles les plus exotiques pour capturer la convexité et les déformations des risques de ces portefeuilles. Ces résultats sont présentés mensuellement au *Market Risk Forum*.

Portefeuilles de Trading

Value at Risk du portefeuille de Trading

La VaR de *Trading* est restée à l'intérieur de l'appétit au risque tout au long de l'année et est restée limitée en moyenne. L'intégration des branches européennes continentales de HSBC au sein de HSBC France ainsi que l'extension de l'activité de marché sur les dettes financières européennes n'ont pas fait augmenter la VaR de *Trading* aux vues des positions limitées concernées.

VaR Trading par classe d'actif (€m)



VaR Trading des opérations de marché par type de risque

	Change €m	Taux d'intérêt €m	Actions €m	Spread de crédit €m	Diversi-fication €m	Total €m
31 décembre 2019	0,26	5,38	—	0,30	(0,53)	5,42
Moyenne	0,24	4,90	—	1,12	(1,33)	4,93
Maximum	0,37	7,64	—	1,74	(2,10)	8,00
31 décembre 2018	0,22	5,21	—	1,51	(1,55)	5,39
Moyenne	0,24	5,83	—	4,81	(3,54)	7,34
Maximum	0,64	10,16	—	15,69	(10,25)	14,81

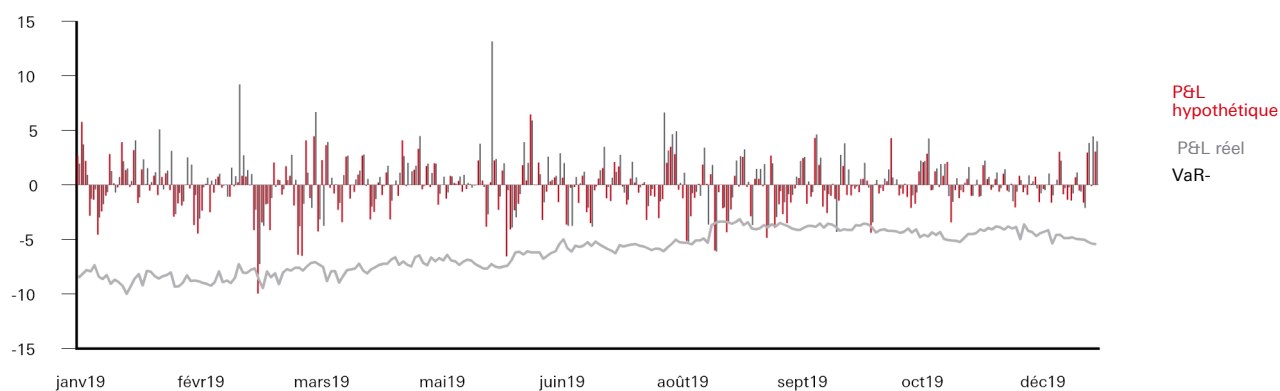
Stressed VaR du portefeuille de trading (1D SVaR)

Tout comme la VaR, La Stressed VaR est restée à des niveaux raisonnables en 2019.

Stressed VaR du portefeuille de trading (1D SVaR)

	31 décembre 2019 €m
Moyenne	11,38
Maximum	26,06
Minimum	4,43
Au 31 décembre 2019	16,84

HSBC France Backtesting



Portefeuilles de Banking

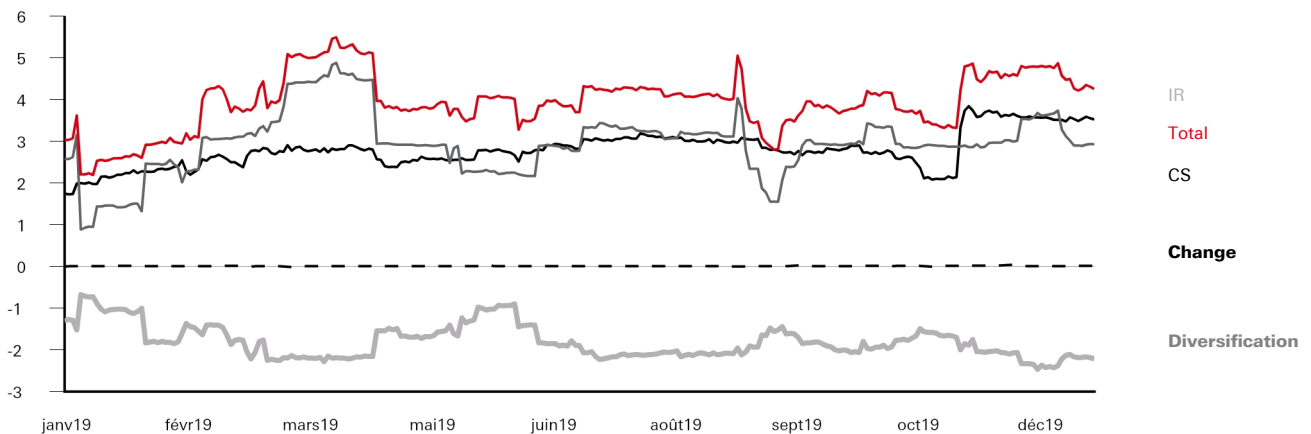
Value at Risk du portefeuille de Banking

La VaR des portefeuilles non comptabilisés en *Trading* est restée plutôt stable en 2019, le profil de risques du coussin de liquidité restant limité.

VaR Accrual par type de risque

	Change €m	Taux d'intérêt €m	Actions €m	Spread de crédit €m	Diversi-fication €m	Total €m
Année 2019	0,01	2,93	—	3,52	(2,21)	4,25
Moyenne	0,01	2,94	—	2,79	(1,80)	3,94
Maximum	0,03	4,88	—	3,83	(2,47)	5,49
Année 2018	0,01	3,75	—	1,74	(1,69)	3,80
Moyenne	—	3,39	—	5,60	(1,51)	7,49
Maximum	0,01	6,08	—	15,86	(4,33)	17,85

Banking VaR par classe d'actifs



Risque de marché selon la méthode standard

	2019		2018	
	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m
Types de risque				
1 Risque de taux (général et spécifique)	128	10	403	32
2 Risque lié aux actions (général et spécifique)	—	—	—	—
3 Risque de change	127	10	142	11
4 Risque sur les matières premières	—	—	—	—
Options				
5 Approche simplifiée	70	6	44	4
6 Méthode Delta-plus	—	—	—	—
7 Approche par scénario	—	—	—	—
8 Titrisation	—	—	—	—
9 Total	325	26	589	47

Risque de marché selon la méthode fondée sur les modèles internes

	2019		2018	
	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m
1 VaR (valeur la plus haute entre a et b)	704	56	764	61
(a) VaR de la veille	214	17	205	16
(b) Moyenne VaR	704	56	764	61
2 Stressed VaR (valeur la plus haute entre a et b)	1 667	133	1 212	97
(a) Dernière SVaR disponible	666	53	275	22
(b) Moyenne SVaR	1 667	133	1 212	97
3 Risque supplémentaire de défaut et de migration- IRC (valeur la plus haute entre a et b)	891	71	—	—
(a) IRC – Valeur la plus récente	610	49	—	—
(b) Moyenne IRC	891	71	—	—
5 Autres	907	73	891	71
6 Total	4 169	333	2 866	229

Le risque de taux structurel

Présentation

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire est le risque d'impact défavorable sur les revenus ou sur les fonds propres en raison de l'évolution des taux d'intérêt. Ce risque de taux est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan, et ne concerne pas les opérations de marché. Ce risque est suivi et contrôlé au niveau Groupe par la fonction Trésorerie et au niveau de HSBC France par la fonction *Asset, Liability and Capital Management* ("ALCM"). Ces deux fonctions sont supervisées par le *Risk Management Meeting* ("RMM") qui approuve les limites de

risque utilisées dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est transféré et géré par la fonction *Balance Sheet Management* ("BSM"), elle-même contrôlée par les fonctions *Wholesale Market Risk* et *Product Control*.

Gouvernance

La fonction Trésorerie du Groupe et l'ALCM suivent et contrôlent le risque de taux d'intérêt structurel de la banque. Ils ont également pour rôle d'analyser et de discuter l'implémentation de nouveaux produits proposés par les métiers, ainsi que de proposer les règles de comportementalisations utilisées pour la détermination du

besoin de couverture du risque de taux de la Banque. L'ALCM est également responsable d'assurer et d'actualiser le cadre relatif aux prix de transferts, d'informer l'ALCO (*Asset, liability and capital management committee*) de l'exposition globale au risque de taux d'intérêt structurel, ainsi que de gérer les positions du bilan, en lien avec la fonction BSM.

Le cadre relatif aux prix de transferts internes permet de s'assurer que le risque de taux d'intérêt structurel, découlant d'un décalage en termes de re-fixation du taux d'intérêt des actifs et des passifs, est transféré à BSM et que les revenus et charges d'intérêts des produits traités par les lignes de métier leur sont correctement alloués, tout en tenant compte des éléments permettant d'atténuer le risque. Les écoulements contractuels, les échéanciers de paiement, les hypothèses de remboursement anticipé, les indices de taux ainsi que les prochaines dates de re-fixation des taux sont des exemples d'éléments transférés à BSM pour la gestion du risque de taux.

Le cadre relatif aux prix de transferts internes est régi par l'ALCO de chaque entité, dont la responsabilité est de définir la courbe de prix de transfert, de revoir et d'approuver la politique de prix de transfert, ceci incluant les hypothèses de comportementalisation des produits ne comportant pas de maturité, ou qui contiennent une option pour le client. L'ALCO HSBC France est responsable du suivi et de la gestion du risque de taux structurel de la banque. Les politiques de comportementalisation doivent respecter les règles du Groupe et doivent être validées à minima une fois par an par l'ALCO.

Les actifs et passifs ne relevant pas des activités de négociation doivent être transférés à BSM sur la base de leurs caractéristiques en termes de maturité et de re-fixation de taux. Pour les actifs et les passifs ne comportant pas de maturité contractuelle ou de caractéristiques de re-fixation, le profil de risque de taux d'intérêt est évalué en utilisant les règles de comportementalisation. Le pourcentage maximum du portefeuille pouvant être comportementalisé est établi à 90 %, le reste devant être traité en ligne avec le profil contractuel.

BSM gère les positions de risque de taux structurel qui lui sont transférées en respectant les limites de risque de marché approuvées par le RMM. Seuls les actifs et passifs non liés aux activités de négociation sont transférés à BSM, à condition que celui-ci puisse couvrir économiquement le risque reçu. La couverture du risque est le plus souvent gérée à travers des dérivés de couverture vanille ou des obligations d'Etat à taux fixe. Tout risque de taux d'intérêt que BSM ne pourrait pas gérer économiquement ne doit pas faire l'objet d'un transfert et doit rester dans les lignes de métier à l'origine du risque.

Mesure du risque de taux d'intérêt

L'ALCM utilise les indicateurs suivants pour suivre et contrôler le risque de taux d'intérêt :

- Le Gap de taux entre les actifs et les passifs, en nominal ;
- La sensibilité de la marge d'intérêt (NIIS) ;
- La sensibilité de la valeur économique de la banque (EVE).

Le risque de taux d'intérêt est évalué mensuellement sur la base du gap entre les actifs et les passifs de la banque, par borne de maturité. La maturité retenue est soit la maturité contractuelle, soit celle issue d'une comportementalisation lorsque la maturité contractuelle n'est pas jugée réaliste pour évaluer le risque de taux. Les principaux éléments comportementalisés sont les comptes courants non rémunérés ainsi que les crédits immobiliers à taux fixe, comportant une option de remboursement anticipé.

La mesure de la *Value at Risk* des éléments non classés en *trading* utilise les mêmes modèles que ceux utilisés pour les positions en *trading*, mais appliqués aux positions en *banking book*. Cette mesure exclut les éléments de risque non transférés à BSM.

La sensibilité de la marge d'intérêt reflète la sensibilité des résultats à un changement des taux d'intérêts sur le marché. La sensibilité de la marge d'intérêt est projetée sur un horizon de un an et de cinq ans, selon plusieurs scénarios de taux, et sur la base d'un bilan statique. L'évaluation intègre des hypothèses de

tarification des métiers, des réinvestissements des actifs et passifs, ainsi que des hypothèses de remboursement anticipé. La modélisation de la position en risque de taux de BSM ne prévoit pas d'action de gestion, dans le sens où le profil de risque est traité comme restant constant sur la période.

La sensibilité de la marge d'intérêt est mesurée en fonction de différents scénarios :

- un choc immédiat et parallèle de la courbe des taux de +/-100 points de base à partir du premier trimestre ;
- un choc immédiat et parallèle de la courbe des taux de +/-25 points de base à partir du premier trimestre ;
- les six scénarios de choc de taux définis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

La sensibilité de l'EVE correspond à la valeur actualisée des actifs et passifs du *banking book* selon différents scénarios de taux et où les fonds propres sont considérés à leur valeur comptable. Le bilan est évalué sur la base d'un écoulement sans réinvestissement ni croissance et en tenant compte d'hypothèses de comportementalisation des produits sans maturité contractuelle et des produits avec option.

Ces mesures concernent le périmètre légal HSBC France incluant les succursales. En fonction des politiques de gestion du risque de taux, la prise en compte des filiales dans ce périmètre est jugée non significative.

La sensibilité de l'EVE est mesurée à travers une variété de scénarios de taux d'intérêt :

- translation de la courbe des taux de +/-200 points de base ;
- les six scénarios de choc de taux définis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Éléments clés

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire peut être ségrégué en plusieurs éléments clés :

- Risque des taux gérés : la tarification des produits dépend de la décision des lignes de métier et n'est pas corrélée aux mouvements des taux d'intérêt sur le marché ;
- Risque de réinvestissement : risque découlant d'un changement de taux lorsque les montants comportementalisés sont réinvestis selon la politique de prix de transfert ;
- Risque de base : lorsque les actifs et les passifs comportent des index de taux différents, entraînant un écart en termes de re-fixation du prix ;
- Risque de remboursement anticipé : le comportement des clients lors des différents scénarios de taux, générant un décalage entre le profil utilisé pour couvrir le risque de taux d'intérêt et le profil réellement constaté ;
- Le risque de durée : correspond au changement de maturité des actifs et des passifs du fait des changements de taux d'intérêts.

Expositions

HSBC France reste exposé à une variation des taux d'intérêt de la Zone euro sur les portefeuilles d'opérations bancaires et les éléments structurels du bilan et verrait sa marge nette d'intérêts baisser de 47 millions EUR au 31 décembre 2019 pour une baisse immédiate de 100 points de base. L'impact d'une hausse de 200 points de base sur ses fonds propres est estimée à -756 millions EUR au 31 décembre 2019.

Le tableau ci-dessous présente l'impasse de taux par borne de maturités au 31 décembre 2019 avant couverture.

Expositions

(en millions d'euros)

	1 an	3 ans	5 ans	7 ans	10 ans
Montant du gap de taux d'intérêt	191	(852)	(1 309)	(1 085)	(151)

Dans un contexte de taux d'intérêt très bas voire négatifs, il a été observé une augmentation des remboursements anticipés et renégociations de crédits immobiliers aux particuliers durant le second semestre 2019. HSBC France modélise le comportement attendu des clients en tenant compte des meilleurs taux proposés par les concurrents, de l'évolution attendue des taux de marché ainsi que diverses hypothèses comportementales. L'analyse des résultats du modèle et l'appréciation des dirigeants conduisent à réévaluer périodiquement le niveau adéquat des taux de remboursement anticipés prévisionnels.

Le contexte de taux d'intérêt historiquement bas, s'il venait à se prolonger, devrait continuer de peser sur la marge d'intermédiation des activités bancaires.

Gouvernance de BSM

La gouvernance de BSM s'articule autour de deux lignes de reporting au Directeur de GB&M et au responsable BSM EMEA. BSM est responsable de la gestion du risque de liquidité et de financement de l'entité légale, y compris les succursales, sous la supervision de l'ALCO local.

BSM gère également le risque de taux provenant des positions n'appartenant pas au portefeuille de trading qui lui a été transféré par ALCM dans le cadre d'un mandat de gestion des risques.

Dans sa gestion du risque de liquidité pour le compte de l'ALCO et de la gestion des positions n'appartenant pas au portefeuille de trading, BSM investit dans des actifs liquides parmi les mieux notés, en ligne avec la politique du Groupe HSBC sur les actifs liquides.

L'essentiel de la liquidité est investi dans les dépôts aux banques centrales et dans des titres gouvernementaux, supranationaux, et d'agences publiques locales, le reste étant utilisé par la Banque de marchés pour financer des actifs HQLA.

Les dépôts aux banques centrales pouvant être retirés sont comptabilisés en tant que liquidités. Les réserves réglementaires, les prêts interbancaires et aux banques centrales sont comptabilisés comme des "prêts aux établissements de crédit". Les titres que détient BSM sont comptabilisés comme des positions *Hold to Collect and Sell* ("HTCS"). Les réserves réglementaires ne sont pas reconnues comme des actifs liquides.

BSM peut utiliser des instruments dérivés conformément à son mandat pour gérer le risque de taux. L'activité sur les instruments dérivés se concentre essentiellement sur les *swaps* de taux d'intérêt utilisés dans des relations comptables de couverture dites de "cash flow hedge" ou bien de "fair value hedge".

Le risque de crédit de BSM est limité à des positions vis-à-vis de banques centrales, aux dettes gouvernementales les mieux notées, et enfin aux entités supranationales et agences publiques locales.

BSM ne gère le risque structurel de crédit d'aucune entité du périmètre comptable.

La VaR ("Value at Risk") est calculée sur les positions de trading comme sur celles n'appartenant pas au portefeuille de trading. La méthodologie appliquée est la même que celle sur les marchés ainsi que les outils de calculs.

Les positions de BSM dans le portefeuille de trading restent très limitées à des cas spécifiques.

Le risque de change structurel

Le risque de change structurel résulte de l'investissement net dans des filiales, succursales ou participations dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

les gains ou pertes latents dus à des réévaluations de positions structurelles en devises sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global, tandis que les autres gains ou pertes latents sur positions en devises sont comptabilisés en compte de résultat.

Les expositions en devises de HSBC France sont gérées avec l'objectif principal de s'assurer, lorsque cela est possible, que les ratios de capital du groupe et de chacune des entités sont largement protégés des effets de fluctuation des devises. HSBC ne couvre les expositions structurelles en devises que dans un nombre de cas très limité.

Les Risques Opérationnels

Conformément à la définition de l'arrêté du 3 novembre 2014 et du *Functional Instruction Manual* ("FIM") du Groupe HSBC, le risque opérationnel est défini dans l'ensemble du groupe HSBC France comme le risque résultant :

- de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information ;
- ou d'événements extérieurs.

Ce risque inclut notamment le risque de fraude interne ou externe (art. 324 of Regulation (EU) No 575/2013), les activités non autorisées, les erreurs et omissions, y compris les événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance, et les risques liés aux modèles.

En septembre 2019, le Groupe HSBC a procédé à la simplification de sa taxonomie des risques, en regroupant les risques non financiers en 7 catégories (antérieurement 16) : Reporting financier et risque fiscal, Criminalité financière et risque de fraude,

Conformité réglementaire, Risque juridique, Risque de résilience, Risque de modèle et Risque lié aux personnes.

Le modèle des 3 lignes de défense est détaillé plus tôt dans la sous-partie du même nom de la partie "Gestion des Risques".

Le FIM *Operational Risk* a précisé encore davantage en 2019 les rôles et responsabilités de chacun des acteurs au sein des 3 lignes de défense.

Les propriétaires des risques (*Risk owners*) sont responsables au sein de la 1^{re} ligne de défense des risques présents dans leur périmètre d'activité et sont chargés de l'exécution des contrôles opérationnels sur leurs risques.

Les propriétaires des contrôles (*Control owners*) sont responsables de l'évaluation du bon fonctionnement des processus, des activités ou des systèmes dans leur périmètre. Ils travaillent étroitement avec les *Risk owners* pour comprendre les risques et les gérer.

Les *Risk Stewards* jouent un rôle de spécialiste dans la supervision des activités de la première ligne de défense, en tant qu'experts d'un risque spécifique.

La fonction *Operational Risk* supervise ce dispositif, questionne et accompagne les parties prenantes préalablement citées et s'assure de l'efficacité du dispositif constitué par les deux premières lignes de défense.

Cadre réglementaire

Les dispositions issues de Bâle II fixent l'obligation pour les établissements bancaires de prendre en compte la gestion du risque opérationnel à trois niveaux.

Pilier 1 : exigence minimale de fonds propres afin de mieux prendre en compte l'ensemble des risques bancaires et leur réalité économique.

Pilier 2 : exigence de mise en place d'un dispositif interne destiné à assurer la gestion du risque qui reflète le renforcement de la surveillance prudentielle par les superviseurs nationaux.

Pilier 3 : information et communication financière auprès des administrateurs, autorités de tutelle, actionnaires, etc.

Au-delà des obligations réglementaires, il convient de souligner l'importance que revêt pour HSBC France la gestion de ses risques opérationnels, dont la maîtrise doit conduire à la réduction des charges dans le compte de résultat, et représenter un des volets de l'optimisation de la qualité des services rendus à la clientèle.

Des travaux sont en cours afin de s'adapter au nouveau dispositif de Bâle III.

Gestion du risque opérationnel – Méthodes définies par le régulateur

Trois méthodes ont été définies par le régulateur et sont indiquées par ordre de sophistication croissante :

- la méthode de base ;
- la méthode standard ;
- la méthode avancée.

Ces approches correspondent à des niveaux croissants de complexité pour la mesure du capital nécessaire pour couvrir le risque opérationnel, et entraînent également une plus grande complexité dans la gestion de ce risque.

A chaque méthode sont attachées des obligations particulières en matière de gestion qualitative du risque et d'information externe sur le dispositif, dont la mise en œuvre conditionne l'éligibilité à ladite méthode.

HSBC France applique actuellement la méthode standard, s'agissant des risques opérationnels.

Cette méthode repose sur l'application de coefficients différents (12 %, 15 % ou 18 %) au PNB moyen (sur trois ans) des huit lignes de métier définies par le dispositif Bâle II.

Il en résulte l'obligation de définir une méthode de répartition du PNB global entre les lignes de métier définies par le régulateur.

Parmi les critères qualitatifs d'éligibilité à cette méthode figure la mise en place d'un dispositif interne de gestion du risque opérationnel qui doit, au minimum, assurer les fonctions suivantes :

- le recensement périodique des pertes opérationnelles ;
- l'identification des risques opérationnels potentiels de l'ensemble des entités du groupe ;
- la mise en place de procédures de gestion de ces risques, par la définition et la mise en œuvre de plans d'action en vue de les réduire, et l'examen des indicateurs de suivi de l'exposition à ces risques ;
- l'établissement d'une structure autonome dédiée à la gestion de ces risques ;
- la délivrance d'une information régulière sur l'évolution de ces risques à la Direction Générale.

Volet quantitatif

Le calcul du capital réglementaire relatif au risque opérationnel et sa communication à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et à la BCE sont assurés par la Direction Financière.

Il s'agit d'abord d'allouer le Produit Net Bancaire du groupe entre les huit lignes de métier définies dans l'accord Bâle II en vue de calculer l'allocation réglementaire de fonds propres. Ces travaux impliquent de répartir les composants du PNB de chaque entité.

S'agissant des pertes opérationnelles, des états COREP sont produits et adressés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution par la Direction Financière pour HSBC France ; avec l'aide de la Région, la fonction *Operational Risk* contribue à la production de 2 des 3 états COREP ; OPR *Details* et OPR *Large Loss Details* sur le périmètre consolidé comptable de l'entité HSBC France à l'exclusion de la filiale HSBC SFH (France), détenue à 100%, et spécialisée dans l'activité d'émission d'obligations sécurisées, qui fait l'objet d'un suivi direct par la Direction Financière.

COREP est un *reporting* prudentiel promu par le comité européen des superviseurs bancaires. Il est créé par la contraction des termes anglais *Common solvency ratio Reporting*. Il porte entre

autres sur le ratio de solvabilité européen lié aux accords de Bâle II.

Dans ce cadre, la fonction *Operational Risk* est responsable du contrôle de 1^{er} niveau de la production de ces états, à partir des données enregistrées par les équipes *Business Risk and Control Management* ("BRCM") / *Chief Control Officer* ("CCO") dans la base de données et de gestion des risques opérationnels.

Lignes de métiers selon les principes "Bâlois"	Pourcentage de capital réglementaire
Financement des entreprises	18 %
Finance de marché	18 %
Banque de détail	12 %
Banque commerciale	15 %
Paievements et règlements	18 %
Fonction d'agent	15 %
Gestion d'actifs	12 %
Courtage de détail	12 %

Volet qualitatif

Les travaux recouvrent les activités suivantes :

- animation d'une organisation spécifique en charge du suivi et de la gestion du risque opérationnel ;
- identification, cotation et actualisation des risques potentiels auxquels sont exposées les entités du groupe et des contrôles de premier niveau destinés à les maîtriser ;
- suivi rapproché des risques considérés comme plus critiques pour le Groupe ou les entités concernées ;
- définition et suivi des plans d'action destinés à réduire les risques importants ;
- définition annuelle des seuils de tolérance au risque opérationnel ;
- enregistrement et analyse des pertes opérationnelles, notamment par rapport à la tolérance, et *reporting* à la Direction Générale ;
- diffusion de la culture du risque opérationnel auprès de l'ensemble des entités du groupe, au travers notamment des travaux effectués par les équipes *Operational Risk* et BRCM/CCO et d'actions de formation ou de sensibilisation ;
- centralisation et coordination des travaux par l'*Operational Risk Meeting* de HSBC France, présidé par le CRO ;
- participation à l'évolution des systèmes de gestion du risque opérationnel ;
- mise en place et suivi d'indicateurs d'exposition au risque opérationnel.

Le Contrôle permanent

Le Contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, qui s'assurent que l'activité est exercée conformément à l'ensemble des règles externes, internes et réglementaires, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, les premiers garants du contrôle sont les responsables des différents métiers, fonctions et HOST.

Ce contrôle de premier niveau est complété par un dispositif de contrôle indépendant qui comprend principalement :

- les équipes de contrôle permanent et des risques opérationnels des métiers et fonctions *Business Risk and Control Management/Chief Control Officer* ("BRCM/CCO"), assurant le contrôle et la gestion des risques de leur métier/fonction ;
- les fonctions exerçant un rôle de seconde ligne de défense. En particulier, la fonction Conformité qui veille, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 ;
- la fonction *Operational Risk*, chargée de superviser le dispositif de gestion des risques opérationnels. A ce titre, elle exerce un rôle de supervision des travaux effectués par les équipes

Risques

BRCM/CCO situées dans les métiers, fonctions et HOST et hiérarchiquement rattachées aux responsables de ces métiers et fonctions. Par ailleurs, elle travaille en étroite collaboration avec les fonctions agissant en seconde ligne de défense, responsables de la supervision des risques de leur périmètre ; et enfin,

- un certain nombre de comités, forums et groupes de travail qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements constatés.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley ("SOX"), le Groupe HSBC a mis en place dès 2006 un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC France a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le SOX 4 Way Meeting, présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux Comptes, le Directeur comptable et le Responsable du contrôle périodique, examine :

- les défaillances SOX identifiées par les trois lignes de défense ;
- le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;
- l'avancement des plans d'action.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France sont tenus informés des résultats des contrôles permanents et périodiques, de l'évolution et du suivi des risques ainsi que des conclusions des travaux SOX et de l'avancement des plans d'action.

Au sein du dispositif de contrôle permanent, la fonction Risque supervisée par le "CRO" joue un rôle majeur. Elle est composée de directions spécialisées :

- *Resilience Risk* – Risques liés à la sécurité des biens et des personnes, la cybersécurité, les systèmes d'information, les tiers et les données ;
- *Retail Credit Risk* – Risque de crédit sur le marché des particuliers ;
- *Wholesale Credit and Market Risk* – Risques de crédit sur les marchés des entreprises et risque de marché ;
- *Independent Model Review* – Revue indépendante des modèles ;
- *Global Risk Analytics* – Élaboration et suivi des modèles ;
- *Operational Risk* – Supervision et coordination du dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques non financiers ;
- Le CRO s'appuie également sur d'autres fonctions pour assurer une couverture exhaustive de la surveillance des risques (Ressources Humaines, Finance pour les risques comptables de liquidité, les risques structurels de taux et change structurels et les risques fiscaux, et HOST qui supervise notamment l'informatique et les prestations externalisées), ainsi que sur les deux fonctions de Conformité, directement rattachées au Directeur Général de HSBC France, que sont *Financial Crime Risk* (Lutte contre la criminalité financière, le financement du terrorisme et la fraude) et *Regulatory Compliance* (Conformité réglementaire).

Les travaux relatifs à l'ensemble de la gestion des risques, présentés au RMM de HSBC France et au RMM International Europe, viennent alimenter le Comité Exécutif, le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Conseil d'Administration de HSBC France.

Le RMM de HSBC France, incluant dans son périmètre les succursales européennes, s'appuie sur les travaux des comités de risques de chaque métier et du RMM de HSBC Bank plc International, qui couvrent mensuellement l'ensemble des risques.

Les manuels et circulaires du Groupe HSBC

Le document intitulé les "Grands Principes", "*Global Principles*" du Groupe HSBC détaille l'ensemble des normes que toutes les entités du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Il s'impose à l'ensemble des métiers du Groupe HSBC dans le monde.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels *Functional Instruction Manuals* ("FIMs") contiennent les règles et procédures détaillées relatives à un métier ou une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du FIM pour le Groupe HSBC.

Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France ou dans ses succursales. Elles sont aisément accessibles sur l'intranet de HSBC France et ont été communiquées aux nouvelles succursales de HSBC France, lorsqu'elles leur sont applicables. La rédaction, la diffusion et la conservation des circulaires répondent à des règles précises – elles-mêmes formalisées dans une circulaire actualisée régulièrement.

Le règlement intérieur et les codes de déontologie

Le règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions peuvent être complétées, dans chaque métier ou activité de la banque, par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. De plus, des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles s'appliquent ; elles concernent en particulier les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles.

En 2019, HSBC a revu le document de référence "la Charte" pour l'élargir à l'ensemble des standards exigés intitulé "nos Grands Principes" incluant notamment les valeurs et les principes de conduite fondamentaux applicables à tous les collaborateurs.

Les Comités, Forums et Groupes de travail internes

La supervision des risques et du contrôle permanent s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités, forums et groupes de travail dédiés qui favorisent la gestion, la communication et la surveillance des risques opérationnels.

La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanents et périodiques, notamment dans le cadre de différents comités et groupes de travail dédiés, présentés dans la partie Gouvernance ci-dessous.

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion du risque opérationnel est sous la responsabilité de la fonction *Operational Risk*, qui définit le cadre et la politique de gestion des risques opérationnels, supervise leur mise en œuvre et en assure une surveillance de manière indépendante.

La fonction *Operational Risk* France, sous la supervision du CRO, apporte une vision holistique des risques et assure la synthèse des principaux risques opérationnels et des travaux de contrôle permanent auprès de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Groupe HSBC. Elle travaille en coopération active avec les équipes *Business Risk and Control Management* ("BRCM") / *Chief Control Officer* ("CCO") et les fonctions agissant en seconde ligne de défense sur les sujets majeurs, comme la revue des cartographies de risques, la définition et le suivi des plans d'action, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risques, ou encore des plans de contrôle.

Elle assure ce rôle également au travers du secrétariat du RMM de HSBC France, ce qui lui permet d'apporter une vue d'ensemble, à la fois complète, hiérarchisée et – si possible – prospective des sujets de risques opérationnels de l'ensemble des entités de HSBC France, incluant les succursales internationales, au CRO, qui préside le RMM, et aux autres membres de la Direction Générale de HSBC France.

Auparavant composée de seize risques, la taxonomie des risques opérationnels (ou "non-financiers") du Groupe HSBC a été simplifiée en septembre 2019 et comprend désormais sept risques, qui synthétisent les principaux risques non-financiers que rencontre une banque :

- Risque lié au reporting financier et risque fiscal
- Risque de non-résilience
- Risque de criminalité financière et de fraude
- Risque de personnes
- Risque de non-conformité réglementaire
- Risque juridique
- Risque de modèle

Les risques opérationnels peuvent avoir des conséquences sur le risque de réputation. Toute défaillance de HSBC France dans les normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle constitue un risque potentiel de réputation qui peut porter préjudice à la relation avec ses clients, ses contreparties, ses actionnaires, ses partenaires et ses régulateurs. Préserver et construire la réputation du Groupe relève de la responsabilité de chaque collaborateur de HSBC France.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Gouvernance

L'organisation générale du contrôle permanent s'appuie sur la fonction *Operational Risk*, s'agissant des risques non-financiers. Comme indiqué plus haut, la fonction *Operational Risk* travaille en coopération étroite avec les équipes de contrôle permanent des métiers, fonctions et HOST ainsi qu'avec les autres fonctions agissant en seconde ligne de défense. Une collaboration a également été mise en place dès 2018 avec le CRO International de HSBC Bank plc et les CRO des différentes succursales européennes de HSBC France, qui lui rapportent, pour assurer la gestion du risque de ces entités au sein de HSBC France.

La fonction *Operational Risk* anime à intervalles réguliers une réunion spécifique nommée *Operational Risk Meeting* ("ORM") qui traite des sujets transverses ayant un impact opérationnel, et dissémine la culture du risque au sein des métiers et fonctions. Ce dispositif s'appuie sur des forums et groupes de travail relatifs au contrôle permanent et aux risques opérationnels au sein des métiers et des fonctions, qui ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de chaque entité.

Le groupe HSBC France dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés pour identifier et déclarer les risques opérationnels et en assurer un reporting régulier et approprié ;
- une actualisation régulière de l'identification et de l'évaluation des risques et des contrôles sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin de prendre en compte les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un reporting mensuel.

HSBC France est en méthode standard pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels. Concernant l'estimation du capital économique, HSBC France utilise le même concept, mais appliqué aux métiers définis dans l'organisation du

Groupe HSBC à la place des huit activités de l'approche réglementaire.

Evaluation des risques opérationnels

Cartographies des risques

Conformément au FIM *Operational Risk*, la mise en place des cartographies des risques opérationnels est sous la responsabilité des propriétaires des risques (*Risk Owners*) et des propriétaires des contrôles (*Control Owners*). Les équipes de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels *Business Risk and Control Management* ("BRCM")/Chief Control Officer ("CCO") coordonnent l'établissement des cartographies des risques et veillent à leur actualisation régulière.

Elles sont élaborées, pour un périmètre prédéterminé, suivant une méthodologie nommée *Risk and Control Assessment* ("RCA"), qui s'appuie d'une part sur une évaluation des risques inhérents, qui correspond au niveau de risque en l'absence de contrôle ; d'autre part sur une évaluation des risques résiduels, qui correspond au niveau de risque subsistant compte tenu du dispositif de contrôle en place. Le résultat des évaluations s'inscrit au sein d'une échelle de risques comportant quatre niveaux :

- risque très élevé ;
- risque élevé ;
- risque moyen ;
- risque faible.

Cette hiérarchie des risques permet au propriétaire des risques (*Risk Owner*) et à la Direction Générale de HSBC France de prioriser la gestion de ses risques et facilite la prise de décision.

Cette approche par niveau de risque aide à l'élaboration et à la définition des contrôles de premier et de second niveau dans le cadre d'une approche par les risques.

Les cartographies couvrent l'ensemble des risques opérationnels auxquels l'entité est exposée et reflètent les contrôles clés de premier niveau ainsi que le dispositif des contrôles de second niveau qui permettent de maîtriser les risques les plus significatifs auxquels l'entité fait face.

L'élaboration et l'actualisation des cartographies de risques sont réalisées au fil de l'eau avec l'aide des *Control Owners* en fonction notamment :

- des résultats des contrôles réalisés par les opérationnels ;
- des résultats des missions de contrôle permanent réalisées par les équipes de gestion des risques opérationnels "BRCM"/"CCO" ;
- des conclusions des contrôles indépendants effectuées par les équipes "Assurance" de la seconde ligne de défense ;
- des recommandations des *Risk Stewards* ;
- des conclusions des rapports établis par le contrôle périodique ou par des tiers (dont les régulateurs) ;
- des incidents internes ou externes.

Les cartographies de risques opérationnels sont présentées formellement, de manière annuelle, au CRO afin de s'assurer de leur pertinence par rapport aux autres risques auxquels la banque fait face.

Sur la base des cartographies réalisées par les métiers, les fonctions et HOST, des plans de contrôle de second niveau sont définis, qui font l'objet d'une mise à jour continue. Les plans de contrôle sont élaborés selon une approche par les risques afin d'assurer une couverture régulière et adéquate des risques les plus significatifs. Les anomalies identifiées sont enregistrées dans l'outil de gestion des risques opérationnels, Helios.

Les anomalies significatives relevées dans le cadre du plan de contrôle font l'objet d'une présentation en RMM HSBC France et en Comité des Risques.

En 2019, les principales défaillances identifiées de manière transverse au sein de HSBC France sont liées aux risques couverts par :

Risques

- la Conformité réglementaire ;
- les équipes de sécurité de l'Information et de cybersécurité ;
- la Lutte contre la criminalité financière.

Toutes ces défaillances font l'objet de plans d'action spécifiques.

Gestion et déclaration des incidents

Les principaux incidents opérationnels liés aux activités de HSBC France sont présentés en RMM HSBC France sur la base des informations enregistrées dans l'outil de gestion des risques opérationnels, *Helios*. Cette application gère de manière centralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'action définis en vue d'atténuer les risques qualifiés de majeurs.

Nature des incidents opérationnels

Le FIM permet de catégoriser les incidents opérationnels selon différentes natures et de différencier les types d'impacts qui leur sont associés. Les incidents significatifs donnent lieu à une analyse précise de leurs causes originelles et à la revue des autres processus qui pourraient être exposés à ces mêmes causes, afin d'en améliorer la maîtrise sans délai. Un diagnostic sur la défaillance des contrôles est mené et la cartographie des risques associés et les procédures afférentes doivent être actualisées en conséquence. Ces tâches sont sous la responsabilité des BRCM/CCO.

Les principaux risques, les incidents et les indicateurs de risque donnent lieu si nécessaire à des plans d'action qui sont intégrés dans le suivi et les missions de contrôles des équipes BRCM/CCO et Assurance. Ces plans d'action sont également suivis par les instances "risque" des métiers et fonctions concernés.

Données quantitatives sur les pertes opérationnelles depuis 2011

Pertes de 2011 à fin 2019 liées aux risques opérationnels par catégorie de risque (*) (en millions EUR)

	Risque comptable	Risques de perte d'immeuble et de sécurité sur les lieux de travail	Risques liés à la réglementation du travail et aux relations sociales	Fraude externe	Défaillance dans le traitement des autres risques principaux	Risques liés à la sécurité de l'information et à la Cyber sécurité	Fraude Interne	Risque juridique	Risque lié aux traitements des opérations	Risque lié à la conformité réglementaire	Risque lié à la sécurité physique des biens et des personnes	Risques liés à la sécurité des systèmes et des données	Risque fiscal	Manquement aux obligations fiduciaires	Total
2011	9	0,2	0,8	5,4	2,7	—	(0,1)	0,7	7,5	(18)	—	0,5	3,1	—	11,800
2012	1,1	—	0,7	10,5	2,1	0,1	0,5	(0,8)	7,5	5,1	0,1	1	0,3	—	28,200
2013	0,3	—	1,6	12,1	2,6	0,2	0,2	0,1	3,2	0,4	—	2,2	(2,5)	—	20,400**
2014	—	0,1	1,3	6,4	0,6	—	0,1	0,3	5,3	(2,8)	—	(0,3)	(0,1)	—	10,900
2015	0,1	—	1,1	4,8	1,8	—	0,1	0,6	4,6	3,4	—	0,5	—	—	17,000
2016	—	—	0,6	11,1	(0,2)	—	0	0,1	(15,7)	36,2	—	0,3	—	—	32,400
2017	—	0,1	0,9	2,9	1,4	—	0,2	—	3,4	0,7	—	0,1	1	—	10,700
2018	7,83	—	(0,07)	2,4	0,68	—	—	0,7	3,36	2	—	0,1	0,4	—	17,400
2019	—	0,016	0,99	2,48	1,68	1,22	0,023	-0,045	8,09	-1,19	—	—	1,8	0,019	15,083

(*) Source : système des risques opérationnels (HELIOS).

(**) A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.

Nombre d'événements (impacts financiers) par catégorie de risque (*)

	Risque comptable	Risques de perte d'immeuble et de sécurité sur les lieux de travail	Risques liés à la réglementation du travail et aux relations sociales	Fraude externe	Défaillance dans le traitement des autres risques principaux	Risques liés à la sécurité de l'information et à la Cyber sécurité	Fraude Interne	Risque juridique	Risque lié aux traitements des opérations	Risque lié à la conformité réglementaire	Risque lié à la sécurité physique des biens et des personnes	Risques liés à la sécurité des systèmes et des données	Risque fiscal	Manquement aux obligations fiduciaires	Total
2011	8	11	40	159	73	—	8	35	251	83	1	12	5	—	686
2012	3	—	27	137	52	1	4	35	200	108	2	21	5	—	595
2013	1	—	38	133	46	2	9	34	150	39	1	31	7	—	491**
2014	—	2	34	227	33	1	1	21	146	53	1	19	6	—	544
2015	1	—	57	153	40	—	5	17	149	56	—	7	2	—	487
2016	—	—	26	134	41	—	2	19	140	51	—	10	—	—	423
2017	1	1	33	112	32	1	5	5	248	41	—	7	3	—	489
2018	4	—	34	112	35	—	—	8	276	26	—	17	6	—	518
2019	—	1	38	101	63	8	2	2	194	27	—	—	9	10	455

(*) Source : système des risques opérationnels (HELIOS).

(**) A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.

RWA et exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels à fin 2019

(en millions d'euros)	RWAs	Exigences de FP
RBWM	806	64
CMB	1 132	91
GBM	1 118	89
PB	80	7
Corporate Centre	13	1
Total	3 149	252

Faits marquants de l'année 2019

En 2019, HSBC France a poursuivi l'élargissement de son périmètre de gestion des risques avec l'arrivée de nouvelles filiales et succursales internationales, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, l'Irlande, les Pays-Bas, la Belgique, la République tchèque ainsi que la Suède.

Celles-ci ont adopté sur l'année le dispositif de gestion des risques non-financiers en place au sein de HSBC France, au regard de la taille et de la complexité de leur activité.

Le Groupe HSBC a comme ambition de simplifier son approche des risques non-financiers et d'en améliorer la compréhension et la gestion. C'est dans ce contexte que la taxonomie des risques non-financiers a été adaptée au 3^{ème} trimestre et propose désormais 7 catégories principales de risques : Reporting financier et risque fiscal ; Risque de résilience, Risque de criminalité financière et de fraude, Risque de personnes, Risque de conformité réglementaire, Risque juridique et Risque de modèle.

Le dispositif de gestion des risques liés à des tiers (internes et externes), y compris l'externalisation de données et de services dans le *Cloud*, a été renforcé avec la mise en œuvre des directives de l'Autorité bancaire européenne, applicables depuis le 30 septembre 2019.

La diffusion de la culture du risque s'est poursuivie et des formations obligatoires relatives aux risques opérationnels, comprenant la lutte contre la criminalité financière, la sécurité de l'information et la conformité réglementaire, ont été déployées tout au long de l'année 2019.

Une attention particulière est accordée aux sujets liés à la Cybersécurité à travers notamment de la mise en place :

- de formations destinées à améliorer l'appréhension et le traitement des risques liés à la sécurité et aux systèmes d'information par les collaborateurs de HSBC ;
- d'une équipe *Resilience Risk* qui a pour objectif de maintenir la confiance de nos clients, de nos actionnaires et des régulateurs en assurant le maintien des activités essentielles de HSBC même en cas d'interruption de nos services informatiques.

Le dispositif "*Conduct*", qui consiste à garantir à nos clients un traitement juste et équitable et à ne pas perturber le bon fonctionnement et la transparence des opérations sur les marchés financiers, a été élargi et intégré dans le dispositif de gestion des risques du Groupe – l'*Enterprise Risk Management Framework* – afin de renforcer la compréhension des rôles et responsabilités qui incombent aux membres des 3 Lignes de Défense (modèle détaillé dans la partie "Organisation du dispositif").

Conformité

En 2019, le risque inhérent FCC a baissé au niveau intermédiaire¹.

Parmi les priorités majeures de HSBC France figure la gestion du risque de non-conformité, notamment eu égard aux attentes de la Banque centrale européenne ("BCE"), le *Single Resolution Board* ("SRB"), l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR") et de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") et l'Agence Française Anti-Corruption ("AFA").

En effet, ces dernières années, de nombreuses réformes et évolutions réglementaires ont eu un impact significatif sur les processus opérationnels de la banque.

Ainsi, en ligne avec les normes et l'organisation du Groupe HSBC, HSBC France a poursuivi en 2019 le renforcement de ses

dispositifs en matière de Conformité - Lutte contre la criminalité financière et de Conformité Réglementaire dans le cadre des programmes de transformation du Groupe et de l'ajustement de son organisation sur le modèle du Groupe.

¹ De janvier 2019 à juin 2019, le risque inhérent LCB-FT était élevé puis a baissé au niveau intermédiaire à partir de juillet 2019. Les risques inhérents Sanctions, Anti-corruption et fraude (interne et externe) affichent une tendance intermédiaire.

L'organisation de la fonction Conformité et les instances de contrôle dédiées

Le dispositif de contrôle permanent des risques de non-conformité du groupe HSBC France est animé par plusieurs fonctions d'expertise dirigées respectivement par le Responsable de la Conformité - Lutte contre la criminalité financière ("*Financial Crime Compliance*" ou "FCC"), le Responsable de la Conformité réglementaire ("*Regulatory Compliance*" ou "RC") le Responsable de *Financial Threat and Mitigation* ("FCTM"), le Responsable de *Financial Crime Risk Assurance* ("FCRA"), le responsable de *Regulatory Compliance Risk Assurance* ("RCRA") et le Responsable de *Chief Operating Office* ("COO") au sein du groupe HSBC France.

Consécutivement à l'intégration en 2019, au niveau du groupe, des fonctions *Regulatory Compliance* et *Financial Crime Compliance* en une seule fonction, le responsable mondial de la Conformité Réglementaire rapporte au Directeur de la Conformité, qui supervise également la fonction *Financial Crime Risk* ainsi que les équipes communes aux deux fonctions.

Chez HSBC France, les Directeurs FCC et RC rendent compte de l'exercice de leur mission directement aux dirigeants effectifs ainsi qu'à l'organe de surveillance par le biais du Comité des Risques et du Conseil d'Administration conformément aux articles 30 et 31 de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Les fonctions FCTM, FCRA, RC, RCRA et COO assurent la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens de l'article 28 de l'arrêté susvisé, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France pour leurs domaines de responsabilités respectifs. A ce titre, elles sont chargées de veiller, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques.

L'identification et la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombent, au sein du groupe HSBC France, aux fonctions de la seconde ligne de défense disposant d'une expertise et de moyens adaptés (normes comptables, ratios prudentiels, contrôle des grands risques de contrepartie, recommandations relatives à la sécurité des systèmes d'information, etc.). Le champ de compétence des fonctions FCC, FCTM, FCRA, RC, RCRA and COO ne s'étend pas au contrôle du respect des règles n'appartenant pas au domaine bancaire et financier (droit du travail et de la sécurité sociale, réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens, etc.) et dont la surveillance relève d'autres fonctions.

Néanmoins, ces fonctions ont vocation à être informées, dans le cadre des procédures de *reporting* ou d'escalade en vigueur, par les directions concernées, des éventuels dysfonctionnements relevés et des mesures correctrices mises en œuvre susceptibles d'avoir une incidence sur le risque de non-conformité.

- *Financial Crime Compliance*

La fonction FCC couvre les filiales de HSBC France, ainsi que sa succursale en Grèce depuis le 1^{er} janvier 2018, et ses filiales en Irlande et Pologne depuis le 1^{er} août 2018, pour leur périmètre de compétence.

Depuis février 2019, FCC couvre aussi les succursales en Belgique, en République tchèque, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne, au Luxembourg depuis mars 2019 et en Suède depuis octobre de la même année.

Le Responsable de la Conformité - Lutte contre la criminalité financière "FCC" relève hiérarchiquement du Directeur Général de HSBC France et fonctionnellement du Responsable Global de FCC.

Risques

- *FCTM, FCRA, COO*

Le département *Financial Compliance Threat and Mitigation* ("FCTM") réalise des investigations LCB-FT et transmet les déclarations de soupçon (Suspicious Activity Reports – "SARs") à TRACFIN.

Le département *Financial Crime Risk Assurance* ("FCRA") est dédié aux contrôles de Conformité - Lutte contre la criminalité financière afin de s'assurer de la maîtrise du risque de non-conformité des métiers et fonctions globales. Le département *Chief Operating Office* ("COO") s'assure de la bonne gestion du risque opérationnel au sein de la fonction *Compliance*.

Les responsables des fonctions FCTM, FCRA, et COO rapportent hiérarchiquement à la Région.

Au 31 décembre 2019, la fonction FCTM compte 71 collaborateurs à temps plein, la fonction FCRA 5 et la fonction COO 13.

Conformité réglementaire ("Regulatory Compliance" ou "RC")

Le Directeur de la Conformité Réglementaire est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de HSBC France et fonctionnellement au Directeur de la Conformité Réglementaire pour l'Europe et au Directeur des fonctions Risques (Responsable du contrôle permanent au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014).

En 2019, dans le contexte du Brexit et du rattachement des succursales à la France, la supervision de certaines activités européennes a été transférée au sein du département de Conformité Réglementaire : une équipe dédiée principalement à la supervision des succursales de l'Espace économique européen rattachées à HSBC France, a ainsi été mise en place.

En France, la Direction Conformité Réglementaire est composée des équipes suivantes :

- des équipes RC dédiées par ligne de métiers ou fonctions (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Gestion d'actifs immobiliers et Tenue de compte de fonds d'épargne salariale (FCPE), Assurances, Fonctions centrales désignées sous le terme "*HSBC Operations, Services and Technology et Fonctions Globales*" ou "*RC HOST*") qui assurent auprès de leurs métiers/fonctions respectifs un rôle de conseil et d'accompagnement dans la mise en œuvre des obligations de conformité réglementaire ;
- une responsable "*RC Conduct*" qui assure un rôle d'accompagnement des équipes RC métiers et des équipes de la première ligne de défense dans le cadre des objectifs et thèmes *Conduct* sur la protection de la clientèle et l'intégrité des marchés, et notamment grâce à la publication du Code de bonne conduite d'octobre 2018 ;
- une équipe appelée "*Regulatory Compliance Risk Assurance*" ("RCRA") dédiée aux contrôles de conformité réglementaire afin de s'assurer de la maîtrise du risque de non-conformité des métiers et fonctions globales ;
- une équipe "Affaires Réglementaires" en charge de la veille des évolutions réglementaires et de leur diffusion ainsi que de la coordination des relations avec les autorités de tutelle ;
- une équipe RC International en charge de la supervision des dix succursales européennes de HSBC France, notamment en vue de mettre en œuvre les obligations de société mère de HSBC France d'un point de vue RC. Par ailleurs, depuis août 2019, cette équipe assure également la couverture des équipes de conformité réglementaire de structures rattachées à HSBC Bank plc et appartenant au périmètre Europe International de HSBC (Afrique du Sud, Arménie, Bermudes, Jersey, Guernesey, île de Man, Israël, Malte, Russie et la succursale de HSBC Bank plc en Suisse). De par cette organisation, la conformité réglementaire s'aligne avec le périmètre du Directeur Général Délégué de HSBC France, Chris Davies, également Directeur des sites de l'Europe International. Cette équipe collabore également avec les équipes de conformité réglementaire des différentes lignes métiers afin de permettre

à la fonction RC de jouer un rôle de seconde ligne de défense de façon harmonisée entre les pays.

Au 31 décembre 2019, la Direction de la Conformité réglementaire compte en France 62 collaborateurs à temps plein ; par ailleurs, au sein des dix succursales européennes précitées, les Directions *Regulatory Compliance* comptent au total 26,8 collaborateurs en équivalent temps plein.

Le Directeur de la Conformité réglementaire assure les missions de Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement ("RCSI") de HSBC France au titre des articles 312-1 et 312-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ("AMF"). Les différents Responsables de la Conformité pour les Services d'Investissement ("RCSI") et Responsables de la Conformité et du Contrôle Interne ("RCCI") sont placés sous sa responsabilité. Par application de l'article L. 354-1 du Code des assurances, la responsable RC de la filiale HSBC Assurances Vie demeure responsable des sujets rattachés au périmètre de la fonction FCC. A cet effet, un mécanisme de remontée d'information est en place pour lui permettre d'assurer son rôle de fonction clé.

Concernant les succursales européennes nouvellement rattachées à HSBC France, la plupart des processus du Groupe HSBC décrits ci-après leur sont également applicables.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité réglementaire

La Direction Conformité Réglementaire *Regulatory Compliance*, ("RC") est responsable du dispositif de contrôle des risques de non-conformité réglementaire du groupe HSBC France.

La fonction RC s'appuie sur les travaux de veille juridique de l'équipe "*Affaires réglementaires*" de la Direction Conformité Réglementaire et de ceux de la Direction des Affaires Juridiques pour identifier les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France. En 2016, les fonctions Juridique, RC et FCC ont formalisé la répartition de leurs rôles et responsabilités concernant l'identification, l'analyse et les études d'impacts des nouvelles réglementations.

L'analyse des risques de non-conformité réglementaire est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation de façon continue selon des événements déclencheurs définis.

Les risques de non-conformité réglementaire afférents aux activités de HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la protection de la clientèle, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, le traitement des réclamations, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, la préservation de la confidentialité des informations, la déontologie des collaborateurs, la prévention des conflits d'intérêts et le respect des règles applicables en matière de commercialisation (domestique et transfrontalière).

En 2019, dans le cadre du projet d'évolution de la fonction RC au sein du Groupe HSBC, plusieurs projets ont été initiés ou mis en œuvre avec pour objectif d'améliorer l'identification et la gestion des risques de non-conformité réglementaire.

En particulier, un exercice d'autoévaluation "*Target End State Assesment*" a été effectué pour permettre à la fonction conformité de HSBC d'atteindre son meilleur niveau de performance.

Par ailleurs, le "*Strategic Advisory Program*" a pour ambition de permettre un meilleur suivi transversal des chantiers réglementaires, notamment en recourant à des Centres d'excellence ("*Centers of Excellence*"), et ainsi de fournir un meilleur niveau de service aux équipes de la première ligne de défense.

Enfin, durant l'année 2019, la fonction RC de HSBC France a aligné les procédures des équipes de conformité réglementaire des succursales de l'Espace économique et européen nouvellement créées ou rattachées à HSBC France, sur les exigences de la réglementation française applicable et les standards du Groupe HSBC.

Formation et sensibilisation du personnel

La fonction Conformité du Groupe HSBC, en lien avec la Direction de la Formation, établit un plan annuel de formation du personnel aux risques de non-conformité. Des sessions de formation, en présentiel ou sous forme de *e-learning*, sont organisées dans les différents métiers et fonctions. Les formations assurées mettent notamment l'accent sur les attentes des régulateurs et autorités de supervision et les enjeux de relations efficaces avec ces derniers.

En 2019, des formations ont été dispensées sur les thèmes suivants soit sous forme de *e-learning* soit en présentiel :

- une formation obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs de la banque sur les thèmes "*Conduct*" suivants : les conflits d'intérêts, l'usage et le contrôle de l'information et les abus de marchés ;
- des formations en présentiel ou en *e-learning* selon les lignes de métiers sur les thématiques suivantes :
 - la protection des intérêts des clients (qualité des ventes et incitation, diligences à accomplir après la vente d'un produit ou une prestation de service, Clients potentiellement vulnérables, traitement des réclamations),
 - le *Whistleblowing* (ou signalement de violations) et,
 - la réglementation Volcker.

Des présentations sur les évolutions réglementaires à venir ont également été organisées par l'équipe Affaires réglementaires à destinations des équipes de la Direction Conformité Réglementaires (sur la Loi Pacte, CBPR ou SRD II par exemple).

S'agissant de la formation obligatoire, elle a été déployée auprès de l'ensemble du personnel de HSBC France et devait être réalisée dans un délai imparti. La Direction de l'entreprise a suivi le taux de réalisation de ces formations chaque mois et a pris les mesures correctives le cas échéant permettant une réalisation par l'ensemble des personnels dans des délais courts.

Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

Le groupe HSBC France est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, et d'outils de détection et de prévention du risque de non-conformité. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

Dispositif de contrôle

La fonction Conformité est considérée avant tout dans le Groupe HSBC comme un acteur de la seconde ligne de défense. Ce rôle est assuré :

- d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;
- d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par les équipes RCRA.

La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de *reporting* en vigueur au sein de la fonction RC ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité réglementaire font l'objet de l'élaboration d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au

niveau approprié de la fonction RC, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé *Integrated Regulatory Information System* ("IRIS"). Les incidents identifiés comme relevant d'un risque élevé sont également suivis dans un autre outil spécifique dénommé Helios et constituent un événement justifiant la revue du risque identifié.

Le suivi et l'enregistrement des relations avec les autorités de tutelle

Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité réglementaire, la fonction RC assure un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du groupe HSBC France, notamment *via* son équipe Affaires réglementaires, s'agissant du risque de non-conformité réglementaire. Depuis février 2018, le Groupe HSBC déploie en France un outil dédié au suivi et à l'enregistrement des interactions les plus significatives entre HSBC et ses régulateurs et autorités de supervision.

Les instances de gouvernance et comités de gestion du risque de non-conformité réglementaire (RC)

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction RC et de responsables opérationnels. Ces instances ont soit un rôle décisionnaire, en matière de pilotage du dispositif de contrôle du risque de conformité réglementaire, soit un rôle d'information de la Direction Générale, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés, et les mesures correctrices engagées.

Les risques de non-conformité réglementaire sont revus dans le cadre du *Risk Management Meeting* ("RMM"), qui est l'instance de gouvernance au sein de HSBC France pour la gestion des risques et le contrôle permanent (hors risque FCR). Il dispose d'un pouvoir de décision concernant l'organisation des cadres de contrôle et de gestion des risques.

Le Forum trimestriel *Conduct* et Conformité Réglementaire se réunit sous la présidence du Directeur Général et inclut les membres du Comité Exécutif qui sont responsables de métiers.

Afin d'assurer le niveau d'information approprié de l'organe de Direction de HSBC France sur le fonctionnement du cadre de contrôle des risques, les principaux sujets abordés lors du forum comprennent :

- la supervision de la mise en œuvre du *Conduct* par les lignes de métiers à travers les réalisations, les initiatives et les risques concernant le traitement équitable des clients et l'intégrité des marchés ;
- les constatations des contrôles effectués par l'équipe RCRA, le suivi de ses recommandations et leur prise en compte par les responsables désignés de la première ligne de défense ;
- les sujets réglementaires significatifs et transverses aux métiers, que ce soit pour information, pour action et/ou pour décision des membres de la Direction.

Les risques supervisés par la fonction Conformité Réglementaire sont également revus dans les *Risk Management Forum* mis en place au sein des lignes métiers ou fonctions.

La Fonction RC a également créé en septembre 2018 un "*RC Risk Steward Forum*" qui est un forum mensuel dédié aux responsables des risques de non-conformité réglementaire, dont l'objet est de faciliter l'exercice du rôle de seconde ligne de défense des équipes RC, et d'assurer une approche cohérente au sein du Groupe HSBC France sur la gestion du risque de non-conformité réglementaire.

De plus, pour refléter le nouveau rôle de la Direction de la Conformité comme acteur régional pour les succursales de l'Espace économique européen, des réunions de gouvernance mensuelles ont été établies pour faciliter la mise en conformité avec les obligations en matière de conformité réglementaire de la société mère HSBC France et fournir des orientations et guides nécessaires aux équipes Conformité Réglementaires des succursales.

Risques

Par ailleurs, s'agissant des risques liés à la création de nouveaux produits et services, aux modifications significatives voire au retrait de produits existants, la plupart des métiers sont dotés d'instances spécifiques d'examen des produits et services. Au niveau de HSBC France, tous les nouveaux produits et services ainsi que les changements significatifs de produits ou services existants sont soumis à l'approbation du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général de HSBC France, et dont la fonction RC assure le secrétariat. En 2019, la revue des *terms of reference* du Comité en 2019 a notamment eu pour objectif d'intégrer de nouvelles exigences en matière de gouvernance produits vis-à-vis des succursales rattachées à HSBC.

Enfin, en 2019, la fonction Conformité Réglementaire de HSBC France a mis en place un forum trimestriel sur le dispositif de lanceurs d'alertes réunissant les principales fonctions concernées (la fonction des Ressources Humaines, la fonction Conformité Réglementaire et la fonction *Financial Crime Threat Mitigation*) pour discuter des sujets suivants :

- 1) Suivi des déclarations en cours ;
- 2) Elaboration de modifications éventuelles des modalités de gestion du dispositif mis en place ;
- 3) Partage des meilleures pratiques ;
- 4) Toutes autres questions d'actualité ou en suspens.

Lutte contre la criminalité financière (*Financial Crime Compliance FCC*)

HSBC France a poursuivi en 2019 le renforcement de son dispositif de Lutte contre la criminalité financière dans le cadre des programmes de transformation et de l'ajustement de son organisation sur le modèle du Groupe.

La Direction Conformité – Lutte contre la criminalité financière *Financial Crime Compliance* ("FCC") regroupe la lutte contre le blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, les sanctions financières internationales, la lutte contre la corruption et la lutte contre la fraude (dont notamment la lutte contre la fraude fiscale).

- La direction FCC est organisée autour :
 - d'équipes centrales expertes dans les domaines précités en charge notamment de l'organisation de la fonction FCC, de la synthèse du contrôle permanent, du suivi des projets, de la déclinaison des politiques et procédures du groupe en cohérence avec les contraintes réglementaires locales et de la veille permanente en matière de lutte contre la criminalité financière ;
 - d'équipes dédiées dans chaque ligne de métier (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances) ;
 - d'une équipe FCC *Branch Oversight* en charge du rattachement des succursales européennes à HSBC France, ainsi que de la coordination du cadre FCC en résultant ;
 - d'une équipe dédiée au respect des sanctions financières internationales ;
 - d'une équipe dédiée à la lutte contre la corruption et au respect des obligations de la loi SAPIN 2 et des directives émises par l'Agence Française Anticorruption ("AFA") ;
 - d'un Responsable *Regulatory Affairs*, en charge des relations avec l'ACPR et la Direction du Trésor, représentant HSBC France au sein de la Fédération Bancaire Française ("FBF") et de la Commission Consultative Lutte Antiblanchiment de l'ACPR, et de s'assurer de la bonne prise en compte des contraintes réglementaires au sein de HSBC France ;
- Le département FCTM s'assure du respect des obligations de la banque vis-à-vis de Tracfin et comporte des équipes opérationnelles d'investigations dédiées à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la fraude. Les déclarants et correspondants Tracfin de toutes les entités juridiques du groupe HSBC France sont placés sous la

responsabilité du responsable FCTM (*Financial Crime Threat Mitigation*) France, s'agissant du périmètre HSBC France et de ses filiales en France.

- Le département *Financial Crime Risk Assurance* ("FCRA") est dédié aux contrôles de Conformité – Lutte contre la criminalité financière afin de s'assurer de la maîtrise du risque de non-conformité des métiers et fonctions globales.

Le département *Chief Operating Office* ("COO") est responsable de la gestion du risque opérationnel au sein de la fonction *Compliance*.

Au 31 décembre 2019, la Direction Conformité – Lutte contre la criminalité financière *Financial Crime Compliance* ("FCC") compte en France 59,6 collaborateurs à temps plein ; par ailleurs, au sein des dix succursales européennes précitées, la Direction Conformité – Lutte contre la criminalité financière *Financial Crime Compliance* ("FCC") compte au total 42,8 collaborateurs en équivalent temps plein.

Dispositif de maîtrise et d'identification des risques de non-conformité FCC

La fonction FCC s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité FCC est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation au fil de l'eau.

Les risques de non-conformité FCC afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, le respect des sanctions financières internationales et la lutte contre la fraude (et notamment contre la fraude fiscale).

L'exercice "*Operational Effectiveness*" a été finalisé en 2019.

Formation et sensibilisation du personnel

Le dispositif de formations sur les sujets de lutte contre la criminalité financière se compose principalement de :

- Formations *e-learning* obligatoires permettant à tous les employés de connaître les principes essentiels de lutte contre la criminalité financière et le rôle de chacun en la matière ;
- Formations certifiantes en présentiel pour les profils plus spécifiquement confrontés aux risques de criminalité : les nouveaux collaborateurs suivent une formation et obtiennent une certification dans les 90 jours suivant leur arrivée. En outre,
- au cours du dernier trimestre de l'année, une recertification obligatoire est organisée pour tous les collaborateurs concernés ;
- Plans de formation ad hoc pour les collaborateurs qui requièrent une formation plus poussée pour la réalisation au quotidien de leurs missions en termes de lutte contre la criminalité financière.

La non-réalisation des formations obligatoires est intégrée dans la gestion de la performance des collaborateurs, le suivi de la réalisation de leurs objectifs et est prise en compte dans l'attribution de leur rémunération variable.

Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

Le groupe HSBC France est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre relatif au contrôle interne des banques et d'outils de détection et de prévention du

risque de non-conformité. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

En 2019, HSBC France a maintenu ou initié différents programmes de renforcement du dispositif de lutte contre la criminalité financière, particulièrement en matière de surveillance des transactions ou de détection d'opérations de financement du terrorisme et concernant les outils de filtrage en matière de sanctions financières internationales.

Dispositif de contrôle

La fonction FCC est considérée avant tout dans le Groupe HSBC comme un acteur de la seconde ligne de défense. Ce rôle est assuré :

- d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;
- d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par les équipes *Financial Crime Risk Assurance* ("FCRA") spécifiques à la direction FCC ;
- En outre, FCC France est désormais en charge de la supervision des succursales/filiales européennes de HSBC France en matière de lutte contre la criminalité financière, visant à s'assurer du respect des normes du Groupe et des exigences réglementaires applicables.

La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de *reporting* et d'escalade en vigueur au sein de la fonction FCC ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

La remontée des dysfonctionnements

Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font l'objet de l'élaboration d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne FCR, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé *Integrated Regulatory Information System* ("IRIS"). Les incidents supérieurs aux seuils de communication à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, conformément à l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'organe de surveillance (seuils individuels) ou de l'ACPR (seuils consolidés) par les responsables de l'entité. Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité, la fonction FCR assure en outre un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du groupe HSBC France.

Les instances de gouvernance et comités du risque de non-conformité lutte contre la criminalité financière

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Conformité et de responsables opérationnels. Ces instances ont soit un rôle décisionnaire, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, soit un rôle d'information de la Direction Générale, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés, et les mesures correctrices engagées. La principale instance de gouvernance est le *Financial Crime Risk Management Committee* ("FCRMC"), qui se tient mensuellement et est présidé par le Directeur Général, en présence du Directeur de la fonction FCC et des Directeurs des lignes métiers.

Ce comité assure le suivi des risques de criminalité financière au sein de HSBC France et a tout pouvoir décisionnel permettant de définir les priorités et garantir la robustesse du dispositif en place. Un FCRMC dédié aux succursales de HSBC France a été établi au mois de février 2019 en ligne avec leur rattachement à HSBC France. Ce FCRMC a été élargi en octobre aux autres pays appartenant à Continental Europe. Les objectifs et l'ordre du jour de ce FCRMC est aligné sur celui du FCRMC dédié à HSBC France. Le FCRMC dépend directement du Comité Exécutif de HSBC

France tout comme FCRMC de la région Europe du Groupe HSBC, permettant ainsi un traitement efficace des sujets communs avec d'autres entités du Groupe.

Le FCRMC de HSBC en France se décline également sous la forme d'un comité du même nom auprès de FCR, de chaque ligne métier et de HOST. Ces FCRMC lignes métiers et fonctions sont également mensuels et présidés par les Directeurs des lignes métiers ou fonctions, et permettent de gérer le risque de criminalité financière à un niveau plus granulaire.

Les risques juridiques et gestion des litiges

La Direction des Affaires Juridiques ("DAJ") de HSBC en France, responsable de la supervision en tant que seconde ligne de défense du risque juridique du groupe HSBC France, assiste les différents métiers et fonctions du groupe HSBC France dans la prévention et le contrôle des risques juridiques et assure le suivi des litiges. Elle supervise également les équipes juridiques de ses succursales ou filiales à l'étranger.

Prévention des risques juridiques

La DAJ assure le fonctionnement du Forum des Risques Juridiques, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques spécifiques et significatifs. Elle anime également la Réunion des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJ participe au Comité d'Examen des Produits, au *Forum Operational Risks and Risk Management Meeting* ("RMM") du groupe HSBC France ainsi qu'aux processus de *due diligence* relatifs aux opérations de marchés ou de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJ gère également les risques liés directement ou indirectement aux dossiers de litige en défense. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

Dispositif de contrôle du risque juridique

Le Forum des Risques Juridiques, présidé par le *Chief Risk Officer*, se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et de l'organisation du groupe.

Le Forum examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuelles défaillances et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au *Forum Operational Risk* du groupe HSBC France.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une procédure régulièrement actualisée.

La DAJ intervient en première et en deuxième lignes de défense correspondant au dispositif de contrôle permanent des risques opérationnels. Une taxonomie des risques juridiques a été établie afin d'en harmoniser l'identification et le contrôle. La DAJ est fortement impliquée dans l'identification et le contrôle des risques juridiques mentionnés dans les cartographies des risques opérationnels des métiers et fonctions.

Suivi des litiges relatifs aux entités françaises du Groupe HSBC

La situation des risques, résultant des litiges significatifs engagés contre le groupe HSBC France, donne lieu à un examen mensuel par un comité animé par le *Chief Accounting Officer*, présidé par le *Chief Financial Officer* et le *Chief Risk Officer* et composé notamment de représentants de la Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la DAJ. Ce comité arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision pour litige.

Sont évoqués, ci-après, les dossiers en cours au 31 décembre 2019 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du groupe HSBC

Risques

France. Ces dossiers ont fait l'objet de provisions appropriées lorsque nécessaire.

Commissions interbancaires liées à l'Echange d'Images Chèques

En 2002, un certain nombre de banques de réseaux, dont HSBC France, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions inter-bancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques ("EIC").

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux 12 membres de cette commission – dont HSBC France – pour s'être entendues quant à l'instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l'EIC.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que les accords relatifs à l'EIC représentaient une entente illégale dont l'objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients "grands remettants". Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC France, pour sa part, a été condamnée à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC France ainsi que les autres banques sanctionnées, à l'exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent en effet tant l'objet que l'effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n'a pas d'effet significatif sur les coûts des services bancaires. Les banques, parmi lesquelles HSBC France, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées.

Le 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant un défaut de démonstration de la restriction par objet. La Cour a mis hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

Par arrêt en date du 14 avril 2016, la Cour de cassation a cassé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012. L'unique motif de cassation est de nature procédurale.

Les banques ont eu à reverser les sommes restituées sur le fondement de l'arrêt d'appel du 23 février 2012.

La Cour de cassation a renvoyé les parties devant la Cour d'appel de Paris.

Par arrêt en date du 21 décembre 2017, la Cour d'appel de Paris a considéré que les banques, dont HSBC France, avait commis une infraction au droit de la concurrence. Le montant de l'amende prononcée à l'encontre de HSBC France est inchangé.

HSBC France a introduit un pourvoi devant la Cour de cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017. Le 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé cet arrêt de la Cour d'appel et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris.

Dossier Apollonia

Comme une vingtaine d'autres banques, HSBC a été amené à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l'essentiel) des opérations "clés en main" de défiscalisation de type Loueur Meublé Professionnel ("LMP") ou, pour un petit nombre d'investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d'environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l'ensemble des banques serait de l'ordre de 2 milliards EUR).

Fin septembre 2008, HSBC France a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d'Apollonia. Il est apparu, par ailleurs, que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts *via* Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC France.

HSBC France s'est constitué partie civile, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de vente avaient été, pour la très grande majorité d'entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

HSBC France assigne systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures font souvent l'objet d'un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. Toutefois, en vue de régler les aspects financiers de l'affaire sans attendre l'issue de la procédure pénale, des accords amiables ont déjà pu être passés avec certains emprunteurs, et des négociations se poursuivent avec d'autres emprunteurs. Une action a également été engagée contre les notaires en cause et leur assureur (MMA). Elle fait également l'objet d'un sursis à statuer.

L'ensemble des dossiers Apollonia a fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

HSBC Bank Polska S.A.: Dossier ACTION

Le 29 juin 2018, HSBC France a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HSBC Bank Polska S.A. Le contrat d'acquisition prévoit que HSBC Bank plc indemniserait HSBC France et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HSBC Bank Polska S.A. antérieures à l'acquisition de HSBC Bank Polska S.A. par HSBC France. HSBC Bank Polska S.A. est impliquée dans la procédure. En avril 2017, ACTION a intenté une action contre HSBC Bank Polska S.A. alléguant, entre autres, le non-respect d'un contrat de crédit et demandant des dommages et intérêts ainsi qu'une indemnisation pour manque à gagner. La procédure est en cours.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Voir Note 33 des états financiers consolidés, relative aux autres procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC, dont HSBC France.

Autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage

A ce jour, à la connaissance de HSBC France, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Le risque fiscal

Contexte

Le Groupe HSBC s'efforce de respecter l'esprit et la lettre de la loi dans tous les territoires où il exerce ses activités. Cela suppose évidemment qu'il s'acquitte de sa juste part d'impôts dans les pays où il est présent.

HSBC n'entreprind pas d'opérations dont le but serait de frauder le système fiscal ou d'appliquer toute autre stratégie d'évitement de l'impôt, par exemple en détournant artificiellement les bénéfices vers les pays faiblement imposés.

HSBC ne réalise aucune opération avec les clients non transparents fiscalement, ou désireux d'utiliser nos produits pour éviter de payer des impôts.

HSBC utilisera les crédits d'impôt ou d'autres possibilités offertes par l'administration fiscale lorsque ces éléments :

- rejoindront les objectifs politiques visés par les gouvernements concernés ; et
- correspondront à des objectifs commerciaux ou opérationnels.

Gouvernance et structure

La Direction des Affaires Fiscales ("DAF") de HSBC France supervise en deuxième ligne de défense le risque fiscal du Groupe HSBC en France.

Cette direction assiste les différents métiers du groupe HSBC France ainsi que les filiales dans la prévention et le contrôle des risques fiscaux.

La DAF participe au Comité d'Examen des Produits, aux Instances relatives au Contrôle Interne, aux Risques opérationnels, au *Wealth Management Oversight Committee* ("WMOC") et est également partie au processus de "Due Diligence" GBM.

Gestion du risque fiscal

Le risque fiscal est géré conformément au cadre de gestion du risque opérationnel de HSBC (*Operational Risk Management Framework* ou "ORMF"), qui définit des normes et des procédures applicables à minima, ainsi que la structure de gouvernance qui régit la gestion du risque opérationnel et le contrôle interne.

L'ORMF a été codifié dans un manuel normatif extrêmement élaboré, complété de principes détaillés qui décrivent la manière dont le Groupe identifie, évalue, suit et maîtrise le risque opérationnel. Ce manuel indique également quelles sont les mesures à prendre pour pallier les lacunes éventuellement identifiées.

Réduire au maximum le risque opérationnel relève de la responsabilité de chacun chez HSBC. Tous les salariés sont ainsi tenus de gérer les risques opérationnels, y compris à caractère fiscal, de l'entreprise et des activités opérationnelles dont ils ont la charge.

Le cadre de gestion du risque fiscal (*Tax Risk Management Framework* ou "TRMF"), qui fait partie de l'ORMF, couvre 4 types de risques majeurs :

- Déclarations fiscales – risque de déclaration erronée des actifs imposables, des engagements et des informations à fournir dans les états financiers, dans les formulaires officiels et dans le cadre d'autres déclarations, telles que la déclaration pays par pays de la CRD IV ;
- Paiement de l'impôt – risque de défaut de prélèvement à la source, d'imputation ou de paiement de l'impôt ;
- Conformité fiscale – risque d'absence de déclaration et de renseignement des formulaires fiscaux requis, y compris informations sur les clients ;
- Optimisation fiscale – risque que HSBC effectue des opérations pour son propre compte ou recommande à ses clients des produits ou services non conformes à l'esprit de la loi (détournement de la législation fiscale) ;

Évasion fiscale – risque que HSBC autorise ses clients à profiter de ses services pour éviter l'impôt a été transféré à FCC en 2019.

HSBC aborde ces 4 risques fiscaux majeurs :

- en identifiant les risques ;
- en s'assurant de l'existence des contrôles appropriés pour prévenir, gérer et atténuer les risques ;
- en élaborant des principes et directives de gestion des risques fiscaux ;

- en apportant une assistance et des conseils à ses salariés en complément des principes et directives susmentionnés ; et
- en employant en interne une équipe de fiscalistes professionnels expérimentés. Lorsque les compétences requises font défaut, des conseillers externes viennent épauler cette équipe interne.

C'est à l'Audit interne Monde qu'il incombe de donner une garantie indépendante de la bonne gestion du risque fiscal par HSBC.

Développements clés en 2019

HSBC observe en permanence les initiatives internationales d'amélioration de la transparence fiscale telles que :

- la loi américaine relative à la conformité fiscale des comptes à l'étranger ("FATCA") ;
- la norme mondiale d'échange automatique de renseignements en matière fiscale de l'OCDE (également appelée Norme commune de déclaration) ;
- la déclaration pays par pays préconisée dans la directive européenne sur les exigences de fonds propres CRD IV ; et
- le projet Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices ("BEPS") de l'OCDE.

Le risque comptable

Les procédures comptables

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôle comptable au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer, dans chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables, afin de vérifier l'exhaustivité et la validité des comptes de bilan et de hors-bilan en support à l'établissement des états financiers.

Le suivi de la piste d'audit comptable et réglementaire est documenté au travers de diverses procédures et documentations établies sous la responsabilité du département de la comptabilité et des autres départements de la Direction Financière.

La Direction Financière tient à jour et diffuse des procédures et des avis comptables qui se conforment aux principes comptables français et aux normes internationales IFRS. Ces principes sont en conformité avec le Code de commerce, les textes comptables français, les normes IFRS.

La mise en œuvre des normes IFRS par toutes les entités du groupe HSBC France est également menée en conformité avec les principes comptables du Groupe HSBC.

L'organisation de la production comptable

Les *reportings* comptables sont établis, en grande majorité, sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée. Ces *reportings* présentent une analyse d'année en année qui inclut une justification complète des variations significatives.

Les comptes sont arrêtés selon un double jeu de normes comptables IFRS et de normes françaises. Le logiciel de consolidation intégré "SARACEN" du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour le régulateur local que pour la maison mère.

L'existence d'un entrepôt de données, ou "Datawarehouse", de *reportings* bilantiels et financiers facilite le rapprochement et la cohérence des *reportings* comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de la plupart de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation et permet la production de différents *reportings* réglementaires français *via* le logiciel *Report Authority*.

Contrôle de la production comptable

Le contrôle financier de la banque est organisé autour de trois principaux axes :

- le dispositif de certification comptable mensuelle ;
- la revue analytique des états financiers ;
- le contrôle interne financier *Sarbanes-Oxley* ("SOX").

Conformément aux règles du Groupe HSBC, HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier Europe du Groupe HSBC. Ce certificat, qui est une attestation de la réconciliation et justification exhaustive de l'ensemble des comptes de bilan et de hors bilan, est signé par le Directeur Financier, à partir de la consolidation des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents responsables comptables et financiers de HSBC France et de ses filiales. Ces certifications sont formalisées par l'intermédiaire de l'outil Groupe de certification comptable AssureNET, utilisé au sein de HSBC France et de ses principales filiales.

Ce reporting de certification comptable mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale est assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation. Les anomalies mises en évidence par le certificat donnent lieu à la détermination d'actions correctrices auprès des métiers et directions concernés. Les *Business Risk and Control Managers* ("BRCM"), contrôleurs internes de la 1^{re} ligne de défense au sein du groupe HSBC France, vérifient ces contrôles selon leur programme de travail avec une approche basée sur les risques.

Des revues analytiques du bilan et du compte de résultats sont réalisées par les équipes des départements de la comptabilité et du contrôle de gestion sur une base mensuelle. Ces analyses de variations sont menées par rapport aux données budgétaires, aux tendances antérieures et les principaux écarts sont analysés et expliqués. Les *reportings* financiers mensuels sont présentés par le Directeur Financier au Comité Exécutif de HSBC France et par le Directeur Général de HSBC France au Comité Exécutif de HSBC Bank plc. Les rapports financiers trimestriels sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration de HSBC France qui arrête les comptes.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* ("SOX"), auxquelles est soumis le Groupe HSBC, la Direction de HSBC France évalue de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les principaux processus en support à l'établissement de ces états financiers font ainsi l'objet d'une documentation détaillée et de contrôles propres, régulièrement surveillés dans le cadre d'un dispositif périodique de revue. Ces analyses détaillées des flux des opérations jusqu'aux comptes contribuent à l'amélioration du contrôle de la piste d'audit. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les délais définis par les responsables des plans d'actions correctrices et font l'objet d'un suivi trimestriel par le contrôle interne SOX de la Direction Financière.

L'Audit interne prend une part active à la supervision de la bonne mise en œuvre du dispositif SOX, au travers de ses missions de contrôle périodique. Le Coordinateur SOX au sein de la Direction Financière a accès, *via* la base de données d'audit du Groupe HSBC *Audit Issues Database* ("AID"), aux points d'audit soulevés par les différentes équipes d'audit, ce qui lui permet de suivre les plans d'action du management suite aux constats du contrôle périodique, sur l'ensemble du champ comptable et financier. En complément, les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue du dispositif pour le compte du Groupe HSBC et donnent leur opinion sur le rapport *SOX 404* établi par la Direction de HSBC Holdings plc.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France sont tenus informés des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement par HSBC France à HSBC Bank plc, signé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Responsable du contrôle périodique, atteste de

l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction, identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

Risque de résilience

Le risque de résilience représente notre incapacité à fournir des activités essentielles de la banque à nos clients, filiales et partenaires du fait d'une situation de disruption opérationnelle significative et continue.

Le risque de résilience peut être le résultat d'une multitude de défaillances ou d'insuffisances imputables à des processus, des personnes, des systèmes ou des événements externes. Les menaces en termes de résilience opérationnelle ont été illustrées ces dernières années à de nombreuses reprises. Ainsi, des exemples de facteurs mettant en exergue une attention accrue sur le sujet de la résilience peuvent être cités : les innovations technologiques rapides, les changements de comportement de nos clients, le risque toujours plus grand d'attaques et de menaces informatiques, les dépendances transfrontalières ou encore la sous-traitance.

La gestion du risque de résilience comprend :

- La définition d'un seuil tolérable (impact maximum) ;
- La supervision de l'environnement du risque et du contrôle ;
- Le contrôle permanent ainsi que les revues thématiques.

Risque cyber et de sécurité de l'information

Description

ISR (*Information and Cyber Security Risk*) a la responsabilité de définir la stratégie et la politique par laquelle l'organisation protège ses informations et ses services de la compromission, de la corruption ou de la fuite d'information, qu'elles soient causées délibérément ou accidentellement par des parties internes ou externes. ISR fournit également des conseils, des directives et un suivi auprès des métiers sur l'efficacité des contrôles de la sécurité de l'information et des pratiques en place ou proposées.

La menace Cyber reste un sujet d'attention pour notre organisation, et une défaillance de nos mesures de protection contre la criminalité sur Internet ou des "cyber-attaques" pourrait aboutir à des pertes financières, une interruption de nos activités et/ou la perte de données de nos clients ou d'autres informations sensibles qui pourraient affecter notre réputation ou notre capacité à attirer ou conserver nos clients. Les "rançongiciels" et les attaques par déni de service ("DDoS") sont une menace prépondérante en pleine expansion au sein du secteur. L'hameçonnage ciblé reste le meilleur moyen pour les attaquants d'accéder au réseau interne de l'entreprise et de mener des attaques cyber-attaques.

Principaux développements en 2019

Grâce à son programme d'amélioration en matière de cybersécurité (Cyber Security Maturity Improvement Programme - "CSMIP"), HSBC a réussi à mettre en œuvre des mesures de contrôle clés telles que :

- le contrôle d'accès au réseau, pour empêcher tout accès non autorisé au réseau interne HSBC à partir de périphériques non HSBC ;
- en matière de déni de service, le changement de tiers permettant une meilleure protection dans les couches applicatives ;
- le renforcement des contrôles des liens de messagerie avec la possibilité de modifier, à la volée, tous les liens de messagerie et les pièces jointes en mode lecture seule, empêchant ainsi tout contenu malveillant d'atteindre les périphériques des utilisateurs ;
- la mise en place d'un module de sécurité destiné à tous les développeurs, leur permettant d'analyser le code de leurs applications et de détecter ses vulnérabilités avant de le publier en production. Les déploiements se poursuivront en 2020.

Gouvernance et structure

HSBC est tenu de maintenir et d'améliorer continuellement ses mécanismes de protection de l'information pour répondre aux exigences de ses clients et des autorités de régulation, et pour limiter son exposition à des sanctions légales, des pertes financières ou des atteintes à sa réputation. La banque s'assure de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ses informations et de ses clients.

HSBC adopte un modèle en « trois lignes de défense » pour garantir que ses métiers, ses fonctions et ses équipes informatiques gèrent ses risques et les mesures de protection de façon continue et conforme aux bonnes pratiques.

HSBC s'appuie sur la gestion du risque par ses lignes de défense pour identifier, évaluer, piloter et gérer les risques dans l'ensemble de son organisation. Le modèle de gestion des risques de sécurité de l'information au sein de HSBC est conforme aux standards internationaux reconnus en la matière.

Gestion des risques

Incidents de sécurité : en 2019, la banque a été la cible d'un faible nombre d'attaques DDoS sur ses sites sur Internet et aucune attaque par *rançongiciel* n'a été recensée. Aussi, les attaques d'origine Cyber n'ont eu qu'un effet négligeable sur nos clients, nos services ou notre société. Compte tenu de la sophistication grandissante des attaques Cyber, de futures attaques pourraient avoir des conséquences importantes sur nos activités, nos perspectives, notre assise financière, notre réputation et notre résultat opérationnel. HSBC n'a déclaré aucun incident de sécurité majeur sur les 12 derniers mois.

Formation et sensibilisation : HSBC dispose d'un programme de sensibilisation de son personnel à la sécurité de l'information au travers de différents canaux de communication, notamment par des annonces sur son site intranet, des affiches, des e-mails, des formations pour les nouveaux entrants et des sessions annuelles obligatoires sur la sécurité de l'information. Tous les employés de HSBC sont éligibles à ce programme. Les profils les plus exposés tels que les membres du Conseil d'Administration ont également participé à une session d'information dédiée au risque cyber et de sécurité de l'information.

En plus de cette formation annuelle, chaque membre du personnel peut s'inscrire à un programme appelé *Cyber Shield* où il peut assister à trois heures de formation par mois sur la thématique Cyber afin de se sensibiliser davantage. Enfin, les thématiques mensuelles de cyber-sensibilisation sont envoyées à tous les *Business Information Officers* et communiquées à tous les métiers ou fonctions.

Risques liés à l'externalisation

Description du risque d'externalisation

Le risque d'externalisation est le risque auquel HSBC France est exposé lorsque des activités ou services sont confiés à des fournisseurs externes ou à d'autres entités juridiques du Groupe HSBC.

Gestion du risque d'externalisation

HSBC France s'est doté d'un dispositif robuste permettant de garantir une gestion efficace du risque lié à l'externalisation.

Chaque métier ou fonction au sein de la première ligne de défense est en charge de superviser les fournisseurs de son périmètre. Il doit évaluer les risques des prestations, mettre en place les contrôles et conduire des diligences nécessaires, obtenir la validation du bon niveau de Management avant de procéder à l'externalisation et assurer que les prestations bénéficient d'une supervision adéquate pendant toute la durée de vie du contrat.

Le métier ou la fonction doit s'assurer que le dispositif encadrant les externalisations est correctement appliqué au travers d'un *monitoring* en continu de l'efficacité des contrôles réalisés par les opérationnels et de revues thématiques réalisées par les équipes *Chief Control Officer* ("CCO"). Les résultats de ces revues devant être reflétés dans l'outil de gestion du risque du Groupe, Helios.

Au sein de la deuxième ligne de défense, l'équipe Risque de Résilience est en charge de définir la stratégie et la politique pour la gestion du risque d'externalisation, les équipes de conformité réglementaire et risques opérationnels sont systématiquement engagées pour revoir et approuver les évaluations de matérialité des prestations proposées par la première ligne de défense, la Direction des Affaires Juridiques est en charge de revoir les contrats, et enfin, chaque *Risk Steward* intervient sur son périmètre d'expertise pour revoir les évaluations de risque effectuées par la première ligne de défense.

De plus, l'équipe de contrôle interne de second niveau au sein de la conformité réglementaire réalise des revues thématiques portant sur l'externalisation afin de vérifier que le dispositif est correctement implémenté.

Gouvernance

Toute externalisation d'un service critique doit être formellement approuvée par le comité de gestion des risques de la banque avant le démarrage du contrat.

Un comité spécifique revoit les projets d'externalisation sur *Cloud* afin de vérifier la conformité avec la stratégie *Cloud* du Groupe HSBC et revoir les risques réglementaires, juridiques et la gestion des données personnelles.

Un comité trimestriel est en place afin de s'assurer que les relations d'externalisation sont gérées selon les standards du Groupe HSBC et en conformité avec la réglementation.

Sécurité physique des personnes et des biens

Les enjeux liés aux risques de sécurité physique sont gérés au niveau mondial par *Global Protective Security*, qui donne les directives devant être appliquées au sein du Groupe.

Protective Security France a la responsabilité des risques physiques, de leur identification et de leur prévention afin d'en minimiser les conséquences sur ses secteurs d'activité dans l'ensemble des juridictions dans lesquelles la banque exerce ses activités.

Protective Security met en œuvre des solutions physiques, électroniques et opérationnelles afin d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des informations détenues par HSBC France contre la criminalité, le vol, les attaques et les groupes hostiles aux intérêts de HSBC.

Dans cet objectif, ce département a été particulièrement engagé dans l'évaluation et la prévention des risques pour ses sites, ses employés, et ses clients, à l'occasion des manifestations dites « des Gilets jaunes » tant à Paris qu'en province.

"Contingency risk"

Description

Le risque de contingence représente notre incapacité à fournir des activités essentielles de la banque à nos clients, filiales et partenaires résultant d'une situation de disruption opérationnelle significative et continue en raison d'événements divers et variés. La gestion de ce risque est assurée par la fonction *Business Continuity & Incident Management* ("BCIM") pour la Première Ligne de Défense, la supervision de ce risque étant assurée par la fonction *Resilience Risk* en Deuxième Ligne de Défense, fonction déployée pendant la seconde moitié de l'année 2019.

Les deux fonctions sont responsables d'assurer que les systèmes essentiels du groupe, ses processus et fonctions sont assez résilients pour maintenir une continuité de l'activité face à des événements disruptifs majeurs. Au sein de ce périmètre très étendu, la gestion de la continuité des opérations regroupe la préplanification du rétablissement, la recherche de la minimisation des effets défavorables issus des événements commerciaux disruptifs majeurs, que ce soit au niveau global, au niveau régional ou au sein du pays, par rapport à une gamme de risques actuels ou émergents.

Principaux développements en 2019

En 2019, le Groupe a mis en place la fonction *Resilience Risk*, ce qui est lié à la révision de la taxonomie simplifiée des risques non-financiers. La fonction *Resilience Risk* est située dans la Deuxième Ligne de Défense et est chargée de donner des conseils et de superviser nos métiers et fonctions globales sur les sujets suivants : systèmes informatiques, information, données Cyber, résilience des moyens de paiement, risques liés à la sous-traitance et à la sécurité préventive, incluant le périmètre du risque de contingence.

Le risque de résilience a été créé afin de simplifier la manière dont nous interagissons avec nos parties-prenantes afin de donner des réponses claires, cohérentes et crédibles au niveau global.

En parallèle, l'équipe *Business Continuity & Incident Management* (BCIM) a été déplacée en Première Ligne de Défense et est située désormais au sein de *HSBC Operations, Services & Technology* (HOST) de la fonction *Chief Administration Office* (CAO). La fonction CAO fournit, au groupe ou au COO concerné, des anticipations dédiées, un support opérationnel ainsi qu'un support plus étendu au travers d'exigences stratégiques ad-hoc.

L'équipe BCIM a la responsabilité de la supervision de tous les aspects *Business Continuity Management & Incident Management* pour tous les pays (à l'exception du Royaume-Uni) au sein de la région de HSBC Europe.

Gouvernance et structure

L'équipe BCIM met à profit le comité de gestion déjà existant afin d'assurer que la gestion des contrôles relatifs aux anomalies et aux risques sont escaladés à l'attention des métiers et fonctions appropriés. L'équipe BCIM France fournit un rapport sur la gestion des contrôles et l'escalade des problèmes identifiés à deux comités : le *Business Continuity steering Committee*, un comité trimestriel local dirigé par le COO France adjoint, et le *Control Environment Management Meeting* de HSBC Europe.

L'équipe BCIM dispose également d'une structure interne de gestion et d'escalade mise en place à travers les *Regional/GSC* et *GBM Team Meetings* ainsi que les *Global Leadership Team Meeting*. Cela assure que les anomalies et risques qui ne sont pas relatifs aux contrôles sont escaladés à l'attention des *Regional/GSC/LOB* et des directions générales BCIM.

Gestion des risques

L'équipe *Resilience Risk* supervise l'identification, la gestion et les contrôles des risques de résilience. La librairie de la taxonomie des risques et des contrôles est en train d'être redessinée et va inclure une nouvelle sous-fonction alignée avec le risque de contingence. Les procédures et politiques générales sont également en cours de réécriture afin d'être alignées avec les changements de l'organisation et avec les nouveaux rôles de l'équipe BCIM. Dorénavant, cette équipe s'occupe du fonctionnement et de l'évaluation des contrôles importants au travers du contrôle permanent afin d'attester de l'efficacité actuelle des contrôles étudiés.

Les risques informatiques

HOST Technology a mené différents chantiers qui s'inscrivent dans la politique globale du Groupe HSBC d'optimisation des processus de contrôle du risque opérationnel.

Ces chantiers ont permis de renforcer nos contrôles, tout d'abord en clarifiant plus précisément les rôles et responsabilités de chaque acteur, mais aussi par une gestion plus rigoureuse des plans de remédiation sur des contrôles non satisfaisants et pour terminer par une meilleure gouvernance des plans de contrôles.

Programme Groupe *Operational Risk Transformation Program* ("ORTP"):

"HOST Technology" s'appuie sur le plan ORMF (*Operational Risk Management Framework*) du Groupe HSBC pour la gestion du risque opérationnel, et sur l'outil nommé HELIOS Host Technology appuie sa gouvernance du Risque Opérationnel sur les deux comités suivants :

- Le comité mensuel "EU&UK IT CEMM*" qui passe au crible l'ensemble des contrôles de la région Europe (au sens HSBC) sur le périmètre fonctionnel de *Technology* (Systèmes, Applications IT et Sécurité Informatique) et s'assure de la bonne coordination des contrôles. Ce comité rassemble l'ensemble des CIO des Régions et des Pays (au sens HSBC) car ils sont les responsables ("owner") des contrôles sur leurs périmètres d'activités respectifs.
- Le comité mensuel "Group IT CEMM*" qui permet mensuellement aux responsables des régions (au sens HSBC) d'avoir une visibilité globale, sous forme de tableaux de bord, sur les contrôles effectués, les perspectives d'évolution (tendances) de ces contrôles et les vecteurs venant influencer les résultats de ces contrôles (par exemple : Audit interne/ externe, déficiences identifiées (MSII), campagne de contrôle à venir, les incidents, etc). Ce comité peut décider de la remontée d'un sujet au *Risk Management Meeting* ("RMM") (instance de gouvernance du risque pour HSBC France).

* : CEMM = *Control Environment Management Meeting*.

Cette gouvernance est renforcée par la structure en place pour gérer le risque Opérationnel de *HSBC Operations, Services & Technology* ("HOST").

Responsabilité et gouvernance des contrôles

Les lignes métiers sont devenues propriétaires de tous les risques inhérents à leurs activités respectives, y compris les risques Technologiques ("IT"). Afin de permettre aux lignes métiers de s'approprier les contrôles menés par les équipes de "HOST Technology" et d'appréhender les impacts de ces contrôles sur l'évaluation de leurs risques, un chantier de revue et d'optimisation a été entamé en 2018 et se poursuivra de manière continue et récurrente. De même, la Gouvernance des contrôles est renforcée par la mise en œuvre de nouveaux indicateurs ("Key Control Indicators / KCI") qui permettent un suivi des contrôles au quotidien et elle est renforcée par une meilleure adéquation entre contrôles globaux et contrôles locaux afin de toujours plus engager les propriétaires de contrôles au gré des événements et des besoins du plan de contrôle. Concernant les tests indépendants une gouvernance a été mise en place au sein de HOST en 2019 pour piloter et garantir la bonne exécution des plans de tests pour les activités de HOST.

Evaluation des contrôles

Le niveau de qualité et de pertinence des contrôles réalisés par "HOST Technology" est garanti par un travail continu de surveillance et de tests sous la gouvernance du comité mensuel "EU&UK IT CEMM*". L'efficacité des contrôles est mesurée aussi à l'aune des plans d'actions mis en place lors de l'identification d'une défaillance. Ce principe HSBC de "Path To Green (PTG) program" permet de gérer de manière proactive les risques technologiques. En effet, l'environnement de contrôle étant par nature dynamique du fait des évolutions des menaces et des technologies, il est nécessaire d'ajuster en permanence les plans de contrôle. Les travaux nécessaires à l'amélioration des contrôles sont dépendants de plans d'investissement, qui peuvent être parfois pluriannuels. Les propriétaires de contrôles fournissent des attestations régulières trimestrielles certifiant la bonne fin des contrôles. Ce dispositif est complété par une surveillance continue via des indicateurs de mesure du niveau d'exposition aux risques ou de franchissement de seuil de tolérance aux risques ("Key Control Indicators/KCIs").

* : CEMM = *Control Environment Management Meeting*.

Revue thématiques

Des revues thématiques sont initiées en mode "projet" afin de traiter des typologies de contrôles ou de risque de manière globalisée et transverse. On citera comme exemples (liste non exhaustive) : la résistance des Services (application et infrastructure) et les scénarios de reprises (*Service Resilience*), la gestion des droits d'accès ("*Privilege Access Management*"), les attaques informatiques (*Cyber Threat*), la continuité de Service en cas d'interruption (*Service Sustainability*), etc.

Événements et scénarios

L'ORMF de HSBC permet de prendre en compte les événements qui ont un impact sur les scénarios mis en place pour estimer le niveau de risque de nos activités et de leur environnement. Ces événements ou franchissements de seuils ("*trigger Event*") entraînent une nouvelle évaluation du risque et une nouvelle évaluation de l'efficacité des contrôles.

Les causes de "trigger Event"

- Changement / Impact sur le risque inhérent ;
- Changement / Impact sur l'efficacité des contrôles ;
- Changement / Impact sur le risque résiduel ;
- Changement / Impact sur notre perception de l'environnement dans lequel HSBC opère.

HOST Technology peut donc être impacté par :

- un changement réglementaire (par exemple : GDPR, PSD2, IFRS 9 ;
- un incident opérationnel, interne ou externe, local ou régional ;
- une variation anormale ou au-delà de l'appétit pour le risque de l'entité d'un métrique ("*Key Risk Indicator*") comme un accroissement subit du nombre d'incidents associés à un Changement ;
- un retard dans le plan d'action d'une fiche d'Audit en cours ou auto-identifié (MSII) ;
- un sujet identifié au sein d'autres établissements financiers ou de partenaires (événements externes) qui serait transposable dans le Groupe HSBC.

Principales réalisations

- Mise en place d'un Risque de Résilience dans HELIOS ;
- En collaboration avec les "*Risk Stewards*", la Direction du Risque Opérationnel et les propriétaires de contrôles, une révision complète des modalités et des objectifs des contrôles critiques, englobant les contrôles globaux et locaux ;
- Information sur l'engagement nécessaire des propriétaires de contrôles désignés par le CIO France sur leurs rôles et responsabilités définies dans l'ORMF ;
- Information des lignes métiers bancaires sur les contrôles critiques existants pour le périmètre *HOST Technology* et les liens existants avec les Risques de leurs cartographies ;
- Saisie trimestrielle dans HELIOS d'une attestation sur l'efficacité des contrôles, par chaque propriétaire de contrôle.

Prochaines étapes

- Achever la campagne d'amélioration de la qualité des données relatives aux contrôles dans HELIOS, incluant la description des contrôles réalisés et les justificatifs ;
- Finaliser le déploiement des franchissements de seuils de tolérance aux risques (KC) ;
- En collaboration avec les "*Risk Stewards*" et les lignes métiers bancaires, affiner encore les liens existants entre les contrôles et les risques pour garantir que les bons contrôles adressent la maîtrise des bons risques identifiés dans les cartographies des Métiers et des fonctions de HSBC France.

Risque de modèle

Description

Le service de gestion du risque de modèle *Model Risk Management* ("MRM") est une fonction de seconde ligne de défense qui comprend trois domaines d'activité : la validation indépendante des modèles, qui procède à des évaluations critiques des modèles les plus importants ; le service de gouvernance du risque de modèle, qui définit et gère les procédures liées aux modèles ; et l'intendance du risque de modèle, assurée par des cadres supérieurs responsables de la surveillance et de l'orientation des activités de gestion du risque de modèle conduites par la première ligne de défense, afin de promouvoir une saine responsabilité dans le développement, la

compréhension et l'utilisation des modèles et des outils d'analyse pour soutenir les objectifs stratégiques de HSBC.

Principaux développements en 2019

- La fonction de gestion du risque de modèle ("MRM") a été renforcée au niveau du Groupe HSBC par la nomination de responsables de MRM dans les principales régions, ainsi qu'au niveau de HSBC France avec la nomination d'un responsable local de MRM, afin de soutenir les métiers et fonctions de la banque et d'évaluer de façon critique leurs procédures pour s'assurer que la gestion du risque de modèle est efficace pour HSBC France.
- Le risque de modèle a été promu au plus haut niveau des risques surveillés par HSBC, au même titre par exemple que les risques de crédit et de marché.
- La politique de risque de modèle a été améliorée pour parvenir à une gestion plus différenciée des risques de modèle en fonction de leur importance.
- MRM a procédé à un bilan de l'efficacité des comités de surveillance des modèles, résultant en plusieurs recommandations pour améliorer leur structure, renforcer leur efficacité et clarifier leurs compétences.
- MRM a défini une nouvelle cible pour son modèle opérationnel, avec en particulier un renforcement du service de gouvernance du risque de modèle et un nouveau service distinct dédié aux opérations.

Gouvernance et structure

Au niveau du Groupe HSBC, la fonction de gestion du risque de modèle est dirigée par le Directeur du risque de modèle. Elle est organisée en sous-fonction globale, avec des équipes régionales de gestion du risque de modèle qui assistent et conseillent chaque métier et fonction.

Au niveau de HSBC France, la fonction est dirigée par son responsable local, rattaché hiérarchiquement au Directeur des Risques, et fonctionnellement au responsable de MRM pour la région EMEA.

Gestion des risques

HSBC procède à des revues régulières de ses politiques et procédures de gestion du risque de modèle. Les métiers et fonctions propriétaires ou utilisatrices de modèles y sont tenus de procéder à des contrôles exhaustifs et pertinents de leur risque de modèle.

La fonction MRM présente régulièrement à la direction un état des lieux du risque de modèle par le biais de la cartographie des risques et le rapport des risques principaux et émergents. Elle effectue également des revues périodiques de sa structure de comités de surveillance des modèles, afin de garantir que les métiers et fonctions ont un niveau adéquat de compréhension et de maîtrise de leur risque de modèle.

Dispositif général de contrôle périodique

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, le rôle de l'Audit interne est de fournir à la Direction Générale et au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC France une assurance objective sur la gestion des risques et le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la banque. Le contrôle périodique de HSBC France a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Au sein du dispositif de contrôle des risques tel que mis en place par le Groupe HSBC, l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense intervenant successivement derrière les acteurs de la première ligne de défense des différents métiers et fonctions ("*Risk Owners*", "*Control Owners*" et "*Chief Control Officers*") puis les équipes de la seconde ligne de défense ("*Operational Risk*" et "*Risk Stewards*" : Conformité, Affaires Juridiques, Sécurité, Ressources Humaines, etc.). Les interventions des deux premières lignes de

Risques

défense ne préjugent naturellement pas de celles de l'Audit interne, qui dispose d'un pouvoir d'initiative illimité dans le choix et l'étendue de ses investigations. Cette liberté d'action tient à ce qu'il incombe à l'Audit interne de fournir, aux dirigeants et au Comité d'Audit et au Comité des Risques de la Banque, une assurance indépendante sur les risques auxquels celle-ci est exposée et leur degré de maîtrise par leurs responsables. A ce titre, l'Audit interne prête une attention toute particulière, en premier lieu, au respect de la réglementation nationale applicable au domaine audité, en second lieu, à la correcte application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, et enfin, à la conformation des activités et des processus audités à l'appétence pour le risque ("*Risk Appetite*") qui les gouverne.

En vertu de l'article 27 de l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise, y compris ses succursales européennes, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

L'Audit Groupe HSBC (*Global Internal Audit* – GBL INA) compte aujourd'hui une quinzaine d'équipes d'audit globales couvrant, de façon experte, les différents métiers et fonctions du Groupe HSBC.

Ces entités d'audit fonctionnalisées sont consolidées dans un ensemble qui comporte, en outre, six groupes d'audit à compétence géographique régionale (Europe, Royaume-Uni, Moyen-Orient, Etats-Unis, Asie-Pacifique, Amérique latine et Canada), ainsi que des groupes d'audit pays auxquels "*Global Internal Audit France*" ("*INA FRA*"), qui a pour champ de compétences le périmètre de HSBC France, y compris ses succursales européennes (Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne République tchèque et Suède).

Le contrôle périodique de HSBC France est donc assuré conjointement par deux entités de GBL INA, fonctionnellement reliées et étroitement coordonnées entre elles :

- d'une part, INA FRA, équipe d'audit à vocation généraliste établie en France, intervenant historiquement pour l'essentiel sur l'audit des fonctions centrales, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine ("*RBWM*"), de la Banque d'entreprises ("*CMB*"), des opérations bancaires, de l'informatique et des projets stratégiques. L'effectif budgétaire d'INA FRA, de 30 personnes en 2019, est pour l'essentiel réparti entre un groupe d'auditeurs "métiers" et un groupe d'auditeurs "informatiques" ;
- d'autre part, des équipes globales spécialisées par métier et/ou fonction, réparties principalement entre Londres et Hong Kong, qui ont vocation à intervenir selon les entités de rattachement et domaines de compétences listés ci-après :
 - "*Europe, MENAT, LAM, Canada and GBM Audit*", en charge de l'audit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ("*GBM*") et de la couverture de plusieurs zones géographiques : l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et la Turquie ("*MENAT*"), l'Amérique latine ("*LAM*") et le Canada ;
 - "*RBWM, GPB, CMB and Technology Services and Functions Audit*", en charge de l'audit de la Banque privée, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de l'Assurance et des risques liés aux dispositifs de retraite, de la Gestion d'actifs, de la Banque d'entreprises, des opérations bancaires, de l'externalisation, des technologies de l'information et des projets, en support des équipes d'audit métier ;
 - "*Risk and Finance Audit*", en charge de l'audit du risque de crédit aux grandes entreprises et aux particuliers, des risques de marchés et modèles, de la Conformité et du risque juridique, des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel, du risque de sécurité physique et de l'information, du risque de fraude, des besoins en fonds propres et liquidités, de la gestion actif-passif, de la comptabilité, du contrôle de gestion et de la situation fiscale. De plus, cette équipe est aussi en charge de vérifier que les décisions sont prises conformément aux intérêts des

clients et que cela est conforme aux valeurs du Groupe HSBC.

En outre, comme indiqué supra, au-delà des niveaux fonctionnel et régional, l'organisation de l'Audit Groupe prend appui sur ses composantes locales, présentes dans de nombreux pays.

Le rôle joué par les groupes d'audit pays dans le dispositif d'audit interne constitue un axe majeur de la stratégie de GBL INA. En effet, d'une part les équipes locales ont une connaissance de la réglementation nationale les mettant en situation d'adapter la couverture des risques aux exigences correspondantes, d'autre part leur appartenance à GBL INA renforce leur indépendance au travers de la mise en œuvre de méthodes d'audit uniformes et alignées sur des standards élevés (tels que traduits et régulièrement actualisés dans l' "*Audit Instruction Manual*" – AIM). L'appartenance commune à GBL INA favorise également un partage des bonnes pratiques entre les équipes appelées à travailler de façon conjointe.

Dans ce cadre, en 2019, le contrôle périodique sur le périmètre HSBC France a été assuré tantôt directement par GBL INA, tantôt par INA FRA, tantôt encore par ces deux acteurs en conjonction, conformément aux termes de la convention conclue entre eux le 25 mars 2011 et mise à jour le 2 août 2019, qui encadre les modalités de leur coopération et de leurs interventions respectives.

L'équipe globale d'audit GBM (INA GBM) dispose d'un implant d'auditeurs à Paris, doté de six personnes. De plus, d'autres équipes globales disposent aussi d'auditeurs localisés à Paris : deux personnes pour l'équipe International Europe (cinq personnes prévues en 2020), une personne qui travaille sur les modèles et une personne sur la partie assurance.

Les interventions de l'audit local et des équipes globales convergent pour être consolidées dans le plan d'audit annuel de HSBC France. En tout état de cause, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 susmentionné, toutes les missions d'audit concernant HSBC France le sont en coordination avec l'Inspecteur Général de HSBC France, qui veille à leur cohérence et à leur efficacité pour l'établissement et ses filiales ou succursales assujetties.

L'Inspecteur Général de HSBC France, Directeur de INA FRA, rapporte à la fois au responsable de "*Europe, MENAT, LAM, Canada and GBM Audit*" et au Comité d'Audit de HSBC France. Il relève hiérarchiquement du Directeur Général de HSBC France. Depuis début 2017, conformément aux prescriptions de la réglementation Solvabilité II, un directeur indépendant du contrôle périodique de la filiale d'assurances de HSBC France a été désigné.

Les travaux d'audit sont tous conduits selon les normes du Groupe HSBC applicables en la matière, telles que retracées notamment dans le Manuel précité des Standards d'Audit du Groupe (AIM). Les prescriptions décrites dans AIM doivent être respectées lors de chacune des missions. La dernière version (v.4.4) a été diffusée le 28 juin 2019.

Le nouvel outil *Auditing, Reporting and Management Information System* ("*ARaMIS*") a été mis en place en 2017 et est utilisé pour toutes les activités d'audit :

- la gestion de l'univers d'audit ;
- l'évaluation des risques pour les différentes entités d'audit ;
- la préparation du plan d'audit ;
- tout le processus d'audit ; et
- le suivi des fiches.

Les principales évolutions méthodologiques pour l'année 2019 concernent la simplification du processus d'audit pour les auditeurs. De plus, une bibliothèque des applications informatiques a été intégrée dans ARaMIS afin de mieux suivre la couverture des sujets informatiques.

Au-delà des échanges très réguliers entre les acteurs de l'Audit Groupe, plusieurs éléments concourent à la connaissance et à la tenue à jour des risques par les responsables du contrôle périodique pour HSBC France, en particulier :

- la participation de l'Inspecteur Général de HSBC France au Comité Exécutif, au "Risk Management Meeting" (RMM), au Comité de Conformité, au Comité de Risque Opérationnel, au Comité d'Audit de la Banque et de l'ensemble de ses filiales en France, ou encore au *Financial Crime Risk Management Committee* ("FC RMC") ;
- la présence des directeurs, chefs de missions ou auditeurs d'INA FRA dans les comités de risques des différents métiers et fonctions ;
- l'organisation de rencontres bilatérales périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les responsables des différents métiers et fonctions ; et
- l'organisation de rencontres périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les Commissaires aux comptes de la Banque.

En matière de remontée d'informations, tous les rapports d'audit sont transmis à la hiérarchie de l'entité ou au responsable du processus audité, qui assure *in fine* la responsabilité de la mise en œuvre des actions de remédiation convenues, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes. Le Directeur Général, le Directeur des Risques, le Directeur de l'Exploitation, le Directeur de la Conformité réglementaire et la Directrice des Risques Opérationnels sont systématiquement destinataires des rapports de contrôle périodique.

Les rapports d'audit relatifs à HSBC France faisant l'objet d'une notation défavorable pour l'environnement de contrôle et/ou les actions du management, sont systématiquement présentés et commentés par l'Inspecteur Général au Comité d'Audit de HSBC France. Ce comité assure également un suivi des plans d'action se rapportant aux constats de risque très élevé et élevé issus des rapports d'audit et ayant excédé l'échéance de mise en œuvre.

Enfin, le service de contrôle périodique de HSBC France siège au sein du Comité Inter-Inspections Générales ("CIIG") qui réunit huit établissements de crédit de la place dans l'objectif de mener des contrôles conjoints sur les prestataires externes communs à au moins quatre d'entre eux, en droite ligne des prescriptions du titre V, chapitre II de l'arrêté du 3 novembre 2014. Cette approche conjointe d'audit est aussi mentionnée dans les consignes de l'Autorité bancaire européenne ("ABE") sur l'externalisation, qui ont été diffusées en février 2019.

Ressources humaines

Dispositif de contrôle et de gestion des risques liés aux ressources humaines

A la fin 2019, les principaux risques liés aux Ressources Humaines et susceptibles d'avoir des incidences significatives sur le fonctionnement de HSBC France sont les suivants :

- risques psycho-sociaux, engendrés par un mauvais climat social, des conditions de travail inadaptées, des ressources humaines insuffisantes ou des pratiques managériales inadéquates ;
- Risques "people", lié au manque de ressources et/ou de compétences des équipes ;
- risques de sécurité de l'information liés à la perte ou à la fuite de données sensibles concernant le personnel ;
- risques juridiques liés au non-respect des réglementations ;
- risques de non-paiement de contributions sociales ou de taxes liées aux rémunérations.

La Direction des Ressources Humaines ("DRH") de HSBC France constitue la seconde ligne de défense du risque ressources humaines du groupe HSBC France.

A ce titre, elle a établi une cartographie des risques qui reprend des risques transversaux, s'agissant des risques liés aux ressources humaines, ainsi que des risques portés par la fonction elle-même, qu'ils soient directement liés aux ressources humaines

ou non. Ce document est actualisé au moins une fois par an et sert de support au plan de contrôle annuel.

Le contrôle interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (HR *Operational Risk* et *People Risk*) qui sont notamment commentés mensuellement au *Risk Management Meeting*.

Institué en 2009, le Forum des risques RH se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent de la fonction de risque Ressources Humaines. Participent à ce Comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC en France, le correspondant de l'équipe *Operational Risk* de la fonction RH, le Responsable de l'équipe Droit social de la Direction des Affaires Juridiques, le représentant de la Conformité Réglementaire et le représentant de l'Audit France.

Le Forum présente notamment les sujets de gouvernance portés par les Ressources Humaines et les plans d'actions en cours. Il examine l'état d'avancement des recommandations qui sont adressées à la DRH par l'Audit, d'autres Fonctions ou le Contrôle interne et les points de risques identifiés par les Directions RH. Il analyse les principales pertes opérationnelles et incidents RH.

Il s'assure que les prestataires de la fonction sont référencés et que les risques liés aux prestations fournies ont fait l'objet d'une évaluation. Il est rendu compte de ses travaux à "*Operational Risk Meeting*".

Les comités

Rôle du People Committee HSBC France

Le *People Committee* assiste le Directeur des Ressources Humaines ("DRH") et le Directeur Général pour tout ce qui est relatif aux stratégies, politiques et initiatives en matière de gestion du personnel conformément à la politique RH Groupe approuvée par le *People Committee* Groupe ("GPC"), tout en tenant compte des pratiques et contraintes réglementaires locales.

Le *People Committee* a pour principales missions :

- le suivi, de manière transversale au niveau local et dans chaque métier et fonction, de la mise en place des stratégies Groupe en matière de gestion du personnel, par exemple en matière de diversité, de mobilité internationale, d'engagement des salariés, de recrutement, de développement, etc. ;
- la revue des éventuelles dispenses auprès du GPC sur l'approche adoptée en termes de mise en œuvre des stratégies et/ou de politiques majeures du Groupe en matière de gestion du personnel ;
- le suivi des principaux risques en matière de gestion du personnel à l'échelle locale (en particulier les cas identifiés de manquements dans le cadre du "*Consequence management process*", les statistiques en matière de *turn-over*, les résultats de l'enquête d'engagement et les plans d'actions recommandés) ;
- l'identification des talents à l'échelle locale, notamment dans le cadre du programme Inspire (développement du leadership France) et au travers d'un dispositif groupe « Explore », ainsi que l'élaboration du plan annuel de succession pour les postes critiques (Enterprise Critical Roles et Business Critical Roles) ;
- le suivi de bonne application de la stratégie Groupe en matière de management de la performance ;
- l'analyse de l'évolution des structures organisationnelles et des décisions qui en découlent à l'échelle locale le cas échéant (par exemple, changements majeurs apportés au Job Catalogue, au périmètre de responsabilités des managers) ;
- la revue des mouvements de personnel GCB 0-3 ;
- l'approbation du procès-verbal et revue des plans d'actions du *People Committee* précédent.

En matière de rémunération, le *People Committee*, dans sa composante restreinte, assure plusieurs rôles tant dans sa dimension globale qu'individuelle.

Politique de rémunération

Il examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France ainsi que pour ses succursales et filiales et l'approuve.

Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales.

Il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Dispositifs de rémunération variable

Il vérifie que l'ensemble des dispositifs de rémunération variable, mis en œuvre dans les différents métiers de la banque, répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et lignes de métier globales et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle.

Il examine les enveloppes de rémunération variable attribuées par les lignes de métier globales aux équipes de HSBC en France (y compris ses succursales et filiales), au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes et en prenant en compte les dimensions risque et conformité.

Il approuve la structure de ces enveloppes, c'est-à-dire la répartition entre cash et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Attributions individuelles

Après en avoir approuvé la liste, Il examine et valide la cohérence des rémunérations des "Risk Takers" CRD IV, AIFM/UCITS et Solvabilité II (à l'exception des membres du *People Committee restreint*) avant soumission aux organes de décision compétents de HSBC France et du Groupe HSBC.

Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee restreint*) en lien avec les organes de décision HSBC France et du Groupe HSBC et les lignes de métier globales.

Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur le respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB.

Une synthèse des axes majeurs de la politique de rémunération et de ses principaux changements est présentée à l'occasion du premier Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration qui suit le *People Committee restreint*.

Rôle du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, en s'appuyant sur la synthèse émise par le *People Committee restreint*, exprime son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi sur les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

Rôle des fonctions Risques et Conformité dans les politiques de rémunération

Les fonctions Risques et Conformité sont, conformément aux règles du Groupe HSBC (*Global Standards Manual* – "GSM" et *Functional Instruction Manual* – "FIM"), consultées pour avis lors de la mise en œuvre des politiques de rémunération, lors du déploiement de nouveaux dispositifs de rémunération variable et

enfin lors de l'attribution des variables individuels dans le cadre du processus de révision salariale annuelle.

Ainsi, depuis l'année 2009, les situations de défaillance en matière de conformité et d'entorse aux règles internes, identifiées par les fonctions de risques et/ou de conformité ont été prises en compte dans la détermination des variables.

Afin de renforcer le rôle des fonctions Risques et Conformité, tout ou long de l'année, mais plus particulièrement encore pendant le processus annuel de révision salariale au moment de la détermination des attributions individuelles de variable, certaines évolutions ont été mises en œuvre dès 2010, et renforcées significativement en 2015.

Sur un plan pratique, ces fonctions ont la responsabilité, dans leurs domaines d'intervention respectifs, de :

- identifier et répertorier, tout au long de l'année, tous les cas de non-respect des règles de conformité et/ou des règles de procédures internes et/ou des règles en matière de risque ou de sécurité de l'information ;
- instruire les dossiers de manquement individuel en collaboration avec le management du collaborateur concerné et, si besoin, avec les équipes "Employee Relation" ;
- présenter les dossiers au Comité Risques Opérationnels du métier concerné afin que le Comité puisse évaluer, à partir d'une grille de critères par type de risque, le niveau du risque et le niveau de manquement du collaborateur au regard de facteurs aggravants ou atténuants. A l'issue du Comité, une décision est prise sur les actions à mettre en œuvre sur un plan disciplinaire et/ou managérial, sur l'incidence en matière de note de performance et/ou de rémunération variable et enfin sur la nécessité, en fonction de la gravité des faits, de l'application de la règle du "malus" d'annulation de tout ou partie des actions attribuées antérieurement et non encore acquises ;
- fournir, si nécessaire, un retour d'information au management afin de procéder à d'éventuels ajustements dans les procédures internes et/ou amendements dans la balanced scorecard des collaborateurs concernés par ces manquements.

A la suite de ces décisions, la Direction des Ressources Humaines s'assure que l'ajustement validé dans les Comités est bien pris en compte dans l'outil d'enregistrement des décisions salariales ("SF Comp") et est assorti d'un commentaire d'explication de la défaillance.

La Direction des Ressources Humaines communique au *People Committee* ainsi qu'au Comité des Rémunérations un relevé de décisions présentant la synthèse des comportements individuels et/ou collectifs non conformes au respect des règles internes en matière de risque ou de conformité ainsi qu'une synthèse des actions exceptionnelles au regard notamment de la mise en œuvre des "Global Standards".

Assurances et couverture des risques

Le Groupe HSBC en France bénéficie des programmes internationaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc, face aux risques opérationnels majeurs assurables auxquels il est exposé, qu'il s'agisse de la protection des personnes ou de ses biens et infrastructures.

Les montants de garanties souscrits pour les risques financiers prennent en compte une hypothèse de sinistralité catastrophique, avec pour objectif de minimiser l'impact de tout événement assurable dont la survenance peut avoir un effet significatif sur les activités du Groupe.

Les montants de garanties privilégiés face aux risques d'infrastructure, notamment les dommages liés aux immeubles d'exploitation, sont fixés en valeur de remplacement et varient selon les sites. Des visites de risques par des inspecteurs assureurs sont organisées régulièrement.

La majorité des programmes d'assurance mis en place par HSBC Holdings plc face aux risques énumérés précédemment, font l'objet d'une émission de police locale en France, ainsi que dans

les pays européens où sont localisées les succursales (pour un panel de risques plus restreints)..

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques des activités et pour répondre aux contraintes réglementaires, HSBC France et ses succursales européennes souscrivent des programmes locaux, notamment en matière de responsabilité civile pour certaines activités réglementées, les opérations de construction (garantie décennale) ou les risques automobiles (responsabilité civile obligatoire), etc.

De façon générale, les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession, à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et des bilans HSBC France et HSBC Holdings plc, et l'appétit aux risques du Groupe

Le volume des primes versées, tous programmes confondus, était de l'ordre de 0,34 % du produit net bancaire du groupe HSBC France pour l'exercice 2019.

Certains programmes, notamment internationaux, incluent la participation de la captive de réassurance du Groupe HSBC.

Les partenaires courtiers et experts sont sélectionnés sur base de leur réputation, de leur degré d'expertise sur les couvertures d'assurance gérées et en fonction de la qualité de leur réseau international. Les assureurs sont quant à eux choisis selon une politique très stricte de surveillance de leur solvabilité.

Les risques liés au développement durable et au changement climatique

Le Groupe HSBC en France gère le risque que des services financiers fournis à ses clients puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Le risque lié au développement durable peut également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit et un risque de réputation pour la banque.

Le cadre de gestion des risques appliqué par le Groupe HSBC se fonde sur des politiques sectorielles et des processus formels.

Evaluation de l'exposition de HSBC France aux risques physiques et risques de transition liés au changement climatique.

Dans le cadre de l'article 173 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique, HSBC France mène, depuis 2016, des analyses sectorielles sur l'alignement de ses portefeuilles de financement avec une trajectoire 2 °C fournie par l'Agence Internationale de l'Energie ou la Stratégie Nationale Bas Carbone. La Banque a inscrit en risque émergent le risque de transition, à savoir le risque qu'un client/une contrepartie ne puisse honorer ses obligations financières du fait de la transition vers une économie bas carbone.

Pour des informations plus détaillées, voir la partie « Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire » dans la Déclaration de Performance Extra financière page 60.

La gestion des risques liés au métier de l'Assurance

La structure de la gouvernance des risques de HSBC Assurances Vie (France) s'articule autour de plusieurs comités, qui ont pour objet de piloter l'exposition aux différents risques de l'activité en fonction des limites fixées pour chacun de ces risques. Les principaux comités qui interviennent dans le cadre de cette gouvernance sont les suivants :

- l'*Actuarial Control Committee* approuve les changements d'hypothèses, de méthodologie ou de process ayant un impact sur le calcul du résultat ou de la marge de solvabilité ;
- le *Local Insurance Model Oversight Committee* effectue la validation et le contrôle des modèles utilisés ;
- l'*Asset and Liabilities Committee* gère le risque actif passif et le suivi du capital économique et réglementaire ;

- l'*Investment Committee* gère les risques liés aux investissements (risques de marché, de crédit et de liquidité) ;
- le *Financial Crime Compliance Committee* couvre les sujets liés à la lutte contre la criminalité financière et le blanchiment des capitaux ;
- l'*Insurance Risk Committee* suit les risques assurantiels, incluant le suivi des taux de chute (rachats, décès, sinistres), la politique de réassurance et les hypothèses non économiques utilisées dans les modèles ;

La responsabilité du *Risk Management Meeting* de l'Assurance porte sur l'ensemble des risques auxquels est exposée l'activité. Il s'appuie pour cela sur les comités ci-dessus, dont il assure la supervision et dont il fait évoluer la structure ou le fonctionnement le cas échéant. Il fait ensuite remonter au Comité d'Audit et des Risques de HSBC Assurances Vie (France) les risques significatifs et les mesures prises pour les gérer.

Cette section donne des éléments d'information sur les risques découlant des activités d'assurance, dont les risques financiers, et notamment les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité et les risques d'assurance.

Les risques liés à ces opérations sont gérés au sein des filiales d'assurance à l'aide de méthodologies et de processus propres aux activités d'assurance, mais ils restent soumis à un suivi au niveau du Groupe HSBC.

Le modèle de bancassurance de HSBC France

HSBC France utilise un modèle intégré de bancassurance qui offre des produits d'assurance et de gestion de patrimoine destinés principalement à la clientèle de la banque HSBC. Les produits d'assurance sont distribués par les métiers Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque d'entreprises, à travers leurs réseaux d'agences et les canaux directs.

Les contrats d'assurance distribués par HSBC France répondent aux besoins sous-jacents de sa clientèle bancaire, qu'il est en mesure d'identifier grâce aux contacts établis dans le cadre de la relation bancaire et à sa connaissance de ses clients. Il s'agit en majeure partie de produits d'épargne et de placement, de contrats d'assurance temporaire décès et de contrats d'assurance emprunteur.

Lorsque HSBC France n'accepte pas le risque ou qu'il ne dispose pas de la taille opérationnelle pour élaborer efficacement ces produits, il fait appel à quelques compagnies d'assurance externes pour proposer des produits d'assurance à sa clientèle à travers son réseau d'agences et les canaux directs.

Outre la conformité avec les politiques du Groupe HSBC relatives aux activités d'assurance, la filiale assurance définit ses propres procédures de contrôle. Le pilotage est exercé par le *Risk Management Meeting* ("RMM") de la filiale.

Par ailleurs, le Comité de gestion actif-passif ("ALCO") de la filiale surveille et examine la concordance des durées et le bon équilibre entre les entrées de trésorerie et les sorties attendues des actifs et des passifs d'assurance de la filiale.

L'ensemble des produits d'assurance, qu'ils soient élaborés en interne ou par une compagnie d'assurance tierce, sont soumis à un processus d'approbation des produits avant leur lancement.

Risques financiers des activités d'assurance

Les activités d'assurance du groupe HSBC France sont exposées à un ensemble de risques financiers pouvant être classés comme suit :

- risques de marché : risques découlant de la variation de juste valeur des actifs financiers ou de leurs flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations de variables telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions ;
- risques de crédit : risque de perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations ; et
- risques de liquidité : risque de ne pas pouvoir honorer à l'échéance ses obligations de paiement vis-à-vis des assurés en raison de l'insuffisance des actifs pouvant être réalisés.

Risques

Les exigences réglementaires prescrivent le type, la qualité et la concentration des actifs que le groupe HSBC France doit conserver pour honorer les passifs d'assurance. Ces exigences viennent compléter les politiques du groupe HSBC France dans son ensemble.

Le tableau ci-après présente la répartition des actifs détenus par HSBC Assurances Vie (France), par type de contrat, et donne un aperçu de l'exposition aux risques financiers.

Actifs financiers détenus par HSBC Assurances Vie (France)

	31 décembre 2019			Total €m
	Contrats liés €m	Contrats non liés €m	Autres actifs €m	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
- obligations et autres actifs de taux	—	2 543	96	2 639
- investissements en actions	48	6 872	1 354	8274
Total	48	9 416	1 450	10 914
Actifs financiers à la juste valeur par OCI				
- obligations et autres actifs de taux	—	10 765	881	11 646
- investissements en actions	—	—	—	—
Total	—	10 765	881	11 646
- Dérivés	—	73	2	75
- Autres actifs financiers	—	2 267	94	2 361
Total	48	22 520	2 427	24 995

Environ 57 % des actifs financiers étaient investis en obligations au 31 décembre 2019 et 33 % en actions.

En assurance-vie, les primes nettes sont investies dans des portefeuilles d'actifs. HSBC Assurances Vie (France) gère les risques financiers de ces portefeuilles pour le compte des assurés en détenant des actifs appropriés en fonction de la nature des contrats souscrits.

Risques de marché des activités d'assurance

Les risques de marché découlent des asymétries entre les passifs de certains produits et les actifs sous-jacents. Par exemple, les écarts de rendement et d'échéance entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt.

Sont examinés ci-après les principales caractéristiques des produits fournis par la société d'assurance du groupe qui génèrent des risques de marché, ainsi que les risques de marché auxquels ces caractéristiques exposent les sociétés.

Les produits de placement ou d'assurance à long terme peuvent être assortis de garanties. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le rendement des actifs couvrant le rendement du placement garanti est inférieur à ce dernier, tel que découlant des garanties devant être versées aux assurés.

Le produit des contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire est principalement investi en obligations ; une fraction est affectée à d'autres catégories d'actifs de manière à fournir aux clients un potentiel de rendement accru. Les filiales détenant ce type de portefeuille de produits sont exposées au risque de chute des cours du marché lorsque les primes discrétionnaires ne peuvent pas pleinement en tenir compte. Une hausse de la volatilité du marché peut également engendrer une augmentation de la valeur de la garantie pour l'assuré.

Les contrats de placement et d'assurance à long terme permettent, en règle générale, à l'assuré de racheter la police à n'importe quel moment ou de la laisser expirer. Lorsque la valeur de rachat n'est pas liée à la valeur réalisée sur la cession des actifs sous-jacents associés, la filiale est exposée aux risques de marché. En particulier, lorsque les clients souhaitent racheter leur contrat alors que la valeur des actifs est à la baisse, ceux-ci vont devoir être vendus à perte pour financer les remboursements.

Concernant les contrats en unités de compte, le risque de marché est pour l'essentiel supporté par l'assuré, mais en règle générale l'exposition au risque de marché demeure, car les commissions de gestion sont liées à la valeur de marché des actifs liés.

Chaque filiale d'assurance du Groupe HSBC gère le risque de marché en recourant à tout ou partie des techniques suivantes :

- pour les contrats avec participation discrétionnaire, en ajustant le taux de la participation aux bénéficiaires pour gérer les engagements envers les assurés. Conséquence : une part importante du risque de marché est ainsi supportée par l'assuré ;
- en structurant les portefeuilles d'actifs pour couvrir les flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- en utilisant, dans une certaine mesure, des instruments dérivés offrant une protection contre des mouvements défavorables du marché ou une meilleure couverture des flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- pour les nouveaux produits assortis de garanties de placement, en prenant en compte les coûts lors du calcul du niveau des primes ou de la structure des prix ;
- en révisant périodiquement les produits identifiés comme présentant un risque élevé, comportant des garanties de placement et des caractéristiques optionnelles liées à des produits d'épargne et de placement ;
- en intégrant des caractéristiques, destinées à atténuer le risque de marché, dans les nouveaux produits ; et
- en sortant, dans la mesure du possible, des portefeuilles de placement dont le risque est jugé inacceptable.

HSBC Assurances Vie (France) surveille régulièrement l'exposition, selon des exigences préétablies, et soumet un rapport trimestriel à HSBC Group Insurance. Les expositions sont rassemblées et transmises tous les trimestres aux forums de gestion du risque de HSBC Group Insurance.

Les mesures standard d'évaluation des risques de marché sont les suivantes :

- pour les risques de taux d'intérêt, les sensibilités de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie relatifs à l'actif et au passif attendu, globalement et par devise, à un déplacement parallèle à la hausse ou à la baisse d'un point de base des courbes d'actualisation utilisées pour calculer la valeur actualisée nette, ainsi qu'à une pentification ou un aplatissement de ces courbes de taux ;
- pour les risques liés au cours des actions, la valeur de marché totale du portefeuille d'actions et la valeur de marché du portefeuille d'actions par région et par pays.

Les mesures standard sont relativement simples à évaluer et à agréger, mais elles ont des limites. En particulier, le déplacement parallèle des courbes de taux d'un point de base ne tient pas compte des relations non linéaires existant entre les valeurs de certains actifs et passifs et les taux d'intérêt. La non-linéarité découle, par exemple, de garanties de placement et de caractéristiques produits autorisant les assurés à racheter leurs

contrats. HSBC Assurances Vie (France) couvre le montant à combler si le rendement des placements détenus pour couvrir les contrats assortis de garanties est inférieur au rendement de l'investissement qu'impliquent les garanties accordées.

Par ailleurs, la sensibilité de la valeur de certains actifs à un mouvement de la courbe des taux peut elle-même varier en fonction du niveau des taux. L'impact d'un mouvement important ne pourra donc pas être calculé simplement à partir de l'impact d'un mouvement unitaire, des calculs complémentaires peuvent se révéler nécessaires.

Conscient de ces limites, le groupe utilise aussi, au-delà des mesures standard, des tests de résistance permettant d'examiner l'effet de plusieurs scénarios de taux de marché sur le résultat annuel global et sur le total des fonds propres des sociétés d'assurance du groupe après prise en compte des traitements fiscaux et comptables lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents. Les résultats de ces tests de résistance sont soumis,

chaque trimestre, aux comités d'assurance et risque du Groupe HSBC.

Le tableau ci-après illustre l'effet de certains scénarios relatifs aux taux d'intérêt, au cours des actions et aux *spreads* de crédit sur le résultat de l'exercice et sur le total des fonds propres des filiales d'assurance. L'impact des scénarios de stress sur la valeur actualisée des contrats d'assurance existants ("PVIF" ou *Present Value of In-Force*) est intégré, le cas échéant, dans les résultats des tests de sensibilité. La relation entre le résultat et les fonds propres, d'une part, et les facteurs de risque, d'autre part, n'est pas linéaire ; par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être extrapolés pour mesurer la sensibilité aux différents niveaux de stress. Les sensibilités sont présentées avant prise en compte de l'effet des mesures de gestion destinées à atténuer l'impact des variations sur les taux du marché, et de tous autres facteurs tels que le comportement des assurés qui est susceptible d'évoluer en réponse aux variations des risques de marché.

Sensibilité des facteurs de risques liés à la compagnie d'assurance du groupe

	Au	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux à la hausse	75	11
100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux à la baisse	(189)	(16)
10 % de hausse dans le prix des actions	24	17
10 % de baisse dans le prix des actions	(26)	(15)
50 points de base de sensibilité à la hausse de l'écart des <i>spreads</i> de crédit ¹	30	18
50 points de base de sensibilité à la baisse de l'écart des <i>spreads</i> de crédit ¹	(35)	(21)

1 Sensibilité de la PVIF après impôts.

La hausse des sensibilités de la PVIF aux stress de taux et de *spreads* de crédit est principalement liée à la baisse significative des taux d'intérêt qui sont devenus négatifs en 2019. Le taux *swap* 10 ans a baissé de près de 90 bps sur la période. A cela s'ajoute la baisse des *spreads* de crédit entre 2018 et 2019.

Risques de crédit des activités d'assurance

Le risque de crédit peut engendrer des pertes dues à des défaillances et entraîner une volatilité du compte de résultat et du bilan au travers des variations des *spreads* de crédit.

La direction de la société d'assurance du groupe est responsable du risque de crédit, ainsi que de la qualité et de la performance des portefeuilles de placement. L'évaluation de la solvabilité des émetteurs et des contreparties se fonde essentiellement sur les opinions d'agences de notation de réputation internationale et sur d'autres informations rendues publiques.

Les risques de crédit des placements font l'objet d'un suivi par rapport aux limites fixées par les filiales d'assurance et sont regroupés et soumis à la fonction Risque de crédit – Assurance Groupe. HSBC Group Insurance soumet les risques de crédit des placements à des *stress tests* en s'appuyant sur les sensibilités de

spread de crédit et les probabilités de défaut. Un certain nombre d'instruments sont mis en œuvre pour gérer et surveiller les risques de crédit. Parmi ces instruments figure le Rapport de surveillance du crédit qui comprend une liste de surveillance des placements posant des problèmes de crédit, liste qui est communiquée deux fois par mois à la Direction Générale de HSBC Group Insurance et aux Responsables de la filière risques pays afin d'identifier les investissements présentant le risque le plus sérieux de dépréciation future.

Qualité du crédit

Le tableau ci-après présente une analyse des bons du Trésor et assimilés ainsi que des obligations détenus par HSBC Assurances Vie (France) selon le classement par qualité du crédit. Les cinq catégories de notation sont définies en page 100.

Seuls les actifs couvrant les passifs des contrats d'assurance non liés et les capitaux propres sont présentés dans le tableau, dans la mesure où les risques financiers au titre des actifs couvrant les passifs liés sont en majeure partie supportés par les assurés. 79 % des actifs figurant dans le tableau sont investis dans des titres notés "Strong".

Bons du Trésor et assimilés, obligations détenus par HSBC Assurances Vie (France)

	31 décembre 2019		
	Strong	Good/Satisfactory	Total
Actifs financiers à la juste valeur	2 062	397	2 459
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	2 062	397	2 459
Investissements financiers	9 128	2 517	11 645
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	9 128	2 517	11 645
Total	11 190	2 914	14 104

Risque de liquidité des activités d'assurance

Chaque trimestre, HSBC Assurances Vie est tenue de soumettre un rapport sur le risque de liquidité à HSBC Group Insurance aux fins de regroupement et d'analyse. Dans ces rapports, le risque de liquidité est évalué en mesurant les variations des flux de trésorerie nets cumulés attendus selon différents scénarios de stress, l'objectif étant de déterminer l'impact lié à la réduction de la liquidité disponible attendue et à l'accélération des sorties de

trésorerie. Pour ce faire, on prend par exemple pour hypothèse une diminution des affaires nouvelles ou des renouvellements et un accroissement des rachats ou des renoncations supérieur aux prévisions.

Les tableaux ci-après présentent les flux de trésorerie prévus non actualisés pour les passifs découlant des contrats d'assurance.

Risques

Maturité attendue des engagements au titre des contrats d'assurance

	Liquidités attendues (inescomptables)				Total
	< 1 an	1-5 ans	5-15 ans	> 15 ans	
31 décembre 2019					
Assurances non liées ¹	1564	5953	7 853	7 762	23 132
Assurances liées ¹	—	—	—	—	—
Total	1564	5953	7 853	7 762	23 132

¹ Les assurances non liées incluent les activités de non-vie.

Risques d'assurance

Les risques d'assurance correspondent aux risques de perte, autres que les risques financiers, transférés du titulaire du contrat d'assurance à l'assureur. Le risque d'assurance est mesuré principalement par le niveau des engagements nés des contrats.

Le profil de risque d'assurance de HSBC Assurances Vie (France) n'a pas connu d'évolution importante au cours de 2019 (23,13 milliards EUR vs 21,87 milliards EUR en 2018).

Le principal risque rencontré par HSBC Assurances Vie (France) est que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à

l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement. Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat.

Les tableaux ci-après présentent une analyse de l'exposition du groupe au risque d'assurance par type d'activité.

Analyse des risques en assurance-vie – engagements envers les assurés

	Au	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ¹	—	—
Assurance emprunteurs	36	36
Rentes	79	74
Assurance à terme et autres contrats long terme	11	11
Assurance non-vie	—	—
Total des assurances non liées²	126	121
Assurance-vie liée	48	33
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ^{1,3}	23 132	21 181
Passifs sous contrats d'assurance hors investissements financiers	23 307	21 335

¹ Les contrats d'assurance et les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices confèrent aux assurés le droit de recevoir, en sus des garanties dont ils sont assortis, des avantages additionnels qui constituent probablement une quote-part importante du total des avantages contractuels, mais dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du groupe. Ces avantages additionnels se fondent, aux termes du contrat, sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'actifs ou sur le résultat de la société qui émet le contrat.

² L'assurance non liée comprend le reste des activités non-vie.

³ Même si les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont des investissements financiers, le groupe continue de les comptabiliser dans les contrats d'assurance, comme l'y autorise la norme IFRS.

Sensibilité à l'évolution des hypothèses non économiques

Au sein du groupe, l'activité assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value*, laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La sensibilité de la valeur actualisée des actifs à long terme liés aux contrats d'assurance existants ("PVIF" ou *Present Value of In-Force*) aux changements d'hypothèses économiques et non économiques est décrite à la Note 22 des annexes aux comptes consolidés.

A noter que le modèle de simulation utilisé a fait l'objet de plusieurs revues par des cabinets externes qui ont confirmé que ce dernier est conforme aux standards des marchés.

Gestion du risque réputationnel

Il n'y a eu aucun changement significatif de nos politiques et pratiques de gestion du risque de réputation au sein de HSBC France en 2019.

Vue d'ensemble

Le risque de réputation est lié aux perceptions des parties prenantes, qu'elles soient basées sur des faits ou non. Les attentes des parties prenantes changent constamment et le risque de réputation est donc dynamique et varie selon les zones géographiques, les groupes et les individus. Nous avons un engagement indéfectible à respecter les normes élevées que nous nous sommes fixées dans chaque juridiction. Toute défaillance des normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle représente un risque de réputation potentiel.

Gouvernance et structure

L'élaboration des politiques, la gestion et l'atténuation du risque d'atteinte à la réputation sont coordonnées par nos comités de gestion du risque de réputation et de sélection du Client (*Reputational Risk and Client Selection Committees*), classés par secteur d'activité. Ces comités tiennent le Comité de Gestion des Risques au courant des domaines et des activités présentant un risque important pour la réputation et, le cas échéant, formulent des recommandations à l'intention de ce même comité pour atténuer ces risques. Les problèmes importants qui présentent un risque de réputation sont également signalés au Conseil d'Administration au travers du Comité des Risques, le cas échéant.

Principaux processus de gestion des risques

Chaque Ligne de Métier mondiale a mis en place un processus de gouvernance qui permet à son comité sur la politique de gestion du risque de réputation et de sélection du client de résoudre les problèmes de risque de réputation au bon niveau, en escaladant les décisions de façon adéquate. Les fonctions gèrent et escaladent les risques de réputation dans le cadre du dispositif de gestion des risques opérationnels.

Nos politiques définissent notre appétence au risque et nos procédures opérationnelles pour tous les domaines du risque réputationnel, y compris la prévention du crime financier, la conformité réglementaire, les préoccupations liées à la conduite, les impacts environnementaux, les droits de l'Homme et les relations avec les employés.

Gestion du Capital

Approche et Politique

L'objectif de HSBC France en termes de gestion du capital est de maintenir un niveau de capital adéquat par rapport à sa stratégie opérationnelle et à satisfaire aux exigences réglementaires à tout moment.

Les équipes en charge de la gestion du capital veillent à ce que la position de HSBC France réponde aux exigences réglementaires actuelles et à ce que les réglementations futures soient bien prises en compte. Au cours de l'année 2019, HSBC France a respecté l'ensemble de ses exigences de capital au sens de la réglementation émise par la Banque centrale européenne ("BCE"). Pour y parvenir, la banque élabore un plan annuel de capital approuvé par le Conseil d'Administration qui détermine la nature et le montant approprié de capital.

La politique de gestion du capital s'appuie sur un cadre défini au niveau du Groupe HSBC permettant une gestion cohérente des fonds propres.

Les filiales de HSBC France assujetties à des exigences réglementaires de capital sur une base individuelle gèrent leur capital de façon à maintenir un niveau de capital adéquat par rapport à leurs stratégies opérationnelles et à satisfaire aux exigences réglementaires.

Mesure du capital

La *Joint Supervisory Team* ("JST"), émanation des équipes de la BCE et de l'ACPR, assure la supervision de HSBC France et détermine les exigences en fonds propres qui lui sont applicables en conformité avec la réglementation bancaire.

Le cadre prudentiel de Bâle III, tout comme celui de Bâle II, est structuré autour de trois "piliers" : fonds propres réglementaires, surveillance prudentielle et discipline de marché. Bâle III a introduit un certain nombre d'exigences de coussins de fonds propres, qui incluent le coussin de conservation des fonds propres ("JCCB"), le coussin contracyclique ("JCCyB") et d'autres coussins comme les coussins pour les institutions d'importance systémique mondiale (G-SII / O-SII). Les règles de Bâle III ont été transposées dans les textes européens CRR et CRD IV.

Les règles de gestion du capital définissent le capital réglementaire et le capital économique comme les deux mesures principales de gestion et de contrôle du capital :

- le capital réglementaire dont HSBC France est tenu de disposer en adéquation avec les exigences définies par les régulateurs ; et
- le capital économique qui est la mesure interne du besoin en fonds propres nécessaires pour faire face aux risques auxquels HSBC France est exposé et qui constitue une part essentielle du processus interne d'évaluation de l'adéquation en capital.

Exigences réglementaires

À l'issue de l'exercice annuel de revue et d'évaluation *Supervisory review and evaluation process* ("SREP"), la Banque centrale européenne ("BCE") a fixé pour l'année 2020 à 3,00 % le niveau minimal de fonds propres pour HSBC France au titre de l'exigence Pilier 2 (*Pillar 2 requirement* – P2R).

HSBC France devra respecter, sur une base consolidée, un ratio de fonds propres totaux d'au moins 13,75 % au 1^{er} janvier 2020. Cette exigence globale en fonds propres (*Overall capital requirement* – OCR) se décompose entre le minimum de 8 % de capital prévu à l'article 92.1 du règlement 575/2013, l'exigence de 2,50 % relative au coussin de conservation au titre de l'article 129 de la directive 2013/36, l'exigence Pilier 2 de 3,00 % précédemment mentionnée et un coussin contracyclique de 0,25 % sur la base des niveaux actuels estimés.

L'exigence en fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1") est de 10,25 %, hors *Pillar 2 guidance* ("P2G").

Fonds propres réglementaires

La structure de fonds propres de HSBC France se répartit en trois principales catégories : les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2 en fonction de leurs caractéristiques.

Les fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1"), de meilleure qualité, représentent la grande majorité des fonds propres de HSBC France. Ils comprennent les fonds propres part du groupe et les intérêts minoritaires (sujets à l'application de limites), auxquels sont appliqués les retraitements et déductions prudentiels tels que définis par la réglementation (CRD IV et CRR). Ceux-ci incluent notamment les déductions des écarts d'acquisition (*goodwill*), des actifs incorporels, des actifs d'impôt différé ou le défaut de provisionnement vis-à-vis des pertes attendues en méthode IRB.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) comprennent les instruments éligibles de capital n'appartenant pas aux fonds propres de base de catégorie 1, tels que définis par la réglementation CRR, et toute prime d'émission associée. Les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 émis par des entités du secteur financier et détenus par la banque sont déduits des fonds propres additionnels.

Les fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) comprennent notamment les emprunts subordonnés éligibles et les primes d'émission correspondantes. Les instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des entités du secteur financier et détenus par la banque sont déduits des fonds propres réglementaires correspondants.

Ratio de Levier

Le ratio de levier a été introduit par le cadre prudentiel Bâle III comme mesure non ajustée du risque afin de compléter les ratios de capital calculés par rapport aux encours pondérés par les risques. L'objectif de cette exigence est de prévenir l'accroissement de l'effet de levier dans le secteur bancaire en introduisant de nouvelles protections contre les risques de modèles et erreurs de mesure. En pratique, le ratio de levier rapporte les fonds propres de catégorie 1 au total des expositions inscrites au bilan et des expositions de hors-bilan pondérées avec des possibilités de compensation sur certains instruments de marché. Il est mis en œuvre à ce stade dans l'Union européenne à des fins de publication et d'information réglementaire mais ne constitue pas à ce stade une exigence contraignante.

Pilier 3 – Discipline de marché

Le Pilier 3 concerne la discipline de marché et vise à accroître la transparence de la communication financière des établissements financiers en rendant obligatoire la publication d'un nombre important d'informations complémentaires sur les risques, leur gestion et la position en fonds propres. Les données au titre du Pilier 3 de HSBC France au 31 décembre 2019 sont disponibles dans la rubrique *Investors* du site Internet, www.hsbc.com

Gestion du Capital

Indicateurs clés des fonds propres réglementaires (CRD IV)

	Au 31 décembre	
	CRD IV	
	2019 €m	2018 €m
Fonds propres disponibles¹		
Fonds propres de Base de Catégorie ¹	6 464	4 747
Fonds propres de Catégorie ¹	7 214	5 247
Fonds Propres Totaux	8 120	5 708
Actifs pondérés du risque		
Risque de crédit	36 425	25 972
Risque de contrepartie	3 983	3 627
Risque de marché	4 494	3 455
Risque opérationnel	3 149	3 194
Exigence transitoire	—	—
Total actifs pondérés	48 051	36 248
Ratios de fonds propres transitionnels (%)		
Fonds propres de base de catégorie ¹	n/a	n/a
Fonds propres de catégorie ¹	n/a	n/a
Fonds propres totaux	n/a	n/a
Ratios de fonds propres pleins (%)		
Fonds propres de base de catégorie ¹	13,5 %	13,1 %
Fonds propres de catégorie ¹	15,0 %	14,5 %
Fonds propres totaux	16,9 %	15,7 %

Aperçu des Variations des Ratios de Fonds Propres

Fonds propres réglementaires

Ref	Au 31 décembre 2019 €m	Au 31 décembre 2018 €m
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves		
1	2 628	842
– prime d'émission	2 137	475
2	3 546	3 627
3	1 545	1 596
5	–	–
5a	(63)	(32)
6	7 656	6 032
Fonds propres de base de catégorie 1 : filtres prudentiels		
7	(214)	(173)
8	(376)	(420)
10	(29)	–
11	(34)	23
12	(117)	(107)
14	84	(57)
19	(508)	(553)
22	–	–
28	(1 193)	(1 286)
29	6 464	4 747
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments		
30	750	500
36	750	500
Fonds propres additionnels de catégorie 1 : filtres prudentiels		
41b	–	–
43	–	–
44	750	500
45	7 214	5 247
Fonds propres de catégorie 2 (T2)		
46	1 376	876
51	1 376	876
Fonds propres de catégorie 2: filtres prudentiels		
55	(470)	(415)
57	(470)	(415)
58	906	461
59	8 120	5 708
60	48 051	36 248
Ratios de fonds propres et coussins		
61	13,5%	13,1 %
62	15,0%	14,5 %
63	16,9%	15,7 %
64	2,8%	1,9 %
65	2,5%	1,9 %
66	0,3%	0,0 %
68	9,0%	8,6 %
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)		
72	168	8
73	680	529
75	201	156

* Les références correspondent aux lignes des tableaux EBA lorsque applicable.

1 Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour répondre aux coussins après les exigences de fonds propres du Pilier 1.

2 Changement des données reportées en 2018.

Les fonds propres totaux ont augmenté de 2.8 milliard EUR en 2019 ; l'explication des principaux mouvements est disponible dans la note 1 des notes annexes aux comptes consolidés dans la section "Evènements significatifs".

Gestion du Capital

Actifs pondérés du risque par type de risque

	Actifs pondérés du risque		Exigences de fonds propres ¹	
	2019 €m	2018 €m	2019 €m	2018 €m
Risque de crédit ²	36 425	25 972	2 914	2 078
Risque de contrepartie	3 983	3 627	319	290
Risque de marché	4 494	3 455	359	276
Risque opérationnel	3 149	3 194	252	256
Exigence transitoire	—	—	—	—
Au 31 décembre	48 051	36 248	3 844	2 900

Actifs pondérés du risque par métier

	Actifs pondérés du risque		Exigences de fonds propres ¹	
	2019 €m	2018 €m	2019 €m	2018 €m
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	5 847	4 989	468	399
Banque d'entreprises	17 783	12 677	1 423	1 014
Banque de Financement d'investissement et de Marchés	22 061	15 915	1 764	1 273
Banque privée	1 289	1 213	103	97
Corporate Centre	1 071	1 454	86	116
Exigence transitoire	—	—	—	—
Au 31 décembre	48 051	36 248	3 844	2 900

1 "Exigences de fonds propres", ici et dans tous les tableaux où le terme est utilisé, représente l'exigence minimale de fonds propres du pilier 1 à hauteur de 8 % des actifs pondérés du risque.

2 "Risque de crédit", ici et dans tous les tableaux où le terme est utilisé, exclut le risque de contrepartie.

Facteurs de variation des actifs pondérés

	Mise à jour de modèles				Changement méthodologique		Acquisitions et cessions	Mouvement de change	Total RWA
	Taille de l'actif €m	Qualité des actifs €m	Portefeuille passant en approche IRB €m	Nouveau/mise à jour de modèle €m	Mise à jour interne	Mise à jour externe – Régulateur			
					€m	€m			
Actifs pondérés au 31 décembre 2018									36 248
Risque de contrepartie (y inclus le risque d'ajustement de valeur)	371	—	—	(470)	—	—	454	—	355
Risque de crédit (y inclus fonds de défaut)	3 372	(459)	(150)	1 240	352	198	5 901	—	10 454
Risque de Marché	(213)	—	—	1 247	—	—	5	—	1 039
Risque Opérationnel	(283)	—	—	—	—	—	238	—	(45)
Exigence transitoire	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs pondérés au 31 décembre 2019									48 051

Les actifs pondérés du risque ont augmenté de 11803 millions EUR, principalement du fait de la hausse des actifs pondérés au titre du risque de crédit du fait de l'acquisition de succursales

européennes à la maison mère HSBC Bank plc ainsi qu'à une très forte activité.

Ratio de Levier au 31 décembre

	Au 31 décembre	
	2019 €m	2018 €m
Fonds propres de catégorie 1	7 214	5 247
Exposition au levier	192 380	144 188
Ratio de levier % – transitionnel	N/A	N/A
Ratio de levier % – plein	3,7%	3,6%

En 2019, les fonds propres de catégorie 1 ont progressé de 1 967 millions EUR jusqu'à un montant de 7 214 millions EUR. En parallèle, l'exposition au levier a augmenté de 48,2 milliards EUR, jusqu'à 192 milliards EUR.

Etats financiers consolidés

	Page
Compte de résultat consolidé	156
Etat consolidé du résultat global	157
Bilan consolidé	158
Tableau des flux de trésorerie consolidés	159
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	160

Notes annexes aux comptes consolidés

1	Base d'établissement et principales méthodes comptables	162
2	Regroupement d'entreprises et cession de filiales	173
3	Commissions nettes	174
4	Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat	175
5	Primes d'assurance nettes, engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés	175
6	Salaires et avantages au personnel, paiements réglés en actions	176
7	Honoraires des Commissaires aux comptes	181
8	Impôt sur les bénéfices et impôts différés	181
9	Dividendes	183
10	Résultat par action	184
11	Portefeuille de transaction (Actif)	184
12	Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	184
13	Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur	192
14	Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	193
15	Instruments dérivés	193
16	Investissements financiers	197
17	Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés	198
18	Participations dans les entreprises liées et partenariats	199
19	Informations relatives aux implantations pays par pays	199
20	Entités structurées	200
21	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	202
22	Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs	205
23	Portefeuille de transaction (Passif)	206
24	Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	207
25	Comptes de régularisation et autres passifs	207
26	Provisions pour risques et charges	207
27	Dettes subordonnées	208
28	Ventilation des actifs et passifs financiers et des engagements de hors bilan par maturité	208
29	Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif	212
30	Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres	213
31	Engagements de financement et de garantie	213
32	Contrats de location	214
33	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	215
34	Transactions avec des parties liées	216
35	Evénements postérieurs à la clôture	218
36	Liste des sociétés consolidées	218
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	222

Compte de résultat consolidé

Au 31 décembre 2019

	Notes	2019 €m	2018 €m
Marge nette d'intérêt		1 095	1 011
- intérêts et produits assimilés		1 951	1 622
- intérêts et charges assimilées		(856)	(611)
Commissions nettes	3	778	593
- commissions (produits)	3	1 093	866
- commissions (charges)	3	(315)	(273)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	4	30	24
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	4	1 277	(638)
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	4	(1)	(2)
Variation de juste valeur des actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	4	153	113
Résultat net de cession des investissements financiers		12	14
Primes d'assurance nettes	5	2 076	2 026
Autres produits d'exploitation		187	70
Total du produit net bancaire		5 607	3 211
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	5	(3 380)	(1 475)
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		2 227	1 736
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		(128)	10
Produit net bancaire		2 099	1 746
- frais de personnel	6	(1 031)	(899)
- frais généraux et administratifs		(783)	(755)
- dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et du droit d'utilisation ¹		(105)	(40)
- dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles	21	(202)	(7)
Total des charges d'exploitation		(2 121)	(1 701)
Résultat d'exploitation		(22)	45
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	18	-	-
Résultat avant impôt		(22)	45
Impôt sur les bénéfices	8	(17)	(63)
Résultat net		(39)	(18)
Attribuable à :			
- résultat net part du Groupe		(39)	(17)
- part des intérêts minoritaires		-	(1)
Bénéfice par action	10	(0,41)	(0,24)
Bénéfice par action après dilution	10	(0,41)	(0,24)
Dividende par action	9	-	-

1 Les chiffres relatifs à 2018 n'incluent pas l'impact des actifs liés au droit d'utilisation comptabilisé selon la norme IFRS 16, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Etat consolidé du résultat global

Au 31 décembre 2019

	<i>Notes</i>	2019	2018
		€m	€m
Résultat net		(39)	(18)
Autres éléments du résultat global			
Eléments pouvant être recyclés en compte de résultat sous certaines conditions :			
Investissements financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		18	(24)
– profits/(pertes)		34	(21)
– plus/(moins) values de cession transférées dans le compte de résultat		(9)	(14)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat		–	–
– impôt différé		(7)	11
Couvertures de flux de trésorerie :		57	47
– profits/(pertes)	<i>15</i>	56	20
– profits/(pertes) reclassés dans le compte de résultat	<i>15</i>	29	54
– impôt différé	<i>15</i>	(28)	(27)
Différence de change nette d'impôt différé		–	–
Eléments ne pouvant pas être recyclés en compte de résultat :			
Gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies :		(16)	4
– avant impôt différé	<i>6</i>	(21)	8
– impôt différé		5	(4)
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur :		(113)	158
– profits/(pertes)		(167)	241
– impôt différé		54	(83)
Actions évaluées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		–	–
– profits/(pertes)		–	–
– impôt différé		–	–
Total des autres éléments du résultat global		(54)	185
Total du résultat global		(93)	167
Total des produits et charges :			
– part du Groupe		(93)	168
– part des intérêts minoritaires		–	(1)
Total du résultat global		(93)	167

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2019

	Notes	2019 €m	2018 €m
Actif			
Caisse, banques centrales et CCP		19 463	9 018
Comptes d'encaissement		775	437
Portefeuille de transaction	11	14 837	16 966
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	14	11 957	10 495
Instruments dérivés	15	45 724	31 777
Prêts et créances sur les établissements de crédit		6 798	6 197
Prêts et créances sur la clientèle		56 956	46 997
Opérations de prise en pension – hors-trading		45 973	32 835
Investissements financiers	16	16 987	16 502
Actifs destinés à la vente		3	30
Comptes de régularisation et autres actifs	22	16 820	8 460
Impôt courant		164	154
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	18	1	2
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	21	993	920
Actifs d'impôt différé	8	229	156
Total de l'actif		237 680	180 946
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit		12 113	10 828
Comptes créditeurs de la clientèle		57 550	41 906
Opérations de mise en pension – hors-trading		20 213	18 921
Comptes de décaissement		396	269
Portefeuille de transaction	23	23 262	23 145
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	24	18 953	14 584
Instruments dérivés	15	45 115	31 298
Dettes représentées par un titre		9 782	2 472
Comptes de régularisation et autres passifs	25	16 756	8 437
Impôt courant		66	61
Passifs des contrats d'assurance	5	23 292	21 335
Provisions	26	160	75
Passifs d'impôt différé	8	175	155
Dettes subordonnées	27	1 376	876
Total des dettes		229 209	174 362
Fonds propres			
Capital social appelé	30	491	367
Primes d'émission	30	2 137	475
Autres fonds propres	9	750	500
Autres réserves		1 641	1 566
Report à nouveau et résultat de la période		3 424	3 647
Total des fonds propres – part du Groupe		8 443	6 555
Part des intérêts minoritaires		28	29
Total des fonds propres		8 471	6 584
Total du passif		237 680	180 946

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Au 31 décembre 2019

	Notes	2019 €m	2018 €m
Résultat avant impôt		(22)	45
Retraitement des éléments non monétaires		365	56
- amortissements, dépréciations et provisions des immobilisations corporelles, incorporelles et du droit d'utilisation ¹		307	47
- flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(33)	(16)
- pertes attendues sur portefeuille de crédit et dépréciations pour risque de crédit		132	(9)
- provisions (y compris provision pour retraites)		79	18
- paiement à base d'actions	6	15	12
- autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts		(138)	5
- élimination des écarts de conversion		3	(1)
Variation des actifs et passifs d'exploitation²		18 260	4 149
- variation nette sur titres de transaction et dérivés		2 166	(2 872)
- variation des prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle ²		2 869	(1 619)
- variation sur opérations de prise en pension - hors trading		(7 886)	(8 763)
- variation des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		(1 733)	681
- variation des autres actifs ²		(3 447)	4 875
- variation des comptes créditeurs de la clientèle et des établissements de crédit		4 036	(1 443)
- variation des opérations de mise en pension - hors trading		1 292	12 335
- variation des dettes représentées par un titre		7 310	(2 687)
- variation des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur		4 201	4 529
- variation des autres passifs ²		9 513	(819)
- impôts payés		(61)	(68)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation²		18 603	4 250
Acquisition d'investissements financiers		(6 425)	(5 227)
Cession et arrivée à échéance d'investissements financiers		4 103	6 434
Flux nets de trésorerie sur acquisition/cession d'actifs corporels		(58)	(11)
Flux nets de trésorerie sur acquisition/cession d'actifs incorporels		(141)	(115)
Flux nets de trésorerie sur cession/acquisition de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes ³		(10)	(13)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(2 531)	1 068
Émissions d'actions et autres instruments de capitaux propres	30	2 037	788
Flux nets sur dettes subordonnées	27	500	300
Dividendes versés	9	(21)	(62)
Flux nets de trésorerie sur évolution de la participation dans les filiales		-	-
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		(1)	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements		2 515	1 026
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie²		18 587	6 344
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture²		31 031	24 683
Effet de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		(2)	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture²		49 616	31 031
Trésorerie et équivalents de trésorerie⁴ :			
- Caisse, banques centrales et CCP		19 463	9 018
- Comptes d'encaissement		775	437
- Prêts et créances sur les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois ²		3 085	2 022
- Opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		20 390	15 717
- Effets publics et valeurs assimilées de maturité inférieure ou égale à trois mois ²		335	477
- Comptes de règlement nets, dépôts de garanties et appels de marge en espèce ²		5 964	3 629
- Déduction des comptes de décaissement		(396)	(269)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre²		49 616	31 031

1 Les chiffres 2018 n'incluent pas l'impact des actifs liés au droit d'utilisation comptabilisé selon la norme IFRS 16, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

2 Au cours de l'année 2019, HSBC France a affiné son analyse de la définition de 'Trésorerie et équivalents de trésorerie' ce qui a amené HSBC France à inclure les comptes de règlement avec des contreparties bancaires dont la maturité est inférieure ou égale à un mois sur une base nette. Les données comparatives ont été modifiées et incluent également d'autres éléments équivalents de trésorerie qui n'étaient pas présentés en 2018 sur le poste trésorerie et équivalents de trésorerie. L'impact sur base nette de ces modifications se traduit par une augmentation du poste trésorerie et équivalents de trésorerie de 5,9 milliards EUR au 31 décembre 2019 (3,6 milliards EUR au 31 décembre 2018).

3 Ce flux correspond au montant versé pour l'acquisition de certains actifs et passifs des succursales européennes de HSBC Bank plc auquel s'ajoute le montant du poste "Caisse, banques centrales et CCP" des succursales de HSBC France acquises les 1^{er} février 2019 et 1^{er} mars 2019 (cf. note 2 "Regroupement d'entreprises et cession de filiales").

4 A la date du 31 décembre 2019, la trésorerie et équivalents de trésorerie inclut 5,4 milliards EUR (en 2018 : 2,9 milliards EUR) de trésorerie indisponible pour les usages du groupe HSBC France car constituée principalement de dépôts obligatoires auprès des banques centrales.

Les intérêts reçus s'élèvent à 2 281 millions EUR (2018 : 2 020 millions EUR), les intérêts payés s'élèvent à 1 347 millions EUR (2018 : 850 millions EUR) et les dividendes reçus s'élèvent à 9 millions EUR (2018 : 9 millions EUR).

Les activités d'exploitation sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe HSBC France.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2019

	Autres réserves									
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couvertures de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Réserve de fusion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1^{er} janvier 2019	842	500	3 647	29	(23)	(27)	1 587	6 555	29	6 584
Résultat net	—	—	(39)	—	—	—	—	(39)	—	(39)
Autres éléments du résultat global	—	—	(129)	18	57	—	—	(54)	—	(54)
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	18	—	—	—	18	—	18
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	57	—	—	57	—	57
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	(16)	—	—	—	—	(16)	—	(16)
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur ¹	—	—	(113)	—	—	—	—	(113)	—	(113)
– écart de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total du résultat global	—	—	(168)	18	57	—	—	(93)	—	(93)
– fonds propres additionnels	1 786	250	—	—	—	—	—	2 036	—	2 036
– dividendes ²	—	—	(21)	—	—	—	—	(21)	(1)	(22)
– impact net des accords de paiement réglés en actions	—	—	6	—	—	—	—	6	—	6
– impact des regroupements d'entreprises et autres mouvements	—	—	(40)	—	—	—	—	(40)	—	(40)
Total autres variations des capitaux propres	1 786	250	(55)	—	—	—	—	1 981	(1)	1 980
Au 31 décembre 2019	2 628	750	3 424	47	34	(27)	1 587	8 443	28	8 471

1 Au 31 décembre 2019, le montant cumulé de variation de juste valeur attribuable aux variations de risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur s'élève à (57) millions EUR.

2 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour un montant de 21 millions EUR.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (suite)

Au 31 décembre 2018

	Autres réserves									
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Réserve de fusion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2017	353	200	3 523	110	(70)	(27)	1 587	5 676	30	5 706
Impacts liés à la transition à IFRS 9 ¹			28	(59)				(31)	—	(31)
Au 1 ^{er} janvier 2018 ^{1,2}	353	200	3 551	51	(70)	(27)	1 587	5 645	30	5 675
Résultat net ³			(17)					(17)	(1)	(18)
Autres éléments du résultat global	—	—	162	(24)	47	—	—	185	—	185
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(24)	—	—	—	(24)	—	(24)
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	47	—	—	47	—	47
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	4	—	—	—	—	4	—	4
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur ³	—	—	158	—	—	—	—	158	—	158
– écart de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total du résultat global	—	—	145	(24)	47	—	—	168	(1)	167
– fonds propres additionnels	489	300	—	—	—	—	—	789	—	789
– dividendes ⁴	—	—	(62)	—	—	—	—	(62)	—	(62)
– impact net des accords de paiement réglés en actions	—	—	6	—	—	—	—	6	—	6
– impact des regroupements d'entreprises et autres mouvements ⁵	—	—	7	2	—	—	—	9	—	9
Total autres variations des capitaux propres	489	300	(49)	2	—	—	—	742	—	742
Au 31 décembre 2018	842	500	3 647	29	(23)	(27)	1 587	6 555	29	6 584

1 L'impact sur les capitaux propres de la Transition IFRS 9 est de (31) millions EUR.

2 La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France, dont les impacts sont présentés dans les mouvements de l'exercice.

3 Au 31 décembre 2018, le montant cumulé de variation de juste valeur attribuable aux variations de risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur s'élève à un gain de 56 millions EUR. Cela inclut un retraitement de 14 millions EUR lié à l'adoption de la norme IFRS 9, portant sur certains passifs financiers classés dans les "Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur". Ces passifs financiers étaient précédemment inclus dans le "Portefeuille de transaction (Passif)". L'information comparative n'a pas été retraitée.

4 Le montant des dividendes inclut le coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres pour un montant de 15,6 millions EUR.

5 Au 31 décembre 2018, les autres mouvements comprennent (21) millions EUR liés au transfert des activités du Groupe HSBC en Grèce vers la succursale grecque de HSBC France le 1^{er} janvier 2018, ainsi que 38 millions EUR liés à l'acquisition des deux filiales HSBC Institutional Securities Services (Ireland) DAC et HSBC Bank Polska S.A. le 1^{er} août 2018.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC France sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103 avenue des Champs-Élysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur les sites Internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 février 2020.

1.1 Base d'établissement

(a) Conformité avec les normes comptables internationales "International Financial Reporting Standards"

Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis dans le respect des normes IFRS ("International Financial Reporting Standards") telles que publiées par l'IASB ("International Accounting Standards Board") et incluent les interprétations formulées par l'IFRS Interpretations Committee, telles que validées par l'Union européenne ("UE"). Par conséquent, au 31 décembre 2019, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence, concernant HSBC France, entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Normes adoptées durant l'exercice clos au 31 décembre 2019

IFRS 16 'Contrats de locations'

Au 1^{er} janvier 2019, HSBC France a adopté la norme IFRS 16 rétrospectivement. L'effet cumulé relatif à la première application de la norme a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture sans retraitement des états financiers comparatifs. L'adoption de la norme a augmenté le montant de l'actif de 219 millions EUR et le montant du passif financier du même montant sans impact sur l'actif net ou les capitaux propres.

Depuis l'adoption de la norme IFRS 16, HSBC France comptabilise au passif une dette de loyer liée aux contrats de location qui étaient précédemment qualifiés de "contrats de location simple" par application de l'IAS 17 "Contrats de location". Cette dette, comptabilisée en "autres passifs" est évaluée à un montant correspondant aux loyers restant dus, actualisée d'un taux marginal d'endettement du preneur. Le droit d'utilisation correspondant, comptabilisé en "autres actifs", comprend la dette de loyer inscrite au passif, ajustée des montants réglés d'avance, des loyers courus et des provisions pour contrats déficitaires enregistrées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2018. Les mesures de simplification suivantes permises par la norme ont été appliquées :

- non remise en cause des analyses conduites précédemment en matière de qualification du caractère déficitaire ou non des baux précédemment comptabilisés ;
- les contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1^{er} janvier 2019 ont été traités comme des contrats de location à court terme ;
- les coûts directs initiaux n'étaient pas inclus dans l'évaluation du droit d'utilisation à l'actif pour les contrats de location précédemment comptabilisés en tant que contrats de location simple.

Les différences entre IAS 17 et IFRS 16 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

IAS 17	IFRS 16
Les contrats de location étaient classés en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple étaient enregistrés dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.	Les contrats de location sont comptabilisés à l'actif en tant que droit d'utilisation et au passif en tant que dette de loyer à partir de la date à laquelle l'actif loué est mis à disposition pour être utilisé. Les paiements locatifs sont alloués entre le passif et la charge d'intérêt. La charge financière liée à la dette de loyer est amortie de manière à produire un taux d'intérêt constant sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation à l'actif est amorti linéairement selon la durée la plus courte entre sa durée de vie économique utile et la durée du contrat de location. Pour déterminer la durée du contrat de location, HSBC France prend en considération toutes les précisions indiquées dans les contrats de location qui permettent d'exercer une option de prolongation ou ne pas exercer une option de résiliation sur une période de cinq ans. En règle générale, il n'est pas prévu que le taux d'actualisation implicite dans le contrat de location soit disponible, c'est pour cela qu'à défaut de connaître le taux implicite, le taux marginal d'endettement est appliqué. Ce dernier correspond au taux que le preneur supporterait s'il devait emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un actif de même valeur que l'actif loué, dans un environnement économique similaire, assorti de termes et de conditions similaires. Les taux sont déterminés pour chaque environnement économique dans lequel HSBC France exerce ses activités en ajustant les taux de <i>swap</i> avec un coût de refinancement implicite et, le cas échéant, sur plusieurs devises.

Développements récents du Comité d'Interprétation IFRS ("IFRIC")

Le 16 décembre 2019, l'IFRIC a publié sa décision définitive visant à clarifier la notion de durée exécutoire d'un contrat de location applicable aux baux résiliables ou renouvelables et la détermination de la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables du bien loué. L'analyse d'impact de cette décision est en cours.

Réforme IBOR sur les indices de référence : Amendements à IFRS 9 et IAS 39 "Instruments Financiers"

Des amendements à IFRS 9 et IAS 39 ont été publiés en septembre 2019 et adoptés par la commission européenne le 15 janvier 2020. Ils modifient les exigences en matière de comptabilité de couverture de telle sorte que les entités qui appliquent les règles de la comptabilité de couverture considèrent que les taux d'intérêt de référence sur lesquels sont basés les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture ne sont pas altérés par la réforme des taux d'intérêt de référence. Ces amendements sont d'application au 1^{er} janvier 2020 avec une application anticipée possible. HSBC a adopté ces amendements à la norme IAS 39 au 1^{er} janvier 2019 et a publié dans ses annexes aux états financiers les éléments d'information requis par les textes.

(b) Evolution des principes comptables

Amendements mineurs aux IFRS

L'IASB a publié des amendements mineurs aux normes IFRS qui prennent effet au 1^{er} janvier 2020, dont certains ont été adoptés pour leur mise en œuvre au sein de l'Union européenne. HSBC France n'attend pas d'impact significatif, une fois adoptés, sur les états financiers consolidés.

Principales nouvelles normes IFRS

IFRS 17 "Contrats d'assurance"

La norme IFRS 17 "Contrats d'assurance" a été publiée en mai 2017 et traite des dispositions comptables applicables en matière de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus. La norme IFRS 17 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Toutefois, une consultation à l'initiative de l'*International Accounting Standards Board* ("IASB") est en cours et vise le report éventuel d'un an de l'entrée en vigueur de la norme ainsi que des modifications complémentaires. La mise en place de la norme IFRS 17 par le Groupe est en cours. Les pratiques de place et l'interprétation de la norme sont toujours en cours de développement et peuvent être à l'origine d'évolutions des modalités d'application rendant incertaine l'analyse d'impact.

(c) Devises

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en euros.

Les transactions en devises sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan, à l'exception des actifs et des passifs non monétaires évalués au coût historique, qui sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les différences de change sont incluses dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat selon que le gain ou la perte sur cet élément est inscrit dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, les passifs et les résultats des activités à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe à la date de clôture. Les différences de change sont constatées dans les autres éléments du résultat global. A la cession d'une opération réalisée à l'étranger, les différences de change comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le compte de résultat.

(d) Présentation de l'information

Les informations à fournir concernant le risque de crédit (selon IFRS 9 et IFRS 7) et les contrats d'assurance (IFRS 4) sont publiées pages 78 à 150.

Les informations à fournir concernant les fonds propres prudentiels sont publiées dans la partie "Gestion du Capital et du Levier" pages 151 à 154.

Les informations relatives aux activités de titrisation et aux produits structurés du groupe HSBC France sont publiées dans la Note 20 pages 200 à 201.

Les informations relatives aux résultats par métiers (IFRS 8) sont publiées dans le rapport de gestion pages 12 et 14.

Les éléments relatifs aux informations à fournir dans le Pilier 3 sont disponibles dans un document séparé publié par le groupe HSBC France et disponible sur le site Internet hsbc.com.

(e) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. En raison des incertitudes et du niveau élevé de subjectivité inhérents à la comptabilisation ou à l'évaluation de certains éléments, il est possible que les résultats futurs définitifs des opérations concernées diffèrent des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers 2019.

(f) Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel de HSBC France est le Directeur Général, assisté par les Directeurs Généraux Délégués et le Comité Exécutif. Les secteurs opérationnels sont présentés conformément aux différents rapports internes fournis au Directeur Général et au Comité Exécutif.

La répartition des actifs, passifs, produits et charges par secteurs opérationnels est effectuée en conformité avec les principes analytiques du Groupe. Les produits et charges ventilés par secteur incluent des transferts entre secteurs effectués à des conditions de marché. Les coûts partagés sont répartis sur la base des refacturations effectuées au coût réel constaté. Les produits et services générant les revenus des différents secteurs sont décrits dans le rapport de gestion aux pages 11 à 17.

(g) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective d'une continuité d'exploitation, le management considérant que le Groupe et la maison mère disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans le futur. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital.

1.2 Principales méthodes comptables

(a) Consolidation et préparation des états financiers

Investissements dans les filiales

Lorsque le contrôle s'exerce par le biais de droits de vote, le groupe HSBC France consolide l'entité s'il détient directement ou indirectement les droits de vote nécessaires pour faire exécuter des décisions par la direction de l'entité. Dans tous les autres cas, l'appréciation du contrôle est plus complexe et suppose la prise en compte de plusieurs facteurs, et notamment l'exposition à la variabilité des résultats, le pouvoir de diriger les activités pertinentes, et si le pouvoir est exercé en qualité d'agent ou de principal.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la quote-part de celle-ci dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les investissements dans les filiales sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations pour pertes.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie ("UGT") pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Les UGT du groupe sont basées sur les lignes

Notes annexes aux comptes consolidés

métier (*global business lines*). L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

Le test de dépréciation est effectué au moins une fois par an, ou chaque à fois qu'il existe un indice de perte de valeur, en comparant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie à sa valeur comptable.

L'écart d'acquisition est inclus dans un groupe destiné à être cédé si celui-ci est une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté ou s'il s'agit d'une opération réalisée au sein d'une telle unité. Le montant de l'écart d'acquisition inclus dans un groupe destiné à être cédé est évalué en fonction des valeurs relatives de l'activité cédée et de la tranche de l'unité génératrice de trésorerie retenue.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les investissements dans les filiales sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indicateur de dépréciation, ce qui implique des estimations de la valeur d'utilité.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

- Hypothèses clés concernant l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus et des taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie ;
- Hypothèses clés utilisées pour estimer la dépréciation (voir note 21).

L'examen des écarts d'acquisition pour dépréciation reflète la meilleure estimation de la direction concernant les flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie et les taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, qui sont tous deux sujets à des facteurs incertains, comme suit :

- Les flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles et aux hypothèses concernant la structure à long terme des flux de trésorerie prévus. Les prévisions sont comparées aux performances et aux données économiques vérifiables, mais elles reflètent la vision de la direction quant aux perspectives commerciales futures au moment de l'évaluation.
- Les taux utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un impact significatif sur leur évaluation et sont basés sur les coûts du capital affectés à des unités génératrices de trésorerie sur une base individuelle. Le taux du coût du capital est généralement dérivé d'un modèle qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, notamment le taux d'intérêt sans risque du pays concerné et une prime de risque de l'activité évaluée. Ces variables sont soumises aux fluctuations des taux du marché et aux conditions économiques indépendantes de la volonté de la direction. Ils sont donc sujets à incertitude et nécessitent l'exercice d'un jugement important.

L'exactitude des prévisions de trésorerie est sujette à un degré d'incertitude élevé dans des conditions de marché volatiles. Dans de telles circonstances, la direction réalise un test de dépréciation plus d'une fois par an lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter la situation actuelle du marché et les meilleures estimations de la direction quant aux perspectives d'activité.

Entités structurées sponsorisées par HSBC France

Une entité est considérée comme sponsorisée par HSBC France si, en plus de son implication continue dans l'entité, HSBC France a un rôle essentiel dans la création de cette entité ou dans le regroupement des contreparties concernées de manière à permettre la réalisation de la transaction. Le groupe HSBC France n'est généralement pas considéré comme un sponsor si la seule implication dans l'entité est simplement administrative.

Intérêts dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les partenariats sont des investissements dans lesquels HSBC France, conjointement avec une ou plusieurs parties, exerce un contrôle conjoint. Selon les droits et obligations de HSBC France, le partenariat est classé comme une opération conjointe ou une coentreprise. HSBC France consolide par mise en équivalence les investissements dans des entités sur lesquelles il exerce une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des partenariats.

HSBC France comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs et du résultat des opérations sous contrôle conjoint. Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part attribuable des résultats et des réserves des coentreprises et des entreprises sous contrôle conjoint est incluse dans les états financiers consolidés de HSBC France sur la base soit des états financiers établis jusqu'au 31 décembre, soit des montants calculés au prorata ajustés pour tenir compte de toute transaction ou événement significatif survenus entre la date de disponibilité des comptes et le 31 décembre.

Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont évaluées à chaque date de clôture et soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les écarts d'acquisition relatifs aux acquisitions de participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, mais sont évalués comme faisant partie de la valeur comptable de la participation.

(b) Revenus et charges

Produit net bancaire

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés à la juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans un contexte de taux d'intérêt négatifs, les intérêts négatifs sur les actifs financiers sont inscrits en charges ; les intérêts négatifs sur les passifs financiers sont inscrits en produits. La méthode du taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

Produits et charges autres que d'intérêts

HSBC France encaisse des commissions provenant de services fournis à un prix fixe dans le temps, tels que les services de tenue de compte et cartes de crédit, ou lorsque HSBC France effectue une transaction spécifique à une date de réalisation donnée, tels que des frais de courtage et des services d'importations/exportations. À l'exception de certaines commissions de gestion sous mandat et de performance, toutes les autres commissions sont générées à un prix fixe. Les commissions de gestion et de performance peuvent varier en fonction de la taille du portefeuille clients et de la performance de HSBC France en tant que gestionnaire de fonds. Les frais variables

sont comptabilisés lorsque toutes les incertitudes sont résolues. Les commissions proviennent généralement de contrats à court terme dont les conditions de paiement ne comportent pas de composante de financement significative.

HSBC France agit en tant que mandant dans la majorité des contrats avec les clients, à l'exception des services de courtage. Pour la plupart des transactions de courtage, HSBC France agit en tant que mandataire dans la transaction et comptabilise le revenu de courtage net des frais à payer aux autres parties du contrat.

HSBC France comptabilise les commissions liées aux transactions à la date de la réalisation de la prestation de service. Lorsque le contrat exige que les services soient fournis au fil du temps, le revenu est systématiquement comptabilisé sur la durée de l'accord.

Lorsque HSBC France propose un ensemble de services contenant plusieurs prestations non distinctes, telles que celles incluses dans la tenue de compte, les prestations sont traitées comme une seule prestation. Si un ensemble de services contient des prestations distinctes, telles que celles incluant à la fois des prestations de tenue de compte et d'assurance, le prix de transaction correspondant est attribué à chaque prestation sur la base des prix de vente individuels estimés.

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis.

Il s'agit de la date de détachement du dividende pour les titres de participation cotés et généralement la date à laquelle les actionnaires approuvent le dividende pour les titres de participation non cotés.

Le résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les éléments suivants :

- "Résultat net d'instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Cet élément comprend les gains et pertes sur opérations de portefeuilles de transaction, qui comprennent tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilées, et les dividendes afférents. Il inclut également tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- "Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat". Cela comprend les produits et charges assimilées, et les dividendes afférents sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Les dérivés gérés conjointement aux précédents instruments, qui peuvent être identifiables séparément à partir d'autres instruments dérivés de transaction.
- "Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés". Les intérêts payés sur la dette à long terme et les flux de trésorerie sur les dérivés associés sont présentés dans les intérêts et charges assimilées.
- "Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat". Cela inclut les intérêts sur les instruments qui échouent au test SPPI ("*Solely Payment of Principal and Interests*"). Voir (d) ci-après.

Les méthodes comptables relatives aux primes d'assurance sont décrites à la Note 5.

(c) Evaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la cession d'un actif ou le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier est égale au prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue).

Toutefois, s'il existe une différence entre le prix de la transaction et la juste valeur des instruments financiers dont la juste valeur est basée sur la cotation d'un marché liquide ou une technique d'évaluation reposant seulement sur des données de marchés observables, HSBC France comptabilise la différence comme un gain initial (un "gain ou perte le premier jour"). Dans tous les autres cas, le gain ou la perte au jour 1 est différé et comptabilisé dans le compte de résultat sur la durée de la transaction, soit lorsque la transaction qui arrive à échéance est clôturée/terminée ou que les données de valorisation deviennent observables.

La juste valeur des instruments financiers est généralement évaluée sur une base individuelle. Toutefois, dans les cas où HSBC France gère un groupe d'actifs et de passifs financiers en fonction de son exposition nette au risque de marché ou de crédit, la juste valeur du groupe d'instruments financiers est évaluée sur une base nette, mais les actifs et les passifs financiers sous-jacents sont présentés séparément. Dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation IFRS.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La plupart des techniques d'évaluation utilisent uniquement des données de marché observables. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation reposant sur au moins une donnée de marché significative et non observable. Pour eux, l'évaluation de la juste valeur est plus discrétionnaire. Un instrument entre dans la catégorie des instruments valorisés à l'aide de données non observables si les gérants estiment qu'une part significative du profit initial de cet instrument ou que plus de 5 % de la valeur comptable procède de données non observables. Le terme non observable dans ce contexte signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le prix auquel une transaction dans des conditions normales pourrait être réalisée. Cela ne signifie généralement pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible pour l'évaluation (des données historiques peuvent, par exemple, être utilisées).

(d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers détenus pour collecter les flux de trésorerie contractuels et contenant des clauses contractuelles donnant lieu à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, tels que la plupart des prêts et avances aux banques et à la clientèle et certains titres de créance, sont évalués au coût amorti. De plus, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. Le groupe comptabilise, de manière régulière, les instruments financiers au coût amorti à la date de transaction. La valeur comptable de ces actifs financiers, lors de la comptabilisation initiale, comprend tous les frais directs encourus.

HSBC France peut octroyer des engagements de financement à des conditions contractuelles fixes pour des durées déterminées. Lorsque le prêt résultant de l'engagement de prêt doit être conservé à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé en tant que dérivé. Lorsque HSBC France a l'intention de conserver le prêt, l'engagement de prêt est inclus dans les calculs de dépréciation.

Opérations de mise et de prise en pension et accords similaires – hors trading

Lorsque les titres de taux sont vendus sous réserve d'un engagement de les racheter à un prix prédéterminé ("opérations de mise en pension"), ils restent au bilan et un passif représentatif de la contrepartie reçue est enregistré. Les titres achetés sous réserve de les revendre ("opérations de prise en pension") ne sont pas comptabilisés au bilan et un actif est comptabilisé au titre de la contrepartie initiale versée. Les mises et prises en pension hors-trading sont évaluées au coût amorti. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat ou entre le prix d'achat et le prix de revente est traitée comme des intérêts et comptabilisée dans la marge nette d'intérêt sur la durée de vie de l'accord.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les contrats économiquement équivalents à des mises en pension et prises en pension sont comptabilisés de la même manière et présentés avec les opérations de prise en pension ou de mise en pension.

(e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les actifs financiers détenus suivant un modèle de collecte de flux de trésorerie contractuels et de vente, et qui prévoient des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Ceux-ci comprennent principalement des titres de taux. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France devient partie au contrat et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont soit vendus soit remboursés. Ils sont réévalués à la juste valeur et les variations de valeur (exceptées celles liées aux dépréciations, aux produits d'intérêts et aux gains et pertes de change) sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente des actifs. Lors de la cession, les gains ou pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le compte de résultat en "Résultat net de cession des investissements financiers". Les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont inclus dans les calculs de dépréciation décrits ci-dessous et la dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

(f) Titres actions évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les titres actions pour lesquels les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont des investissements facilitant des affaires et autres investissements similaires dans lesquels HSBC France détient des investissements autrement que pour générer un rendement sur le capital. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation de ces titres ne sont jamais recyclés en résultat. Autrement, les titres actions sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat (à l'exception des produits de dividendes qui sont comptabilisés en compte de résultat).

(g) Instruments financiers désignés à la juste valeur par compte de résultat

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et sont ainsi désignés irrévocablement à l'origine :

- la comptabilisation à la juste valeur supprime ou réduit de manière significative une asymétrie comptable ;
- lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs financiers ou un groupe de passifs financiers est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement ; et
- lorsque le passif financier contient un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Les actifs financiers mesurés à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC France conclut des contrats avec des contreparties, généralement à la date de transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie expirent ou sont transférés. Les passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC France conclut des contrats avec des contreparties, généralement comptabilisés au bilan à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lors de leur extinction. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur" ou dans le "Résultat net des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés connexes, évalués à la juste valeur par le compte de résultat". Selon le critère susmentionné, les catégories d'instruments financiers désignées par HSBC France sont les suivantes :

- Émission de dette à long terme.
- Exposition au risque de taux et de change sur certains titres à taux fixe émis comparée à l'exposition au risque de taux et de change sur certains *swaps* dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des risques.
- Actifs et passifs financiers dans le cadre de contrats d'investissement en unités de compte et de contrats de placement en unité de compte.

Un contrat en vertu duquel HSBC France n'accepte pas de risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie n'est pas qualifié de contrat d'assurance, à l'exception des contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ("DPF"), mais est comptabilisé en tant que passif financier. Les engagements vis-à-vis des clients au titre de contrats d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités de compte. Si aucune estimation de juste valeur n'a été réalisée pour les actifs liés, au moins certains des actifs seraient évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Les actifs et les passifs financiers correspondants sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la direction sur cette même base. La désignation à la juste valeur des actifs financiers et des passifs associés permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne.

(h) Instruments dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable (ou sous-jacent) qui peut être une action, un taux d'intérêt ou d'autres indices. Lors de la comptabilisation initiale, les produits dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les variations de juste valeur étant généralement comptabilisées au compte de résultat. Les instruments dérivés sont considérés comme des actifs lorsque la juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque la juste valeur est négative. Ces dispositions s'appliquent de la même manière aux dérivés incorporés.

Lorsque les produits dérivés sont gérés conjointement avec des instruments de dette émis par HSBC France et enregistrés à la juste valeur, les intérêts contractuels comme les intérêts attachés à la dette émise sont enregistrés dans le compte de résultat.

Comptabilité de couverture

Les dérivés détenus à des fins de gestion des risques sont documentés dans des relations de couverture si et seulement si les critères de documentation et d'efficacité sont atteints. HSBC France utilise ces produits dérivés ou, le cas échéant, d'autres instruments de couverture non dérivés en couverture de juste valeur, en couverture de flux de trésorerie ou en couverture des investissements dans des établissements à l'étranger en fonction du risque couvert.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des gains et des pertes sur les dérivés et autres instruments de couverture, mais implique la comptabilisation des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui ne seraient autrement pas comptabilisées dans le compte de résultat. Si une relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu ; l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est amorti au compte de résultat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif recalculé, sauf si l'élément couvert a été décomptabilisé, auquel cas il est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des gains et pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ; la partie non efficace de la variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, qui font partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie, est immédiatement comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Les gains et pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans le compte de résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque les transactions couvertes aboutissent à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains et pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif. Lorsqu'une relation de couverture est suspendue, ou est partiellement suspendue, le gain ou la perte cumulé en autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction soit comptabilisée au compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne remplit plus les critères, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Les couvertures non éligibles correspondent à des produits dérivés entrant dans des couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée.

(i) Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les pertes de crédit attendues sont constatées pour les prêts et avances aux banques et à la clientèle, les opérations de prise en pension hors *trading*, les autres actifs financiers détenus au coût amorti, les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, ainsi que certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Dès l'origine, une dépréciation (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêts et contrats de garantie financière) correspondant aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir est comptabilisée. En cas d'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis sa date d'enregistrement initiale dans les comptes de la banque, le montant de dépréciation comptabilisé correspond aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument financier. Les actifs financiers dont le risque de crédit ne s'est pas détérioré de façon significative sont considérés comme étant en "stage 1"; les actifs financiers considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit sont en "stage 2" et les actifs financiers présentant un indice objectif de dépréciation, et donc considérés comme étant en défaut, sont en "stage 3". Les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination ("POCI") sont traités différemment, comme indiqué ci-dessous.

Les actifs financiers dépréciés en "stage 3"

HSBC France détermine qu'un instrument financier est déprécié et se trouve en "stage 3" en examinant des critères objectifs et pertinents, notamment si :

- les impayés en capital ou en intérêts dépassent 90 jours ;
- il existe d'autres éléments indiquant que l'emprunteur est susceptible de ne pas payer, par exemple une concession significative lui a été accordée pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières ; et
- le prêt est par ailleurs considéré comme étant en défaut.

Si le refus de payer n'est pas identifié à un stade antérieur, il l'est en cas d'impayé de plus de 90 jours. Par conséquent, les définitions de crédit douteux et de défaut de paiement sont alignées dans la mesure du possible, de sorte que le "stage 3" représente tous les prêts considérés comme étant en défaut ou douteux.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti, c'est-à-dire à la valeur comptable brute diminuée de la dépréciation pour perte de crédit attendue.

Passage en perte à terme

Les actifs financiers (et les dépréciations associées) sont normalement passés en perte à terme, partiellement ou totalement, lorsqu'il n'existe plus aucune perspective de recouvrement. Lorsque des prêts sont garantis, ceci n'arrive généralement qu'après réception de tout produit de la réalisation de la garantie. Dans les cas où la valeur réalisable nette d'une garantie a été déterminée et où il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement supplémentaire, le passage en pertes peut être effectué plus tôt.

Prêts restructurés

Les prêts sont identifiés comme étant restructurés et classés comme créances douteuses lorsque HSBC France modifie les conditions de paiement contractuelles en raison de difficultés de trésorerie de l'emprunteur. Les prêts restructurés restent classés en tant que créances douteuses jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'éléments pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs et conservent la désignation de "restructuré" jusqu'à leur échéance ou jusqu'à leur décomptabilisation.

Un prêt qui est restructuré est décomptabilisé si l'accord existant est annulé et si un nouvel accord est conclu à des conditions substantiellement différentes ou si les termes d'un accord existant sont modifiés de telle manière que l'emprunt renégocié soit un instrument financier substantiellement différent. Tous les nouveaux prêts survenus à la suite d'une décomptabilisation dans ces

Notes annexes aux comptes consolidés

circonstances sont considérés comme ayant été dépréciés à leur acquisition ou leur origination (*Purchase or Originated Credit Impaired - "POCI"*) et continueront d'être considérés comme des prêts renégociés.

Mis à part les prêts dépréciés à leur origination, tous les autres prêts modifiés peuvent être transférés en dehors du "stage 3" s'ils ne présentent plus aucun signe de dépréciation et, dans le cas de prêts restructurés, si les indicateurs sont suffisants pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, sur la période d'observation minimale, et s'il n'existe aucun autre indicateur de perte de valeur. Ces prêts peuvent être transférés en "stage 1" ou "stage 2" selon le mécanisme décrit ci-après en comparant le risque de défaillance à la date de clôture (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaillance tel qu'il était lors de la comptabilisation initiale (sur la base des conditions contractuelles originales non modifiées).

Prêts renégociés

Lorsqu'une renégociation commerciale entraîne une modification (par un changement des conditions existantes ou par la création d'un nouveau contrat de prêt) telle que les droits de HSBC France sur les flux de trésorerie du contrat initial ont expiré, l'ancien prêt est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur.

Les droits aux flux de trésorerie sont généralement considérés comme expirés si la restructuration commerciale est effectuée aux taux du marché et si aucune concession liée au paiement n'a été accordée.

Augmentation significative du risque de crédit ("stage 2")

Une évaluation en vue de savoir si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale est réalisée à chaque période de *reporting* en prenant en compte l'évolution du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier. L'évaluation compare explicitement ou implicitement le risque de défaillance survenant à la date *dereporting* par rapport au risque constaté lors de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La détermination de la pertinence ou non d'un facteur spécifique et de son poids par rapport à d'autres facteurs dépend du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur, ainsi que de la région géographique. Par conséquent, il n'est pas possible de fournir un ensemble unique de critères qui détermineront ce qui constitue une augmentation significative du risque de crédit. Ces critères sont différents pour différents types de prêts, en particulier entre les portefeuilles *Retail* (essentiellement des clients particuliers et entrepreneurs individuels) et *Wholesale* (essentiellement des entreprises et institutions financières ou souveraines). Toutefois, sauf s'ils ont été identifiés à un stade antérieur, tous les actifs financiers sont réputés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent des paiements en retard de plus de 30 jours. En outre, les prêts *Wholesale* qui sont évalués individuellement – et sont généralement des entreprises et des clients commerciaux – sont inclus en *stage 2* lorsqu'ils figurent sur une liste de surveillance au titre du risque de crédit.

Pour l'ensemble des portefeuilles commerciaux, la comparaison quantitative évalue le risque de défaut en utilisant une probabilité de défaut sur la durée de vie des actifs qui englobe un large éventail d'informations notamment la note de crédit de l'emprunteur ("Customer Risk Rating – CRR"), les prévisions macroéconomiques, et les probabilités de transition (amélioration ou détérioration) du crédit. Le seuil à partir duquel la variation de la probabilité de défaut est considérée comme significative dépend de la qualité du crédit à l'origination telle que traduite par le CRR, selon le tableau ci-dessous :

CRR à l'origination	Seuils d'augmentation significative de la probabilité de défaut :
0.1–1.2	15 bps
2.1–3.3	30 bps
Supérieur à 3.3 et n'ayant pas fait l'objet d'une dépréciation	2x

Pour les CRRs supérieurs à 3.3, qui n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation, une augmentation significative du risque de crédit est considérée comme probable lorsqu'à l'origination la probabilité de défaut a doublé. Les changements significatifs de la probabilité de défaut se font à dire d'expert, qui s'appuie sur les données historiques du crédit et les changements relatifs aux taux du marché.

Pour les prêts antérieurs à la mise en œuvre de IFRS 9, la probabilité de défaut à l'origination ne tient pas compte des ajustements qui reflètent les attentes des conditions macroéconomiques futures, qui ne sont pas disponibles sans l'utilisation de données rétrospectives. En l'absence de ces données, l'origination de la probabilité de défaut doit être calculée approximativement en estimant la probabilité de défaut sur la durée de l'opération ("*through the cycle*") et leur variation historique, correspondant à l'approche modélisée de l'instrument sous-jacent et la qualité de crédit du client (CRR) à l'origination. Pour ces prêts, la comparaison quantitative est complétée par la prise en compte de la détérioration marginale de la note de crédit du client basée sur les seuils figurant dans le tableau suivant :

CRR à l'origination	Critères significatifs supplémentaires – Nombre de détériorations de qualité de crédit du client (CRR) requis pour identifier une détérioration significative du crédit (stage 2) (< ou égale à)
0.1	5 crans
1.1–4.2	4 crans
4.3–5.1	3 crans
5.2–7.1	2 crans
7.2–8.2	1 cran
8.3	0 cran (stage 2 par définition)

Pour plus d'informations sur l'échelle des 23 catégories utilisée pour la note de crédit de l'emprunteur ("CRR"), se reporter à la page 100.

Pour certains portefeuilles de titres de créance pour lesquels des notations de marché externes sont disponibles et les notations de crédit ne sont pas utilisées dans la gestion du risque de crédit, les titres de créance entrent en *stage 2* lorsque leur risque de crédit augmente au point qu'ils ne sont plus considérés comme des "*investment grades*". La catégorie "*investment grade*" est celle où l'instrument financier a un faible risque de subir des pertes, la structure a une forte capacité à remplir ses obligations financières contractuelles à court terme et les changements défavorables de la conjoncture économique et des affaires à long terme ne réduiront pas nécessairement la capacité de l'emprunteur à remplir ses obligations financières contractuelles.

Pour les portefeuilles de clientèle de détail, le risque de défaut est évalué à l'aide d'un modèle IFRS9 de probabilité de défaut à 12 mois. Cette probabilité de défaut est ajustée de l'effet des prévisions macroéconomiques au-delà de 12 mois. Les expositions sur la clientèle de détail sont d'abord segmentées en portefeuilles homogènes. Au sein de chaque portefeuille, les comptes de stage 2 sont définis comme des comptes ayant une probabilité de défaut ajustée sur 12 mois supérieure à un seuil. Ce seuil est calibré en retenant la probabilité de

défaut à 12 mois des prêts en impayé de plus de 30 jours, observée 12 mois auparavant. Il permet donc d'identifier les prêts dont le risque est significativement plus élevé nécessitant un passage en stage 2.

Créances saines – (stage 1)

Les pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir sont comptabilisées pour les instruments financiers qui restent en *stage 1*.

Crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination

Les actifs financiers achetés ou générés avec une décote importante reflétant les pertes de crédit subies sont considérés comme des crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination. Cette catégorie inclut la reconnaissance d'un nouvel instrument financier à la suite d'une renégociation lorsque des concessions ont été accordées pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur qui, autrement, n'auraient pas été envisagées. Les variations de la perte de crédit attendue sur la durée de vie de ces actifs sont comptabilisées en résultat jusqu'à ce que ceux-ci ne soient décomptabilisés, même si la perte de crédit attendue sur leur durée de vie devient inférieure au montant de la perte de crédit attendue estimé lors de la comptabilisation initiale.

Transferts de stages

Les actifs financiers peuvent être transférés entre les différentes catégories en fonction des variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont retransférés de *stage 2* en *stage 1* s'il y a eu une amélioration significative du risque de crédit. A l'exception des prêts renégociés, les instruments financiers sont sortis du *stage 3* lorsqu'ils ne présentent plus aucune caractéristique de dépréciation, tel que décrit ci-dessus. Les prêts renégociés resteront en *stage 3* jusqu'à ce qu'il existe des preuves suffisantes démontrant une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, observée sur une période minimale d'un an et qu'il n'existe plus aucun autre indicateur de dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue d'une dépréciation sur la base d'un portefeuille, les preuves comprennent généralement un historique des performances de paiement par rapport aux conditions d'origine ou révisées, en fonction des circonstances. Pour les prêts qui sont évalués en vue d'une dépréciation sur base individuelle, toutes les preuves disponibles sont appréciées au cas par cas.

Evaluation de l'ECL

L'évaluation du risque de crédit et l'estimation des pertes attendues (*Expected Credit Loss – "ECL"*) sont pondérées en fonction des probabilités et intègrent toutes les informations pertinentes pour l'évaluation, notamment les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables des événements et des conditions économiques futures à la date de reporting. En outre, l'estimation de l'ECL doit tenir compte de la valeur temps de l'argent.

En général, HSBC calcule l'ECL en utilisant trois composantes principales : une probabilité de défaut ("PD"), une perte en cas de défaut (LGD: *Loss Given Default*) et l'exposition en cas de défaillance (EAD : *Exposure At Default*).

L'ECL sur 12 mois est calculée en multipliant les PD, LGD et EAD sur 12 mois. L'ECL sur la durée de vie du contrat est calculée en utilisant une PD sur la durée de vie du contrat. Les PD à 12 mois et à vie représentent respectivement la probabilité de défaillance survenant au cours des 12 prochains mois et sur la durée résiduelle de l'instrument.

L'EAD correspond à l'exposition de la banque en cas de défaut et est calculée en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts ainsi que des prélèvements attendus. La LGD représente les pertes attendues sur l'EAD en cas de défaillance compte tenu de la réalisation des garanties et de la valeur temps de l'argent.

HSBC s'appuie dans la mesure du possible sur le cadre IRB de Bâle II, en procédant à une recalibration pour répondre aux différentes exigences d'IFRS 9 comme suit.

Modèle	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none"> Sur la durée de l'opération (représente la PD moyenne à long terme) La définition de défaut inclut un critère minimum de plus de 90 jours de retard, bien que celle-ci soit de plus de 180 jours pour certains portefeuilles 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Point in time</i> (basé sur les conditions actuelles, ajusté pour prendre en compte les estimations des conditions futures qui affecteront la PD) Critère minimum de plus de 90 jours en retard pour tous les portefeuilles
EAD	<ul style="list-style-type: none"> Ne peut être inférieur au solde à la date de reporting 	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement pour les produits à terme
LGD	<ul style="list-style-type: none"> <i>Downturn</i> LGD (pertes attendues lors d'un ralentissement économique grave mais plausible) Des seuils réglementaires peuvent s'appliquer pour atténuer le risque de sous-estimation de la LGD en raison du manque de données historiques Actualisé en utilisant le coût du capital Tous frais de collecte inclus 	<ul style="list-style-type: none"> LGD attendue (basée sur l'estimation de la perte en cas de défaillance, y compris l'impact attendu des conditions économiques futures telles que les variations de la valeur du collatéral) Pas de seuil Actualisé selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt Seuls les coûts associés à l'obtention/vente du collatéral sont inclus
Autre		<ul style="list-style-type: none"> Réactualisé depuis la date de l'événement de défaut à la date de clôture

Alors que les PD à 12 mois sont recalibrées à partir des modèles de Bâle dans la mesure du possible, la PD sur la durée de vie des actifs est déterminée à partir des probabilités d'évolution de la PD à 12 mois. Pour la méthodologie du crédit aux entreprises, la PD sur la durée de vie de ces actifs prend également en compte la migration de crédit attendue, c'est-à-dire la variation attendue du CCR du client au cours de la durée de vie du crédit.

La perte de crédit attendue pour le crédit aux entreprises en *stage 3* est déterminée sur une base individuelle à l'aide d'une méthode de flux de trésorerie actualisés (*Discounted Cash Flows – "DCF"*). Les flux de trésorerie futurs attendus sont basés sur les estimations à dire d'expert à la date de *reporting*, reflétant des hypothèses raisonnables et justifiables et des projections de recouvrements futurs et d'encaissements d'intérêts futurs. La garantie est prise en compte, s'il est probable que le recouvrement de l'encours comprendra la réalisation de la garantie, sur la base de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de la réalisation attendue, diminuée des coûts liés à sa réalisation. Les flux de trésorerie sont actualisés à une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial. Pour les montants significatifs, les flux de trésorerie sont pondérés en fonction des trois scénarios économiques appliqués de manière plus générale par le Groupe et à dire d'expert quant à la probabilité de réussite de la stratégie de recouvrement. Pour les cas moins significatifs, l'effet des différents scénarios économiques et stratégies de calcul est synthétisé en un ajustement au résultat le plus probable.

Mesure de la perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue est mesurée dès la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale prise en compte lors de la mesure de la perte de crédit attendue (qu'il s'agisse d'une perte de crédit attendue à 12 mois ou à vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle HSBC France est exposée au risque de crédit. En ce qui concerne les découverts en *wholesale*, les mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois par an. Cette période correspond donc à celle qui va jusqu'à la date prévue de la prochaine revue du crédit. Toutefois, lorsque l'instrument financier comprend à la fois un engagement tiré et non tiré et que la capacité contractuelle d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement non tiré ne limite pas l'exposition du risque de crédit de HSBC France au délai de préavis contractuel, ce n'est pas la durée contractuelle du crédit qui détermine la période maximale considérée. La valeur l'ECL est alors plutôt mesurée sur la période au cours de laquelle HSBC France restera exposée au risque de crédit qui n'est pas atténué par des mesures de gestion du risque de crédit. Ceci s'applique aux découverts bancaires du portefeuille Retail, où la période correspond à la durée au terme de laquelle 95% des transferts stage 2 vers stage 3 ont été réalisés. De plus, pour ces facilités, il n'est pas possible d'identifier la perte de crédit attendue sur la composante "engagement de prêt" séparément de la composante "actif financier". En conséquence, le total de l'ECL est comptabilisé en provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de l'ECL dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision.

Données économiques prospectives

HSBC France utilise différents scénarios économiques globaux prospectifs, déterminés par référence à des prévisions externes, qui sont représentatifs des conditions économiques anticipées. Cette approche est considérée comme suffisante pour calculer la perte attendue dans la plupart des environnements économiques. Dans certains contextes économiques, des analyses complémentaires peuvent s'avérer nécessaires et peuvent résulter en des scénarios ou des ajustements additionnels.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

JUGEMENTS

- Définition de ce qui est considéré comme une hausse significative du risque de crédit
- Sélection et calibration des modèles de PD, LGD et EAD qui permettent d'effectuer les calculs, ce qui implique une évaluation des comportements face aux conditions économiques actuelles et futures.
- Sélection des données utilisées par les modèles et des prévisions économiques, y compris la détermination de la pondération des prévisions économiques utilisées pour calculer les pertes de crédit attendues.

ESTIMATIONS

- Le paragraphe Estimation des pertes de crédit attendues en pages 109 et suivantes expose les hypothèses utilisées pour déterminer l'ECL et fournit une indication de la sensibilité aux différentes pondérations appliquées en fonction des différents scénarios économiques.

(j) Contrats d'assurance

Par le biais de sa filiale d'assurance, le groupe HSBC France émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC France accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporés dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les sinistres à maturité sont comptabilisés à l'échéance du paiement. Les rachats sont comptabilisés lorsqu'ils sont payés ou à une date antérieure (après notification) à laquelle la politique cesse d'être incluse dans le calcul des passifs d'assurance correspondants. Les sinistres de décès sont reconnus lorsqu'ils sont notifiés.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au plan comptable des assurances, les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait *via* un compte de participation aux résultats.

Les actifs de placement aux contrats en unités monétaires sont enregistrés à la juste valeur. La variation de juste valeur de l'année est allouée en participation future aux bénéfices. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85% du solde financier doit être respecté ; le reliquat est comptabilisé en participation différée aux bénéfices et dans ce cas elle devra être distribuée sous 8 ans.

Present Value of In-Force long term insurance business ("PVIF")

Le groupe comptabilise à l'actif la valeur des contrats d'assurance et des contrats d'investissement conclus avec participation discrétionnaire aux bénéfices, classés à long terme à la date de clôture. L'actif représente la valeur actualisée de la participation des actionnaires dans les bénéfices des sociétés d'assurance émettrices qui devraient résulter de ces contrats souscrits à la date de clôture. La *Present Value of In-Force long term insurance business* ("PVIF") est déterminée dans le cadre contractuel à la date d'arrêt et en actualisant les bénéfices futurs attendus, dans le cadre contractuel à la date d'arrêt, et en utilisant des hypothèses appropriées pour évaluer des facteurs tels que la mortalité, les taux de rachat et les niveaux de dépenses futures, ainsi qu'un taux d'actualisation du risque reflétant la prime de risque attribuable aux contrats respectifs. La PVIF intègre des provisions pour risque non lié au marché et à la valeur des options et des garanties financières. La PVIF, à l'actif, est présentée brute des impôts associés au bilan et les variations de la PVIF sont incluses dans les "Autres produits opérationnels" sur une base brute d'impôt.

Engagements au titre de contrats d'assurance

Les passifs au titre de contrats d'assurance-vie non liés sont calculés pour chaque opération d'assurance vie sur la base des principes actuariels locaux. Les passifs au titre de contrats d'assurance-vie en unités de compte sont au moins équivalents à la valeur de rachat ou de transfert, qui est calculée par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents concernés.

(k) Frais de personnel

Paiements réglés en actions

Les paiements réglés en actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holding Plc.

HSBC France attribue des plans d'attribution d'actions à certains de ses salariés en contrepartie des services rendus.

La période d'acquisition de ces plans peut démarrer avant la date d'attribution légale si les salariés ont commencé à rendre leurs services avant la date d'attribution légale, lorsqu'il existe une compréhension commune des termes et conditions de l'accord. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à rendre des services auxquels l'attribution se rapporte.

Les annulations résultent du non-respect d'une condition de non-acquisition pendant la période d'acquisition, et sont traitées comme une accélération de l'acquisition reconnues immédiatement dans le compte de résultat. Le non-respect d'une condition d'acquisition par le salarié n'est pas considéré comme une annulation et le montant des charges comptabilisées pour l'attribution est ajusté pour refléter le nombre d'attributions qui devraient être acquises.

Principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

HSBC France gère un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les paiements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsque les employés rendent les services.

Plan d'Épargne Entreprise

Lorsqu'une augmentation de capital est ouverte aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, l'avantage consenti au travers de la décote sur la valeur de marché du titre constitue une charge de personnel de la période.

(l) Impôts

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé dans le même état dans lequel l'élément lié apparaît.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'année en cours et de tout ajustement des impôts dus au titre des années précédentes. HSBC France prévoit des passifs d'impôts courants potentiels pouvant survenir sur la base des montants attendus à payer aux autorités fiscales. Les paiements associés à toute érosion progressive de la base et à la taxe anti-abus sont reflétés dans la charge fiscale de la période en cours.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

Les impôts courants et différés sont calculés sur la base des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture du bilan.

(m) Provisions, passifs éventuels et garanties

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre une obligation actuelle résultant d'événements passés et pour laquelle une estimation fiable peut être faite.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La comptabilisation et l'évaluation des provisions obligent HSBC France à formuler un certain nombre de jugements, hypothèses et estimations. Les plus importants sont présentés ci-dessous :

JUGEMENTS

- Déterminer s'il existe une obligation actuelle. Un conseil professionnel est pris en considération sur l'évaluation des litiges, des immobilisations corporelles (y compris les contrats déficitaires) et des obligations similaires.
- Les provisions relatives aux procédures judiciaires et aux affaires réglementaires nécessitent généralement un degré de jugement plus élevé que les autres types de provisions. Lorsque les choses en sont à un stade précoce, les jugements comptables peuvent être difficiles en raison du degré élevé d'incertitude associé à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle et à l'estimation de la probabilité et du montant des sorties de trésorerie qui pourraient survenir. Au fur et à mesure que les choses progressent, la direction et les conseillers juridiques évaluent de manière continue si les provisions doivent être comptabilisées, en révisant les estimations précédentes, le cas échéant. Aux stades plus avancés, il est généralement plus facile de faire des estimations autour d'un ensemble mieux défini de résultats possibles.

ESTIMATIONS

- Les provisions relatives aux procédures judiciaires et aux affaires réglementaires restent très sensibles aux hypothèses retenues dans l'estimation. Il pourrait y avoir un éventail plus large de résultats possibles pour toute procédure judiciaire, enquête ou enquête en cours. Par conséquent, il est souvent impossible de quantifier une gamme de résultats possibles pour des sujets individuels. Il n'est pas non plus possible de quantifier de manière significative les fourchettes de résultats potentiels agrégés pour ces types de provisions en raison de la nature et des circonstances diverses de ces sujets et du large éventail d'incertitudes en cause.

Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit engagées en tant que données en garanties, et les passifs éventuels liés à des procédures judiciaires ou à des problématiques d'ordre réglementaires, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais font l'objet d'une présentation en annexe à moins que la probabilité de sortie de trésorerie soit très faible ou peu probable.

Contrats de garantie financière

Les passifs correspondant à des contrats de garantie financière qui ne sont pas classés comme des contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, ce qui correspond généralement aux honoraires perçus ou à la valeur actualisée des honoraires à recevoir.

La banque a émis des garanties financières et des contrats similaires à d'autres entités du groupe. Le groupe choisit de comptabiliser certaines garanties en tant que contrats d'assurance dans les états financiers de la banque, auquel cas elles sont évaluées et comptabilisées en tant que passifs d'assurance. Ce choix est fait contrat par contrat et est irrévocable.

1.3 Événements significatifs de l'année

Acquisition d'activités de succursales européennes

Dans le cadre des changements structurels visant à anticiper les conséquences de la sortie future du Royaume-Uni de l'Union européenne et dans l'objectif de simplifier l'organisation des activités en Europe continentale, HSBC France a acquis certains actifs et passifs de six succursales européennes de HSBC Bank plc (en Belgique, en République tchèque, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne). L'acquisition des actifs et passifs de ces succursales est effective depuis le 1^{er} février 2019 et a été réalisée par voie d'apports en nature de HSBC Bank plc à HSBC France. Par ailleurs, le 1^{er} mars 2019, HSBC France a acquis certains actifs et passifs de la succursale au Luxembourg de HSBC Bank plc, réglés en numéraire (voir note 2).

Fusion de deux filiales européennes au sein de HSBC France

Le 1^{er} avril 2019, HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC, filiales à 100 % de HSBC France, ont fusionné avec HSBC France respectivement au sein de sa succursale polonaise pour la première et au sein de sa succursale irlandaise pour la seconde.

Création de succursale

HSBC France a ouvert le 9 mai 2019 une succursale en Suède. L'activité a démarré le 1^{er} octobre 2019.

Augmentations de capital

Dans le cadre du développement de ses activités et notamment des acquisitions d'activités de succursales européennes décrites ci-dessus, HSBC France a réalisé cinq augmentations de capital au cours de l'exercice 2019 : le 14 janvier 2019, une augmentation de 949,6 millions EUR (dont 61,8 millions EUR de capital social) ; le 1^{er} février 2019, une augmentation de 336,3 millions EUR (dont 21,9 millions EUR de capital social) ; le 24 mai 2019, une augmentation de 3,6 millions EUR (dont 0,2 million EUR de capital social) ; le 27 juin 2019, une augmentation de 299,4 millions EUR (dont 24,5 millions EUR de capital social) et le 27 septembre 2019, une augmentation de 197,9 millions EUR (dont 16,2 millions EUR de capital social). Suite à la réalisation de ces cinq opérations, le capital social de HSBC France a été porté de 367 millions EUR à 491 millions EUR (voir note 30).

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 – Autres fonds propres)

HSBC France a augmenté ses fonds propres additionnels de Catégorie 1 (Additional Tier 1 - AT1) d'un montant de 250 millions EUR le 18 décembre 2019 en émettant un emprunt subordonné perpétuel souscrit par HSBC Bank plc. Cet emprunt a été comptabilisé en fonds propres en normes IFRS (voir note 9).

Emissions de dettes subordonnées de catégorie 2 (Tier 2)

HSBC France a augmenté ses fonds propres de Catégorie 2 (Tier2) d'un montant de 400 millions EUR le 29 janvier 2019 en émettant un emprunt subordonné d'une maturité de 10 ans souscrit par HSBC Bank plc (voir note 27).

HSBC France a aussi augmenté ses fonds propres de Catégorie 2 (Tier2) d'un montant de 100 millions EUR le 27 juin 2019 en émettant un emprunt subordonné d'une maturité de 10 ans souscrit par HSBC Bank plc (voir note 27).

Emissions significatives de HSBC France

HSBC France a émis le 17 mai 2019 une dette senior non sécurisée préférée à taux fixe avec un nominal de 1 milliard EUR et une maturité de 5 ans.

HSBC France a aussi émis le 3 septembre 2019 une dette senior non sécurisée préférée à taux fixe avec un nominal de 1,25 milliard EUR et une maturité de 8 ans.

Targeted Long-Term Refinancing Operation ('TLTRO II')

En septembre 2019, HSBC France a remboursé par anticipation 1,5 milliard EUR au titre du TLTRO II. Au 31 décembre 2019, le financement de HSBC France au titre du TLTRO II s'élevait ainsi à 2,6 milliards d'euros.

Fonds de Résolution Unique ("FRU")

La contribution de HSBC France au FRU pour l'année 2019 s'élève à 66,7 millions EUR dont 10 millions EUR ont été réglés sous forme d'engagements de paiement. Le montant total des engagements de paiement au FRU garantis par un dépôt espèces équivalent enregistré au bilan de la banque s'élève à 45,3 millions EUR.

Evolutions de la PVIF (*Present value of in-force insurance business*)

Lors du premier semestre 2019, un nouvel accord tripartite a été signé entre HSBC Global Asset Management (France), HSBC France et HSBC Assurances Vie (France) sur le partage des commissions des contrats en unités de comptes de la société d'assurance. Cet accord s'est traduit par un gain de la PVIF de 78 millions EUR correspondant à la projection des commissions d'assurance-vie à recevoir sur la durée de vie des contrats (voir note 21).

Au cours du deuxième semestre 2019, le Conseil d'Administration de HSBC Assurances Vie (France) a décidé du rachat des dettes subordonnées perpétuelles avant la fin de la période transitoire, date à laquelle elles ne seront plus éligibles à la couverture du besoin de capital réglementaire. Cette décision a généré un gain de 35 millions EUR de la PVIF qui représente l'arrêt du paiement des intérêts à partir de 2026. Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) et HSBC France ont ajusté leur mécanisme d'absorption des pertes techniques sur le fond Euro. Cela a généré un gain de 25 millions EUR de la PVIF qui représente la hausse mécanique des commissions futures perçues par la compagnie d'assurance sur la durée des contrats en situation de stress (voir note 21).

Transfert du siège social de HSBC France

Le 13 décembre 2019, un contrat de résiliation des baux afférents aux immeubles constituant le siège social de HSBC France (Champs Elysées et Vernet) a été signé avec une date de sortie prévue au 31 décembre 2020. Le droit d'utilisation et la dette de loyers afférents à ces immeubles ont été ajustés pour tenir compte de la nouvelle date de sortie prévue. Parallèlement, un nouveau contrat de location a été signé pour accueillir le nouveau siège social de HSBC France. Le contrat de bail a été conclu pour dix ans avec une prise d'effet le 1^{er} mars 2020.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Dans le cadre de l'exercice annuel de dépréciation des écarts d'acquisition, une dépréciation de 169 millions EUR a été comptabilisée sur l'écart d'acquisition de la Banque d'entreprises (voir note 21).

Transfert de l'activité de support de production et de développement informatique de la Banque de financement, d'investissement et de marchés

L'activité de support de production et de développement informatique de la Banque de financement, d'investissement et de marchés a été transférée à la succursale en France de HSBC Global Services (UK) Limited le 1^{er} janvier 2019.

2 Regroupement d'entreprises et cession de filiales

Dans le cadre de la sortie future du Royaume-Uni de l'Union européenne et dans l'objectif de simplifier l'organisation des activités en Europe continentale, HSBC France a acquis le 1 février 2019 certains actifs et passifs des succursales européennes de HSBC Bank plc pour les prix d'acquisition suivants :

- 109,7 millions EUR pour l'activité en République tchèque
- 95,3 millions EUR pour l'activité en Italie
- 93,2 millions EUR pour l'activité aux Pays-Bas
- 19,2 millions EUR pour l'activité en Irlande
- 12,0 millions EUR pour l'activité en Belgique
- 7,0 millions EUR pour l'activité en Espagne

Le 1^{er} mars 2019, HSBC France a acquis certains actifs et passifs de la succursale de HSBC Bank plc au Luxembourg pour 33,9 millions EUR.

Au niveau de HSBC Bank plc, ces transactions sont analysées comme des Opérations sous Contrôle Commun (*Business Combinations under Common Control*). Elles ne relèvent donc pas de la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises". Au niveau de HSBC France, les actifs et passifs transférés sont comptabilisés à la valeur comptable.

Notes annexes aux comptes consolidés

	Au 1 ^{er} février 2019						Au 1 ^{er} mars	
	HSBC France Amsterdam Branch	HSBC France sucursal en España	HSBC France Dublin branch	HSBC France pobocka Praha	HSBC France Milan Branch	HSBC France Brussels Branch	HSBC France Luxembourg branch	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Actifs								
Caisse, banques centrales et CCP	–	3	–	18	–	–	–	
Opérations de prise en pension	–	–	–	580	–	–	–	
Instruments dérivés	–	119	–	10	–	–	–	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 624	1 000	1 868	160	348	233	1 599	
Prêts et créances sur la clientèle	1 057	1 462	136	1 111	840	200	–	
Investissements financiers	–	–	–	–	–	–	–	
Autres actifs	12	47	33	14	26	5	99	
Total actifs	3 693	2 631	2 037	1 893	1 214	438	1 698	
Passifs								
Dettes envers les établissements de crédit	642	1 562	10	851	856	159	12	
Comptes créditeurs de la clientèle	2 971	865	1 981	896	250	263	1 575	
Instruments dérivés	–	127	–	10	–	–	–	
Autres passifs	13	27	37	21	40	5	95	
Total passifs	3 626	2 581	2 028	1 778	1 146	427	1 682	
Total fonds propres	67	50	9	115	68	11	16	
Total passifs et fonds propres	3 693	2 631	2 037	1 893	1 214	438	1 698	

3 Commissions nettes

Commissions nettes par ligne de métiers

	2019						2018	
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total	Total	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Service de tenue de compte	27	82	18	9	–	136	117	
Gestion sous mandat	165	–	19	–	–	184	183	
Cartes de paiement	21	19	5	–	–	45	49	
Facilités de crédit	–	62	89	–	–	151	117	
Commissions de courtage	6	–	–	1	–	7	6	
Fonds d'investissement	3	–	–	3	–	6	5	
Commissions <i>imports / exports</i>	–	9	7	–	–	16	10	
Remises	6	18	30	–	–	54	25	
Souscriptions / prises fermes	–	1	97	–	–	98	54	
Droits de garde	6	–	25	–	–	31	11	
Commissions de courtage d'assurance	10	1	–	11	–	22	20	
Autres ¹	204	48	206	–	(115)	343	269	
Commissions (produits)	448	240	496	24	(115)	1 093	866	
Moins : commissions (charges)	(194)	(10)	(218)	(2)	109	(315)	(273)	
Commissions nettes	254	230	278	22	(6)	778	593	

¹ La ligne "Autres" comprend notamment des réallocations analytiques entre les lignes de métiers, les commissions avec d'autres entités du Groupe HSBC ainsi que certaines commissions inter-bancaires et d'autres commissions diverses.

Les commissions nettes comprennent 533 millions EUR de commissions perçues sur des actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2018 : 474 millions EUR), 168 millions EUR de commissions versées sur des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2018 : 152 millions EUR), 215 millions EUR de commissions perçues sur des activités fiduciaires (2018 : 195 millions EUR).

4 Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat

	2019 €m	2018 €m
Résultat net résultant des :		
Activités de transaction	554	63
Autres instruments gérés à la juste valeur	(524)	(39)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	30	24
Actifs financiers détenus pour faire face aux engagements en vertu de contrats d'assurance et d'investissement	1 280	(641)
Engagements envers des clients en vertu de contrats d'investissement	(3)	3
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	1 277	(638)
Produits dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par HSBC France	47	18
Autres variations de juste valeur	(48)	(20)
Variations de la juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	(1)	(2)
Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	153	113
Au 31 décembre	1 459	(503)

5 Primes d'assurance nettes, engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés

Par le biais de sa filiale d'assurance, le groupe HSBC France émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC France accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

Primes d'assurance nettes

	Autres contrats €m	Contrats liés €m	Contrats avec participation €m	Total €m
Primes d'assurance brutes	59	—	2 020	2 079
Primes brutes cédées aux réassureurs	(3)	—	—	(3)
Au 31 décembre 2019	56	—	2 020	2 076
Primes d'assurance brutes	68	—	1 961	2 029
Primes brutes cédées aux réassureurs	(3)	—	—	(3)
Au 31 décembre 2018	65	—	1 961	2 026

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporées dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au plan comptable des assurances, les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait *via* un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous huit ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85 % du solde financier doit être respectée.

Notes annexes aux comptes consolidés

Sinistres d'assurance nets et indemnités versées et évolution du passif des assurés

	Autres contrats €m	Contrats liés €m	Contrats avec participation €m	Total €m
Créances brutes et avantages versés et mouvements des passifs	25	–	3 356	3 381
– prestations versées	19	2	1 698	1 719
– variations des dettes aux assurés	6	(2)	1 658	1 662
Part des réassureurs dans les sinistres survenus et les indemnités versées et évolution des passifs	(1)	–	–	(1)
– prestations versées	–	–	–	–
– variations des dettes aux assurés	(1)	–	–	(1)
Au 31 décembre 2019	24	–	3 356	3 380

Créances brutes et avantages versés et mouvements des passifs	24	(4)	1 457	1 477
– prestations versées	22	2	1 595	1 619
– variations des dettes aux assurés	2	(6)	(138)	(142)
Part des réassureurs dans les sinistres survenus et les indemnités versées et évolution des passifs	(2)	–	–	(2)
– prestations versées	–	–	–	–
– variations des dettes aux assurés	(2)	–	–	(2)
Au 31 décembre 2018	22	(4)	1 457	1 475

Passifs des contrats d'assurance

	Autres contrats €m	Contrats liés €m	Contrats avec participation €m	Total €m
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 1 ^{er} janvier 2019	121	33	21 181	21 335
Prestations versées	(19)	(2)	(1 698)	(1 719)
Augmentation du passif envers les assurés	25	–	3 356	3 381
Écart de change et autres mouvements ¹	(1)	3	293	295
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2019	126	34	23 132	23 292
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	(2)	–	–	(2)
Passif net au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2019	124	34	23 132	23 290
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 1 ^{er} janvier 2018	119	39	21 695	21 853
Prestations versées	(22)	(2)	(1 595)	(1 619)
Augmentation du passif envers les assurés	24	(4)	1 457	1 477
Écart de change et autres mouvements ¹	–	–	(376)	(376)
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2018	121	33	21 181	21 335
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	(2)	–	–	(2)
Passif net au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2018	119	33	21 181	21 333

1 La ligne "Écart de change et autres mouvements" inclut les variations du passif émanant des gains nets non réalisés sur les investissements à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Les principaux facteurs ayant contribué à l'évolution des engagements envers les assurés sont notamment les demandes d'indemnisation, les rachats, les échéances, les engagements envers les assurés créés lors de la constitution initiale des polices d'assurance, la déclaration des primes et les autres montants attribuables aux assurés.

6 Salaires et avantages au personnel, paiements réglés en actions

Montant de la masse salariale et nombre moyen d'employés

Montant de la masse salariale

	31 décembre 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Salaires ¹	718	608
Charges salariales	290	285
Avantages postérieurs à l'emploi ²	23	6
Total	1 031	899

1 La hausse de ce poste entre 2018 et 2019 s'explique pour 76 millions EUR par l'intégration des succursales européennes à partir du 1^{er} février 2019 et du 1^{er} mars 2019.

2 Ce montant inclut les refacturations de masse salariale de et vers le Groupe HSBC.

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC France durant l'année

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	4 073	3 929
Banque d'entreprises	1 704	1 494
Banque de financement, d'investissement et de marchés	1 020	682
Banque privée	122	113
Corporate Centre	14	12
Fonctions support et autres ¹	2 919	2 960
Total²	9 852	9 190

1 Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.

2 CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC France (y compris les succursales européennes) et ses filiales HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France).

Paievements réglés en actions

Politique d'attribution d'actions du Groupe

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions à ses salariés.

Le nouveau règlement des plans d'options et actions (*The HSBC Share Plan*) a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales. Depuis 2006, la politique générale du Groupe HSBC est de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – "*Group Performance Shares*" ;
- les actions sans conditions de performance – "*Restricted Shares*"

Actions avec conditions de performance

Actions avec conditions de performance

	Nombre (000s)
Attributions d'actions au 1^{er} janvier 2019	75
Attribution d'actions durant l'exercice	–
Actions acquises durant l'exercice	(45)
Actions devenues caduques durant l'exercice	–
Échues pendant l'année	–
Attributions d'actions au 31 décembre 2019	30
Dont exerçables	–
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	0,3
Attributions d'actions au 1^{er} janvier 2018	75
Attribution d'actions durant l'exercice	–
Actions acquises durant l'exercice	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	–
Echues pendant l'année	–
Attributions d'actions au 31 décembre 2018	75
Dont exerçables	–
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	0,8

Cette catégorie d'action n'est disponible, au-delà d'une période d'acquisition de cinq ans, qu'en date de départ en retraite.

Les actions avec conditions de performance ("*Group Performance Shares*") ne sont plus attribuées à compter de l'année de performance 2016.

Actions sans conditions de performance

Pour les collaborateurs français, ces actions prennent la forme de "*French qualified shares*".

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ou trois ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées depuis 2011 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 66 % d'entre elles et de trois ans pour les 34 % restants.

Les actions attribuées avant janvier 2016 ne pouvaient faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive. Depuis le 1^{er} janvier 2016, cette catégorie d'actions ne fait plus l'objet de période d'indisponibilité et est cessible dès l'acquisition.

Pour les impatriés, ces actions prennent la forme de "*restricted shares*" qui sont soumises à une période d'acquisition d'un an pour 33 % d'entre elles, de deux ans pour les 33 % suivants et de trois ans pour les 34 % restants.

De manière spécifique, certains collaborateurs "*Material Risk Taker*" se voient attribuer des "*restricted shares*" acquises immédiatement ainsi que des "*French qualified shares*" soumises à un différé de trois ou cinq ans. Toutes les actions attribuées aux collaborateurs

Notes annexes aux comptes consolidés

"Material Risk Taker" sont soumises à une période d'incessibilité fiscale de six mois ou de douze mois.

Actions sans conditions de performance

	Nombre (000s)
Attributions d'actions au 1^{er} janvier 2019	698
Mouvements d'effectifs au cours de l'année 2019 et antérieurs ³	1 544
Changement de périmètre (intégration des succursales hors Grèce)	348
Attribution d'actions durant l'exercice ¹	2 372
Actions acquises durant l'exercice ²	(2 115)
Actions devenues caduques durant l'exercice	(45)
Attributions d'actions au 31 décembre 2019	2 802
Dont exerçables	—
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	1
Attributions d'actions au 1 ^{er} janvier 2018	832
Attribution d'actions durant l'exercice ¹	1 693
Actions acquises durant l'exercice ²	(1 784)
Actions devenues caduques durant l'exercice	(43)
Attributions d'actions au 31 décembre 2018	698
Dont exerçables	—
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	1

1 Le prix moyen pondéré de l'action à la date où les actions ont été attribuées était de 7,15 EUR (2018 : 8,17 EUR).

2 Le cours moyen pondéré des actions acquises pendant l'exercice était de 7,29 EUR (2018 : 7,96 EUR).

3 Ce chiffre correspond aux actions attribuées à des collaborateurs du Groupe ayant rejoint HSBC France en 2019 et au cours des années précédentes net des actions attribuées à des collaborateurs de HSBC France ayant rejoint d'autres entités du Groupe.

En 2019, (10) millions EUR ont été comptabilisés dans le compte de résultat au titre de l'amortissement des plans existants de HSBC en France (en 2018 : (6) millions EUR).

La période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2019 au titre de la performance de l'année 2018 est réputée débiter au 1^{er} janvier 2018.

Augmentation de capital réservée aux employés

En 2019, le Groupe HSBC n'a pas procédé à une émission d'actions réservée aux salariés.

Impact dans le compte de résultat (charge)

	2019 €m	2018 €m
Plan d'attribution d'actions sans conditions de performance ("Restricted Shares")	15	12
Plan d'Épargne Entreprise – souscription avec décote	—	—
Au 31 décembre	15	12

Engagements de retraites et autres avantages assimilés

Principes

HSBC France fait bénéficier à un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité.

HSBC France verse à chaque salarié partant à la retraite une Indemnité de fin de carrière dont le montant dépend à la fois du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté accumulée à cette date dans l'entreprise et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces plans représentent environ 78 % du total des engagements en France.

HSBC France accorde à certains bénéficiaires un régime de retraite. Ces régimes de retraite prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Ces plans représentent environ 19 % du total des engagements en France.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. HSBC France comptabilise directement les gains et les pertes actuarielles par capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2019, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui ont servi de base au calcul des charges de 2019 et qui servent d'hypothèses en 2020, étaient les suivantes :

Principales hypothèses

	Taux d'actualisation %	Taux d'inflation %	Taux de revalorisation des retraites versées et différées %	Taux de revalorisation des salaires %
Au 31 décembre 2019	0,65	1,50	1,50	2,61
Au 31 décembre 2018	1,70	1,50	1,50	2,61

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi

Actif / (passif) net comptabilisé au bilan au titre des régimes à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite €m	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi €m	Effet de la limite sur les excédents du régime €m	Total €m
Régimes de retraite à prestations définies	7	195	—	188
Régimes de santé à prestations définies	—	—	—	—
Au 31 décembre 2019	7	195	—	188
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des "Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs")				188
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique "Paiements anticipés, produits courus et autres actifs")				—
Régimes de retraite à prestations définies	8	173	—	165
Régimes de santé à prestations définies	—	—	—	—
Au 31 décembre 2018	8	173	—	165
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des "Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs")				165
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique "Paiements anticipés, produits courus et autres actifs")				—

Gains / (pertes) actuariels cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

	2019 €m	2018 €m
Au 1^{er} janvier	68	76
Total des gains / (pertes) actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de l'exercice	21	(8)
Au 31 décembre	89	68

Les gains et pertes actuariels (hors impôts différés) de l'année sont expliqués par la mise à jour des hypothèses actuarielles avec un impact de 21 millions EUR dû à la baisse du taux d'actualisation de 1,70 % à 0,65 %.

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau suivant décrit l'impact des variations des principales hypothèses du régime de retraite. Le taux d'actualisation est sensible aux variations des conditions de marché sur la période considérée. Le taux de mortalité varie selon le profil des bénéficiaires.

	Régimes de retraite à prestations définies			
	Impact financier d'une augmentation		Impact financier d'une diminution	
	2019 €m	2018 €m	2019 €m	2018 €m
Taux d'actualisation – augmentation/diminution de 0,25 %	(6)	(5)	6	5
Taux d'inflation – augmentation/diminution de 0,25 %	1	1	(1)	(1)
Paiements de pension et pensions différées – augmentation/diminution de 0,25 %	1	1	(1)	(1)
Salaires – augmentation/diminution de 0,25 %	5	4	(5)	(4)
Variation de la mortalité – augmentation/diminution d'une année	2	2	(2)	(2)

Notes annexes aux comptes consolidés

Régimes de retraite à prestations définies

Actif / (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif/(passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
	€m	€m	€m
Au 1^{er} janvier 2019	8	173	165
Coûts des services:	–	5	5
– Coûts des services rendus	–	6	6
– Coûts des services passés	–	(1)	(1)
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	2	2
Effets de revalorisation comptabilisés au compte :	–	21	21
– (gains) / pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	–	–	–
– (gains) / pertes actuariels dus aux variations des hypothèses financières	–	21	21
– (gains) / pertes actuariels dus à l'expérience	–	–	–
Transferts ¹	–	3	3
Écarts de change	–	–	–
Prestations versées	(1)	(9)	(8)
Autres mouvements	–	–	–
Au 31 décembre 2019	7	195	188
Au 1 ^{er} janvier 2018 ²	8	177	169
Coûts des services:	–	4	4
– Coûts des services rendus	–	5	5
– Coûts des services passés	–	(1)	(1)
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	2	2
Effets de revalorisation comptabilisés au compte :	–	(8)	(8)
– (gains) / pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	–	–	–
– (gains) / pertes actuariels dus aux variations des hypothèses financières	–	(8)	(8)
– (gains) / pertes actuariels dus à l'expérience	–	–	–
Transferts ³	–	5	5
Écarts de change	–	–	–
Prestations versées	–	(8)	(8)
Autres mouvements	–	–	–
Au 31 décembre 2018	8	173	164

1 Ce montant correspond aux changements de périmètre de l'exercice.

2 La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France, dont les impacts sont présentés dans les mouvements de l'exercice.

3 Ce montant correspond aux passifs de la succursale grecque de HSBC France.

Le tableau ci-après présente les estimations des prestations à verser aux retraités suivant le plan sur les cinq prochaines années puis de façon cumulée pour les cinq années suivantes :

Estimation des prestations à verser aux retraités

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 – 2029
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Plan principal ¹	10	7	8	9	9	47

1 La durée de l'obligation au titre des prestations définies est de 13 ans pour le régime principal selon les hypothèses de publication adoptées (2018 : 13 années) et de 13 années pour tous les autres régimes combinés (2018 : 13 années).

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actifs

	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont HSBC	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont HSBC
		€m	€m			€m	€m	
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	7	7	–	–	8	8	–	–
– actions	–	–	–	–	–	–	–	–
– titres	7	7	–	–	8	8	–	–
– dérivés	–	–	–	–	–	–	–	–
– autres	–	–	–	–	–	–	–	–

Rémunération des administrateurs

Les détails des rémunérations et pensions des administrateurs et de leurs intérêts sont présentés dans le rapport sur la rémunération des administrateurs à la page 39 et suivantes.

7 Honoraires des Commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers		BDO Paris Audit & Advisory		Autres	
	Audit ¹		Audit ²			
	Montant (HT) €k	%	Montant (HT) €k	%	Montant (HT) €k	%
Certification des comptes	4 175	76	580	96	—	—
Services autres que la certification des comptes	1 298	24	24	4	—	—
Honoraires versés en 2019	5 473	100	604	100	—	—
Certification des comptes	3 567	90	529	93	—	—
Services autres que la certification des comptes	380	10	41	7	—	—
Honoraires versés en 2018	3 947	100	570	100	—	—

1 Cette colonne comprend également les honoraires versés à des entités PricewaterhouseCoopers autres que PricewaterhouseCoopers Audit.

2 Cette colonne comprend également les honoraires versés à des entités BDO autres que BDO Paris Audit & Advisory.

Les services autres que la certification des comptes au 31 décembre 2019 pour PricewaterhouseCoopers Audit et BDO Paris Audit & Advisory concernent principalement des lettres de confort relatives aux programmes d'émissions, des prestations légales ou réglementaires ainsi que, pour PricewaterhouseCoopers Audit, d'autres missions liées à des rapports relatifs à des procédures de contrôle interne (ISAE 3402).

8 Impôt sur les bénéfices et impôts différés

Charge d'impôt courante et différée

	2019	2018
	€m	€m
Impôts courants	45	77
Impôts différés	(28)	(14)
Total de la charge d'impôt au 31 décembre	17	63

Les profits du groupe HSBC France sont taxés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels les profits sont réalisés. Le principal taux d'impôt appliqué concerne la France.

La Loi de Finance 2020 a revu la baisse progressive du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) de 33 1/3 à 25 % en 2022.

La Contribution Sociale sur les Bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS.

En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale, le taux d'imposition en 2019 est de 34,43 % (identique à 2018).

Les autres filiales ou succursales étrangères calculent leurs taxes au taux applicable dans leur pays respectif.

En application de la norme IAS 12, pour chaque base soumise à impôt différé, des hypothèses de date de retournement ont été prises afin de déterminer le taux d'impôt différé à appliquer pour tenir compte de la baisse du taux d'IS de 33 1/3 à 25 %.

Le montant d'impôt différé actif a été comptabilisé au 31 décembre 2019 en prenant en compte les perspectives de résultat, telles qu'établies lors du processus budgétaire.

La baisse de la charge d'impôt entre 2018 et 2019 s'explique essentiellement par la moindre part des provisions d'impôt liées au contrôle fiscal sur HSBC Leasing (France) qui représentaient une partie importante de la charge d'impôt courant en 2018.

Risques fiscaux

Sur l'exercice 2018, HSBC Leasing (France) a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les années 2015 et 2016. L'administration fiscale a adressé fin 2018 une proposition de rectification concernant le traitement fiscal de provisions relatives à certaines opérations de crédit-bail. Une provision correspondant à la meilleure estimation du risque avait été comptabilisée au 31 décembre 2018. Courant 2019, des discussions ont eu lieu avec l'administration fiscale ce qui a permis d'affiner l'estimation du risque et a conduit à un ajustement de la provision en 2019.

Analyse de la charge d'impôt globale

Rapprochement fiscal

	2019		2018	
	Charge d'impôt globale €m	%	Charge d'impôt globale €m	%
Résultat avant impôt	(22)		45	
Impôt sur les bénéfices				
Impôt à taux normal	(7)	34,43	15	34,43
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations	(23)	107,9	—	0,8
Éléments augmentant la charge fiscale :				
– Différences permanentes	41	(193,1)	(1)	(2,4)
– Impôt local et impôts anticipés à l'étranger	15	(68,6)	16	34,9
Éléments diminuant la charge fiscale :				
– Changement du taux d'imposition	(14)	63,9	10	21,2
– Opérations imposées à taux réduit en France	(2)	8,4	(6)	(12,6)
– Ajustements au titre des exercices antérieurs	7	(30,9)	53	115,3
– Ecart temporels non présentés sur les impôts différés	—	—	—	—
– Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	—	1,3	(24)	(52,5)
Au 31 décembre	17	(77,1)	63	138,5

Le taux effectif d'impôt pour 2019, qui s'élève à (77,1) % alors que le taux d'imposition en France est de 34,43 %, s'explique essentiellement par les différences permanentes (dont l'impact du Fonds de Résolution Unique et de la provision pour dépréciation du goodwill non déductibles) compensées partiellement par l'impôt des succursales d'HSBC France calculé à un taux inférieur à 34,43 %.

Impôts différés

	2019			2018		
	Impôt différé actif €m	Impôt différé passif €m	Total €m	Impôt différé actif €m	Impôt différé passif €m	Total €m
Différences temporaires :						
– engagements de retraite	37	1	38	33	1	34
– crédit-bail	(5)	(2)	(7)	(5)	(2)	(7)
– réévaluation des immobilisations	(8)	—	(8)	(8)	—	(8)
– autres différences temporaires	163	(174)	(11)	136	(154)	(18)
– déficits reportables	42	—	42	—	—	—
Au 31 décembre	229	(175)	54	156	(155)	1

Le montant d'impôt différé dans la rubrique "autres différences temporaires" concerne essentiellement les impôts différés actifs sur la variation de juste valeur des émissions de *Covered Bonds* et sur les dérivés et les impôts différés passifs sur la PVIF.

Evolution des impôts différés actifs / (passifs) nets

	Engagements de retraite	Provisions sur prêts douteux	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles		Autres ¹	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs	33	22	(3)	(4)	108	156	
Passifs	1	—	(15)	—	(141)	(155)	
Au 1^{er} janvier 2019	34	22	(18)	(4)	(33)	1	
Compte de résultat	(1)	—	—	15	14	28	
Autres éléments du résultat global	5	—	(7)	—	19	17	
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	
Ecart de change et autres mouvements	—	—	—	—	8	8	
Au 31 décembre 2019	38	22	(25)	11	8	54	
Actifs ²	37	22	(6)	11	165	229	
Passifs ²	1	—	(19)	—	(157)	(175)	
Actifs	35	19	(25)	(4)	200	225	
Passifs	1	—	(18)	—	(135)	(152)	
Au 1 ^{er} janvier 2018	36	19	(43)	(4)	65	73	
Compte de résultat	—	(16)	—	—	29	13	
Ajustements liés à la transition IFRS 9	1	19	13	—	(15)	18	
Autres éléments du résultat global	(3)	—	12	—	(112)	(103)	
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	
Ecart de change et autres mouvements	—	—	—	—	—	—	
Au 31 décembre 2018	34	22	(18)	(4)	(33)	1	
Actifs ²	33	22	(3)	(4)	108	156	
Passifs ²	1	—	(15)	—	(141)	(155)	

1 Le montant d'impôt différé dans la rubrique "Autres" se compose essentiellement pour les impôts différés actifs de la variation de juste valeur des émissions de *Covered Bonds* et des dérivés et pour les impôts différés passifs de la PVIF.

2 Après la compensation des soldes au sein des pays, les soldes tels que publiés dans les comptes sont les suivants : impôts différés actifs de 229 millions EUR (2018 : 156 millions EUR) ; et des impôts différés passifs à hauteur de (175) millions EUR (2018 : (155) millions EUR).

CVAE

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale ("CET") composée de la cotisation foncière des entreprises ("CFE") assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ("CVAE") assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 1,54 % de la VA de l'année N).

HSBC France a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application de la norme IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.

Depuis 2014, la CVAE est classée dans la ligne "Impôt sur les bénéfices". L'impact de cette décision est la comptabilisation, en 2019, d'une charge de 16,7 millions EUR (2018 : 16,3 millions EUR) sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'un produit d'impôt différé de +3 millions EUR (2018 : -0,8 million EUR).

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été supprimé en 2019.

En conséquence, le groupe HSBC France n'a bénéficié d'aucun crédit d'impôt au titre du dispositif CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) au cours de l'exercice 2019 (en 2018 : 7,5 millions EUR).

9 Dividendes

Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	2019		2018	
	Par action €	Total €m	Par action €	Total €m
Dividendes versés sur les actions ordinaires				
Au titre des exercices précédents				
- dividende exceptionnel	-	-	-	-
- dividende versé	-	-	0,69	47
Au titre de l'exercice en cours				
- premier acompte sur dividende	-	-	-	-
Total des dividendes versés sur les actions ordinaires	-	-	0,69	47
Total des coupons sur les titres de capital classés dans les capitaux propres		21		15

Dividendes au titre de l'exercice 2019

Le Conseil d'Administration du 18 février 2020 a proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2020 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2019.

Dividendes au titre de l'exercice 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2019 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 19 février 2019 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2018.

Dividende par action au titre des exercices 2019 et 2018

	2019	2018
	€	€
Dividende par action ¹	-	-

¹ Les coupons payés sur les autres instruments de fonds propres ne sont pas inclus dans le calcul du dividende par action.

Autres fonds propres

HSBC France a augmenté en 2019 ses fonds propres complémentaires de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 - AT1*) d'un montant de 250 millions EUR en émettant un emprunt perpétuel souscrit par HSBC Bank plc remboursable par HSBC France à toute date de paiement d'intérêts après la période de 5 ans suivant la date d'émission.

Total des coupons sur instruments classés en Autres fonds propres¹

	Première date de remboursement optionnel	2019	2018
		€m	€m
Titres de capital subordonnés			
- 200 millions EUR émis à un taux de 4,56 %	Mai 2022	9	9
- 300 millions EUR émis à un taux de 4 %	Mars 2023	12	6
- 250 millions EUR émis à un taux de 3,46 %	Décembre 2024	-	-
Total		21	15

¹ Les coupons sont versés semestriellement pour les instruments classés en Autres fonds propres.

10 Résultat par action

Le résultat par action ordinaire a été calculé en divisant le résultat de (39) millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, soit 92 571 906 actions (au 31 décembre 2018 : le résultat était de (17) millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 69 531 366).

Le résultat par action après dilution a été calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 92 571 906 actions (69 531 366 actions au 31 décembre 2018). Au 31 décembre 2019, aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise.

Résultat par action et résultat par action après dilution

	2019			2018		
	Résultat net	Nombre d'actions	Par action	Résultat net	Nombre d'actions	Par action
	€m	(millions)	€	€m	(millions)	€
Résultat par action	(39)	93	(0,41)	(17)	70	(0,24)
Résultat par action après dilution	(39)	93	(0,41)	(17)	70	(0,24)

11 Portefeuille de transaction (Actif)

	2019	2018
	€m	€m
Bons du Trésor et assimilés	1 427	1 457
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 409	15 509
Titres de participation	—	—
Titres de transaction	14 836	16 966
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	—
Prêts et créances sur la clientèle	—	—
Au 31 décembre	14 837	16 966

12 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, une détermination ou une validation indépendante de ces prix est appliquée. Sur les marchés inactifs, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le groupe utilise des sources alternatives d'informations de marché pour valider la juste valeur des instruments financiers en privilégiant les données les plus pertinentes et les plus fiables. A ce titre, les facteurs qui seront entre autres considérés sont les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- le degré de comparabilité avec des instruments financiers existants ;
- le degré de cohérence des différentes sources utilisées ;
- le processus mis en œuvre par le fournisseur de données pour déterminer celles-ci ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêt du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut inclure, le cas échéant, la mise en place ou à la validation d'un modèle indépendant de valorisation, de données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée dans le respect de la hiérarchie suivante :

- "Level 1" – Cotation de marché : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif auquel le groupe a accès à la date de détermination de la juste valeur.
- "Level 2" – Evaluation utilisant des données de marché observables : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- "Level 3" – Evaluation utilisant des données de marché non observables : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide.

Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

Instruments financiers évalués à la juste valeur et bases d'évaluation

	Techniques d'évaluation			Contreparties HSBC			
	Level 1 – Cotation de marché €m	Level 2 – Utilisation de données de marché observables €m	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables €m	Total contreparties externes €m	Montants avec des entités du Groupe HSBC €m	Dont Level 3 €m	Total €m
Au 31 décembre 2019							
Actifs							
Portefeuille de transaction	13 461	1 373	2	14 836	1	–	14 837
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	9 717	1 197	786	11 700	257	–	11 957
Instruments dérivés	27	28 197	442	28 666	17 058	328	45 724
Actifs financiers à la juste valeur	–	–	–	–	–	–	–
Investissements financiers	16 518	–	16	16 534	447	–	16 981
Passifs							
Portefeuille de transaction	23 249	13	–	23 262	–	–	23 262
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	7 531	11 115	307	18 953	–	–	18 953
Instruments dérivés	20	27 955	130	28 105	17 010	469	45 115
Au 31 décembre 2018							
Actifs							
Portefeuille de transaction	16 831	133	2	16 966	–	–	16 966
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	9 117	163	593	9 873	622	184	10 495
Instruments dérivés	25	16 796	335	17 156	14 621	280	31 777
Actifs financiers à la juste valeur	–	–	–	–	–	–	–
Investissements financiers	16 070	–	13	16 083	413	–	16 496
Passifs							
Portefeuille de transaction	23 125	–	–	23 125	20	–	23 145
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	5 287	9 005	292	14 584	–	–	14 584
Instruments dérivés	4	17 252	67	17 323	13 975	368	31 298

Transferts entre les Levels 1 et 2 de juste valeur

	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers €m	Titres de transaction €m	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur €m	Produits dérivés actifs €m	Titres de transaction €m	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur €m	Produits dérivés passifs €m
Au 31 décembre 2019							
Transfert de Level 1 à Level 2	–	1 046	1 187	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	–	35	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2018							
Transfert de Level 1 à Level 2	–	–	–	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	–	–	–	–	–	–	–

Les transferts de Level 1 à Level 2 effectués en 2019 correspondent à une revue de la classification de certains instruments.

Ajustements de juste valeur

Des ajustements de juste valeur sont reconnus lorsque HSBC France identifie des facteurs supplémentaires qui seraient pris en compte par un acteur du marché et qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation.

Les variations du niveau d'ajustement de juste valeur ne se traduisent pas nécessairement par la comptabilisation de pertes ou profits dans le compte de résultat. Ainsi l'amélioration de certains modèles peut conduire à l'abandon de certains ajustements.

Notes annexes aux comptes consolidés

Bid-offer

IFRS 13 nécessite l'utilisation de prix à l'intérieur de la fourchette *bid-offer* (ou acheteur/vendeur) considéré comme le plus représentatif de la juste valeur. Les modèles de valorisation donnent en général des valeurs correspondant à la moyenne du marché. L'ajustement *bid-offer* correspond au coût qui serait supporté si la quasi-totalité des risques résiduels de marché étaient neutralisés *via* l'utilisation d'instruments de couverture ou le dénouement des positions.

Incertitude

Certaines données peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et/ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. Pour l'instrument financier ou le paramètre de marché, une série de valeurs est alors possible et un ajustement peut s'avérer nécessaire afin de refléter la possibilité que lors de l'évaluation à la juste valeur de l'instrument financier, les acteurs du marché adoptent une approche plus conservatrice sur les paramètres incertains et/ou sur les hypothèses considérés par le modèle de valorisation.

Credit Valuation Adjustment (ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA"))

L'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie est un ajustement de l'estimation de valeur des produits dérivés de gré à gré destiné à prendre en compte la probabilité de défaut de la contrepartie et que le groupe ne perçoive pas l'intégralité de la valeur de marché de ces transactions.

Debit Valuation Adjustment (ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie propre à HSBC ("DVA"))

La DVA est un ajustement de juste valeur des produits dérivés de gré à gré destiné à refléter la probabilité de défaut du groupe HSBC France ou qu'il ne paie pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions.

Funding fair value adjustment (ajustement de la juste valeur de financement ("FFVA"))

La FFVA est calculée en appliquant les niveaux de financement futurs à l'exposition future de financement attendue pour la partie des dérivés de gré à gré non garantie par un appel de marge. L'exposition future de financement est calculée selon une méthode de simulation, le cas échéant, et est ajustée pour tenir compte d'événements qui pourraient mettre fin au risque, tels que le défaut de paiement de HSBC ou de la contrepartie. Les FFVA et DVA sont calculés indépendamment.

Limites du modèle

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques du marché. Par ailleurs, les marchés évoluent et les modèles peuvent devoir être ajustés pour intégrer l'ensemble des caractéristiques significatives du marché dans les conditions actuelles. Le groupe procède alors à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day 1)

HSBC France procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle se base sur une ou plusieurs données de marché inobservables.

Level 3 détaillé

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3

	Actifs					Passifs			
	Investissements financiers	Titres de transaction	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	Dérivés	Total actifs	Titres de transaction	Instrument s financiers désignés dès l'origine à la juste valeur		Total passifs
							Dérivés	Total	
€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Investissements en <i>private equity</i>	13	-	468	-	481	-	-	-	-
Titres adossés à des actifs (ABS)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres structurés	-	2	-	-	2	-	307	-	307
Dérivés	-	-	-	442	442	-	-	130	130
Autres	3	-	318	-	321	-	-	-	-
Filiales du Groupe HSBC	-	-	-	328	328	-	-	469	469
Au 31 décembre 2019	16	2	786	770	1 574	-	307	599	906
Investissements en <i>private equity</i>	10	-	355	-	365	-	-	-	-
Titres adossés à des actifs (ABS)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres structurés	-	2	-	-	2	-	292	-	292
Dérivés	-	-	-	335	335	-	-	67	67
Autres	3	-	238	-	241	-	-	-	-
Filiales du Groupe HSBC	-	-	184	280	464	-	-	368	368
Au 31 décembre 2018	13	2	777	615	1 407	-	292	435	727

Investissements de l'activité de capital risque

En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps*

de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques de marché peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de consensus de marché. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées de *level* 3 dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés. Parmi les paramètres non observables, nous pouvons mentionner la volatilité et la corrélation à long terme entre le prix des actions, le niveau des taux d'intérêt et des taux de change.

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3

	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers	Titres de transaction	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	Produits dérivés actifs	Titres de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs
Au 1^{er} janvier 2019	13	2	777	615	-	292	435
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	-	(2)	32	179	-	5	132
- résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	-	(2)	-	179	-	-	132
- résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-
- variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	32	-	-	5	-
- résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	-	-	-	-	-	-	-
- pertes de crédit attendues et autres dépréciations et provisions pour risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-
- gains à la juste valeur transférés dans le compte de résultat à la cession	-	-	-	-	-	-	-
- différences de change	-	-	-	-	-	-	-
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
- investissements financiers : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-
- couverture des flux de trésorerie : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-
- différences de change	-	-	-	-	-	-	-
Achats	3	2	291	1	-	139	45
Emissions	-	-	-	-	-	42	-
Ventes	-	-	(28)	-	-	(170)	-
Arrivées à échéance	-	-	(286)	(11)	-	23	(13)
Sorties	-	-	-	(25)	-	(41)	(6)
Entrées	-	-	-	11	-	17	6
Au 31 décembre 2019	16	2	786	770	-	307	599
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	-	-	48	183	-	18	127
- gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	-	-	-	183	-	-	127
- variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	48	-	-	18	-
- pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-

Notes annexes aux comptes consolidés

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3 (suite)

	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers	Titres de transaction	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	Produits dérivés actifs	Titres de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs
1 ^{er} janvier 2018 ¹	10	2	955	679	-	268	497
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	-	-	(13)	(48)	-	(27)	(33)
- résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	-	-	-	(48)	-	(27)	(33)
- résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-
- variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	55	-	-	-	-
- résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	-	-	-	-	-	-	-
- pertes de crédit attendues et autres dépréciations et provisions pour risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-
- gains à la juste valeur transférés dans le compte de résultat à la cession	-	-	-	-	-	-	-
- différences de change	-	-	(68)	-	-	-	-
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	1	-	-	-	-	-	-
- investissements financiers : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	1	-	-	-	-	-	-
- couverture des flux de trésorerie : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-
- gains liés à la variation de juste valeur transférés au compte de résultat à la cession	-	-	-	-	-	-	-
- différences de change	-	-	-	-	-	-	-
Achats	2	-	180	16	-	64	6
Emissions	-	-	-	-	-	15	-
Ventes	-	-	(25)	-	-	-	-
Arrivées à échéance	-	-	(320)	(13)	-	(17)	1
Sorties	-	-	-	(20)	-	(11)	(58)
Entrées	-	-	-	1	-	-	22
Au 31 décembre 2018	13	2	777	615	-	292	435
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	1	-	-	(47)	-	(24)	(30)
- gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	1	-	-	(47)	-	(24)	(30)
- résultat net des autres instruments financiers à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-

1 La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France, dont les impacts sont présentés dans les mouvements de l'exercice.

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables à des hypothèses alternatives probables raisonnables

La juste valeur des instruments financiers est parfois évaluée sur la base de techniques d'évaluation qui comportent des hypothèses qui ne sont pas étayées par les prix des opérations de marché observables sur les mêmes instruments et ne se fondent donc pas sur des données de marché observables.

Le tableau ci-après montre la sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables.

	Comptabilisés en perte ou profit		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Favorables €m	Défavorables €m	Favorables €m	Défavorables €m
2019				
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	47	(28)	1	(1)
Titres adossés à des actifs (ABS)	-	-	-	-
Titres structurés	1	(1)	-	-
Dérivés	10	(10)	-	-
Autres portefeuilles	2	(5)	-	(3)
Filiales du Groupe HSBC	16	(16)	-	-
Au 31 décembre 2019	76	(60)	1	(4)
2018				
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	35	(26)	1	(1)
Titres adossés à des actifs (ABS)	-	-	-	-
Titres structurés	1	(1)	-	-
Dérivés	6	(6)	-	-
Autres portefeuilles	2	(4)	-	(3)
Filiales du Groupe HSBC	12	(12)	-	-
Au 31 décembre 2018	56	(49)	1	(4)

Les variations favorables et défavorables sont calculées sur la base des changements de valeur de l'instrument, obtenus en faisant varier les niveaux des paramètres non observables à l'aide de techniques statistiques. Lorsque les paramètres ne se prêtent pas à une analyse statistique, l'évaluation de l'incertitude repose sur l'exercice du jugement.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de Level 3

Le tableau suivant énumère les principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de *Level 3*, et indique la gamme des données utilisées au 31 décembre 2019. Les catégories des données d'entrée non observables sont décrites plus en détail ci-après.

Notes annexes aux comptes consolidés

Informations quantitatives concernant des données de marché inobservables dans les évaluations de niveau 3

	Juste Valeur ¹		Méthode d'évaluation	Principales données non observables	Gamme complète des données		Cœur des données	
	Actifs €m	Passifs €m			Basse %	Haute %	Basse %	Haute %
Au 31 décembre 2019								
<i>Private equity</i> y compris les investissements stratégiques	481	—	Voir les notes ci-dessous	Voir les notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs (ABSs) :								
– CLO/CDO ²	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	n/a	n/a	n/a	n/a
– Autres ABSs	—	—						
Produits structurés :								
– Obligations indexées sur des actions	—	224	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—	—	—
– Titres indexés sur des fonds	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des fonds	—	—	—	—
– Titres exposés au risque de change	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—	—	—
– Autres	2	83						
Dérivés :								
Dérivés de taux :								
– <i>Swaps</i> de titrisation	139	1	Modèle DCF ³	Taux de remboursement anticipé	50	50	50	50
– Options sur <i>swaps</i> longue durée	500	433	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	16	36	18	31
– Autres	82	140						
Dérivés de change :								
– options	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité de change	9	11	9	11
Dérivés actions :								
– options longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—	—	—
– autres	49	25						
Dérivés de crédit :								
– autres	—	—						
Autres portefeuilles ⁴	321	—						
Total Level 3	1 574	906						
Au 31 décembre 2018								
<i>Private equity</i> y compris les investissements stratégiques	365	—	Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs (ABSs) :								
– CLO/CDO ²	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	n/a	n/a	n/a	n/a
– Autres ABSs	—	—						
Produits structurés :								
– Obligations indexées sur des actions	—	277	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—	—	—
– Titres indexés sur des fonds	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des fonds	—	—	—	—
– Titres exposés au risque de change	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—	—	—
– Autres	2	15						
Dérivés :								
Dérivés de taux :								
– <i>Swaps</i> de titrisation	129	4	Modèle DCF ³	Taux de remboursement anticipé	50	50	50	50
– Options sur <i>swaps</i> longue durée	383	325	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	16	33	18	30
– Autres	78	77						
Dérivés de change :								
– options	16	16	Modèle de valorisation	Volatilité de change	8	14	9	14
Dérivés actions :								
– options longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—	—	—
– autres	9	13						
Dérivés de crédit :								
– autres	—	—						
Autres portefeuilles ⁴	425	—						
Total Level 3	1 407	727						

1 Y compris les montants Level 3 avec des entités du Groupe HSBC.

2 Collateralised loan obligation/collateralised debt obligation (*Option de prêt collatéralisé/Obligation collatéralisée adossée à des emprunts*).

3 Discounted cash flow (*actualisation des flux de trésorerie*).

4 Les autres portefeuilles comprennent les encours des prêts qui ont échoué au test SPPI (*Solely Payment of Principal and Interests*).

Investissements de l'activité de capital risque, y compris les investissements stratégiques

Etant donné que l'investissement doit être analysé de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence à des données de marché significatives inobservables.

Taux de remboursement anticipé sur les actifs en Level 3

Les taux de remboursement anticipé varient en fonction de la nature du portefeuille de prêts, et des conditions de marché futures anticipées. Par exemple, une augmentation du taux de remboursement anticipé sera généralement anticipée en cas de hausse des taux d'intérêt. Les taux de remboursement anticipé peuvent être estimés à partir de divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques, les modèles macroéconomiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variabilité future anticipé d'un prix de marché. Elle varie selon le marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. La volatilité non observable est alors estimée à partir de données observables. Par exemple, les volatilités à long terme peuvent être extrapolées à partir des volatilités à court terme.

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'inter-dépendance qui existe entre deux prix du marché. La corrélation est un nombre compris entre -1 et +1. Une corrélation positive signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans la même direction, une corrélation de +1 indiquant qu'ils varient toujours dans la même direction. Une corrélation négative signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans des directions opposées, une corrélation de -1 indiquant qu'ils varient toujours dans des directions opposées.

Il se peut qu'une corrélation soit non observable. Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir d'un ensemble de données, dont les services de fourniture de consensus de marché, des prix exécutés par HSBC, les corrélations de substitution et l'examen des relations historiques entre prix.

Spread de crédit

Le *spread* de crédit est la prime au-dessus d'un taux d'intérêt de référence qui est requise par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le *spread* de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux futurs flux de trésorerie, ce qui diminue la valeur d'un actif. Les *spreads* de crédit peuvent être obtenus implicitement à partir des prix du marché. Il se peut que les *spreads* de crédit soient non observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que les données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes l'une de l'autre. Comme indiqué ci-dessus, il est possible de corréler des variables de marché. Cette corrélation reflète généralement comment les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macroéconomiques ou autres.

13 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et base d'évaluation

	Juste valeur				Total €m
	Valeur comptable €m	Level 1 – Cotation de marché €m	Level 2 –	Level 3 –	
			Utilisation de données de marché observables €m	Utilisation de données de marché non observables €m	
Au 31 décembre 2019					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 798	–	6 800	–	6 800
Prêts et créances sur la clientèle	56 956	–	–	57 037	57 037
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	45 973	–	45 973	–	45 973
Investissements financiers	6	–	–	6	6
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	12 113	–	12 113	–	12 113
Comptes créditeurs de la clientèle	57 550	–	57 545	–	57 545
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	20 213	–	20 213	–	20 213
Dettes représentées par un titre	9 782	–	9 782	–	9 782
Dettes subordonnées ¹	1 376	–	1 429	–	1 429
Au 31 décembre 2018					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 197	1	6 096	101	6 198
Prêts et créances sur la clientèle	46 997	–	–	47 033	47 033
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	32 835	–	32 835	–	32 835
Investissements financiers	6	–	–	6	6
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	10 828	–	10 828	–	10 828
Comptes créditeurs de la clientèle	41 906	–	41 901	–	41 901
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	18 921	–	18 921	–	18 921
Dettes représentées par un titre	2 472	–	2 472	–	2 472
Dettes subordonnées	876	–	876	–	876

¹ En 2019, HSBC France a émis deux dettes subordonnées Tier 2 souscrites par HSBC Bank plc pour un montant de 400 millions EUR et 100 millions EUR. Les deux émissions correspondent à des emprunts subordonnés à taux variable, avec une maturité à 10 ans.

Valorisation

La mesure de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC France du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou à payer sur le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants à un marché. Elle ne prend pas en compte les bénéfices économiques ni les coûts susceptibles d'intervenir dans les flux de trésorerie des instruments concernés sur leur durée de vie attendue. Les méthodes et hypothèses de valorisation utilisées par HSBC France peuvent différer de celles d'autres établissements lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observable.

Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est déterminée en fonction des cours de marché. La juste valeur des investissements financiers non cotés est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation incorporant les prix et les flux de revenus futurs de titres cotés équivalents.

Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

La juste valeur des prêts et avances est fondée sur des transactions de marché observables, lorsqu'elles sont disponibles. En leur absence, la juste valeur est estimée en utilisant des modèles de valorisation qui utilisent de nombreuses hypothèses. Ces hypothèses peuvent comprendre des estimations de valeur faites par des courtiers indépendants qui reflètent les activités d'échange de gré à gré, des modèles d'actualisation des flux futurs de trésorerie utilisant des hypothèses que HSBC estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché pour valoriser de tels prêts ; et des données d'échange d'autres acteurs du marché qui incluent des échanges primaires et secondaires observés.

Les prêts sont groupés dans des ensembles homogènes selon leurs caractéristiques. La ventilation d'un portefeuille de prêts prend en compte tous les facteurs matériels, comme l'ancienneté, la période d'origination, des estimations des taux d'intérêts futurs, la chronique de remboursement anticipé, le taux de défaillance, le rapport prêt-valeur ("Loan to Value" ou LTV), la qualité de la garantie, la probabilité de défaut et les notes internes de risque de crédit.

La juste valeur d'un prêt reflète à la fois les dépréciations des prêts à la date du bilan au 31 décembre et les estimations des attentes des acteurs du marché concernant les pertes de crédit attendues, et l'impact sur la juste valeur de la réévaluation entre la date d'octroi du prêt et la date du bilan de l'exercice.

Dépôts par établissements de crédit et comptes clients

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour des dépôts à maturités similaires. La juste valeur d'un dépôt remboursable sur demande est approximée par sa valeur comptable.

Dettes représentées par un titre et passifs sous-jacents

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des prix de marché cotés à la date du bilan lorsqu'ils sont disponibles, ou bien sur la base de prix de marché cotés pour des instruments similaires.

Opérations de mise et de prise en pension – hors trading

Les justes valeurs sont estimées en utilisant l'actualisation des flux de trésorerie, en appliquant les taux actuels. Les justes valeurs se rapprochent de la valeur comptable car leurs soldes sont en général à court terme.

14 Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat

	2019			2018		
	Évalués à la juste valeur	Obligatoirement mesurés à la juste valeur	Total	Évalués à la juste valeur	Obligatoirement mesurés à la juste valeur	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Titres	–	11 639	11 639	–	10 073	10 073
– obligations et autres titres à revenus fixes	–	2 896	2 896	–	3 015	3 015
– actions et autres titres à revenus variables	–	8 743	8 743	–	7 058	7 058
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	–	318	318	–	422	422
Autres	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre	–	11 957	11 957	–	10 495	10 495

15 Instruments dérivés

Le tableau ci-après présente, par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

Montants des contrats notionnels et juste valeur des dérivés par type de contrat détenus par HSBC France

	Montants notionnels des contrats			Juste valeur – Actifs			Juste valeur – Passifs		
	Transaction	Couverture	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Change	449 934	8	6 251	1	6 252	5 963	–	5 963	
Taux d'intérêt	3 692 489	17 299	44 047	3	44 050	43 767	63	43 830	
Actions	26 896	–	309	–	309	187	–	187	
Dérivés de crédit	11 622	–	165	–	165	187	–	187	
Matières premières et autres	120	–	1	–	1	1	–	1	
Total brut	4 181 061	17 307	50 773	4	50 777	50 105	63	50 168	
Compensations (Note 29)					(5 053)			(5 053)	
Au 31 décembre 2019	4 181 061	17 307	50 773	4	45 724	50 105	63	45 115	
Change	181 800	8	3 637	1	3 638	3 508	–	3 508	
Taux d'intérêt	3 436 035	13 460	40 577	75	40 652	40 122	131	40 253	
Actions	4 506	–	81	–	81	116	–	116	
Dérivés de crédit	534	–	–	–	–	15	–	15	
Matières premières et autres	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total brut	3 622 875	13 468	44 295	76	44 371	43 761	131	43 892	
Compensations (Note 29)					(12 594)			(12 594)	
Au 31 décembre 2018	3 622 875	13 468	44 295	76	31 777	43 761	131	31 298	

Les montants des contrats notionnels des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants de risques.

Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par le groupe HSBC France sur les produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction. Les positions résultent de l'activité avec les clients, notamment la demande raisonnablement attendue à court terme des clients et de la gestion de la couverture des positions.

Notes annexes aux comptes consolidés

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Solde non amorti des instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

	2019	2018
	€m	€m
Solde non amorti au 1^{er} janvier	3	3
Nouvelles opérations	—	—
Intégration dans le compte de résultat sur la période :	—	—
– amortissement	—	—
– paramètres inobservables devenus observables	—	—
– échéance, fin ou dérivés de compensation	—	—
Différence de change	—	—
Autre	—	—
Solde non amorti au 31 décembre	3	3

Comptabilité de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent au groupe d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par le groupe HSBC France correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de titres du portefeuille et de prêts ou emprunts à taux fixe. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 3 millions EUR à l'actif et 62 millions EUR au passif (au 31 décembre 2018 : 19 millions EUR à l'actif et 118 millions EUR au passif).

Instruments de couverture par risque couvert

Risque couvert	Instrument de couverture				
	Valeur comptable			Présentation du bilan	Variations de la juste valeur
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs		
€m	€m	€m	Dérivés	€m	
Taux d'intérêt ²	12 199	3	62	Dérivés	(60)
Au 31 décembre 2019	12 199	3	62		(60)
Devise	8	1	—	Dérivés	1
Taux d'intérêt ²	8 746	18	118	Dérivés	76
Au 31 décembre 2018	8 754	19	118		77

1 Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants à risque.

2 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Éléments couverts par risque couvert

	Éléments couverts					Inefficacité		
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de juste valeur de la couverture inclus dans la valeur comptable		Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur ¹	Intégré dans le compte de résultat	Présentation dans le compte de résultat
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs				
Risque couvert	€m	€m	€m	€m		€m	€m	
					Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	42		
	3 474	—	93	—				
					Prêts et créances sur les établissements de crédit	2		
Taux d'intérêt ²	2	—	2	—			1	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
					Prêts et créances sur la clientèle	17		
	925	—	7	—				
	—	325	—	—	Dettes émises	—		
	—	2 605	—	34	Dettes envers les établissements de crédit	—		
Au 31 décembre 2019	4 401	2 930	102	34		61	1	

	Éléments couverts					Inefficacité		
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de juste valeur de la couverture inclus dans la valeur comptable		Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur ¹	Intégré dans le compte de résultat	Présentation dans le compte de résultat
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs				
Risque couvert	€m	€m	€m	€m		€m	€m	
					Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(60)		
	3 300	—	—	—				
					Prêts et avances sur la clientèle	(1)		
Taux d'intérêt ²	935	—	—	—			2	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
	—	—	—	—	Dettes émises	—		
	—	4 136	—	39	Dettes envers les établissements de crédit	(13)		
Au 31 décembre 2018	4 235	4 136	—	39		(74)	2	

1 Pris en compte dans les tests d'efficacité de la couverture; comprend intégralement la variation de juste valeur de l'instrument de couverture.

2 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Couvertures de flux de trésorerie

Le groupe HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent des intérêts à taux variables ou qui pourraient être refinancés ou réinvestis aux conditions de marché dans le futur. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents dont les défauts de paiement et des modélisations de remboursements anticipés. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie.

La documentation de la qualification des relations de macro-couverture fera l'objet d'un suivi attentif au cours de l'exercice 2020 dans le cadre de la transition des indices Euribor et Eonia.

Instruments de couverture par risque couvert

	Instrument de couverture				Élément couvert		Inefficacité	
	Valeur comptable			Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur ²	Variation de la juste valeur	Intégré dans le compte de résultat	Présentation dans le compte de résultat
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs					
Risque couvert	€m	€m	€m		€m	€m	€m	
Devise	—	—	—	Dérivés	—	—	—	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	5 100	—	1	Dérivés	57	—	1	
Au 31 décembre 2019	5 100	—	1		57	—	1	

1 Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture, ils ne représentent pas des montants à risque.

2 Pris en compte dans les tests d'efficacité de la couverture, comprend intégralement la variation de juste valeur de l'instrument de couverture.

Notes annexes aux comptes consolidés

Analyse des autres éléments du résultat global par type de risque

	Taux d'intérêt €m	Devise €m	Autre €m
Couverture de flux de trésorerie au 1^{er} janvier 2019	(23)	—	—
Gains/(pertes) évalués à la juste valeur	56	—	—
Gains/(pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat au regard d'éléments couverts qui ont affecté le compte de résultat	29	—	—
Impôt sur les bénéfices	(28)	—	—
Autres	—	—	—
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2019	34	—	—

Échéanciers des flux de trésorerie attendus

	3 mois ou moins €m	Plus de 3 mois et moins de 1 an €m	Plus de 1 an et moins de 5 ans €m	Plus de 5 ans €m
Exposition aux flux nets de trésorerie				
Actifs	2 602	2 602	2 602	1 155
Passifs	(2 449)	(1 599)	(1 246)	(55)
Au 31 décembre 2019	153	1 003	1 356	1 100
Exposition aux flux nets de trésorerie				
Actifs	2 272	2 272	1 922	1 300
Passifs	(2 443)	(2 353)	(1 489)	(50)
Au 31 décembre 2018	(171)	(81)	433	1 250

Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- la règle comptable de référence est la norme IFRS 9 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :
 - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement) ;
 - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2019, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 4,7 millions EUR (au 31 décembre 2018 : un passif de 6 millions EUR).

Instruments de couverture impactés par la réforme concernant l'IBOR

A la suite de la demande reçue par le Conseil de stabilité financière du G20, une revue fondamentale et une réforme des principaux taux d'intérêt de référence sont en cours à travers les principaux marchés financiers mondiaux. Cette réforme n'avait pas été envisagée lors de la publication de la norme. Par conséquent, l'IASB a publié un ensemble d'exceptions temporaires à l'application d'exigences spécifiques sur la comptabilité de couverture afin de clarifier la manière dont la norme devrait être appliquée dans ces circonstances.

Réforme sur les principaux taux d'intérêt : amendements à IFRS 9 et IAS 39 "Instruments financiers"

Des amendements à IFRS 9 et IAS 39 ont été publiés en septembre 2019 et modifient des exigences spécifiques en matière de comptabilité de couverture (les "exceptions temporaires"). A titre d'exemple, dans le cadre des exceptions temporaires, les taux interbancaires offerts ("IBOR") sont supposés pouvoir être appliqués au niveau de la comptabilité de couverture jusqu'à ce que l'incertitude soit résolue.

L'application de cet ensemble d'exceptions temporaires est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, mais son adoption anticipée est autorisée et HSBC a choisi d'appliquer ces exceptions pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. Un jugement significatif sera nécessaire pour déterminer le moment où l'incertitude devrait être résolue et par conséquent, quand les exceptions temporaires cesseront de s'appliquer. Cependant, au 31 décembre 2019, l'incertitude existe. Par conséquent, les exceptions temporaires s'appliquent à toutes les relations de comptabilité de couverture de HSBC France qui font référence à IBORs.

HSBC France a des relations de couverture comptable de flux de trésorerie et de juste valeur qui sont exposées à des différents IBORs, principalement le Libor en dollar américain, le Libor en livre sterling, l'Eonia et l'Euribor. Les dérivés, prêts, obligations et autres instruments financiers existant désignés dans ces relations et faisant référence aux IBORs passeront à de nouveaux taux sans risque (*Risk-Free Rates* "RFR") de différentes manières et à différents moments. La transition vers les RFR est suivie au sein de HSBC France, dans le but d'assurer une transition en douceur pour les relations de couverture comptable. Les problèmes spécifiques qui en découleront varieront selon les détails de chaque relation de couverture, et peuvent survenir en raison d'une évolution relative aux produits couverts, une variation des volumes attendus des produits émis, une modification des conditions contractuelles des nouveaux produits émis ou une combinaison de ces facteurs. Certaines couvertures pourraient être dé-désignées, de nouvelles relations pourraient devoir être mises en place tandis que d'autres pourraient être maintenues.

Les relations de la comptabilité de couverture qui sont affectées par l'adoption des exceptions temporaires applicables aux éléments couverts présentés au bilan en tant qu'actifs financiers désignés et obligatoirement évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, prêts et créances sur la clientèle, dettes représentées par un titre et dettes envers les établissements de crédit.

Les montants notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture représentent l'étendue de l'exposition au risque gérée par HSBC France qui est directement affectée par la réforme de l'IBOR et impactée par les exceptions temporaires. Les détails de celles-ci sont présentés ci-dessous.

Le calcul du taux européen au jour le jour (EONIA) a changé le 2 octobre 2019, et sera, à partir de cette date, égal au taux européen à court terme (€STR) augmenté d'une marge fixe de 8.5 points de base. Ce changement a été à l'origine d'une évolution structurelle du marché des prises et mises en pensions en France, dans lequel le taux variable au jour le jour indexé sur l'EONIA a très largement été remplacé par un taux fixe au jour le jour. Dans ce contexte, et compte tenu des travaux conduits par le normalisateur comptable, la Direction a considéré que le maintien de l'application des règles de la comptabilité de couverture aux relations de couverture existantes fondée sur les projections de mises en pensions, demeurerait la meilleure traduction comptable.

Instruments de couverture impactés par la réforme IBOR

	Instruments de couverture						Montant notionnels des contrats de couverture ¹
	Impactés par la réforme IBOR					Non impactés par la réforme IBOR	
	EUR	GBP	USD	Autres	Total		
€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Couvertures de juste valeur	11 301	29	473	—	11 803	396	12 199
Couvertures de flux de trésorerie	5 100	—	—	—	5 100	—	5 100
Au 31 décembre 2019	16 401	29	473	—	16 903	396	17 299

¹ Les montants notionnels des contrats de dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture de l'exercice ; ils ne représentent pas des montants à risque.

Des informations concernant les risques et la gouvernance mise en place pour gérer les impacts de la réforme IBOR sont disponibles dans la section Risques liés à la transition des indices de taux en pages 83 et suivantes.

16 Investissements financiers

Valeurs comptables des investissements financiers

	2019	2018
	€m	€m
Investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16 981	16 496
– bons du trésor et assimilés	498	729
– obligations et autres titres à revenu fixe	16 468	15 756
– titres de participation	15	11
– autres fonds propres	—	—
Titres de créances évalués au coût amorti	6	6
– bons du trésor et assimilés	—	—
– obligations et autres titres à revenu fixe	6	6
Au 31 décembre	16 987	16 502

Instruments de capitaux propres détenus mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	2019		2018	
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés	Juste valeur	Dividendes comptabilisés
Investissements requis par des institutions centrales	14	—	11	—
Autres	1	—	—	—
Au 31 décembre	15	—	11	—

17 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés

Actifs remis en garantie de passifs

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

Actifs financiers donnés en garantie

	2019	2018
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	1 007	1 228
Prêts et créances sur les établissements de crédit	—	32
Prêts et créances sur la clientèle	9 012	17 421
Obligations et autres titres à revenus fixes	9 624	16 429
Actions et autres titres à revenus variables	—	—
Autres actifs	12 295	4 849
Actifs donnés en garantie au 31 décembre¹	31 938	39 959

¹ Les actifs donnés en garantie présentés au 31 décembre 2018 incluent 8 107 millions EUR d'actifs faisant notamment partie du pool de surcollateralisation; en excluant ces montants, les actifs remis en garantie de passifs seraient de 31 852 millions EUR. Les montants présentés au 31 décembre 2019 n'incluent pas ces montants.

Le tableau ci-dessus représente les actifs remis en garantie des passifs financiers et notamment l'emprunt TLTRO II et des émissions de Covered Bonds. Le montant des actifs remis en garantie des passifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés comme collatéral. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations sécurisées lorsque le montant des passifs émis, plus la surcollateralisation obligatoire, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie. Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés, en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations garanties, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard, les opérations de pension livrée et les appels de marge sur dérivés.

Actifs financiers donnés en garantie que la contrepartie a le droit de vendre ou de redonner en garantie

	2019	2018
	€m	€m
Portefeuille de transaction (actif)	9 882	12 584
Investissements financiers	28	1 654
Au 31 décembre	9 910	14 238

Collatéraux acceptés en garantie d'actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 100 359 millions EUR au 31 décembre 2019 (80 784 millions EUR au 31 décembre 2018).

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 73 499 millions EUR au 31 décembre 2019 (78 791 millions EUR au 31 décembre 2018). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards d'emprunts et de prêts de titres.

Transferts d'actifs financiers

Les actifs donnés en garantis incluent les actifs transférés à des tiers sans donner lieu à décomptabilisation, et notamment les emprunts garantis (avec par exemple les Titres donnés en pensions, prêts de titres). S'agissant des titres donnés en pension, les titres demeurent au bilan de la banque et une dette correspondante représentative de l'obligation de rachat des titres à un prix déterminé à l'avance est inscrite au passif. Pendant la durée d'une transaction, HSBC France ne peut ni utiliser, ni vendre ni remettre en garantie l'actif transféré et demeure exposé au risque de taux et de crédit des actifs donnés en garantie. Les recours dont les contreparties disposent ne sont pas limités aux actifs transférés.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé :

Actifs financiers transférés ne remplissant pas les conditions pour une décomptabilisation totale et passifs financiers associés

	Valeur comptable	
	Montant des actifs	Montant des passifs associés
	€m	€m
Opérations de pension de titres	9 366	9 353
Opérations de prêt de titres	544	—
Au 31 décembre 2019	9 910	9 353
Opérations de pension de titres	14 238	14 250
Opérations de prêt de titres	5 397	5 397
Au 31 décembre 2018	19 635	19 647

18 Participations dans les entreprises liées et partenariats

Entreprises liées

Au 31 décembre 2019, le groupe HSBC France consolide par mise en équivalence trois entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

	Au 31 décembre 2019		
	Pays de constitution et lieu principal d'activité	Activité	Capital détenu par HSBC %
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	Gestion d'actifs	51 %
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	Gestion d'actifs	50 %
Service Epargne Entreprise	France	Gestion d'actifs	14,4 %

Bien que le groupe HSBC France détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Dans le cas de la société Service Epargne Entreprise développée en partenariat avec d'autres groupes, le groupe HSBC France participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

La quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence est non significative.

Partenariats

Au 31 décembre 2019, la contribution de HSBC Middle East Leasing Partnership dans le total du bilan consolidé du groupe HSBC France est de 501 millions EUR (2018 : 467 millions EUR) et de 19 millions EUR (2018 : 16 millions EUR) dans le résultat net consolidé.

19 Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite "CRD IV" ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

	Au 31 décembre 2019						Effectifs (en ETP)
	Produit Net Bancaire	Bénéfice (ou perte) avant impôt	Impôts courants	Impôts différés	Subventions publiques reçues		
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Groupe HSBC France	2 099	(22)	(45)	28	—	9 472	
France	1 686	(154)	(24)	26	—	8 085	
Belgique	9	1	—	—	—	26	
République tchèque	41	27	(5)	—	—	94	
Grèce	60	4	—	—	—	350	
Irlande	53	25	—	—	—	138	
Italie	44	10	(3)	—	—	120	
Luxembourg	60	8	(2)	—	—	271	
Pays-Bas	45	29	(7)	—	—	62	
Espagne	70	36	—	—	—	151	
Suède	—	(1)	—	—	—	6	
Royaume-Uni	—	(4)	—	—	—	2	
Pologne	29	(4)	(4)	2	—	167	
Autres	2	1	—	—	—	—	

	Au 31 décembre 2018						Effectifs (en ETP)
	Produit Net Bancaire	Bénéfice (ou perte) avant impôt	Impôts courants	Impôts différés	Subventions publiques reçues ¹		
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Groupe HSBC France	1 746	45	(77)	14	—	8 829	
France	1 667	40	(75)	14	—	8 220	
Belgique	—	—	—	—	—	—	
République Tchèque	—	—	—	—	—	—	
Grèce	57	3	(1)	—	—	365	
Irlande	8	—	—	—	—	46	
Italie	—	—	—	—	—	—	
Luxembourg	—	—	—	—	—	—	
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	
Espagne	—	—	—	—	—	—	
Suède	—	—	—	—	—	—	
Royaume-Uni	—	—	—	—	—	—	
Pologne	15	3	(1)	—	—	198	
Autres	(1)	(1)	—	—	—	—	

1 Hors crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour HSBC France.

Notes annexes aux comptes consolidés

La liste des filiales par pays détaillant les noms des implantations, nature d'activité et localisation géographique, est présentée dans la Note 36 en pages 218 à 221. Les adresses des principales implantations à l'étranger sont présentées en pages 272 et 273.

20 Entités structurées

Entités structurées consolidées par HSBC France

Total des actifs des entités structurées consolidées par le groupe HSBC France, répartis par type d'entité

	Conduits	Titrisations	Fonds gérés par le groupe HSBC France	Autres	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2019	–	100	4 923	1 398	6 421
Au 31 décembre 2018	–	100	4 182	1 869	6 151

Principes généraux

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers et conçue de telle manière que les droits de vote ou équivalents ne soient pas le facteur principal qui décide du contrôle sur l'entité, par exemple quand les droits de vote ne sont liés qu'aux activités administratives et que les activités clés ne sont dirigées que par des accords contractuels. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini.

La consolidation de ces entités structurées par HSBC France est déterminée selon les critères définis dans la Note 1.

HSBC France détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement.

Les accords conclus par le groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centrale afin de garantir le respect de leur objet et une gouvernance appropriée. Les activités des entités structurées administrées par le groupe HSBC France font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. Le groupe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le groupe ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisation

HSBC France détient des intérêts dans des véhicules de titrisation non consolidés au travers de la détention de titres émis par ces entités.

Fonds gérés par le groupe HSBC France

Le groupe HSBC France met en place et gère des OPCVM monétaires et non monétaires, afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lorsque HSBC France intervient en tant que principal et non en tant qu'agent, HSBC France contrôle et consolide lesdits fonds.

Le groupe HSBC France, en tant que gestionnaire de fonds, peut être amené à percevoir des commissions de gestion et de performance sur les actifs sous gestion. Certaines parts de ces fonds peuvent également être détenues par le groupe HSBC France.

Fonds non gérés par le groupe HSBC France

Le groupe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers pour répondre aux besoins de l'activité et à ceux des clients.

Entités structurées sponsorisées par HSBC France

Les actifs transférés à ces entités de même que les revenus perçus de ces entités en 2019 et 2018 ne sont pas significatifs.

Autres

HSBC France conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, lors de financements d'actifs et financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

Entités structurées non consolidées par le groupe HSBC France

La notion "d'entités structurées non consolidées" se réfère à l'ensemble des entités structurées non contrôlées par le groupe HSBC France. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le groupe HSBC France entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente le total actif des entités structurées non consolidées dans lesquelles le groupe HSBC France détient un intérêt à la date du reporting, ainsi que l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte attribuable à cet intérêt.

Nature et risques liés aux intérêts de HSBC France dans les entités structurées non consolidées

	Titrisations	Fonds gérés par HSBC France	Fonds non gérés par HSBC France	Autres	Total
Total de la valeur de l'actif des entités (€m)					
0 – 500	–	113	110	20	243
500 – 2 000	–	30	73	–	103
2 000 – 5 000	–	5	38	–	43
5 000 – 25 000	–	–	16	–	16
Supérieure à 25 000	–	–	–	–	–
Nombre d'entités au 31 décembre 2019	–	148	237	20	405
Total de la valeur de l'actif des entités (€m)					
0 – 500	–	124	113	32	269
500 – 2 000	–	29	70	–	99
2 000 – 5 000	–	4	39	–	43
5 000 – 25 000	–	–	9	–	9
Supérieure à 25 000	–	–	–	–	–
Nombre d'entités au 31 décembre 2018	–	157	231	32	420

	€m	€m	€m	€m	€m
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	3 443	2 185	29	5 657
– actifs de transaction	–	–	–	–	–
– actifs financiers mesurés obligatoirement à la juste valeur	–	3 443	1 899	–	5 342
– prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–	–
– prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–	–
– investissements financiers	–	–	286	26	312
– dérivatives	–	–	–	3	3
– autres actifs	–	–	–	–	–
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–	–
– autres passifs	–	–	–	–	–
Autres engagements hors-bilan	–	–	–	–	–
Exposition maximale de HSBC France au 31 décembre 2019	–	3 443	2 185	29	5 657
	€m	€m	€m	€m	€m
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	3 291	1 660	57	5 008
– actifs de transaction	–	–	–	–	–
– actifs financiers mesurés obligatoirement à la juste valeur	–	3 291	1 486	–	4 777
– prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–	–
– prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–	–
– investissements financiers	–	–	174	57	231
– autres actifs	–	–	–	–	–
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–	–
– autres passifs	–	–	–	–	–
Autres engagements hors-bilan	–	–	–	–	–
Exposition maximale de HSBC France au 31 décembre 2018	–	3 291	1 660	57	5 008

L'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de la perte que le groupe HSBC France pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d'occurrence.

- Pour les engagements, garanties et contrats de *Credit Default Swap*, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au notionnel de l'instrument.
- Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au montant de l'investissement tel qu'affiché au bilan à la date de reporting.

Le montant maximum de perte potentielle du groupe HSBC France n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition du groupe HSBC France au risque de perte.

21 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

	2019	2018
	€m	€m
Écarts d'acquisition – valeur nette comptable	66	235
Valeur actualisée des contrats d'assurance existants ("PVIF")	613	500
Autres immobilisations incorporelles – valeur nette comptable ¹	314	185
Au 31 décembre	993	920

¹ Les logiciels générés en interne sont inclus dans les autres immobilisations incorporelles avec une valeur nette comptable de 302 millions EUR (2018 : 176 millions EUR). Au cours de l'année, l'amortissement des actifs incorporels s'élève à 29,6 millions EUR (2018 : 4,7 millions EUR).

Écarts d'acquisition

Analyse des mouvements des écarts d'acquisition

	2019	2018
	€m	€m
Valeurs brutes		
Au 1^{er} janvier	382	382
Différence de change	–	–
Autre	–	–
Au 31 décembre	382	382
Pertes de dépréciation cumulées		
Au 1^{er} janvier	(147)	(147)
Différence de change	–	–
Autre ¹	(169)	–
Au 31 décembre	(316)	(147)
Valeur nette comptable au 31 décembre	66	235

¹ Au cours de l'année 2019, l'écart d'acquisition de la Banque d'entreprises a fait l'objet d'une dépréciation dans sa totalité.

Tests de dépréciation

Le groupe HSBC France réalise un test annuel de dépréciation, au 1^{er} juillet de chaque année, sur les écarts d'acquisition alloués à chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »), ainsi qu'une revue trimestrielle des indices de perte de valeur. Au quatrième trimestre 2019, les données utilisées pour les tests de dépréciation les plus récents ont été revues au regard du jugement stratégique du management sur les activités. Des indices de perte de valeur ont été identifiés pour l'UGT de la Banque d'Entreprises.

Il avait été indiqué dans le Rapport semestriel au 30 juin 2019 que le résultat du test de dépréciation de la Banque d'entreprises était très sensible. Les indices de dépréciation de la Banque d'Entreprise depuis le 1^{er} juillet s'expliquent par la réduction des flux futurs de trésorerie, en partie imputable à la persistance d'un environnement de taux bas en Europe. En conséquence, un nouveau test de dépréciation a été réalisé au 1^{er} octobre 2019. Ce test a conclu en la nécessité de déprécier l'intégralité de l'écart d'acquisition de la Banque d'entreprises à hauteur de 169 millions EUR. Ce montant est comptabilisé en perte sur écart d'acquisition dans « Amortissement et dépréciation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition ».

Au 31 décembre 2019, l'exercice annuel du test de dépréciation n'a révélé aucun besoin de dépréciation pour la Gestion d'actifs.

Principales hypothèses dans le calcul de la VIU

	Ecart d'acquisition au 31 décembre 2019 ¹	Taux d'actualisation	Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale	Ecart d'acquisition au 31 décembre 2018 ¹	Taux d'actualisation	Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale
	€m	%	%	€m	%	%
Banque d'entreprises	–	9,1	1,8	169	9,4	2,0
Gestion d'actifs	66	8,0	1,7	66	7,8	2,0
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listées ci-dessus	66			235		

¹ Sont inclus les fonds de commerce pour un montant de 9 millions EUR pour l'UGT Gestion d'actifs.

Au 31 décembre 2019, les écarts d'acquisition suivants sont portés par HSBC France. Le groupe HSBC France a comptabilisé une dépréciation de 169 millions EUR sur l'UGT Banque d'entreprises.

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019		
		Montant brut	Dépréciation	Montant net
	€m	€m	€m	€m
Banque d'entreprises	169	169	(169)	–
Gestion d'actifs	66	66	–	66
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listées ci-dessus	235	235	(169)	66

Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques, les portefeuilles de clientèle, cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques incluent les logiciels acquis comme ceux conçus en interne. Le coût des logiciels conçus en interne comprend tous les coûts directement imputables et nécessaires à la création, la production et la préparation des logiciels pour être prêts à fonctionner de la manière prévue par la Direction. Les coûts encourus au titre de la maintenance en cours des logiciels sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

- Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours ; et
- Les actifs incorporels à durée de vie limitée, hors valeur actualisée des contrats d'assurance à long terme en portefeuille, sont comptabilisés à leur coût retraité de l'amortissement et des pertes de dépréciation cumulées, et amortis sur leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile estimée correspond à la plus courte des deux durées de vie estimées légale et utile. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties, habituellement selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de la manière suivante :

- Marques commerciales 10 ans
- Logiciels créés entre 3 et 10 ans
- Logiciels achetés entre 3 et 10 ans
- Autres généralement 10 ans.

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

	Frais de développements informatiques internes ¹	Acquisitions de logiciels externes	Autres	Total
	€m	€m	€m	€m
Coût				
Au 1^{er} janvier 2019	184	62	15	261
Acquisitions	143	4	—	147
Cessions	(2)	—	—	(2)
Reprises de dépréciations utilisées	—	—	—	—
Ecarts de change	—	—	—	—
Autres variations	19	5	—	24
Au 31 décembre 2019	344	71	15	430
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1^{er} janvier 2019	(8)	(54)	(14)	(76)
Charges d'amortissement de l'année	(23)	(3)	—	(26)
Dépréciations de l'année	(7)	—	—	(7)
Reprises de dépréciations utilisées	—	—	—	—
Cessions	—	—	—	—
Ecarts de change	—	—	—	—
Autres variations	(5)	(2)	—	(7)
Au 31 décembre 2019	(43)	(59)	(14)	(116)
Valeur comptable au 31 décembre 2019	301	12	1	314
Coût				
Au 1^{er} janvier 2018	84	87	15	186
Acquisitions	115	4	—	119
Cessions	(23)	(30)	—	(53)
Reprises de dépréciations utilisées	—	—	—	—
Ecarts de change	—	—	—	—
Autres variations	8	1	—	9
Au 31 décembre 2018	184	62	15	261
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1^{er} janvier 2018	(18)	(80)	(14)	(112)
Charges d'amortissement de l'année	(4)	(3)	—	(7)
Dépréciations de l'année	—	—	—	—
Reprises de dépréciations utilisées	—	—	—	—
Cessions	20	30	—	50
Ecarts de change	—	—	—	—
Autres variations	(6)	(1)	—	(7)
Au 31 décembre 2018	(8)	(54)	(14)	(76)
Valeur comptable au 31 décembre 2018	176	8	1	185

¹ Concernent principalement les coûts internes de développement sur les projets liés aux initiatives stratégiques, en ce compris le projet de changement du "core banking system" pour un montant net de 168 millions EUR.

PVIF

Au sein du groupe HSBC France, l'activité d'assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value*, laquelle fournit notamment un cadre complet d'appréciation du risque et de la valorisation. La *Present Value of In-Force* ("PVIF") correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants.

Le calcul de la PVIF se fonde sur des hypothèses qui tiennent compte des risques et incertitudes de l'activité. Pour procéder à cette projection de flux de trésorerie, une série d'hypothèses concernant l'expérience future est formulée par la filiale d'assurances HSBC Assurances Vie (France), qui prend en compte les conditions locales de marché et le jugement de la Direction sur les tendances locales futures.

Variations de la PVIF

	2019	2018
	€m	€m
Au 1 ^{er} janvier	500	457
Variations de la PVIF des activités d'assurances long-terme	113	43
- vieillissement du portefeuille	(61)	(54)
- valeur de la nouvelle production	29	25
- changements d'hypothèses et autres variations	178	69
- impact des marchés	(55)	(19)
- écarts d'expérience	22	22
Au 31 décembre	613	500

La PVIF passe de 500 millions EUR au 31 décembre 2018 à 613 millions EUR au 31 décembre 2019. Cette variation positive de 113 millions EUR s'explique principalement par :

- un effet positif de la nouvelle production de l'année (+29 millions EUR) qui compense partiellement l'effet du vieillissement du portefeuille (-61 millions EUR).
- un effet positif des changements d'hypothèses et d'évolutions de modèle (+178 millions EUR) principalement lié à :
 - La signature d'un nouvel accord tripartite entre HSBC Global Asset Management (France), HSBC France et HSBC Assurances Vie (France) sur le partage des commissions des contrats en unités de comptes de la société d'assurance. Cet accord s'est traduit par un gain de la PVIF de 78 millions EUR correspondant à la projection des commissions d'assurance-vie à recevoir sur la durée de vie des contrats.
 - Au rachat des dettes subordonnées perpétuelles avant la fin de la période transitoire, date à laquelle elles ne seront plus éligibles à la couverture du besoin de capital réglementaire, décidé par le Conseil d'Administration de HSBC Assurances Vie (France) au cours du deuxième semestre 2019. Cette décision a généré un gain de 35 millions EUR de la PVIF qui représente l'arrêt du paiement des intérêts à partir de 2026.
 - A l'ajustement du mécanisme d'absorption des pertes techniques sur le fond Euro entre HSBC Assurances Vie (France) et HSBC France. Cela a généré un gain de 25 millions EUR de la PVIF qui représente la hausse mécanique des commissions futures perçues par la compagnie d'assurance sur la durée des contrats en situation de stress.
- un impact négatif (-33 millions EUR) de la somme des effets de marchés et des écarts d'expérience.

Impact sur la PVIF de modifications raisonnables des hypothèses clés¹

	2019	2018
Taux moyen pondéré sans risque	0,44%	1,52%
Taux moyen pondéré d'actualisation des profits futurs	1,27%	2,35%
Hypothèse d'inflation des frais	2,00%	1,70%

¹ Sur l'année 2019, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché utilisé dans la PVIF est de 1,27 % auquel s'ajoute une marge de 115,6 millions EUR. En 2018, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché était de 2,35 %, auquel s'ajoute une marge de risque de 94,8 millions EUR.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses économiques

Le tableau suivant montre les effets des mouvements du taux sans risque et du taux d'actualisation sur la valeur de PVIF au 31 décembre pour HSBC Assurances Vie (France).

	2019 ¹	2018 ¹
	€m	€m
+100 points de bases du taux sans risque	130	34
-100 points de bases du taux sans risque	(289)	(43)
+100 points de bases du taux d'actualisation	(7)	(23)
-100 points de bases du taux d'actualisation	8	24

¹ Les impacts sur les bénéfices sont présentés après impôt.

En raison de certaines caractéristiques des contrats, les sensibilités ne sont pas linéaires et ne peuvent donc pas être extrapolées à des niveaux supérieurs de stress. L'analyse du scénario de baisse du taux sans risque montre qu'il entraîne une baisse significative sur le rendement prospectif des investissements, et donc sur le taux de rendement des contrats d'épargne. Les sensibilités obtenues s'entendent à taux ultime inchangé et avant toute décision de gestion qui pourrait atténuer les impacts et avant tout changement dans le comportement des assurés.

Les sensibilités sur le taux ultime (EIOPA) sont mentionnées ci-après :

	Impact sur la PVIF au 31/12/2019 ¹
	€m
+ 100 points de bases du taux ultime	44
- 100 points de bases du taux ultime	(30)

¹ Les impacts sont présentés avant impôt.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses non économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF pour les assureurs vie sont calculés sur la base d'hypothèses non économiques dont la mortalité et/ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de chargement. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des bénéfices et du total des capitaux propres, au 31 décembre 2019, à des modifications raisonnables de ces hypothèses non économiques à cette date.

Le risque de mortalité et de morbidité est en général associé aux contrats d'assurance-vie. L'impact de l'accroissement de la mortalité ou de la morbidité sur le bénéfice dépend du type de risque souscrit.

La sensibilité aux taux de rachat dépend du type de contrat souscrit. Concernant les contrats d'assurance, le coût des sinistres est financé par les primes perçues tandis que les produits générés par le portefeuille de placement viennent soutenir les passifs. Concernant le portefeuille de produits d'assurance temporaire-décès, un accroissement des taux de rachat a en général un effet négatif sur le bénéfice en raison du manque à gagner sur les primes émises futures lié à ces renoncements.

Le risque de taux de chargement est l'exposition à une variation des taux de chargement. Dans la mesure où une hausse des frais ne peut être répercutée sur les assurés, tout accroissement des taux de chargement aura un impact négatif sur les bénéfices.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la PVIF :

	Impacts sur les gains/pertes au 31 décembre 2019 ¹	Impacts sur les gains/pertes au 31 décembre 2018 ¹
	€m	€m
Hausse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	(14)	(13)
Baisse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	15	14
Hausse de 10 % des taux de rachat	(21)	(26)
Baisse de 10 % des taux de rachat	24	29
Hausse de 10 % des niveaux de frais	(41)	(30)
Baisse de 10 % des niveaux de frais	41	30

¹ Les impacts sur les bénéfices sont présentés après impôt.

La variation des niveaux de frais est entièrement répercutée sur le bénéfice de l'assureur. Ainsi, une hausse des frais constitue une charge pour le résultat de l'assureur impactant négativement ses bénéfices.

L'impact des variations des taux de rachats est essentiellement expliqué par l'activité d'épargne. Pour illustration, une hausse des rachats provoque une diminution du portefeuille de contrats sous gestion et donc un effet négatif sur les bénéfices de l'assureur.

D'autres informations sont disponibles dans le chapitre Facteurs de risques, en pages 147 et suivantes.

22 Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs

	2019	2018
	€m	€m
Comptes de régularisation	649	679
Comptes de règlement	1 482	1 259
Dépôt de garantie et marge sur créances recouvrables	12 304	4 423
Endossements et effets acceptés	18	19
Part des réassureurs dans les passifs sous contrats d'assurance (Note 5)	2	2
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif (Note 6)	-	-
Autres comptes	1 190	1 168
Droits d'utilisation à l'actif ¹	200	N/A
Immobilisations corporelles ¹	975	910
Au 31 décembre	16 820	8 460

¹ La valeur nette comptable du droit d'utilisation se décompose en 264 millions EUR de valeur brute et (64) millions EUR de dotation aux amortissements et provisions. Le total des amortissements et provisions cumulés pour les immobilisations corporelles et le droit d'utilisation s'élève à (105) millions EUR.

Immobilisations corporelles et droit d'utilisation

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS, déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains non bâtis ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour

Notes annexes aux comptes consolidés

leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 25 ans. Le groupe HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

	Terrains et constructions ¹	Agencements et installations	Total
	€m	€m	€m
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1^{er} janvier 2019	793	567	1 360
Acquisitions	37	31	68
Ajustements de juste valeur	43	–	43
Cessions	(1)	(9)	(10)
Transferts	11	23	34
Ecart de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	(13)	(13)
Au 31 décembre 2019	883	599	1 482
Cumul des amortissements			
Au 1^{er} janvier 2019	(33)	(417)	(450)
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	(3)	(38)	(41)
Cessions	–	7	7
Transferts	(9)	(17)	(26)
Ecart de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	3	3
Au 31 décembre 2019	(45)	(462)	(507)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	838	137	975

Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1 ^{er} janvier 2018	773	614	1 387
Acquisitions	–	31	31
Ajustements de juste valeur	23	–	23
Cessions	(5)	(92)	(97)
Transferts	10	6	16
Ecart de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	(8)	8	–
Au 31 décembre 2018	793	567	1 360
Cumul des amortissements			
Au 1 ^{er} janvier 2018	(32)	(467)	(499)
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	(3)	(37)	(40)
Cessions	2	92	94
Transferts	–	6	6
Ecart de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	(11)	(11)
Au 31 décembre 2018	(33)	(417)	(450)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	760	150	910

1 Cette colonne comprend 16 millions EUR de terrains et immeubles loués pour lesquels les droits d'utilisation sont considérés comme suffisants pour constituer un contrôle et pour lesquels la dette de loyer est non significative. Ils sont présentés comme des actifs détenus.

23 Portefeuille de transaction (Passif)

	2019	2018
	€m	€m
Dettes envers les établissements de crédit	–	20
Comptes créditeurs de la clientèle	–	–
Autres dettes représentées par un titre	–	–
Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres	23 262	23 125
Total au 31 décembre	23 262	23 145

24 Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur

	2019 €m	2018 €m
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	86	85
Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers	15	13
Dettes représentées par un titre	18 852	14 486
Dettes subordonnées (Note 27)	—	—
Actions préférentielles	—	—
Au 31 décembre	18 953	14 584

Au 31 décembre 2019, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 628 millions EUR pour le groupe HSBC France (221 millions EUR au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait (82) millions EUR pour le groupe HSBC France (85 millions EUR au 31 décembre 2018).

En 2019, HSBC France a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global une variation de valeur négative de (167) millions EUR pour la partie afférente au pur risque de crédit (une variation de valeur positive de 210 millions EUR en 2018).

25 Comptes de régularisation et autres passifs

	2019 €m	2018 €m
Comptes de régularisation	1 123	918
Comptes de règlement	1 782	1 617
Dépôts de garantie et appels de marge	11 084	4 563
Endossements et effets acceptés	18	19
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 6)	188	165
Dettes de loyer	238	N/A
Autres passifs	2 323	1 155
Au 31 décembre	16 756	8 437

26 Provisions pour risques et charges

HSBC France comptabilise une provision dès lors que les trois éléments suivants sont réunis :

- il existe une obligation actuelle résultant d'événement(s) passé(s) ;
- il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

	Coûts de restructurations €m	Procédures judiciaires et affaires réglementaires €m	Autres provisions €m	Total €m
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)				
Au 31 décembre 2018	24	15	12	51
Dotations aux provisions	9	36	35	80
Reprises de provisions utilisées	(13)	(5)	(9)	(27)
Reprises de provisions disponibles	—	(2)	(7)	(9)
Différences de change et autres mouvements	2	—	2	4
Au 31 décembre 2019	22	44	33	99
Engagements contractuels				
Au 31 décembre 2018				24
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements				16
Transferts ¹				21
Au 31 décembre 2019				61
Total des provisions				
Au 31 décembre 2018				75
Au 31 décembre 2019				160

¹ Ce montant correspond au montant transféré suite à l'acquisition de certains actifs et passifs des succursales européennes de HSBC Bank plc au 1^{er} février 2019 et au 1^{er} mars 2019.

Notes annexes aux comptes consolidés

	Coûts de restructurations	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Autres provisions	Total
	€m	€m	€m	€m
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)				
Au 31 décembre 2017	51	26	22	99
Dotations aux provisions	1	4	14	19
Reprises de provisions utilisées	(26)	(13)	(21)	(60)
Reprise de provisions disponibles	(2)	(2)	(3)	(7)
Différences de change et autres mouvements	—	—	—	—
Au 31 décembre 2018	24	15	12	51
Engagements contractuels				
Au 31 décembre 2017				4
Impact de la transition à IFRS 9				12
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements				—
Transferts ¹				8
Au 31 décembre 2018				24
Total des provisions				
Au 31 décembre 2017				103
Au 31 décembre 2018				75

¹ Ce montant correspond au montant transféré suite à l'acquisition des activités de la succursale grecque de HSBC Bank plc le 1^{er} janvier 2018.

Des informations concernant les procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC sont décrites dans la Note 33.

27 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées dès l'origine à la juste valeur.

	2019	2018
	€m	€m
Au coût amorti	1 376	876
Désignées dès l'origine à la juste valeur (Note 24)	—	—
Au 31 décembre	1 376	876

		Valeur comptable	
		2019	2018
		€m	€m
Fonds propres de catégorie 2 émis par HSBC France			
16 millions EUR	Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable	16	16
260 millions EUR	Taux variable – échéance 2029	260	260
300 millions EUR	Taux variable – échéance 2027	300	300
300 millions EUR	Taux variable – échéance 2028	300	300
400 millions EUR	Taux variable – échéance 2029	400	—
100 millions EUR	Taux variable – échéance 2029	100	—
Total au 31 décembre		1 376	876

28 Ventilation des actifs et passifs financiers et des engagements de hors bilan par maturité

Maturité contractuelle des passifs financiers

Les soldes représentés dans cette note ne correspondent pas directement à ceux du bilan consolidé. En effet, les tableaux intègrent, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés aux paiements du principal et des coupons futurs (sauf pour les passifs de transactions et dérivés détenus à des fins de couverture).

Les passifs de transaction et les dérivés non qualifiés de couverture sont inclus dans la catégorie "à vue" et ne sont pas ventilés selon leur maturité contractuelle.

Les engagements de crédit, garanties financières et autres contrats similaires ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être appelés.

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

	2019					Total €m
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
	€m	€m	€m	€m	€m	
Dettes envers les établissements de crédit	5 895	257	2 199	3 485	502	12 338
Comptes créditeurs de la clientèle	54 280	1 513	1 734	132	89	57 748
Opérations de mise en pension – Hors <i>trading</i>	19 349	861	3	–	–	20 213
Portefeuille de transaction	23 262	–	–	–	–	23 262
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	1 035	14	2 209	9 636	7 597	20 491
Instruments dérivés	45 075	–	–	45	17	45 137
Dettes représentées par un titre	368	430	9 003	–	–	9 801
Dettes subordonnées	–	–	–	1 116	277	1 393
Autres passifs financiers	14 081	41	648	119	1 295	16 184
Sous-total	163 345	3 116	15 796	14 533	9 777	206 567
Engagements de financement et liés au crédit	89 693	–	–	–	–	89 693
Garanties financières	1 209	–	–	–	–	1 209
Total au 31 décembre 2019	254 247	3 116	15 796	14 533	9 777	297 469
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période	86 %	1 %	5 %	5 %	3 %	

	2018					Total €m
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
	€m	€m	€m	€m	€m	
Dettes envers les établissements de crédit ¹	3 798	470	322	5 198	2 085	11 873
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	36 189	1 835	3 820	32	30	41 906
Opérations de mise en pension – Hors <i>trading</i> ¹	15 662	3 059	200	–	–	18 921
Portefeuille de transaction ¹	23 145	–	–	–	–	23 145
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur ¹	14	14	222	9 391	5 425	15 066
Instruments dérivés ¹	31 206	3	162	40	34	31 445
Dettes représentées par un titre	–	–	2 472	–	–	2 472
Dettes subordonnées	–	–	–	607	286	893
Autres passifs financiers ¹	578	96	523	106	862	2 165
Sous-total¹	110 592	5 477	7 721	15 374	8 722	147 886
Engagements de financement et liés au crédit	82 774	–	–	–	–	82 774
Garanties financières	1 031	–	–	–	–	1 031
Total au 31 décembre 2018	194 397	5 477	7 721	15 374	8 722	231 691
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période	84 %	2 %	3 %	7 %	4 %	

¹ Les montants précédemment présentés dans la catégorie "à moins de 3 mois" au 31 décembre 2018 sont dorénavant répartis sur les catégories "à vue" et "à moins de 3 mois". Les données comparatives ont été modifiées.

Analyse des maturités des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-après fournissent une analyse du total des actifs et passifs par maturité contractuelle résiduelle. Les soldes d'actifs et de passifs sont inclus dans l'analyse de maturité de la manière suivante :

- Les actifs et passifs financiers sans maturité contractuelle (tels que les titres de participation) sont inclus dans la rubrique "A plus de cinq ans". Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont classés en fonction de la période contractuelle de préavis que la contrepartie. Lorsqu'il n'y a pas de période contractuelle de préavis, les contrats à durée ou échéance indéterminée sont inclus dans la rubrique "A plus de cinq ans" ;
- Les instruments financiers sont classés selon la maturité contractuelle des instruments sous-jacents et non selon la date de cession ;
- Les passifs sous contrats d'assurance sont classés dans les rubriques moins de cinq ans.

Notes annexes aux comptes consolidés

Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

	A moins d'un mois	Entre 1 mois et 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 9 mois	Entre 9 mois et 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 5 ans	Après 5 ans	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs financiers									
Caisse, banques centrales et CCP	19 463	—	—	—	—	—	—	—	19 463
Comptes d'encaissement	775	—	—	—	—	—	—	—	775
Portefeuille de transaction (actif)	14 837	—	—	—	—	—	—	—	14 837
Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur	19	3	27	64	119	235	790	10 700	11 957
Instruments dérivés	45 721	—	—	—	—	1	1	1	45 724
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 085	458	465	2	386	2 263	89	50	6 798
Prêts et créances sur la clientèle	5 619	4 871	2 218	1 461	2 005	6 236	16 924	17 622	56 956
– particuliers	849	420	524	490	557	1 903	5 176	12 251	22 170
– sociétés non financières	4 503	4 220	1 244	818	1 017	3 237	10 208	4 862	30 109
– établissements financiers non bancaires	267	231	450	153	431	1 096	1 540	509	4 677
Opérations de prise en pension – hors trading	31 762	5 705	3 415	1 357	3 224	—	510	—	45 973
Investissements financiers	293	142	943	255	431	2 241	3 538	9 144	16 987
Immobilisations corporelles et autres actifs financiers	15 004	41	190	5	74	38	71	182	15 605
Actifs financiers au 31 décembre 2019	136 578	11 220	7 258	3 144	6 239	11 014	21 923	37 699	235 075
Actifs non financiers								2 605	2 605
Total des actifs au 31 décembre 2019	136 578	11 220	7 258	3 144	6 239	11 014	21 923	40 304	237 680
Engagements hors bilan reçus									
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	55 707	—	—	—	—	—	—	—	55 707
Passifs financiers									
Dettes envers les établissements de crédit	5 834	257	1 532	2	543	611	2 832	502	12 113
Comptes créditeurs de la clientèle	54 279	1 423	1 244	54	369	80	43	58	57 550
– particuliers	19 100	64	67	33	62	77	40	46	19 489
– sociétés non financières	30 314	1 151	1 125	21	307	3	3	12	32 936
– établissements financiers non bancaires	4 865	208	52	—	—	—	—	—	5 125
Opérations de mise en pension – hors trading	19 349	861	1	—	2	—	—	—	20 213
Comptes de décaissement	396	—	—	—	—	—	—	—	396
Portefeuille de transaction (Passif)	23 262	—	—	—	—	—	—	—	23 262
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	1 025	14	346	250	1 609	2 283	7 084	6 342	18 953
– dettes représentées par un titre : obligations sécurisées	—	—	—	—	1 015	—	2 373	1 032	4 420
– dettes représentées par un titre : obligations non sécurisées	1 010	14	334	250	594	2 283	4 711	5 236	14 432
– dettes subordonnées et titres privilegiés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– autre	15	—	12	—	—	—	—	74	101
Instruments dérivés	45 053	—	—	—	—	—	45	17	45 115
Dettes représentées par un titre	367	430	1 557	4 154	3 274	—	—	—	9 782
– obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– non sécurisées	367	430	1 557	4 154	3 274	—	—	—	9 782
Autres passifs financiers	14 015	30	545	5	98	49	62	1 295	16 099
Dettes subordonnées	—	—	—	—	—	—	1 100	276	1 376
Total des passifs financiers au 31 décembre 2019	163 580	3 015	5 225	4 465	5 895	3 023	11 166	8 490	204 859
Passifs non financiers								24 350	24 350
Total des passifs au 31 décembre 2019	163 580	3 015	5 225	4 465	5 895	3 023	11 166	32 840	229 209
Engagements hors bilan donnés									
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	89 693	—	—	—	—	—	—	—	89 693
– particuliers	1 189	—	—	—	—	—	—	—	1 189
– sociétés non financières	38 218	—	—	—	—	—	—	—	38 218
– sociétés financières	50 286	—	—	—	—	—	—	—	50 286

Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

	A moins d'un mois	Entre 1 mois et 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 9 mois	Entre 9 mois et 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 5 ans	Après 5 ans	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs financiers									
Caisse, banques centrales et CCP	9 018	—	—	—	—	—	—	—	9 018
Comptes d'encaissement	437	—	—	—	—	—	—	—	437
Portefeuille de transaction (actif)	16 966	—	—	—	—	—	—	—	16 966
Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur	10	167	89	38	114	244	813	9 020	10 495
Instruments dérivés	31 707	1	1	—	2	—	36	30	31 777
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 043	613	836	228	105	3 199	94	79	6 197
Prêts et créances sur la clientèle	3 590	1 031	3 988	1 632	1 988	5 543	14 396	14 829	46 997
– particuliers	755	359	520	494	523	1 871	4 851	11 015	20 388
– sociétés non financières	2 722	657	3 267	1 122	1 397	3 210	8 677	3 493	24 545
– établissements financiers non bancaires	113	15	201	16	68	462	868	321	2 064
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	23 283	5 078	2 223	887	1 114	—	250	—	32 835
Investissements financiers	911	618	830	795	574	1 804	3 478	7 492	16 502
Actifs destinés à être cédés	—	—	30	—	—	—	—	—	30
Immobilisations corporelles et autres actifs financiers	6 931	100	154	8	5	38	86	184	7 506
Actifs financiers au 31 décembre 2018	93 896	7 608	8 151	3 588	3 902	10 828	19 153	31 634	178 760
Actifs non financiers	—	—	—	—	—	—	—	2 186	2 186
Total des actifs au 31 décembre 2018	93 896	7 608	8 151	3 588	3 902	10 828	19 153	33 820	180 946
Engagements hors bilan reçus									
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	62 957	—	—	—	—	—	—	—	62 957
Passifs financiers									
Dettes envers les établissements de crédit	2 802	470	166	9	147	3 566	1 616	2 052	10 828
Comptes créditeurs de la clientèle	36 190	1 835	1 194	1 698	928	29	2	30	41 906
– particuliers	17 846	298	74	53	43	1	—	13	18 328
– sociétés non financières	16 200	1 331	1 120	1 245	685	28	2	17	20 628
– établissements financiers non bancaires	2 144	206	—	400	200	—	—	—	2 950
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	15 662	3 059	159	41	—	—	—	—	18 921
Comptes de décaissement	269	—	—	—	—	—	—	—	269
Portefeuille de transaction (Passif)	23 145	—	—	—	—	—	—	—	23 145
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	15	14	179	29	14	2 597	6 794	4 942	14 584
– dettes représentées par un titre : obligations sécurisées	—	—	179	—	—	1 039	2 376	993	4 587
– dettes représentées par un titre : non sécurisées	1	14	—	29	14	1 558	4 418	3 866	9 900
– dettes subordonnées et titres privilégiés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– autre	14	—	—	—	—	—	—	83	97
Instruments dérivés	31 173	3	2	51	—	26	12	31	31 298
Dettes représentées par un titre	—	—	922	550	1 000	—	—	—	2 472
– obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– non sécurisées	—	—	922	550	1 000	—	—	—	2 472
Autres passifs financiers	6 485	96	362	7	16	41	65	856	7 928
Dettes subordonnées	—	—	—	—	—	—	600	276	876
Total des passifs financiers au 31 décembre 2018	115 741	5 477	2 984	2 385	2 105	6 259	9 089	8 187	152 227
Passifs non financiers	—	—	—	—	—	—	—	22 135	22 135
Total des passifs au 31 décembre 2018	115 741	5 477	2 984	2 385	2 105	6 259	9 089	30 322	174 362
Engagements hors bilan donnés									
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	86 155	—	—	—	—	—	—	—	86 155
– particuliers	1 181	—	—	—	—	—	—	—	1 181
– sociétés non financières	26 191	—	—	—	—	—	—	—	26 191
– sociétés financières	58 783	—	—	—	—	—	—	—	58 783

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risques en pages 119 et suivantes.

29 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est reporté au bilan lorsque le groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il entend régler sur base nette, ou s'il réalise l'actif et règle le passif simultanément.

Instruments financiers faisant l'objet de compensation au bilan

	Renvois	Montants soumis aux obligations de compensation							Montants non soumis aux obligations de compensation	Total
		Montant brut des instruments financiers	Montant compensé	Montant net au bilan	Instruments financiers	Autres dépôts de garanties	Dépôts de garantie espèces	Valeur nette		
		€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Instruments financiers à l'actif										
Dérivés (Note 15)	1	50 683	(5 053)	45 630	(35 172)	(350)	(10 065)	43	94	45 724
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme :		100 547	(54 573)	45 974	(9 327)	(36 472)	(174)	1	20	45 994
– portefeuille de transaction		1	–	1	–	–	–	1	–	1
– portefeuille hors transaction		100 546	(54 573)	45 973	(9 327)	(36 472)	(174)	–	20	45 993
Prêts et créances sur la clientèle hors opérations de prise en pension	2	55	–	55	–	–	–	55	–	55
Au 31 décembre 2019		151 285	(59 626)	91 659	(44 499)	(36 822)	(10 239)	99	114	91 773
Dérivés (Note 15)	1	44 352	(12 594)	31 758	(25 534)	(152)	(3 429)	2 643	19	31 777
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme :		100 800	(67 965)	32 835	(4 400)	(28 274)	(161)	–	20	32 855
– portefeuille de transaction		–	–	–	–	–	–	–	–	–
– portefeuille hors transaction		100 800	(67 965)	32 835	(4 400)	(28 274)	(161)	–	20	32 855
Prêts et créances sur la clientèle hors opérations de prise en pension	2	217	(51)	166	–	–	–	166	–	166
Au 31 décembre 2018		145 369	(80 610)	64 759	(29 934)	(28 426)	(3 590)	2 809	39	64 798
Instruments financiers au passif										
Dérivés (Note 15)	1	50 082	(5 053)	45 029	(35 172)	(1 385)	(8 436)	36	86	45 115
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme :		74 786	(54 573)	20 213	(9 327)	(10 430)	(455)	1	–	20 213
– portefeuille de transaction		–	–	–	–	–	–	–	–	–
– portefeuille hors transaction		74 786	(54 573)	20 213	(9 327)	(10 430)	(455)	1	–	20 213
Comptes de la clientèle hors opération de mise en pension	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2019		124 868	(59 626)	65 242	(44 499)	(11 815)	(8 891)	37	86	65 328
Dérivés (Note 15)	1	43 884	(12 594)	31 290	(25 534)	(848)	(4 849)	59	8	31 298
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme :		86 886	(67 965)	18 921	(4 401)	(14 377)	(143)	–	–	18 921
– portefeuille de transaction		–	–	–	–	–	–	–	–	–
– portefeuille hors transaction		86 886	(67 965)	18 921	(4 401)	(14 377)	(143)	–	–	18 921
Comptes de la clientèle hors opération de mise en pension	3	51	(51)	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2018		130 821	(80 610)	50 211	(29 935)	(15 225)	(4 992)	59	8	50 219

1 Au 31 décembre 2019, le montant des appels de marge reçus ayant été compensés sur les actifs dérivés bruts s'élève à 198 millions EUR (2018 : 621 millions EUR). Le montant des appels de marge payés ayant été compensés sur les passifs dérivés bruts s'élève à 1 750 millions EUR (2018 : 1 275 millions EUR).

2 Au 31 décembre 2019, le montant total des "Prêts et créances sur la clientèle" s'élevait à 56 956 millions EUR (2018 : 46 997 millions EUR) dont 55 millions EUR (2018 : 166 millions EUR) faisant l'objet d'une compensation.

3 Au 31 décembre 2019, le montant total des "Comptes de la clientèle" s'élève à 57 550 millions EUR (2018 : 41 906 millions EUR), dont 0 million EUR (2018 : 0 million EUR) faisant l'objet d'une compensation.

Les dérivés et les opérations de pension au bilan concernent les opérations où la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre ou un accord similaire donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute où les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits.

30 Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres

Capital social appelé et versé

Le capital social de HSBC France s'élevait, au 31 décembre 2019, à 491 millions EUR divisé en 98 231 196 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Actions de 5 euros de nominal, émises et totalement payées

	2019		2018	
	Nombre d'actions de HSBC France	€m	Nombre d'actions de HSBC France	€m
Au 1 ^{er} janvier	73 316 988	367	67 437 827	337
Actions émises	24 914 208	124	5 879 161	30
Au 31 décembre	98 231 196	491	73 316 988	367

Prime d'émission de HSBC France

	2019	2018
	€m	€m
Au 31 décembre	2 137	475

Total du capital social libéré et de la prime d'émission

	2019	2018
	€m	€m
Au 31 décembre	2 628	842

Autres instruments de capitaux propres

HSBC France a augmenté en 2019 ses fonds propres complémentaires de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 - AT1*) d'un montant de 250 millions EUR en émettant un emprunt perpétuel souscrit par HSBC Bank plc remboursable par HSBC France à toute date de paiement d'intérêts après la période de 5 ans suivant la date d'émission.

Fonds propres additionnels de catégorie 1

Instruments additionnels de capital de catégorie 1 comptabilisés dans les capitaux propres

		Première date de remboursement optionnel	2019	2018
			€m	€m
200 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2017	26/05/2022	200	200
300 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2018	28/03/2023	300	300
250 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2019	18/12/2024	250	—
Au 31 décembre			750	500

31 Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

(a) Engagements de financement et de garantie

		2019	2018
		€m	€m
Engagements de garantie donnés :	<i>Renvois</i>		
– garanties financières		1 209	1 086
– garanties d'exécution et autres garanties	1	9 256	7 704
– autres passifs éventuels	2	95	—
Au 31 décembre		10 560	8 790
Engagements de financement donnés :	5		
– crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux		1 020	656
– achats à terme d'actifs et dépôts à terme placés	3	44 105	54 962
– autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements	4	44 568	30 537
Au 31 décembre		89 693	86 155

1 Les "autres garanties sur les contrats sains" au 31 décembre 2019 comprennent 3,7 milliards EUR liés aux sept succursales européennes de HSBC France dont les actifs et passifs ont été acquis au cours du 1^{er} semestre 2019.

2 Les "autres passifs éventuels" correspondent aux engagements de la succursale tchèque de HSBC France.

3 La baisse des "achats à terme d'actifs et dépôts confiés placés" est principalement liée à l'activité des opérations de prise et de mise en pension.

4 Les "autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements" sont basés sur la maturité contractuelle prévue à l'origine. Au 31 décembre 2019, ils comprennent 3,6 milliards EUR liés aux sept succursales européennes de HSBC France dont les actifs et passifs ont été acquis au cours du 1^{er} semestre 2019.

5 Comprend 88 422 millions EUR d'engagements au 31 décembre 2019 (2018 : 85 838 millions EUR) pour lesquels la norme IFRS 9 est applicable.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les montants figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale du groupe compte tenu des garanties accordées. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures de gestion du risque de crédit globales du groupe. Les garanties arrivant à échéance à plus d'un an sont soumises à l'examen annuel de crédit du groupe. Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

(b) Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

Type de garantie	2019		2018	
	Garanties au profit de tiers clients	Garanties du groupe au profit des filiales HSBC	Garanties au profit de tiers clients	Garanties du groupe au profit des filiales HSBC
	€m	€m	€m	€m
Garanties financières	822	387	1 031	55
Substituts de crédit	5 903	638	6 361	228
Autres garanties	2 534	276	1 064	51
Total au 31 décembre	9 259	1 301	8 456	334

Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honoreraient pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit *stand-by* qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.

Les substituts de crédit comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit *stand-by* afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenance d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenance d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe. Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit.

Le groupe HSBC France n'a aucun passif ou engagement éventuel lié à des entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

32 Contrats de location

Contrats de location

Depuis l'adoption de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, HSBC France comptabilise au passif une dette de loyer liée aux contrats de location qui étaient précédemment qualifiés de "contrats de location simple" par application d'IAS 17 "Contrats de location". Au 31 décembre 2019, ces passifs s'élèvent à 238 millions EUR. Au 31 décembre 2018, les paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables de terrains, bâtiments et équipements étaient de 219 millions EUR.

Contrats de location financement : loyers à percevoir

HSBC France loue un large éventail d'actifs à des tierces personnes, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens fonciers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à ces tierces parties, ou loués pour une durée supplémentaire. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégageant un revenu financier.

Paiements à recevoir :	2019			2018		
	Total paiements futurs minimum	Produits financiers non acquis	Valeur actualisée	Total paiements futurs minimum	Produits financiers non acquis	Valeur actualisée
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
- à moins de 1 an	432	(21)	411	257	(25)	232
- à plus de 1 an et à moins de 5 ans	918	(76)	842	1 154	(92)	1 062
- 1 à 2 ans	209	(23)	186	N/A	N/A	N/A
- 2 à 3 ans	237	(20)	217	N/A	N/A	N/A
- 3 à 4 ans	328	(18)	310	N/A	N/A	N/A
- 4 à 5 ans	144	(15)	129	N/A	N/A	N/A
- à plus de 5 ans	789	(38)	751	823	(50)	773
Total au 31 décembre	2 139	(135)	2 004	2 234	(167)	2 067

33 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont des entités du groupe HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section 2.19a Les Risques juridiques et Gestion des litiges du présent *Document d'enregistrement 2019*, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2019.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers, *Office of Foreign Assets Control* ("OFAC"), du ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine, *Federal Reserve Board* ("FRB"), et un engagement avec l'Autorité des services financiers britanniques, la *Financial Conduct Authority* ("FCA"), aux fins de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (qui est, pour les besoins de la FCA, désigné en tant que "Personne Qualifiée" en application de la section 166 du *UK Financial Services and Market Act*, et pour les besoins de la FRB, en tant que "Consultant Indépendant") aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales ("la Personne Qualifiée / le Consultant Indépendant").

Considérant les progrès significatifs de HSBC dans le renforcement de sa gestion des risques de criminalité financière, il sera mis un terme à la mission de la Personne Qualifiée actuelle avec HSBC et une nouvelle Personne Qualifiée avec une mission plus réduite sera nommée pour évaluer les domaines restants qui nécessitent des travaux complémentaires afin que HSBC puisse parachever sa transition vers une gestion courante des risques de criminalité financière. Le Consultant Indépendant continuera, quant à lui, de procéder à une évaluation annuelle du programme de conformité à l'OFAC à la discrétion de la FRB.

Au travers des évaluations pays par la Personne Qualifiée / le Consultant Indépendant, ainsi que des évaluations internes menées par HSBC, certaines problématiques potentielles en matière de lutte contre le blanchiment et de sanctions financières internationales ont pu être identifiées et font l'objet de revue par HSBC avec la FRB, la FCA et/ou l'OFAC.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux États-Unis par un "Trustee".

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"), et/ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1^{er} août 2018, HSBC France a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit que HSBC Bank plc indemniserait HSBC France et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et/ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC France de HTIE (nouvellement HSBC France Dublin Branch).

HTIE et/ou Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous :

Dossier Defender :

En novembre 2013, Defender Limited a intenté une action en justice contre HTIE et autres, alléguant, notamment, un manquement à ses obligations contractuelles, et demandant des dommages et intérêts ainsi que l'indemnisation des pertes subies par le fonds. Le procès a démarré en octobre 2018. En décembre 2018, la *High Court* irlandaise a rendu un jugement favorable à HTIE sur la base d'une question préliminaire, retenant que Defender Limited n'avait pas de demande effective contre HTIE et sans que les autres questions en litige aient été examinées. Defender Limited a interjeté appel de ce jugement en février 2019. Le recours en appel de Defender Limited devrait être entendu par la Cour suprême irlandaise en mars 2020.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du Groupe HSBC et des sociétés tierces devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites"), visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non encore déterminé. HSBC et d'autres parties à ces procédures ont saisi le Tribunal des faillites d'une requête aux fins de rejet des demandes du Trustee. En novembre 2016, le Tribunal des faillites a favorablement accueilli la requête en rejet de HSBC en ce qui concerne certaines des demandes du Trustee. En février 2019, la Cour d'appel a annulé la décision du Tribunal des faillites de novembre 2016 et a renvoyé le litige devant le Tribunal des faillites. En août 2019, HSBC et d'autres parties ont déposé une requête auprès de la Cour suprême des Etats-Unis afin de faire réviser la décision de la Cour d'appel de février 2019. La poursuite des procédures devant le Tribunal des faillites est suspendue dans l'attente de décision de la Cour suprême des États-Unis.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("European Interbank Offered Rate") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC France. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende. HSBC et la Commission ont formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal.

Enquêtes et procédures concernant le marché des changes de devises

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et de l'application des lois, dont celles de l'Union Européenne, de la Suisse, du Brésil et de l'Afrique du Sud, conduisent des enquêtes et procédures de contrôle sur les marchés des échanges de devises. HSBC coopère à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En janvier 2018, HSBC Holdings a conclu un accord de poursuite différée *Deferred Prosecution Agreement* ("DPA") de trois ans avec la division criminelle du DoJ (le "FX DPA") au titre d'agissements frauduleux dans le cadre de deux opérations datant de 2010 et 2011 mettant ainsi un terme à l'enquête du DoJ sur les activités de change de HSBC. Selon les termes du FX DPA, HSBC s'est engagé, entre autres, à améliorer les procédures et contrôles internes de l'activité de Marché, ce qui fera l'objet de rapports annuels au DoJ. HSBC Holdings a accepté en outre de payer une pénalité financière.

34 Transactions avec des parties liées

La société mère du Groupe est HSBC Holdings plc, une société constituée au Royaume-Uni.

Des exemplaires des états financiers du Groupe peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

HSBC Holdings plc

8 Canada Square

Londres

E14 5HQ

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cours normal des affaires et selon des modalités sensiblement identiques, y compris en ce qui concerne les taux d'intérêt et la sécurité, comme pour des transactions comparables avec des personnes de même statut ou, le cas échéant, avec d'autres employés. Les transactions ne comportaient pas plus que le risque normal de remboursement ni ne présentaient d'autres caractéristiques défavorables.

Principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente les transactions relevant de la norme IAS 24 "Informations relatives aux parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France et, d'une part, leurs conjoints et leurs enfants respectifs vivant dans le foyer familial et, d'autre part, les entreprises contrôlées.

Transactions et soldes pendant l'année avec les principaux dirigeants

	2019			2018		
	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre ² k€	Encours les plus élevés pendant l'année ² k€	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre ² k€	Encours les plus élevés pendant l'année ² k€
Principaux dirigeants¹						
Prêts et crédits	25	34 074	62 996	20	3 557	46 623
Garanties	25	3 006	3 006	20	6 309	6 309
Dépôts	25	61 004	489 617	20	40 012	167 943

1 Comprend les principaux dirigeants, les membres de la famille proche des principaux dirigeants et les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par les principaux dirigeants ou les membres de leur famille proche.

2 Le solde le plus élevé de l'année et le solde au 31 décembre sont considérés comme les informations les plus significatives montrant les transactions effectuées au cours de l'année.

La rémunération des principaux dirigeants du groupe au titre de la norme IAS 24 est présentée comme suit :

Avantages aux principaux dirigeants

	2019	2018
	k€	k€
Avantages à court terme	246	179
Avantages postérieurs à l'emploi	86	78
Avantages à long terme	—	—
Indemnités de fin de contrat de travail	66	49
Paievements en actions	855	871
Au 31 décembre	1 253	1 177

Actions, options et autres titres détenus par les principaux dirigeants

	2019	2018
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues sur HSBC Holdings	—	—
Nombre d'actions ordinaires de HSBC Holdings détenues de manière bénéficiaire et non bénéficiaire	1 279 204	1 196 578
Au 31 décembre	1 279 204	1 196 578

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise inclut également une description détaillée de la rémunération des administrateurs (voir pages 39 et suivantes).

Transactions avec d'autres personnes liées

Les transactions liées avec les entités consolidées par mises en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir au groupe HSBC France et d'autres entités du Groupe HSBC.

Transactions et soldes pendant l'année avec les filiales

	2019		2018	
	Montant le plus élevé au cours de l'année	Solde au 31 décembre	Montant le plus élevé au cours de l'année	Solde au 31 décembre
	€m	€m	€m	€m
Actifs				
Portefeuille de transaction (actifs)	10	1	796	—
Instruments dérivés (actifs)	31 664	17 058	15 122	14 621
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 897	1 437	1 715	1 715
Prêts et créances sur la clientèle	55	55	12	—
Opérations de prise en pension	5 002	4 550	2 422	1 455
Investissements financiers	457	447	584	413
Autres actifs	6 536	1 681	7 802	1 071
Comptes de régulation (actifs)	86	69	63	62
Actifs financiers mesurés obligatoirement à la juste valeur	632	257	630	622
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	8 031	5 255	5 500	4 118
Comptes créditeurs de la clientèle	156	149	67	12
Opérations de mise en pension	7 008	3 585	7 422	6 178
Portefeuille de transaction (passifs)	—	—	1 608	20
Instruments dérivés (passifs)	35 008	17 010	14 247	13 975
Autres passifs	4 325	1 635	8 612	1 325
Comptes de régularisation (passifs)	204	122	146	146
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	—	—	—
Dettes subordonnées	1 360	1 360	860	860
Garanties	356	346	145	26
Compte de résultat				
Intérêts et produits assimilés		177		114
Intérêts et charges assimilés		163		95
Commissions (produits)		145		108
Commissions (charges)		103		107
Résultat net de cession des investissements financiers		—		—
Autres produits d'exploitation		51		3
Dividendes reçus		—		—
Frais généraux et administratifs		344		170

35 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers consolidés au 31 décembre 2019.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2019 jusqu'au Conseil d'Administration du 18 février 2020, approuvant ces comptes.

36 Liste des sociétés consolidées

Le groupe HSBC France classe les investissements dans les entités qu'il contrôle comme des filiales. Les principes de consolidation du groupe HSBC France sont décrits dans la Note 1.

Filiales de HSBC France

Sociétés consolidées	Renvois	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France (%)	
					2019	2018
Réseaux bancaires						
HSBC Factoring (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement		France	IG	Sté de services	99,9	99,9
Banque de financement, d'investissement et de marchés						
Beau Soleil Limited Partnership		Hong Kong	IG	Sté financière	85,0	85,0
CCF Charterhouse GmbH	1	Allemagne	IG	Sté de services	—	100,0
Elysées GmbH	1	Allemagne	IG	Sté financière	—	100,0
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	1	Allemagne	IG	Sté financière	—	100,0
DEM 5	6	France	IG	Sté financière	—	100,0
DEM 9		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 1		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 4	6	France	IG	Sté financière	—	100,0
Elysées Immo Invest		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 5	2	France	IG	Sté financière	—	100,0
Finanpar 2	6	France	IG	Sté financière	—	100,0
Finanpar 7		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Foncière Elysées		France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
HSBC Leasing (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Real Estate Leasing (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Services (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC SFH (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Euro Secured Notes Issuer (ESNI)	5	France	IG	Sté financière	16,7	16,7
SAF Baiyun		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang	2	France	IG	Sté financière	—	100,0
SAF Guangzhou		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang	2	France	IG	Sté financière	—	100,0
SAF Zhu jiang jiu	2	France	IG	Sté financière	—	100,0
SAF Zhu jiang shi ba		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi er		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi jiu		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi liu		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi qi		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi wu		France	IG	Sté financière	100,0	100,0

* IG: intégration globale - MEE : mise en équivalence.

1 Liquidation.

2 Fusion.

3 Déconsolidation.

4 Entrée dans le périmètre.

5 Compartiment HSBC France détenu à 100 % par HSBC France et consolidé par intégration globale.

6 Dissolution sans liquidation.

Part du capital détenu
par le groupe HSBC France (%)

Sociétés consolidées	Renvois	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France (%)	
					2019	2018
Sociétés consolidées						
HSBC Bank Polska S.A.	2	Pologne	IG	Sté financière	–	100,0
HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC	2	Irlande	IG	Sté financière	–	100,0
SFM		France	IG	Sté commerciale	100,0	100,0
Sopingest		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes		France	IG	Sté financière	60,0	60,0
Thasosfin		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Somers Dublin DAC		Irlande	IG	Sté de services	100,0	100,0
Gestion d'actifs						
CCF & Partners Asset Management Ltd		Royaume-Uni	IG	Sté financière	100,0	100,0
HCM Holdings Ltd		Royaume-Uni	MEE	Sté financière	51,0	51,0
HSBC Epargne Entreprise (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Service Epargne Entreprise		France	MEE	Sté de services	14,4	14,4
HSBC Global Asset Management (France)		France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG		Suisse	MEE	Sté de services	50,0	50,0
HSBC REIM (France)		France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Assurance						
HSBC Assurances Vie (France)		France	IG	Sté d'assurance	100,0	100,0
SCI HSBC Assurances Immo		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
ERISA Actions Grandes Valeurs		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
OPCVM6 – Elysees Ecrins FCP	2	France	IG	Sté financière	–	99,8
HSBC Europe Small Mid CAP	3	France	IG	Sté financière	–	50,0
OPCVM8 – Erisa Diversifié N2 FCP		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
OPCVM9 – Erisa Opportunités FCP		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC MIX DYNAMIQUE FCP3DEC		France	IG	Sté financière	61,5	60,6
HSBC MUL.ASS.ST.FACT.S FCP3DEC		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC PTF WLD Select.4 A C.3DEC		France	IG	Sté financière	54,2	51,9
HSBC SELECT DYNAMIC A FCP 2DEC		France	IG	Sté financière	74,4	71,3
HSBC WORLD EQUITY FCP 3DEC	3	France	IG	Sté financière	–	60,1
HSBC GIF EMERG.WEALTH A C.3DEC		France	IG	Sté financière	64,8	58,5
HSBC ACTIONS EUR.C FCP 3DEC		France	IG	Sté financière	71,1	68,8
HSBC SELECT EQUITY A FCP 4DEC		France	IG	Sté financière	70,7	60,3
HSBC Global Investment Funds - European Equity ZC	3	France	IG	Sté financière	–	60,2
HSBC HORIZ.2016-2018 FCP 3DEC	3	France	IG	Sté financière	–	61,8
HSBC Europe Equity GreenTransition	3	France	IG	Sté financière	–	51,5
HSBC EURO PROTECT 80 PLUS PART C	4	France	IG	Sté financière	71,1	–
HSBC PORT-WORLD SEL 5-AHEUR	4	France	IG	Sté financière	54,0	–
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS GEM EQUITY	4	France	IG	Sté financière	54,4	–
HSBC RESP INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUITY	4	France	IG	Sté financière	53,5	–
HSBC RESP INVE FD-SRI DYNAMIC PART AC	4	France	IG	Sté financière	66,7	–
HSBC RESP INVES FUNDS-SRI BALANCED AC	4	France	IG	Sté financière	99,1	–
Autres						
Charterhouse Management Services Limited		Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Charterhouse Administrators Ltd		Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Keyser Ullmann Ltd		Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Société Française et Suisse		France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Flandres Contentieux		France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Valeurs Mobilières Elysées		France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0

* IG: intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Liquidation.

2 Fusion.

3 Déconsolidation.

4 Entrée dans le périmètre.

5 Compartiment HSBC France détenu à 100 % par HSBC France et consolidé par intégration globale.

6 Dissolution sans liquidation.

Principales évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'année 2019

Entrées dans le périmètre

HSBC EURO PROTECT 80 PLUS PART C
HSBC PORT-WORLD SEL 5-AHEUR
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS GEM EQUITY¹
HSBC RESP INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUITY
HSBC RESP INVE FD-SRI DYNAMIC PART AC
HSBC RESP INVES FUNDS-SRI BALANCED AC

Sorties du périmètre

Liquidation

CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG
Elysees GmbH
CCF Charterhouse GmbH

Fusion

FDM 5²
SAF Chang jiang²
SAF Zhu jiang²
SAF Zhu jiang jiu³
HSBC Bank Polska S.A.⁴
HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC⁵
OPCVM 6 Elysées Ecrins FCP⁶

Déconsolidation

HSBC HORIZ.2016-2018 FCP 3DEC
HSBC Europe Equity GreenTransition
HSBC WORLD EQUITY FCP 3DEC
HSBC Global Investment Funds - European Equity ZC
HSBC Europe Small Mid CAP

Dissolution sans liquidation

DEM 5
Finanpar 2
DEMPAR 4

Autres changements

Somers Dublin DAC⁷

¹ Le nom de l'entité a changé en décembre 2019, l'ancien nom est HSBC GIF GL EMG MKT EQY A 3D.

² Ces entités ont été fusionnées au sein de HSBC Leasing (France) en novembre 2019.

³ L'entité SAF Zhu jiang jiu a été fusionnée au sein de HSBC Leasing (France) en avril 2019.

⁴ La filiale HSBC Bank Polska S.A. a été fusionnée au sein de la succursale HSBC France, (Spolka Akcyjna) Oddzial w Polsce en avril 2019.

⁵ La filiale HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC a été fusionnée au sein de la succursale HSBC France, Dublin Branch en avril 2019.

⁶ L'entité OPCVM 6 Elysées Ecrins FCP a été fusionnée au sein de HSBC SRI GB EQUI en décembre 2019.

⁷ Somers Dublin DAC est devenue une filiale de HSBC France, Dublin Branch en avril 2019. Auparavant, l'entité était une filiale de HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC qui a fusionné avec HSBC France, Dublin Branch en avril 2019.

Entités non consolidées

Sociétés non consolidées	Pays d'enregistrement	Motif de non-consolidation	Part du capital détenu par le groupe HSBC France (%)	
			2019	2018
SNCB/M6 2007 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
SNCB/M6 2007 B	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
SNCB/M6 2008 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
SAS CYATHEAS PASTEUR	France	Non consolidé en application de IFRS 10	94,9	94,9
SAS Bosquet Audrain	France	Non consolidé en application de IFRS 10	—	94,9
SNC Nuku Hiva Bail	France	Non consolidé en application de IFRS 10	—	100,0
SNC KEROUAN	France	Non consolidé en application de IFRS 10	99,99	99,9
SNC Les MERCURIALES	France	Non consolidé en application de IFRS 10	99,99	99,9
SNC MAKALA	France	Non consolidé en application de IFRS 10	99,99	99,9
SNC DORIQUE	France	Non consolidé en application de IFRS 10	99,99	100,0
GIE GNIFI	France	Non consolidé en application de IFRS 10	25,0	25,0
CCF Finance Moyen Orient SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	99,9	99,9
CCF Holding Liban SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	75,0	75,0

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris Audit & Advisory

43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

HSBC FRANCE

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HSBC France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 qui expose l'évolution des principes comptables tels que l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de locations » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la "Present Value of In Force" ou PVIF

Risque identifié	Notre réponse
<p>La « Present Value of In Force » (PVIF) correspond à la valeur actualisée des marges futures estimées sur les contrats d'assurance souscrits par les clients de HSBC Assurance Vie, filiale de HSBC France. La PVIF est présentée à l'actif du bilan de HSBC France.</p> <p>L'évaluation de la PVIF est basée sur un modèle comprenant plusieurs milliers de scénarios possibles permettant de projeter le portefeuille de contrats de HSBC Assurances Vie sur un horizon défini compte tenu de la durée réelle de ces contrats. Cette estimation se base sur des hypothèses économiques comme des données de marchés (taux d'intérêt, actions, scénarios macro-économiques...) et non-économiques (loi d'expériences de rachats de contrats par le client, mortalité, frais de gestion...). Ces hypothèses sont déterminées sur la base des observations historiques des rachats, de la mortalité, des stratégies d'investissement appliquées pour les clients de HSBC Assurance Vie. La PVIF évolue à la hausse ou à la baisse en fonction des mises à jour de ces hypothèses ainsi que des évolutions réglementaires, changements méthodologiques ou affinement du modèle. Ces mises à jour ont conduit la société à comptabiliser un produit avant impôts de 113 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tel qu'indiqué dans la note 22 des comptes consolidés.</p> <p>Compte tenu de la sensibilité du résultat avant impôt à la variation de la PVIF, de la complexité du modèle et des hypothèses sous-jacentes, nous avons considéré l'évaluation de la Present Value In Force comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons réalisé avec le concours de nos experts internes en risques et modèles les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner la conception du modèle actuariel utilisé pour déterminer la PVIF afin d'apprécier son caractère approprié, en particulier la cohérence d'ensemble des évolutions de modèle et des hypothèses clés retenues pour la détermination de la PVIF. Cela comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> la prise de connaissance et la cohérence de la mise à jour des hypothèses au regard des observations passées et des données observables ; l'analyse de la modélisation et des évolutions apportées à la modélisation des données économiques au regard des caractéristiques des placements d'HSBC Assurances Vie, de la politique d'allocation d'actifs et des pratiques de marché; et l'analyse des évolutions des résultats de PVIF au regard des hypothèses en entrée du modèle. Tester les contrôles internes jugés clés pour notre audit qui permettent à la direction : <ul style="list-style-type: none"> de valider le caractère approprié des données et des hypothèses en entrée du modèle ; de valider les projections et la cohérence des résultats calculés de la PVIF.

Au 31 décembre 2019, la PVIF s'élève à 613 millions EUR (500 millions EUR au 31 décembre 2018).
Se référer aux notes 1 et 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque identifié	Notre réponse
<p>L'activité « Banque de financement, d'investissement et de marchés » d'HSBC France (GBM) opère sur les marchés de capitaux et offre des services transactionnels ainsi que des solutions de financement aux grandes entreprises et aux institutionnels. Elle exerce des activités d'origination, de vente, de structuration de produits de marchés, dont des instruments financiers dérivés, à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs.</p> <p>Les instruments financiers dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêt de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat. L'évaluation de ces dérivés peut nécessiter l'utilisation de modèles développés en interne qui peuvent faire intervenir des données non observables comme les niveaux de taux d'intérêts long terme sur certaines devises ou leur volatilité. Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité. Ces instruments sont classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13.</p> <p>Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers dérivés de niveau 3 constitue un point clé de l'audit des comptes d'HSBC France.</p>	<p>Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la Direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser les instruments financiers dérivés complexes, en particulier ceux relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> la validation indépendante des modèles de valorisation par le département "Markets IMR" ; la vérification indépendante des prix et des valorisations par le département "Product control" ; la détermination d'ajustements de juste valeur. <p>Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions classées en niveau 3 en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC. Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.</p>

Au 31 décembre 2019, les instruments classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur représentent 770 millions EUR à l'actif et 599 millions EUR au passif.
Se référer aux notes 1.2 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Gestion des accès aux systèmes d'information

Risque identifié	Notre réponse
<p>De par la nature de ses activités, HSBC France traite quotidiennement un volume très important de transactions. Celles-ci sont autorisées, traitées et comptabilisées par l'intermédiaire de systèmes d'information complexes. L'intégrité de ces systèmes est un élément clé de la fiabilité des états financiers.</p> <p>Lors des précédents audits, nous avons identifié des faiblesses concernant les droits d'accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données ainsi qu'à certaines applications qui contribuent directement ou indirectement à l'établissement des comptes.</p> <p>La faiblesse des contrôles sur la gestion des accès entraîne un risque que, volontairement ou par erreur, les modifications apportées aux systèmes financiers et aux données traitées ne soient pas appropriées.</p> <p>Le plan d'action mis en place par la Direction depuis 2016, qui vise à renforcer l'environnement de contrôle autour des droits d'accès, suit toujours son cours et contribue à atténuer le risque sur la gestion des accès. Ces éléments constituent donc un point clé de l'audit des comptes d'HSBC France.</p>	<p>Les droits d'accès ont été testés sur les applications, les systèmes d'exploitation et les bases de données utilisées pour les états financiers et pertinents pour notre audit. Plus précisément, nos travaux ont permis de vérifier que :</p> <ul style="list-style-type: none">• les nouvelles demandes d'accès aux systèmes d'information ont été correctement examinées et autorisées ;• les droits d'accès des utilisateurs ont été supprimés en temps opportun lorsqu'une personne a quitté le groupe ou a changé de responsabilité ;• les droits d'accès aux applications, aux systèmes d'exploitation et aux bases de données ont été contrôlés de manière régulière ; et• les droits d'accès privilégiés aux applications, systèmes d'exploitation et bases de données ont été accordés de manière pertinente à un nombre limité de collaborateurs. <p>D'autres domaines ont été évalués de manière indépendante comme les politiques de mot de passe, les configurations de sécurité, ou les contrôles sur les modifications des applications et des bases de données et que la possibilité d'effectuer de tels changements avec un accès privilégié aux bases de données et systèmes d'exploitation est restreint à un nombre de collaborateurs limité et autorisé.</p> <p>Lorsque des faiblesses de contrôles ont été identifiées, des procédures complémentaires ont été effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none">• lorsqu'un accès inapproprié a été identifié, nous avons analysé la nature de l'accès et, si possible, nous avons obtenu des éléments de preuves supplémentaires sur la pertinence des activités réalisées ;• des tests supplémentaires ont été effectués sur des rapprochements spécifiques de fin d'exercice (dépositaires, comptes bancaires et rapprochements de comptes d'attente) ainsi que des confirmations avec des contreparties externes ;• enfin, des tests ont été effectués sur d'autres contrôles menés par la direction, tels que des revues de performances par ligne de métier.

Se référer à la page 88 du rapport de gestion.

Application de IFRS 9 dans le calcul des dépréciations des crédits à la clientèle de HSBC France

Risque identifié	Notre réponse
<p>Il s'agit de la seconde année où des provisions pour pertes de crédit attendues ont été comptabilisées en vertu d'IFRS 9. Les processus et les contrôles sous-jacents ont été mis en place depuis l'année de transition fin 2017. La fiabilité des données utilisées pour déterminer les hypothèses pertinentes et pour faire fonctionner les modèles s'est accrue et les tests dits « backtesting » ont pu être étendus. HSBC a également mis à jour, dans le courant de l'exercice certains de ses modèles de pertes attendues.</p> <p>L'environnement du crédit est resté relativement favorable pendant une longue période, en partie en raison des taux d'intérêt bas et de la vigueur relative de l'économie européenne. Cependant, même si le niveau actuel des impayés et des défauts de paiement reste faible, le risque de perte de valeur reste important notamment sur certains secteurs d'activité.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif des encours pour la banque, de l'importance du jugement de la direction de la multitude d'hypothèses dans l'estimation des provisions et d'un historique de coût du risque plus élevé, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs des pertes attendues. Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles existants de manière à valider la pertinence des dépréciations comptabilisées.</p> <p>Ainsi les contrôles suivants ont été testés sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les mises à jour des scripts utilisés dans le moteur de calcul des dépréciations afin de refléter les changements de modèle, de paramètres et de données en entrée ;• L'examen et la revue contradictoire de plusieurs scénarios économiques par un groupe d'experts et un comité de gouvernance interne ;• Les entrées de données critiques dans le système source, ainsi que le flux et la transformation des données entre les systèmes source et le moteur de calcul de la dégradation ;• La pertinence des comités de crédit mise en place pour évaluer les dépréciations estimées et valider les ajustements des modèles. <p>Par ailleurs, des tests de détails ont été réalisés sur les données critiques utilisées pour le calcul des pertes attendues.</p> <p>S'agissant de la dépréciation spécifique des prêts individuels, les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits, aux processus d'examen réguliers des dossiers de crédit, et à l'approbation des dépréciations individuelles.</p> <p>Pour les provisions spécifiques, nous avons testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d'experts.</p>

Les dépréciations de crédits à la clientèle de la Banque représentent un montant de 750 millions d'euros au 31 décembre 2019. Se référer aux notes 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés et page 101 du rapport de gestion.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC France par vos assemblées générales du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris Audit & Advisory.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris Audit & Advisory, dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 février 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot

BDO Paris Audit & Advisory

Michel Léger

Etats financiers sociaux

	Page
Comptes de résultats sociaux comparés 2019–2018	227
Bilans sociaux comparés 2019–2018	228
Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres	228
Faits significatifs de l'exercice 2019	229

Notes annexes aux comptes sociaux

1	Principes, règles et méthodes comptables	230
2	Créances sur les établissements de crédit	236
3	Crédits à la clientèle	236
4	Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement	237
5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées	238
6	Immobilisations incorporelles	239
7	Immobilisations corporelles	239
8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque	240
9	Autres actifs	240
10	Comptes de régularisation actif	240
11	Opérations de trésorerie et interbancaires	241
12	Dépôts de la clientèle	241
13	Dettes représentées par un titre	241
14	Provisions	242
15	Autres passifs	242
16	Comptes de régularisation passif	242
17	Dettes subordonnées	242
18	Capital social	243
19	Capitaux propres	243
20	Pensions, plan de retraite	244
21	Hors bilan	245
22	Opérations sur instruments financiers à terme	246
23	Marge d'intérêts	247
24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable	247
25	Ventilation des commissions	248
26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	248
27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés	248
28	Ventilation des charges générales d'exploitation	248
29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	249
30	Impôt sur les bénéfices	249
31	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	250
32	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs	251
33	Evénements postérieurs à la clôture	251
34	Autres informations	252
35	Honoraires des Commissaires aux comptes	253
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		254
Répartition et affectation des bénéfices		257

Comptes de résultats sociaux comparés 2019–2018

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits/(Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	1 989	1 710
Intérêts et charges assimilées	23	(1 321)	(1 079)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		194	172
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(190)	(171)
Revenus des titres à revenu variable	24	50	165
Commissions (produits)	25	952	730
Commissions (charges)	25	(239)	(220)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	241	223
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	39	22
Autres produits d'exploitation bancaire		96	21
Autres charges d'exploitation bancaire		(18)	(3)
Produit net bancaire		1 793	1 570
Charges générales d'exploitation	28	(1 703)	(1 452)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(159)	(47)
Résultat brut d'exploitation		(69)	71
Coût du risque	8	(133)	(34)
Résultat d'exploitation		(202)	37
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	(8)	7
Résultat courant avant impôt		(210)	44
Résultats exceptionnels			
Impôts sur les bénéfices	30	63	34
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		–	–
Résultat net		(147)	78

Bilans sociaux comparés 2019–2018

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Caisse, banques centrales, CCP		4 683	507
Effets publics et valeurs assimilées	4	20 574	21 796
Créances sur les établissements de crédit	2	96 318	91 381
Opérations avec la clientèle	3	82 094	70 074
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	5 628	9 587
Actions et autres titres à revenu variable	4	244	161
Participations et autres titres détenus à long terme	5	86	81
Parts dans les entreprises liées	5	1 353	1 471
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	522	497
Immobilisations incorporelles	6	347	280
Immobilisations corporelles	7	181	197
Autres actifs	9	26 201	16 191
Comptes de régularisation	10	42 528	39 007
Total de l'actif		280 759	251 230
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	21	40 093	28 749
Engagements de garantie donnés	21	10 398	5 119
Engagements sur titres donnés		51 881	63 246

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Banque centrale, CCP		39	3
Dettes envers les établissements de crédit	11	82 458	81 456
Opérations avec la clientèle	12	67 474	63 126
Dettes représentées par un titre	13	24 805	13 310
Autres passifs	15	54 089	48 454
Comptes de régularisation	16	42 493	38 023
Provisions	14	400	312
Dettes subordonnées	17	2 128	1 377
Capital souscrit	18	491	367
Primes d'émission	19	2 158	475
Réserves	19	1 041	1 041
Provisions réglementées	19	—	—
Report à nouveau ¹	19	3 330	3 209
Résultat de l'exercice	19	(147)	78
Acompte sur dividende	19	—	—
Total du passif		280 759	251 230
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	5 479	3 119
Engagements de garantie reçus	21	16 692	15 079
Engagements sur titres reçus		46 293	56 783

¹ Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres
(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse – Bulletin n° 79 de février 1976)

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultats comptables		
– globaux	(147)	78
– par action (en euros) ¹	(1,49)	1,06
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2019) (après affectation du résultat pour 2018)		
– variation de l'écart de réévaluation	—	—
– variation des réserves et du report à nouveau	78	60
– affectation du résultat de l'exercice précédent	78	172
– répartition des bénéfices	0	(112)
– variation de réévaluation et provisions réglementées	—	—
Variation de la situation nette globale	78	60
– par action (en euros) ¹	0,79	0,82
Dividende proposé		
– global	—	—
– par action (en euros) ¹	—	—

¹ Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 98 231 196 pour 2019 et 73 316 988 pour 2018.

Faits significatifs de l'exercice 2019

Activité

Le produit net bancaire, à 1 793 millions EUR, s'inscrit en hausse de 223 millions par rapport à l'année 2018 dont 305 millions EUR liés à l'intégration des succursales européennes, partiellement compensé par les effets d'un environnement de taux bas sur la marge d'intérêt des activités bancaires en France et une moindre performance des activités de marché de taux.

Les charges d'exploitation, d'un montant de (1 703) millions EUR, en hausse de (251) millions EUR par rapport à l'exercice précédent, prennent en compte le rattachement des activités des succursales européennes pour (208) millions EUR.

La hausse des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles, s'explique par une provision pour dépréciation du fond de commerce de la banque d'entreprises pour (86) millions EUR.

Le coût du risque de crédit s'établit à (133) millions EUR contre (34) millions EUR l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par des dotations de dépréciations dans la banque de financement et la banque d'entreprises.

Les gains et pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à (8) millions EUR contre 7 millions EUR en 2018. Cette variation s'explique principalement par la dépréciation du titre Valeurs Mobilières Elysées.

Le résultat net s'affiche à (147) millions EUR contre 78 millions EUR en 2018.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de HSBC France s'élève à 281 milliards EUR contre 251 milliards EUR au 31 décembre 2018.

Cette évolution inclut par l'activité des succursales européennes pour 14 milliards EUR.

Acquisition d'activités de succursales européennes

Dans le cadre des changements structurels visant à anticiper les conséquences de la sortie future du Royaume-Uni de l'Union européenne et dans l'objectif de simplifier l'organisation des activités en Europe continentale, HSBC France a acquis certains actifs et passifs de six succursales européennes de HSBC Bank plc (en Belgique, en République tchèque, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne). L'acquisition des actifs et passifs de ces succursales est effective depuis le 1er février 2019 et a été réalisée par voie d'apports en nature de HSBC Bank plc à HSBC France. Par ailleurs, le 1er mars 2019, HSBC France a acquis certains actifs et passifs de la succursale au Luxembourg de HSBC Bank plc, réglés en numéraire.

Fusion de deux filiales européennes au sein de HSBC France

Le 1^{er} avril 2019, HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC, filiales à 100% de HSBC France, ont fusionné avec HSBC France respectivement au sein de sa succursale polonaise pour la première et au sein de sa succursale irlandaise pour la seconde.

Création de succursale

HSBC France a ouvert le 9 mai 2019 une succursale en Suède. L'activité a démarré le 1^{er} octobre 2019.

Augmentations de capital

Dans le cadre du développement de ses activités et notamment des acquisitions d'activités de succursales européennes décrites ci-dessus, HSBC France a réalisé cinq augmentations de capital au cours de l'exercice 2019 : le 14 janvier 2019, une augmentation de 949,6 millions EUR (dont 61,8 millions EUR de capital social) ; le 1^{er} février 2019, une augmentation de 336,3 millions EUR (dont 21,9 millions EUR de capital social) ; le 24 mai 2019, une augmentation de 3,6 millions EUR (dont 0,2 million EUR de capital social) ; le 27 juin 2019, une augmentation de 299,4 millions EUR (dont 24,5 millions EUR de capital social) et le 27 septembre 2019, une augmentation de 198 millions EUR (dont 16,2 millions EUR de capital social). Suite à la réalisation de ces cinq opérations, le capital social de HSBC France a été porté de 367 millions EUR à 491 millions EUR.

Dette subordonnée de catégorie 1 (Additional Tier 1)

HSBC France a émis une dette subordonnée de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 - AT1*) d'un montant de 250 millions EUR le 18 décembre 2019 en émettant un emprunt subordonné perpétuel souscrit par HSBC Bank plc.

Dette subordonnée de catégorie 2 (Tier 2)

HSBC France a émis une dette subordonnée de Catégorie 2 (*Tier 2*) d'un montant de 400 millions EUR le 29 janvier 2019 en émettant un emprunt subordonné d'une maturité de 10 ans souscrit par HSBC Bank plc.

HSBC France a émis une dette subordonnée de Catégorie 2 (*Tier 2*) d'un montant de 100 millions EUR le 27 juin 2019 en émettant un emprunt subordonné d'une maturité de 10 ans souscrit par HSBC Bank plc.

Emissions significatives de HSBC France

HSBC France a émis le 17 mai 2019 une dette senior non sécurisée préférée à taux fixe avec un nominal de 1 milliard EUR et une maturité de 5 ans.

HSBC France a aussi émis le 3 septembre 2019 une dette senior non sécurisée préférée à taux fixe avec un nominal de 1,25 milliard EUR et une maturité de 8 ans.

Targeted Long-Term Refinancing Operation ('TLTRO II')

En septembre 2019, HSBC France a remboursé par anticipation 1,5 milliards EUR au titre du TLTRO II. Au 31 décembre 2019, le financement de HSBC France au titre du TLTRO II s'élevait ainsi à 2,6 milliards d'euros.

Fonds de Résolution Unique ("FRU")

La contribution de HSBC France au FRU pour l'année 2019 s'élève à 66,7 millions EUR dont 10 millions EUR ont été réglés sous forme d'engagements de paiement. Le montant total des engagements de paiement au FRU garantis par un dépôt espèces équivalent enregistré au bilan de la banque s'élève à 45,3 millions EUR.

Transfert du siège social de HSBC France

Le 13 décembre 2019, un contrat de résiliation des baux afférents aux immeubles constituant le siège social (Champs Elysées et Vernet) a été signé avec une date de sortie prévue au 31 décembre 2020. Le droit d'utilisation et la dette de loyers afférents à ces immeubles ont été ajustés pour tenir compte de la nouvelle date de sortie prévue. Parallèlement, un nouveau contrat de location a été signé pour accueillir le nouveau siège social de HSBC France. Le contrat de bail a été conclu pour dix ans avec une prise d'effet le 1^{er} mars 2020.

Transfert de l'activité de support de production et de développement informatiques de la Banque de financement, d'investissement et de marché

L'activité de support de production et de développement informatiques de la Banque de financement, d'investissement et de marché a été transférée à la succursale en France de HSBC Global Services (UK) Limited le 1^{er} janvier 2019.

1 Principes, règles et méthodes comptables

HSBC Holding plc, dont le siège social se situe à Londres, établit des états financiers consolidés dont la filiale HSBC France fait partie. HSBC France, dont le siège social est à Paris, établit elle-même des comptes consolidés. Ces états financiers sont disponibles sur le site Internet www.hsbc.fr ou www.hsbc.com.

Les comptes de HSBC France sont établis conformément aux règlements ANC 2014-03 et 2014-07.

(a) Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC France applique les dispositions des articles 214-1 à 214-27. Évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC France applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC France a appliqué l'approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Le mali technique est affecté selon les modalités prévues à l'article 745-6 du règlement 2014-03 aux différents actifs apportés concernés et inscrit dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté. (Voir Note 6).

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée réelle d'utilisation.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(b) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition.

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC France entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

Notes annexes aux comptes sociaux

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.

Comptabilisation des plus ou moins values

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2411-1 à 2412-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de :

- "Buy and sell back" et "sell and buy back"
- prêts/emprunts de titres garantis par des dépôts cash.

Prêts emprunts de titres

Les opérations de prêts emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(c) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC France se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC France applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC France ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC France dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application de l'article 2221-8, 2231.3 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit ("CDS"). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations pour dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur la base de portefeuille ; les dépréciations sont évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

(d) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

(e) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(f) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC article 3222, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC France a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC France fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et médaille du travail.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement ("CEL") et les Plans d'Epargne Logement ("PEL") sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC France provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Paiement à base d'actions du Groupe HSBC

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings Plc.

Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- Depuis 2006, HSBC Holdings Plc a mis en place des plans d'actions HSBC Holdings Plc.
- Le personnel peut avoir la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings Plc dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

Plan d'attribution d'actions

HSBC France octroie des plans d'attributions d'actions à ces employés en contrepartie des services rendus.

La charge est enregistrée en résultat sur la période entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition.

Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition (certaines actions attribuées n'étant pas acquises en raison du non-respect par les salariés du critère de présence ou de performance).

(g) Position de change

Les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

(h) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *pro rata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(i) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC France traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens des articles 2511-1 à 2516-1 du Livre II – Titre 5 – Chapitre 1 relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêts

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* ("CDS") ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *pro rata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif/passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(j) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(k) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée dans le rapport de gestion en pages 12 et suivantes.

2 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
A vue	37 876	30 057
A terme	58 362	61 234
≤ 3 mois	51 753	52 012
> 3 mois et ≤ 1 an	3 595	5 447
> 1 an et ≤ 5 ans	2 832	3 568
> 5 ans	182	207
Créances rattachées	80	91
Total général	96 318	91 381
<i>Dont titres reçus en pension livrée</i>	<i>70 809</i>	<i>72 717</i>
<i>Dont prêts subordonnés</i>	<i>49</i>	<i>45</i>

3 Crédits à la clientèle

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Créances commerciales	2 688	1 104
Comptes ordinaires débiteurs	3 853	1 597
Autres concours à la clientèle ¹	75 553	67 373
Total	82 094	70 074
<i>Dont crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France</i>	<i>17 219</i>	<i>16 190</i>

1 S'explique par l'augmentation de l'activité de pension de titres.

Ventilation des encours par qualité

	31 décembre 2019				31 décembre 2018	
	Encours sains	Encours douteux	Dépréciation sur encours douteux	Total	Total	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Crédits aux particuliers	16 888	241	(111)	17 018	15 188	15 188
Crédits à la clientèle financière	2 789	—	—	2 789	1 872	1 872
Crédits à la clientèle non financière	31 505	1 410	(458)	32 457	25 114	25 114
Titres reçus en pension livrée	29 736	—	—	29 736	27 808	27 808
Créances rattachées	93	1	—	94	92	92
Total	81 011	1 652	(569)	82 094	70 074	70 074
<i>– Dont prêts : subordonnés</i>				—	1	1
<i>– Dont créances douteuses non compromises brutes</i>				1 198	310	310
<i>– Dont créances douteuses compromises brutes</i>				454	539	539
<i>– Dont dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes</i>				(275)	(158)	(158)
<i>– Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes</i>				(294)	(341)	(341)

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
A vue	5 247	10 488
A terme	76 754	59 495
≤ 3 mois	27 444	18 433
> 3 mois et ≤ 1 an	11 434	8 342
> 1 an et ≤ 5 ans	22 985	19 062
> 5 ans	14 891	13 658
Créances rattachées	93	92
Total	82 094	70 074

4 Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	20 574	21 796
- Titres de transaction	17 824	18 723
- Titres de placement	2 744	3 062
- Titres d'investissement	-	-
- Créances rattachées	6	11
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 628	9 587
Titres de transaction	3 016	7 356
- obligations et autres titres cotés	3 016	7 356
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Titres de placement	2 036	1 751
- obligations cotées	2 030	1 745
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	6	6
Titres d'investissement	570	470
- obligations cotées	570	470
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Créances rattachées	6	10
<i>Dont titres subordonnés</i>	<i>470</i>	<i>370</i>
Actions et autres titres à revenus variable et TAP	244	161
Titres de transaction	-	-
- actions cotées	-	-
- actions et autres titres non cotés	-	-
Titres de placement	8	8
- actions cotées	-	-
- actions et autres titres non cotés	8	8
Titres de l'activité de portefeuille (TAP)	236	153
- TAP cotés	-	-
- TAP non cotés	236	153
Total	26 446	31 544

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	799	6 199
> 3 mois et ≤ 1 an	2 438	2 397
> 1 an et ≤ 5 ans	5 981	4 191
> 5 ans	11 350	8 998
Créances rattachées	6	11
Total	20 574	21 796
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	176	4 856
> 3 mois et ≤ 1 an	296	567
> 1 an et ≤ 5 ans	2 128	1 640
> 5 ans	3 022	2 514
Créances rattachées	6	10
Total	5 628	9 587

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
	€m	€m	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	2 744	2 809	3 062	3 123
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 036	2 070	1 751	1 767
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	244	295	161	196
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	5 024	5 174	4 974	5 086

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1b.

Notes annexes aux comptes sociaux

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2019		
	Avant provisions	Provisions Nettes de couverture	Plus-values/ moins-values nettes
	€m	€m	€m
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP¹	150	3	147
- effets publics et valeurs assimilées	66	1	65
- obligations et autres titres à revenu fixe	33	2	31
- actions et autres titres à revenu variable et TAP	51	-	51
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP¹	20	15	5
- effets publics et valeurs assimilées	11	7	4
- obligations et autres titres à revenu fixe	3	2	1
- actions et autres titres à revenu variable et TAP	6	6	-

1 Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : +21 millions EUR.

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014.

Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

La surcote (différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 36 millions EUR pour 2019 et à 4 millions EUR pour 2018.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2019 ou en 2018.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	Valeur nette comptable €m	Valeur nette comptable €m
Titres de participation	73	71
Titres cotés	-	-
- établissements de crédit	-	-
- autres	-	-
Titres non cotés	73	71
- établissements de crédit	45	46
- autres	28	25
Autres titres détenus à long terme	13	10
Titres cotés	-	-
- établissements de crédit	-	-
- autres	-	-
Titres non cotés	13	10
- établissements de crédit	-	-
- autres	13	10
Parts dans les entreprises liées	1 353	1 471
Titres cotés	-	-
- établissements de crédit	-	-
- autres	-	-
Titres non cotés	1 353	1 471
- établissements de crédit	571	654
- autres	782	817
Créances rattachées	-	-
Total (y compris réévaluation légale de 1976)	1 439	1 552
	2019	2018
	€m	€m
Valeurs brutes au 1^{er} janvier (hors avances et créances rattachées)	1 661	1 551
Variations de l'année :		
- acquisitions de titres/augmentations de capital	4	110
- cessions/réductions de capital	(108)	-
- incidence des différences de conversion	-	-
- autres mouvements/fusions	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	1 557	1 661
Dépréciations au 1^{er} janvier	(109)	(115)
Variations de l'année :		
- dotations de l'exercice	(16)	(2)
- reprises de dépréciations	7	8
- autres mouvements	-	-
- incidence des différences de conversion	-	-
Dépréciations au 31 décembre	(118)	(109)
Créances rattachées	-	-
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	1 439	1 552

6 Immobilisations incorporelles

	2019	2018
	€m	€m
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	467	555
Variations de l'année :	—	—
– transferts et autres mouvements	13	2
– acquisitions d'immobilisations ¹	183	111
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(1)	(201)
Valeurs brutes au 31 décembre	662	467
Amortissements au 1^{er} janvier	187	382
Variations de l'année :	—	—
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations ^{1,2}	128	7
– transferts et autres mouvements	—	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	—	(202)
Amortissements au 31 décembre	315	187
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	347	280

1 Dont stock d'ouverture des nouvelles succursales : 53 millions EUR dans Acquisition et 13 millions EUR dans Dotations de l'exercice.

2 Dont provision pour dépréciation fonds de commerce de la banque d'entreprise pour 86 millions EUR et provision pour dépréciation de logiciel pour 7 millions EUR.

Depuis le 1er Janvier 2016 et conformément au nouveau règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art. 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté (art. 745-7).

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Affectation du mali aux actifs	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur nette à la clôture de l'exercice
	€m			€m
Immobilisations incorporelles	27,3	—	27,3	—
Immobilisations corporelles	5,1	—	0,5	4,6
Immobilisations financières	0,2	—	—	0,2
Total	32,6	—	27,8	4,8

7 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	751	825
Variations de l'année :	—	—
– transferts et autres mouvements	(12)	—
– acquisitions d'immobilisations ¹	60	43
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(13)	(117)
Valeurs brutes au 31 décembre	786	751
Amortissements au 1^{er} janvier	554	629
Variations de l'année :	—	—
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	62	40
– transferts et autres mouvements	—	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	(11)	(115)
Amortissements au 31 décembre	605	554
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	181	197

1 Concerne principalement l'acquisition des immobilisations des différentes succursales pour 28 millions EUR.

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Terrains et constructions d'exploitation	37	46
Terrains et constructions hors exploitation	1	1
Autres immobilisations corporelles	143	150
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	181	197

Notes annexes aux comptes sociaux

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Immobilisation en cours	3	4
Valeurs brutes ¹	945	864
Amortissements	(427)	(372)
Créances rattachées	1	1
Total	522	497

1 Principaux biens en stock en 2019 : routier pour 370 millions EUR, BTP pour 121 millions EUR et machines-outils pour 108 millions EUR.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 506 millions EUR (473 millions EUR en 2018) et la provision pour réserve latente négative avant impôts différés est de 52 millions EUR (55 millions EUR en 2018).

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 1 ^{er} Jan 2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations ¹	Encours au 31 déc 2019
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	499	248	(67)	(141)	30	570
Dépréciations sur titres	—	—	—	—	—	—
Provisions pour engagements par signature	10	22	(15)	(6)	28	38
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	509	270	(83)	(146)	58	608

1 Stock d'ouverture des nouvelles succursales

Coût du risque

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux) ¹	(119)	(32)
– risques de contrepartie sur titres	—	—
– engagements par signature ²	(16)	(5)
– récupération sur créances amorties	2	3
Total coût du risque^{3,4}	(133)	(34)
– Dont pertes :		
1 non couvertes sur créances douteuses	(11)	(13)
2 non couvertes sur engagements par signature	—	—
3 couvertes par des provisions	(83)	(75)
4 Dont harmonisation du calcul des provisions pour dépréciations des créances douteuses et compromises (équivalent Stage 3 en IFRS) sur celui effectué pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés	—	(21)

9 Autres actifs

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	918	889
Débiteurs divers et autres comptes d'actif	25 283	15 302
Total	26 201	16 191

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Comptes d'encaissement	157	217
Autres comptes de régularisation ¹	42 371	38 790
Total	42 528	39 007

1 Dont valeur de marché des dérivés : 41 250 millions EUR en 2019, contre 37 698 millions EUR en 2018.

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
A vue	25 434	24 633
A terme	56 975	56 760
≤ 3 mois	46 575	42 085
> 3 mois et ≤ 1 an	3 500	3 525
> 1 an et ≤ 5 ans	5 650	8 350
> 5 ans	1 250	2 800
Dettes rattachées	49	63
Total	82 458	81 456
<i>Dont titres donnés en pension livrée</i>	<i>65 323</i>	<i>65 489</i>

12 Dépôts de la clientèle

Nature des opérations

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Dépôts à vue	38 137	25 123
Comptes à régime spécial à vue	7 818	7 311
Comptes à régime spécial à terme	722	716
Comptes à terme	11 289	8 550
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	57 966	41 700
Titres donnés en pension livrée	9 462	21 398
Dettes rattachées	46	28
Total des comptes créditeurs de la clientèle	67 474	63 126

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
A vue	46 095	32 434
A terme	21 333	30 664
≤ 3 mois	18 717	26 639
> 3 mois et ≤ 1 an	2 335	3 963
> 1 an et ≤ 5 ans	223	32
> 5 ans	58	30
Dettes rattachées	46	28
Total	67 474	63 126

13 Dettes représentées par un titre

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	—	—
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	16 110	3 038
Emprunts obligataires	8 660	10 237
Dettes rattachées	35	35
Total	24 805	13 310

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Dettes représentées par un titre	24 770	13 275
≤ 3 mois	1 820	18
> 3 mois et ≤ 1 an	9 611	2 526
> 1 an et ≤ 5 ans	5 872	6 036
> 5 ans	7 467	4 695
Dettes rattachées	35	35
Total	24 805	13 310

Les primes d'émission restant à amortir s'élevaient à 13 millions EUR au 31 décembre 2019, contre 11 millions EUR au 31 décembre 2018.

14 Provisions

	Encours au 1 ^{er} Jan 2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations ¹	Encours au 31 déc 2019
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Provisions pour engagements par signature et litiges	19	52	(1)	(22)	28	76
Autres provisions	293	109	(75)	(10)	7	324
Total	312	161	(76)	(32)	35	400

1 Balance d'ouverture des nouvelles succursales.

Provision sur PEL/CEL

	31 décembre 2019				CEL €m
	PEL			Total €m	
	≤ 4 ans €m	> 4 ans et ≤ 10 ans €m	> 10 ans €m		
Encours collectés	79	194	413	686	88
Encours de crédit	—	—	1	1	—
Provisions	—	—	(5)	(5)	—
Dotations/reprises nettes aux provisions	—	—	—	—	—

15 Autres passifs

	31 décembre 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	557	624
Créditeurs divers et autres ¹	11 963	5 350
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	41 569	42 480
Total	54 089	48 454

1 Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2019 : 11 610 millions EUR, contre 5 272 millions EUR en 2018.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Comptes de décaissement	110	115
Autres comptes de régularisation ¹	42 383	37 908
Total	42 493	38 023

1 Dont valeur de marché des dérivés : 41 270 millions EUR en 2019 et 36 835 millions EUR en 2018.

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes à terme ou à durée indéterminée, matérialisées ou non par des titres, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Titres subordonnés remboursables	—	—
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16	16
Emprunts subordonnés	2 110	1 360
Dettes rattachées	2	1
Total	2 128	1 377

Emissions de HSBC France

Les titres subordonnés émis par HSBC France, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres participatifs : titres subordonnés à durée indéterminée

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31 décembre 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985		TMO - 0,25	FRF	16	16
Dettes rattachées					—	—
Total (y compris les dettes rattachées)					16	16

Les titres participatifs ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair.

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31 décembre 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Emprunts subordonnés ¹	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	260	260
Emprunts à durée indéterminée ²	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	200	200
	28.03.2018	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	300	300
	16.12.2019	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	250	—
Emprunts subordonnés ³	26.05.2017	26.05.2027	Taux variable	EUR	300	300
	21.06.2018	21.06.2028	Taux variable	EUR	300	300
	29.01.2019	29.01.2029	Taux variable	EUR	400	—
	27.07.2019	27.06.2029	Taux variable	EUR	100	—
Dettes rattachées				2	1	
Total (y compris dettes rattachées)				2 112	1 361	

1 Le remboursement total ou partiel de ces titres est possible à partir de décembre 2024. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

2 Tier 1 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou "Additional Tier 1") est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La transformation en capital de ces titres est possible sous certaines conditions.

3 Tier 2 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

18 Capital social

(actions de 5 euros de nominal)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
Au 1 ^{er} janvier	73 316 988	366 585	67 437 827	337 189
– exercice d'options de souscription	—	—	—	—
– augmentation de capital	24 914 208	124 571	5 879 161	29 396
– réduction du capital	—	—	—	—
Au 31 décembre	98 231 196	491 156	73 316 988	366 585

Droits de vote

Au 31 décembre 2019, le total des droits de vote s'établit à 98 231 196.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Capital souscrit	491	367
Prime d'émission, fusion, etc.	2 158	475
Réserves	1 041	1 041
– réserve légale	38	38
– réserve des plus-values à long terme	406	406
– réserve de réévaluation	3	3
– réserve extraordinaire et autres	305	305
– réserve libre	294	294
– écart de réévaluation sur coût des services passés	(5)	(5)
Report à nouveau ¹	3 330	3 209
Acomptes sur dividende	—	—
Provisions réglementées	—	—
Résultat de la période	(147)	78
Capitaux propres	6 873	5 170

1 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.

Notes annexes aux comptes sociaux

Variation des capitaux propres en 2019

	2019 €m
Solde au 1^{er} janvier	5 170
Résultat de la période	(147)
Emission liée aux options de souscription d'actions	—
Augmentation de capital	1 807
Acompte sur dividendes	—
Autres	43
Solde au 31 décembre	6 873

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2000, HSBC France pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

	31 décembre 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Provision pour engagements sociaux ¹	171	154

¹ Dont 4,9 millions EUR en 2019 d'engagements contractés pour pensions de retraite à leur profit pour les membres du Conseil d'Administration contre 3,4 millions EUR en 2018.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2019, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2019, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2019	0,65	1,50	1,50	2,61
Au 31 décembre 2018	1,7	1,50	1,50	2,61

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Provision comptabilisée

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	178	161
Juste valeur des actifs des régimes	(7)	(8)
Passif net comptabilisé	171	154

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif/(passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
	€m	€m	€m
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1^{er} janvier 2019	8	161	153
Coûts des services rendus	–	5	5
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	3	3
Effets de revalorisation	–	17	17
Prestations versées	(1)	(8)	(7)
Au 31 décembre 2019	7	178	171

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2019			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont HSBC
	€m	€m	€m	€m
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	7	7	–	–
– actions	–	–	–	–
– titres	7	7	–	–
– immobilier	–	–	–	–
– dérivés	–	–	–	–
– autres	–	–	–	–

21 Hors bilan

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	40 093	28 749
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 223	1 938
En faveur de la clientèle	37 870	26 811
– ouvertures de crédits confirmés	37 841	26 768
– acceptations à payer et divers	29	42
Engagements reçus	5 479	3 119
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	5 479	3 119
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	10 398	5 119
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	2 674	695
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	7 724	4 424
Engagements reçus	16 692	15 079
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	16 692	15 079

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2019
	€m
Créances données en garantie de <i>covered bonds</i>	5 700
Créances données en garantie 3G et TRICP	2 925
Créances données en garantie CCBM	9 802
Titres donnés en garantie	4 469
Total	22 896

22 Opérations sur instruments financiers à terme

	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Juste valeur nette	Opérations de couverture ¹	Opérations de marché ¹	Total ¹	Juste valeur nette	Opérations de couverture ¹	Opérations de marché ¹	Total ¹
	€md	€md	€md	€md	€md	€md	€md	€md
Opérations fermes	(1,3)	35	3 277	3 312	0,6	27	2 757	2 785
Opérations sur marchés organisés	–	–	122	122	–	–	139	139
– contrats de taux	–	–	115	115	–	–	139	139
– contrats de change	–	–	–	–	–	–	–	–
– indices et actions	–	–	7	7	–	–	–	–
Opérations de gré à gré	(1,3)	35	3 155	3 190	0,6	27	2 618	2 646
– futures de taux	–	–	208	208	–	–	180	180
– swaps de taux	(1,3)	35	2 515	2 550	0,5	27	2 274	2 301
– swaps de devises et swaps cambistes	0,1	–	93	93	–	1	41	42
– autres contrats à terme	(0,1)	–	339	339	0,1	–	123	123
Opérations conditionnelles	(0,3)	11	902	913	(0,9)	1	865	866
Opérations sur marchés organisés	–	–	147	147	–	–	36	36
Options de taux	–	–	72	72	–	–	–	–
Options de change	–	–	54	54	–	–	36	36
Autres options	–	–	21	21	–	–	–	–
Opérations de gré à gré	(0,3)	11	755	766	(0,9)	1	829	830
Caps et floors	(0,2)	–	277	277	(0,3)	–	303	303
Swaptions et options	(0,2)	11	479	490	(0,6)	–	–	–
– achetés	–	5	26	31	–	1	44	44
– vendus	(0,2)	6	453	459	–	–	482	482
Total des opérations sur instruments financiers à terme	(1,6)	46	4 179	4 225	–	28	3 622	3 651

1 Montant des notionnels.

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt de gré à gré

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€md	€md
Montant des notionnels		
Contrats de couverture individualisée ¹	30	22
Contrats de couverture globale ²	5	5
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	2 515	2 274
Opérations de marché en position isolée	–	–

1 Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.

2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.

Instruments financiers : durée restant à courir

	31 décembre 2019			Total
	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
(en milliards d'euros)	€md	€md	€md	€md
Instruments financiers de :				
– devises	11	53	30	94
– taux	1 294	1 457	1 013	3 764
– autres	324	41	2	367
Total	1 629	1 551	1 045	4 225

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	9 153	10 500
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	9 089	10 427
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	64	73
B – Autres contrats	2 780	2 036
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	2 716	1 987
– contrats sur taux d'intérêts	2 633	1 969
– contrats sur devises	74	18
– contrats sur actions	9	–
– contrats de dérivés de crédit	–	–
– contrats sur produits de base	–	–
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	64	49
– contrats sur taux d'intérêts	56	14
– contrats sur devises	8	35
– contrats sur actions	–	–
Total des équivalents risques de crédit	11 933	12 536
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de :	2 709	2 032

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Equivalents risques avant compensation	75 513	65 416
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(62 548)	(49 236)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(1 032)	(3 644)
Equivalents risques après compensation	11 933	12 536

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	531	447
Clientèle	1 111	825
Obligations et autres titres à revenu fixe	347	438
Total	1 989	1 710
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	652	569
Clientèle	264	78
Dettes subordonnées	40	27
Obligations et autres titres à revenu fixe	365	405
Total	1 321	1 079

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	9	–
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	–	–
Parts dans les entreprises liées	41	165
Total	50	165

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Commissions		
Produits	952	730
Sur opérations avec les établissements de crédit	27	5
Sur opérations avec la clientèle	98	82
Sur opérations de change	1	2
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	98	52
Sur prestations de services pour compte de tiers	553	457
Sur engagements	131	94
Autres commissions	44	38
Charges	(239)	(220)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(18)	(6)
Relatives aux opérations sur titres	(60)	(35)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(8)	(9)
Sur prestations de service pour compte de tiers	(141)	(154)
Sur engagements	(3)	(4)
Autres commissions	(9)	(12)
Total des commissions	713	510

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Résultats		
Titres de transaction	(358)	(165)
Opérations de change	131	17
Instruments financiers à terme	468	371
Total	241	223

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	44	14
Dépréciation :	(7)	2
- dotations	(9)	(5)
- reprises	2	7
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	5	-
Dépréciation :	(3)	6
- dotations	(3)	(2)
- reprises	-	8
Total	39	22

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	(847)	(762)
Charges de retraite	(98)	(94)
Participation	1	(4)
Intéressement	1	(3)
Sous-total frais de personnel	(943)	(863)
Autres frais administratifs	(760)	(589)
Total des charges générales d'exploitation	(1 703)	(1 452)

Plan d'attribution d'actions

Au 31 décembre 2019, la provision s'élève à 2,0 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Gains ou pertes sur titres d'investissement	—	—
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles	2	5
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées	(10)	2
Total	(8)	7

30 Impôt sur les bénéfices

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	€m	€m
Impôts courants		
A taux normal	30	13
A taux réduit	—	—
Impôts différés	33	21
Total	63	34

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

	Échéance 2020	Échéance 2019	Échéance 2018
	%	%	%
Impôts courants	33,33	33,33	33,33
Taux réduit (imposition PVLT)	4,0	4,0	4,0
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	—	—	30,0
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2019	NA	31,00	31,00
ID taux normal si retournement en 2020	31,00	28,00	28,00
ID taux normal si retournement en 2021	27,50	26,50	26,50
ID taux normal à partir de 2022	25,00	25,00	25,00
ID taux réduit si retournement en 2019	NA	3,7	3,7
ID taux réduit si retournement en 2020	3,7	3,4	3,4
ID taux réduit si retournement en 2021	3,0	3,2	3,2
ID taux réduit à partir de 2022	3,0	3,0	3,0

Auxquels s'ajoutent les contributions applicables sur l'impôt

Au 31 décembre 2019, les impôts différés sont comptabilisés sur les écarts d'imposition générés par des différences temporaires.

Le taux d'impôt différé à 31 %, 27,5 % ou 25 % (plus CSB) est appliqué en fonction des hypothèses de retournement de ces impôts différés.

Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2019, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 53,9 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 53,9 millions EUR.

Au titre de 2018, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 61,5 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 37 millions EUR.

Ces subventions sont comptabilisées en totalité sur la ligne "Impôts".

Impôts différés au bilan

La créance nette d'impôt différée comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2019 à 119 millions EUR contre 88 millions EUR au 31 décembre 2018.

Cette créance se décompose au 31 décembre 2019 en un impôt différé actif de 152 millions EUR contre 119 millions EUR au 31 décembre 2018 et en un impôt différé passif de 33 millions EUR contre 32 millions EUR au 31 décembre 2018.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été supprimé à compter de 2019.

En conséquence, HSBC France n'a bénéficié d'aucun crédit d'impôt au titre du dispositif CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) au cours de l'exercice 2019 (en 2018 : 7,2 millions EUR).

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont des entités du groupe HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section 2.19a Les Risques juridiques et Gestion des litiges du présent *Document d'enregistrement 2019*, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2019.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers, *Office of Foreign Assets Control* ("OFAC"), du ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine, *Federal Reserve Board* ("FRB"), et un engagement avec l'Autorité des services financiers britanniques, la *Financial Conduct Authority* ("FCA"), aux fins de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (qui est, pour les besoins de la FCA, désigné en tant que "Personne Qualifiée" en application de la section 166 du *UK Financial Services and Market Act*, et pour les besoins de la FRB, en tant que "Consultant Indépendant") aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales ("la Personne Qualifiée / le Consultant Indépendant").

Considérant les progrès significatifs de HSBC dans le renforcement de sa gestion des risques de criminalité financière, il sera mis un terme à la mission de la Personne Qualifiée actuelle avec HSBC et une nouvelle Personne Qualifiée avec une mission plus réduite sera nommée pour évaluer les domaines restants qui nécessitent des travaux complémentaires afin que HSBC puisse parachever sa transition vers une gestion courante des risques de criminalité financière. Le Consultant Indépendant continuera, quant à lui, de procéder à une évaluation annuelle du programme de conformité à l'OFAC à la discrétion de la FRB.

Au travers des évaluations pays par la Personne Qualifiée / le Consultant Indépendant, ainsi que des évaluations internes menées par HSBC, certaines problématiques potentielles en matière de lutte contre le blanchiment et de sanctions financières internationales ont pu être identifiées et font l'objet de revue par HSBC avec la FRB, la FCA et/ou l'OFAC.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux Etats-Unis par un "Trustee".

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des Etats-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"), et/ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1^{er} août 2018, HSBC France a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit que HSBC Bank plc indemnifiera HSBC France et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et/ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC France de HTIE (nouvellement HSBC France Dublin Branch).

HTIE et/ou Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous :

Dossier Defender :

En novembre 2013, Defender Limited a intenté une action en justice contre HTIE et autres, alléguant, notamment, un manquement à ses obligations contractuelles, et demandant des dommages et intérêts ainsi que l'indemnisation des pertes subies par le fonds. Le procès a démarré en octobre 2018. En décembre 2018, la *High Court* irlandaise a rendu un jugement favorable à HTIE sur la base d'une question préliminaire, retenant que Defender Limited n'avait pas de demande effective contre HTIE et sans que les autres questions en litige aient été examinées. Defender Limited a interjeté appel de ce jugement en février 2019. Le recours en appel de Defender Limited devrait être entendu par la Cour suprême irlandaise en mars 2020.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du Groupe HSBC et des sociétés tierces devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites"), visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non encore déterminé. HSBC et d'autres parties à ces procédures ont saisi le Tribunal des faillites d'une requête aux fins de rejet des demandes du Trustee. En novembre 2016, le Tribunal des faillites a favorablement accueilli la requête en rejet de HSBC en ce qui concerne certaines des demandes du Trustee. En février 2019, la Cour d'appel a annulé la décision du Tribunal des faillites de novembre 2016 et a renvoyé le litige devant le Tribunal des faillites. En août 2019, HSBC et d'autres parties ont déposé une requête auprès de la Cour suprême des Etats-Unis afin de faire réviser la décision de la Cour d'appel de février 2019. La poursuite des procédures devant le Tribunal des faillites est suspendue dans l'attente de décision de la Cour suprême des Etats-Unis.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC France. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende. HSBC et la Commission ont formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal.

Enquêtes et procédures concernant le marché des changes de devises

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et de l'application des lois, dont celles de l'Union Européenne, de la Suisse, du Brésil et de l'Afrique du Sud, conduisent des enquêtes et procédures de contrôle sur les marchés des échanges de devises. HSBC coopère à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En janvier 2018, HSBC Holdings a conclu un accord de poursuite différée *Deferred Prosecution Agreement* ("DPA") de trois ans avec la division criminelle du DoJ (le "FX DPA") au titre d'agissements frauduleux dans le cadre de deux opérations datant de 2010 et 2011 mettant ainsi un terme à l'enquête du DoJ sur les activités de change de HSBC. Selon les termes du FX DPA, HSBC s'est engagé, entre autres, à améliorer les procédures et contrôles internes de l'activité de Marché, ce qui fera l'objet de rapports annuels au DoJ. HSBC Holdings a accepté en outre de payer une pénalité financière.

32 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

33 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers sociaux au 31 décembre 2019.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2019 jusqu'au Conseil d'Administration du 18 février 2020, approuvant ces comptes.

34 Autres informations

34.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France												
1 – Filiales (+ 50 %)												
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds), 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Société de financement de l'habitat	113 250	544	100,00	113 239	113 239	–	–	60 086	874	906
HSBC Factoring (France) 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	SA	Affacturation	9 240	88 484	100,00	39 236	39 236	2 582 625	–	42 516	14 269	–
Société Française et Suisse, 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	8 892	100,00	60 384	9 427	–	–	–	5	–
SAPC UFIPRO Recouvrement 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SARL	Société de recouvrement	7 619	1 591	99,98	16 262	9 202	–	–	–	(9)	–
HSBC Epargne Entreprise (France), 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Epargne salariale	16 000	5 252	100,00	15 148	15 148	–	–	5 726	(4 455)	–
HSBC Global Asset Management (France) 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	42 923	93,67	134 546	134 546	–	–	183 423	19 532	18 853
HSBC Services (France) (ex – HSBC Securities) 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 442	628	100,00	36 877	3 030	–	–	–	(96)	–
Valeurs Mobilières Elysées (ex – Nobel), 109, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	8 226	100,00	67 757	55 449	–	–	–	4 658	16 794
HSBC Leasing (France) 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	73 708	100,00	281 756	281 756	159 072	–	53	99 414	–
SFM 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de participations	40 000	44 943	100,00	84 053	84 053	–	–	–	3 373	–
Foncière Elysées S.A. 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	14 656	100,00	44 478	40 345	–	–	1 751	1 072	311
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	11 779	–	100,00	11 754	11 754	–	–	530	519	–
HSBC Real Estate Leasing (France), 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	53 414	80,98	37 190	37 190	–	–	118 690	7 258	3 862
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holding d'investissement	5 890	–	100,00	4 978	4 978	–	–	762	731	–
HSBC Assurances Vie (France), 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Compagnie d'assurance	115 000	514 137	100,00	513 999	513 999	–	–	2 075 339	49 807	–
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France												
1 – Filiales non reprises au paragraphe 1												
a) Filiales françaises (ensemble)	–					30	30					
b) Filiales étrangères (ensemble)	–					–	–					
2 – Participations non reprises au paragraphe 2												
a) Participations françaises (ensemble)	–					4	–					
b) Participations étrangères (ensemble)	–					–	–					

34.2 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2019	
	Filiales €m	Autres entreprises liées €m
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	–	4 396
Créances sur les établissements de crédit	3 915	20 810
Opérations avec la clientèle	112	3 409
Obligations et autres titres à revenu fixe	574	1 480
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	5 005	27 747
Opérations avec la clientèle	733	22
Dettes représentées par un titre	–	–
Autres passifs	–	5 703
Dettes subordonnées	–	2 110
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	1 622	–
Engagements de garantie donnés	3	234
Engagements sur titres donnés	–	–

35 Honoraires des commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers		BDO Paris Audit & Advisory		Autres	
	Audit		Audit			
	Montant (HT) €k	%	Montant (HT) €k	%	Montant (HT) €k	%
Exercice 2019						
Certification des comptes	3 385	75	453	96	–	–
Services autres que la certification des comptes	1 150	25	18	4	–	–
Honoraires versés en 2019	4 535	100	471	100	–	–

Les services autres que la certification des comptes au 31 décembre 2019 pour PricewaterhouseCoopers Audit et BDO Paris Audit & Advisory concernent principalement des lettres de confort relatives aux programmes d'émissions, des prestations légales ou réglementaires.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux Actionnaires

HSBC FRANCE

103, avenue des Champs-Élysées

75419 Paris Cedex 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HSBC France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est basée sur des données non observables

Risque identifié	Notre réponse
<p>L'activité « Banque de financement, d'investissement et de marchés » (GBM) d'HSBC France opère sur les marchés de capitaux et offre des services transactionnels ainsi que des solutions de financement aux grandes entreprises et aux institutionnels. Elle exerce des activités d'origination, de vente, de structuration de produits de marché, dont des instruments financiers dérivés, à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs.</p> <p>Les instruments financiers dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat (sauf pour les dérivés de couverture).</p> <p>Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité.</p> <p>Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers dérivés basée sur des données non observables constitue un point clé de l'audit des comptes d'HSBC France.</p>	<p>Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la Direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser les instruments financiers dérivés complexes, en particulier ceux relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none">la validation indépendante des modèles de valorisation par le département "Markets IMR" ;la vérification indépendante des prix et des valorisations par le département "Product control" ;la détermination d'ajustements de juste valeur. <p>Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions basées sur des données non observables en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC.</p> <p>Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.</p>

Les instruments dérivés (incluant ceux dont la juste valeur est basée sur des données non observables) représentent au 31 décembre 2019 41 250 millions d'euros à l'actif et 41 270 millions d'euros au passif.

Se référer à la note 10 et 16 de l'annexe aux comptes annuels.

Gestion des accès aux systèmes d'information

Risque identifié	Notre réponse
<p>De par la nature de ses activités, HSBC France traite quotidiennement un volume très important de transactions. Celles-ci sont autorisées, traitées et comptabilisées par l'intermédiaire de systèmes d'information complexes. L'intégrité de ces systèmes est un élément clé de la fiabilité des états financiers.</p> <p>Lors des précédents audits, nous avons identifié des faiblesses concernant les droits d'accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données ainsi qu'à certaines applications qui contribuent directement ou indirectement à l'établissement des comptes.</p> <p>La faiblesse des contrôles sur la gestion des accès entraîne un risque que, volontairement ou par erreur, les modifications apportées aux systèmes financiers et aux données traitées ne soient pas appropriées.</p> <p>Le plan d'action mis en place par la Direction depuis 2016, qui vise à renforcer l'environnement de contrôle autour des droits d'accès, suit toujours son cours et contribue à atténuer le risque sur la gestion des accès.</p> <p>Ces éléments constituent donc un point clé de l'audit des comptes d'HSBC France.</p>	<p>Les droits d'accès ont été testés sur les applications, les systèmes d'exploitation et les bases de données utilisées pour les états financiers et pertinents pour notre audit. Plus précisément, nos travaux ont permis de vérifier que :</p> <ul style="list-style-type: none">• les nouvelles demandes d'accès aux systèmes d'information ont été correctement examinées et autorisées ;• les droits d'accès des utilisateurs ont été supprimés en temps opportun lorsqu'une personne a quitté le groupe ou a changé de responsabilité ;• les droits d'accès aux applications, aux systèmes d'exploitation et aux bases de données ont été contrôlés de manière régulière ; et• les droits d'accès privilégiés aux applications, systèmes d'exploitation et bases de données ont été accordés de manière pertinente à un nombre limité de collaborateurs. <p>D'autres domaines ont été évalués de manière indépendante comme les politiques de mot de passe, les configurations de sécurité, ou les contrôles sur les modifications des applications et des bases de données et que la possibilité d'effectuer de tels changements avec un accès privilégié aux bases de données et systèmes d'exploitation est restreint à un nombre de collaborateurs limité et autorisé.</p> <p>Lorsque des faiblesses de contrôles ont été identifiées, des procédures complémentaires ont été effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none">• lorsqu'un accès inapproprié a été identifié, nous avons analysé la nature de l'accès et, si possible, nous avons obtenu des éléments de preuves supplémentaires sur la pertinence des activités réalisées ;• des tests supplémentaires ont été effectués sur des rapprochements spécifiques de fin d'exercice (dépositaires, comptes bancaires et rapprochements de comptes d'attente) ainsi que des confirmations avec des contreparties externes ;• enfin, des tests ont été effectués sur d'autres contrôles menés par la direction, tels que des revues de performances par ligne de métier.

Se référer à la page 88 du rapport de gestion.

Dépréciation individuelle des crédits à la clientèle de la Banque d'entreprises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, HSBC France estime, à la date de clôture, les risques de pertes sur son portefeuille et comptabilise, le cas échéant, des provisions à ce titre. Depuis 2016, le coût du risque est particulièrement faible dans un contexte d'environnement de taux favorables pour les entreprises.</p> <p>L'appréciation de l'existence d'un risque de non recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que notamment la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, la valeur de recouvrement de leurs garanties, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite ou encore la viabilité de leurs modèles économiques.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif des encours pour la banque, de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions et d'un historique de coût du risque plus élevé dans un contexte, il est vrai, moins favorable, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs de dépréciation spécifique. Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles existants de manière à valider la pertinence des dépréciations comptabilisées. Ainsi, les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits, aux processus d'examen réguliers des dossiers de crédit, et à l'approbation des dépréciations individuelles.</p> <p>Nous avons fait une revue critique des tests permettant à la direction de vérifier que les provisions estimées sur la base des modèles développés étaient proportionnées aux pertes réelles observées a posteriori.</p> <p>Nous avons également testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d'experts.</p>

Les dépréciations sur encours douteux représentent un montant de 569 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Se référer aux notes 1 et 3 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point suivant.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC France par vos assemblées générales du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris Audit & Advisory.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris Audit & Advisory, dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 février 2020

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot

BDO Paris Audit & Advisory

Michel Léger

Répartition et affectation des bénéfices

	31 décembre 2019 €m	31 décembre 2018 €m
Bénéfices disponibles		
- report à nouveau des exercices précédents ¹	3 330	3 209
- bénéfice de l'exercice	(147)	78
Total (A)	3 183	3 287
Affectation des bénéfices		
- dividendes	-	-
- réserve légale	-	-
- réserve libre	-	-
Total (B)	-	-
Report à nouveau (A - B)	3 183	3 287

1 Dont Report à nouveau des nouvelles succursales pour 43 millions EUR

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

	2019 €m	2018 €m	2017 €m	2016 €m	2015 €m
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	491	367	337	337	337
Nombre d'actions émises	98 231 196	73 316 988	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	3 560	3 043	2 869	2 847	3 020
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(120)	59	238	292	459
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(147)	78	172	117	281
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	(0,6)	1,3	3,3	4,5	6,0
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(1,5)	1,1	2,5	1,7	4,2
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier	-	-	1,66	4,00	4,15
Personnel					
Nombre de salariés ¹	9 314	8 377	8 080	8 382	8 979
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition)	9 281	8 341	8 202	8 652	9 056
Montant de la masse salariale	639	543	515	515	529
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	247	249	249	249	259
Taxe sur les salaires et taxes diverses	53	64	61	63	60
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise ²	6	20	23	23	25

1 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

2 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Autres informations relatives aux comptes sociaux

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2019 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2019
	€m
A - Titre d'investissement	571
Valeurs à revenu fixe	571
Bons du trésor	—
Autres effets publics	—
Titres du marché interbancaire	—
Certificats de dépôt négociables	—
Bons à moyen terme négociables	—
Obligations et assimilés	570
Créances rattachées	1
B - Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	5 035
Valeurs à revenu fixe	4 791
Bons du trésor	—
Autres effets publics	2 744
Titres du marché interbancaire	—
Billets de trésorerie	—
Certificats de dépôt négociables	—
Bons à moyen terme négociables	—
Fonds Communs de créances	—
Obligations et assimilés	2 036
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	—
Créances rattachées	11
Valeurs à revenu variable	244
Actions et assimilés	244
Parts ou actions d'OPCVM	—
Total des titres d'investissement de placement de l'activité de portefeuille	5 606

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2019
	€m
A - Titres de participation et titres détenus à long terme	86
Valeurs cotées à la cote officielle	—
Valeurs françaises non cotées	86
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	—
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	—
Valeurs étrangères non cotées	—
Total des créances rattachées	—
B - Parts dans les entreprises liées	1 353
Valeurs françaises cotées	—
Valeurs françaises non cotées	1 336
Valeurs étrangères cotées	—
Valeurs étrangères non cotées	17
Total des créances rattachées	—
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 439

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement

Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2019

Banque d'entreprises

Distribution HSBC Factoring (France) (100 %)

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Affaires immobilières Foncière Elysées (100 %)
HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)

Montages structurés et Banque de financement et d'investissement HSBC SFH (France) (100 %)
SFM (100 %)
HSBC Leasing (France) (100 %)

Gestion d'actifs

En France HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)
HSBC REIM (France) (100 %)

A l'étranger HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)

Assurance

En France HSBC Assurances Vie (France) (100 %)

Filiales et participations

En France Valeurs Mobilières Elysées (100 %)
Société Française et Suisse (100 %)

A l'étranger Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

*Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.*

Autres informations

Résumé synthétique des activités des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2019

Banque d'entreprises

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	3 793 722	2 968 913	122 016	107 837	14 269	10 113	100,0	100,0

L'activité de HSBC Factoring (France) poursuit sa tendance à la hausse en 2019, avec un chiffre d'affaires transféré par nos clients de 22 milliards EUR à fin décembre 2019, en hausse de 30 % par rapport à 2018. Le résultat net est en hausse de 41 %, tiré par une croissance du Produit Net Bancaire de 15 % principalement expliquée par l'acquisition de nouveaux clients ainsi que par une meilleure gestion de l'attrition. Le résultat bénéficie également de la baisse des coûts, en baisse de 7 % par rapport à 2018.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	4 381 071	4 561 115	114 668	114 700	874	925	100,0	100,0

HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC France par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat (pool collatéralisé). HSBC SFH (France) a lancé la première émission le 20 janvier 2010. Le 23 avril 2019, l'émission de 200 millions de francs suisses, émise le 23 décembre 2010, est arrivée à échéance et a donc été remboursée. Au 31 décembre 2019, le montant global des émissions s'élève à 4,3 milliards d'euros pour un montant de pool collatéralisé de 5,7 milliards EUR.

HSBC Leasing (France) est spécialisée dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine de l'aéronautique, en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. L'encours des participations sur 2019 s'élève à 0,9 milliard EUR, en diminution de 25 % comparativement à 2018.

HSBC Real Estate Leasing (France) Le résultat net de cette filiale spécialisée en crédit-bail immobilier baisse de 15 % par rapport à 2018. Dans un contexte d'activité de marché en sensible baisse sur les trois dernières années, la production de l'exercice s'est élevée à 99 millions EUR contre 22 millions EUR en 2018. Le coefficient d'exploitation de la filiale baisse à 12 %. Le portefeuille se compose de 395 immeubles dont 6 sont en construction.

Gestion d'actifs

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	140 445	139 754	60 543	61 037	19 632	30 296	100,0	100,0

Le résultat avant impôt s'inscrit en repli, reflétant principalement la baisse des produits d'exploitation due à la décollecte et à la forte baisse des marchés durant le second semestre 2018, pénalisant l'année 2019. Les encours gérés et distribués s'élèvent à 83,8 milliards EUR contre 74,2 milliards EUR à fin 2018. Comme en 2018, les expertises de HSBC Global Asset Management (France) lui ont permis de recevoir en 2019 plusieurs récompenses :

- Gérant Obligataire de l'année (Pension Age de l'année - UK)
- Obligations "ISR", 2e place (Gestion de Fortune)
- Plusieurs trophées en Allemagne et au Royaume-Uni sur la gamme "obligations en euros"

HSBC Epargne Entreprise (France) est une entreprise d'investissement, filiale à 100 % de HSBC France, exerçant l'activité de teneur de comptes d'épargne salariale. HSBC Epargne Entreprise a une clientèle de plus de 2 500 entreprises et gère 211 000 comptes individuels avec avoirs. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France). Au 31 décembre 2019, l'encours de ces FCPE s'élevait à 3,7 milliards EUR et situait le Groupe au 7^e rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée via le réseau de distribution du Groupe HSBC en France. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.

HSBC REIM (France) est la filiale des activités de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2019, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 3,2 milliards EUR. Le principal fonds géré, Elysées Pierre, est une Société Civile de Placement Immobilier classique de rendement qui a fêté ses 30 ans d'existence en 2016. Sa capitalisation supérieure à 2,3 milliards EUR la place parmi les 5 premières SCPI du marché et les 127 immeubles composant son patrimoine sont principalement des bureaux situés en Ile-de-France, l'un des marchés les plus profonds et liquides en Europe et dans le monde. Ce fonds a une stratégie de rendement et de valorisation qui se traduit par un taux de rendement interne (TRI) sur 10 ans établi au 31 décembre 2018 à 8,5 %. La presse spécialisée a régulièrement salué les qualités de gestion et la performance long terme de la SCPI.

Assurance

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	23 451 308	22 090 382	822 326	761 855	58 870	46 932	100,0	100,0

HSBC Assurances Vie (France) conçoit une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance. En 2019, malgré le contexte de taux bas, l'activité d'assurance-vie a été marquée par une bonne performance commerciale avec une collecte brute de 2 019 millions EUR (+3 % de croissance par rapport à 2018), dont 503 millions EUR sur les contrats libellés en unités de compte qui représentent 25 % de la collecte contre 24 % un an plutôt. La collecte nette en assurance-vie reste positive sur le réseau HSBC France et s'élève à +484 millions EUR en 2019, dont +258 millions EUR (53 %) portant sur les contrats libellés en unités de compte. Les actifs gérés par la société d'assurance représentent désormais 22,2 milliards EUR contre 20,8 milliards EUR un an plus tôt (+7 %). Au sein de ceux-ci, les contrats libellés en unités de compte représentent 21 %, en hausse de 25 % par rapport à 2018 (18 %), essentiellement liée à l'impact des conditions de marché favorables sur la juste valeur des contrats. Le mouvement d'arbitrage vers les contrats en unités de compte s'élève à +13 millions EUR sur le réseau HSBC France.

Activités de portefeuille

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	9 502	9 515	9 496	9 490	5	37	100,0	100,0

Société Française et Suisse (SFS)
En 2019, la Société Française et Suisse a réalisé un bénéfice en nette diminution par rapport à 2018. Le total bilan est composé majoritairement de disponibilités.

56 668	68 448	54 804	66 940	4 658	16 810	100,0	100,0
---------------	--------	---------------	--------	--------------	--------	--------------	-------

Valeurs Mobilières Elysées est une filiale dans laquelle étaient effectués des investissements sur actions, en compte propre du Groupe HSBC en France. Ces investissements portaient sur des valeurs cotées de taille moyenne et sur des fonds de *Private Equity*. Le Groupe HSBC ayant décidé, en 2009, de ne plus prendre de nouvelles opérations sur des valeurs cotées de taille moyenne, Valeurs Mobilières Elysées gère un portefeuille en diminution progressive. Aucun nouvel investissement en *Private Equity* ne sera fait sur le bilan de Valeurs Mobilières Elysées, en conséquence ce portefeuille sera lui aussi en diminution progressive. Le montant total des actifs du *Private Equity* et des valeurs cotées représentait 8,9 millions EUR en janvier 2019 et ne représente plus que 3,6 millions EUR fin décembre 2019.

Autres informations

Politique d'investissement

2015

- Souscription par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC France, à l'augmentation de capital de HSBC Middle East Leasing Partnership.
Montant de l'investissement : 150,5 millions USD.
- Réduction de capital de Valeurs Mobilières Elysées.
Montant de la cession : 50,0 millions EUR.
- Réduction de capital de HSBC Services (France).
Montant de la cession : 20,9 millions EUR.

2016

- Réduction de capital de CCF Charterhouse GmbH & Co. Asset Leasing KG, filiale à 99 % de HSBC Leasing (France).
Montant de la cession : 36,8 millions EUR.
- Cession du titre Visa Europe à Visa Inc.
Montant de la plus-value : 108 millions EUR.

2017

- Augmentation de l'investissement par HSBC Leasing (France), filiale à 100% de HSBC France, dans l'opération conjointe HSBC Middle East Leasing Partnership.
Montant de l'investissement : 100,3 millions USD.

2018

- Acquisition par HSBC France de certains actifs et passif détenus par HSBC Bank plc Athens Branch.
Montant de l'investissement : 1 EUR.
- Acquisition par HSBC France de 100 % du capital de HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC auprès de HSBC Securities Services Holdings (Ireland) DAC, elle-même filiale de HSBC Bank plc.
Montant de l'investissement : 21,5 millions USD.
- Acquisition par HSBC France de 100 % du capital de HSBC Bank Polska S.A. auprès de HSBC Bank plc Paris Branch.
Montant de l'investissement : 88,4 millions EUR.

2019

- Acquisition par HSBC France de certains actifs et passif détenus par des succursales de HSBC Bank plc aux Pays-Bas, en Espagne, en Irlande, en République Tchèque, en Italie, en Belgique et au Luxembourg.
Montant de l'investissement : 370,3 millions EUR

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2020

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes y afférent, approuve sans réserve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font ressortir un résultat net comptable de - 144 836 914,92 euros, approuve la proposition d'affectation de ce résultat faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice arrêté à	- 144 836 914,92 EUR
Augmenté du report à nouveau	3 330 316 318,38 EUR
Soit au total	3 185 479 403,46 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dotation du compte report à nouveau	3 185 479 403,46 EUR
-------------------------------------	----------------------

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes nets par action
2016	4,00 EUR
2017	1,66 EUR
2018	-

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Beunardeau arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de

renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Lucile Ribot arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 77 437 187 EUR.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour, à décider toute augmentation de capital selon les modalités ci-après prévues, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, jusqu'à concurrence d'un montant de 500 millions d'euros (prime d'émission incluse), étant précisé que ne sont pas comprises dans la limite de 500 millions d'euros ci-dessus, les augmentations de capital qui pourraient être décidées au titre du paiement du dividende en actions ou qui résulteraient de levées d'options de souscription d'actions par les salariés.

Si le Conseil d'Administration use de cette délégation, il pourra à son choix réaliser ladite augmentation, soit par incorporation de bénéfices, réserves ou primes au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles gratuites de même type que les actions existantes, soit par émission d'actions à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par voie de compensation, dont la souscription sera réservée par préférence aux actionnaires, soit encore par l'emploi successif ou simultané de ces deux procédés.

En cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions de numéraire, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à :

- Instituer un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel.
- Limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser, pour autant qu'il le jugera convenable, l'augmentation ou les augmentations de capital faisant l'objet de la présente délégation, d'en arrêter les modalités et conditions et, notamment, de fixer le taux d'émission des actions, d'en déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts ; d'une façon générale, le Conseil d'Administration prendra toutes mesures et remplira toutes formalités nécessaires pour la réalisation de l'opération.

Autres informations

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet celle conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 août 2018.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 1^{er} du Code de commerce, délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions ordinaires, à souscrire en numéraire, réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Elle décide de fixer le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de dix millions (10 000 000 €) d'euros.

L'Assemblée Générale décide que la présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société mentionnés ci-dessus dans le cadre de cette délégation.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera déterminé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail.

La présente délégation est valable pour une durée de deux (2) ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment fixer les modalités et conditions des opérations, arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les modalités de libération des actions et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour réaliser et constater la réalisation des augmentations de capital, accomplir directement ou par mandataire, toutes formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives et de manière générale, prendre toutes mesures nécessaires et accords utiles pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier :

- L'article 4 des statuts, qui devient :

"Le siège social est fixé à :

PARIS 8e - 103, avenue des Champs-Élysées.

Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire français par décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, ou par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. En cas de transfert du siège social dans le même département, le Conseil d'Administration peut décider ce transfert par consultation écrite des Administrateurs. Lors d'un transfert décidé par le Conseil d'Administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence."

- Le troisième alinéa de l'article 10 des statuts, qui devient :

"en cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre

deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire qui sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire ; le Conseil d'Administration peut procéder à ces nominations par consultation écrite des Administrateurs."

- Le premier alinéa de l'article 16 des statuts, qui devient :

"L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle dont le montant est porté aux frais généraux de la Société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale."

- Le premier alinéa de l'article 22 des statuts, qui devient : "Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Lorsque le Conseil d'Administration est l'auteur de la convocation, il peut décider cette convocation par consultation écrite des Administrateurs."

Le dernier alinéa de l'article 27 des statuts, qui devient :

"Elle statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul."

- Le sixième tiret du troisième alinéa de l'article 28 des statuts, qui devient :

"- fixer le montant de la rémunération allouée aux Administrateurs,"

- L'article 29 des statuts en ajoutant après le premier alinéa un nouvel alinéa rédigé de la manière suivante : "Sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration peut apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, le cas échéant sur décision prise par consultation écrite des Administrateurs, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire."

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC France – nouvelle dénomination du CCF depuis le 1^{er} novembre 2005.

Nom commercial

HSBC et, pour l'activité de Banque privée, HSBC Private Banking.

Date de constitution

1894.

Siège social

103 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris – France.

Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés, code APE et LEI

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 6419Z – LEI : FOHUI1NY1AZMJMD8LP67.

Cadre légal et réglementaire

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un système multilatéral de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers.

Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de la Banque centrale européenne. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103 avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08, France.

Les statuts de la Société peuvent être consultés dans la rubrique "A propos d'HSBC" du site internet de HSBC France www.hsbc.fr.

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du Document d'Enregistrement Universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le présent Document d'Enregistrement.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès

Autres informations

au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénom, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renoncations, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la

renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société

CACEIS Corporate Trust.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française ("BSF") qui deviendra le Crédit Commercial de France ("CCF").

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1994 : Centenaire du CCF.

2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plateforme européenne du Groupe HSBC.

2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

2008 : Fusion de HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

2011 : Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France.

2013 : Acquisition de HSBC Assurances Vie (France).

2017-2018 : Création de succursales en Grèce, au Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Irlande, Italie, Pologne, République tchèque, Pays-Bas et Espagne.

Janvier 2018 : Acquisition d'actifs et de passifs de la succursale de HSBC Bank plc en Grèce et démarrage de l'activité de la succursale de HSBC France en Grèce.

Août 2018 : Acquisition de HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC.

Février 2019 : Acquisition de certains actifs et passifs des succursales de HSBC Bank plc en Belgique, Irlande, Italie, République tchèque, Pays-Bas et Espagne, et démarrage de l'activité des succursales de HSBC France dans ces pays.

Mars 2019 : Acquisition de certains actifs et passifs de la succursale de HSBC Bank plc au Luxembourg et démarrage de l'activité de la succursale de HSBC France dans ce pays.

Avril 2019 : Fusions de HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC avec HSBC France.

Mai 2019 : création d'une succursale en Suède et démarrage de l'activité de cette succursale en octobre 2019.

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élevait à 491 155 980 EUR, divisé en 98 231 196 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Tableau d'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission/d'apport en euros
Au 1^{er} janvier 2019	73 316 988	366 584 940	458 901 794,06
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	24 914 208	124 571 040	1 662 286 141,63
Au 31 décembre 2019	98 231 196	491 155 980	2 121 187 935,69
Au 1 ^{er} janvier 2018	67 437 827	337 189 135	—
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	5 879 161	29 395 805	458 901 794,06
Au 31 décembre 2018	73 316 988	366 584 940	458 901 794,06
Au 1 ^{er} janvier 2017	67 437 827	337 189 135	—
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	—	—	—
Au 31 décembre 2017	67 437 827	337 189 135	—
Au 1 ^{er} janvier 2016	67 437 827	337 189 135	—
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	—	—	—
Au 31 décembre 2016	67 437 827	337 189 135	—
Au 1 ^{er} janvier 2015	67 437 827	337 189 135	—
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	—	—	—
Au 31 décembre 2015	67 437 827	337 189 135	—

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2019

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2019	2018	2017	2016	2015
Nombre d'actions au 31 décembre	98 231 196	73 316 988	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	92 571 906	69 531 366	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Résultat consolidé par action part du Groupe ¹	EUR (0,41)	EUR (0,24)	EUR 2,63	EUR 4,61	EUR 6,61
Dividende net	—	—	EUR 1,66	EUR 4,00	EUR 4,15
Dividende exceptionnel	—	—	EUR 4,45	—	—
Dividende versé + avoir fiscal	—	—	—	—	—
Payout ²	—	—	232,3 %	86,8 %	62,8 %

¹ Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

² Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 13 mars 2020 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2019.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Responsable du Document d'enregistrement universel et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document d'enregistrement universel

M. Jean Beunardeau, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont la table de concordance figure à la page 271 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, 19 février 2020

Jean Beunardeau, Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

Titulaires	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
PricewaterhouseCoopers Audit ¹ Représenté par Nicolas Montillot ² 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	2018	2024
BDO Paris Audit & Advisory ^{3,4} Représenté par Michel Léger ⁵ 43-47, avenue de la Grande Armée 75116 Paris	2007	2018	2024

1 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

2 PwC représenté par Nicolas Montillot à compter de l'exercice 2015.

3 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

4 Précédente dénomination sociale : BDO France – Léger & Associés.

5 BDO Paris Audit & Advisory représenté par Michel Léger à compter de l'exercice 2019.

Le détail des honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2019 au sein du groupe HSBC France sont présentés dans la Note 7 des États financiers consolidés, page 181.

Table de concordance et de référence

Les tables de concordance suivantes renvoient aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n°2017/1129 (Annexe I et Annexe II) pris en application de la Directive dite "Prospectus" ainsi qu'aux pages du Document de référence 2018 D.19-0065.

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 2017/1129	Pages du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 20 février 2019 sous le n° D.19-0065	Pages du présent Document d'Enregistrement Universel 2019
1 Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1 Personnes responsables	page 268	page 268
1.2		
1.3 Rapports d'experts	N/A	N/A
1.4 Informations provenant de tiers	N/A	N/A
1.5 Approbation de l'autorité compétente	N/A	N/A
2 Contrôleurs légaux des comptes	page 269	page 269
3 Facteurs de risque	pages 72 à 145	pages 78 à 150
4 Informations concernant l'émetteur	page 265	page 265
5 Aperçu des activités		
5.1 Principales activités	pages 3, 8 à 18 et 228	pages 4, 9 à 19 et 229
5.2 Principaux marchés	pages 3, 8 à 18 et 228	pages 4, 9 à 19 et 229
5.3 Événements importants	pages 167 à 168, 228	pages 172 à 173, 229 à 230
5.4 Stratégie et objectifs	pages 4 à 7, 17 à 18	pages 4 à 9
5.5 Dépendance éventuelle	N/A	N/A
5.6 Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position	pages 3 et 18	pages 4 et 19
5.7 Investissements	pages 212, 217 à 219, 259 à 262 et 272	pages 218 à 221, 259 à 262, 272 à 273
6 Structure organisationnelle		
6.1 Description sommaire du groupe	pages 2 à 19, 253 et 259 à 262	pages 3 à 20, 252 et 259 à 262
6.2 Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des autres entités du groupe	pages 259 à 261	pages 259 à 261
7 Examen de la situation financière et du résultat		
7.1 Situation financière	pages 147, 149, 226 à 227	pages 156, 158, 227 à 228
7.2 Résultat d'exploitation	pages 11 à 18, 147 et 226	pages 12 à 19, 156 et 227
8 Trésorerie et capitaux		
8.1 Capitaux de l'émetteur	pages 151 et 243	pages 160 et 243
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	page 150	page 159
8.3 Besoin de financement et structure de financement de l'émetteur	pages 72, 109 à 111, 142	pages 78, 119 à 121, 151
8.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A	N/A
8.5 Sources de financement attendues	N/A	N/A
9 Environnement réglementaire	pages 9 et 10, 142	pages 11 et 151
10 Information sur les tendances	page 17	pages 5, 8 et 9
11 Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
12 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1 Organes d'administration et de direction	pages 21 à 29	pages 22 à 29
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	page 30	page 38
13 Rémunération et avantages		
13.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	pages 39 à 49, 172 à 177	pages 39 à 49, 176 à 180
13.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	pages 39 à 49, 172 à 177	pages 39 à 49, 176 à 180, 244 à 245
14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	pages 21 à 29	pages 22 à 29
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A	N/A
14.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération	pages 34 à 35, 38	pages 32 à 33, 36
14.4 Régime de gouvernance d'entreprise	page 29	page 22
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A
15 Salariés		
15.1 Nombre de salariés	page 172	page 177
15.2 Participation et stock-options	page 43	page 44
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	N/A
16 Principaux actionnaires		
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	pages 265 à 267	pages 265 à 267
16.2 Existence de droits de vote différents	page 265	pages 265
16.3 Contrôle de l'émetteur	pages 29 et 269	pages 22 à 23, 269
16.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A
17 Transactions avec des parties liées	pages 50 à 52, 211 à 212, 217 à 219	page 50 à 52, 216 à 217, 218 à 221, 252 à 253

18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques	pages 18, 146 à 219, 225 à 254, 271	pages 19, 155 à 221, 226 à 253, 271
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	pages 220 à 224 et 255 à 258	pages 222 à 225 et 254 à 256
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	page 180	pages 183 et 267
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	pages 129 à 130	pages 137 à 138, 215 à 216, 250 à 251
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	pages 216 et 250	pages 19, 218 et 251
19	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social	pages 208, 242 et 266	pages 213, 243 et 267
19.2	Acte constitutif et statuts	pages 265 à 266	pages 265 à 267
20	Contrats importants	page 266	page 266
21	Documents disponibles	page 265	page 265

	Pages du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 20 février 2019 sous le n° D.19-0065	Pages du présent Document d'Enregistrement Universel 2019
Rubriques de l'annexe II du règlement européen n° 2017/1129		
1 Informations à fournir concernant l'émetteur	N/A	page 2

Les éléments suivants sont inclus par référence :

- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 126 à 187 et 188 à 193 du Document de référence n° D.18-0068 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 février 2018 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/investing-in-hsbc/all-reporting/subsidiaries/2017/annual-results/hsbc-france/180222-hbfr-ara-2017-fr.pdf>
- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 146 à 219 et 220 à 224 du Document de référence n° D.19-0065 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 février 2019 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/investing-in-hsbc/all-reporting/subsidiaries/2017/annual-results/hsbc-france/190220-hbfr-ara-2018-fr.pdf>

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France
103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
France

Le présent Document d'enregistrement universel comprend le Rapport financier annuel :	2019
Etats financiers sociaux	pages 226 à 253
Etats financiers consolidés	pages 155 à 221
Rapport de gestion Cf. table de concordance du Rapport de gestion, attestation du responsable	pages 271 et 268
Rapport des contrôleurs légaux des comptes	pages 222 à 225 et 254 à 256

Table de concordance du Rapport de gestion :	
Analyse des activités, des résultats et de la situation financière	pages 4 à 20 et 229
Facteurs de risques	pages 78 à 150
Gestion du Capital et du Levier	pages 151 à 154
Liste des délégations en matière d'augmentation de capital	page 267
Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	pages 53 à 77
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	pages 21 à 49
Rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	pages 39 à 49
Mandats et fonctions exercés par chacun de ces mandataires sociaux	pages 22 à 29
Activité des filiales et des participations et mention des prises de participation	pages 218 à 221 et 259 à 262
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	pages 19 et 257
Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients	page 20
Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 13 mars 2020	pages 263 à 264
Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital	pages 265 à 267

Implantations

Réseau HSBC en France

HSBC France

Nombre d'implantations : 279
103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 40 70 70 40
www.hsbc.fr

Filiales de HSBC France

Distribution

HSBC Factoring (France)

103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 40 70 72 00

Gestion d'actifs

HSBC Global Asset Management (France)

4 place de la Pyramide – La Défense 9
92800 Puteaux
Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 40 70 70 40

HSBC Epargne Entreprise (France)

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 40 70 27 17

HSBC REIM (France)

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 40 70 39 44

Assurance

HSBC Assurances Vie (France)

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 41 02 40 40

Autres implantations du Groupe HSBC en France

HSBC Bank plc Paris Branch

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 40 70 70 40

Autres implantations du groupe HSBC France à l'étranger

Belgique

HSBC France

succursale
Square de Meeûs 23
1000 Bruxelles
Téléphone : +32 2 761 2670

Espagne

HSBC Global Asset Management (France)

succursale
Plaza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso
28020 Madrid
Téléphone : +34 914 566 979

HSBC France

succursale
Plaza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso planta, 33
28020 Madrid
Téléphone : +34 914 566 100

Grèce

HSBC France

succursale
109-111, avenue Messogheion
115 26 Athènes
Téléphone : +30 2106961113

Irlande

HSBC France

succursale
1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour
Dublin 2, D02 P820
Téléphone : +353 (0) 1 635 6000

Italie

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Piazzeta Bossi, 1
20121 Milan
Téléphone : +39 02 72 437 496

HSBC France

succursale

Via Mike Bongiorno 13
20124 Milan
Téléphone : +39 02 72 437 600

Luxembourg

HSBC France

succursale

16, boulevard d'Avranches
L-1160 Luxembourg
Téléphone : +352 27 12 33 1

Pays-Bas

HSBC France

succursale

De Entree 236,
1101 EE Amsterdam ZO
Téléphone : +31 (0) 20 567 1230

Pologne

HSBC France

succursale

Rondo ONZ 1
00-124 Varsovie
Téléphone : +48 22 354 05 00

République tchèque

HSBC France

succursale

Na Florenci 2116/15, Nové Město
110 00 Prague 1
Téléphone : +42 (0)22 5024 555

Royaume-Uni

HSBC France

succursale

8 Canada Square
Londres, E14 5HQ
Téléphone : +44 (0) 20 7991 8888

Suède

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Birger Jarlsgatan 4
SE-114 34 Stockholm
Téléphone : +46 8 454 5435

HSBC France

succursale

Birger Jarlsgatan 4
SE-114 34 Stockholm
Téléphone : +46 8 454 5435

Suisse

HSBC Global Asset Management (Suisse) AG

coentreprise

Bederstrasse 49
CH-8027 Zürich
Téléphone : +41 44 206 26 00

© Copyright HSBC France 2020

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction Financière, HSBC France, Paris

Impression et fabrication en France.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts gérées durablement selon les règles du Forest Stewardship Council®.



HSBC France

103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
France
Téléphone: (33 1) 40 70 70 40
www.hsbc.fr